

Bulletin  
de la  
Société  
Archéologique  
du Finistère

tome CII

1974





# **SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE**

(reconnue d'utilité publique  
par décret du 20 mars 1889)

4, rue du Palais, 29000 QUIMPER  
C.C.P. 338-65 RENNES

---

## **Présidents d'honneur :**

M. le Préfet du Finistère  
Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon

## **Composition du bureau au 1<sup>er</sup> janvier 1975 :**

|                                  |                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Président honoraire :</i>     | M. Louis Ogès                                                                                                                                                                      |
| <i>Président :</i>               | M. René Daniel                                                                                                                                                                     |
| <i>Vice-présidents :</i>         | M. le médecin général Charles Laurent<br>M <sup>e</sup> Roger Le Brun<br>M. Yves Tanneau<br>M. Claude Fagnen                                                                       |
| <i>Secrétaires :</i>             | Mlle Claudia Jézéquel<br>M. Alain Breut<br>M. Georges-Michel Thomas                                                                                                                |
| <i>Trésorier :</i>               | M. Yves Glorennec                                                                                                                                                                  |
| <i>Trésorier adjoint :</i>       | M. Guy Pernel                                                                                                                                                                      |
| <i>Commissaire aux comptes :</i> | M. Alain Le Grand                                                                                                                                                                  |
| <i>Conseillers :</i>             | M. Pierre Hamon<br>M. Alexis Le Bihan<br>M. Jacques Charpy<br>M. Tanguy Daniel<br>M. Grégoire Le Clech<br>M. le chanoine Jean-Louis Le Flo'h<br>M. Yves Le Gallo<br>M. Jean Tanguy |

# SOMMAIRE

---

|                                                                                                                                | Pages |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <i>Lettre du président</i> .....                                                                                               | 7     |
| <i>LES ORIGINES : PRÉHISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE</i>                                                                               |       |
| P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de proto-histoire finistériennes pour 1974 .....                                     | 9     |
| Jean-Paul LE BIHAN et Patrick GALLIOU. — Un groupe de bas fourneaux antiques découverts près de Quimper .....                  | 17    |
| Patrick GALLIOU. — Une intaille d'époque romaine découverte à Pouldergat .....                                                 | 31    |
| Patrick GALLIOU. — Deux mobiliers funéraires d'époque romaine anciennement découverts dans le Finistère .....                  | 35    |
| P.-R. GIOT et J.-L. MONNIER. — Le cimetière breton de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel, en Plo-meur : fouilles en 1974 .....      | 47    |
| <i>INSTITUTIONS ET VIE SOCIALE</i>                                                                                             |       |
| E. VO DUC HANH. — La corporation des cordon-niers de Brest au XVIII <sup>e</sup> siècle .....                                  | 55    |
| Jean DEUNFF. — L'implantation des manufactures de tabacs à Morlaix au début du XVIII <sup>e</sup> siè-cle .....                | 117   |
| Yves TANNEAU. — L'instruction dans une commune de Cornouaille au XIX <sup>e</sup> siècle : Poullan et le port de Tréboul ..... | 135   |
| <i>RÉVOLUTIONS ET RÉPRESSIONS</i>                                                                                              |       |
| Georges-Michel THOMAS. — L'exécution, à Quimper, de l'émigré Louis-Victor de Loménie de Brienne (19 septembre 1798) .....      | 151   |
| Jean FOUCHER et Georges-Michel THOMAS. — Les déportés de la Commune en rade de Brest..                                         | 155   |

*TRADITIONS POPULAIRES*

|                                                                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Donatien LAURENT. — Aux origines du « Barzaz-Breiz » : les premières collectes de La Villemarqué (1833-1840) ..... | 173 |
| Henri GOARDON. — Mœurs et coutumes du Cap-Sizun au début du XX <sup>e</sup> siècle .....                           | 223 |

*DOCUMENTATION*

|                                                                                                                                          |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Chantal DANIEL et Claude FAGNEN. — Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1974) .....                                  | 281 |
| F. BROUDIC. — Bibliographie analytique des publications consacrées à la langue et à la littérature bretonnes (années 1973 et 1974) ..... | 313 |

*LA VIE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE*

|                                                                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Procès-verbaux des séances et excursions :                                                                                   |     |
| Séance du 31 janvier 1974 .....                                                                                              | 359 |
| Séance du 28 février 1974 .....                                                                                              | 361 |
| Annexes au procès-verbal :                                                                                                   |     |
| François FALC'HUN. — Nécrologie : Alain Le Berre (1913-1974) .....                                                           | 362 |
| Tanguy DANIEL. — Bibliographie des ouvrages et articles publiés par Alain Le Berre ..                                        | 364 |
| Séance du 28 mars 1974 .....                                                                                                 | 366 |
| Séance du 25 avril 1974 .....                                                                                                | 368 |
| Cérémonies du centenaire de la Société archéologique du Finistère (10-12 mai 1974) .....                                     | 370 |
| Excursion aux abbayes du Relec, de Daoulas et de Landévennec .....                                                           | 392 |
| Séance du 23 mai 1974 à Brest .....                                                                                          | 392 |
| Excursion au pays de Landivisiau et au château de Kerjean .....                                                              | 393 |
| Séance du 23 juin 1974, à Morlaix .....                                                                                      | 393 |
| Excursion dans le Trégor .....                                                                                               | 395 |
| Annexe au procès-verbal :                                                                                                    |     |
| Alfred LE BARS. — Les clochers de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et ceux de la cathédrale Saint-Corentin à Quimper ..... | 395 |

|                                                                                      | Pages |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Séance du 8 août 1974, à Poullaouen .....                                            | 397   |
| Excursion dans la région de Huelgoat ....                                            | 398   |
| Séance du 26 septembre 1974 .....                                                    | 398   |
| Annexe au procès-verbal :                                                            |       |
| Tanguy DANIEL. — Nécrologie : Joachim Darsel (1905-1974) .....                       | 400   |
| Tanguy DANIEL. — Bibliographie des ouvrages et articles publiés par Joachim Darsel.. | 401   |
| Séance du 31 octobre 1974 .....                                                      | 407   |
| Annexe au procès-verbal :                                                            |       |
| Marguerite LE BARS. — Toponymie : Mélar et Méal .....                                | 408   |
| Séance du 17 novembre, à Brest .....                                                 | 411   |
| Excursion dans le bas Léon .....                                                     | 412   |
| Séance du 28 décembre 1974 .....                                                     | 412   |
| Table des illustrations .....                                                        | 415   |

## Lettre du président

*Ce n'est pas l'usage d'expliquer la composition du Bulletin de notre société et l'on croira sans peine que d'impérieuses raisons m'imposent de rompre avec une tradition centenaire.*

*Les temps que nous vivons sont peut-être à un tournant : ce qui est certain, c'est qu'ils sont durs pour tous et que ce tournant, on le prend à grande vitesse.*

*Au cours des deux guerres mondiales et des années qui suivirent l'une et l'autre, les mœurs et les conditions de la vie matérielle évoluèrent grandement. Mais jamais on ne vit le prix du papier grimper de 90 % en un an.*

*Pour la première fois en pleine paix, et trente ans après une guerre, il a fallu appliquer des restrictions à ce Bulletin de notre Société archéologique du Finistère en pleine extension. Encore ces restrictions sont-elles très atténuées grâce à la générosité des membres de cette société qui lui témoignèrent leur profond attachement en répondant massivement à l'appel qui leur fut lancé.*

*La publication de deux mémoires de grand intérêt, déjà composés, a dû être ajournée : il s'agit de l'Amirauté de Léon, de notre regretté collègue Joachim Darsel, et du Tribunal civil de Quimper, de M. Adrien Becquey. Ce sont des chapitres d'études d'ensemble déjà parues en partie : les « plombs » seront conservés et serviront l'an prochain.*

*On ne trouvera pas non plus, avec regret, la chronique de M. René Sanquer, reportée elle aussi à l'an prochain ; mais il s'agit ici d'une coïncidence. Dès le 26 novembre dernier, M. Sanquer m'écrivait :*

*« La lourde charge administrative que constitue pour moi la direction des Antiquités historiques de Bretagne ne m'a pas permis de rédiger cette année la chronique d'archéologie antique et médiévale que je donne depuis sept ans à votre bulletin. Vous voudrez bien présenter mes regrets et mes excuses à mes confrères de la Société archéologique ».*

*Cette rubrique a été tenue en partie par MM. Patrick Galliou et Jean-Paul Le Bihan, collaborateurs de M. Sanquer.*

*Il a fallu se résigner aussi à ne pas donner intégralement deux textes. Soucieux de faire à la langue bretonne et aux études celtiques une juste place, j'ai demandé à M. F. Broudic une bibliographie sur le sujet. Son travail concerne les années 1973 et 1974. Pour la première fois, il a fallu faire une large place aux explications et commentaires afin d'aider les profanes. Certains seront attristés ou irrités par ces polémiques et ces querelles que M. Broudic constate impartialement. On peut être consterné, en effet, par ces vaines disputes quand on pense à l'état de la langue bretonne : « Catilina est aux portes de Rome, et vous débêrez ! »... Quand on considère que ce qui fait le génie d'une langue, c'est la syntaxe, il est certes affligeant de voir ses défenseurs se battre à coups de vocabulaire et d'orthographe.*

*Beaucoup regretteront de ne pas trouver intégralement les souvenirs sur le Cap-Sizun de notre collègue Henri Goardon, qui nous a quittés l'an dernier. Le tirage à part en est attendu dans le pays avec une impatience légitime. C'est que cet avant-hier est sur le point de s'effacer : et la vie, dure et vibrante, contée par celui qui l'a si bien vécue, est un document fort précieux. La seule photographie illustrant le texte est un juste hommage à l'auteur mais donne la nostalgie des images du pays rude et magnifique si puissamment évoqué.*

*Et comment enfin ne pas être navré qu'à l'heure de l'extension des techniques modernes, nous ayons dû restreindre à un minimum déplorable les illustrations ?*

*L'an dernier, à l'occasion du tome cent unième, nous avons modernisé le bulletin en adaptant le format à celui des autres sociétés. Le compte rendu, fort abrégé, des cérémonies du centenaire, nous rappelle que la Société archéologique passa des moments difficiles. Aujourd'hui, le bateau est durement secoué. Des temps plus calmes viendront où il ne faudra point s'engourdir mais repartir de toutes nos forces.*

René Daniel

# les origines : préhistoire et archéologie

P.-R. GIOT \*

## Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1974

Ce n'est pas parce qu'une crise ou une récession économique s'instaure que dans l'ensemble la destruction du patrimoine archéologique doive s'atténuer. Les archéologues risquent tout simplement d'avoir moins de possibilités d'intervenir pour en sauver des bribes, de même qu'ils vont connaître une crise aiguë en matière de possibilités de publication.

Dans certains pays, les mesures de lutte contre le chômage ont comporté une aide accrue aux fouilles archéologiques, du moins aux grandes fouilles nécessitant une certaine quantité de main-d'œuvre ouvrière. Encore faut-il alors que l'effectif des archéologues servant à encadrer les chantiers soit suffisant.

Que tout ne soit pas parfait dans l'organisation de notre recherche archéologique, nous le faisons sentir dans notre avant-propos de l'année dernière. Un rapport international à l'O.C.D.E., désormais célèbre, sur la recherche en matière de sciences sociales en France, relève en termes bien plus vifs et caustiques, les tendances à s'enfermer dans des chapelles et des féodalités. Il est intéressant de noter qu'un honorable parlementaire, d'ailleurs en même temps un savant éminent en matière d'archéologie et d'ethnologie américaines, vient d'être chargé

---

\* Avec la collaboration de J. Briard, P.-L. Gouletquer, J.-L. Monnier, J.-R. Bourhis, Y. Onnée, C.-T. Le Roux et Y. Lecerf ; et avec le concours de P. Berrou, B. Halle-gouët, J. Peuziat et L. Talec.

d'une mission sur la recherche en anthropologie, en ethnologie et en archéologie pour trouver les moyens de lui donner une relance. Sans attendre des miracles, un espoir raisonné est permis.

Outre-Manche, où les moyens de la recherche archéologique, d'où que viennent les fonds, sont infiniment supérieurs aux nôtres (comme d'ailleurs dans la plupart des pays du nord de l'Europe), la nécessité d'adapter les structures institutionnelles s'est fait sentir, et de délicates négociations sont en cours entre les représentants de l'administration et le *Council for British Archaeology*, fondation fédérative hautement représentative regroupant les associations et fondations, musées, instituts et universités où se pratiquent cette recherche. Notons que depuis plusieurs années les institutions régionales ou celles des comtés financent largement, avec une grande variété dans les solutions de détail, des archéologues fonctionnaires contractuels, ou des bureaux d'études ou des équipes archéologiques spécialisées dans le sauvetage. Le jour où nos institutions régionales pourront en faire de même bien des choses seront changées.

Nous avons fait allusion plus haut au problème des publications. Il va être dramatique avec les retards qui s'accumulent. L'archéologie comme la préhistoire, plus particulièrement, ont besoin de publications exhaustives et détaillées pour les comptes rendus de fouilles comme pour des études monographiques de types d'objets. Les périodiques spécialisés sont engorgés ; les publications régionales comme les *Notices d'archéologie armoricaine* (jusqu'en 1973 formant un numéro particulier des *Annales de Bretagne*) n'ont plus d'asile ou de support ; et les revues ou bulletins d'associations se diffusant dans un public plus large craignent les mémoires trop savants. Les responsables de périodiques réclament des « articles de synthèse », bref des rédactions plus faciles à lire, certes, mais qui sont condamnées à vieillir très vite, et qui ne résolvent en rien les besoins techniques des archéologues. Le passage de la typographie à l'impression offset artisanale ou à la duplication ne résoud pas les problèmes de la diffusion ni même de l'amortissement des frais de fabrication. En désespoir de cause faudra-t-il se résoudre à la confection de négatifs de microfilms ou de négatifs de microfiches qui ne seraient tirés en positif qu'à la demande expresse des clients ? Cependant, ne serait-ce qu'à titre exemplaire ou pédagogique, quelques fouilles devront être toujours intégralement publiées selon la manière traditionnelle (ce sera souvent injuste pour celles qui ne le seront pas, d'ailleurs). Quant aux revues de grande vulgarisation, leur papier couché ne désirera que le sensationnel ou l'artistique. Sauf exception de temps en temps, elles récusent comme commercialement invendables les silex des préhistoriens. Pauvres de nous et de nos misérables petits bouts de silex, frères préhistoriens... (ou de nos petits bouts de poterie grossière et « informe », etc.). Bien entendu, la vraie archéologie n'est pas (ou n'est pas seulement) celle du sensationnel, et le grand public a des idées complètement faussées par les journaux et les magazines.



Quand on aborde le problème de l'édition des ouvrages de fond, la situation n'est pas meilleure. L'archéologie a besoin pourtant de l'appui moral et matériel du grand public. Mais celui-ci ne demande qu'à rêver et se contente trop souvent d'une pseudo-culture de facilité. Alors, que diable, devons-nous condescendre à nous payer sa tête pour être considérés par lui, et lui raconter n'importe quoi pour lui faire plaisir ? On ne le sait que trop, les risques sont grands dès lors que l'on déborde la frontière de l'austérité ou que l'on laisse entrer dans la maison la folle du logis.

\*\*

## 1. — CHANTIERS DE FOUILLES

Un grand événement de la recherche préhistorique régionale est l'ouverture en 1974 par M. J.-L. Monnier d'un chantier, destiné à se poursuivre plusieurs années, à *Kervouster* en *Guengat*. Ce site fut découvert il y a un siècle par le baron Halna du Fretay et bénéficie d'un gisement de grès lustré (quartzite) tertiaire en fond de vallée. Il fit l'objet de récoltes de surface mais pas vraiment de fouilles ; les collections Halna du Fretay furent réétudiées par A. Vayson de Pradenne qui y reconnut un moustérien de tradition acheuléenne, avec quelques pièces annonçant le passage au paléolithique supérieur.

Une minutieuse fouille de huit mètres carrés a été ouverte par J.-L. Monnier dans la parcelle 47 dépendant du moulin de Kervouster. Un sondage lui a permis de relever la stratigraphie, d'une complexité inespérée, et de constater que le gisement est épais d'au moins 2 m. La couche 1 (terre labourée) est riche en éclats et outils mélangés. Les couches 2a et 2b sont des limons fins, peut-être lœssiques ; 2b est plus riche en éclats que 2a. Les couches 3a et 3b sont plus sableuses ; 3a est presque stérile tandis que 3b a livré de nombreux éclats. La couche 3c est un sable limono-argileux avec quelques éclats vers le sommet ; 3d est un sable meuble et stérile vers le haut, durci avec quelques éclats dispersés vers le bas. 3e est un sable riche en éclats, marquant vraisemblablement un niveau d'occupation. Par contre, au-dessous, 3f est stérile. 4a contient de nombreux éclats et a notamment livré un petit biface sur éclat. Le sédiment est un sable fin avec de l'arène roulée. La couche 4b est sableuse avec de nombreux galets fluviaux mais encore quelques éclats et nucléus.

Dans les autres carrés de cette fouille encore limitée, seules les couches 1 et 2 ont été explorées car l'abondance des éclats obligeait à faire un travail long et précis de repérage et de marquage. Une trace de foyer se manifestait par une seconde couche cendreuse, sans structure ; tout près se voyait un tas de déchets de taille. Au même niveau, c'est-à-dire vers la base de la couche 2b, se trouvaient de gros nucléus.

L'industrie est uniquement lithique et utilise le quartzite lustré local et ses variations silicieuses à aspect arrivant à ressembler à un silex. Il s'agit essentiellement d'un lieu de taille de plein air. On a récolté quantité de débris et d'éclats de taille et de retouche. Il y a cependant quelque outillage sur éclat (denticulés, encoches, racloirs, grattoirs, burins...). Les bifaces sont sur éclats, avec généralement une face moins soigneusement retouchée que l'autre. L'outillage est encore en cours d'étude de même que les sédiments, mais il semble bien que les couches profondes appartiennent à un moustérien de tradition acheuléenne de type B — celui qui est pauvre en bifaces —, tandis qu'au point de fouille une occupation au paléolithique supérieur ne soit pas exclue dans les couches supérieures.

Prenant place dans une étude systématique du mésolithique de l'arrière-pays de la baie d'Audierne, la seconde campagne de fouilles menée par M. P.-L. Gouletquer sur le site de *Kervouyen* en *Plovan* en 1974 faisait complément à la première en 1971. Les difficultés de la fouille et l'extrême finesse de l'outillage, contraignant à l'utilisation de méthodes de fouilles très minutieuses et très lentes, rendent impossible l'exploitation de vastes surfaces et par là diminuent les chances de trouver des structures profondes liées à des structures d'habitat, en particulier des fosses creusées dans le sous-sol, comme il en a été vu par ce fouilleur dans les autres sites de la région. Du moins la campagne a-t-elle permis de préciser les caractéristiques typologiques du groupe de *Kervouyen-Kergalan*, confirmant l'importance dans la région d'un groupe mésolithique identique à celui reconnu sur la côte nord du Finistère à la Pointe Bertheaume en *Plougonvelin*.

Une nouvelle campagne de notre exploration du cimetière médiéval de *Saint-Urnel*, ou *Saint-Saturnin*, en *Plomeur*, nous a donné dans le vieux-sol sous-jacent, et à l'état remanié dans la dune inférieure, de nouveau une abondance d'éclats de silex, avec de nouveaux trapèzes mésolithiques, une portion de pointe de flèche à ailerons et pédoncule du néolithique final ou du chalcolithique, et à côté de nombreux petits débris de poteries protohistoriques frustes ou mal différenciées, quelques tessons à surface noire lustrée certainement de La Tène moyenne, et même quelques tessons de poterie commune gallo-romaine. Parmi les débris de métal, il faut signaler un fragment de bracelet à bossettes en bronze, objet bien caractéristique du Hallstatt. Il n'est pas étonnant que les fouilles antérieures aient associé de bonne foi une pointe de flèche avec les ossements du niveau le plus profond, ou des débris de bronze avec les squelettes plus élevés. Notre fragment de bracelet à bossettes se trouvait à toucher un os (une côte il est vrai) qu'il a teint de son vert-de-gris, et plus d'un archéologue s'y serait laissé prendre devant une telle « association ».

## 2. — GLANES - URGENCES - SAUVETAGES - PROSPECTIONS SONDAGES ET DÉCOUVERTES DIVERSES

Qu'il nous soit permis de commencer par un erratum au volume du centenaire de notre Société (1972/2, t. XCIX, p. 547, lignes 12 et 18), où il s'est glissé une confusion entre le père, Armand, et le fils, Paul du Chatellier. En 1876, c'est le père qui fut exclu de la Société, le fils n'en était pas membre, mais venait de se faire nommer inspecteur de la Société française d'archéologie. Ce dernier n'entra, qu'une et seule bonne fois dans les rangs de la Société archéologique du Finistère, toutes choses apaisées.

De l'entretien de routine a été effectué par la Direction des Antiquités préhistoriques aux monuments de *Barnenez* en *Plouézoc'h*, *Lesconil* en *Poullan* et *Kerléven* à La Forêt-Fouesnant. Mais combien de monuments mériteraient un débroussaillage régulier, pour lequel les moyens d'exécution et d'intervention manquent totalement.

Au nombre des destructions navrantes, il faut citer le cas des restes de l'allée couverte de *Keraponson* en *Plouarzel*, victime d'un déroctage, comme « obstacle à l'utilisation rationnelle des sols ».

*Mésolithique.* — Délaisant un peu les fouilles, M. P.-L. Gouletquer fait une place spéciale aux prospections sur les sites de surface de la région de *Plovan*. Il s'agit de véritables études de sites sans fouille, par ramassage rigoureusement organisé avec implantation précise sur plan de toutes les pièces visibles en période favorable (après hersage et pluie). L'étude typologique, avec des résultats immédiatement perceptibles au moment de la prospection, complétés par des observations de détail au moment du tri du matériel récolté, en fonction de la distribution topographique amène à des conclusions fort intéressantes quant à la mise en évidence de « secteurs » bien différenciés sur des gisements à première vue homogènes. Ce travail méthodique est en fait un sauvetage de sites restés bien groupés mais en voie d'éparpillement rapide depuis l'introduction toute récente, dans ce secteur, de la motoculture lourde, et il demande la réunion d'équipes de prospecteurs nombreux et entraînés. Ce chercheur a pu dès cette année parfaire la délimitation rigoureuse de sites déjà connus, et surtout commencer le balayage systématique de toute la région section par section, dans la mesure où l'état des cultures le permet.

*Néolithique.* — Bien entendu, à côté des sites mésolithiques, cette méthode de M. Gouletquer révèle aussi des sites néolithiques. Parmi les sites de surface repérés dans d'autres régions, M. B. Hallegouët a trouvé des silex dans la future zone industrielle de *Guipavas* et de *Saint-Divy*.

Un petit dolmen inédit a été dégagé des broussailles à la faveur du remembrement à *Lestremel* en *Tréméoc*. Un autre peu connu a été repéré par M. Guéguen à *Kerveguen* en *Melgven*. Un monument méga-

lithique inédit, au plan compartimenté, assez complexe, a été dégagé des broussailles par la municipalité à *Kernobis* en *Querrien*.

Les ruines du petit dolmen de *Kercadoret* en *Moëlan-sur-Mer*, rasé en 1973, ont fait l'objet d'une fouille de sauvetage par les soins de M. C.-T. Le Roux. Le plan a pu être précisé au point de permettre d'en envisager la reconstitution. Le mobilier recueilli, quoique très réduit, comprend cependant un beau brassard d'archer en dolérite A, ce qui confirme l'attribution des petits dolmens simples du Sud-Finistère, à forme pentagonale et presque fermés, au néolithique final.

*Age du bronze.* — A *Resgourel* en *Plounévez-Lochrist*, MM. C.-T. Le Roux, Y. Lecerf et L. Talec ont étudié une très belle sépulture en grand caveau maçonné semi-mégalithique découvert dans la cour d'une ferme lors d'adduction d'eau. Celui-ci, qui mesurait intérieurement 2,5 m de long, 1,4 m de haut et 1,1 m de large, contenait les ultimes restes d'un cercueil de bois parmi lesquels ils trouvèrent quelques fragments d'un crâne humain dont nous avons parlé l'an dernier. La crypte, en excellent état de conservation, a été refermée après étude et se trouve conservée sous la cour de la ferme.

Une valve d'un très beau moule en grès à fondre des haches à talon de type breton, du Bronze moyen, découverte en minant un rocher, à *Languediac'h* en *Plounévez-Lochrist*, a été donnée au Musée préhistorique finistérien par son inventeur, M. Quiviger.

Les tessons d'un grand vase d'un type rappelant à la fois les urnes cinéraires du Bronze final britannique et les découvertes analogues de la plage de *Tourony* en *Trégastel* (Côtes-du-Nord), a été dégagé par la mer parmi des éboulis de falaise à *Kervigen* en *Plomodiern*. Ces débris ont été remis, pour le Musée préhistorique finistérien, par M. J. Le Guen.

*Age du fer.* — Des petits retranchements inédits ont été signalés, l'un à la pointe de *Kerfiat* en *Cléder* par M. Le Goff, l'autre à la pointe de *Diameur* en *Plogoff*, par le Dr J. Peuziat.

L'année a eu son contingent de souterrains. Celui de *Quillidiec* en *Communa* a été exploré par MM. C.-T. Le Roux et J. Peuziat ; il fut découvert aux cours de terrassements pour la construction d'un hangar agricole. La crypte comprenait trois salles en enfilade avec un puits d'accès à chaque extrémité. Le bourrage de ces puits a livré en assez grande quantité une céramique noire lustrée à pâte rouge bien caractéristique de La Tène moyenne dans le Nord.

A *Kericuff* en *Querrien*, un souterrain a été exploré par M. Y. Lecerf. Il comprenait trois salles en disposition triangulaire et un puits d'entrée. Dans le remplissage de ce dernier il a été découvert des tessons de poterie assez anciens dans la chronologie de l'âge de fer armoricain, avec décor en ocelles estampées sur l'un, et des pesons.

A *Penhoat* en *Plouédern*, à la suite d'un affaissement spontané, une pelleteuse a remonté de trois mètres de profondeur des débris de

clayonnage. A *Kerdeniel* en *Plouarzel*, au lotissement des *Fontaines* à *Châteauneuf-du-Faou*, à *Tréflaouénan*, des souterrains se sont manifestés par des effondrements qui ont juste permis de reconnaître un trou.

\*\*

Dans la mesure où il a été possible d'obtenir de brèves informations tant soit peu précises, voilà le bilan d'une année. Il est certain que beaucoup de découvertes fortuites passent inaperçues ou ne sont pas étudiées par des personnes compétentes. On ne sait en général rien sur ce qui a pu être observé par des estivants ou des gens de passage, moins naturellement portés à s'attacher à la préservation et à l'inventaire du patrimoine d'une région où ils ne font que passer. Pourtant il arrive que, des mois après une saison, on reçoive par lettre des renseignements imprévus de l'autre extrémité de la France.

Une chronique comme celle-ci ne peut avoir pour but que de signaler les renseignements de départ à de futures entrées dans un dictionnaire archéologique. Chacun, dans toute la mesure possible, bien au-delà des brèves indications résumées ici peu de temps après l'obtention des renseignements, est exploité par un ou plusieurs spécialistes, il n'est le monopole de personne. Mais, dans bien des cas, l'exploitation scientifique demande des mois, parfois des années, après que l'information de départ est « tombée » (au sens journalistique du mot). Il est des tessons de poterie, par exemple, que j'ai ramassés ou que l'on m'a remis il y a vingt ou trente ans, et dont je n'ai compris la signification qu'il y a quelques semaines. C'est pourquoi rien ne devrait être négligé pour tout préserver le plus correctement possible.

Et que l'on sache que même si l'exploitation scientifique élaborée de toute découverte ne peut être publiée — ce serait hélas ruineux —, tous les renseignements sont conservés, on ne jette ni archives ni objets aussi minimes soient-ils !



JEAN-PAUL LE BIHAN

PATRICK GALLIOU

## Un groupe de bas fourneaux antiques découverts près de Quimper

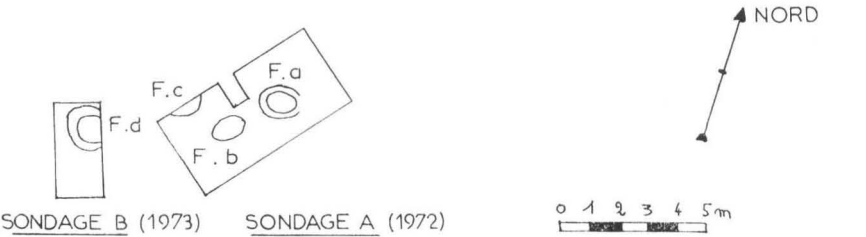
Le réseau hydrographique s'incruste profondément dans le plateau cristallin de Cornouaille, notamment dans les environs de Quimper. Ainsi se découpe une série de promontoires qui donnent aux confluent de petits ruisseaux et de l'Odet une valeur stratégique remarquable. Le site de Kermoisan est de ceux-là, qui, au sud-ouest de la ville, permet de dominer le mont Frugy et le bas-fond de Locmaria vers l'est, la remontée de l'Odet et la baie de Kerogan vers le sud (1). Le contexte archéologique est, lui aussi, fort intéressant : l'*oppidum* gaulois de Kercaradec n'est qu'à 1 750 m à l'ouest et nous venons de découvrir, au cœur du quartier de Locmaria, des niveaux gallo-romains précoces datés du premier siècle de notre ère (2). Cet environnement prendra toute sa signification lorsque nous aborderons le problème de la chronologie.

L'évidente valeur stratégique de ce site et l'ouverture de chantiers (voirie, fondations de pavillons), nous ont amenés à de fréquentes prospections : les glanes de surface furent assez fructueuses pour justifier deux sondages, en juillet 1972 et décembre 1973 (fig. 1). La fouille fut menée selon la méthode des « grandes surfaces » (sondages

---

(1) P. du Chatellier signale : « au village de Penanguer, tuiles à rebord et restes d'une motte très dégradée » (*Les époques préhistorique, gauloise et romaine dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907, p. 333).

(2) Cf. R. SANQUER, *Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1971)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1971, t. XCVII, p. 64-66.



- ◁ Sole brûlée
- Foyer avec creuset
- ⊙ Foyer avec parement de pierres non liés

— QUIMPER-KERMOISAN —

Répartition des sondages  
des foyers

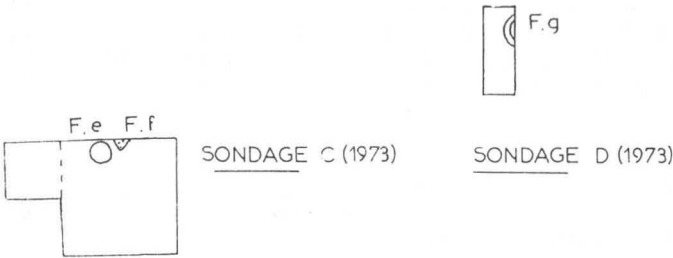


FIGURE 1



A et C), une banquette étant conservée au-dessus des structures en place afin de préserver un témoin stratigraphique (sondages B et D - fig. 2) (3).

La succession des couches est uniforme sur toute la fouille. On peut distinguer, de haut en bas : terre végétale, terre brune compacte où le niveau d'occupation est parfois visible (sondages B et C), sol vierge. Nous avons par contre mis au jour sept « foyers » (fig. 1) que nous pouvons sérier en deux groupes selon les vestiges qu'ils présentent :

1) Foyers entourés d'un blocage de pierres (fig. 1 ; a, d, g), dont le mieux conservé est g : il comprend un parement de pierres de 0,10 m à 0,30 m de longueur mêlées à de la terre brune et un creuset s'enfonçant à 0,10 m sous le niveau du sol vierge. Son chargement est essentiellement composé d'herbe brûlée et de charbon de bois écrasé et d'une loupe de laitier à surface cordée d'une belle couleur bleutée.

2) Dépressions (ex : foyer c) dont le diamètre avoisine 1,40 m pour une profondeur de 0,20 m. Une couche brûlée en tapisse le fond. Elles sont comblées de terre brune et l'ensemble est recouvert d'argile ou d'arène granitique rougies au feu.

Enfin le foyer f dont ne subsiste qu'une sole de pierre brûlée sur une épaisseur de 0,03 m, est assez différent des autres (4).

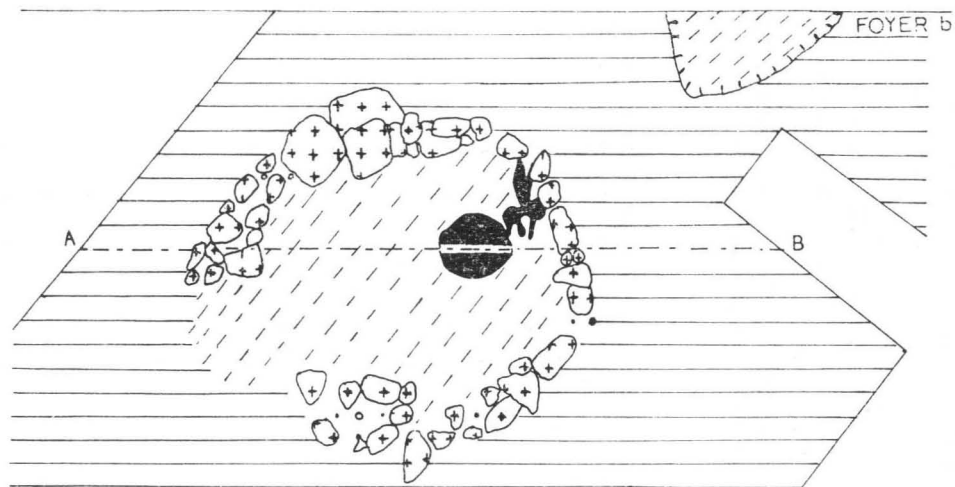
---

(3) La fouille a été rendue possible par le concours soutenu d'élèves du Club d'archéologie du Lycée Brizeux de Quimper. Les dessins illustrant cet article sont de J.-P. Le Bihan et P. Goaster. Nous remercions la Direction des Antiquités historiques de Bretagne pour son aide constante et efficace.

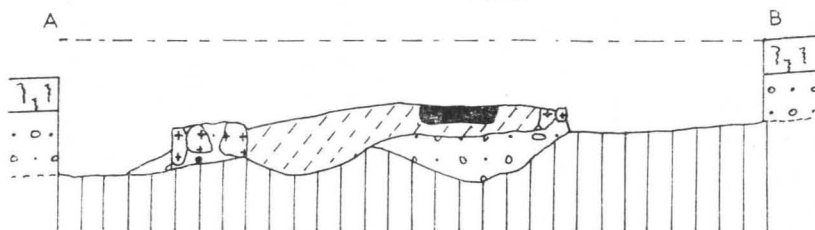
(4) Récapitulatif des composantes des différents foyers :

| Foyer                                            | a   | b   | c     | d     | e  | f | g     |
|--------------------------------------------------|-----|-----|-------|-------|----|---|-------|
| Type                                             | 1   | 2   | 2     | 1     | 2  |   | 1     |
| Creuset                                          | x   | x   | x     | x     | x  |   | x     |
| Sole oxydée ou vitrifiée (pierre)                |     |     |       |       |    | x |       |
| Blocage de pierres non liées                     | x   |     |       | x     |    |   | x     |
| Diamètre maximum                                 | 130 | 120 | 140 ? | 110 ? | 95 | ? | 120 ? |
| Diamètre minimum                                 | 95  | 76  | 100 ? | 80    | 88 | ? | 90 ?  |
| Plusieurs utilisations visibles                  | x   |     |       |       |    |   |       |
| Métal en place dans le foyer                     | x   |     |       |       |    |   |       |
| Métal à proximité                                | x   | x   | x     |       |    |   |       |
| Charbon de bois ou terre brûlée                  | x   | x   | x     | x     | x  |   | x     |
| Métal pris dans une gangue vitrifiée à proximité | x   | x   | x     | x     |    |   |       |
| Céramique dans le foyer                          | x   |     |       | x     | x  |   |       |

FIGURE 2



PLAN



ELEVATION

# ETUDE DU FOYER a



SOL VIERGE

TERRE COMPACTE

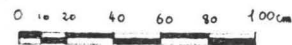
TERRE VEGETALE

COUCHE DE BRÛLE

PIERRE DE PAREMENT

METAL

ECHELLE 1/20ème



NORD

Il est bien évident que nous sommes ici en présence d'un assez vaste atelier métallurgique regroupant un nombre important de foyers et de fourneaux. Ce type de « forge celtique » est bien connu — avec des variantes cependant — dans toute l'Europe, de la Gaule à la Pologne. La meilleure description est celle qu'en donne Déchelette « le fourneau où s'opérait la réduction du fer se composait d'une simple cavité creusée le plus souvent à flanc de coteau ; les parois étaient garnies de terre réfractaire et doublées de pierres brutes. On le remplissait de minerai concassé, disposé par lits horizontaux et alternant avec des couches de combustible (charbon de bois). Une ouverture pratiquée à la base servait à la ventilation qui s'opérait, soit par le tirage naturel, soit au moyen d'appareils primitifs de soufflerie ; en outre c'est par ce trou que l'ouvrier retirait, après l'opération, le lopin de fer brut qu'il restait à épurer et affiner par des martelages à chaud » (5).

Cette description correspond parfaitement à ce que nous savons des foyers *a*, *d* et *g*. Nous y retrouvons en effet le parement de pierres et l'emplacement de l'ouverture d'évacuation (fig. 1) ; d'autre part quelques fragments de la tuyère d'un de ces bas fourneaux nous sont parvenus : ils sont constitués d'une argile lissée, l'intérieur étant vitrifié par la chaleur (fig. 8 ; 10). Ceci nous permet de penser que les fours de Kermoisan devaient ressembler de très près à ceux fouillés par Quiquerez dans le Jura bernois (fig. 3) (6).

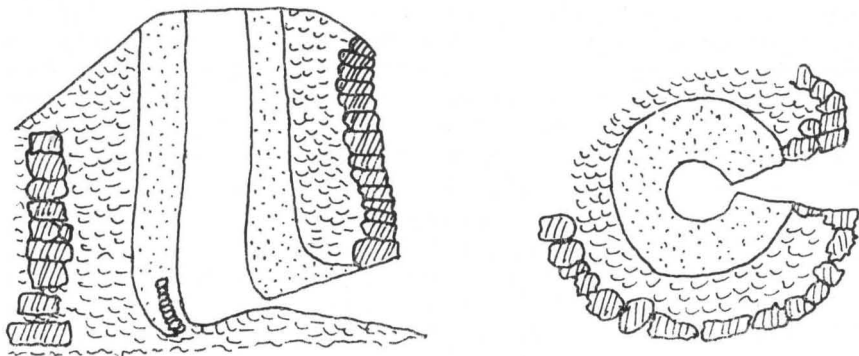


FIGURE 3

(5) J. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, Paris, 1914, t. II, vol. 3, p. 1542.

(6) L. QUIQUEREZ, *De l'Age du Fer. Recherches sur les anciennes forges du Jura bernois*, dans *Société jurassienne d'émulation*, 1866, pl. I.

Diverses expériences, et en particulier celles de Cleere (7), ont permis de mieux comprendre comment fonctionnaient ces bas fourneaux. Le minerai, préalablement brisé et lavé dans un « patouillet », était grillé à 300°-400° dans une fosse à ciel ouvert avant d'être introduit dans le four proprement dit : le but de cette opération étant de transformer les carbonates en oxydes (Fe 2O3 en particulier), et d'éliminer l'eau. Notons au passage que ce minerai provenait en général de glanes de surface : dans le cas présent nos métallurgistes devaient utiliser les produits d'altération superficielle du filon de dolérite Quimper-Douarnenez (8). Il n'est pas certain, toutefois, que ce procédé de grillage ait été utilisé à Kermoisan.

L'analyse des scories et les expériences menées par Cleere en Grande-Bretagne ont montré que l'on procédait de la façon suivante : par adjonctions régulières de quantités égales de charbon de bois et de minerai (que l'on déversait par le sommet de la cheminée, haute d'1,5 m à 3 m), on obtenait une température de 1 100°, température à laquelle la gangue fondait et s'écoulait hors du bas fourneau par le trou d'évacuation ménagé à cet effet (9). Le métal, lentement affiné, formait une masse spongieuse pesant environ 20 kg que l'on retirait par la même ouverture à la fin de l'opération. Cette loupe était ensuite réchauffée sur de petits foyers et longuement martelée afin d'en éliminer les dernières impuretés et d'en consolider la structure (cinglage). Le problème essentiel auquel se heurtaient les artisans de l'Antiquité était la séparation du métal réduit ( $\text{Fe 2O}_3 + 3 \text{CO} \rightarrow 2 \text{Fe} + 3 \text{CO}_2$ ) de la gangue siliceuse. Ceci est aisément résolu aujourd'hui par l'adjonction d'un fondant calcaire (castine), mais il semble que cette technique n'ait pas été utilisée avant l'époque moderne (10) : ainsi les fourneaux de Lanouée dans le Morbihan, créés en 1762, utilisaient des valves d'huîtres. La technique utilisée dans l'Antiquité était donc fort rentable, une importante quantité de métal disparaissant dans les scories, constituées en majeure partie de fayalite ( $2 \text{FeSiO}_2$ ), ce qui explique que la sidérurgie moderne ait largement exploité les amoncellements de produits de rebut des « forges » antiques.

Ces brèves indications techniques nous permettent de mieux comprendre l'usage des structures *b*, *c*, *e* et *f* qui correspondent sans doute à des fosses de grillage ou encore à des véritables forges où le métal était réchauffé et épuré. Il est d'ailleurs possible que ce fer ait été façonné sur place, car divers éléments métalliques ont été retrouvés à proximité (fig. 6 ; 2, 3, 4). Il se peut aussi que la présence d'une loupe de laitier dans le foyer *a* témoigne d'une malfaçon dans la cons-

(7) H. CLEERE, *Ironmaking in an iron furnace*, dans *Britannia*, II, 1971.

(8) Cette précision nous a été aimablement communiquée par M. P.-R. Giot.

(9) Ces loupes de laitier sont fréquentes dans nos campagnes : on les reconnaît à leur aspect cordé (partie supérieure).

(10) H. CLEERE, *art. cit.*, p. 205.

truction du fourneau : la gangue, au lieu de s'écouler, s'est solidifiée sur place et l'ensemble a dû être abandonné.



L'un des aspects les plus intéressants de la fouille de ces ateliers a été la découverte d'un matériel assez abondant, grâce auquel nous avons pu préciser la datation du site :

### *Objets métalliques*

1) Quelques objets de fer, dont un morceau d'outil à douille (serpette ?) (fig. 4 ; 11) (11) et des fragments de tiges plates et d'une barre de section ovale (fig. 6 ; 2, 3, 4).

2) Une boule de plomb (fig. 4 ; 5) : il s'agit probablement d'une balle de mousquet, bien postérieure à l'occupation antique du site.

### *Verre*

Quelques fragments de verre ont été recueillis : le plus reconnaissable est un morceau de coupe côtelée du type Isings 3 (12), bien daté de la période 0-125 de notre ère.

### *Céramique*

La céramique importée comprend quelques rares tessons de sigillée, dont un rebord de Drag. 27 pré-flavien à pâte blanche (fig. 5 ; 8), assez caractéristique des productions précoces de la Gaule du Sud (Montans ?), et un fond de plat Drag. 18/31 portant deux lettres d'une signature : ...A.M. La *terra nigra* est représentée par deux vases : un rebord de bol évasé très classique (fig. 5 ; 9), typique de l'ouest de la Gaule (fig. 5, 13), et un rebord de couvercle (fig. 4 ; 7 - dessin inversé). Nous avons aussi remarqué quelques tessons d'amphores des formes Dressel I (?) (130-10 avant notre ère), Pascual I (50-100 de notre ère) et Dressel 2-4 (première moitié du premier siècle de notre ère).

(11) Cf. R. SANQUER et P. GALLIOU, *Le « château » gallo-romain de Keradennec en Saint-Frégant (Finistère)*, dans *Annales de Bretagne*, 1972, t. LXXIX, n° 1, p. 193, fig. 13, 711 f 1.

(12) C. ISINGS, *Roman glass from dated finds*, Groningen, 1957.

(13) Cf. L. PAPE, *Les fouilles de Kerilien en Plouénventer. Campagne de 1965*, dans *Annales de Bretagne*, 1966, t. LXXIII, n° 1, p. 159.

La céramique locale, rarement décorée, peut-être répartie en trois catégories :

A) Une céramique grise et brunâtre à dégraissant de diamètre moyen, dont l'extérieur, souvent lustré, met en évidence de nombreuses paillettes de mica.

B) Un ensemble de jattes à pâte bien cuite, à l'extérieur « graphité » brillant (fig. 6 ; 1 - fig. 5 ; 5), très proche, par sa qualité, des meilleures céramiques des sites de la Tène en Armorique (14).

C) Une céramique dont la pâte ressemble fort à celle de l'« onctueuse », mais dont les formes sont assurément pré-médiévales.

Le répertoire des formes est assez restreint et ne comporte aucun individu exceptionnel. Parmi les formes basses notons une écuelle à bord horizontal versé extérieurement, caractéristique du premier siècle de notre ère (fig. 8 ; 7) (16), des jattes à bord versé intérieurement (fig. 8 ; 2, 5) qui perpétuent des formes halstattiennes du centre de la Gaule, et des jattes basses d'un modèle très classique en Armorique, et dont on suit l'évolution depuis la période de la Tène II jusqu'à la fin du premier siècle de notre ère au moins : c'est à ce type qu'appartiennent les célèbres jattes de la carrière du Blavet à Hénou (Côtes-du-Nord) (17). Les formes hautes comprennent quelques ovoïdes (fig. 4 ; 2 - fig. 8 ; 1, 3) et une série de jattes dont le haut de la panse est décoré de cordons en relief (fig. 6 ; 1 - fig. 5 ; 5, 11). Cette classe de céramique, sans doute imitée des récipients en bois tourné, est fréquente en Armorique jusqu'aux Flaviens (18).

Du point de vue de la technique on ne remarque guère que quelques légères cannelures internes (fig. 5 ; 1 - fig. 8 ; 9) et deux lèvres trilobées assez peu caractéristiques (fig. 5 ; 2 - fig. 4 ; 8). Un rebord percé (fig. 5 ; 5) devait permettre la fixation d'un couvercle léger, de toile, de cuir ou de vannerie (19).

L'ensemble de ce matériel évoque bien plus la période de la Tène III que l'époque romaine : les lèvres trilobées, l'enduisage « graphité »,

(14) P.-R. GIOT, C.-T. LE ROUX, Y. ONNÉE, *Le souterrain de Bellevue en Plouégat-Moysan (Finistère)*, Rennes, 1968, p. 11-12.

(15) Cf. P.-R. GIOT, *Un type de céramique antique inédit de Cornouaille et d'ailleurs*, dans *Annales de Bretagne*, 1955, t. LXII, n° 1, p. 202-213, et *La céramique onctueuse de Cornouaille. Contribution à l'étude de l'économie « médiévale »*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1971, t. XCVII, p. 109-130.

(16) Cf. R. SANQUER et P. GALLIOU, *Une maison de campagne gallo-romaine à La Roche-Maurice (Finistère)*, dans *Annales de Bretagne*, 1972, t. LXXIX, n° 1, p. 246.

(17) Cf. P.-R. GIOT, Y. LECERF, Y. ONNÉE, *Céramique armoricaine de l'Age du Fer II*, Rennes, 1971, pl. IX et X.

(18) Cf. J.-B. WARD-PERKINS, *The pottery found at Gergovia*, dans *The Archaeological Journal*, 1940, t. XCVII.

(19) Cf. P.-R. GIOT, C.-T. LE ROUX, Y. ONNÉE, *art. cit.*, p. 17-18.

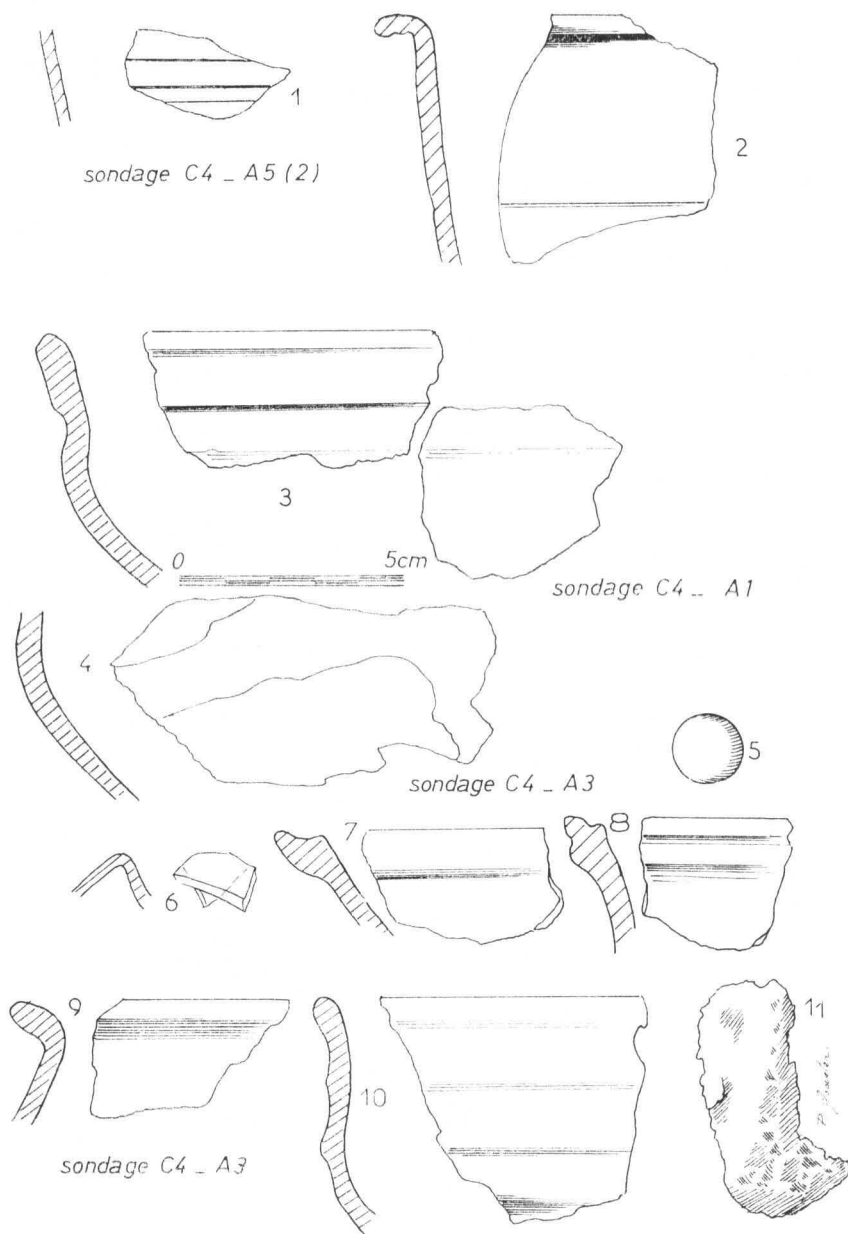


FIGURE 4

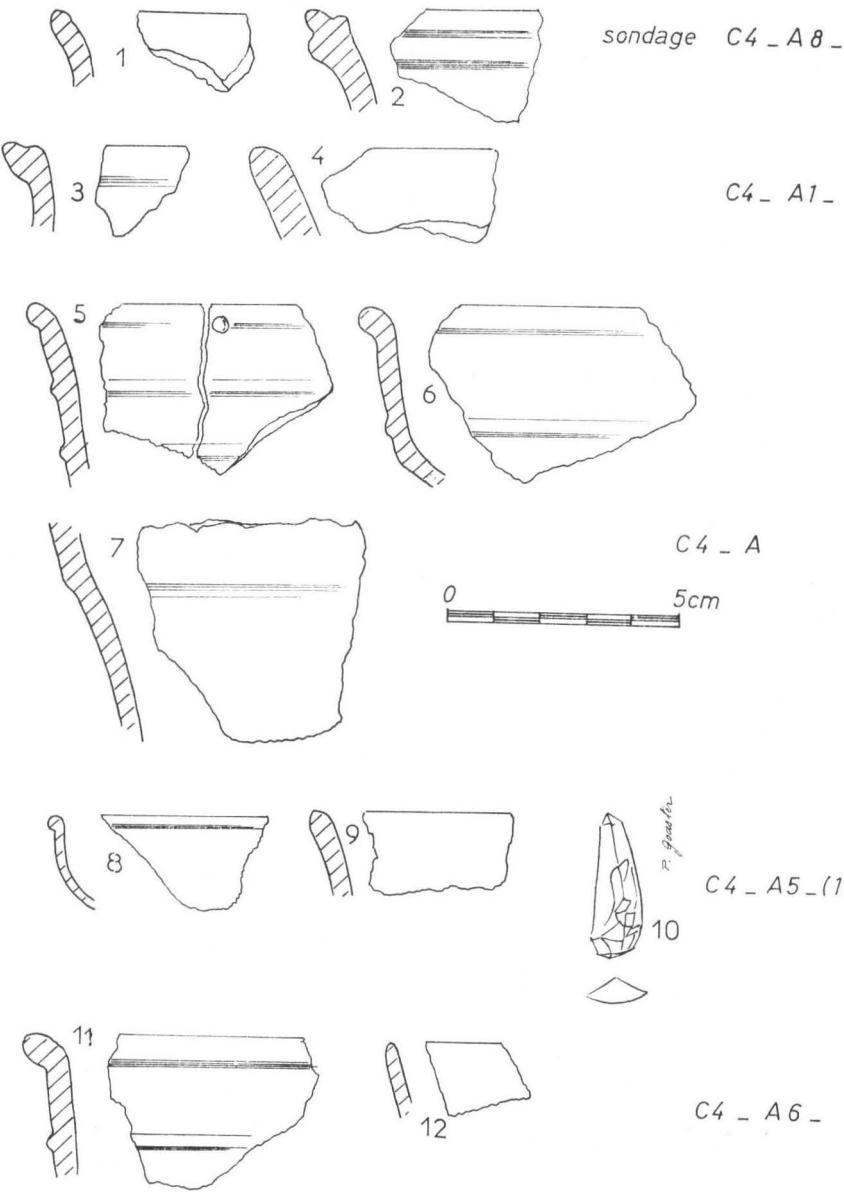


FIGURE 5



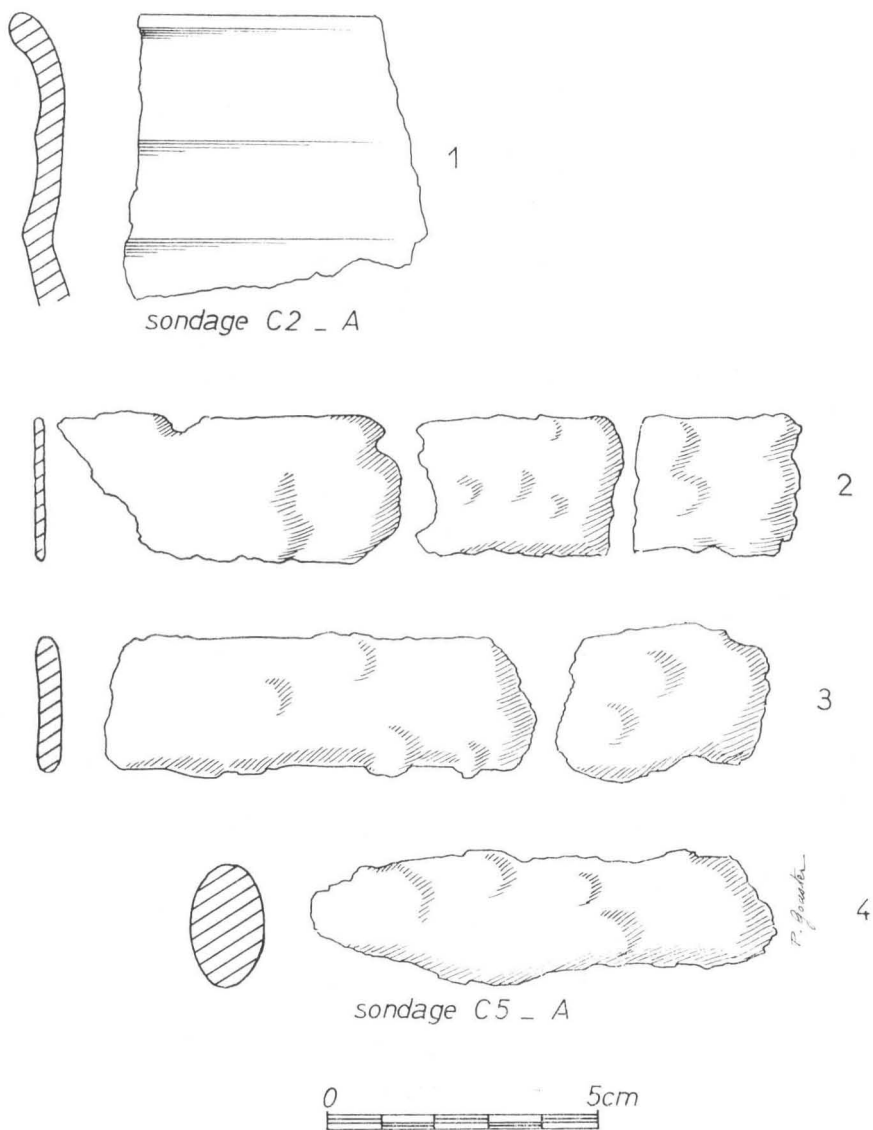


FIGURE 6

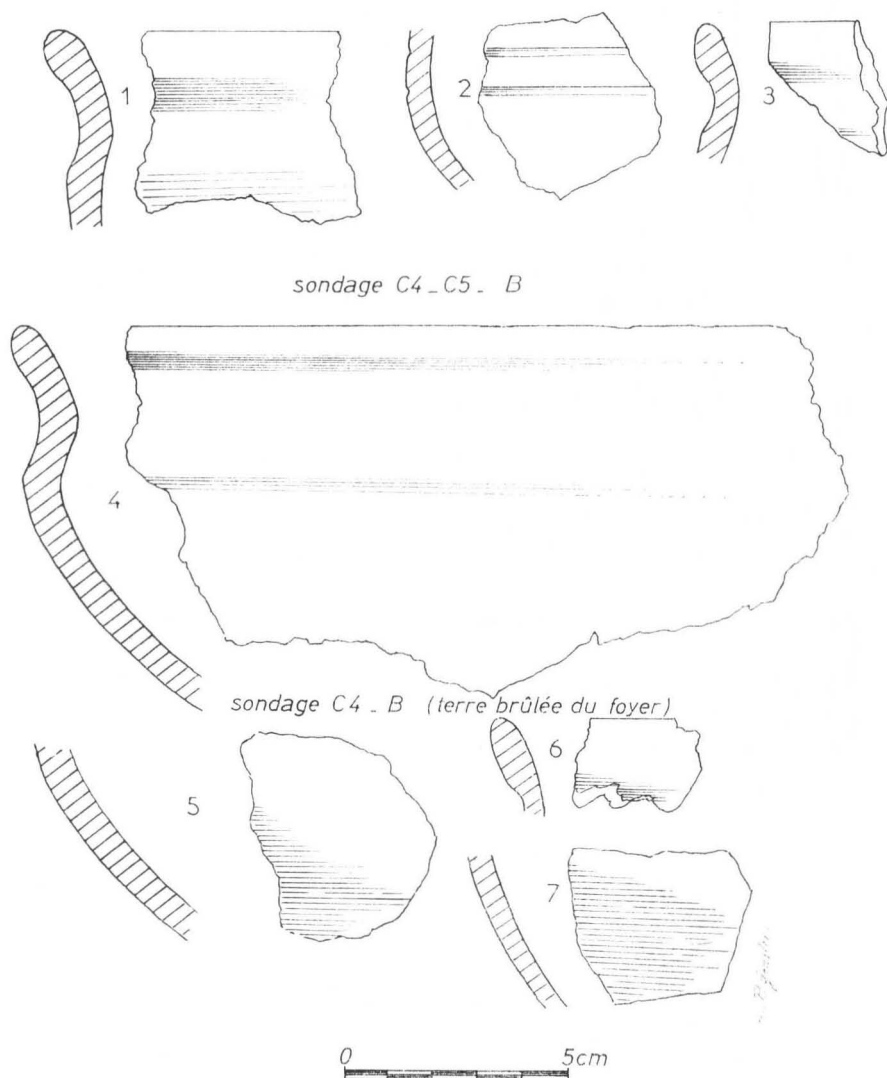
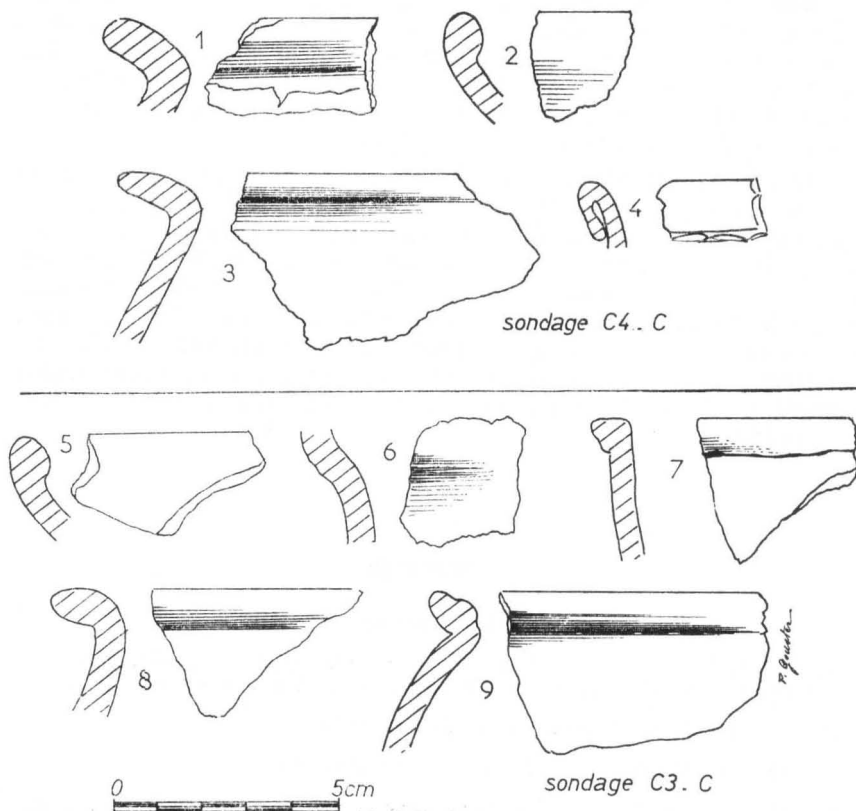


FIGURE 7



FRAGMENT D'ARGILE PROVENANT DE LA PAROI DU FOUR

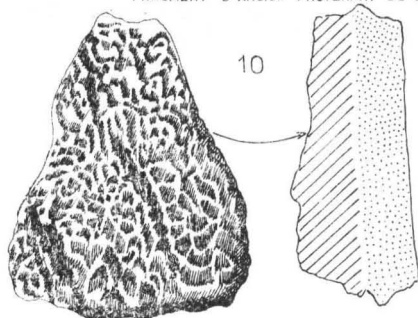


FIGURE 8

les cordons, indiquent une date haute, ce que vient confirmer la présence probable d'amphores Dressel I.

Une étude comparée de la céramique de Kermoisan avec celle qui a été découverte, tant dans l'*oppidum* de Kercaradec (20) que dans les niveaux du premier siècle de Locmaria, révèle que nos ateliers sont très précoces. On peut raisonnablement conclure qu'ils ont fonctionné depuis la fin de l'indépendance jusqu'au premier siècle de notre ère (verre, sigillée, amphore Dressel 2-4) (21).

L'intérêt principal de cette fouille a été de montrer que les techniques métallurgiques de la fin de la Tène étaient aussi évoluées en Armorique que dans le reste de l'Europe, mais aussi de permettre une étude et une datation relativement précise d'une de ces petites forges, qui, si l'on en juge par l'abondance des scories, devaient être dispersées dans toute l'Armorique. Il est d'ailleurs probable que ces techniques n'ont pas disparu de nos campagnes avant l'ère industrielle : en effet les « magnians », ces forgerons itinérants qui parcouraient notre région jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, travaillaient de la même manière que leurs lointains prédécesseurs.

\*  
\*\*

#### BIBLIOGRAPHIE

Aux travaux cités en notes, il convient d'ajouter :

R. PLEINER, *Die Eisenverhüttung in der « Germania magna » zur römischen Kaiserzeit*, dans 45. Bericht der römisch-germanischen Kommission, 1964.

L. PUZENAT, *La sidérurgie armoricaine*, Rennes, 1939.

R.F. TYLECOTE, *Metallurgy in Archaeology*, London, 1962.

A. VAN DOORSELAER, *Primitive Eisenverhüttung in Belgien*, dans *Antikvariskt Arkiv* 40 - *Early Mediæval Studies* 3.

G. WERNER, *Un groupe de bas fourneaux découverts à Romedenne*, dans *Acta* (Bulletin de la Société archéologique TRES-Bruxelles), 1968, t. VII.

---

(20) R.E.M. WHEELER, *Hill-forts of Northern France*, Oxford, 1957, p. 54-61, n° 7, 8, 10.

(21) La date C 14 que doit nous fournir le charbon d'un des foyers ne nous est pas encore parvenue.

PATRICK GALLIOU

## Une intaille d'époque romaine découverte à Pouldergat

Les découvertes d'intailles (1) d'époque romaine en Armorique sont des plus rares : quelques objets isolés ont certes été signalés à Rennes, Vitré, Romillé, Saint-Brieuc, Corseul, Carhaix, Commana et Nantes (2), mais ils ont souvent disparu dans l'enfer des collections particulières. On sait d'autre part que la belle glyptothèque du président de Robien, magnifiquement présentée par les musées de Bretagne (3), n'est pas de provenance locale.

---

(1) Une intaille est une pierre dure gravée en creux, à la différence d'un camée décoré en relief.

(2) Rennes : L. DECOMBE, *Notice sur les trouvailles faites dans le Jardin de la Préfecture*, dans *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1881, t. XV, p. 351, n° 10, 11, 12, 13, 18.

Vitré : F. PARENTEAU, *Inventaire archéologique précédé d'une introduction à l'étude des bijoux*, Nantes, 1878, p. 55 n°1.

Romillé : HARSOUET DE KERAVEL, dans *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXII, 1903, procès-verbaux, p. XXVI.

Saint-Brieuc : GAULTIER DU MOTTAY, *Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, 1885, p. 550.

Corseul : GAULTIER DU MOTTAY, *ouvr. cit.*, p. 454, et *Gallia*, 1957, t. XV, 2, p. 175.

Carhaix : P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistorique, gauloise et romaine dans le Finistère*, Quimper, 1907, p. 162.

Commana : *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1911, t. XXXVIII, procès-verbal du 26 octobre, p. XXXIII.

Nantes (?) : P. DE LISLE DU DRÉNEUC, *Catalogue du Musée archéologique de Nantes*, Nantes, 1903, p. 48, n° 264.

Nous fûmes donc vivement intéressés par la trouvaille, à Kervidinic en Pouldergat, d'une intaille antique (4) : cette dernière fut ramassée par M. Jean Castrec, agriculteur à Kervidinic, alors que celui-ci épierait un champ où des fragments de tuiles à rebord et des pierres de petit appareil sont encore visibles en surface. Un large chemin, appelée localement « voie romaine », borde au sud ce site inconnu des archéologues du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'intaille, constituée d'un nicolo bleu foncé très brillant, est de forme ovale, sa face supérieure légèrement biseautée : longue de 14,15 mm, elle est large de 11,80 mm et épaisse de 3,25 mm. Il est probable qu'elle fut utilisée comme chaton de bague, bien que l'on sache que de grands personnages de l'Antiquité (Pompée, César, etc.) possédaient des collections d'intailles non enchâssées (*dactylothecae*) [5].



Le bijou découvert à Kervidinic représente un personnage masculin debout à gauche, coiffé d'une ténie et qui semble n'être vêtu que d'un manteau long (chlamyde) qui tombe de l'épaule gauche. De la main droite il tient une grappe de raisin et de la gauche deux épis de blé au-dessus d'un autel allumé. La gravure est de qualité moyenne : les traits du visage sont à peine indiqués et on ne peut que remarquer

(3) Cf. J.-Y. VEILLARD, *Intailles et camées de la collection du président de Robien*, Rennes, 1972.

(4) Cette découverte fut annoncée par le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1967, t. XCIII, procès-verbaux, p. LV. Nous avons bénéficié lors de notre enquête sur le terrain de la parfaite connaissance qu'a notre confrère Y. Tanneau de cette région. Qu'il soit ici remercié pour l'aide qu'il nous a si libéralement fournie. Nous remercions également M. J. Castrec qui nous a permis d'étudier ce bijou à loisir.

(5) Pompée : cf. PLINIE, *Historia naturalis*, XXXVII, 5. Cf. aussi : J. NICLOUX, *Inventaire des intailles antiques découvertes et conservées dans le département de l'Aude*, dans *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, 1971, t. LXXI, p. 126.

la gaucherie du rendu du côté gauche. De même les proportions des épis ne sont pas respectées. Il est vrai que la finesse du détail n'appartient qu'aux meilleures productions des artistes grecs importées en Italie, ce qui donne à penser que notre intaille fut vraisemblablement taillée en Gaule (6).

L'identification du personnage ne pose guère de problèmes : il s'agit à l'évidence d'un de ces Génies sacrifiant si souvent représentés dans la statuaire et sur les monnaies, ou plus exactement de *Bonus Eventus*, dont deux statues, respectivement de la main de Praxitèle et d'Euphranor, se dressaient à Rome sur le Capitole et que Pline décrit de la façon suivante : *et simulacrum Bonus Eventus, dextra pateram, sinistra spicam ac papavera tenens* (7) [il semble d'ailleurs que Pline ait confondu la vieille divinité latine avec la représentation d'un *Agathodaimon* grec, mais il est probable qu'il s'agit là de deux branches d'un tronc indo-européen commun].

Comme ce fut souvent le cas dans l'Antiquité, les graveurs utilisèrent ces modèles tant sur des intailles (8) que sur des monnaies (au revers *BON. EVEN. AVG.* ou *BONVS EVENTVS*), assez fréquentes de Galba (68-69) à Gallien (253-268) [9], avec parfois quelques variantes : il arrive ainsi que les épis soient remplacés par une corbeille de fruits ou une corne d'abondance (10).

*Bonus Eventus* semble avoir été adoré dès la République (cf. les deniers de L. Scribonius Libo au revers *BON. EVENT* [11]) et son

(6) On a pu soupçonner l'existence d'un atelier en Bretagne romaine, dans la région d'*Aquae Sulis* (Bath). Cf. M. HENIG, *The gemstones from the main drain*, dans B. CUNLIFFE, *Roman Bath*, Oxford, 1969, p. 78-79.

(7) PLINE, *ouvr. cit.*, XXXIV, 77.

(8) Sur l'imitation de la statuaire, cf. G.M.A. RICHTER, *The subjects on Roman engraved gems. Their derivation, style and meaning*, dans *Revue archéologique*, 1968, fasc. 2.

Intailles semblables à celle de Kerdivinic : cf. MULLER-WIESELER, *Denkmaler der alten Kunst*, II, 942 et C. I. L., VI, 144, 943, 944.

Ce type d'intaille semble très répandu dans le monde romain : Sena Chiesa en a dénombré trente exemplaires au musée d'Aquilée (*Gemme del Museo Nazionale di Aquileia*, 1966) et en Rhénanie *Bonus Eventus* vient au cinquième rang parmi les divinités pour le nombre des intailles. On comparera au bijou de Pouldergat les intailles de Liberchies (Belgique) [F. DE RUYT et R. BRULET, *Les intailles antiques de Liberchies*, dans *L'Antiquité classique*, XXXVIII, 1969, 2, n° 10] et de Bourges (H. GUIRAUD, *Intailles du Musée de Bourges*, dans *Revue archéologique du Centre*, n° 51-52, juillet-décembre 1974, n° 1).

(9) H. COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, 1880 et années suivantes, 8 tomes : Galba, t. I, p. 321, n° 14 ; Titus, t. I p. 431, n° 25 ; Hadrien, t. II p. 120, n° 1 ; Antonin le Pieux, t. II p. 280-281, n° 106-112 ; Pescennius Niger, t. III, p. 405-406, n° 9-11 ; Elagabal, t. IV, p. 324-325 ; Septime Sévère, t. IV, p. 10, n° 63-68 ; Julia Domna, t. IV, p. 106, n° 10 ; Caracalla, t. IV, p. 143, n° 19 ; Geta, t. IV, p. 254, n° 10 ; Gallien, t. V, 357, n° 98-100.

(10) Antonin le Pieux : cf. H. COHEN, *ouvr. cit.*, t. II p. 280, n° 107 et 112 par exemple.

culte dut persister jusqu'au Bas-Empire : Ammien Marcellin (12) nous apprend en effet que *Bonus Eventus* possédait un temple sur le Champ de Mars, à proximité des thermes d'Agrippa et que sous Constantin ce temple fut remplacé par un péristyle (13). Il peut donc paraître difficile de dater avec précision l'intaille de Kervidinic : nous la placerions cependant volontiers dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, époque où *Bonus Eventus* et le *Genius Populi Romani* qui d'un point de vue iconographique lui est apparenté apparaissent fréquemment au revers des monnaies (14).

*Bonus Eventus* est à l'origine une divinité agricole que Varron range parmi les douze dieux *qui maxime agricolarum duces sunt* (15), et qui protège l'abondance des récoltes (16). Puis, le rôle de l'agriculture diminuant dans la vie du peuple romain, *Bonus Eventus* est devenu le dieu du succès, du dénouement heureux et on l'invoque dans les cas difficiles : ainsi Lucius en appelle-t-il à *hilaro atque prospero Eventu* (17). Il est toutefois probable que *Bonus Eventus* n'a jamais totalement perdu son caractère de divinité champêtre et c'est ce que semble indiquer la taille disproportionnée des épis de blé. On peut bien sûr se demander quel est l'intérêt archéologique et historique d'un tel objet, relativement commun après tout et découvert de plus hors de tout contexte stratigraphique : on sait qu'à l'époque romaine les intailles appartenaient à des personnes privées qui s'en servaient comme sceaux et il est certain que l'acheteur, désirant se placer sous la protection d'une divinité ou voulant montrer son attachement à tel aspect de la culture latine, choisissait son intaille à bon escient : ainsi Cléopâtre portait une représentation de Méthé qui devait la protéger des effets du vin et on a pu remarquer que les intailles à sujet guerrier ou héroïque étaient nombreuses sur le *limes* (18). L'intaille de Kervidinic souligne donc bien les préoccupations du propriétaire ou du *vilicus* de ce qui dut être une de ces riches *villae* qui émaillaient la campagne entre Quimper et Douarnenez (19) ; tout comme elle indique un haut degré de romanisation dans cette partie de la cité des Osismes.

(11) H. COHEN, *Médailles consulaires*, pl. 36, n° 2. Une monnaie de ce type est conservée au Musée départemental à Quimper.

(12) AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, 29, 6, 19.

(13) Cf. LANCIANA, *Il porticus Eventus Boni nel Campo Marzio*, dans *Bulletin du Comité*, XIX, 1891, p. 224 et suiv.

(14) Cf. J.-P. CALLU, *Genio Populi Romani (295-316). Contribution à une histoire numismatique de la Tétrarchie*, Paris, 1960, p. 14.

(15) VARRON, *Res rusticae*, I, 1, 16.

(16) Cf. CATON, *De agri cultura*, 141.

(17) APULÉE, *Métamorphoses*, IV, 2.

(18) Cf. M. HENIG, *The veneration of heroes in the Roman army. The evidence of engraved gemstones*, dans *Britannia*, I, 1970.

(19) Cf. R. SANQUER, P. GALLIOU, Cl. LE LOCH, *La villa romaine en Armorique*, dans *Archeologia*, n° 74, septembre 1974, p. 22.



PATRICK GALLIOU \*

## Deux mobiliers funéraires d'époque romaine anciennement découverts dans le Finistère

S'il est bien vrai que les « fouilles de laboratoire » sont l'indispensable complément de l'archéologie de terrain, on ne peut manquer de remarquer que les « fouilles de musée », elles aussi, nous permettent de combler bien des lacunes de notre documentation. En effet — à la fin du siècle dernier en particulier — des quantités d'objets sont entrées dans nos innombrables musées de province : nous n'en avons bien souvent que des descriptions superficielles, et leur intérêt scientifique n'a pas toujours été perçu. Un des efforts des archéologues d'aujourd'hui devra porter sur cette archéologie *in camera* : on essaiera de rassembler certains matériels, de préciser les circonstances de leur découverte et d'en tirer des conclusions scientifiques.

Nous avons pu, grâce à la bienveillance de M. Quiniou, conservateur des musées de Quimper, retrouver dans les collections du Musée départemental deux ensembles funéraires complets et bien groupés provenant de sarcophages de plomb, d'époque romaine, découverts anciennement à Clohars-Carnoët et à Douarnenez.

\*  
\*\*

---

\* Les dessins sont dus à P. Goaster que nous remercions ici. Nous remercions également la Direction des Antiquités historiques de Bretagne pour son aide de tous les instants.

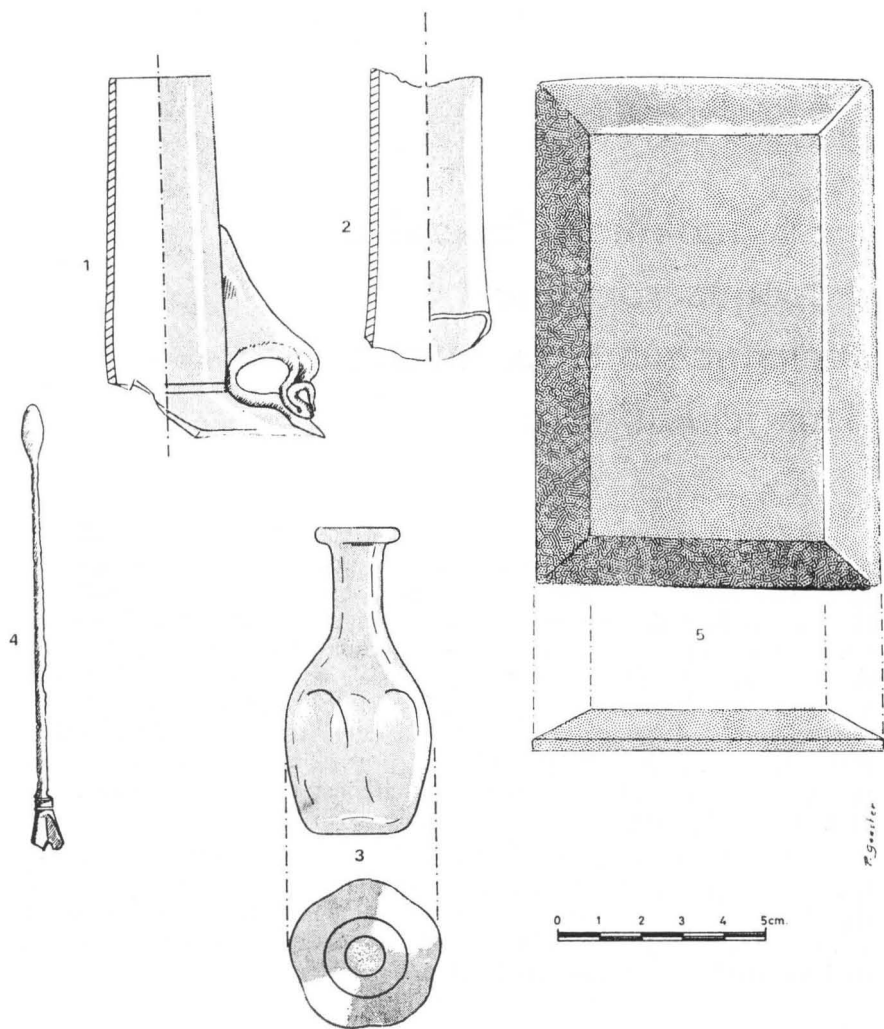


PLANCHE 1

## I. — CLOHARS-CARNOET

*Bibliographie*

- R.-F. LE MEN, *Statistique monumentale...*, p. 125.
- *Catalogue du Musée... de Quimper*, p. 36-37.
- P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistorique et gauloise...*, p. 355.
- R. SANQUER, *Chronique d'archéologie...*, p. 29-30.

*Circonstances de la trouvaille*

Ce premier sarcophage fut découvert en 1843 (d'après Le Men) ou 1846 (d'après du Chatellier) au Pouldu, à l'embouchure de la rivière de Quimperlé, à proximité de ruines romaines. Il avait deux mètres de long (1,8 m d'après du Chatellier) et l'un de ses petits côtés portait en relief l'inscription R. FILIOR (1). Il contenait le squelette d'un vieillard (2) près duquel avaient été déposés des vases en verre, un « sty-let » de bronze, une « tablette à écrire en jade », et une monnaie de Constantin (311-337). Nous avons retrouvé tous ces objets au Musée départemental, à l'exception de la monnaie de Constantin qui s'est perdue dans la masse du médailler.

*Description des objets*— **Planche 1, n<sup>os</sup> 1 et 2.**

Ces deux vases de verre de teinte bleu-vert sont malheureusement brisés et nous n'avons pas pu les reconstituer entièrement. On y reconnaît toutefois des bouteilles à col cylindrique et à anses delphiniformes s'appuyant sur un corps lui aussi cylindrique (hauteur du col de n<sup>o</sup> 1 : 70 mm — ouverture du goulot : 25 mm). Il s'agit là d'une forme très courante à la fin du III<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du IV<sup>e</sup> (3). Ainsi les deux bouteilles de ce type découvertes sous le *sacellum* de Lullingstone (4) sont datées de 300. Il semble que ce type de verre ait été fabriqué dans les très actifs ateliers de Cologne, d'où leur nom d'« *Eau de Cologne Flasche* » (5).

---

(1) Cf. R. SANQUER, *Chronique d'archéologie...*, p. 30.

(2) *Catalogue du Musée archéologique...*, p. 37.

(3) MORIN-JEAN, *La verrerie en Gaule...*, forme 42, et Cl. ISINGS, *Roman glass...*, forme 129.

(4) G. W. MEATES, *Lullingstone...*, p. 24.

(5) O. DOPPELFELD, *Romisches und frankisches Glas...*, p. 47 et pl. 63.

## — Planche 1, n° 3.

Cette petite bouteille en verre bleu-vert (hauteur : 75 mm — diamètre du goulot : 21 mm), à la panse ornée de cinq godrons, appartient au type Morin-Jean 39 (= Isings 104) que l'on peut suivre du III<sup>e</sup> siècle jusqu'à la période mérovingienne. Notons cependant qu'une bouteille identique à celle de Clohars-Carnoët a été découverte dans la tombe 83 de la nécropole d'Abbeville-Homblières, à proximité d'une monnaie de Gratien (367-383).

## — Planche 1, n° 4.

Le « style » de bronze est en fait une *ligula* (longueur conservée : 107 mm) : l'une des extrémités, en forme de cuiller étroite et allongée, servait à extraire des flacons de terre ou de verre les parfums ou les fards qu'ils renfermaient, l'autre, en forme d'olive très allongée, servait à doser les mélanges en faisant couler goutte à goutte les parfums ou les préparations.

## — Planche 1, n° 5.

« Tablette à écrire » en jadéite d'excellente qualité. Elle est de forme sub-rectangulaire et ses bords sont taillés en biseau arrondi (dimensions de la partie inférieure : 123 × 81 mm, de la partie supérieure : 99 × 62 mm). Il ne s'agit nullement en fait d'une tablette à écrire, mais d'une tablette à onguents qui servait à broyer et à mélanger fards et onguents, craie et céruse pour le front et les bras (8), ocre, lie de vin ou fucus pour les lèvres et les joues (9), cendre ou poudre d'antimoine pour les cils et le tour des yeux. Ces tablettes sont fort répandues dans le monde romain : citons celles de Verulamium (10) et de Fishbourne (11) en Bretagne, celles de Blicquy, de Herstal, de Noville-lez-Fexhe, de Hanret et de Wancennes en Belgique (12), de Saint-Médard-des-Prés en Gaule (13), d'Andernach (14), de Hofheim (15), de Pfünz (16) et de Straubing (17) en Germanie.

(6) Cf. H. ROOSENS, *Quelques mobiliers funéraires...*, pl. IV, n° 1 et p. 18.

(7) Cf. B. CUNLIFFE, *Fifth report...*, n° 173-175 ; *Excavations at Fishbourne...*, fig. 42, n° 59 et p. 107. — J.W. BRAILSFORD, *Guide to the antiquities...*, pl. 5, n° 3-5 ; *Hod Hill...*, vol. I, p. 51.

(8) MARTIAL, *Epigrammes*, II, 41, 11-12 ; VII, 25, 1-2 ; VIII, 33, 17.

(9) OVIDE, *Ars amatoria*, III, 211.

(10) S. FRERE, *Verulamium excavations...*, fig. 58, n° 229 et p. 156.

(11) B. CUNLIFFE, *Excavations at Fishbourne...*, fig. 23, 8-13.

(12) A. VAN DOORSELAER, *Répertoire des nécropoles...*, t. I, p. 46, 108, 114, 227, 254.

(13) B. FILLON, *Lettre à M. Lettronne...*, p. 620.

(14) C. KOENEN, *Die... Graber in Andernach*, p. 163, pl. VIII, n° 34.

(15) E. RITTERLING, *Das frühromische Lager...*, Taf. 16, n. 11-12.

(16) *Der obergermanisch-rätische Limes*, B. VIII, Taf. 14, n. 59.

(17) N. WATKE, *Das römische Donaukastell...*, pl. 111, n° 37-38.

## II. — DOUARNENEZ

*Bibliographie*

- P. DU CHATELLIER, *Le tumulus de Kerlan...*, p. 221.
- *Catalogue du Musée... de Quimper*, p. 47.
- P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistorique et gauloise...*, p. 255.
- R. SANQUER et P. GALLIOU, *Garum, sel et salaisons...*, p. 209.

*Circonstances de la trouvaille*

Le 15 février 1884, lors de travaux exécutés rue Fontenelle à Douarnenez, des ouvriers rencontrèrent, à deux mètres de profondeur, « un cercueil de plomb très épais, long de 1,90 m, renfermant un squelette encore recouvert de lambeaux d'étoffe tissée d'or, un vase de verre, un vase en terre rouge, de longues épingles de jais... et un morceau de fer » (18). Bien que du Chatellier ait indiqué que « le tout, hélas ! fut vite émietté et à peine si quelques fragments ont pu en être recueillis » (19), il semble que tous ces objets aient été déposés au Musée départemental, comme l'indique d'ailleurs le catalogue (20).

*Description des objets*— **Planche 2, n° 1.**

Le « morceau de fer » remarqué par du Chatellier est un clou. La masse fortement oxydée présente des traces ligneuses, ce qui tendrait à indiquer que nous avons ici un clou de fixation d'un cercueil de bois entourant le sarcophage de plomb, cercueil qui a bien sûr disparu (21).

— **Planche 2, n° 2.**

Ce vase, en céramique jaune-rouge bien cuite (hauteur : 213 mm — diamètre de l'ouverture : 27 mm — diamètre du col : 35 mm — hauteur du col : 13 mm — diamètre maximum : 110 mm — diamètre du pied : 41 mm) est très probablement de provenance locale. Nous n'en connaissons pas l'équivalent exact chez les Osismes, mais on peut

---

(18) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistorique et gauloise...*, p. 255.

(19) P. DU CHATELLIER, *Le tumulus de Kerlan...*, p. 221.

(20) P. 47.

(21) Ceci semble avoir été assez fréquent. Cf. A. VAN DOORSELAER, *Répertoire des nécropoles...*, t. I, p. 252 (Amiens, par exemple).

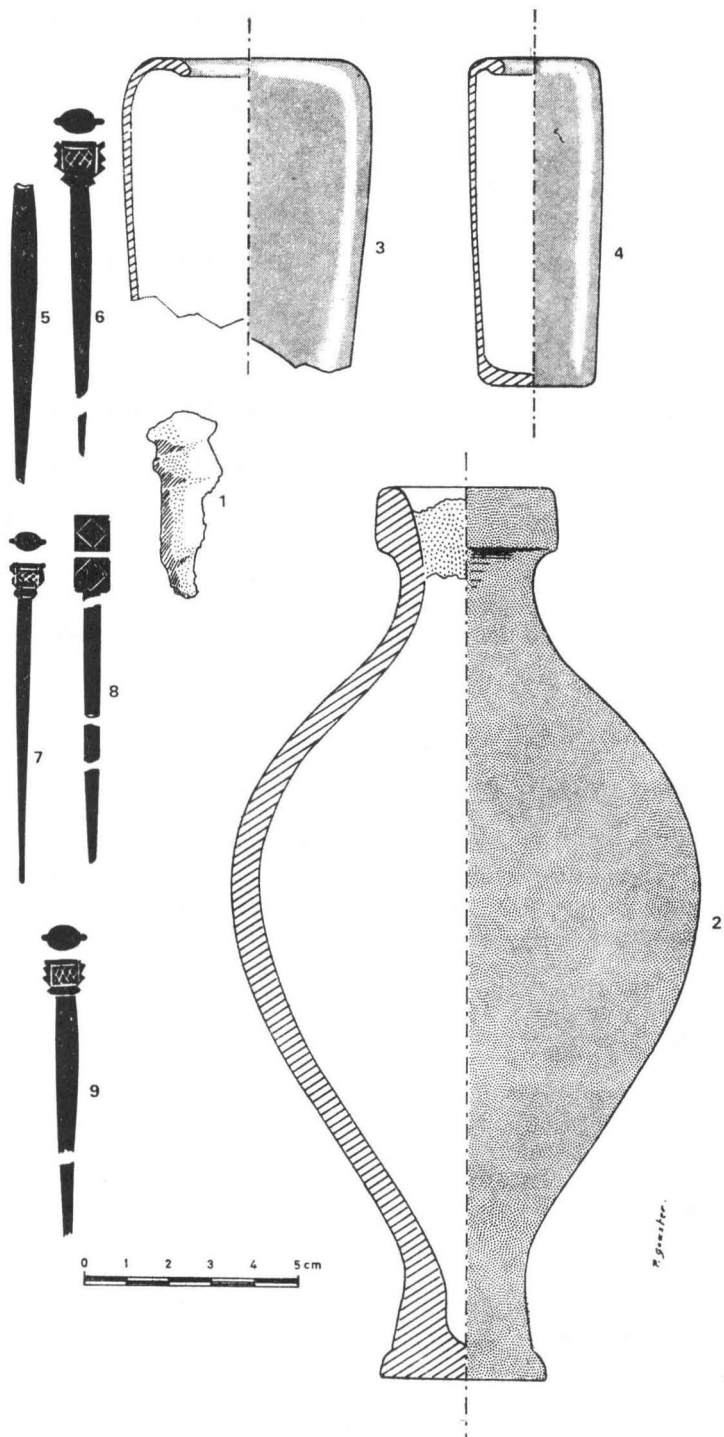


PLANCHE 2

le comparer aux « pots à garum » du IV<sup>e</sup> siècle, à pied étroit (diamètre compris entre 32 et 55 mm), découverts sur le site très proche de Plomarc'h (22).

— **Planche 2, n<sup>os</sup> 3 et 4.**

Ces deux gobelets de forme sub-cylindrique avec rebord rentrant, sont faits d'un verre blanc et fin de bonne qualité. Seul le n<sup>o</sup> 4 est complet (hauteur : 72 mm — diamètre du fond : 24 mm — diamètre du sommet : 30 mm — diamètre de l'ouverture : 16 mm). Ils appartiennent au même service (Morin-Jean n<sup>o</sup> 11, Isings n<sup>o</sup> 130) que l'on place également dans la période 275-400 de notre ère.

— **Planche 2, n<sup>os</sup> 5-9.**

Les cinq épingles de jais que contenait le sarcophage sont malheureusement toutes brisées ; on peut toutefois penser qu'elles mesuraient huit centimètres de long (23). On peut distinguer deux sous-types : le premier (épingle n<sup>o</sup> 8) est caractérisé par sa tête polyédrique. Il s'agit là d'un type simple fréquent au Bas-Empire en Bretagne (24) et surtout en Rhénanie où Fraülein Hagen (25) a pu en dénombrer 95 exemplaires. Ces épingles à tête polyédrique, en bronze ou en argent apparaissent fréquemment sur les sites et dans les nécropoles du IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle ; citons par exemple les trouvailles de Samson (26), d'Abbeville-Homblières (27), d'« Auf Kuppel » (28), de Vert La Gravelle (29) et de Cortrat (30).

Le second sous-type possède une tête en forme de canthare, les deux faces étant ornées de croisillons et les côtés de trois petites excroissances. C'est le type F 5 de Hagen (31), dont cinq exemplaires seule-

(22) P. GALLIOU, *La céramique de Plomarc'h...*, p. 229.

(23) Ces épingles (*acus discriminatis*) servaient certainement à retenir la chevelure (plutôt qu'un voile).

(24) J. W. BRAILSFORD, *Guide of the antiquities...*, fig. 14, n<sup>o</sup> 8 - Lincoln.

(25) W. HAGEN, *Kaiserzeitlichen Gagatarbeiten...*, 1937.

(26) Bronze : cf. E. DEL MARMOL, *Fouilles dans un cimetière...*, pl. VIII, n<sup>o</sup> 3 ; argent, avec une monnaie de Jovin (411-413) : cf. A. DASNOY, *La nécropole de Samson...*, fig. 9, n<sup>o</sup> 6 et p. 293.

(27) Tombe 13, bronze, avec une monnaie de Valens (364-378) [H. ROOSENS, *Quelques mobiliers funéraires...*, pl. II, n<sup>o</sup> 6] ; tombe 52, bronze, dernier quart du IV<sup>e</sup> siècle (*ibid.*, pl. III, n<sup>o</sup> 10).

(28) Bronze, milieu du IV<sup>e</sup> siècle (D. BECK et H. J. KELLNER, *Die spatromische Hohensiedlung...*, fig. 3, n<sup>o</sup> 5).

(29) Bronze, IV<sup>e</sup> siècle (R. LANTIER, *Un cimetière du IV<sup>e</sup> siècle...*, pl. V, 14 et p. 377).

(30) Argent, IV<sup>e</sup> siècle (A. FRANCE - LANORD, *Un cimetière de Lètes...*, fig. 15 et p. 32).

(31) W. HAGEN, *art. cit.*

ment ont été découverts en Rhénanie (trois à Cologne et deux à Trêves (32), un à York (33) et un autre en Pannonie (34). On ne connaît pas d'épingle de ce type en bronze ou en argent.

Quant au jais lui-même, variante du charbon et du lignite, on le rencontre dans les niveaux du lias, ou jurassique inférieur, de Souabe et de Franconie en Allemagne, en Aragon et dans les Asturies ainsi que dans le département de l'Aude. Il n'est toutefois pas certain que ces gisements aient été exploités avant l'époque moderne (les bijoux de jais étant les seuls que l'on pouvait décentement porter sur des vêtements de deuil). Le seul site qui ait livré des traces d'exploitation ancienne se trouve à proximité de Whitby sur la côte du Yorkshire (Grande-Bretagne). Le jais s'y présente en nodules ou en lentilles qu'il est facile de tailler ou de travailler au tour (35). Il semble qu'on l'ait utilisé dès l'âge du bronze en Europe, mais c'est surtout à l'époque romaine qu'on l'a exploité pour en faire des bagues, des bracelets, des pendentifs et des épingles : les Romains, ayant remarqué ses propriétés électrostatiques, le considéraient d'ailleurs comme magique (36).

Ce jais, recueilli à Whitby, était probablement travaillé à *Eburacum* (York) où les trouvailles d'objets en jais sont nombreuses (37), et de là exporté vers le reste de l'Empire. Toutefois si l'on cartographie les trouvailles de bijoux de jais d'époque romaine on ne peut manquer de remarquer une forte concentration en Rhénanie et en particulier dans la région de Cologne : on peut donc supposer, mais sans avoir de preuve certaine, que le matériau brut était en partie exporté vers la région du Rhin moyen où il était travaillé.

#### — Non représenté.

Nous avons réussi, en tamisant la poussière, à recueillir quelques minuscules fragments de tissu recouvert d'or. Un examen à la loupe montre bien qu'il ne s'agit pas de fils d'or entrant dans la trame, mais de paillettes ou de lamelles appliquées après tissage (le fil d'or, obtenu par tréfilage à partir d'un lingot était ensuite aplati entre deux cylindres de métal pour donner cet or en lames que l'on appliquait généralement sur de la soie).

\*\*

---

(32) *Ibid.*, p. 133.

(33) HOME, *Roman York*, p. 176.

(34) *Budapest Régisgái*, 10, 1923, 66, Abb. 4.3.

(35) Cf. l'article *Jet* dans *Encyclopaedia Britannica*.

(36) Cf. PLINE, *Historia naturalis*, XXXVI, 141 et SOLINUS, *Collectanea rerum memorabilium*, XXII, 11.

(37) Cf. S. FRERE, *Britannia*, p. 294 et R.C.H.M., *Eburacum...*



Il apparaît clairement que ces deux tombes inhumantes sont des tombes de femmes : les objets recueillis tant à Douarnenez qu'à Clohars-Carnoët appartiennent tous au *mundus muliebris*, et constituent un témoignage émouvant de ce culte — qu'a si bien décrit J. Carcopino (38) — qu'avaient les dames romaines pour leur toilette et leur maquillage, ce dont se gaussait déjà Martial : « Tu résides, ô Galla, dans une centaine de pyxides, et la figure que tu nous montres ne dort pas avec toi » (39). Mais elles ne seraient que des sépultures parmi tant d'autres si certains objets ne les faisaient sortir de l'ordinaire.

Nous ne nous sommes guère arrêtés sur les sarcophages en plomb ; il est vrai que nous n'en possédons plus que quelques fragments dont celui de Clohars-Carnoët est le plus révélateur (40). Cependant ces sarcophages témoignent d'une mentalité encore imprégnée de paganisme (le désir d'assurer une conservation prolongée à la dépouille), mais aussi d'un certain niveau social. Comme l'a écrit E. Salin, « la nature et la qualité du sarcophage dépendent du rang du défunt » (41). Or si l'on étudie la dispersion de ce type on remarque plusieurs concentrations :

1) Dans le sud de la Gaule : Antibes-Toulon (42), Cimiez-Nice (43), Narbonne-Les Aliscamps, etc. (ce groupe étant peut-être lié à celui de Tingitane) (44).

2) Dans le nord de la Gaule (Amiens, Beauvais, etc.), en Belgique, en Rhénanie (Trêves, Cologne, etc.) [ce deuxième groupe doit sans doute être lié à l'intense exploitation du plomb britannique].

3) Dans l'ouest de la Gaule enfin, citons les sarcophages de Bourg-Blanc (Finistère) [45], d'Hillion (Côtes-du-Nord), daté du IV<sup>e</sup> siècle par un barillet frontinien (46), de Trédrez (Côtes-du-Nord) [47], de Rennes (48) et enfin d'Angers (49). Comme l'a fort justement indiqué R. San-

(38) J. CARCOPINO, *La vie quotidienne à Rome...*

(39) MARTIAL, *Epigrammes*, IX, 37.

(40) Cf. R. SANQUER, *Chronique d'archéologie...*, p. 30.

(41) E. SALIN, *La civilisation mérovingienne...*, t. I, p. 92.

(42) GALLIA, 1960, XVIII, 2, p. 311.

(43) *Ibid.*, p. 322-323.

(44) Cf. M. PONSICH, *Le trafic du plomb... et Recherches archéologiques...*

(45) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1906, t. XXXIII, p. XXX.

(46) M. DE LA GOUBLAYE DE MENORVAL, *Notes sur un cercueil...* et SEYMOUR DE RICCI, *Répertoire épigraphique...*

(47) Cf. *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1912.

(48) *Gallia*, 1971, XXIX, 2, p. 235. Le matériel recueilli à Rennes comprend une petite aryballe de verre à spirale appliquée (O. DOPPELFELD, *op. cit.*, 104, II<sup>e</sup> siècle) et une bouteille sphérique à col étroit Isings 103 (200/250 - 400 de notre ère). Il se peut donc que les sarcophages de Rennes soient plus précoces que ceux du Finistère.

(49) GODARD-FAULTRIER, *Les sarcophages en plomb...*

quer (50), ce dernier groupe doit être mis en relation avec une exploitation ancienne des mines de plomb argentifère du Massif armoricain (Poullaouen, Trémuson, etc.).

Il est bien difficile de savoir à quoi sont dues de telles « concentrations » : peut-être viennent-elles des conditions locales (difficultés de taille de la pierre, surtout en Armorique), ou bien alors d'influences à grande distance. Toutefois, d'un point de vue purement statistique, ces concentrations n'en sont pas vraiment : la proportion des sarcophages de plomb par rapport aux autres types d'inhumations est des plus minimes et indique que ceux-ci étaient des objets de luxe réservés à une certaine aristocratie.

C'est d'ailleurs ce que vient confirmer, dans le cas de la découverte de Douarnenez, la présence de bijoux de jais, matière rare et donc chère, et d'un tissu rehaussé d'or. Ces tissus, fabriqués à l'origine en Syrie (51), furent mis à la mode dans les parties occidentales de l'Empire par Aurélien et Dioclétien et au IV<sup>e</sup> siècle — sans doute sous Constantin — furent ouvertes à Trêves des fabriques impériales employant des « *barbaricarii sive argentarii* » et produisant pour l'usage exclusif de l'empereur et de sa cour de hauts dignitaires et d'ecclésiastiques, des tissus brodés d'or et d'argent (52) : ainsi Constantin paraissait-il, les jours de cérémonie, vêtu d'une tunique de drap d'or enrichi de fleurs tissées (53).

Il est regrettable que le manque de précisions archéologiques sur la position de ces lambeaux de tissu ne nous permette pas d'affirmer, comme a pu le faire E. Wightman dans le cas des trouvailles de Trêves (54), qu'il s'agissait d'une dame de haut rang, portant le *pallium* de cour bordé d'une large bande de drap d'or (55) ou bien au contraire d'un personnage plus modeste, encore que fort riche.

Ces deux ensembles funéraires, si minces soient-ils en apparence, nous semblent importants ; ils soulignent en effet l'existence, au IV<sup>e</sup> siècle, de liens, plus forts que ceux que la mode aurait pu créer, entre l'Armorique, l'est de la Gaule (les importations de céramique sigillée d'Argonne le prouvent amplement) et la Rhénanie d'où proviennent certainement les verres et les épingles de jais ainsi peut-être que le tissu de Douarnenez. Mais ce ne sont là que des indices qui ne nous permettent guère de juger de l'ampleur de ces relations : s'agit-il simplement d'échanges commerciaux ou bien d'aventureux « étrangers » sont-ils aussi venus faire fortune sur les côtes atlantiques, tel ce L. Solimarius

(50) R. SANQUER, *Chronique d'archéologie...*, p. 30.

(51) Cf. L. BREHIER, *Les colonies d'Orientaux...*

(52) Cf. DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, *Dictionnaire des antiquités...*, article *Barbaricarii*.

(53) EUSÈBE, *De laudibus Constantini*, éd. MIGNE, *Patrologie grecque*, t. XX, col. 1337.

(54) E. WIGHTMAN, *Roman Trier...*, p. 63.

(55) J. P. WILD, *Clothing...*, p. 217.

Secundinus, citoyen trévire installé à Bordeaux et commerçant avec la Bretagne insulaire (56) ou ce Caius Varenius Varus qui fut deux siècles plus tôt curateur du *conventus* des citoyens romains de Douarnenez (57) ?

Il est aussi intéressant de constater que ces deux sarcophages ont été découverts à proximité d'usines de salaisons, dont l'existence est certaine (Douarnenez), ou supposée (Clohars-Carnoët) : ceci vient confirmer l'importance de cette industrie dans la vie économique de l'Armorique et le rôle essentiel qu'ont joué Douarnenez et sa région dans la *civitas* des Osismes.

## BIBLIOGRAPHIE

- BECK (D.) et KELLNER (H.J.), *Die spätrömische Höhensiedlung « Auf Kuppel bei Schaan »*, dans *Studien zu den Militärgrenzen*, Roms, 1967.
- BRAILS福德 (J. W.), *Hod Hill. Vol. I. Antiquities from Hod Hill in the Durden collection*, London, 1962.
- BRAILS福德 (J. W.), *Guide to the antiquities of Roman Britain*, London, 1971.
- BREHIER (L.), *Les colonies d'Orientaux en Occident au commencement du Moyen Age (V<sup>e</sup> - VIII<sup>e</sup> siècles)* dans *Byzantinische Zeitschrift*, 12, 1903.
- CARCOPINO (J.), *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire*, Paris, 1956, *Catalogue du Musée archéologique et du Musée des anciens costumes bretons de la ville de Quimper*, Quimper, 1901.
- CUNLIFFE (B.), *Fifth report on the excavations of the Roman fort at Richborough, Kent*, Oxford, 1968.
- CUNLIFFE (B.), *Excavations at Fishbourne. Vol. II. The finds*, Oxford, 1971.
- DAREMBERG, SAGLIO et POTTIER, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1877-1919.
- VAN DOORSELAER (A.), *Répertoire des nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale*, Bruxelles, 1964, 2 vol.
- DASNOY (A.), *La nécropole de Samson (V<sup>e</sup> - VI<sup>e</sup> siècles)*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 54, 1968.
- DEL MARMOL (E.), *Fouilles dans un cimetière de l'époque franque à Samson*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, VI, 1859 - 1860.
- DOPPELFELD (O.), *Römisches und frankisches Glas in Köln*, Köln, 1966.
- DU CHATELLIER (P.), *Le tumulus de Kerlan en Goulien*, dans *Revue archéologique*, 3<sup>e</sup> série, t. VIII, juillet-décembre 1885.
- DU CHATELLIER (P.), *Le tumulus de Kerlan en Goulien*, dans *Revue archéologique*, *Inventaire des monuments du département des temps préhistoriques à la fin de l'époque romaine*, 2<sup>e</sup> éd., Rennes-Quimper, 1907.
- FILLON (B.), *Lettre à M. Lettronne sur un tombeau antique découvert à Saint-Médard-des-Prés*, dans *Revue archéologique*, VIII, 1847-1848.
- FILLON (B.), *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine*, Fontenay, 1849.

---

(56) C. I. L., XIII, 634.

(57) Cf. R. SANQUER, *Une nouvelle lecture...*

- FRANCE-LANORD (A.), *Un cimetière de Lètes à Cortrat (Loiret)*, dans *Revue archéologique*, t. I, 1963.
- FRERE (S.), *Britannia*, London, 1967.
- FRERE (S.), *Verulamium excavations*, London, 1972.
- GALLIOU (P.), *La céramique de Plomarc'h en Ploaré-Douarnenez (Finistère)*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1, 1971.
- GODARD - FAULTRIER, *Les sarcophages en plomb du musée d'Angers*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. I, 1857.
- HAGEN (W.), *Kaiserzeitlichen Gagarbeiten aus der rheinischen Germanien*, dans *Bonner Jahrbücher*, 142, 1937.
- ISINGS (Cl.), *Roman glass from dated finds*, Groningen, 1957.
- KOENEN (C.), *Die vorrömischen, römischen und frankischen Gräber in Andernach*, dans *Bonner Jahrbücher*, 86, 1888.
- LA GOUBLAYE DE MENORVAL (M. de), *Notes sur un cercueil de plomb découvert à Hillion*, dans *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, XXXIII, 1895.
- LANTIER (R.), *Un cimetière du IV<sup>e</sup> siècle au « Mont Augé » (Vert-la-Gravelle, Marne)*, dans *L'Antiquité classique*, XVII, 1948.
- LE MEN (R.-F.), *Statistique monumentale du Finistère. Époque romaine*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1874-1875.
- MEATES (G. W.), *Lullingstone roman villa*, London, 1963.
- MIGNE (J.-P.), *Patrologiae cursus completus, series graecae*, Paris, 1857-1866.
- MORIN - JEAN, *La verrerie en Gaule sous l'Empire romain*, Paris, 1913.
- PONSICH (M.), *Le trafic du plomb dans le détroit de Gibraltar*, dans *Mélanges Piganiol*, vol. III, Paris, 1966.
- PONSICH (M.), *Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région*, Paris, 1970.
- R. C. H. M., *Eburacum. Roman York*, London, 1962.
- RITTERLING (E.), *Das frühromische Lager bei Hofheim im Taunus*, dans *Nassauische Annalen*, 40, 1912.
- ROOSENS (H.), *Quelques mobiliers funéraires de la fin de l'époque romaine dans le nord de la France*, Brugge, 1962.
- SALIN (E.), *La civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire*, t. I, Paris, 1950.
- SANQUER (R.) et GALLIOU (P.), *Garum, sel et salaisons en Armorique gallo-romaine*, dans *Gallia*, 30, 1972, fasc. 1.
- SANQUER (R.), *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973.
- SANQUER (R.), *Une nouvelle lecture de l'inscription à Neptune trouvée à Douarnenez et l'industrie du garum armoricain*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1, 1973.
- SEYMOUR DE RICCI, *Répertoire épigraphique de la Bretagne occidentale*, dans *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXXV, 1897.
- WALKE (N.), *Das römische Donaukastell Straubing-Sorviodurum*, *Limesforschungen*, Bd 3, Berlin, 1965.
- WIGHTMAN (E.), *Roman Trier and the Treveri*, London, 1970.
- WILD (J. P.), *Clothing in the north-west provinces of the Roman Empire*, dans *Bonner Jahrbücher*, 168, 1968.

P.-R. GIOT et J.-L. MONNIER

## Le cimetière breton de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel, en Plomeur : Fouilles en 1974

Rappelons en quelques mots qu'il s'agit d'un site connu depuis le siècle dernier, fouillé à plusieurs reprises dans la première moitié de ce siècle, et classiquement considéré comme protohistorique, pour de multiples raisons assez vraisemblables et cohérentes. Nous avons pu montrer par des datations isotopiques qu'il s'agit en réalité d'un cimetière du haut Moyen Age, qu'il n'est pas difficile d'assigner à des descendants de Bretons immigrés peu de générations auparavant. Si l'on « calibre » les deux dates obtenues sur des ossements d'un niveau moyen du cimetière (ou leur moyenne vu leur faible différence), grâce aux données dendrochronologiques américaines, on obtient 1005 A.D., soit en gros l'an mil. Notre rapport sur la campagne 1973, paru ici même, aura donné tous détails sur la situation et les caractéristiques du site comme sur les problèmes qui se posaient. Nous nous bornerons cette fois-ci à un bref résumé des constatations complémentaires de la campagne 1974, la longue exploitation scientifique des résultats obtenus ne pouvant s'exposer que dans la publication finale.

Nous remercions à nouveau chaleureusement les propriétaires, Mme et M. F. Nicolas, de leur compréhension et de leur appréciation, et nous exprimons à nouveau notre gratitude au Service des fouilles et antiquités ainsi qu'au Conseil général du Finistère pour nous avoir octroyé les moyens matériels nécessaires à ces travaux. Rappelons que le produit des fouilles vient prendre sa suite au Musée préhistorique finistérien, à côté de tout ce qui est sorti des fouilles antérieures, formant la plus considérable documentation existante sur la paléo-anthropobiologie de la Bretagne.

Les fouilles ont eu lieu du 9 juillet au 31 août, avec une phase principale du 10 au 27 juillet, prolongée jusqu'au 10 août avec des équipes de stagiaires bénévoles, le Musée préhistorique finistérien servant de base opérationnelle. Le mauvais temps a contrecarré une réouverture complémentaire du chantier à l'automne. Nous avons été assisté dans la marche du chantier par notre collaborateur M. Y. Onnée à diverses périodes. Nos stagiaires et aides comprenaient : MM. P. Berrou, B. Poignant et Mlle S. Lécuyer, professeurs agrégés ; Mme A. Poignant, professeur certifié ; M. et Mme G. et M. Guillonnet, et M. R. Quiniou, professeurs de C.E.G. ; M. J. Mélenec, instituteur et Mlles H. Bougie et F. Charles, institutrices ; Mme M.-C. Carré et M. V. Meissonnier, collaborateurs techniques au C.N.R.S. ; M. P. Carré, ingénieur ; M. J. Peuziat, docteur en chirurgie dentaire ; M. J.-P. Brégand, dessinateur-topographe ; Mlle F. Beeler, journaliste suisse ; Mlle C. Barge, secrétaire ; Mlles S. Dornier et E. Reynaud, éducatrices ; Mlles T. Bowen (étudiante britannique en archéologie), D. Bance, M.-T. Bourhis, M.-E. Hamel, J. Tanguy, étudiantes ; MM. M. Cullen (étudiant américain en anthropologie), E. Carroy, Y. Gontier, Y. Hervé, C. Jeanbille, M. Morin et M. Pinsart, étudiants. Enfin des enfants lycéens des familles Berrou, Mélenec et Quiniou, enseignants susnommés.



Le grand rectangle A, implanté dans le cimetière et dont le décapage avait débuté en 1973, n'avait pu être exploré jusqu'au fond que sur moins du tiers de sa surface, à l'extrémité méridionale. Il a donc été procédé en 1974 au décapage intégral du reste, ce qui a été plus long que prévu et délicat du fait des nombreuses structures d'entourages de la partie médiane, de la compacité et de la dureté de la dune inférieure vers le nord, où les ossements ne sont pas toujours bien conservés. Après avoir complété le relevé de la belle section de la paroi occidentale du rectangle A, il a été possible de décapier la bande irrégulière séparant ce dernier de la limite des anciennes fouilles et de jalonner approximativement les raccordements avec celles-là.

Pour ce qui est des niveaux supérieurs de sépultures, c'est-à-dire de celles qui ont été mises en place à partir du sommet de la dune supérieure, l'observation la plus importante s'est effectuée dans l'extension de raccord au droit des abscisses 10,80 — 11,20 m de la grande section, où une fosse se voyait. Un entourage de tombe s'est montré, à environ 0,40 m au-dessus du niveau des entourages les plus élevés attestés jusque-là, c'est-à-dire celui des tombes à petits galets. C'est l'indication d'un autre niveau d'arrêt dans la formation de la dune et d'une autre utilisation du cimetière, peu lisible du fait de la pédogénèse récente.

Au niveau des sépultures les plus profondes, on a beaucoup appris et il a été possible de garder quelque temps en place toutes les tom-

bes de manière à pouvoir prendre des photographies d'ensemble assez spectaculaires. Le phénomène de la réutilisation approximative des mêmes emplacements pour les fosses des sépultures a pu être analysé. Il y a en général un léger décalage, de sorte que le premier occupant peut être coupé en long ou en travers. D'autres fois, la première sépulture est à peu près restée en place, à part le crâne, trop encombrant, qui a pu être mis aux pieds du nouvel arrivant, ou enterré isolément, de sorte que l'on trouve à la fouille d'un côté un squelette sans crâne, et de l'autre un crâne seul. Il est des sépultures où l'on a rencontré, auprès du crâne du nouvel occupant, deux ou trois crânes, d'ailleurs en mauvais état, de sujets jeunes. Enfin une autre pratique a été celle du paquet d'os, assez correctement disposé, et mis dans le coin d'une nouvelle fosse ; dans un cas nous avons rencontré deux paquets, de part et d'autre des restes du nouveau squelette. D'un autre côté, il est à noter qu'au niveau du fond il restait pas mal d'espaces non occupés par des sépultures anciennes, mais qui l'auront été, un peu moins profondément, par des sépultures plus récentes.

La mise en place de pierres autour du cadavre, figurant plus ou moins un cercueil, ou limitée à une pierre à la tête et aux pieds, n'était pas une pratique générale, même si l'on tient compte du fait que, dans quelques cas, les paquets d'os provenant des prédécesseurs en tenaient un peu lieu. Il y a cependant quelques fosses avec des garnitures de pierres autour du squelette assez soigneusement disposées. Dans un cas cela correspondait à un entourage, à la surface du sol du cimetière de l'époque, également très soigné.

Mais nous avons eu une surprise, c'est l'utilisation d'ossements de baleine comme garnitures de tombes. Comme l'échouage des baleines sur nos côtes était jadis un phénomène assez fréquent, il n'est pas étonnant que les populations littorales aient pu exploiter à des fins diverses ces véritables mines. En dehors de deux sépultures où les traces d'os étaient si minimes qu'on puisse tout juste en mentionner la présence, on doit signaler deux sépultures d'adultes avec des garnitures latérales taillées dans des grands os qui ne peuvent venir que de cétacés. Pour l'une, 74-38, le côté gauche du squelette était garni d'un alignement de pierres, tandis que le côté droit était serré sur toute la longueur par une sorte de planche, en réalité peut-être composite, aussi rectiligne que possible, épaisse de 3 à 4 cm, mais beaucoup plus mince et irrégulière vers le haut du corps. Comme cette planche était taillée dans la partie spongieuse de l'os, sa conservation est en fait très variable, et c'est plutôt les traces qui nous sont parvenues qu'un objet consistant. Même imprégnés de matières plastiques de consolidation, ces fragments ont très peu de tenue. Une autre sépulture, également masculine, 74-66, était bordée par deux de ces planches, à gauche une curviligne ne bordant que la partie médiane du corps, à droite une rectiligne sur toute la longueur. Cette sépulture a été plâtrée en vue de tenter son enlèvement ultérieur. Enfin, une tombe d'enfant, 74-7, était garnie, derrière la tête, d'un objet en os, perforé à chaque bout, qu'on



pourrait comparer à une pièce d'extrémité de berceau ou de hamac, mais il n'y en avait qu'un, le bas du corps ayant été coupé par une autre sépulture.

De même que pour les niveaux supérieurs, il y a en définitive une très grande variabilité dans la position des avant-bras et des mains. A part ce fragment de berceau, l'absence de tout vestige d'objets mobiliers contemporains et de tout reste d'ornements vestimentaires est constante.

Les restes d'objets antérieurs dispersés dans la masse de la dune inférieure furent, bien entendu, nombreux à être recueillis, silex (dont des pointes de flèches), tessons de poterie allant de la protohistoire jusqu'à de rares tessons de céramique gallo-romaine commune. Il faut insister sur un fragment de bracelet à bossettes en bronze, objet hallstattien caractéristique, trouvé à toucher une côte humaine qui avait été colorée par ses produits d'altération. On comprend que les anciens fouilleurs aient de bonne foi associé squelettes et silex (dont une pointe de flèche assez peu caractéristique) ou débris de bronze et sépultures.

Au point de vue anthropobiologique, on a découvert, en 1974, en gros, dans le rectangle A et son extension de raccord, environ 45 restes de squelettes d'enfants, environ 70 adultes (un certain nombre n'avaient plus de crâne en place, comme nous avons vu, mais on a trouvé à peu près autant de crânes isolés) et environ 20 « paquets » d'ossements provenant de tombes démantibulées, sans compter les multiples os dépareillés provenant de tombes mélangés à tout le sable de la dune inférieure comme à celui de la dune supérieure. Ces sujets sont, bien entendu, en état de conservation et de complétion très variables. Au point de vue paléopathologique, à côté des riches séries d'ennuis dentaires variés, et des banales arthroses vertébrales, il faut signaler une belle fracture de tibia, bien consolidée avec un léger raccourcissement. En fait c'est bien peu au point de vue traumatologique pour une telle population qui devait donc être fort pacifique et peu sujette aux accidents du travail.

La remarquable série des trépanations s'est encore enrichie avec deux cas bien cicatrisés. Le sujet 74-25 est masculin et présente à la limite du frontal et du pariétal droit un orifice comportant vers le sommet un contour irrégulier et pour les trois quarts un contour circulaire classique, d'un diamètre d'environ 30 mm. Le sujet 74-50 est un crâne masculin isolé qui présente la trépanation dans une région où rarement elle se trouve pratiquée, à la limite du pariétal droit et de l'occipital, avec une forme irrégulière à cause du tracé de la suture. Des biseaux, classiques, dans ces deux cas qui portent à 8 le total des trépanations du site.

Mais il y a deux autres interventions crâniennes. Pour le sujet masculin 74-100, au milieu du frontal, en position presque symétrique, une marque circulaire, cicatrisée, qui ne semble avoir affecté que la table externe. Plutôt qu'un début de trépanation abandonnée, on peut



penser à une marque au fer rouge, de forme tubulaire. Le cas du sujet masculin 74-28 est très curieux : l'arrière gauche du crâne a été débité, découpé méthodiquement par trois ou quatre traits. Les découpes, aux bords presque polis, traversent nettement et proprement la table externe, tandis que diploé et table interne ont été cassés pour achever chaque trait. Il doit s'agir d'une intervention *post mortem*, de technique très différente de celles qui étaient appliquées sur le vivant. Était-ce une autopsie ou une curiosité anatomique du rebouteux ? En tout cas sur les fragments du crâne (malheureusement écrasé et fragile, peu facile à remonter en son entier, et il manque quelques morceaux), il n'y a aucune altération pathologique.

\*  
\*\*

La fouille B concernait un massif de blocage situé plus à l'ouest. Elle a été étendue de manière à concerner presque la totalité de cette zone pierreuse, et a atteint une surface de  $6 \times 7$  m. Compte tenu de ce qui avait été écorné au nord par les fouilles anciennes, on peut estimer que ce massif avait une dimension nord-sud de l'ordre de 8 à 9 m, pour 5 à 7 m est-ouest, avec des extensions ou éboulis limités et irréguliers. On n'a pas entamé en 1974 toute la masse décapée en surface, mais on l'a ceinturée par des tranchées de manière à en saisir la structure, variable et hétérogène selon les points, et comprendre ses rapports stratigraphiques avec le cimetière. Un petit sondage J, 2 m au-delà de son extrémité occidentale, a confirmé la présence d'éboulis mais pas de restes construits dans cette direction.

On peut estimer qu'il s'agit des ruines et remblais accumulés d'un petit bâtiment très fruste, dont les superstructures devaient être en bois, comme la très grande majorité des constructions bretonnes avant les premières églises romanes. Nous avons rencontré à trois niveaux des éléments encore en place d'une sorte de pavage, le plus profond (au sud du rectangle B) étant simplement posé à la surface de la dune inférieure et recouvrant des inhumations du cimetière ; au même niveau et sans doute de la même séquence chronologique se situe le départ du creusement de la fosse dans laquelle avait été installé le four exploré en 1973. Il s'agit donc d'un premier état de la construction, postérieur à la création du cimetière, et on n'a pas hésité à s'installer en partie à cheval au-dessus des sépultures. Mais ce premier édifice paraît antérieur au début de la mise en place de la dune supérieure ou serait juste contemporain de celui-ci.

Or, entre temps, nous avons obtenu de Mme G. Délibrias, que nous remercions encore, la date radiocarbone des charbons de bois extraits du foyer de ce four :

GIF 3079 :  $900 \pm 90$  ans avant nous, soit 1050 A.D.

Si l'on « calibre » cette date, on obtient 1065 A.D. ce qui est peu différent. Et, cette année, M. le professeur E. Thellier, membre de

l'Institut, et Madame, ont eu la gentillesse de venir prélever eux-mêmes sur le four toute une série d'échantillons en vue de déterminations archéomagnétiques.

Nous devons faire une rectification à notre description précédente. Ce que nous avons décrit (1973, t. CI, p. 104) comme gonds en terre cuite sont incontestablement des tuyères, au nombre de quatre, qui devaient se trouver dans la paroi avant, au-dessus de la porte. Nous avons pu établir que ce four avait eu pour but la fonte d'une cloche en bronze. Les déchets de bronze assez nombreux ont été analysés par M. J.-R. Bourhis : il s'agit d'un bronze caractéristique à très forte teneur en étain, presque 30 %. Quoiqu'il soit difficile de distinguer dans tous les cas les fragments, il semble que la plupart des fragments du creuset se trouvaient dans le four, où gisaient aussi évidemment les fragments des superstructures du four ; tandis que la plupart des fragments du moule de la cloche se trouvaient par-devant le four, sur l'aire de service décrite dans la précédente publication. Nous n'avons que peu d'éléments pour déterminer la forme complète de la cloche, en particulier rien de sa partie supérieure. Son corps, d'après les rayons de courbure, se présentait comme cylindrique ou sub-cylindrique, avec un diamètre voisin de 40 cm, cette partie cylindrique ayant au moins 20 cm de haut. Elle était ornée à l'extérieur d'au moins un cordon en relief, plus les quelques motifs en relief précédemment décrits (spiroles, croix à crossettes) et sa base présentait au moins un biseau plan de 2 cm de large.

Quoique dans le remplissage subséquent du four, comme dans les diverses masses du blocage, il y ait de nombreux débris culinaires (coquilles, os d'animaux ; tessons de céramique avec enduction extérieure de suie, la plupart en poterie onctueuse, quelques-uns en poterie micacée blanc-jaunâtre), nous pensons que l'on peut déduire de la présence de ce four à cloche que l'édifice construit à côté, puis reconstruit par-dessus, était un tout petit édicule religieux, une sorte de petite chapelle.

Les deux fragments discontinus de pavage trouvés dans le blocage, plus haut que le premier, devaient être des traces de planchers ou sols de ces édifices de bois qu'on devait rénover à cause des tempêtes (car nous n'avons pas de témoignages d'incendies). Le fragment de pavage intermédiaire, vers le sud du rectangle B, comportait une « pierre » en fait taillée comme une crapaudine, dans un os, certainement encore ici un os de baleine.

Mais nous avons rencontré vers le milieu et dans la partie ouest du blocage, un tout petit massif de pierres appareillées soigneusement, d'environ 0,30 m sur presque 1 m. Il n'a de suite dans aucune direction. Il est difficile de dire si ses fondations vont jusqu'au niveau de la dune ancienne, ou s'il y a eu superposition de deux piles de maçonnerie successives. Quoiqu'il n'ait pas de symétries, on peut penser qu'il servait de support à un pilier de bois important, peut-être l'un

de ceux du petit clocher. Ailleurs quelques grosses pierres, en apparence dérangées, pourraient être évidemment les restes d'autres piles.

Devant les restes aussi partiels de constructions successives aussi fragiles, une interprétation complète reste difficile. On peut se demander si l'édifice ne se limitait pas à un petit clocher ou clocher-mur, avec un autel extérieur et une zone plus ou moins empierrée ou dallée autour, qu'il a fallu rehausser au fur et à mesure de l'envahissement par les dunes.

\*\*

Le cimetière breton de Saint-Saturnin continue à nous apporter des lumières sur une période jusqu'alors fort brumeuse. Au point de vue toponymique, notons que si presque tout le monde dans la région prononce *Sant (T)eurnel*, il y a un vieux voisin qui nous a donné récemment la version *Sant Hernin*. En fait aurait-il été « contaminé » par le nom de la paroisse et commune de ce nom dans le centre du Finistère ? Saint-Hern ou Hernin est généralement donné comme dérivant de Saint-Harn, qu'on retrouve à Pluherlin, Locarn, puis Lanherne, nom d'une vallée au Cornwall. Le rapprochement est dans doute dangereux, mais signalons que Saint-Hernin est invoqué pour les maux de tête, ce qui fait penser à nos trépanés.

A tous points de vue l'exploitation des résultats issus de ce cimetière s'annonce fructueuse, confirmant dans l'ensemble les conclusions esquissées dans notre compte rendu des fouilles 1973, que celles de 1974 ratifient.



# institutions et vie sociale

E. VO DUC HANH

## La corporation des cordonniers de Brest au XVIII<sup>e</sup> siècle \*

Sous l'Ancien Régime, le nombre des corporations des arts et métiers à Brest devait être assez élevé : trente-quatre (1) d'après la liste de leurs armoiries (2). Mais treize seulement avaient, lors de leur suppression en 1791, déposé l'état de leurs comptes au bureau du sénéchal Olivier de Bergevin du Loscoat ; c'étaient : les corporations des chirurgiens, des *cordonniers*, des drapiers, des joailliers, des menuisiers, des merciers, des orfèvres, des perruquiers, des procureurs, des quincailliers, des serruriers, des marchands de soieries et des taillandiers.

On ne sait pas si des artisans s'y sont déjà groupés en corps lorsque, par l'édit de Saint-Germain-en-Laye du 3 mai 1549, Henri II

---

\* Pour l'étudier, nous recourons essentiellement aux archives municipales de Brest, fonds AA, CC, HH, LL. La cote des registres consultés est suivie d'un astérisque.

(1) Corporation des bouchers, des boulangers, des cabaretiers, pâtissiers, traiteurs et aubergistes, des chandeliers, des chapeliers, des charpentiers, des chaudronniers et fondeurs, des chirurgiens et apothicaires, des cloutiers, des *cordonniers*, des maîtres de danses et violons, des drapiers et soieriers, des droguistes et épiciers, des maîtres écrivains et d'école, des fourbisseurs et armuriers, des jardiniers, des lanterniers, des libraires, imprimeurs et papetiers, des maçons et tailleurs de pierres, des maréchaux et forgerons, des menuisiers, des merciers et quincailliers, des notaires de la cour royale de Brest, des orfèvres, des peintres, des perruquiers, des potiers d'étain et plombiers, des serruriers, des tailleurs, des tapissiers, des toiliers, des tourneurs, des marchands de vin et des vitriers.

(2) D'après Ed. FLEURY, *Histoire des corporations des arts et métiers de Brest*, dans *Bulletin de la Société Académique de Brest*, t. III, 1862-1863, p. 335-337.

concéda le privilège aux *souldatz, mortes pays estans dedans notred. chateau de Brest de faire et tenir jeux publiques a l'exercice d'ycelles, mesmement desd. arc, arbalestre et harquebutte* (3). En tout cas, aucune trace de leurs éventuelles associations n'a été mentionnée ni dans les édits de confirmation dudit privilège donnés par Charles IX à Bordeaux le 5 avril 1565, à Metz le 4 avril 1569 et à Nantes le 1<sup>er</sup> juillet de la même année (4), ni dans l'octroi par Henri IV, le 31 décembre 1593, du droit de bourgeoisie *en faveur de la fidelite de nos bien amés les habitants de notre ville de Brest... à l'instar de ceux de notre ville de Bordeaux* (5). Néanmoins, il ne serait pas déraisonnable d'admettre que les corporations ne prirent un certain développement qu'à partir de 1631, date de la création par Richelieu d'un port militaire à Brest.

Une chose est certaine. Les lettres patentes enregistrées au Parlement de Rennes le 25 septembre 1681, par lesquelles Louis XIV accorde des privilèges aux maire, échevins et habitants de Brest (6), signalent la présence active depuis plusieurs années des artisans en cette ville : *Comme les depenses considerables qui se font aud. lieu pour le maintien de nos forces navales, y ont appellé depuis quinze ans plusieurs marchands et artisans qui sont habituez, en sorte que les commodités de notre service s'en sont accrues pour leur industrie, nous avons resolu de traiter favorablement lesd. habitants...* (7).

Toutefois, on ne peut pas en déduire qu'à cette date il y a eu création à Brest des corps de métiers. C'est pourquoi, il faut avouer qu'on ignore toujours la date de la formation en cette ville de la corporation des cordonniers.

On est, néanmoins, sûr de ceci : c'est en 1699 que ses statuts (8) furent réformés par ses membres et confirmés par Louis XIV. Et c'est la plus ancienne date que nous ayons trouvée concernant un corps de métier brestoïse. Ce qui nous incite à reconnaître une certaine importance à la corporation des cordonniers, et à croire que son étude susciterait un intérêt certain ; aussi va-t-elle inaugurer une série de recherches que nous comptons consacrer aux diverses communautés des arts et métiers de Brest.

(3) Arch. mun. de Brest, AA 1 \*, pièce n° 1 de l'inventaire.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*, pièce n° 4 de l'inventaire.

(6) Les mêmes lettres unissent Recouvrance à Brest, y rétablissent *le siège de la justice royale cy devant transféré au bourg de Saint-Renan*, y créent les deux marchés hebdomadaires et la foire mensuelle et confirment le droit de bourgeoisie obtenu en 1593.

(7) Arch. mun. de Brest, AA 1 \*, pièce non numérotée. Voir aussi l'« Extrait des Registres de la Chambre des Comptes de Bretagne » du 3 novembre 1681 (*Ibid.*, pièce n° 11 de l'inventaire), et l'ordonnance du 4 suivant de Joseph Rousseau, président de ladite Chambre (*Ibid.*, pièce n° 12 de l'inventaire).

(8) Cf. *infra*, annexe n° 1.

Comme toute autre corporation, celle des cordonniers apparaît comme une institution à la fois riche et complexe. Riche, elle était, d'abord, une entité économique de droit semi-public. Soumise aux réglementations fixées ou reconnues par l'Etat dans la fabrication et la vente des marchandises, elle soumettait ses membres à une rigoureuse discipline pour l'exercice de leur métier. Elle était aussi un groupement social, avec une organisation autant élaborée dans la composition de ses adhérents que hiérarchisée dans les rapports de ceux-ci entre eux ; bref, elle était dotée d'une véritable et entière personnalité juridique.

Ces deux aspects, pour visibles et importants qu'ils soient, ne doivent, cependant, pas en estomper un troisième, plus profond, donc plus caché : la communauté des cordonniers de Brest était aussi une association religieuse. En effet, à l'origine était la confrérie, rassemblement de ceux qui, dans une société baignée par le religieux et la religion, souhaitaient s'affectionner comme des *frères* pour vivre *fraternellement* leur piété. Sur ce tronc religieux se greffa plus tard la corporation au sens strictement professionnel du terme : la confrérie « héberge » la corporation comme un chêne accueille un gui. Bientôt, avec les développements conjugués de la laïcisation, du matérialisme et de l'industrie, la confrérie fut progressivement couverte et cachée par la corporation au point de n'en devenir plus qu'une annexe, à l'image du gros chêne défiguré par le luxuriant gui qu'il a reçu et nourri. Néanmoins, le couple métier-confrérie s'est, à travers les siècles, rendu mutuellement de grands services.

La richesse de l'institution avait pour conséquence de rendre complexe la corporation des cordonniers brestois. De par sa nature elle se présentait comme un cercle secret, fermé, avec une existence autonome, ésotérique, alors que, de par sa fonction elle était appelée à entrer dans le circuit ouvert des échanges économiques et à prendre des responsabilités politiques dans la cité. Comment dès lors déterminer le rôle qu'elle avait joué ou qu'elle aurait dû remplir ? Comment reconnaître la place qu'elle avait occupée ou le vide qu'elle avait laissé ? Par ailleurs, ses membres étaient de diverses sortes et de différents degrés ; aussi n'est-il pas aisé de saisir avec certitude le statut juridique de chacun, ni facile de distinguer avec netteté ses actions, compétences et responsabilités : l'homme demeure toujours un mystère pour l'homme, et il y a dans son activité un peu de brouillard qui empêche de la voir clairement.

Ces difficultés, loin de nous décourager, nous incitent à tenter de lever le rideau du passé qui cache les côtés intéressants de la corporation des cordonniers de la cité maritime. A cet effet, le meilleur moyen consisterait à imiter un architecte dans son travail en traçant deux coupes successives : d'abord, une verticale, pour scruter l'intérieur de la corporation et observer comment elle est bâtie, composée, constituée, autrement dit sa structure même ; ensuite, une horizontale, afin d'embrasser d'un regard critique les zones dans lesquelles ce corps de métier

se manifeste, se développe, se meut, c'est-à-dire les expressions de sa vie ou ce pour quoi il a été créé. Structure et vie sont les deux points essentiels, complémentaires de la corporation ; elles seront donc ceux de cette étude.

\*  
\*\*

## I. — LA STRUCTURE DE LA CORPORATION

La corporation des cordonniers se compose de tous les artisans cordonniers qui sont devenus ses membres. C'est une communauté unie, vivante, mais, pour des questions d'intérêt purement matériel, très hostile aux travailleurs et marchands « libres », qui n'en font pas partie. Elle n'a pas de « franche-air », espace géographique ou quartier à l'intérieur duquel elle doit s'organiser et peut jouir de ses privilèges, car son domaine territorial se confond avec le cadre urbain de Brest, c'est-à-dire la ville et Recouvrance, son faubourg (9) ; c'est là un avantage incontestable. En outre, elle est réservée aux seuls habitants de la cité maritime, la ville protège « sa » corporation contre les « étrangers » ; ce qui entoure les cordonniers d'un halo de fierté parfois proche de l'arrogance, surtout de la part de leurs dirigeants.

Cela paraît assez justifiable par certains côtés. Tout chef est soucieux de sa dignité, plein de son commandement. Ajoutons-y ce qui est spécifique aux dirigeants de la corporation brestoïse : ils doivent se montrer vigilants et durs vis-à-vis des concurrents qui sont nombreux, ils bénéficient de l'appui des autorités urbaines, ils forment en droit comme en fait une fraction de privilégiés. Néanmoins, outre leurs fonctions directoriales, ils exercent leur métier comme les autres membres du corps.

La communauté et la direction sont donc les deux éléments composant la structure de la corporation. On les examinera successivement.

### A. — LA COMMUNAUTÉ

L'entrée dans la communauté n'était pas accordée à tout le monde, mais seulement à quiconque remplissait les conditions fixées soit par les statuts soit par les coutumes.

Si tous les membres paraissaient appartenir en fait aux couches les plus humbles du tiers état, seuls les hommes pouvaient en droit faire partie de la corporation ; il faut, toutefois, excepter le cas des veuves de maîtres, qui, comme héritières des privilèges de leurs maris, étaient présentes dans le corps du métier en tant que patronnes-direc-

---

(9) Cf. *supra*, note 6.



trices de la cordonnerie et non en tant que maîtres exerçant elles-mêmes la profession. L'exclusion du sexe faible ne semble fondée ni dans le principe ni dans la pratique : aucune pudeur ou convenance n'exige que les chaussures soient confectionnées et vendues plutôt par les hommes que par les femmes ; celles-ci ne paraissent pas, jusqu'à preuve du contraire, moins douées que ceux-là, encore que le travail demande plutôt des mains adroites et des doigts agiles que des biceps gonflants et des bras puissants. La mise à l'écart des femmes semble échapper à l'entendement et ne reposer autrement que sur un fondement coutumier ; mais la coutume n'a-t-elle pas ses logiques que la logique ne connaît pas ?

Cette communauté de mâles se montrait encore très sélective. Elle n'agrégeait en son sein que les habitants de la ville, sans doute à cause du droit médiéval de bourgeoisie exigée par les métiers de leurs membres. En outre, les postulants devaient être de religion catholique romaine, pour plusieurs raisons possibles. On suivait fidèlement la leçon du passé : le catholicisme, seule religion chrétienne avant la Réforme, demeurait la principale religion du peuple et la religion de l'Etat ; un arrêt du conseil de 1664 avait décidé que les brevets de maîtrise seraient désormais réservés aux seuls catholiques (10) ; il faut y ajouter la terrible habitude intolérante des artisans catholiques de l'époque de répugner à former un corps avec des adeptes d'une autre religion, fût-elle protestante ou judaïque. Catholique, le candidat cordonnier était obligé d'avoir de bonnes mœurs : c'est une condition habituelle, garantie du renom de la corporation et des intérêts des consommateurs ; d'ailleurs, on ne comprendrait pas pourquoi les cordonniers auraient accepté les personnes que la société rejetait. Mais on ne saisit pas non plus la raison pour laquelle ils excluaient les militaires, soldats de la marine ou de l'armée de terre. Il ne devait sans doute pas y avoir une raison de principe (11), mais certainement un motif pratique : les hommes de troupe en garnison à Brest avaient le droit de fabriquer à l'intérieur de leurs casernes des chaussures pour le seul usage de l'armée, il fallait donc éviter que l'échoppe d'un soldat-artisan ne devînt frauduleusement un relais de distribution au public des marchandises en provenance des casernes.

---

(10) Quelques décennies après l'édit de Nantes, une persécution larvée fut dirigée contre la R.P.R. : ainsi, en 1643, la chambre de l'édit de Castres condamna les cordonniers protestants de la ville à chômer la fête des saints Crépin et Crépinien ; à partir de 1665, plusieurs arrêts du conseil interdirent aux religionnaires d'exercer un certain nombre de métiers ; à Lyon, en 1667, un règlement général défendit de recevoir aux métiers aucun protestant. Cf. E. COORNAERT, *Les corporations en France avant 1789*, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1968, p. 186.

(11) E. COORNAERT, *op. cit.*, p. 193, signale le cas d'un soldat en garnison à Calais engagé comme apprenti-cordonnier à la condition suivante : si sa compagnie quitte la ville avant un an, il pourra la suivre en réglant ses comptes avec le maître.

En fin de compte, la communauté ne recevait en son sein que certaines catégories de gens. Par ailleurs, ses membres étaient répartis en trois groupes : les maîtres, les compagnons et les apprentis. Hiérarchie professionnelle, qui est aussi échelle sociale. Ce qui fait que, hormis le travail et le statut personnel, il y a entre eux peu de choses communes.

Le maître-cordonnier occupe le sommet de la pyramide sociale de la corporation. Lui seul jouit des privilèges attachés à la profession ; grâce à lui, sa famille peut aussi en bénéficier. Cette supériorité ne s'étale pas seulement dans les rapports internes entre patrons et subalternes, elle est également acceptée comme naturelle par les tiers dans les relations quotidiennes. Ainsi, l'institution entièrement locale et toute religieuse dénommée la *Congrégation des Habitants et Artisans de la ville de Brest* (12) n'accueillit que les maîtres (13) : parmi les « approbanistes » (14) reçus membres titulaires le 2 février 1720, après avoir fait leur *bon propos* (15), on relève le nom d'un maître-cordonnier, Guillaume Paul (16). Il en est de même dans les cérémonies religieuses organisées par la corporation : seules étaient obligatoires la présence des maîtres et celle de leurs épouses. La confrérie était-elle réservée aux maîtres ?

Ne sont-ce pas là les manifestations d'une ségrégation sociale qui a pris refuge dans la boutique du cordonnier ? Or, ce phénomène est absolument incompatible tant avec l'esprit familial qui doit commander aux relations du maître et des disciples qu'avec l'atmosphère familière rencontrée souvent dans le cercle des coopérateurs à la même besogne. Il ne faut donc pas s'étonner des tensions accidentelles entre le patron et ceux qui œuvrent sous sa direction.

Parmi ceux-ci, il convient de citer le compagnon. Il n'est plus un gamin quant à l'âge ni un novice dans le métier ; sa science a déjà une valeur marchande, et, parfois, elle n'est point inférieure à celle de son maître. Et pourtant, le compagnon n'est qu'un membre de second rang. Il en a conscience, quelquefois un peu trop vivement. C'est pourquoi, excité par la double fierté de jeune homme et de jeune artisan, il conteste facilement les privilèges patronaux, synonymes d'injustice à ses yeux.

Qu'on ne se scandalise pas des conflits l'opposant à son maître. Ils sont réels et fréquents : de droit et de fait les compagnons sont toujours

(12) Fondée par les jésuites vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et dirigée par eux jusqu'à 1718, date à laquelle elle s'en sépara pour se mettre sous le patronage de l'évêque-comte de Léon.

(13) Les statuts réformés de 1710 décident en leur article premier que l'on ne recevra dans la congrégation aucun domestique, apprentif, canotier, ny batelier. Arch. mun. de Brest, HH 8\* fol. 8 v°. Une délibération du 15 novembre 1716 confirma cette disposition (*Ibid.*, fol. 29 r°).

(14) Membres stagiaires, qui accomplissent leur probation.

(15) C'est-à-dire suivi les cérémonies de réception.

(16) Arch. mun. de Brest, HH 8\*, fol. 46 r°.

membres de la corporation, mais d'esprit et de cœur ils commencent, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'être de moins en moins. Les maîtres ne l'ignorèrent pas. De surcroît, ils redoutent un affrontement avec leurs subalternes, aussi cherchent-ils à le prévenir. On saisit alors mieux la portée de l'article 30 des statuts qui annonce que *deffenses seront faites à tous garçons de s'assembler tant en public qu'en particulier* (17). C'est que les compagnons, autant mécontents du rôle secondaire dans lequel on les a relégués que conscients de la force de l'union, tentent de se réunir et se concerter pour diminuer les inégalités sociales dont ils sont l'objet.

Celles-ci deviennent encore plus patentes dans les rapports du patron et de l'apprenti. Mais, ici, c'est presque normal : l'écart de l'âge et du savoir entre eux peut déjà le justifier ; cependant, la raison la plus profonde est que le maître, recevant l'enfant à son pain, à son pot et à son œuvre, et faisant de lui un membre de sa famille, devient pour lui un père, exerce sur lui l'autorité paternelle, et agit à son égard comme « un bon père de famille ». L'affection de l'homme pour l'enfant compenserait donc les différences sociales.

Maître, compagnon et apprenti forment une unité économique, une cellule professionnelle, mais aussi trois niveaux sociaux qui s'opposent de plus en plus fortement au fur et à mesure qu'on va vers la fin de l'Ancien Régime. Evolution fatale ou esprit du siècle ? On sera peut-être un peu renseigné à ce sujet quand on aura étudié le rôle de chacun dans la corporation.

### 1. L'apprenti

L'apprentissage est ici, comme ailleurs dans d'autres métiers, le premier pas vers la vie professionnelle. Les statuts et les usages en constituent la réglementation, à laquelle le solide bon sens des artisans ne contribue pas moins.

Il n'a été trouvé aucun vestige de contrat écrit, solennel ou sous seing privé, entre le futur patron et le père de l'enfant ou son représentant. Cette absence autorise à croire que les relations du patron et de l'apprenti ne posèrent pas trop de problèmes pour s'embarrasser de paperasserie. Un contrat verbal devait suffire à l'établissement de la confiance réciproque des deux parties, chacune s'engageant à remplir en conscience ses devoirs à l'égard de l'autre, sans chercher à savoir le contenu ou la portée de ses droits. C'est élémentaire, mais essentiel : le respect de la parole donnée primait les obligations écrites. Tout au plus, il y aurait eu un semblant de contrat écrit, établi à la hâte sur un bout de papier et négligemment marqué des signatures ou des empreintes digitales des parties : les cordonniers n'étaient pas tellement ins-

---

(17) Cf. annexe n° 1.

truits (18) ; de plus, hommes pratiques, ils ne voulaient pas faire trop de frais. Pour achever les démarches préliminaires, l'apprenti paye son droit d'entrée de trois livres, conformément aux statuts ; toutefois, cette somme peut, selon les circonstances, être baissée jusqu'à vingt sols. Enfin, il est considéré comme effectivement apprenti après son inscription sur le livre de la communauté (19).

L'âge d'entrée en apprentissage n'est pas précisé en théorie par les statuts ni indiqué dans la pratique par les procès-verbaux des réunions. On pourrait, cependant, raisonnablement supposer que l'âge minimum normal se situe aux environs de la dixième année, par comparaison, notamment, avec la pratique des orfèvres brestois de l'époque, qui admettaient en apprentissage les enfants mâles de dix à seize ans (20). Cette tranche d'âge paraît convenir également aux apprentis cordonniers, eu égard à la durée de l'apprentissage.

Le minimum, imposé, est de trois années, et le maximum peut aller jusqu'à seize. Dans la pratique, la durée oscille entre ces deux chiffres : elle est laissée au sage jugement du patron, en fonction de l'âge de l'apprenti comme de ses aptitudes et connaissances professionnelles. La règle de trois ans au minimum est, toutefois, infirmée par deux exceptions : le fils de maître et l'époux ou futur époux d'une fille de maître peuvent n'être astreints qu'à deux années d'apprentissage ; cette double mesure se justifie à la fois par le privilège accordé aux enfants des maîtres et par le fait qu'un enfant de maître se trouve plus que quiconque familier, dès la tendre enfance, avec le métier du père.

En tout cas, le laps de temps minimum imposé pour l'apprentissage est obligatoirement continu, sans interruption, sauf dans deux cas : consentement du patron de l'apprenti et raison de force majeure à justifier, par ailleurs, auprès des prévôts et, par leur intermédiaire, auprès des juges royaux de police. Toute contravention à cette règle entraîne une double sanction : une amende de soixante sols payable à la communauté frappe le maître-cordonnier qui a débauché le jeune apprenti ; ce dernier, quant à lui, perd le temps écoulé de sa formation et doit recommencer les trois années imposées et les achever d'une seule traite.

Quelle était la situation de l'apprenti ? Les textes sont muets ; il est donc impossible d'y répondre de façon précise. Néanmoins, on n'aurait pas tort de croire que le novice-cordonnier participait à l'état commun des enfants de son âge en apprentissage dans d'autres métiers.

Souvent seul apprenti de la boutique (21), il logeait chez son patron, mangeait à sa table, le servait comme un petit domestique sur-

---

(18) Les orfèvres exigeaient un contrat notarié (Arch. mun. de Brest, HH 11-4\*, fol. 1, 4, 6, 7, 11, etc.).

(19) Cf. annexe n° 2.

(20) Arch. mun. de Brest, HH 11-4\*, fol. 1, 5, 12 v°, 13 r°, etc.

(21) Du moins seul apprenti étranger au foyer ou à la famille, comme c'est le cas ordinaire.

tout s'il était instruit gratuitement, lui devait respect et obéissance ainsi que, éventuellement, au compagnon chargé de lui inculquer les premiers rudiments professionnels. En contrepartie, il recevait du maître conseils paternels, formation technique et éducation humaine. Par ailleurs, s'il ne faisait pas partie du patrimoine de son patron, il était regardé comme un élément de son entreprise : il pouvait être par lui *loué par an ou par mois ou autrement* (22). Le maître était-il souvent ou parfois tenté de ne considérer que son propre avantage, au détriment de l'enfant, et de confier celui-ci au plus offrant ? Les procès-verbaux compulsés ne permettent point de le supposer. Mais la chose n'était pas impossible : c'est humain.

En tout cas, pour l'enfant, la période de l'apprentissage peut paraître très longue et comporter une petite inconnue, voire un certain risque, mais c'est la chère inconnue de la nouveauté, c'est le beau risque de la vie qu'il faut affronter si l'on veut sortir de l'ignorance. Au demeurant, trois ans ne sont pas de trop pour une formation professionnelle. Au terme de l'apprentissage, un certificat lui est délivré par le patron pour faire ce que de droit, notamment pour travailler comme compagnon.

## 2. Le compagnon

Pour désigner celui qui a fini l'apprentissage sans, cependant, être encore admis à la maîtrise, les cordonniers emploient indifféremment les mots de *garçon*, de *valet* ou de *compagnon* : les non-amateurs de la paperasserie n'étaient pas non plus des puristes. Ce qui ne les empêchait pas de définir succinctement mais clairement le statut du compagnon, assez proche, d'ailleurs, de celui de l'apprenti.

Tout compagnon aspirant à la maîtrise doit effectuer chez l'un des maîtres de Brest un stage continu de trois ans : l'interruption est formellement interdite, sauf cause légitime à démontrer devant les chefs de la corporation et les juges du siège royal de police de la ville. Il est aussi rigoureusement défendu de débaucher ou simplement de retirer un compagnon au service d'un maître, à moins d'un consentement exprès de celui-ci ou d'une juste raison à vérifier par les autorités compétentes. L'auteur de l'infraction, s'il est un maître-cordonnier, paye une peine pécuniaire de soixante sols à la communauté ; quant au compagnon, il recommencera son stage.

Le débauchage ne devait pas être rare ; des maîtres cherchaient à en violer la prohibition, pour des raisons économiques faciles à comprendre : un compagnon sait déjà ouvrager seul et souvent bien, et partant, peut attirer de la clientèle et rapporter financièrement ; d'autant plus que chaque maître est autorisé à employer plusieurs garçons dans

---

(22) Statuts, art. 15. Cf. annexe n° 1.

son entreprise (23). Afin d'empêcher un embauchage abusif, c'est-à-dire pratiquement un débauchage indirect, les statuts de la corporation défendent à tout maître d'accepter dans sa boutique, avant un certain délai, un compagnon qui vient de terminer son stage chez un autre, sans l'accord de ce dernier ; le contrevenant sera frappé d'une amende de dix livres au profit de la caisse de la communauté. Ainsi, non prévenu un jeune compagnon risque de se laisser prendre dans le filet des maîtres peu scrupuleux, aux dépens de sa propre carrière.

Il est, cependant, un autre cas non moins dangereux, conséquence de la prérogative patronale : comme l'apprenti, le garçon peut être loué au mois, à l'année ou autrement par son employeur à un autre (24). Le texte ne dit pas si la liberté du maître est totale ou si le compagnon a droit à être préalablement consulté. Il serait donc permis d'avancer des hypothèses à ce sujet, au moins la suivante, qui semble, d'ailleurs, plausible : seule serait au centre du marchandage entre les deux patrons la valeur économique du jeune homme, c'est-à-dire, finalement, les intérêts particuliers de ceux-ci.

Contre un tel abus que pourrait le garçon ? Rien ou presque : tout au plus lui serait-il possible de quitter son nouvel employeur ; mais alors il serait obligé de refaire intégralement son stage au cas où il aspirerait toujours à la maîtrise, en courant, toutefois, le gros risque de ne point trouver de maître qui l'acceptât. Bien sûr, s'il est un bon travailleur il sera embauché ; il n'empêche que son histoire d'abandon d'employeur ne passera point inaperçue dans la corporation, et que lui-même continuera d'être l'objet des méfiances patronales, sans oublier les conséquences sur son salaire en dépit de son talent. D'autant plus que les statuts sont absolument muets sur la question salariale. La laissaient-ils au bon sens ou au bon vouloir des employeurs ? On serait tenté d'y répondre par l'affirmative. On aimerait aussi en connaître le montant, même approximatif, afin de deviner le niveau de vie des compagnons ; mais, à notre vif regret, nous sommes incapables de le dire, car aucun procès-verbal des délibérations n'en a révélé le moindre indice (25). On pourrait, à la rigueur, prendre la liberté d'admettre que le salaire moyen d'un bon compagnon n'est pas de beaucoup inférieur au gain moyen d'un maître ; autrement on ne comprendrait pas pourquoi il y a peu de garçons candidats à la maîtrise : il a été dénombré un seul compagnon, Charles Mornu (26), parmi les huit aspirants reçus maîtres pendant une période de deux années, de janvier 1756 à jan-

---

(23) L'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 1757 donna aux prévôts pouvoir de *percevoir un sol de chaque maître de lad. communauté pour autant de compagnons qui travaillent dans leurs boutiques* (Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 9 v° et 10 r°).

(24) Art. 15 des statuts. Cf. annexe n° 1.

(25) On sait qu'à la même époque un garçon-perruquier, nourri maigrement et non toujours logé, gagnait de 6 à 8 livres par mois.

(26) Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 11 v° et 12 r°.

vier 1758, les autres étant des apprentis (27). Or, quant à la connaissance du métier, il serait téméraire d'affirmer que les compagnons étaient moins bons que les apprentis ; le contraire eût été plutôt vrai. Il faudrait en conclure que les premiers étaient peu intéressés à entrer dans la maîtrise : financièrement ils y auraient gagné un peu plus, mais après s'être docilement soumis à trois années de stage, à l'épreuve du chef-d'œuvre, à la prestation du serment et au paiement d'un droit de réception assez élevé, c'est-à-dire à trop de choses conventionnelles qui répugnaient à des jeunes têtes plutôt éprises alors de liberté et enclines à la fantaisie.

Ni apprenti ni maître, le compagnon n'est plus sans utilité professionnelle ni sans rendement économique pour son patron, mais il ne jouit pas encore de liberté dans le métier. Il ne lui est autorisé d'effectuer aucune besogne en son nom privé, de quelque degré que soit son talent. Il ne lui est pas non plus permis de louer son art au moyen d'un « travail noir » chez des particuliers ; en cas d'infraction, il peut être arrêté par son patron, ramené au bercail et, suprême punition, même expulsé de la corporation. Ces mesures paraissent draconiennes ; on se tromperait, cependant, de ne pas y voir une volonté de protection de la profession et un désir de défense de la clientèle, tout comme dans les prescriptions aux garçons d'achever un ouvrage entamé pour leurs patrons. Du silence des textes on est autorisé à déduire que les compagnons, membres de seconde zone, ne prêtent pas de serment de fidélité à la profession, n'assistent pas aux assemblées et ne possèdent aucune attribution statutaire. En somme, réalité économique, ils sont une fiction sociale.

Par ailleurs, nous n'avons trouvé aucune trace relative aux compagnonnages de Brest à l'époque. Nous ne savons donc pas si des garçons-cordonniers de cette ville en étaient membres, s'ils s'engageaient à observer « le secret du Devoir » et s'ils faisaient le tour de France. Une chose est, cependant, sûre : les maîtres se méfiaient d'eux et, sans doute, depuis la création de la corporation, car les statuts de 1699 interdisent *à tous garçons de s'assembler tant en public qu'en particulier* (28). C'est que la contestation collective des jeunes était un phénomène social de l'époque ; elle se signalait chez maintes communautés d'arts et métiers de la cité maritime (29).

(27) *Ibid.*, fol. 1, 2 r°, 6 v°, 7, 8 r°, 9.

(28) Art. 30. Cf. annexe n°1.

(29) Ainsi chez les perruquiers-barbiers-baigneurs-étuvistes : les prévôts dénoncent à l'assemblée générale du 3 juin 1763 les agissements subversifs du nommé *Frémont, garçon perruquier, qu'on a supposé avoir esté cheff de la cabale passé ces jours cy entre lesd. garçons perruquiers*. Arch. mun. de Brest, HH 16\*, fol. 18 r°.

En 1765, d'autres désordres se sont déclarés : la communauté se réunit le 26 novembre 1765, et constate : *... a esté remontré par Mr le lieutenant, que non obstant tout ce qu'il a pû et la communauté faire pour mestre des bornes aux contraventions qu'apportent journellement les garçons perruquiers aux dispositions*



Il est, cependant, des situations qui frisent, sinon l'injustice, du moins l'absence d'équité. C'est ainsi qu'il arrive à un compagnon d'être pénalisé à cause de son patron. Citons deux cas relevés dans les procès-verbaux des réunions de la corporation.

Un maître-cordonnier, François Coquerel, s'opposait avec force à l'enlèvement des chaussures qui, découvertes exposées en fraude chez une coiffeuse, la demoiselle Pesnot, avaient été, par ses soins, transportées dans sa boutique toute proche ; ses fils lui prêtaient main forte. Le père et les enfants, reconnus coupables, furent exclus des charges présentes et futures de la communauté, tout en conservant, néanmoins, l'exercice de leur métier. Mais, un compagnon trop zélé, du nom de Jean-Baptiste Ficher dit César avait, dans cette opération de résistance à la saisie du corps de délit, osé porter la main sur François Lemoine, perquisiteur officiel : il fut privé de son gagne-pain, tous les maîtres ayant reçu de l'assemblée générale l'ordre de ne pas l'engager, sous peine de cent livres d'amende ; on décida aussi que ledit compagnon ne pourrait désormais prétendre à la maîtrise (30). Il a payé pour son patron : dévouement bien récompensé.

Le deuxième cas n'est pas moins dramatique. Conformément aux statuts en vigueur, il n'était pas permis à un militaire de tenir échoppe ouverte ni de travailler en chambre pour des particuliers, les qualités de soldat et d'artisan étant incompatibles (31). Or, un nommé Armant, cordonnier de son état et alors soldat en garnison à Brest, ne tenait aucun compte de cette prohibition. Afin de venir à bout du récalcitrant, les maîtres-cordonniers réunis en assemblée générale se firent défense solennelle et unanime de s'engager aucun compagnon sortant de son atelier, et ils déclarèrent même que celui d'entre eux qui ne demeurerait pas solidaire de cette décision serait regardé par la communauté comme un membre indigne (32).

---

*des statuts..., l'on n'a pu jusques à présent y parvenir, au contraire le dit lieutenant et la communauté se voyant dans la dure nécessité d'implorer l'autorité de la justice contre les désobéissants aux statuts de leur communauté desquelles il semble que les garçons perruquiers veuillent faire un mépris marqués ; en effet, pour se soustraire à la règle prescrite pour leurs entrées chez les maîtres, s'atroupent journellement, tant dans les cabarets, oberges, que dans les rues et hors les portes de cette ville et forment entre eux complots... (Ibid., fol. 49). On propose donc de délibérer. L'assemblée est d'avis qu'il soit présenté requeste à Messieurs les juges de la police de cette ville exposition des faits..., qu'il leur plaisent ordonner l'exécution des statuts de la communauté..., faire deffenses a tous garçons perruquiers de s'assembler et s'atrouper en quelques endroits que ce soit..., permettre aux prévôts sindics et gardes en charges et aux anciens de faire arreter et constituer prisonniers les les garçons contrevenans dans les rues et places publiques même sur les glacis hors ville ou ils s'atroupent ordinairement, et encore aux prévôts sindics dans tous les endroits ou lesdits garçons se retireront... (Ibid., fol. 49 v° et 50 r°).*

(30) *Ibid.*, HH 20\*, fol. 64.

(31) Voir aussi *supra*, note 11.

(32) Arch. mun. de Brest, HH 21\*, fol. 9 v°.



Le sort du compagnon paraît assez dur aujourd'hui. Il semblait normal aux yeux des patrons cordonniers autant jaloux de leurs propres privilèges que soucieux de préparer sérieusement leurs jeunes disciples à la profession et désireux de faire d'eux de bons maîtres.

### 3. *Le maître*

Catégorie enviée que celle des maîtres dans la corporation des travailleurs du cuir ! Ils n'étaient pas excessivement nombreux au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : seulement soixante-dix-neuf (33) sur une population de 22 000 que comptaient Brest et Recouvrance. Ensuite, seul un maître avait droit à l'exercice public ou privé du métier de cordonnier, avec qualité de tenir boutique en propriétaire ou en gérant.

Mais il n'était pas facile de devenir maître. Ceux qui sont en place veillent et filtrent : selon le régime normal, l'accès à la maîtrise exige de nombreuses conditions et l'admission se déroule suivant une procédure assez méticuleuse.

L'aspirant doit répondre parfaitement à la condition de régularité avec les statuts, notamment ne pas être l'objet de quelque mesure d'exclusion ou d'interdiction mentionnée ci-dessus, n'avoir pas frauduleusement fabriqué des chaussures de quelque genre que ce soit. La contravention à cette dernière règle peut lui coûter très cher. En effet, si la perquisition à domicile se révèle positive, les objets délictuels seront confisqués, le coupable sera arrêté sur-le-champ par les prévôts visiteurs et livré à la police ; là, une surprise désagréable l'attendra : il devra verser une amende au taux progressif en cas de récidive, savoir : cent sols pour la première fois, dix livres pour la deuxième et quinze livres pour la troisième fois ; on ne sait pas ce qui adviendra pour les fois suivantes. Les produits de la sanction sont à partager pour moitié au roi, pour moitié à la corporation. Le candidat a donc avantage à être

---

(33) Savoir : René GRIMAU, François ASCOET, Charles CHEVAILLER, Jacque TALIBART, Jean GRIMAU, Jean KIER, François COQUEREL, Hamon MADIEC, Louis PICHOT, Jacque RAVIAL, Jacque COMPADRE, Augustin KERROMAIN, François MORVAN, Jacque VENTROU, Jean BEAUFOUR, Gille FOURLOUROU, Christophe JARNIE, Yves MORVAN, François RIOU, Jacque NARZOU, Julien FRAMETTE, Jacque BOTUAN, Jean SANSON, François TOLLEC, LEDRU, Jacque FILATRE, Louis BARBIER, Vincent RUMAIN, Paul TANGUI, LE DEN, Louis CALVEZ, Louis RABET, Jean LE BIHAN, Pierre-Jean TESSSELIN, Alain HERVE, Guillaume LIVINEC, Pierre LEMOINE, Lazare ALEXANDRE, Yves DENJEL, Yves COLOIGNEUR, Jean-Marie KERBIRIOU, Alain HERLAN, Simon HENRY, Jean MADEC, Pierre DENIS, Jean-Baptiste FOULER, Pierre LAMBERT, Claude GARRO, Jean ASCOET, Jean-Marie FRENAU, Jean ASCOET, Louis FROIDVAL, Jacque CUPET, Jacque LECLER, Toussaint LE BEUVANT, Guienne LE MOAL, Philippe FROIDVAL, Pierre LE SAGE, Jacque LAURENT, Julien LE HIR, Jean RUMAIN, Laurent KERMAZIERE, Mathieu HORBANT, LE ROUX, Toussaint MILLON, Etienne HERMEL, Pierre GRIMAU, Christophe GRIMAU, Mathieu LE MARTHE, Charle MORLU, Jacque PITIOT, André JORNE, Nicolas PALMI, François QUERE, René MARREL, Christophe JESTIN, Joseph MALFAIT, Pierre BLATTIERE et Jacque LE VERN. (HH 20\*, fol. 20 r°).

en parfaite harmonie avec les règlements de la communauté, lesquels ne souffrent point de transaction.

La condition d'âge n'est pas mentionnée ; mais il est raisonnable de croire que le postulant doit avoir vingt ans, limite inférieure fixée depuis Louis XI et adoptée par maintes corporations, sans compter que, par la double durée de l'apprentissage et du stage de compagnon, le jeune homme va facilement vers son vingtième printemps.

De même, il ne lui est pas demandé d'être brestois ou même breton d'origine (34) : il lui suffit d'avoir au moins *an et jour* élu domicile à Brest (35). On saisit aisément la raison de cette condition : le droit de bourgeoisie était, à l'origine, lié au statut de membre d'un corps de métier.

Par contre, on exige qu'il soit civil, les règlements de la communauté défendant aux militaires d'en devenir membres (36). Cette mesure était appliquée si strictement que Charles-Jean-Marcel Boullevert, déjà reçu maître-cordonnier au Châtelet de Paris, se vit impitoyablement ajourné à Brest pour être alors soldat dans la marine (37).

Ces conditions préliminaires remplies, le postulant est présenté par son parrain, qui est habituellement son patron, aux chefs du corps de métier, les prévôts, et il leur adresse un acte de candidature officiel par exploit d'huissier. Plusieurs enquêtes sont alors déclenchées. La première concerne le temps de formation professionnelle : l'apprenti, comme le compagnon, est astreint à l'avoir accompli chez un des maîtres de la ville ou du faubourg ; de cette exigence sont épargnées trois catégories de personnes : les non-originares de la région, les titulaires d'un « brevet de maîtrise » ou office, délivré par le roi moyennant finance (38), et les maris de veuves de maîtres (39). La durée consacrée à la formation est donc variable en fonction des candidats. Mais la connaissance technique, la capacité professionnelle, est exigée de tous les impétrants, sans exception. Cela n'est pas difficile à saisir : il y va de la réputation et de la survie de la profession, comme de la protection et du respect des consommateurs, en un temps où le terme d'honneur signifiait quelque chose.

Une autre enquête porte sur la morale du postulant. Non seulement il doit être net de tout reproche même de petits vols, de « lar-

---

(34) Ainsi un Lorrain (HH 20\*, fol. 112 v° - 113 r°) et un Provençal (HH 21\*, fol. 7 v°) ont été reçus maîtres-cordonniers de la corporation.

(35) La candidature du nommé Jean Michaut fut donc ajournée le 6 mai 1773 pour défaut de domicile (*Ibid.*, fol. 122 v° - 123 r°).

(36) Voir *supra*, note 11.

(37) Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 113.

(38) Cf. annexe n° 4.

(39) Cf. annexe n° 5.

cins » selon le texte (40), et pur de scandale, mais encore donner des preuves de prud'homie, de loyauté et d'honnêteté. Il n'y a là rien d'excessif : on vivait dans une société où la déontologie n'était pas un vain mot.

Enfin, on cherche aussi à savoir si le candidat a été baptisé dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine : dans une nation où le catholicisme était religion d'Etat, cette intolérance passait pour un détail insignifiant, mieux pour une obligation d'orthodoxie, en dépit de maintes attaques antichrétiennes du siècle des philosophes (41).

Si le demandeur traverse sans encombre ce triple filtre plutôt d'ordre administratif, destiné à la constitution de son dossier, une phase qu'on qualifierait de technique va commencer avec trois opérations successives (42).

La première c'est l'exécution du chef-d'œuvre (43), appelé aussi « coup d'essai ». Le conseil des Douze, saisi par les prévôts, impose un travail au candidat quel qu'il soit : pas plus qu'un fils ou un gendre de maître, un étranger ou un officier n'en est dispensé. L'œuvre à réaliser « en chambre fermée », c'est-à-dire devant les Douze et les prévôts assemblés, à l'exclusion de toute autre personne, au moment et dans le délai fixée par les premiers, consiste ordinairement en un soulier d'homme, exceptionnellement en une chaussure de femme, toujours de mode, à *l'usage du temps*, précise-t-on. Le chef-d'œuvre terminé et signé est examiné par chacun des membres du jury : s'il est reconnu *bon et valable* ou *bon et bien fait*, selon les expressions consacrées, il est officiellement accepté par les examinateurs des mains du parrain du candidat et mis dans le coffre de la corporation. Le postulant est alors déclaré reçu à la maîtrise par délibération de l'assemblée générale des maîtres, ce que consigne un procès-verbal ; une copie de l'acte est déposée au greffe de la sénéchaussée (44), et tout intéressé peut en obtenir un exemplaire (45).

Le cap ayant été franchi, il ne reste plus au nouveau maître qu'à compléter la procédure par deux formalités plutôt de routine. La première a lieu au siège royal de police, en présence du juge. Après la lecture solennelle par le greffier des statuts de la corporation, le réci-

---

(40) Art. 8 des statuts. Cf. annexe n° 1.

(41) Voir *supra*, note 10.

(42) Cf. annexe n° 3.

(43) Peu connu au Moyen Age, le chef-d'œuvre s'est généralisé pratiquement à partir du xvi<sup>e</sup> siècle comme épreuve de probation de la valeur professionnelle d'un futur maître, et c'est l'ordonnance d'Orléans de 1561 qui, en son article 98, le rendit obligatoire pour tous les métiers, mais elle a été pendant longtemps encore mal observée.

(44) Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 110.

(45) *Ibid.*, HH 20\*, fol. 112.

piendaire prête le serment habituel de s'y conformer ainsi qu'aux autres règlements de la communauté.

C'est dans le local de la corporation, une chambre louée annuellement, que se déroule la seconde formalité, le paiement des droits d'admission au corps des maîtres. Dernier des actes relatifs à la candidature, il s'effectue au profit de la confrérie : l'argent est destiné à l'achat des cierges en cire pour l'autel du saint patron, d'où l'autre dénomination de « livre de cire » pour désigner ces droits d'entrée.

Leur montant est variable selon la situation familiale ou juridique du débiteur. Est-ce quelqu'un qui a poursuivi un *cursus* normal, avec apprentissage ou stage et exécution du chef-d'œuvre ? Il offrira quinze livres, somme moyenne par rapport à celle qui était versée par les nouveaux maîtres d'autres corporations brestoises du XVIII<sup>e</sup> siècle : un menuisier, par exemple, paye deux fois plus, mais un perruquier-barbier-baigneur-étuviste ne verse qu'environ douze livres (46). Il faut noter que quinze livres, c'était plus que le prix de deux paires de pantouffles pour femmes, mais moins que celui de deux paires pour hommes (47). Par ailleurs, ce montant, fixé comme droit d'entrée par les statuts réformés de 1699, ne varia pas jusqu'à la suppression de la corporation en 1791. Et pourtant, c'est déjà le plafond. Car, un fils de maître ou un gendre de maître ne doit plus que six livres. Il en est de même pour le titulaire du brevet royal de maîtrise. Ce privilège devient total pour le mari d'une veuve de maître : il ne doit rien à la confrérie ; telle est, du moins, la conclusion logique tirée du silence des statuts comme du mutisme des procès-verbaux des réunions de la corporation.

Chose remarquable : les débiteurs s'acquittent consciencieusement de la somme demandée, aucun rapport n'ayant mentionné un murmure ou une contestation de leur part. Mieux : quelques-uns d'entre eux s'offrirent le luxe d'apporter en même temps des fleurs pour l'autel du saint patron (48). *O tempora, o mores !* Par ailleurs, les registres n'en parlent pas, mais nous sommes enclins à penser que le récipiendaire

---

(46) La somme due par un orfèvre paraît excessivement élevée, de 300 à 450 livres à la communauté, plus 12 livres au garde honoraire (HH 11-4\*, fol. 10, 16).

D'après E. COORNAERT, *op. cit.*, p. 189, les droits d'entrée sont exorbitants au XVII<sup>e</sup> siècle et plus encore au siècle suivant ; même après le renvoi de Turgot (mai 1776), dans les corporations réformées (par l'édit d'août 1776) où les redevances sont très réduites, l'échelle des tarifs d'admission varie, à Paris, de 100 à 500 livres. Or, à la veille de la Révolution, un maçon et un charpentier gagnent en moyenne trente sous par journée de travail, et le tisserand vingt-six.

(47) Dans l'« affaire Motreff » (cf. *infra*, p. 84), ce marchand a, au cours d'une audience de police du 5 juin 1790, juré et affirmé que la juste valeur des pantouffles saisies chez lui le 19 août 1784 est de la somme de 452 livres, à raison de six livres la paire de pantouffles pour femme et huit livres pour la paire de pantouffles pour homme. (*Ibid.*, LL 260\*, « Greffes royaux de Brest. Caër d'audiances du siècle royal de police », fol. 5 v°).

(48) *Ibid.*, HH 20\*, fol. 18 v°.

avait encore quelques petites sommes à déboursier, ne fût-ce que pour honorer les dirigeants d'un repas même très simple, comme cela se faisait couramment.

Notons en passant qu'un régime transitoire a été appliqué en 1699, lors de la réforme des statuts, en faveur des artisans établis. Tout cordonnier qui a, depuis un an au moins, travaillé et tenu boutique en ville ou dans le faubourg, est susceptible d'accéder à la maîtrise sans être tenu de l'exécution d'un chef-d'œuvre, pourvu qu'il satisfasse aux petites formalités suivantes : se présenter dans les trois mois, à compter du jour de la publication des statuts réformés ; prêter le serment requis devant le juge de police, en présence du procureur du roi ; enfin, payer trois livres d'émoluments, qui sont à partager entre ces derniers et le greffier du siège royal.

Les conditions remplies, les formalités accomplies, le nouveau, maître à part entière, jouit, à l'instar de ses collègues, de tous les privilèges attachés à la profession. Les uns sont personnels : celui de tenir boutique sous son propre nom ; celui de s'adjoindre apprentis et compagnons. Ils ne sont pas viagers, car ils passent à la veuve du maître et, par elle, à son nouveau mari au cas où elle convole en secondes noces ; mais alors, en contrepartie, la veuve remariée devra dix sols par an pour l'entretien de la confrérie. D'autres sont héréditaires. Ils profitent aux enfants des deux sexes du maître, même à son gendre à condition que le mariage se soit célébré avec le consentement des parents de la fille. Il a été fait plus haut mention de telles prérogatives à propos de la candidature à la maîtrise (49). C'est ce que l'on appelle habituellement les « privilèges des fils et filles de maîtres », que l'article 13 des statuts résume avec force en ces termes : *Les enfants des requérants pourront, dès à présent, jouir du privilège des maîtres cordonniers, comme s'ils avaient été maîtres avant leur naissance.* Ceci n'implique nullement qu'ils soient nés après l'entrée de leur père dans la maîtrise ou même dans le métier.

Les avantages, si menus soient-ils, lient souvent les bénéficiaires entre eux. Ne dit-on pas : « Qui se ressemble, s'assemble » ? Les maîtres-cordonniers n'y faisaient pas exception. Ils formaient un corps dans la corporation. La solidarité y était forte. Lorsque, par exemple, la communauté rencontrait des difficultés financières, plusieurs maîtres lui apportaient leur cautionnement et faisaient des avances de leurs propres fonds, chacun selon sa fortune (50) ; on voyait aussi, dans des circonstances analogues, des aspirants à la maîtrise s'offrir, par écrit, dans leur acte de candidature, à poursuivre les éventuels procès de la corporation et d'en honorer les frais avec leurs futurs collègues (51).

---

(49) Cf. *supra*, p. 70.

(50) *Ibid.*, HH 20\*, fol. 29.

(51) Cf. annexe n° 4.

La solidarité juridique conduit parfois à l'amitié, et celle-ci à des alliances matrimoniales : il y avait des mariages entre familles de cordonniers, entre employés et filles (52) ou veuves de maîtres (53). La chose est normale au triple point de vue humain, professionnel, économique. Sur le plan social, néanmoins, elle risque de susciter quelques inconvénients du fait des unions en cercle fermé : l'isolement appauvrit.

## B. — LA DIRECTION

Seuls les maîtres composent le corps des dirigeants, répartis en trois organes : l'assemblée des maîtres, le conseil des Douze et le collège des prévôts. Hiérarchie fonctionnelle, qui est aussi échelle sociale, dont le sommet, comme nous le verrons, n'attire pas toujours.

La raison essentielle résiderait dans la gratuité des charges directoriales, celles de conseiller comme celles de prévôt. Ce qui ne fait que rehausser le dévouement de ceux qui y consacrent et leur temps et leurs efforts. Il s'ensuit, cependant, une conséquence extrêmement heureuse : l'absence de la vénalité des charges ; les dirigeants n'ont que l'âme plus libre et le cœur plus droit pour s'occuper des affaires communes. Rien ne vaut donc plus pour une communauté que le désintéressement de ses chefs. Voilà un des traits remarquables dont la corporation de Brest peut s'enorgueillir.

Il faut aussi souligner une autre caractéristique, commune à ces organes de direction, la collégialité. Elle n'a pas été, cependant, érigée en principe par les statuts pour prendre notamment le contre-pied des pratiques différentes antérieures. Les raisons plausibles en seraient que, d'une part, il n'y avait jamais eu d'agissements inverses depuis la création de la corporation, et que, d'autre part, l'esprit d'équipe devait paraître tellement naturel aux cordonniers qu'il ne leur vint pas l'idée de faire autrement ou même de proclamer le caractère collégial solennellement sur le papier.

### 1. L'assemblée des maîtres

L'assemblée générale des maîtres ou « le général », autre dénomination usitée dans les procès-verbaux, réunit en droit tous les maîtres de la corporation ainsi que les veuves de maîtres comme telles, puisqu'il n'y avait pas de femmes cordonniers.

La présence de chaque membre est obligatoire, sous peine de douze sols d'amende. Malgré cette menace, les défections ne sont pas rares. Mais alors les présents ne se montrent pas tendres à l'égard des défaillants, dans de tels cas, ils tiennent à faire remarquer publiquement

(52) Voir notamment HH 20\*, fol. 31 v°, 61 v°, 66 v°.

(53) Cf. *Ibid.*, par exemple fol. 12 r°, 18 v°, 52 v°, 84 v°.

leur manque de zèle, et déclarent régulièrement *délibérer aux périls, risques et fortunes des absents*.

Quelle pourrait être la raison principale de cette absence d'enthousiasme de certains membres pour les réunions ? Leur ignorance ? Elle n'est guère recevable, car, pour chaque assemblée générale les maîtres sont convoqués individuellement, tantôt par le doyen des prévôts tantôt par tous les prévôts. On ne peut donc admettre qu'ils n'ont pas été au courant. Le peu de sérieux de ces rassemblements ? L'argument est encore moins défendable. Car, les cordonniers veillent jalousement sur la régularité du déroulement comme sur la correction des débats : l'auteur du moindre incident de séance est condamné à trente sols d'amende pour la corporation et à une livre de cire pour la confrérie. Quant à l'allégation du manque d'intérêt de l'objet des discussions, elle est simplement sans fondement. En effet, l'ordre du jour touche aux principaux aspects de la vie corporative, tels la réception des maîtres, la tenue des comptes, le choix des dirigeants, et on en passe ; ces actes sont de la compétence exclusive des maîtres, et ceux-ci ne laissent pas échapper une occasion pour l'affirmer. Les procès-verbaux en font écho à diverses reprises. Lorsque les éléments du débat n'ont pas été suffisamment collectés, ou que les données n'en paraissent pas claires, le général refuse de délibérer et même de signer les procès-verbaux. Cela devient grave, surtout devant une abstention collective, quand on sait que l'assemblée générale a souvent forcé à le faire ceux de ses membres qui n'avaient pas apposé leur signature au bas d'une délibération (54), et même recouru au pouvoir public pour faire punir de peine pécuniaire les maîtres qui s'étaient retirés de la salle de réunion sans vouloir émarger (55). Ainsi, convocation des membres, rectitude des discussions, contenu des réunions, tout conjure à repousser l'excuse des absents. Reste le rythme des réunions. Là, il faut en convenir, le bât blesse, car la cadence était à la fois infernale et saccadée. D'après le témoin des rapports de séances, il n'existait pas de moment faste pour les rassemblements : les cordonniers étaient convoqués aussi bien à dix heures ou à onze heures du matin qu'à deux heures de relevée (c'est-à-dire de l'après-midi), au sortir d'un office religieux ou à la suite d'un joyeux banquet. Il n'était pas rare que les réunions se tinssent deux fois par jour, ou trois jours de suite à raison d'une par jour. A ce rythme-là, l'artisan qui gagne son pain quotidien sur le travail journalier n'a qu'une issue, celle de jouer l'absent, quitte à payer l'amende prescrite. Ce ne sont encore que des assemblées ordinaires, et leur fréquence est suffisamment perturbatrice. Que dire quand s'y ajoutent les extraordinaires ? Elles sont, certes, rares, mais le fait est là : elles existent.

---

(54) *Ibid.*, HH 20\*, fol. 17.

(55) *Ibid.*, HH 20\*, fol. 95, v°.



Nous avons dénombré, pour la période du 9 février au 20 octobre 1789, douze assemblées générales ordinaires et une extraordinaire. Treize réunions en huit mois, n'est-ce pas trop ? Toutes les années, il est vrai, ne sont pas aussi remplies : il arrive que pendant sept mois les cordonniers n'aient pas été convoqués. Mais, il n'en demeure pas moins que le désintéressement de certains membres ne s'explique de façon satisfaisante que par la cadence excessive des assemblées générales. Ainsi, la « réunionite », comme on dit familièrement, n'est pas l'affectation propre à l'université française depuis 1968 : elle frappait déjà le monde des travailleurs manuels du cuir du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Toutefois, cette fréquence nous étonnera moins quand nous aurons essayé d'en deviner les raisons principales. Les dirigeants de la corporation, démocratiques d'esprit ou lâches de caractère ou les deux à la fois, ne voulaient pas ou n'osaient jouer les patrons : devant chaque décision à prendre ils consultèrent la base, d'où ils étaient sortis et où ils devaient retourner au terme de leurs fonctions ; leur responsabilité se trouvait donc couverte, quitte à « déranger » continuellement les autres. Une seconde raison paraît plus plausible : les cordonniers n'étaient pas un corps d'élite dans la cité, mais plutôt des gens humbles quoique honnêtes ; leurs chefs, issus de leurs milieux, n'avaient pas été armés pour affronter la complexité chaque jour plus grande des problèmes à eux posés ; aussi préférèrent-ils compter sur les sages conseils de leurs compères pour résoudre les cas difficiles : ainsi la responsabilité est partagée avec tous et par tous. On pourrait y ajouter une troisième raison qui serait un mélange savamment ou maladroitement dosé des deux premières ; cela n'est pas impossible : la nature humaine est un alliage et le cœur de l'homme, un dédale.

## 2. *Le conseil des Douze*

On l'appelle ainsi à cause de sa nature juridique, organe de conseil, et du nombre de ses composants, douze (56).

Tout cordonnier titulaire de la maîtrise peut prétendre à siéger au conseil. Aucune autre condition d'âge ou d'ancienneté n'est exigée par les statuts. Néanmoins, dans la pratique plusieurs cordonniers ne sont devenus membres des Douze au plus tôt qu'entre trois et quatre années après leur maîtrise. Ici, c'est surtout une question de personne, renforcée souvent par des circonstances, et elle est abandonnée à la sagesse des artisans. Curieuse coïncidence, toutefois : maints conseillers étaient d'anciens prévôts, voire des prévôts sortants.

La première explication vient du choix même des membres du conseil : à cause de l'annalité de leurs charges, ils sont intégralement

---

(56) « Douze » devait être un chiffre moyen généralement admis : en 1715, les savetiers de Rouen avaient à leur tête, outre quatre gardes, un conseil de douze députés (Cf. E. COORNAERT, *op. cit.*, p. 207).



renouvelés chaque année, toujours à la même période, après la Saint-Crépin. Or, ce sont les prévôts qui proposent les candidats à l'élection de l'assemblée générale des maîtres (57). Sans risque d'être traité de mauvaise langue, on dit volontiers qu'ils pensent d'abord à leurs collègues, actuels ou anciens : c'est de la nature humaine. De plus, on peut y voir un désir d'efficacité : le collège des prévôts et le conseil des Douze sont appelés à coopérer, et il vaut mieux travailler avec des personnes qu'on connaît.

La seconde raison est conjoncturelle. Pour le collège comme pour le conseil on désigne habituellement et naturellement les maîtres auréolés de certaines qualités : présentation, respectabilité, aisance matérielle, savoir intellectuel, bien que cette dernière donnée ne soit pas toujours vraie, des cordonniers analphabètes ayant été élus conseillers, et surtout disponibilité ou volonté de rendre service à la communauté. Or, ce sont, à quelques exceptions près, toujours les mêmes qui remplissent ces conditions ; ils assurent donc les diverses fonctions de direction.

Les conseillers, tout en ayant pour charge essentielle de seconder les prévôts en ce qui concerne les affaires de la communauté, s'occupent spécialement de l'examen et de la réception des candidats à la maîtrise. Organe de délibération, ils tiennent réunion sur réquisition des prévôts et assez fréquemment. Mais, comme cela enlève beaucoup de temps à leurs propres activités, certains d'entre eux font parfois la sourde oreille aux convocations. Il arrive ainsi que sept sur douze conseillers ne prennent pas la peine de se déplacer pour une réunion à laquelle ils ont été dûment convoqués ; par conséquent, celle-ci est reportée à une date ultérieure, les présents ayant jugé sans portée pratique une délibération faite par peu de monde. Pour amener les conseillers à respecter l'engagement pris par eux lors de leur réception de s'assembler à chaque invitation des prévôts, ces derniers sont souvent forcés de jouer les gendarmes et de brandir les menaces traditionnelles de l'amende et du recours à la justice. Mais les résultats ne s'avèrent pas toujours positifs. La race des désintéressés aux affaires communautaires n'est pas morte.

Par ailleurs, il est des cas où la corporation est poussée à prendre des mesures extrêmes. Ainsi, l'assemblée générale des maîtres a destitué le conseiller Le Clair, dit La Violette, qui avait désobéi aux ordres, lancés par le tiers état et approuvés par la communauté, interdisant à toute personne du tiers état d'aller au théâtre (58) ; elle a même exclu de la corporation un autre, François Coquerel, convaincu du délit de recel de chaussures et de voies de fait sur la personne des perquisiteurs envoyés contre lui (59).

---

(57) Cf. annexe n° 7.

(58) Arch. mun. de Brest, HH 21\*, fol. 14. Cf. aussi *infra*, p. 97.

(59) *Ibid.*, HH 20\*, fol. 64. Cf. aussi *supra*, p. 66.

Néanmoins, le tableau n'est pas aussi noir. La plupart des conseillers étaient des hommes d'honneur et de dévouement. Quoique leurs charges fussent gratuites, ils les assumaient pleinement ; certains n'hésitaient pas, au terme de leur mandat, à poser de nouveau leur candidature, l'éligibilité étant immédiate et sans limite.

Les conseillers sortants sont pratiquement réélus au même poste sinon dans la même année, du moins pas très longtemps après ; ils ont l'expérience, les autres ne désirent pas s'y atteler. En outre, le conseil demeure, pour quiconque aime les responsabilités administratives, l'antichambre sûre du collège des prévôts, comme le collège, l'avons-nous vu, est la grande porte conduisant au conseil. On peut, en effet, passer d'une année à l'autre des fonctions de conseiller aux charges de prévôt, et *vice versa* ; seul leur cumul reste interdit, non point par les statuts, muets sur ce point, mais dans la pratique, peut-être à cause de la situation spécifique du prévôt.

### 3. Le collège des prévôts

Le terme de prévôt est le seul usité pour désigner le titre de ceux qui sont à la tête de la corporation. Ce ne sont pas des administrateurs individuels ; ils sont au nombre de quatre. Ce chiffre était-il un symbole, un « nombre d'or » ? Nous l'ignorons. Nous en connaissons seulement une portée pratique : le territoire urbain était composé de deux quartiers, Brest et Recouvrance ; or, on voulait que les artisans ayant leur boutique dans chaque zone fussent sous le contrôle d'un « prévôt » et d'un « visiteur ». Des quatre, deux sont proprement nommés prévôts et deux exactement appelés visiteurs ; mais, dans le langage habituel, tous sont qualifiés prévôts (60). L'un d'eux porte indifféremment le titre d'« ancien », de « doyen des prévôts » ou de « premier prévôt ». Il ne semble pas qu'il dispose de pouvoirs spéciaux, vu le caractère collégial et égalitaire du conseil ; néanmoins, plusieurs procès-verbaux informent que c'est lui qui, au nom de ses collègues, convoque l'assemblée générale. Les prévôts forment un collège. En principe, ils sont élus pour un an (61), sur scrutin uninominal, à la pluralité des voix, par l'assemblée générale des maîtres (62). L'honorariat est absent chez les cordonniers : les prévôts, sortant du rang des

---

(60) Nombre variable : en 1753, les cordonniers parisiens furent dirigés par deux maîtres des maîtres ou visiteurs des visiteurs, trois gardes de la chambre élus à raison d'un par année, et trois gardes de la halle aux cuirs élus à vie ; en 1715, les savetiers rouennais eurent à leur tête quatre gardes, savoir deux anciens et deux jeunes (Cf. E. COORNAERT, *op. cit.*, p. 207).

(61) Trois ans chez les perruquiers-barbiers-baigneurs-étuvistes, selon les statuts et règlements enregistrés à la cour le 31 août 1700 (*Ibid.*, HH 14-5\*, fol. 4 ; HH 22\*, fol. 74, v°) ; ce délai fut ramené à deux ans par les lettres patentes portant statuts réformés du 6 février 1725, art. 6.

(62) Cf. annexe n° 8.

maîtres, y rentrent au terme de leurs fonctions. Au demeurant, nul ne peut, conformément à l'article 34 des statuts, s'exempter ni s'excuser d'être élu en charge, à moins de justifier d'une cause légitime (63) ou d'avoir exercé de telles fonctions pendant l'une des trois dernières années. C'est que la charge est, dans l'esprit des statuts des cordonniers, moins un honneur qu'un service ; tous les maîtres sont également appelés, mieux, obligés à l'assumer. Gratuité des fonctions et esprit de service ne constituent-ils pas deux des plus beaux fleurons dont une communauté, quelle qu'elle soit, puisse s'orner ?

Toutefois, pour nommer ses chefs, la corporation, par routine sans doute, conserve le mode électif, ce qui choque un peu, car il correspond simplement à une désignation d'office. Or, ce procédé révolte parfois. Pour exemples, citons trois cas.

Le nouvel élu Noël Merrien, refusait sa charge, sous prétexte qu'il avait été prévôt à diverses reprises dans le passé. Le motif avancé n'est pas entièrement faux, mais il n'est pas totalement défendable ni selon la lettre ni selon l'esprit de l'article ci-dessus indiqué : l'intéressé avait quitté les fonctions prévôtales neuf ans auparavant (64).

Un autre, Quentin Le Dru, n'acceptait pas la sienne, sans fournir aucune explication ; la communauté, désireuse d'éviter toute complication inutile, le remplaça séance tenante (65).

L'affaire du troisième a même tourné mal. Aux maîtres réunis en assemblée générale il donna sa démission, déclara qu'il ne voulait pas être prévôt et qu'il ne le serait pas même si l'assemblée l'y forçait, et la défia de l'y obliger. Un ancien prévôt tenta de le persuader par des raisons en représentant qu'on pourrait l'y contraindre : il fut couvert d'injures par le démissionnaire. Celui-ci, aviné, provoqua du scandale par un grand vacarme auquel s'associa un membre présent qui le soutenait. On expulsa le premier ; il rentra de force, fit du bruit encore davantage et le tumulte ne devint que plus grand. Une plainte fut immédiatement déposée à la sénéchaussée : l'auteur du trouble et son compère furent jetés en prison (66).

La renonciation des élus à leurs fonctions a une raison principale : elles sont très lourdes, sans être compensées de quelque manière, pécuniaire (67) ou honorifique ; pour s'y atteler un esprit de sacrifice est nécessaire ; or, on ne peut l'exiger de tout le monde.

---

(63) Telle la maladie, raison avancée par le nouveau prévôt Darras en 1787 (*Ibid.*, HH 21\*, fol. 4 v° - 5 v°).

(64) *Ibid.*, HH 20\*, fol. 91 v°, 92 v°.

(65) *Ibid.*, HH 20\*, fol. 103.

(66) *Ibid.*, HH 21\*, fol. 4.

(67) Néanmoins, des frais de route peuvent être accordés à un prévôt envoyé en mission (*Ibid.*, HH 20\*, fol. 38 r°).

Les élections sont annuelles, conformément aux statuts et aux errements de la corporation. Mais, fait unique dans l'histoire de la communauté, elles n'ont pas eu lieu en 1789 : l'assemblée générale des maîtres, à laquelle les prévôts, au terme normal de leurs charges, remettaient leur démission, se contenta, sans autres explications, de les renvoyer et de proroger leurs fonctions jusqu'à nouvelle délibération (68), c'est-à-dire pratiquement pendant une année. Les nouvelles élections se déroulèrent donc en 1790, précipitées sans doute par le départ définitif de Brest de l'un des prévôts *pour aller se fixer dans son paix natal* (69).

Les choisis acceptant leurs charges ont à remplir quelques formalités : signer ou, pour les analphabètes, faire émarger par un autre (70) le procès-verbal des élections, et se rendre au siège royal de police. Là, prévenu par une remontrance écrite du procureur attitré de la corporation présentant les élus et faisant part de leur désignation par leurs pairs, le procureur de la commune de Brest procède à une cérémonie devant les officiers municipaux : d'abord, il décerne acte de la présence des nouveaux prévôts ; puis, il leur demande à chacun séparément de tenir la main levée à la manière accoutumée et de faire le serment de *se bien et fidèlement comporter en leurs dites fonctions* ; enfin, tous les présents émargent le procès-verbal dressé par l'huissier de la sénéchaussée (71). Ils sont officiellement prévôts de la corporation, mais n'entrent effectivement en fonctions que le jour de la Saint-Crépin.

Il est impossible, voire fastidieux d'énumérer tous les actes de la compétence des prévôts. On peut, néanmoins, les résumer d'après l'article premier des statuts : assurer correction et surveillance de la profession, faire visite et rapport aux autorités publiques compétentes de toutes les malversations découvertes. Pratiquement, ils représentent la communauté tant sur le plan professionnel et social que dans le domaine politique et religieux ; c'est à eux de convoquer les assemblées et de les présider ; ils disposent du droit de présentation des nouveaux conseillers au choix de l'assemblée générale des maîtres ; ils remontrent aux Douze de délibérer sur tout ce qui a trait au métier ; ils administrent les affaires de la corporation, veillent sur ses intérêts et dirigent ses membres ; enfin, il leur revient aussi, en tant que chefs de la confrérie, de s'occuper de son organisation comme de la vie spirituelle de

(68) *Ibid.*, HH 21\*, fol. 19 v°.

(69) *Ibid.*, HH 21\*, fol. 24.

(70) Y a donc recouru le prévôt Jean Dutertre pour le procès-verbal du 28 octobre 1763 (*Ibid.*, HH 20\*, fol. 62 v°). Or, cas extrêmement curieux : ledit prévôt avait signé le procès-verbal de son admission à la maîtrise, le 24 novembre 1760 (*Ibid.*, fol. 37 r°), comme il apposera sa signature aux procès-verbaux du 31 octobre 1763 (*Ibid.*, fol. 63 r°), du 14 décembre 1763 (*Ibid.*, fol. 63 v°), du 4 janvier 1764 (*Ibid.*, fol. 64 r° et 65 r°), du 25 avril 1764 (*Ibid.*, fol. 66 v°) et du 10 octobre 1764 (*Ibid.*, fol. 68 r°).

(71) Cf. annexe n° 12.

ses adhérents. Tâches multiples et diverses qui demandent un certain savoir-faire et beaucoup de qualités humaines.

Les prévôts ne s'en acquittent, cependant, pas d'une manière arbitraire, ni même indépendante. Ils demeurent sous le contrôle permanent de l'assemblée générale. S'agit-il d'opérer un emprunt (72), de payer des dettes de la communauté (73), de toucher ce qui lui est dû (74), de présenter une requête au parlement (75), bref, d'agir en tout ce qui concerne son intérêt, ils solliciteront et obtiendront d'elle pouvoir et procuration nécessaires (76) et même droit de sous-déléguer (77). Ce qui ne signifie nullement qu'ils sont ses marionnettes. Car, l'a-t-on vu, lorsqu'elle n'acquiesce pas rapidement à leur demande, ils ne craignent pas de proférer sur ses membres la menace de *laisser le tout à leurs périls, risques et fortunes* (78).

Dans l'ensemble, les relations professionnelles du collègue des prévôts avec l'assemblée générale des maîtres sont bonnes, garanties par la réciprocité des confiances. Elles peuvent, parfois, devenir mauvaises avec certains individus. Ainsi, le prévôt Pierre Bonfousse, chargé de collecter auprès des maîtres des fonds destinés à renflouer les dettes de la communauté, fut par les uns outrageusement insulté et même menacé de mort (79), par les autres, d'anciens prévôts, assailli sur une place publique et, pris au collet, obligé de leur remettre l'argent recueilli (80). La réaction ne se fit pas attendre : les prévôts convoquèrent l'assemblée générale des maîtres, demandèrent protection efficace de la communauté pour eux aujourd'hui et pour leurs successeurs demain, réprouvèrent énergiquement les violences dont leur collègue avait été victime, et, ne se sentant pas *en sûreté pour exercer leurs fonctions et devoirs envers la communauté*, ils donnèrent collectivement leur démission (81).

Pareille mésaventure toucha aussi Pierre Verrier, un autre prévôt. Au cours d'une réunion, le maître Jacques Cupet dit Bellefleur, qui avait pris un verre de trop, perturba l'assemblée par ses éclats de voix ; le prévôt l'engageant à quitter les lieux afin de ne pas susciter un scandale reçut pour réponse un puissant soufflet... Il se contenta d'en porter plainte à la police (82).

---

(72) Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 24 v°, 27 v°, etc.

(73) *Ibid.*, fol. 20-22, 25, etc.

(74) *Ibid.*, fol. 42-43, 88, etc.

(75) *Ibid.*, fol. 33.

(76) Cf. annexe n° 9.

(77) Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 88.

(78) *Ibid.*, 22 v°, 23 r°, 97 r°, etc.

(79) *Ibid.*, fol. 78-79.

(80) *Ibid.*, fol. 80-81.

(81) *Ibid.*, fol. 80 v°.

(82) *Ibid.*, fol. 93 r°

De tels incidents sont exceptionnels. Ils témoignent, néanmoins, des difficultés des fonctions prévôtales et, par là, contribuent à rendre honneur à ceux qui les assument. Et il convient de souligner qu'ils y satisfont avec fidélité et assiduité : jamais une assemblée n'a été ouverte sans prévôt, jamais non plus un prévôt n'en a présidé seul, mais toujours au moins avec un autre collègue. Ce qui marque encore de façon évidente le caractère collégial des dirigeants et leur sens du devoir. D'autant mieux que ces charges sont gratuites. Mais leur responsabilité n'est pas pour autant diminuée vis-à-vis de la justice, surtout en ce qui regarde la gestion financière.

La communauté est-elle tiraillée par ses créanciers et sa caisse vide ? Les prévôts en répondent collégalement. L'un d'eux a-t-il commis une faute de service ? Tous les quatre peuvent faire l'objet d'une poursuite judiciaire. Ainsi, lors d'une passation des pouvoirs, un prévôt sortant, Jean-Marie Freneau, refusa de déposer dans le coffre de la communauté le reliquat des fonds qui ont servi à payer par ses soins les services religieux demandés aux Carmes pour la confrérie ; les trois autres sortants, savoir : Louis Froidval, Pierre Bonfousse et Gabriel Labat, furent assignés conjointement avec lui en justice par les nouveaux prévôts (83).

C'est pourquoi, au terme de leur mandat et après la passation des pouvoirs (84), les prévôts doivent rendre rigoureusement compte de leur administration. Les négligents peuvent y être contraints par les juges (85) à la requête de l'assemblée des maîtres, ou du conseil des Douze, ou, parfois, du collège des prévôts entrants. Les diligents prennent plutôt le devant en demandant à le faire afin d'obtenir le plus rapidement possible la décharge de leur gestion (86).

Comportement quelquefois insaisissable de l'assemblée des maîtres : de certains prévôts elle exige des comptes immédiats et minutieux ; d'autres, non seulement elle ne les requiert pas, mais encore donne l'impression de n'être pas pressée de le faire, à telle enseigne que, pour recevoir le quitus tranquillisant, des prévôts ont dû, les uns, réitérer leur demande de fournir leurs comptes (87), les autres attendre trois ans (88), voire cinq ans après leur sortie de charge (89) pour pouvoir y satisfaire, et, encore, sur leur propre initiative.

Or, cet agissement est tout simplement contraire à l'esprit comme à la lettre des statuts. Il est, en effet, spécifié dans l'article 33 que

---

(83) *Ibid.*, fol. 83-84.

(84) Cf. annexe n° 11.

(85) Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 12, 13, etc.

(86) Cf. annexe n° 10.

(87) Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 61 v°.

(88) *Ibid.*, fol. 38.

(89) *Ibid.*, fol. 87 v°, 88.

*seront tenus lesdits maîtres de nommer tous les ans tel nombre qu'ils jugeront a propos pour faire rendre et examiner les comptes de ceux qui sortiront de charge...* Pourquoi alors ne pas respecter les règlements et adopter deux poids et deux mesures ?

Structure apparemment harmonieuse que celle de la corporation des cordonniers : une hiérarchie d'artisans, apprentis, compagnons et maîtres, fait pendant à une hiérarchie de dirigeants, assemblée des maîtres, conseil des Douze et collège des prévôts. Arrangement visiblement logique, savant même, néanmoins modelé surtout par les incessantes adaptations aux réalités de tous les jours, et capable de faire présager pour le métier une marche sûre, constante, solide, une vie pleine, active, féconde.

\*  
\*\*

## II. — LA VIE DE LA CORPORATION

Comme toutes corporations de métiers, celle des cordonniers brestois menait une vie riche d'aspects dont chacun paraissait si complet qu'on n'eût pas hésité de dire qu'elle avait, en fait, plusieurs vies parallèles, distinctes, mais complémentaires. L'une se rapporte à l'organisation technique même du métier : nous l'appelons vie professionnelle ; l'autre regroupe différentes manifestations épisodiques de la communauté, en dehors et au-delà du travail : nous la nommons vie extra-professionnelle.

La première est indispensable à la corporation, à son existence, à sa notion même ; car, sans elle, un corps de métier ne serait que de nom, pour ne pas dire fictif. Elle révèle au grand jour les soucis et les activités de la corporation. De sa qualité dépend la « santé », c'est-à-dire la valeur de celle-ci.

La seconde est aussi nécessaire : elle ouvre des horizons nouveaux en dépassant la gestion matérielle de l'entreprise, invente des dimensions neuves en transcendant les occupations quotidiennes ; elle enrichit la corporation, lui donne une âme, fait de cette association d'artisans une communauté d'hommes. Or, « l'homme ne vit pas seulement de pain », mais aussi de tout ce qui est susceptible notamment de calmer sa faim d'« animal religieux » et de satisfaire son instinct d'« animal politique ».

L'harmonie de la vie professionnelle et de la vie extraprofessionnelle maintenait l'équilibre de la corporation des cordonniers de la cité maritime : celle-là concernait l'ouvrier, celle-ci, l'homme. L'importance comme l'intérêt du problème ne manque pas de piquer la curiosité, aussi est-il maintenant temps de nous pencher successivement sur l'une et sur l'autre de ces deux sortes de vies.



## A. — LA VIE PROFESSIONNELLE

Elle est féconde en manifestations, en activités, toutes dignes de capter notre attention : la vie d'une profession n'est-elle pas un peu comparable à celle d'un être vivant, faite de détails multiples, de pulsations infinies ? Néanmoins, pour l'étude il faut choisir : c'est à regret que nous nous obligeons à négliger le reste et à ne saisir que les organisations les plus saillantes, le monopole et les finances. Ces points montrent, en effet, mieux que d'autres, le visage de la corporation des cordonniers brestoï du XVIII<sup>e</sup> siècle.

1. *Le monopole*

Que le monopole artisanal présente des avantages et des inconvénients, tout le monde est d'accord ; on ne gagnerait rien à vouloir en discuter de nouveau ; chacun est déjà un peu fixé sur ses idées qu'il défend d'ailleurs jalousement, sinon farouchement : monopole des idées contre monopole des choses, l'un n'est ni meilleur ni pire que l'autre. Pour ne pas enfoncer une porte ouverte, nous nous contenterons de décrire simplement, mais le plus complètement possible, le monopole des cordonniers de Brest.

Privilège royal, il résulte de la conjugaison des obligations et des avantages communs des membres de la corporation. Il comporte un objectif essentiel : la protection des gens du métier, les travailleurs et leurs familles. Mais sa retombée n'est ni négligée ni négligeable : la défense des consommateurs. Les deux raisons jumelées renforcent jusqu'à l'intolérance la volonté des cordonniers de se réserver la fabrication et la vente des chaussures. Or, nul doute que le monopole est convoité par les uns et violé par les autres, à s'en rapporter aux affirmations sévères des statuts comme aux plaintes répétées des rapports des réunions : pas de fumée sans feu, en effet. Aussi l'action à la fois préventive et curative des cordonniers tend-elle pratiquement à l'élimination ou, au moins, à la diminution des activités, nuisibles selon eux, à leur métier, de deux catégories de fabricants-commerçants, les forains et les habitants de la ville.

On n'ignore pas que les monopoles des marchands jurés des villes étaient plus ou moins entièrement supprimés les jours de foires et de marchés. Il s'ensuivait, à l'époque où, vu l'absence de la concurrence, la pression des corps et communautés était forte, une conséquence très avantageuse pour les consommateurs : les prix étaient momentanément rétablis. A Brest, outre les grandes foires annuelles au nombre de quatre, les foires ordinaires étaient mensuelles et les marchés hebdomadaires (90). Ces jours-là, les prévôts redoublaient de

---

(90) Fixés par les lettres patentes du 25 juillet 1681 : *...Avons transféré et transférons les foires et marchés qui se tenaient aud. bourg de Saint-Renan en lad. ville de Brest : voulons à cet effet que le marché s'y tienne à l'avenir les Mardy et Vendredy de*



vigilance ; car, les marchands, qui ne sont pas membres de la corporation, risquent de franchir certaines limites imposées à leurs propres privilèges. Ils veillent à ce que les forains ne vendent des chaussures neuves en dehors des grandes foires et des lieux désignés, ni n'achètent des cuirs et autres matières premières avant l'heure de midi des jours de foires mensuelles et de marchés. Ils ont aussi l'œil sur les marchands brestoï, tanneurs, corroyeurs et autres peaussiers, venus trafiquer leurs produits lors des foires et marchés ordinaires : qu'ils aient été reçus maîtres et leurs cuirs correctement travaillés, et qu'ils les exposent à vendre uniquement en place publique. Toute contravention doit être poursuivie : les marchandises seront confisquées, les coupables frappés d'une amende de cent sols la première fois, de dix livres la deuxième et de quinze livres la troisième fois, les gains étant à diviser également entre le roi et la corporation. La surveillance des forains n'offrait pas trop de difficultés au collège des prévôts : étrangers ils étaient vite repérés, leurs activités réduites dans le temps et localisées dans l'espace.

Mais, à l'égard des particuliers de Brest, contrebandiers occasionnels, le contrôle était loin d'être aisé, tant ils étaient nombreux, outre qu'il est toujours délicat de détecter un ennemi sous des visages connus ou de découvrir un concurrent dans l'échoppe du voisin. Rien ne put, cependant, arrêter le courage des prévôts ni refroidir leur ardeur à pourchasser les rivaux tenus pour malhonnêtes. Souvent même ils poussèrent l'audace jusqu'à violer le domicile des particuliers. Les registres des cordonniers contiennent de nombreuses histoires de ce genre, mères de pas mal de disputes et de procès.

Un certain Jaffrez, tanneur, avait stocké six peaux de bœufs. Les cordonniers, en vertu de leur monopole, organisèrent une descente chez lui et effectuèrent eux-mêmes la saisie des marchandises en dépôt à leurs yeux illégal. Mais le propriétaire n'était pas homme à se laisser intimider. Un procès s'engagea et dura pendant huit ans et neuf mois (91) ; à la fin, il fut jugé aux dépens des cordonniers, par *l'arrêt de la Cour avec un arrêt de commandement de luy payer outre les 150 livres pour la valeur de ses cuirs saisis la somme de 292 livres 1 sol 10 deniers pour le remboursement des epices...*, *il est de plus du au sieur Helbé pour huit années et neuf mois de droit de gardage des cuirs qui sont*

---

*chaque semaine dans la halle qui y sera batie incessamment et qu'il y ait aussi une foire chaque mois, le premier jour de Lundy, accordant par ces presentes auxdits marchés et foires les memes franchises, libertés et privilèges dont jouissent ceux des villes de notre province de Bretagne, en payant seulement le droit de halle ordinaire a notre fermier du domaine, ou a ceux qui en auront le don de nous... (Ibid., AA 1\*, pièce non numérotée). Cf. aussi Ibid., pièces n° 11 et 12 de l'inventaire.*

(91) Ibid., HH 20\*, fol. 20 v°.

*chez luy 798 livres 10 sols 9 deniers qu'il faut aussy payer incessamment a peine d'y estre contraints* (92).

Des espions avaient découvert chez la demoiselle Pesnot, coiffeuse de métier, des souliers neufs, déposés par quelque fabricant anonyme. Pendant qu'on allait avertir les prévôts, François Coquerel, un félon de maître, chargé de prendre garde aux objets délictuels, les transporta furtivement dans sa boutique toute proche. Les souliers furent quand même confisqués. La femme paya une amende et se tut (93). Mais entre la communauté et le maître indélicat l'affaire ne faisait que commencer.

Se défendre contre les empiètements des rivaux devenait une question de vie ou de mort pour leur profession. Aussi les cordonniers paraissaient-ils très chatouilleux sur ce qui touchait à leur droit. L'affaire suivante qui s'est, d'ailleurs, répétée à trente années d'intervalle, exactement dans les mêmes circonstances, montre jusqu'à quelle inconscience ils avaient poussé leur acharnement à la sauvegarde de leur privilège.

Des enquêtes avaient décelé que le magasin des marchands Motreff, frère et sœur, étrangers à la corporation, servait d'entrepôt à une importante quantité de chaussures neuves de provenance inconnue. Une perquisition apparemment en règle fut mise en branle : les prévôts, flanqués d'huissiers et de renforts, se rendirent sur les lieux ; les souliers furent emportés et déposés au greffe du siège royal de police. Longtemps après eurent lieu le jugement déclarant nulle la saisie (94) et la condamnation aux dépens de la corporation malgré un appel interjeté entre temps. Mais le corps de délit avait été trop détérioré, il ne pouvait être ni rendu au possesseur ni vendu par la partie perdante. Il n'est pas difficile de deviner l'extrême embarras de cette dernière (95).

Mais aucune affaire n'égalerait la suivante, révélatrice de la volonté farouche des cordonniers de défendre leur monopole, au défi même du bon sens. Il a été saisi chez le quincailler Simon Beyle quatre-vingt-cinq douzaines de paires de souliers neufs. On recourut à la justice pour connaître le sort de la marchandise. Mais, ce jour-là, la muse Thémis n'était pas avec les cordonniers : ils perdirent le procès. Alors, « attendu que l'affaire n'était point soutenable », les prévôts en charge proposèrent un accommodement à la partie adverse : il lui sera payé par an la somme de deux cents livres en principal jusqu'à parfait paiement du montant total auquel la communauté a été condamnée, savoir deux mille cent livres. Mais Beyle n'entendit pas de cette façon, imposa des

(92) *Ibid.* ; voir également fol. 18 v°, 24 v°, etc. ; HH 21\*, fol. 65 v° et 66 r°, 76 v° et 77 r°, etc.

(93) *Ibid.*, HH 20\*, fol. 64 ; cf. aussi *supra* p. 66.

(94) *Ibid.*, LL 260\*, fol. 4-5 ; cf. aussi *supra*, note 47.

(95) *Ibid.*, HH 21\*, fol. 20, 22.

conditions plus dures auxquelles la communauté fut obligée de se soumettre (96).

Jusqu'à présent, les opérations de perquisition, en dépit de leurs dénouements parfois dramatiques, se sont déroulées avec une certaine dignité. Il en est, cependant, d'autres, comme la suivante, qui frisent le côté burlesque d'un commando d'enfants.

Les forçats de Brest confectionnent un grand nombre de chaussures dans le bagne et les vendent ostensiblement en ville. Les prévôts, qui tentent de les en empêcher, sont plutôt mal accueillis. Ils s'adressent à l'intendant de la marine pour le prier de faire arrêter les actions illicites, nuisibles aux intérêts de leur profession : vaine supplique. Ils portent plainte auprès du tribunal du sénéchal Olivier de Bergevin du Loscoat : aucun résultat. Quelques semaines après, les prévôts, ayant appris que des bagnards sont en train de livrer des souliers à des particuliers de Recouvrance, décident de lancer une opération d'envergure. Ils les poursuivent et, en pleine rue, se jettent sur eux pour s'emparer de l'objet du délit. Les forçats se défendent avec des bâtons dont ils se sont armés. Devant les yeux ébahis des badauds, une lutte s'engage, véritable guerre de rues. Le pertuisanier qui accompagne les prisonniers se range de leur côté, tous tombent sur les cordonniers et les mettent en fuite. Une nouvelle plainte est déposée à la police. Quatorze mois plus tard, une sentence est rendue, sorte de transaction. Elle rappelle solennellement le privilège accordé par le roi à la corporation, mais, ne parvenant pas ou ne se résignant pas à interdire aux forçats, cordonniers de métier, la fabrication de chaussures au bagne, elle leur fait défense d'en vendre en ville ou d'en faire vendre par personnes interposées, à peine de confiscation des marchandises au profit de ladite communauté, et d'amende de trois livres à l'encontre de tout acheteur ou porteur (97).

Faisant suite à la décision judiciaire, les prévôts reçoivent de l'assemblée générale tout pouvoir nécessaire pour renforcer la sauvegarde de leur intérêt en multipliant notamment visites dans les maisons et surveillances dans les rues. A cet effet, treize équipes de trois cordonniers et une de deux se constituent (98), destinées à leur pré-

---

(96) *Ibid.*, HH 20\*, fol. 25, 29 v°, 30 v°, 31 v° et 33 r°.

(97) *Ibid.*, fol. 107 v°, 109 r°, 114-115.

(98) Voici la formation des équipes : 1° Pierre BLATTIERE, Pierre VERRIER, Jacques RAVIAL ; 2° François LEMOINE, Jacques LEVERN, Jacques CUPET ; 3° Toussaint MILON, Pierre BONNEFOUS, Jacques LE CLAIR ; 4° Noël MERRIEN, Simon HENRY, Philippe FROIDVAL ; 5° Jean LE RUMAIN, Mathieu HORBANT, Yves AMICE ; 6° Nicolas FRANOT, Jean BURLE, Jacques BOTHERAN ; 7° Guy LE MOAL, François MORVAN, François BONIFLAU ; 8° Jean-Jacques FOS, Jacques TALIBAR, Pierre-Charles MORNÜ ; 9° Jean LE VIEUX, Estienne ERHEL, Gabriel LABAT ; 10° Jean CROZON, Jean KYER, Louis BARBIER ; 11° Pierre GASSET, Yves DANIEL, François TOULLEC ; 12° Jacques FOEUCAMBERT, Jean-Baptiste FISCHÉ, Mathieu LE MAP ; 13° Allain HERLAN, Allain HERVE, François POTTIGNY ; 14° Paul MORVAN, Jean BONFOUR (*Ibid.*, fol. 116 r°).

ter main forte : au premier appel ils accompagneront, à tour de rôle, les prévôts dans leurs contrôles, sous peine de trois livres d'amende chacun au profit de la communauté (99). La chasse est ouverte ; elle était nécessaire, car depuis longtemps la liste des contrevenants s'est allongée considérablement. Ce sont d'abord les travailleurs en chambre ou chambrelans, cordonniers clandestins qui ne sont pas maîtres ni membres de la corporation ; malins, ils ne confectionnent pas par grosse quantité, mais leurs marchandises, connues de bouche à oreille, circulent bien de sac à panier ; le tort est certain qu'ils causent aux membres de la communauté.

Mais, il y a encore pour ceux-ci une autre espèce d'adversaires qu'il n'est point aisé de combattre : les militaires. Parmi les hommes de la garnison de Brest il se trouve des cordonniers de profession. Ils continuent d'exercer leur métier tant dans leur caserne que dans les locaux privés loués en ville, où ils exposent aussi leurs marchandises à la vente publique. Les prévôts, considérant cette pratique préjudiciable aux intérêts de leur corporation, portent plainte. Devant la justice, deux prétentions contraires s'affrontent. Les cordonniers jurés ont reçu du roi, ou plus exactement ont payé au roi le privilège exclusif de la fabrication et de la vente des chaussures ; ils s'estiment en droit de faire cesser toute entreprise, d'où qu'elle vienne, tendant, sous quelque forme que ce soit, à violer leur monopole. Les soldats, quant à eux, n'ont fait que remplir leur devoir assigné par leurs chefs en confectionnant dans leur caserne des chaussures pour l'usage des militaires. Jusque-là, ils ne semblent pas avoir causé dommage à la corporation selon l'esprit de ses statuts. Mais, en produisant en ville et en vendant de leur production à des particuliers, ils ont porté atteinte à son monopole. Ce qui constitue une infraction. C'est pourquoi, un jugement de Salomon a été rendu le 25 juillet 1772 par la sénéchaussée de Brest : les soldats de la garnison conservent le droit de travailler au métier de cordonnier à l'intérieur de leur caserne ; il leur est, cependant, défendu de faire trafic de leurs produits comme à tout particulier de leur louer des locaux en ville pour l'exercice de leurs travaux, ainsi qu'à tout habitant d'acheter de leurs marchandises à peine de confiscation au profit de la communauté des cordonniers et de trois livres d'amende (100).

Décision curieuse à première vue, mais logique après réflexion. En effet, s'il est, depuis le Moyen Age, revendiqué par toutes les corporations comme indispensable à leur survie, le monopole a quelque chose de rebutant à la fois pour les consommateurs et pour les concurrents ; car, c'est une contrainte économique. Or, depuis la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous l'influence des physiocrates, l'opinion,

---

(99) *Ibid.*, fol. 115 v<sup>o</sup> - 116.

(100) *Ibid.*, fol. 114-115.

le considérant comme une entrave à la liberté, le prend en haine, tandis que les pouvoirs publics, résignés à y voir un mal nécessaire, ne sont plus très décidés à le protéger : le monopole n'est plus dans l'esprit du siècle. D'ailleurs, quelques années après ce jugement, la réforme de Turgot (101) vient confirmer cet état de fait. Cependant, ni l'édit de février 1776 ni celui d'août de la même année (102) n'ont été appliqués en Bretagne, où l'ancienne organisation est maintenue. C'est pourquoi, les cordonniers brestois continuent de déployer, vaille que vaille, tous leurs efforts pour la sauvegarde de leur privilège. Il y va de l'existence même de leur métier, c'est-à-dire de leur propre gagne-pain.

On comprend maintenant pourquoi ils s'y sont montrés parfois durs, voire implacables. D'autant plus qu'il y a relation de cause à effet entre le monopole et un autre aspect de leur vie professionnelle, les finances de la corporation.

## 2. Les finances

Les finances, disons-le tout de suite, constituent le point faible de l'organisation professionnelle des cordonniers. Elles sont leur souci et leur cauchemar. Mauvais sort jeté par quelque vilaine fée, elles les poursuivent et les accablent jusqu'à la disparition de leur communauté en 1791 (103). On saisira mieux cela quand on aura fait le bilan financier.

L'actif est maigre, en dépit de deux sortes de recettes, les ordinaires et les extraordinaires. Les premières proviennent, d'une part, des droits d'entrée, trois livres pour l'apprentissage, six ou quinze livres, selon le cas, pour la maîtrise et, d'autre part, de la cotisation annuelle de trente sols par membre. Mais, il faut en convenir, cette recette annuelle est très fluctuante pour de multiples raisons. D'abord, elle dépend du nombre des membres : elle est, par exemple, de soixante-six livres vingt sols en 1789 (104), et seulement de quarante-cinq livres

---

(101) Le physiocrate Turgot, devenu contrôleur général des finances, fait supprimer les corporations, maîtrises et jurandes par l'édit de février 1776, où il est dit notamment : *Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes.*

*Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité. Nous voulons, en conséquence, abroger ces institutions arbitraires, qui... enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguier entre eux, de forcer les membres les plus pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole...*

(102) Préparé par Maurepas et portant modification de l'édit précédent.

(103) Cf. *infra*, p. 91.

(104) Arch. mun. de Brest, HH 21\*, fol. 23 v°.

dix sols en 1790 (105). Ensuite, elle est amputée chaque année, car il se trouve toujours des membres qui ne versent pas cette fois-là, par gêne, par oubli ou par tout autre motif : ainsi, en 1789 et en 1790, des arrérages sont perçus de la part d'un maître, Yves-Paul Morvan (106) et de deux veuves de maîtres (107) ; bien sûr, ils « enrichissent » l'exercice où ils sont pratiqués, mais « appauvrissent » le précédent. Enfin, le principe fixé par les statuts ne colle pas toujours à la réalité du jour ; car tout le monde ne verse pas la même somme de trente sols, c'est notamment le cas des veuves de maîtres remariées : en 1790, par exemple, quatre veuves ne payent que dix sols chacune (108), en conformité aux statuts de la communauté (109). Il en résulte une situation économique très précaire pour la corporation.

Les recettes extraordinaires comprennent les amendes de toutes espèces et de tout montant, prévues par les statuts et dues par les contrevenants, qu'ils soient membres de la communauté ou étrangers. Elles englobent également les produits des collectes exceptionnellement autorisées par le Parlement de Rennes.

Cet avoir, qui déjà n'est pas gros, est vite consommé par une mauvaise gestion des responsables. En effet, pendant des années, la communauté est embourbée dans des dépenses folles qu'elle aurait pu sinon éviter, du moins réduire : débours de garde des chaussures intempestivement saisies, paiement du prix quand elles sont reconnues détériorées, frais d'expertise (110) lorsque leur état est contesté, honoraires d'assistances judiciaires, dépens des nombreux procès perdus ; s'y ajoutent les taxes du roi, le loyer de la salle de réunion (111), les appointements du procureur de la communauté et surtout les honoraires d'offices religieux, sources de pas mal d'ennuis.

Ainsi, en juillet 1756, le recteur Perrot de la paroisse Saint-Louis réclame une somme de 144 livres 16 sols 8 deniers pour des services que lui-même, le bedeau et le marguillier ont assurés ; la

(105) *Ibid.*, fol. 25 v°.

(106) La somme de 3 livres (*Ibid.*, fol. 23 v°).

(107) De l'une, 3 livres (*Ibid.*), de l'autre, 1 livre et 10 sols (*Ibid.*, fol. 25 v°).

(108) Ce sont la veuve Darras, la veuve Chevalier, la veuve Nouël et la veuve Daniel (*Ibid.*, fol. 25 v°).

(109) Art. 18. Cf. annexe n° 1.

(110) On n'a pas hésité à mander de Quimper un expert maître-cordonnier. Mais, lorsqu'elle s'aperçut que *la dette saisie retarde à estre jugée, et ne pouvant retenir maître Gentil*, la corporation se vit *obligée de luy donner avis de ne plus rester au nom de la communauté, pour qu'il... coute moins de frais* (*Ibid.*, HH 20\*, fol. 15).

(111) La corporation n'est point propriétaire d'une « maison commune » ; elle loue annuellement une petite chambre appartenant souvent à un des maîtres, afin que le loyer ne soit pas très cher ; elle a, par exemple, payé 33 livres en 1788 (*Ibid.*, HH 21\*, fol. 9), après être parvenue à maintenir un loyer stable de 24 livres à partir de 1768 (*Ibid.*, HH 20\*, fol. 98 v° - 99 r°).

communauté ne peut lui offrir que 60 livres réunies avec peine ; le recteur refuse catégoriquement et menace de faire saisir et vendre l'autel érigé par la corporation à l'honneur de saint Crépin en l'église paroissiale ; il annonce aussi qu'il cesserait de célébrer les services ordinaires convenus par un acte du 24 octobre 1754. Comme la communauté n'est pas en mesure de s'acquitter de sa dette, les poursuites s'engagent, et elle se voit condamnée, sur les conclusions du procureur du roi, à verser immédiatement la somme due et à enlever hors de l'église l'autel des saints Crépin et Crépinien, faute de quoi il le ferait démolir d'office. Sur ces entrefaites, le recteur propose qu'on lui vende pour 600 livres (112) l'autel et ses nappes, à l'exclusion des flambeaux, de la bannière, de deux chandeliers de *semy-or*, du crucifix de cuivre, d'un plat du même métal et des cierges ; à contre-cœur la communauté accepte. Ce qui lui permet de régler et la somme due et les frais du procès (113).

Des cas à la conclusion rapide comme celui-là sont assez rares. Plus souvent, les dettes se font attendre ; traînées, elles grossissent, accumulent principal et intérêt. Tout cela fait boule de neige, et l'avalanche n'est pas loin. En août 1759, les dettes non honorées de la communauté s'élèvent à 9 869 livres, et l'assemblée générale des maîtres de constater amèrement que *sa ruine et celle de tous ses membres seroient infaillibles si elle étoit contrainte de payer sur le champ cette somme* (114). Bien sûr, les prévôts sont *in solidum* responsables de leur administration, mais cette constatation ne fond pas les dettes, elle est toute théorique. Au mieux ils acceptent de payer plus que leur part de dette, après avoir obtenu que les Douze du conseil se cotisent aussi pour la libération de la communauté ; toutefois, cela n'arrive pas toujours : il est des années où des membres du collège et du conseil se refusent à y participer.

Comment la corporation espérait-elle sortir de son triste état ? Par des emprunts lancés tantôt auprès des plus fortunés de ses membres, tantôt à l'extérieur ; mais emprunter a des limites et prêter n'est pas donner, d'autant plus que le prêteur est toujours pressé de rentrer dans son argent. Egalement par des constitutions de rente au denier vingt garanties par l'hypothèque sur les biens propres de tous ses membres : ce n'était guère rentable. Force lui est de recourir à un ultime moyen : « pomper » ses membres en sollicitant des autorisations de faire cotiser tous les cordonniers ; celle-ci leur fut accordée et l'opération se déroulait de la façon suivante. Un rôle au préalable établi par les prévôts et homologué par le Parlement rennais habilitait ces derniers à faire la collecte. Tous les samedis matins,

---

(112) Prix estimé par le maître-menuisier Kermadié, qui a été consulté (*Ibid.*, HH 21\*, fol. 5 r°).

(113) *Ibid.*, HH 20\*, fol. 3 v° - 5 v°.

(114) *Ibid.*, fol. 24 v°.



chaque maître ou veuve de maître, à l'exception de ceux qui n'exerçaient pas momentanément le métier, versait un sol selon l'autorisation du 10 août 1754, et cinq sols d'après celle du 18 avril 1759, pour chacune de ses « selles » ou tables de travail, tenues indifféremment par un maître, un compagnon ou un simple apprenti.

Mais tout le monde n'y répondait pas avec grâce : certains protestaient, d'autres remettaient à huitaine ou quinzaine, d'autres encore cherchaient à ne pas y satisfaire en alléguant que *leurs femmes sont absentes* (115) ; les plus fins prétextaient des motifs apparemment valables, comme ce cordonnier qui refusait de se cotiser parce qu'il *travaillait au service du roi* (116) ; les plus malins « fabriquaient » tout simplement les quittances servant de preuves de leur paiement (117). Ce qui n'encourageait pas les collecteurs à continuer leur travail. Aussi quelques-uns d'entre eux, découragés, demandèrent-ils à être remplacés en prétendant que, trop vieux, ils n'étaient pas *en état d'âge de courir de porte en porte pour se faire payer les cinq sols par selle* (118).

Il est vrai que la mission du collecteur n'est pas de tout repos. Outre les tracasseries des collègues et les inimitiés de leurs familles, il y a, mensuellement, les comptes tant à fournir à la communauté qu'à faire approuver par le procureur du roi. Bien entendu, il n'a pas la charge de la caisse, qu'il confiera au receveur-trésorier attitré ; mais, aussi longtemps que l'argent se trouve encore entre ses mains, il en est responsable, sa fortune personnelle est engagée et sa femme devient obligatoirement sa caution. Pour toutes ces peines il reçoit une indemnité d'un sol par livre recueillie. Néanmoins, la tâche est ingrate, et certains hésitent s'ils ne répugnent pas à l'assumer. Aussi lance-t-on parfois appel à des volontaires.

Cela n'a pas empêché une certaine négligence dans la comptabilité, ni le mécontentement croissant des maîtres, car le versement hebdomadaire de cinq sols par selle grève à la longue le budget familial. Le pouvoir public n'en est pas inconscient. Par deux fois, en février et en mai 1767, le Parlement de Rennes interdisait la continuation de la cotisation. Ce n'était, pourtant, pas une bonne solution pour la communauté, bien au contraire ; les dettes s'amoncelèrent toujours. Aussi l'assemblée générale chargea-t-elle les prévôts d'aller exposer au procureur du roi la « triste situation de la corporation » et de solliciter de sa bonté la reprise de la collecte. Elle leur fut accordée le 15 septembre 1767, à la condition que la communauté désignât en son sein deux collecteurs *ad hoc* ; homologués par la cour, ils étaient tenus pour personnellement responsables à la fois devant

---

(115) *Ibid.*, fol. 78 r°.

(116) *Ibid.*, fol. 63 v°.

(117) *Ibid.*, fol. 78 v°.

(118) *Ibid.*, fol. 75 v°.



la communauté et devant le procureur ; de plus, ils s'obligeaient à rendre leurs comptes à celui-ci tous les mois (119).

Cette relance sembla donner un second souffle à l'état financier de la corporation : en trois mois, la collecte avait rapporté 354 livres 3 sols 6 deniers. Certes, la somme fut vite engloutie par les dettes. Mais, grâce à la rigueur imposée par le procureur, la cotisation s'effectuait avec méthode et régularité, les fonds rentrèrent, les dettes diminuèrent. A telle enseigne qu'en avril 1773 toutes les créances avaient été satisfaites. La communauté décida alors de cesser la collecte (120).

Il faut croire que les cordonniers ont réussi à tenir leur budget équilibré pendant des années. Car c'est seulement en avril 1790 que de nouveau ils demandèrent et obtinrent la permission de reprendre la cotisation de cinq sols par selle. Sans doute, entre temps, de nouvelles dépenses avaient-elles suscité cette mesure.

En tout cas, dès sa suppression par le décret du 2 mars 1791 *portant suppression de tous droits d'aides, de toutes les maîtrises et jurandes, et établissement de patentes* (121), c'est-à-dire bien avant la loi Le Chapelier (14 juin 1791), la corporation fut invitée à déposer ses comptes. *Considérant que le travail et la comptabilité requise demandent à être faits dans le silence et non dans une assemblée générale*, elle nomma une commission pour assurer le travail, formée de quatre prévôts en exercice (122). Les résultats obtenus furent transmis à M<sup>e</sup> Gillart, avocat de la communauté depuis vingt ans, pour être par lui dressés officiellement ; le 21 juillet suivant, un bilan financier fut déposé sur le bureau du sénéchal de Brest (123) ; voici l'essentiel : L'actif est quasi nul. D'entrée, on justifie cet état de chose par ces mots : *Une communauté qui n'a ni rentes ni revenus, n'a et ne peut*

(119) *Ibid.*, fol. 88 v<sup>o</sup> - 89.

(120) *Ibid.*, fol. 120 v<sup>o</sup> - 121 r<sup>o</sup>.

(121) Voici, de ce décret devenu *loi* par la sanction royale du 17 du même mois, les principales dispositions relatives à ladite dissolution :

*Art. 2 : A compter de la même époque (1<sup>er</sup> avril prochain), les offices de perruquiers, barbiers, baigneurs-étuvistes, ...les brevets et les lettres de maîtrise, les droits perçus pour la réception des maîtrises et jurandes, ...et tous privilèges de profession, sous quelque dénomination que ce soit, sont également supprimés...*

*Art. 5 : Les syndics de corps et communautés d'artisans et marchands seront tenus de représenter ou de rendre leurs comptes de gestion aux municipalités, lesquelles les vérifieront et formeront l'état général des dettes actives et passives, et biens de chaque communauté ; ledit état sera envoyé aux directoires de district et de département, qui, après vérification, le feront passer au commissaire du roi, chargé de la liquidation de la dette publique, lequel en rendra compte au comité des finances, pour en être par lui fait rapport à l'Assemblée nationale...*

*Art. 6 : Les fonds existants dans les caisses des différentes corporations, après l'apurement des comptes qui seront rendus au plus tard dans le délai de six mois, à compter de la promulgation du présent décret, seront versés dans la caisse du district...*

(122) Arch. mun. de Brest, HH 21\*, fol. 26 v<sup>o</sup> - 27.

(123) *Ibid.*, fol. 27 v<sup>o</sup> - 29.

*avoir d'actif, aussi les cordonniers sont-ils dans ce cas.* Puis, on détaille sa possession : 72 livres 7 sols 6 deniers d'argent liquide, plus quelques objets usuels, savoir : trois mauvais coffres sans serrures, un drap mortuaire et le cachet en argent de la corporation, l'ensemble estimé à 34 livres. Ce qui donne un total de 106 livres 7 sols 6 deniers. On pourrait y ajouter un lot de chaussures provenant d'une saisie, entreposée au greffe de police et tellement abîmées que la communauté renonça à faire les frais de leur enlèvement. Le passif est lourd, arrêté à la somme de 1 550 livres 7 sols 6 deniers. Le déficit dépasse tout de même 1 400 livres. Heureusement, le trésorier de la corporation, le sieur Grimaud, avait comblé le trou en prêtant une somme de 2 400 livres à titre de constitution au denier vingt (124) ; la communauté, libérée d'un gros souci, ne put que le reconnaître comme son créancier, en s'engageant solennellement devant notaire et solidairement, *avec tous les biens de ses membres*, à lui rembourser son argent (125).

Ce côté professionnel de la corporation paraît donc relativement mouvementé, même tourmenté : toute lutte est dure, surtout celle pour l'existence. Il n'est, néanmoins, qu'un aspect de la vie du groupe des cordonniers. Pour la saisir dans son intégralité, il reste encore à voir l'autre aspect, l'extraprofessionnel.

## B. — LA VIE EXTRAPROFESSIONNELLE

Hors du secteur proprement professionnel, la corporation n'était point étrangère aux événements quotidiens : non seulement elle s'intéressait mais encore prenait une part active aux divers mouvements dont la cité maritime était animée. Cependant, elle manifestait sa vie extraprofessionnelle, une vie de communauté d'hommes, de façon particulièrement intense dans deux domaines, la religion et la société.

Sa vie religieuse mérite d'être soulignée en premier lieu. Encadrée dans et par la confrérie des cordonniers, elle en était bien le premier et le dernier témoin : une confrérie n'est-elle pas au départ une association pieuse et qui ne demeure telle que si le côté religieux n'a pas disparu ? Elle répondait aussi à une nécessité : par conviction profonde ou par routine institutionnelle, toute corporation se donnait ou plutôt conservait une confrérie, comme garantie de son sérieux et sceau de son authenticité.

En ce qui concerne sa participation aux affaires de la société, ou plus brièvement sa vie publique, la corporation des cordonniers apparaissait comme un organe dynamique, une âme engagée. Elle était toujours présente aux diverses manifestations communes dans la cité brestoise. Quand vint le temps révolutionnaire, elle s'associa aux autres corps du tiers état pour sonner à Brest le glas de l'Ancien Régime.

(124) *Ibid.*, LL 260\*, cahier d'audiences du siège royal de police, fol. 4-5.

(125) *Ibid.*, HH 21\*, fol. 21 ; LL 260, fol. 14.

### 1. La vie religieuse

La vie religieuse de la corporation tournait autour de quelques pratiques que tous ses membres proprement dits, maîtres et veuves de maîtres, étaient, sans exception, tenus rigoureusement d'observer.

La communauté de Brest était placée sous la protection des patrons des cordonniers, saints Crépin et Crépinien, frères, martyrs romains du III<sup>e</sup> siècle. Elle leur avait dédié en l'église paroissiale Saint-Louis un autel, sa propriété jusqu'au jour où il fut vendu au curé pour renflouer ses dettes (126). Chaque année, à leur fête, le 25 octobre, une messe solennelle avec diacre et sous-diacre est chantée en leur honneur ; le lendemain, une grand-messe de *Requiem* est célébrée pour les membres trépassés. Ces offices ont lieu initialement en l'église de la paroisse, ensuite en la chapelle des Carmes déchaussés, à Recouvrance, depuis que le recteur de Saint-Louis s'est fait « céder » l'autel des saints tutélaires. Leurs célébrations causent à la communauté douze livres d'honoraires chacune (127), sans compter la même somme pour la distribution des pains bénis. Tous les confrères et maîtres-cordonniers ainsi que leurs épouses sont astreints à y assister sous peine de dix sols d'amende. La Saint-Crépin est aussi le jour de repos et de réjouissance pour la communauté entière. L'après-midi, au cours des vêpres, les nouveaux prévôts sont officiellement intronisés dans leurs fonctions. Tous les cordonniers, membres de l'assemblée générale, doivent y être présents ainsi qu'à la procession organisée durant l'octave des saints patrons : chaque défaillant se verra frappé d'une peine pécuniaire d'une livre de cire et de cinq sols. Il existait donc sur le plan religion une certaine organisation.

En revanche, il n'y avait rien dans le domaine social. Certes, le pain béni était distribué à la Saint-Crépin, aux frais de la communauté. De même, quand décédait un maître ou une veuve de maître, tous les maîtres avaient le devoir d'assister à son enterrement, sous peine de douze sols d'amende, à moins d'une cause légitime. Mais, ces deux manifestations ont un caractère mixte, mi-religieux, mi-social. Le côté proprement social, comme l'entraide ou l'assistance, faisait défaut. Les statuts sont muets à son sujet ; les rapports des réunions n'en soufflent mot. Pourquoi ? A cette question on ne peut qu'avancer des hypothèses, qui sont autant d'approches de réponses. Parce que les cordonniers n'en avaient point besoin : rien n'est moins sûr. Ou parce que c'étaient des hommes naturellement sociables et secourables entre eux et que, par conséquent, il n'était ni utile d'inscrire les mesures sociales dans des textes, ni nécessaire de rapporter par écrit ce qui avait été discrètement réalisé : ce n'est pas improbable. Ou encore parce qu'ils comptaient simplement sur des mouvements phi-

---

(126) Cf. *supra*, p. 88-89.

(127) Par rapport au coût de la vie, c'est le prix de deux paires de pantoufles pour femmes. Cf. *supra*, note 47.

lanthropiques : ce n'est pas impossible. Ou enfin parce que, trop fiers, ils ne voulaient pas dévoiler leur misère à la curiosité publique : ce n'est pas inconcevable, car rien ne paraît plus digne et plus terrible à la fois que la fierté du pauvre. Mais le silence des textes peut aussi signifier la carence ; en tout cas, il est embarrassant.

Sauf sur ce point, la corporation des cordonniers donnait l'impression d'une institution assez vivante. Elle participait, en effet, volontiers et activement à la vie publique, locale et nationale.

## 2. La vie publique

Loin d'être un cercle fermé, la communauté des cordonniers brestoises s'ouvrait aux autres corps de métiers pour des questions corporatives, comme à la cité en ce qui avait trait à la politique.

Ce qui liait les jurandes entre elles c'était essentiellement leur détresse commune devant la triste situation particulière de chacune et exprimée dans une volonté concertée de défendre leur monopole respectif et de se maintenir. Pressaient-elles la fin de leur épopée ? Depuis la réforme manquée de Turgot (février 1776), elles « marchaient sur des charbons ardents », malgré le très rassurant édit d'août 1776 inspiré par Maurepas (128). Elles profitaient donc des préparatifs des Etats généraux convoqués à Versailles pour le 27 avril 1789 pour affirmer leur détermination à survivre.

Ainsi, lors de l'assemblée générale du tiers état de la sénéchaussée de Brest des 7-8 avril, où les cordonniers furent représentés par Pichot (129), elles contribuèrent à dresser le cahier de doléances pour servir à la députation du troisième ordre (130). On y remarque, outre des souhaits politiques, des vœux relatifs au renforcement de leur monopole et contenus dans la partie « Doléances locales », chapitre « Demandes particulières des corps et des communautés » : *La défense la plus rigoureuse aux membres d'une communauté en jurande d'entreprendre sur les privilèges d'une autre communauté... L'exclusion pénale de tous soldats et des forçats de la pratique d'aucun métier pour les habitants de la ville. Défense de faire sortir du port du roi et d'introduire dans la ville les meubles ou autre chose fabriqués dans les ateliers de Sa Majesté, soit pour la destination des habitants ou pour l'usage de tous autres de tel état que ce soit* (131).

On lit aussi dans la partie « Doléances générales », chapitre « Communauté d'arts libéraux et mécaniques », l'espoir des corpora-

(128) Portant modification de l'édit de février 1776 en créant de nouveau six corps de marchands, quarante-quatre communautés d'arts et métiers dont celle des cordonniers, et en rendant libres vingt et une professions.

(129) Arch. mun. de Brest, HH 21\*, fol. 19.

(130) Le clergé et la noblesse de Bretagne refusèrent de députer aux Etats généraux.

(131) *Archives parlementaires* de 1787 à 1860 (sous la direction de J. MADIVAL et de E. LAURENT), Paris, 1879, 1<sup>re</sup> série (1787-1799), t. II, p. 474, col. 2.

tions de ne pas connaître si tôt la disparition : *Seront balancés les avantages de maintenir ou supprimer les jurandes, communautés en général ou en particulier ; et quel que soit le résultat de cet examen, il sera fait un règlement clairement détaillé et circonstancié servant de statuts à chaque profession et portant défense aux membres d'une profession d'embrasser aucune branche appartenant à l'autre. On observera que le vœu général des habitants de cette ville, manifesté dans les cahiers de doléances, est non seulement pour le maintien des jurandes actuelles, mais pour leur extension à tous arts et métiers qui n'ont pas encore cette formation* (132).

Ainsi, pour un temps, les cordonniers comme les membres d'autres corps de métiers conservèrent leur existence légale, grâce à leur union dans la lutte, ou plutôt à cause de la chute précipitée de l'Ancien Régime. Vint la fameuse nuit du 4 août 1789 : le monopole des jurandes subit les attaques lancées collectivement contre les privilèges de tout genre, mais il traversa le tamis de la suppression et se maintint pendant encore deux années. L'Assemblée nationale et la Révolution n'osaient pas, en effet, s'attaquer aux communautés de membres du tiers état. Des corporations reprirent confiance et s'enhardirent. Celles de Toulouse, par exemple, adressèrent une pétition *tendant à solliciter de la justice du Sénat français* (sic) *la continuation des privilèges des jurandes*, et elles en firent part à la communauté des cordonniers de Brest. Celle-ci eût pu sur-le-champ joindre sa voix, puisqu'il s'agissait aussi de son avantage ; néanmoins, elle décida de s'entendre au préalable avec les autres jurandes brestoises, afin de donner à l'action commune une plus grande portée (133).

Déjà habituée à s'unir aux autres pour faire triompher les intérêts communs, la corporation des cordonniers n'avait pas trop d'efforts à produire pour prendre une part active aux affaires de la ville. En effet, à chaque renouvellement du mandat du maire de Brest, elle envoya deux représentants pour offrir les deux voix, auxquelles elle avait droit, au candidat dont le nom a eu l'approbation de l'assemblée générale (134). Et à propos d'une de ces élections, la dernière de

---

(132) *Ibid.*, p. 473, col. 1.

Cette pensée était aussi celle notamment des orfèvres (Arch. mun. de Brest, HH 11-4\*, fol. 50) et des serruriers (*Ibid.*, HH 22\*, fol. 74 v°) de Brest.

(133) *Ibid.*, HH 21\*, fol. 26. On lit notamment : *La communauté a arrêté provisoirement qu'il entre dans ses vues de manifester le même vœu que Toulouse, mais que pour mieux réussir il serait plus convenable de s'entendre avec les autres jurandes de cette ville de Brest, pour en solliciter la même marche, ensemble une assemblée générale des corporations par commissaires, à l'effet de faire une pétition commune, sous la présidence de Messieurs les officiers municipaux.*

(134) Voir, par exemple, *ibid.*, HH 20\*, fol. 79 v° - 80 r°, 99 v° - 100 r°, 109 ; HH 21\*, fol. 1, 10 v° - 11 r°, 17.

La pratique du mandat impératif était courante auprès des corporations, notamment celle des serruriers (*Ibid.*, HH 22\*, fol. 6).

l'Ancien Régime à Brest, l'assemblée des maîtres du 22 décembre 1788, délibérant sur la convocation faite par les officiers municipaux, lança des mots prophétiques tels que « *révolution* entière dans les choses anciennes », « maîtres-citoyens », « droit ancien et naturel ».

C'est que la Révolution est dans l'air breton. Dans le pays, le tiers état commença à lever son étendard. Les cordonniers brestois, assemblés en mars 1789, prêchèrent son unité : *Il est essentiel que tous les membres de cet ordre soient parfaitement unis et d'accord sur leurs réclamations*. Ils applaudirent aussi à l'initiative des jeunes gens qu'ils appelaient « jeunes citoyens » de se réunir dans diverses villes de Bretagne, notamment à Nantes, à Rennes et surtout à Brest, pour soutenir les griefs du tiers et *pour coopérer à la grande œuvre qui se prépare* (135). Que les gros bourgeois des milieux intellectuels ou des grandes professions libérales pressentissent la Révolution et brandissent aussitôt l'épée de la liberté, il n'y avait rien d'extraordinaire : leur formation les y avait prédisposés. Mais que cela fût le fait d'humbles cordonniers (136), c'était plus qu'étonnant : la société d'alors n'avait pas l'habitude de recevoir des leçons d'obscurs artisans.

Il faut reconnaître que l'émeute provoquée à Rennes dans les derniers jours de janvier et au début de février 1789 par les membres des *Sociétés des Jeunes Gens* et par les étudiants de l'Ecole de Droit de la ville avait produit l'effet d'une décharge électrique dans la population (137). Ainsi, d'autres jurandes furent conquises à leur cause.

Celle des orfèvres brestois (138) voyait *dans ces premiers mouvements du Tiers Etat... la perspective flatteuse de la révolution la plus heureuse et la plus prochaine*, tout en étant persuadée que *la raison et la justice* des réclamations du tiers *sembloient devoir en garantir le succès sans troubles* ; elle trouvait dans ces jeunes *les défenseurs de la patrie, les protecteurs de la tranquillité publique*.

(135) Cf. annexe n° 13.

(136) Leur condition modeste s'exprime notamment par le montant des impôts payés par eux. Nous avons relevé, au hasard, dans les registres de la capitation des Etats de Bretagne des années 1784 et 1787, le nom de quelques cordonniers et la somme due :

1784 - DARRAS, 24 livres (*Ibid.*, CC 115\*, p. 4, n° 33) ;

» - GANDIL, 12 livres (*Ibid.*, p. 16, n° 129) ;

» - GRIMAUD, 12 livres (*Ibid.*, p. 23, n° 96) ;

1787 - PEROUNY, 4 livres (*Ibid.*, CC 118\*, p. 26, n° 30).

En comparaison avec d'autres artisans :

1784 - Veuve MARQUIS, marchande, 40 livres (*Ibid.*, CC 115\*, p. 18, n° 153) ;

» - TOUROT, orfèvre, 24 livres (*Ibid.*, p. 17, n° 138) ;

1787 - QUIASTRENNEC, domestique, 4 livres (*Ibid.*, CC 118\*, p. 38, n° 523) ;

» - PERSON, fripier, 24 livres (*Ibid.*, p. 38, n° 526).

(137) Cf. B. POCQUET, *Les origines de la Révolution en Bretagne*, Paris, 1888, t. II, p. 273 et suiv. Aug. COCHIN, *Les sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne* (1788-1789), Paris, 1923, t. I., p. 389 et suiv.

(138) Cf. annexe n° 14.

Que dire des serruriers (139) ? Ils approuvaient sans réserve les *arrêts pris par les jeunes gens de la province, particulièrement par ceux de cette ville, pour le maintien des droits, de cette Ordre qui constitue véritablement la Nation*. Ils se montraient aussi satisfaits de l'union de plus en plus étroite *entre les différents membres de l'ordre du tiers malgré les efforts que des personnes intéressées employent pour perpétuer des abus et des systèmes oppresseurs sous prétextes de privilège respecté qu'il est plus que temps de supprimer*.

La raison est que, comme partout dans le pays, comme partout en Bretagne, Brest bouillonne alors d'idées nouvelles, travaillé par les « patriotes » et par la jeunesse. Et Brest est déjà gagné à l'esprit et au désir d'un temps nouveau. En somme, bien avant de se déclarer, à Paris, Assemblée nationale, le tiers état s'est dit Nation à Brest, et les cordonniers se sont comportés en cette ville comme son porte-étendard. Depuis quelque temps, la Comédie est devenue un foyer de propagande des idées subversives, grâce à la connivence de certains acteurs et de jeunes spectateurs. Les autorités militaires et municipales conjuguent leurs efforts pour en chasser les principaux auteurs des tracts séditieux qui y ont été distribués. Le tiers boude, se fâche et devient haineux : à ses yeux, la Comédie est synonyme de la Bastille. C'est pourquoi, le 3 mai 1789, la communauté des cordonniers fit *le renouvellement verbal de s'abstenir de la comédie jusqu'à décision de la Cour*, d'autant plus que *le Tiers Etat avait expressément défendu à tout citoyen du Tiers d'aller à la comédie*. Or, un maître-cordonnier du nom de Le Clair dit La Violette, membre du conseil des Douze, y *a contrevenu, bravé toutes défenses et contesté son inclination à cet égard*. La communauté, assemblée le 4, décida de le destituer du conseil et le remplaça séance tenante (140).

De même, bien avant la prise par les foules parisiennes du château-forteresse, symbole de l'Ancien Régime, les humbles couches du tiers de Brest, en particulier les cordonniers, ont parlé de révolution, manifesté leur volonté de collaborer à « la grande œuvre qui se prépare ». On sent sous la sourde colère l'amère rancune séparatiste de l'âme errante non « francisée » de l'antique nation bretonne.

La fierté des ouvriers du cuir d'appartenir au plus bas ordre du royaume n'avait d'égal que leur fidélité à la cause révolutionnaire, comme le montre l'affaire suivante. Le 24 juin 1790, il leur est par-

(139) Cf. annexe n° 15.

(140) Arch. mun. de Brest, HH 21\*, fol. 14.

(141) Vu l'importance de l'affaire, nous donnerons de larges extraits de ce texte et de celui du 20 avril qui y est mentionné :

DECLARATION ET PETITION DES CATHOLIQUES DE NIMES  
en date du 1<sup>er</sup> juin :

*Les citoyens catholiques de Nîmes, formant la très grande majorité des habitants de ladite ville, assemblés dans l'église des Jacobins, surpris de voir élever*



venu un imprimé intitulé *Déclaration et pétition des catholiques de Nîmes* (141). Les prévôts convoquent l'assemblée générale des maîtres. Tenue le 25, comme d'habitude dans un petit local loué, elle déclare vouër au mepris et à l'indignation la petition fanatique et aristocratique de Nîmes ; elle affirme, ensuite, que les maîtres-cordonniers brestoïis, justes admirateurs des décrets lancés par l'auguste Assemblée nationale contre les auteurs et signataires de ces écrits frénétiques (142)

---

des doutes sur leurs véritables sentiments, ont cru devoir en donner une véritable explication ...Comment pourrait-on blâmer les citoyens de Nîmes d'avoir manifesté, à l'exemple de Châlons-sur-Marne, de tout le pays de Comminges, des principales villes d'Alsace, de Toulouse, d'Uzès et d'autres villes, leur attachement pour la religion de leurs pères ? Les citoyens catholiques de Nîmes déclarent et délibèrent unanimement ; 1<sup>o</sup>) qu'ils persistent dans leur pétition du 20 avril ; 2<sup>o</sup>) qu'ils adhèrent à la déclaration d'une partie de l'Assemblée nationale, du 19 du même mois, concernant la religion ; 3<sup>o</sup>) qu'ils adhèrent aussi aux déclarations de Montauban, d'Alby, d'Alais, d'Uzès et des autres villes qui en ont pris de semblables ; 4<sup>o</sup>) que, pour faire connaître au roi et à l'Assemblée nationale leurs véritables sentiments, qu'on a mal interprétés, et la pureté des motifs qui ont dicté leur pétition du 20 avril, la présente délibération leur sera adressée, qu'elle sera imprimée...

#### DELIBERATIONS du 20 avril :

Le mardi 20 avril, les citoyens catholiques de Nîmes soussignés, assemblés dans l'église des pénitents blancs de laditte ville, ont unanimement délibéré de demander au roi et à l'Assemblée nationale :

1<sup>o</sup>) Que la religion catholique, apostolique et romaine soit déclarée, par un décret solennel, la religion de l'Etat, et qu'elle jouisse seule des honneurs du culte public ;

2<sup>o</sup>) Qu'il ne soit fait aucun changement dans la hiérarchie ecclésiastique, et que toutes les réformes qu'on jugera nécessaires dans les corps séculiers et réguliers ne puissent être opérées sans le concours des conciles nationaux, conformément aux lois canoniques de l'église gallicane ;

3<sup>o</sup>) Que l'Assemblée nationale sera suppliée d'employer toute son autorité pour faire rendre au roi le pouvoir exécutif dans toute son étendue, conformément à son décret du 23 septembre dernier, portant que le pouvoir exécutif suprême résidera exclusivement dans les mains du roi ;

4<sup>o</sup>) Que le roi discutera dans sa sagesse tous les décrets qu'il a sanctionnés depuis le 19 septembre dernier, et qu'il les sanctionnera de nouveau, s'il le juge nécessaire, pour qu'on ne puisse point à l'avenir attaquer la Constitution, sous quelque prétexte que ce puisse être ;

5<sup>o</sup>) Que M. le président et MM. (suivent les noms de plusieurs personnages) ..., commissaires nommés, sont chargés de faire présenter au roi une copie de cette délibération, d'en adresser une copie au président de l'Assemblée nationale, pour pour qu'elle daigne y avoir égard, et une troisième copie au conseil général de la commune ; étant persuadés, les délibérants, que le zèle du conseil pour la religion et son amour pour notre auguste souverain, le porteront à y adhérer ;

6<sup>o</sup>) Enfin, lesdits commissaires sont autorisés à faire imprimer la présente délibération, et à en envoyer des exemplaires partout où besoin sera...

(Archives parlementaires, 1<sup>re</sup> série, t. XVI, p. 232, col. 1-2). Cf. débats de l'Assemblée nationale s'y rapportant : séance du mardi 15 juin 1790, au soir (*Ibid.*, p. 229, col. 1 - p. 232, col. 2), celle du jeudi 17 juin 1790, au soir (*Ibid.*, p. 250, col. 2 - p. 256, col. 1).

(142) *Ibid.*, 1<sup>re</sup> série, t. XVI, p. 256, col. 1.



feront éclater l'affaire au grand jour en déposant ledit imprimé entre les mains de leur municipalité ; enfin, elle décide d'envoyer une copie du procès-verbal de la présente délibération *aux Nismois, pour qu'ils se rappellent que les patriotes brestoïses ne tomberont jamais dans leurs grossiers pièges, masqués du voile de la religion* (143).

Cette fidélité allait se traduire dans les actes de façon touchante. La Constituante devait faire face aux difficultés financières du régime précédent, encore accrues par les bouleversements révolutionnaires. Elle refusait, cependant, d'autoriser un nouvel emprunt avant le mois d'août ; le 6 octobre 1789, sur la proposition de Necker, elle vota la « contribution patriotique ». A Brest, les registres publics furent ouverts pour recevoir le nouveau don. De fin janvier 1790 à début février de l'année suivante, vingt cordonniers prirent sur leurs modestes ressources de petits artisans une part s'élevant à un total de deux cent vingt-six livres pour contribuer au redressement des finances du pays (144). Les sommes versées par les cordonniers brestoïses sont de loin inférieures à celles offertes par d'autres particuliers, ecclésiastiques (145) ou laïques (146), civils ou militaires (147) ; néanmoins, elles ont la valeur de l'obole de la veuve.

---

(143) Cf. annexe n° 16.

(144) Voici leurs noms, les contributions, date du versement et numéros d'inscription sur les registres :

- 1) Pierre GRIMAUD, 24 livres, 22 janvier 1790, LL 142\*, fol. 4 r°, n° 21.
  - 2) Félix GANDILLE, 18 livres, 20 mai 1790, LL 140\*, fol. 222 r°, n° 93.
  - 3) Henri OUDET, 6 livres, 13 août 1790, *ibid.*, fol. 254 v°, n° 286.
  - 4) Nicolas FRANOT, 12 livres, 19 août 1790, *ibid.*, fol. 263 v°, n° 348.
  - 5) Joseph PAMIRAL, 6 livres, 19 août 1790, *ibid.*, fol. 266 v°, n° 365.
  - 6) Pierre DUPLANTIER, 9 livres, 23 août 1790, *ibid.*, fol. 277 r°, n° 428.
  - 7) Léonard PERONY, 9 livres, 23 août 1790, *ibid.*, fol. 277 r°, n° 429.
  - 8) Thomas BAUCHET, 9 livres, 23 août 1790, *ibid.*, fol. 277 v°, n° 430.
  - 9) Louis GUY, 6 livres, 26 août 1790, *ibid.*, fol. 281 v°, n° 454.
  - 10) Jean-B. GAMBEL, 6 livres, 26 août 1790, *ibid.*, fol. 281 v°, n° 445.
  - 11) Charles DARRAS, 18 livres, 26 août 1790, *ibid.*, fol. 283 v°, n° 466.
  - 12) Jacques COGAN, 4 livres, 27 août 1790, *ibid.*, fol. 289 r°, n° 499.
  - 13) Jean BURLE, 6 livres, 27 août 1790, *ibid.*, fol. 291 v°, n° 515.
  - 14) François DUIDAMOIER, 9 livres, 30 août 1790, *ibid.*, fol. 296 v°, n° 546.
  - 15) Jean LE VIEU, 12 livres, 30 août 1790, *ibid.*, fol. 297 v°, n° 552.
  - 16) Bernard GILLET, 9 livres, 31 août 1790, *ibid.*, fol. 301 v°, n° 576.
  - 17) Jean-P. VERRIER, 12 livres, 31 septembre 1790, *ibid.*, fol. 303 r°, n° 584.
  - 18) François BANNIFLOT, 6 livres, 2 septembre 1790, *ibid.*, fol. 304 v°, n° 594.
  - 19) Guiolet SERVAS, 24 livres, 2 septembre 1790, *ibid.*, fol. 305 r°, n° 596.
  - 20) François MADEC, 18 livres, 3 février 1791, *ibid.*, fol. 366 r°, n° 962.
- (145) Ollivier FLOCH, recteur, 600 livres, 1<sup>er</sup> décembre 1789, LL 140\*, fol. 3 v°, n° 16.
- (146) Jean PLESSIS, marchand sellier, 240 livres, 10 décembre 1789, *ibid.*, fol. 8 v°, n° 44.  
Jean-M. CONNAUVRE, menuisier, 150 livres, 16 mai 1790, *ibid.*, fol. 237 v°, n° 185.
- (147) Mathurin MAISTRAL, chirurgien de la marine, 331 livres 5 sols, 17 avril 1790, *ibid.*, fol. 101 v°, n° 594.  
M. BOUCHER, commis de la marine, 300 livres, 14 mai 1790, *ibid.*, fol. 96 v°, n° 564.

## ANNEXES

*(Les documents servant de base à cette étude sont uniques et inédits ; néanmoins, il n'en sera reproduit ci-après que quelques-uns des plus typiques, principaux jalons dans l'organisation de la corporation des cordonniers).*

## I

1699, 20-21 août. Brest.

*Statuts de la corporation des cordonniers de la ville de Brest.*

Arch. mun. de Brest, HH 19 \*.

Statuts, constitutions et serments des maîtres cordonniers de la ville de Brest afin d'estre à l'avenir inviolablement observés et gardés pour la manutention de leur dit métier et confrairie, et pour la correction des abus et contraventions qui se pourroient commettre dont les articles sont cy après.

## Article premier

Vous requierent, Messieurs les Juges royaux et de police de Brest, qu'il vous plaise leur permettre de continuer de s'assembler, pour le fait et manientement de leur état, métier et vacation de cordonniers et avoir collègue pour la correction et police de leur dit métier et pour ce faire, avoir deux prevots et deux visiteurs qui feront le serment par devant Vous lesd. prevots et visiteurs esleus et choisis à la pluralité des voix des maîtres d'année en année lesquels feront visite et raport de toutes les malversations qui se feront pour en estre fait justice par devant Vous mesdits sieurs.

## Article 2°

Que desormais nul ne puisse faire profession dudit metier de cordonnier dans la ville et fauxbourgs de Brest ny lever ny tenir boutique en public, soit en son nom, tant pour luy que pour autre personne que ce soit, en cuir, ruban, velours ou autres etoffes quelconques, qu'elles soient neuves et propres audit metier sans premier avoir fait chef d'œuvre, et pour cet effet les deux prevots en charge, apres avoir esté signiffiés de la part de l'aspirant pour parvenir à ladite maîtrise, assembleront tous les maîtres dud. metier pour en estre choisis douze de ceux qui auront esté passés en charge à la pluralité des voix, pour fortement avec lesdits prevôts et visiteurs, ordonner, et faire faire le chef d'œuvre audit aspirant, en chambre fermée, lesquels douze se chargeront toutes fois et quantes qu'il se presentera un aspirant, ou pour autres affaires concernants ledit metier.

## Article 3°

Et ledit aspirant ne pourra, ny ne sera receu à prester le serment devant vous qu'au prealable il ne soit approuvé desdits prevôts et visiteurs en charge et des douze choisis.

## Article 4°

Si aucun est trouvé contrevenant à ce que dessus, luy sera defendu le métier jusques à avoir fait chef d'œuvre, et neantmoins paiera l'amande de cent sols, moitié à Sa Majesté, et moitié à la frairie pour la première fois, et pour la seconde de dix livres, et pour la troisième quinze livres et la besogne confisquée moitié au Roy et l'autre moitié à la frairie (à quiconque elle soit) sauf son recours vers le contrevenant.

## Article 5°

Et si aucuns des contrevenans est trouvé saisy de souliers et bottes, ou bottines neuves et les raports en estans faits, sera permis auxdits prevots et visiteurs de les arrester et prendre à telle heure que l'occasion se présentera, pour estre jceux portés par devant vous mesdits sieurs, pour estre les contrevenans condamnés à l'amande cy dessus requise, et lesdits souliers, bottes ou bottines, confisqués.

## Article 6°

Item que nuls apprentifs ou garçons ayans commencés leur apprentissage, ou à travailler en ladite ville, ne pourra estre receu maistre dudit metier et tenir boutique, qu'il n'ait servy chez l'un des maistres de ladite ville et fauxbourgs trois ans sans interruption, s'il n'y a cause legitime, de laquelle il sera tenu justifier lesdits prevots.

## Article 7°

Et si aucun viendroit d'ailleurs expres et bien appris audit metier, il sera receu audit metier faisant chef d'œuvre, et approuvé tel que dessus dit est et informera de sa prud'homie et loyauté audit metier.

## Article 8°

Et ne pourra estre receu, aucun qui soit atteint ou notablement reproché d'aucun larcin, ou autre cas scandaleux et deshonneste comme aussy qu'il ne soit deüement informé qu'il soit catholique, apostolique et romain.

## Article 9°

Payera, chacun entrant, prestant le serment de leur reception, au profit et entretien de la frairie pour la cire et non autres choses, la somme de quinze livres.

## Article 10°

Qu'il vous plaise ordonner qu'il ne sera reçu aucun audit metier par lettres de Sa Majesté, sans faire apparoir de l'Edit en forme, par lequel il soit permis à celui qui aura obtenu lesdites lettres, d'ainsy le faire et créer, qu'il n'ayt informé de sa suffisance et capacité faisant un coup d'essay, comme les autres fils de maîtres, lequel payera sa livre de cire, la somme de six livres qui sera appliquée pour le service divin de la frairie.

## Article 11°

Que lorsqu'aucun fils de maîtres demandera à estre reçu audit metier, il le pourra estre apres deux ans d'apprentissage, faisant un coup d'essay de chef d'œuvre et de sa capacité, en presence des maîtres, et pour son entrée payera pour sa livre de cire, six livres qui seront appliquées pour le service divin de ladite frairie.

## Article 12°

En pareil cas, celui qui épousera fille de maître, pourveu que ce soit du consentement de ses parans et non autrement.

## Article 13°

Et meme les enfants des requérans pourront des à present jouir du privilege des maîtres cordonniers, comme s'ils avoient esté maîtres avant leur naissance.

## Article 14°

Et que doresnavant nul ne pourra jouir du privilege de fils ou fille de maître, qu'au prealable il n'ayt informé qu'il soit fils de maître.

## Article 15°

Item ne pourront lesdits maîtres retirer aucun serviteur, apprentif ou garçon, soit qu'il soit loué par an ou par mois ou autrement, estant au service d'autre maître sans le consentement de son premier maître, ou qu'il y ayt juste cause verifiée et deüement informé devant vous sommairement et à plain.

## Article 16°

Et s'il y a contrevention, led. maître ayant retiré ledit serviteur, apprentif ou garçon payera la somme de soixante sols payable à ladite frairie et ledit garçon apprentif perdra le temps de son apprentissage et recommencera les trois ans, comme dit est.

## Article 17°

Que si aucune femme de maître demeure veufve, elle pourra tenir des compagnons suffisans et capables, et jouir du privilege, comme avant le decès, et que ladite veufve ne pourra louer sa franchise pour eloigner lesdits compagnons de chez elle et de sa demeure, parce que les compagnons ne pourront faire aucune besogne en leur privé nom.

## Article 18°

Il sera permis à la veufve, si elle désire se remarier d'user du même privilege, comme fille de maître, parce que ladite veuve ne pourra se remarier qu'à un homme de la vacation, ou autrement perdra son privilege, et payeront lesdites veufves dix sols par an pour l'entretien de la frairie.

## Article 19°

Et si aucun maître est trouvé avoir fait faute par ignorance, ou faute de sçavoir, encore qu'il soit maître, il payera dix sols d'amande, si par les prevots et visiteurs la faute est trouvée apparante et la besogne confisquée, moitié au Roy et moitié à la frairie.

## Article 20°

Qu'il ne sera permis à aucuns marchands et cordonniers forains d'acheuter aucuns cuirs en ladite ville et fauxbourgs de Brest, aux jours de foires et marchés qu'il ne soit passé l'heure de midy, à peine de cent sols d'amande, moitié au Roy et moitié à la frairie, et que pareilles deffenses soient faites aux corroyeurs et revendeurs de ladite ville, s'ils ne sont receus maîtres, sur peine de confiscation desdits cuirs qu'ils auront acheptés.

## Article 21°

Que deffenses soient faites aux tanneurs et corroyeurs d'exposer en vente, les jours de foires et de marchés, aucuns cuirs, qu'ils ne soient bien tannés et bien secs, loyaux et marchands, et qu'ils n'ayent la qualité requise à peine de confiscation, moitié au Roy et moitié à la frairie, et qu'ils ne pourront les vendre ailleurs que en place publique et souffriront la visite des prevots et visiteurs a cet effet.

## Article 22°

Et s'il est trouvé aucun contrevenant par les prévots et visiteurs, payera comme dit est l'amande, pour la première fois, cent sols, pour la seconde dix livres et pour la troisième, quinze livres, et la marchandise confisquée, moitié au Roy et moitié à la frairie.

## Article 23°

Payeront chacun desdits maîtres pour l'entretien et affaires communes de la frairie, la somme de trente sols par an, en la main des prévôts et visiteurs en charge, qui en compteront, et si lesdits maîtres contreviennent et font refus de payer ladite somme, ils y seront contraints, même à leurs frais pour les amendes adjugées par autorité de justice.

## Article 24°

Et lorsque les prévôts et visiteurs feront leur devoir de visite, tant chez les maîtres jurés qu'autres qui n'ont aucun privilege dudit métier, leurs sera permis estant assistés d'un sergent, de faire ouverture réelle chez les contrevenans et chez les voisins soubçonnés estant en compagnie d'un juge, et deffenses seront faites auxdits voisins et habitans d'empêcher ladite visite à cause des abus qui s'y commettent, pour estre la besogne et marchandises portées par devant lesdits sieurs juges de Brest pour en ordonner ce qu'il sera veu appartenir.

## Article 25°

Qu'il ne sera permis à aucun carelleur ny savetier de rien faire de neuf ny vendre aucuns souliers neufs s'il n'y a cartier ou empeigne de vieil cuir, à peine de confiscation, moitié au Roy et moitié à la frairie.

## Article 26°

Que lesdits maîtres seront tenus de se trouver aux assemblées nécessaires, concernans leur metier estants avertis par les prévôts, sçavoir aux receptions de maîtres, tenues de comptes et autres, sur peine de douze sols d'amande.

## Article 27°

Item que lorsqu'il decedera maistre ou femme de maistre dudit metier en ladite ville, chacun desdits maistres se trouvera à l'enterrement du deffunt ou deffunte, sur peine de pareille somme de douze sols, s'il n'y a cause legitime, applicable à la frairie.

## Article 28°

Qu'aucun cordonnier ne pourra aspirer à la maîtrise qu'il n'y ayt jour et an de son etablissement à commencer des a present.

## Article 29°

Que tous les aprantifs payeront en entrant en leur apprentissage, la somme de trois livres, au profit de la frairie, et sera tenu ledit apprentif se faire enregistrer sur le livre de la communauté.

## Article 30°

Finalement que deffenses seront faites à tous garçons de s'assembler tant en public qu'en particulier et qu'ils leurs soit enjoint d'achever l'ouvrage qu'ils auront commencé pour les maîtres, et permis auxdits maîtres d'arrêter leurs garçons qui travailleront chez des particuliers, pour aller chez eux faire leur besogne, et que pareilles deffenses seront faites auxdits garçons cordonniers de tirer aucune bien venüe des nouveaux arrivés dans ladite ville, sur peine d'estre expulsés par lesd. maîtres.

## Article 31°

Que conformement aux anciennes villes il sera celebré dans une des eglises de Brest à l'option de la communauté, le jour de St Crespin, une messe chantée avec diacre et soûdiacre, et le lendemain dudit jour sera pareillement dite et celebrée une grande messe de Requiem pour le repos des ames des fideles trepassés, ou seront tenus lesdits confreres et maîtres cordonniers comme aussy leurs femmes, d'assister à la celebration desdites messes et service divin, à peine de dix sols d'amande applicable à ladite frairie.

## Article 32°

Et lors des assemblées generales, s'il arrive quelques desordres ceux qui les commettront seront condamnés à trente sols d'amande et une livre de cire applicable a la frairie.

## Article 33°

Seront tenus lesdits maîtres de nommer tous les ans tel nombre qu'ils jugeront a propos pour faire rendre et examiner les comptes de ceux qui sortiront de charge, et en cas de débat ou contestation entre eux se pourvoieront devant le juge ordinaire de police de lad. ville.

## Article 34°

Ne pourront aucuns desdits maîtres s'exempter ny excuser d'estre eslus en charge, s'il n'y a cause legitime de laquelle seront tenus certifier laditte communauté ou qu'il ne l'ayent esté l'un des trois ans proxains expirés.

## Article 35°

Que les soldats tant de terre que de marine ne pourront tenir boutique ny travailler en chambre pour les particuliers, en soulliers, bottes ny bottines neuves, ny en exposer en vente sur peine de confiscation, pourront toutesfois travailler pour leurs officiers, et pour leurs compagnies.

## Article 36°

Qu'aucuns soulier, bottes ny bottines neuves ne seront exposés en vente dans les boutiques des particuliers qui ne seront pas maîtres cordonniers ny de leur communauté, pourront toutesfois vendre des souliers d'enfans à la première âge, et s'il s'en trouve d'autres, seront confisqués, moitié au Roy et moitié à la frairie.

## Article 37°

Seront tenus chacun desdits maîtres cordonniers de se trouver le jour du sacre et durant l'octave à la procession, portans luminaire, à peine d'une livre de cire applicable à laditte frairie et de cinq sols d'amande pour chaque deffaillant.

## Article 38°

Que les cordonniers forains ne pourront vendre dans la ville et fauxbourgs de Brest aucuns souliers, bottes ny bottines neuves qu'en place marchande sur peine de confiscation et ne leur sera permis d'y venir que les jours des grandes foires au nombre de quatre par an, lesquelles seront dénommées par le juge de police aussy bien que l'endroit où lesdits cordonniers forains s'estaleront et souffriront la visite des prévôts et visiteurs pour cet effet et le tout à peine de confiscation moitié au Roy et moitié à la frairie.

## Article 39°

Que deffenses seront faites aux maîtres de donner à travailler à aucun compagnon qui sortira de chez un autre maître, que quinze jours avant les festes à peine de dix livres d'amande, si ce n'est du consentement du premier maître, laditte amande au profit de la frairie.

## Article 40°

Que généralement tous les cordonniers qui ont travaillés, et ont boutique ouverte en lad. ville et fauxgourgs depuis l'an, seront receus dans le corps dudit metier sans estre tenus de faire chef d'œuvre parce qu'il se presanteront dans les trois mois du jour de la publication qui sera faite de l'obtention des lettres de confirmation desdits statuts pour faire chacun séparément le serment devant le juge ordinaire de police en presence du procureur du Roy en payant seulement trois livres qui seront partagées également entre le juge, le procureur du Roy et le greffier.

---



VEU par Nous Conseiller du Roy, procureur de Sa Majesté en la seneschaussée siege royal et police de Brest la requeste presentée par les cordonniers de cette ville à nous communiquée avecq les Statuts de leur metier au nombre de quarante articles de nous signés en marge d'jcelles et le tout considéré.

Nous dit procureur du Roy ne trouvant rien auxd. articles de statuts qui soit contraire au bien et utilité du publicq et au service de Sa Majesté pour en obtenir lettres de confirmation.

Fait et arrêté au parquet à Brest ce vingtieme aoust 1699.

AVRIL.

---

VEU par Nous Conseiller du Roy, Senechal et premier magistrat civil, criminel et de police au siege royal de Brest, la requeste des maîtres cordonniers de cette ville, avecq le cahier de leurs Statuts, au nombre de quarante articles de nous paraphés en marge de chacun et les conclusions du procureur du Roy cy dessus le tout du jour d'hier, murement considéré.

Nous avons approuvé lesd. Statuts aux termes qu'ils sont raportés, et en conséquence ne trouvant rien en jceux qui soit contraire au service du Roy, au bien et utilité du public, avons permis aux supliants de se pourvoir vers Sa Majesté pour en requérir ses lettres de confirmation. Fait et arrêté en la Chambre du Conseil à Brest ce vingtu-nième jour d'aoust Mil six cents quatre vingt dix neuf.

DE BASSEROD.

## II

1765, 20 novembre. Brest.

*Certificat d'inscription à l'apprentissage.*

Arch. mun. de Brest, HH 20 \*, fol. 124.

Nous certifion provot an charge Jean-Marie Frenau, Louis Froideval, avoir reçue Jacques Pasqay pour aprantif cordonnier travaillant chez Noël Merrien maître cordonnier est avoir payé le droit de vin (148) sol a la frerie comme de coutume.

A Brest, le 20 novanbre 1765.

(signatures).

## III

1756, 13 janvier. Brest.

*Admission à la maîtrise d'un candidat normal.*

Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 1.

Ce jour 13<sup>e</sup> janvier 1756.

Jean Ascouet, Jacques Philatre, Jacques Levern et Pierre Denis provost en charge de ladite communauté remontrent aux douze maîtres assemblés en la chambre ordinaire des delliberations, que Gabriel Labat aprantif de cette ville de Brest cotté de Recouvrance et travaillant depuis plus de quatorze ans souhaiteroit se faire recevoir au nombre des maîtres de ladite communauté en faisant le chef d'œuvre prescrit par les statuts et s'i conformer en ce que ordonnent.

En l'endroit la communauté delliberant sur ladite remontrance a ordonné pour coup d'essay audit Gabriel Labat un quartier à usage d'homme qu'il a en l'endroit fait et apres avoir été examiné par chacun desdits maîtres, ils ont aprouvé ledit cartier l'ayant trouvé bon et bien fait, en consequence ledit Labat a été receu au nombre des maîtres qui composent ladite communauté et qu'il jouisse des droits et prerogatives atribués à tous les maîtres d'jcelle ayant prealablement payé les droits prescrit par les statuts sauf à luy a preter le serment requis devant Mrs les juges royaux de police de Brest et ont signés ceux qui le savent faire.

(signatures).

## IV

1768, 18 avril. Brest.

*Admission d'un titulaire du brevet de maîtrise.*

Arch. mun. de Brest, HH 20 \*, fol. 97.

Du dix huit avril 1768.

Remontrent Pierre Blatiere, Laurent Kermaziere, Allain Hervé et Mathieu Le Map, prevots actuels en charge de la communauté des maîtres cordonniers des villes et fauxbourgs de Brest que Pierre Gasset et François Potigny ont obtenu chacun un brevet de maitrise ou quittance de finance lesquels desirent se faire connaître aux maîtres de cette communauté pour pouvoir jouir des mêmes privileges qu'eux, se conformants en tout aux statuts, arrêts et reglements.

(signatures).

La communauté des maîtres cordonniers assemblée apres avoir pris lecture de ladicte remontrance ont admis et admettent au nombre de leurs maîtres lesdits Gasset et Potigny egard à leurs brevets ou quittance de finance pour pouvoir jouir des memes privileges qu'eux se conformant aux statuts, arrets et reglements et a signé.

(signatures).

## V

1759, 1<sup>er</sup> mars. Brest.

*Admission d'un mari de veuve de maître.*

Arch. mun. de Brest, HH 20 \*, fol. 18.

Du premier mars 1759.

Les provots actuellement en charge remontrent aux douze delibérants, composants la communauté des maitres cordonniers que Guienne Le Moal, qui a épousé la veuve d'un des maitres de la communauté, Jean Madec, desirent d'être admis au nombre des maitres de la communauté de Brest offrant de fleurs et chef d'œuvre requis par les statuts et parce qu'ils offrent de poursuivre avec les autres les proces concernant la communauté et ont signés.

(signatures).

La communauté deliberante sur la remontrance des provots consent que lesd. Moal et Jean Madec soient recus maitres cordonniers moyennant qu'ils fassent le chef d'œuvre requis par les statuts ordinaires, lequel chef d'œuvre elle a trouvée bon et valable et ont été en l'endroit reçu maitres et la communauté consent qu'ils jouissent des droits et prerogatives attachées à la maîtrise et ont signés, lesd. jours et an que devant.

(signatures).

## VI

1760, 1<sup>er</sup> juillet. Brest.

*Admission d'un mari de fille de maître.*

Arch. mun. de Brest, HH \*, fol. 31.

Du 1<sup>er</sup> juillet 1760.

De la part de Jean Grimaud, Jean-Marie Frenau, Jean Kier et Charles Chevalier, provots actuellement en charge de la communauté des M<sup>es</sup> cordonniers de Brest est remontré aux douze la composant que Pierre Duval garçon cordonnier depuis plus de quinze ans en cette ville aurait epouzé la fille d'un maitre de la communauté et qu'il veut jouir du privilege accordé en ce cas, en conseq<sup>ce</sup> être reçu au nombre des maitres qui la composant faisant le cheff d'œuvre requis et observant les formalités prescrits par leurs statuts et reglements, et ont signés.

(signatures).

Laditte communauté adherant à lad. remontrance a ordonné pour chef d'œuvre aud. Pierre Duval un soulier a usage d'homme qu'il a fait en l'endroit et après avoir été examiné par chacun desd. maitres et été trouvé bon loyal et marchand, en conseq<sup>ce</sup> a été reçu de leur nombre consentant qu'il se serve des memes droits et prerogatives qu'eux memes

ayant païé les frais accordé a son privilege conformement aux statuts, sauff à preter serment devant l'un des messieurs les juges quand il le verra.

(signatures).

## VII

1759, 20 novembre. Brest.

*Election des conseillers.*

Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 26.

Du 20<sup>e</sup> novembre 1759.

Jean Grimaud, Charles Chevalier, Jean Marie Frenau et Jean Kier provots actuels de la communauté de Brest, remontrent vers et en presence du general de la communauté que par deliberation du neuf octobre dernier la communauté les a nommee pour faire les fonctions des provots pendant cette année, mais comme ils ne peuvent eux memes satisfaire aux affaires de la communauté ils requierent qu'il soit selon la coutume et les statuts de la communauté procedé à l'élection de douze deliberants qui seront choisis du general et lesquels douze deliberants seront tenus de se trouver a peine d'amendes aux premieres requisitions pour au nom du general deliberer sur les affaires de la communauté et ont presentés Jean Baptiste Chambrain, Noël Merien, François Le Moine, François Ascoët, Jacques Campadre, Jacques Talibart, Jacques Ravial, Louis Pichot, Gabriel Labbat, Louis Barbier, Hamon Madiec, Guillaume Levinec pour lesd. deliberants et ont signés.

(signatures).

Le general de la communauté apres ouis lecture de la remontrance des provots cy dessus est d'avis et consent que les douze deliberants y desnommés soient admis pour deliberer sur les affaires qui concerneront lad. communauté et qu'ils se trouvent a la chambre des deliberations pour y deliberer au nom du general d'icelle au surplus approuver et corroborer la remontrance cy dessus en tout son contenu et a led. general signé.

(signatures).

## VIII

1756, 18 octobre. Brest.

*Election des prévôts.*

Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 5-6.

Du 18<sup>e</sup> octobre 1756.

En l'endroit de l'assemblée pour la communauté des M<sup>es</sup> cordonniers de la ville et psse (149) de Brest remontré de la part de Jean

---

(149) Paroisse.

Ascoet, Jacques Levern, Pierre Le Denis et Jacques Phylatre, prévôts en charge de lad. communauté au général, que par deliberation de lad. communauté ils ont été élus prevots, qu'ils ont fait les fonctions et rempli ce qui leur incomboit en lad. qualité, qu'il est d'usage qu'on procede a nouvelle election de prevots a chaque année, qu'il y a un an et plus qu'ils agissent sous ce titre, et qu'il est tems de les remplacer par quatre autres, et ils interpellent de deliberer sur la présente remontrance, declarant se desister des a present de leurs charges, et ont lesd. Jacques Levern, Pierre Denis et Jacques Phylatre signé, et led. Jean Ascoet interpellé de signer a déclaré ne le scavoir faire.

(signatures).

Les soussignans M<sup>es</sup> de lad. communauté ont déclaré nommer pour provots du coté de Brest Jacques Narzou, et du coté de Recouvrance Guillaume Abgrall, et pour visiteurs Louis Pichot et Augustin Kerrommain, parce qu'ils se conformeront aux statuts et preteront le serment au cas requis devant Mrs les juges royaux de Brest : et donnent ordre a Jean Ascoet de prier les Messieurs du clergé de l'église de saint Louis de Brest de chanter a dix heures une grande messe le jour de St Crepin, et les vepres a trois heures, et de faire celebrer le lendemain l'office des morts, et de se conformer au surplus a l'usage ordinaire, et luy sera tenu comte de ses débourses, et ont signé a l'exception de ceux qui se sont retirés.

(signatures).

## IX

1758, 8 novembre. Brest.

*Procuration de pouvoir.*

Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 17.

Du 8<sup>e</sup> novembre 1758.

De la part de Jean Baptiste Chambrain, François Le Moine, Noël Merien et Gabriel Labat provots en charges est remontré que comme il se trouve actuellement plusieurs affaires concernant la communauté des cordonniers, il seroit a propos de leur donner pouvoir et procuration de les faire poursuivre.

La communauté adherant a la remontrance cy dessus consent que les provots poursuivent les affaires actuelles qu'il peut avoir la concernant et pour cet effet leur donne pouvoir et procuration et a signé.

(signatures).

## X

1761, 20 janvier. Brest.

*Approbation des comptes et décharge.*

Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 38.

Du 20<sup>e</sup> janvier 1761.

De la part de Jacques Compadre, Francois Morvan, Jean Ascoet et Yves Daniel provosts actuellement en charge de la communauté des M<sup>es</sup> cordonniers de Brest est remontré vers et en presence des douze deliberants que Jean Baptiste Chambrain, Noël Merien, Gabriel Labat et François Le Moine ont été prévôts l'année mil sept cens cinquante (150) et que suivant leur statut ils voudroient rendre compte de leur gestion pendant leur charge pour en avoir decharge si on le voit convenable, et requierent qu'ils aient à deliberer et ont signés.

Les deliberants soussignés apres avoir examiné le compte desdits Chambrain, Merien, Labbat et Le Moine, l'ont trouvé bon et valable, au moyen de ce déclarent les quitter generalement et entierement et les decharger et ont signé ceux qui le savent faire.

(signatures).

## XI

1769, 27 octobre. Brest.

*Passation des pouvoirs.*

Arch. mun. de Brest, HH 20\*, fol. 102.

Du 27 octobre 1769.

Assemblée de la communauté des maitres cordonniers de la ville de Brest.

Noel Merrien, François Bourciere, Toussaint Milon et Pierre Gasset prévôts sortants de charge demandent acte de ce qu'ils ont remis les registres de la communauté consistant en trois cahiers, les statuts de la communauté et le cachet d'icelle entre les mains de Philipe Froidval, Quentin Ledru, François Bonifleau et Francois Pottigny prévôts actuellement en charge ainsi que les clefs des coffres et ont signés.

(signatures).

L'assemblée générale délibérant a donné acte de ce que les prévôts actuellement en charge se sont ressaisis des registres de la communauté, des statuts et cachet et des chefs des coffres, en conséquence décharge du tout les prévôts sortants de charge et a l'assemblée signé.

(signatures).

---

(150) Manque « huit ».

## XII

1790, 27 octobre. Brest.

*Prestation de serment des prévôts et des visiteurs.*

Arch. mun. de Brest, LL 260 \*, cahier d'audiences du siège royal de police, fol. 11 v°-12 r°.

Du vingt sept octobre Mil sept cent quatre vingt dix audience extraord.<sup>re</sup> de police tenue et expédiée en l'Hotel de la Commune par L'Ecuyer assisté de MM. Binard et Bechenec, officiers municipaux ayant pour adjoint le soussigné commis juré.

Present Monsieur Cavellier p<sup>r</sup> de la Commune.

M<sup>e</sup> Jean Le Sevellec p<sup>r</sup> de la communauté des M<sup>tres</sup> cordonniers de cette ville a remontré que par sa délibération du dix huit de ce mois c.<sup>lle</sup> le même jour elle a nommé les S<sup>rs</sup> Franot et Vieille pour prévôts et les S<sup>rs</sup> De Meester et Louis Guy pour visiteurs pendant l'année de la Saint Crepin Mil sept cent quatre vingt dix a la St Crepin Mil sept cent quatre vingt onze \* la charge de prêter le serment devant le tribunal de police le tout suivant les statuts de la dite communauté requérant le dit Le Sevellec que leur sermant soit pris de se bien et fidèlement comporter en leurs dites charges et a signé.

(signature).

Le siege a décerné acte de la remontrance de M<sup>e</sup> Le Sevellec y faisant droit oui et le consentement le p<sup>r</sup> de la commune a décerné acte de la présence desdits Franot et Vieille prevots, De Meester et Guy visiteurs de la communauté de cette ville et de ce qu'après leur avoir fait lever separement la main a la manière accoutumée ils ont promis et juré par sermant de se bien et fidellement comporter en leurs dites fonctions et ont signés avec nous et notre adjoint.

(signatures).

## XIII

1789, 13 mars. Brest.

*Déclaration de la communauté des cordonniers à l'occasion de la convocation des Etats généraux.*

Arch. mun. de Brest, HH 21 \*, fol. 12.

... Au surplus la communauté, considérant que pour le redressement des griefs du Tiers Etat à l'assemblée de la Nation convoquée par le meilleur et le plus juste des Rois, il est essentiel que tous les membres de cet ordre soient parfaitement unis et d'accord sur leurs reclamations, doit applaudir à la conduite tenue par les jeunes gens des différentes villes de la province, dont l'objet est de soutenir les reclamations de l'ordre dont ils font partie : la communauté ne peut que faire l'eloge de la prudence qui jusqu'a present a ete la regle de leurs démarches ; elle est si persuadée que cette jeunesse est incapable de s'écarter de cette regle qu'elle croit superflue de lui rappeler que la bonne

cause n'a jamais besoin d'autres protections que la raison et la justice, surtout quand on est assez heureux pour être gouverné par un prince qui n'est occupé que du bonheur de son peuple et qui ne veut régner que pour le rendre heureux : il a été le premier ce monarque bienfaiteur à inviter ses sujets à lui fournir les moyens d'opérer et d'assurer cette félicité générale. Est-il un seul dans l'État qui puisse se refuser à une pareille invitation. La jeunesse a donc dû se réunir au reste de son ordre, pour coopérer à la grande œuvre qui se prépare, et son zèle toujours conduit par la prudence et la sagesse, ne peut, on le répète, mériter que leurs applaudissements ; c'est un hommage que la communauté a cru ne pouvoir refuser et a arrêté qu'expédition de la présente sera délivrée à Messieurs les commissaires des jeunes citoyens de Brest et ont signé.

(signatures).

#### XIV

1789, 9 mars. Brest.

*Déclaration de la communauté des orfèvres de Brest, Landerneau et Lesneven à l'occasion des émeutes survenues à Rennes les 26 et 27 janvier 1789.*

Arch. mun. de Brest, HH 11-4 \*, fol. 47 v°-48 v°.

ASSEMBLÉE DE LA COMMUNAUTÉ DES MAÎTRES-MARCHANDS ORFÈVRES DE LA VILLE DE BREST, LANDERNEAU ET LESNEVEN, NE FORMANT QU'UNE MÊME JURANDE, TENUE EN LA CHAMBRE ORDINAIRE DE LEURS DÉLIBÉRATIONS LE 9 MARS 1789.

M. Rahier fils, prévôt en exercice, a mis sur le bureau un paquet sous cachet, adressé à la communauté lequel après ouverture est faite et lecture prise par l'assemblée, se trouve contenu un compte rendu par MM. les jeunes gens des villes de Rennes, Nantes et autres de la province, de la conduite qu'ils ont tenue dans les deux journées désastreuses des 26 et 27 janvier et ultérieurement.

(signature).

Sur ce délibérant la communauté a arrêté comme suit.

Au milieu des troubles nés de la surprise et de l'erreur, le Français a connu l'idée de la régénération de ses droits et du bonheur général de la nation, aussitôt les pensées, les résolutions de tous les corps et corporations et des différentes classes de citoyens, ont été dirigés vers ce but restaurateur, par un commun effort du Patriotisme le plus pur, le plus conforme aux lois constitutionnelles.

Les municipalités ont rendu publics leurs arrêtés et nous nous sommes empressés de donner notre adhésion, de consigner sur nos registres le vœu de la communauté.

Nous n'avons vu dans ces premiers mouvements du Tiers état que la perspective flatteuse de la révolution la plus heureuse et la



plus prochaine. La raison et la justice de nos réclamations, sembloient devoir en garantir le succès sans troubles, et l'idée allarmante de l'emeute des 26 et 27 janvier dont la capitale a été le théâtre sanglant, était loin de nous.

Le récit effrayant de cette revolte, de ce soulèvement inspire à la classe nombreuse et abjecte des porteurs et des valets, n'est tempérée que par la consolante image du devouement généreux des jeunes citoyens et étudiants que les écoles du droit rassemblent à Rennes.

Pourrions-nous ballancer à leur accorder notre approbation, à louer leur courage, à porter jusqu'à eux la tendre effusion de nos cœurs, émus par la reconnaissance, quand nous trouvons en eux les déffenseurs de la patrie, les protecteurs de la patrie, les protecteurs de la tranquilité publique, quand dans la seule vuë de la maintenir avec sagesse et d'appliquer ce frein imposant, propre à contenir les coupables auteurs de l'emeute, ils ont contracté une union nécessaire avec les jeunes citoyens de Nantes, de Brest et de toutes les villes de la province.

Il est donc juste qu'ils trouvent dans cet arrêté de la communauté, l'assurance et le gage, qu'elle sera toujours disposée à les seconder, à les aider de tous les secours dont elle est capable, parce qu'ils continueront de se gouverner avec prudence et circonspection, par ce qu'ils ne s'assembleront que pour prévenir et arreter les desordres et les malheurs dont le Tiers est menacé, parce qu'ils observeront pour les ordres d'un Monarque bienfaisant, cette soumission profonde et cette fidelité à toute épreuve que la communauté a vouée à son prince et aux lois, et ont signés MM. de l'assemblée.

(signatures).

## XV

1789, 11 mars. Brest.

*Déclaration de la communauté de serruriers en faveur de la défense des droits du tiers état.*

Arch. mun. de Brest, HH 22 \*, fol. 73.

De l'onze Mars Mil sept cent quatre vingt neuf, la communauté ayant eu connaissance des réclamations du Tiers Etat et des aretés pris par les Jeunes Gens de la province particulièrement par ceux de cette ville, pour le mintien des Droits, de cette Ordre qui constitue veritablement la Nation.

A déclarée et déclare qu'elle ne peut se dispenser d'applaudir à des rêclamations qui sont evidamment fondées sur la justice et la raison, elle voit avec la plus grande satisfaction l'union se reserrer de plus en plus entre les différens membres de l'ordre du Tiers, malgré les efforts que des personnes intéresses employent pour perpetuer des abus et des systèmes oppresseurs sous pretextes de privileges respecte qu'il est

plus que temps de supprimer. Ce n'est que de cette union si nécessaire que doit résulter la régénération du peuple français :

La communauté se croirois donc coupable si elle se dispensait de manifester son vœux il est absolument conforme aux différents arêtés pris en faveur du Tiers Etat, elle doit particulièrement remercier les jeunes gens de leur dévouement à la cause publique, le zèle, la prudence et la sagesse qui ont caractérisée leurs démarches jusqua present, et un sure garant qu'ils continuront d'agir dans les mêmes principes. En consequence a areté de délivrer une expédition de la presente à Monsieur Riou l'un des commissaires de la jeunesse, comme un témoignage de la reconnaissance de la communauté de leur zelevraiment patriotique et ont a cette effet les membres d'icelle presents signés.

(signatures).

## XVI

1790, 25 juin. Brest.

*Réponse de la communauté des cordonniers à une « déclaration et pétition des catholiques de Nîmes ».*

Arch. mun. de Brest, HH 21 \*, fol. 23.

Du 25 juin 1790.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAÎTRES CORDONNIERS DE BREST

Duplantier prévot a dit que par le courier d'hier il a reçu sans lettre d'envoi, mais sous enveloppe, sous la datte du 1<sup>er</sup> de ce mois, un imprimé ayant pour titre, Déclaration et pétition des Catholiques de Nismes ; la piece mise sur le bureau.

(signatures).

La communauté délibérant, déclare vouër au mepris et a l'indignation la petition fanatique et aristocratique de Nismes. Comme la premiere du 20 avril, elle mérite l'exécration publique et la communauté adhère pleinement a ce que la ville d'Antibes et tous les patriotes francais ont opposé et répondu a ces productions infernales. Justes admirateurs des decrets lancés par l'auguste Assemblée nationale contre les auteurs et signataires de ces ecrits frénétiques, les maîtres cordonniers de Brest finissent par arreter que led. imprimé sera déposé par les prévots entre les mains de notre municipalité, et que copie de la présente sera envoyée aux Nismois, pour qu'ils se rappellent que les patriotes Brestois ne tomberont jamais dans leurs grossiers pièges, masqués du voile de la religion. Arrêté et signé.

(signatures).

JEAN DEUNFF

## L'implantation des manufactures de tabacs à Morlaix au début du XVIII<sup>e</sup> siècle

### *Les origines*

Il semble que la silhouette massive de la manufacture des tabacs, telle qu'elle se montre au voyageur arrivant par mer dans cette ville, ne puisse se distinguer de la perspective environnante qu'après un certain effort d'attention. Cette illusion provient sans doute du fait que sa façade de granit fauve s'intègre fort harmonieusement, du côté du ponant, aux grappes de maisons accrochées aux parois schisteuses de la vallée. Elle paraît, en un mot, avoir toujours occupé cette place dans le paysage local.

Ce n'est pourtant qu'à la suite de longues et complexes négociations, dont nous nous proposons de suivre pas à pas le déroulement, que la construction de cette manufacture fut entreprise au milieu du règne de Louis XV, en l'an 1736.

Mais avant cette date, existait-il une autre manufacture des tabacs à Morlaix ? Sur ce point, les écrits sont significatifs puisque les registres de l'hôpital de cette ville nous apprennent qu'en 1689, les enfants de cet établissement travaillaient à la confection des « chevilles » pour la manufacture royale. D'autre part, l'on avait supposé que ses bâtiments — dont la construction devait remonter à l'époque où le tabac devint, en 1674, monopole exclusif de l'Etat — pouvaient se situer approximativement sur la terre de Pen-an-Ru, en Troudousten. Aucune publication ne permettait toutefois d'obtenir une localisation plus précise.

Le dépouillement systématique de documents inédits se rapportant à cette entreprise a révélé d'une manière indiscutable l'emplacement exact de la première manufacture. Ces investigations ont permis, en outre, de découvrir les raisons qui ont conduit la compagnie exploitante à abandonner les anciens bâtiments pour en construire de nouveaux en bordure de la rivière de Morlaix. Certes, il y avait bien encore un autre endroit où la fabrication du tabac fut un temps entreprise : il s'agit de la « Maison des Anglais », propriété dominant les quais où Guillotou de Kerever, négociant à Morlaix, y faisait travailler cent cinquante ouvriers « pendant que le tabac était marchand » entre 1715 et 1721 (1). Mais cette deuxième fabrique, dont on ignorait aussi l'existence, fut vraisemblablement abandonnée à la suite du rétablissement du monopole.

### *La première manufacture des tabacs*

La première et véritable manufacture des tabacs de Morlaix s'élevait à peu de distance de l'ancien couvent des Capucins, sur un terrain appartenant à la « dame de la Bourdinière » (2).

- (1) Ce même Guillotou de Kerever, dont le commerce atteint au début du XVIII<sup>e</sup> siècle une importance considérable, trafiquait principalement avec l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne et pouvait être considéré comme un précieux intermédiaire pour la Compagnie des Indes. Grâce à sa correspondance, méticuleusement consignée chaque jour, nous sommes en mesure de déterminer quels étaient les fournisseurs du tabac destiné à la manufacture de Troudoust. C'est ainsi que le 20 février 1730, s'adressant à Nicolas Dobrée habitant l'île de Guernesey, Guillotou fait état de « 60 boucaux de tabac de l'envoi de M. Edward Lawrence » ; alors que le 20 février de cette même année, il écrivait en un savoureux anglais, à Gregory Stribly de Fowey, lui signalant qu'il avait informé la Compagnie des Indes de la vente de « son tabac ». Cette compagnie ayant « commandé une grande quantité de tabac de Virginie » marquait qu'en raison de son approvisionnement pour six mois, il convenait que Stribly renouvelle ses propositions à la fin de l'été afin qu'un nouveau marché puisse se traiter avant l'hiver.

Toutefois, l'Angleterre n'était pas le seul pays fournisseur et l'on relève ailleurs (en 1706) un passeport pour le commandant du navire hollandais *Saint-Laurencius* du port de 100 tonneaux pour venir de Hollande à Morlaix avec sa cargaison de balles de tabac. Le 21 avril 1707, l'*Anna-Maria* était autorisé à venir d'Amsterdam « avec sa cargaison de tabac pour la provision de notre ferme générale des tabacs ». Il est même probable que l'Angleterre et la Hollande devaient aussi compter avec les bateaux français qui allaient charger directement le tabac aux Antilles où les Français avaient commencé cette culture dès 1560. Un mémoire de 1754 fait d'ailleurs état d'envois de tabacs provenant des « Isles françoises ». Mais on peut aussi penser que des marchés pouvaient également être passés avec la Virginie où l'exploitation avait débuté en 1612.

Quant aux produits fabriqués dans la « Maison des Anglois » en cette époque de commerce libre du tabac, ils prenaient « toutes les formes et les goûts imaginables » ; liberté qui disparut avec le retour du monopole imposant à toutes les fabrications un « goût naturel du tabac ».

- (2) Un dessin de la ville de Morlaix, conservé aux Archives d'Ille-et-Vilaine et antérieur à la Révolution (date à laquelle le couvent des Capucins, bâti en 1611, fut détruit) a pu être utilisé avec profit car il présente l'emplacement exact des deux manufactures (cf. *infra*, planche I, p. 129).

Lorsque l'on connaît la pente qui permet d'accéder à cette propriété située « sur une hauteur très roide et éloignée de 180 toises de la rivière », on ne peut qu'être surpris par une telle localisation peu en rapport avec les exigences de l'industrie du tabac, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau. Car, il n'existe même pas « de fontaines dans cette manufacture, il y a bien une petite source dans le vallon de Troudousten écarté de la manufacture de cent toises et plus bas de douze toises que le rez-de-chaussée », mais les eaux ne sont pas potables et la source si peu abondante que l'on doit aller quêrir ce liquide à la fontaine du Styvel « située au bas de la montagne et éloignée d'environ 230 toises de la manufacture ». Un autre point d'eau, « à 12 toises au dessus du Moulin à Bierre » appartenant au sieur du Bois Bonnenez, receveur des fouages de l'évêché de Tréguier, aurait pu à la rigueur, être pris en considération, mais en fait, l'eau n'y apparaissait en quantité appréciable qu'en hiver. Sans doute les ateliers recélaient-ils une citerne de douze pieds de dimension en tous sens, mais là encore « on n'y peut tenir d'eau que pendant trois mois de l'année ». Le reste du temps, on va donc puiser à la mer, éloignée de 180 toises, les eaux nécessaires à la « sauce au tabac ou à la mouillade », c'est-à-dire dans les eaux louches du Dossen...

Ces mauvaises conditions matérielles dues à la position de la manufacture (et qui pouvaient devenir catastrophiques en cas d'incendie) ne devaient pas être les seuls reproches que l'on pouvait faire à cette entreprise. En effet, dans les premières années de cette manufacture, il n'existait que « 15 tables de fileurs » employant en tout 350 ouvriers. Ce nombre ayant rapidement augmenté jusqu'à 1 250 personnes (dont les logements formèrent plus tard l'agglomération de Troudousten) il devint urgent d'envisager des transformations. Malheureusement, la Compagnie des Indes, à qui l'Etat avait confié l'exploitation des tabacs de Morlaix, « dans l'empressement que l'on estoit de faire ces bâtiments ou l'épargne qu'on a eu en veüe dans l'incertitude ou l'on estoit de la réussite de cet établissement, a engagé ceux qui avoient alors la ferme du tabac, de ne faire ces salles que de légères charpentes ». A la suite de ces économies, on peut supposer que de nombreux ateliers trop exigus furent aussi bâtis avec beaucoup de négligence ; car, peu de temps après, les ouvriers de 17 salles de fileurs dont le plafond ne dépassait pas « 6 ou 7 pieds » et qui était constitué de « douüelles de tonneaux » se plaignaient l'été de ne pouvoir « durer de chaleur étant les uns sur les autres, surtout les enfans qui préparent les feuilles ». L'hiver n'était pas plus clément puisque « l'air passant au travers des douüelles, qui ne peuvent jamais bien se joindre, gèle les mains des rouleurs et les empêche de travailler ». Comme d'autre part tous les planchers et charpentes étaient vermoulus, une ruine prochaine menaçait l'ensemble. Les réparations étaient devenues impératives, mais leur nombre inquiétant conduisit bien vite la Compagnie à mettre en doute le profit qu'elle retirerait d'une telle opération. L'alternative était, ajoutons-le, aggravée par les rapports fort médiocres entre le propriétaire du terrain et cette même Compagnie.

Outre cela, la situation géographique de Morlaix n'arrangeait pas les choses puisque de quelque côté que l'on se tournât, nul emplacement commode, tant pour le trafic du tabac que pour sa transformation, ne semblait convenir. Un seul cependant réunissait apparemment toutes ces conditions : Le Palud-Marant. Qu'était donc ce lieu privilégié ? C'était une vaste étendue de marais, en bordure de la rivière de Morlaix, baignée au flot par la mer et envahie dans sa totalité à chaque marée d'équinoxe. Ce terrain roturier, « affreux repaire où toute la lie du temps semblait avoir droit d'asile » appartenait à un nommé Marant « homme de rien, condamné et mis à mort pour ses crimes ». Celui-ci avait défriché la portion la plus élevée de ces terres, jamais recouverte par la mer ; l'entourant ensuite de murs il construisit dans son enceinte, aux environs de 1670, une petite maison qui fut à l'origine de l'appellation de « Clos-Marant ». En 1693, le Clos-Marant passa par décret forcé entre les mains du sieur Poquelin, curé de Saint-Sauveur de Paris et resta dans la famille jusqu'au moment de sa vente, en 1728, à Moellien de Tronjoly. Cette précision a son importance car elle révèle qu'il s'agit là « d'une roture dénuée de tous les droits féodaux, seigneuriaux et honorifiques » laquelle depuis la disparition de Marant, ne fut jamais possédée par aucun des parents ni alliés de Tronjoly.

C'est précisément pour la possession de cette propriété, originellement assez sinistre, que les fermiers généraux, la communauté de Morlaix et l'actuel propriétaire, Tronjoly, allaient bientôt s'affronter dans une lutte opiniâtre connue sous le nom d'*affaire du Clos-Marant*.

### *L'affaire du Clos-Marant*

Tout ceci débute en 1726, lorsque la communauté de Morlaix, désireuse d'agrandir la ville et de l'embellir, envisage d'obtenir sur la rive gauche du Dossen l'ancienne propriété de Marant. Dans ce dessein, un plan établi le 7 mars 1727 par l'ingénieur Garengneau — directeur des fortifications à Saint-Malo et célèbre constructeur des « malouinières » — prévoit que de nombreux jardins et vergers (le Clos-Marant) attenant au Palud-Marant et d'une superficie de « 5 364 toises carrées », doivent être acquis afin de perfectionner les ouvrages de la ville et du port. Comme le Palud-Marant, de « 4 230 toises carrées », est constamment envahi par l'eau à chaque marée, il faudra construire un quai et même un chemin royal lequel, selon les arrêts, doit avoir au moins « 40 pieds de large ».

Le 30 décembre, une autorisation approuve le plan Garengneau. Or, l'année suivante, la Compagnie des Indes, préoccupée par l'état de sa première manufacture, se résoud à en édifier une autre plus vaste et mieux adaptée à ses besoins. Elle aussi, fixe son choix sur le Clos-Marant, tandis que par une remarquable coïncidence (?), Moellien de Tronjoly acquiert simultanément cette propriété le 22 avril de la même année pour la somme de 7 000 livres.

Toutes les pièces du jeu sont alors en place et le résultat de la partie ne laisse pas d'être capital pour chacun des adversaires.

L'acquisition de ce terrain représente pour la ville de Morlaix, siège d'amirauté, un gain d'une telle importance qu'elle n'hésite pas à souligner dès le début des négociations l'intérêt qu'elle porte à l'issue de cette affaire. Consciente de la force qu'elle possède, elle se charge bientôt de le démontrer par l'intermédiaire de son lieutenant général et subdélégué de Boisbilly, en 1731.

Cette communauté représente le public, et quand le corps d'une ville a besoin de l'héritage d'un particulier « il peut le contraindre de le lui laisser » de sorte que le Clos-Marant devrait lui être attribué dans sa totalité. Certes, les fermiers généraux demandent à être protégés, mais le bien public qui revient au roi, requiert incontestablement une protection encore plus grande. La communauté de Morlaix assure cependant qu'elle ne convoite pas ce bien à tout prix, car il n'existe pas dans toute la ville un autre emplacement pour construire une nouvelle manufacture et celle-ci est indispensable au bien de la ferme des tabacs. Ces raisons ne sont cependant pas suffisantes pour autoriser un particulier à disposer du bien d'un autre particulier contre son gré ; or, le responsable de la ferme des tabacs — en l'occurrence le sieur Carlier — « ne peut être considéré que comme un particulier ».

On voit déjà le tour bien précis que prend la polémique. Au surplus, la ville de Morlaix arguë avec habileté qu'elle possède sur Tronjoly un droit antérieur à l'achat du Clos-Marant et qu'elle est en mesure d'en évincer le propriétaire qui a procédé récemment à des transformations illégales de son domaine. Les fermiers généraux ne pouvant se réclamer d'un tel droit, ne pourraient pas se permettre, dès lors, d'obtenir le Clos-Marant à des conditions aussi avantageuses : ils seraient non seulement tenus de verser le prix du terrain, mais ils devraient en plus rembourser le montant de toutes les transformations. Naturellement, dans cette affaire, seul le roi peut se réserver la liberté de prendre en son nom (selon l'édit de 1667) l'achat de l'entière superficie du Clos et du Palud-Marant pour l'édification de la manufacture. Mais on ne pourrait alors attribuer à la communauté moins de « 40 pieds de terrain le long de la mer » tant pour construire les quais que pour aménager un chemin royal. Le subdélégué pense alors qu'il vaudrait mieux adjuger à la ville le Clos-Marant et celle-ci céderait ensuite à la ferme du tabac la surface qu'elle jugerait utile pour sa manufacture...

Les fermiers généraux ne l'entendaient pas ainsi. L'intendant de La Tour, qui avait lui-même naguère « reconnu sensiblement la nécessité indispensable de transférer cet établissement sur le port » ne balançait pas. Le 6 août 1731, il répondit à Boisbilly en termes suffisamment nets pour montrer sa détermination : *J'ai parcouru légèrement, Monsieur, le mémoire que vous m'avez envoyé au sujet de la demande des fermiers généraux pour l'établissement de la manufacture dans le terrain du Clos-Marant, je ne sais si le conseil se portera à entrer dans vos vues qui sont d'un bon citoyen pour l'avantage que vous voudriez procurer*



*à la ville, mais vous ne faites pas attention que la ferme du tabac appartient au Roy, que Carlier n'en était qu'adjudicataire que pour un temps. C'est toujours pour sa majesté et sous ses ordres qu'il fera construire cette manufacture parce qu'en fin de bail sa majesté le remboursera de ses avances et reprendra le bâtiment qui aura été fait.* La réponse était ferme et précise.

Un autre personnage ne voyait pas ces négociations d'un très bon œil, et pour cause, c'était bien le propriétaire du Clos-Marant. Celui-ci, fort de la position de son fils, conseiller au Parlement de Bretagne, faisait très allègrement toutes les manœuvres qui étaient en son pouvoir pour contrecarrer l'action de la communauté et des fermiers. Il commence donc par invoquer le droit coutumier auquel les rois n'avaient pas encore porté atteinte et conteste ensuite des arrêts qui, selon lui, sont contradictoires puisque les uns le reconnaissent comme le légitime propriétaire et les autres ne l'admettent pas. D'autre part, il affirme ne pas avoir eu connaissance du projet de construction de la Compagnie des Indes. Comme il dit habiter le Clos-Marant avec sa famille, il ne tient pas du tout à en être dépossédé. D'autant qu'il s'est trouvé dans l'obligation de faire front à d'urgentes et multiples réparations qu'il énumère d'ailleurs en 140 articles. Accentuant encore son agressivité, il conteste enfin la nécessité d'élever une autre manufacture et soutient que, si cela était, le Clos-Marant n'est pas le seul emplacement possible pour bâtir cette entreprise. A l'appui de cette affirmation, il objecte que si les fermiers avaient été persuadés d'une semblable situation, ils n'auraient jamais permis la vente de ce terrain à un particulier. Comme si toute cette argumentation n'était pas suffisante, Tronjoly pousse enfin le souci de la démonstration jusqu'à fournir un inventaire avec plans cotés des emplacements qu'il suggère d'utiliser dans Morlaix pour l'installation d'une autre manufacture. Parmi ceux-ci on relève le « Moulin à Bierre », la « Maison des Anglais », le four à chaux du sieur de Kerloaguen et même une portion de terrain enclavée entre le Palud-Marant et Porz-an-Trez, appartenant aux religieux de Cuburien.

Quelle est en fait la valeur des allégations de notre propriétaire ? A dire vrai, la plupart des endroits signalés sont « situés sur des montagnes plus élevées, non seulement que les maisons mais encore que les clochers des églises ». Au surplus, ces fonds sont en majorité des biens de famille ou des propriétés religieuses comme celle des Récollets de Cuburien, laquelle fut donnée par les Rohan voici plusieurs siècles ; il est hors de question d'utiliser cette dernière à la construction d'un ouvrage public. On ne peut donc « aveuglément immoler » gentilshommes et religieux à l'obstination de Tronjoly. Les autres remarques émanant du Clos-Marant furent très discutées, par exemple à propos de la « coutume » dont le droit ne concerne généralement que des particuliers. Quant à l'occupation effective du Clos-Marant, elle ne date en réalité que du 8 avril 1732, comme si le propriétaire « voulait se procurer un grief » contre l'arrêt choisissant son terrain pour la construction d'une manufacture.



Sans doute un point demeure-t-il obscur : la passivité de la Compagnie des Indes au tout début de cette affaire, car l'on sait que la ferme des tabacs ne passa entre les mains des fermiers généraux que le 1<sup>er</sup> octobre 1730, mais c'est bien là le seul détail sur lequel il n'est pas possible de contredire Tronjoly.

Dans le vif de cette discussion incisive, on sent poindre chez la communauté de Morlaix une certaine amertume, car ce litige pourrait bien la priver d'une terre de laquelle elle comptait retirer de substantiels bénéfices. Songeons effectivement que, sur les « 9 000 toises » de l'ensemble, la cession du Clos-Marant risque de ne plus laisser à la ville que « 4 230 toises » et, au lieu d'en escompter un rapport global de 135 000 livres, elle ne pourra en obtenir (après édification des quais) que 43 150 livres. Or, cette somme sera insuffisante pour dédommager Morlaix des frais qu'elle a déjà supportés pour la construction de la « Place neuve du Port », lesquels s'élevaient à 46 120 livres. En cas de cession, il conviendrait donc que les fermiers consentent à dédommager ladite communauté, faute de quoi, cette dernière pourrait se plaindre d'une éventuelle spoliation.

Mais dans les écrits du subdélégué de Boisbilly, les illuminations touchent bien vite à leur fin. Soucieux cependant de la qualité du bouquet ultime, le notable prend un jour le parti des fermiers généraux et estime que le propriétaire Tronjoly devra « délaisser à Nicolas des Boves, adjudicataire de la ferme générale des Tabacs », le Clos-Marant et ses dépendances. La communauté semble donc se ranger de bonne grâce aux ordres du roi, dont le choix a penché en faveur de la ferme générale. Après estimation des améliorations apportées au Clos-Marant, tous les « frais loyaux » seront remboursés par les fermiers, telle est la décision prise par l'intendance de Rennes le 6 octobre 1733.

La conclusion est-elle proche ? Tout semblait le laisser croire. Mais ces prévisions optimistes ne tenaient pas compte de l'étrange nature de Moellien de Tronjoly. Après avoir donné son accord, celui-ci fit tout à coup volte-face et prétendit que le « Clos-Marant n'était pas encore vendu et qu'il fera voir bien du pays aux fermiers »... Cette réaction soudaine est assez inexplicable, aussi est-il permis de se demander quelle était exactement la véritable personnalité de l'occupant du Clos-Marant.

### *Un étonnant personnage*

Un surprenant mémoire, malheureusement anonyme et sans doute inachevé nous vient en aide. Malgré le ton mordant et l'extrême médisance de cet écrit, il mérite en qualité de document que nous nous y attardions un instant. La nature de ses propos est si particulière que l'on se trouve presque à coup sûr en présence d'un portrait-charge. Mais l'intérêt est si habilement ménagé que l'on voit au long des chapitres la silhouette de ce déplaisant personnage s'assombrir peu à peu.

De sorte que le tableau final tend à nous présenter un citoyen dont l'aspect était fort loin de montrer la réserve que la position de subdélégué aurait dû, en principe, lui conférer.

Bien au contraire, il ne se passait pas, au dire de l'auteur, un seul jour sans que cet homme injuriât les maires, échevins et architectes du roi, bref, tous ceux qui encourageaient de près ou de loin la construction des édifices publics. Cherchant délibérément à retarder le plus longtemps possible les procédures en cours, il déclara même un jour : *Je sais bien qu'à la fin on m'enlèvera le Clos-Marant, mais je m'en vengerais en retardant l'exécution de tous les ouvrages publics et je serai bien malheureux si je ne trouve pas assez de discours ou de chicanes pour prolonger cela jusqu'à deux ou trois ans et peut-être pendant ce temps là, nos principaux ennemis pourraient ( ) et avec ces projets iront au diable avec eux.* Ce ton comminatoire est un témoignage fort significatif car, en campant le personnage, il explique du même coup son comportement dans l'affaire du Clos-Marant.

Mais le mémoire ne se limite pas à ce genre de discours considéré, si l'on en croit l'auteur, comme l'un des plus modérés. Celui-ci dévoile en effet, peu de temps après, que si le sieur en question n'était que chicaneur ce serait moindre mal, mais c'est « le plus grand fripon qui fut jamais et qui a cent fois mérité d'être pendu ». Le timbre se fait alors éclatant et, si l'on adhère aux assertions de l'auteur, on se trouve conduit à évoquer un passé incontestablement chargé ; la suite de l'étude ne tarde pas à nous le démontrer.

Etant né « avec cent pistoles de rente pour tout potage », Tronjoly aurait néanmoins réussi à amasser, à force d'agissements, une fortune considérable pendant qu'il occupait la charge de sénéchal à Lesneven. D'ailleurs, un arrêt du 24 septembre 1703 l'accusait de concussion, ce qui n'était, paraît-il qu'un reflet des « prévarications de ce scélérat ». Les malversations auraient donc été fort loin.

C'est le moment que choisit le président de Lezonnec, proche parent de Tronjoly, pour lui faire remarquer que « quelque envie qu'il eut de conserver une charge qui valait mieux pour lui que la Mer du Sud », il convenait de « s'en dépouiller » au plus vite et de s'éloigner de Lesneven où tout semblait annoncer sa perte. Car, malgré le crédit dont jouissait le président, il ne pourrait au mieux que « lui procurer la grâce d'avoir le col coupé au lieu d'être pendu ». En face de cette peu réjouissante perspective, Tronjoly vendit prestement sa charge et quitta la ville. Les esprits paraissant calmés, le singulier notable poussé par la cupidité, tenta un retour à Lesneven en 1720. Le peuple qui avait encore à l'esprit ses coupables agissements, se rassembla dans les rues en le traitant en breton de *Sebastian Croc*, sobriquet mérité par ses « friponneries » alors qu'il était procureur juge en cette ville et subdélégué de l'intendant de Nointel. Comme Tronjoly tentait d'intervenir à ce propos, on lui conseilla de ne pas « réveiller le chat qui dort ». Proposition qu'il écouta car il s'éloigna cette fois définitivement de Lesne-

ven en direction des monts d'Arrée où il se fixa sur des terres appartenant à sa famille.

Profitant de cette retraite forcée, le président de Lezonnec classa sa triste affaire et notre ancien sénéchal reparut dans le « monde de la chicane car il n'en connaît point d'autre ». Enfin, toute honte bue, après s'être signalé par plusieurs procès contre ses frères terriens, il s'établit à Morlaix et, se jetant dans le commerce devint rapidement la terreur des négociants. Malgré de nombreuses oppositions, il parvint par la suite à placer son fils aîné au Parlement de Bretagne et en fit son « cheval de bataille », force réelle d'intimidation en particulier à l'égard de ses voisins du Clos-Marant qu'il menaça des foudres de son fils s'ils contribuaient à faciliter l'implantation d'ouvrages publics.

Quant à la valeur de son épée, on raconte qu'il tomba dans la rivière de Morlaix poursuivi par un lieutenant garde-côte de cette ville ; aussi comptait-il pour le défendre sur ses deux fils engagés dans l'armée du roi. Ces déficiences ajoutées au reste, incitèrent la noblesse à le rejeter et le marquis de Cladon, prenant un jour la parole à Dinan déclara « que s'il voulait monter dans leurs rangs, il serait bientôt considéré comme un pestiféré ». Lorsque l'auteur l'aura, pour en finir, assimilé à un véritable « Cartouche », mais en plus monstrueux encore et qu'il montrera que sa position de subdélégué a achevé de lui faire perdre la tête, il aura par cet écrit insolite jeté une étrange lumière sur le stupéfiant personnage du Clos-Marant.

Quelle que soit la part de vérité du mémoire considéré, on ne peut qu'être frappé par l'extrême virulence des termes employés. Si la véracité des faits ne peut être mise en doute, l'on peut alors se demander — en dehors de la protection de son fils — pour quelles raisons le Parlement de Bretagne a-t-il toujours tenu à manifester d'évidents égards envers l'ancien sénéchal de Lesneven ?

### *La vente du Clos-Marant*

Mais revenons à la suite de notre affaire dont la conclusion, bien qu'en vue, semble à nouveau se dérober. Cette impression est encore renforcée par la lettre du contrôleur Orry faisant apparaître que, le 10 avril 1734, Tronjoly n'a pas encore répondu aux sollicitations qui lui ont été faites. Durant ce temps, deux experts, Le Chaux et Burlot, s'étaient efforcés d'estimer les frais occasionnés par les transformations du Clos-Marant et réussissaient à dresser un inventaire des biens de la propriété. Par malchance, les sommes correspondantes ne concordaient pas, l'une s'élevant à 11 730 livres et l'autre à 16 380 livres. Ce différend ne pouvait, de toute évidence, se régler que par la nomination d'une tierce personne. C'était du moins l'opinion du subdélégué de la ville de Morlaix. Ce dernier hésitait toutefois à choisir l'expert parmi les entrepreneurs du canton, lesquels avaient tous, plus ou moins, été employés par les frères de Tronjoly. Quant aux ingénieurs, ils refuse-

raient tout net de se charger d'une telle mission et les « gentilshommes auraient cette même délicatesse ». En définitive, ce tiers — un nommé de Winsbourg en l'occurrence — pourrait être choisi directement par Rennes ; à la réflexion, cette proposition n'eut pas de suite car la différence de 4 000 livres ne justifiait pas les frais et la perte de temps qu'entraîneraient de nouvelles appréciations.

Cet accident de parcours mis à part, le processus de vente se trouva engagé et des chiffres furent bientôt présentés. Dans une tentative faite pour en limiter le montant, le directeur du bureau du tabac, Duplessis-Pégasse, assura qu'il ne pourrait accepter de verser une somme supérieure à 23 000 livres pour l'acquisition du Clos-Marant. Or, les prétentions de Tronjoly dépassaient ce montant. L'affaire entrant dans une impasse, un proche parent de l'épouse du propriétaire, le sieur de Coattivy, écrivit à l'intendant rennais en l'adjuvant d'aplanir les difficultés par l'acceptation des 30 000 livres « très justement dues » à Tronjoly, et d'agir ainsi « en faveur de deux gentilshommes maltraités et mis hors de leur maison qui sont mes parents que j'estime infiniment ». Notons, en passant, la tonalité laudative fort éloignée des paroles injurieuses du manuscrit que nous avons partiellement analysé... Cette supplique ne semble pas avoir été entendue car, pendant un long mois encore, les tractations iront bon train. Le 2 juin 1734, Boisbilly, en séjour chez le comte de Marbeuf, au château de Pen-ar-Vern en Sainte-Sève, annonça à la surprise de tous que Tronjoly acceptait de céder le Clos-Marant pour la somme de 26 000 livres à condition de le laisser « jouir du Clos de Maran jusqu'à la Saint-Michel ». Cette clause, paraissant raisonnable, est acceptée d'emblée. Mais, le 22 juillet 1734, Tronjoly, retors, rompt à nouveau les accords et décide de prolonger son congé au-delà de la Saint-Michel tandis que, mécontent du contrat de vente, il proclame qu'il emportera certains meubles (pourtant compris dans le rapport des experts) afin de compenser les frais de déménagement dont il estime le remboursement insuffisant.

Le jeu n'a cette fois que trop duré. Une ordonnance définitive est hautement souhaitable. Elle paraît le 4 août 1734 et porte la signature de l'intendant Jean-Baptiste Desgalois, chevalier, seigneur de La Tour, conseiller du roi. Ce qui entraîne, le 30 octobre de la même année, un arrêt contraignant Tronjoly à délaisser, moyennant la somme de 26 000 livres « le fonds, vergers, arbres de toutes espèces, hayes, bordures, fleurs, légumes... ainsi qu'ils sont estimés ». C'est ainsi que le propriétaire, dont malheureusement aucun écrit ne livre les réactions, reçut les 26 000 livres, montant du prix de vente et abandonna le Clos-Marant le 6 février 1735, sept ans après en avoir fait l'acquisition et conduit l'affaire ainsi qu'il l'entendait, tout en retirant un bénéfice de près de 19 000 livres... Finalement, l'affaire du Clos-Marant aura coûté, à la ferme des tabacs, la coquette somme de 35 472 livres, tous frais inclus.

*Vers la construction d'une nouvelle manufacture*

Un superbe parchemin paraphé de la main de Louis XV, ordonne le 13 mars 1736 la construction d'une nouvelle manufacture des tabacs à Morlaix, à l'emplacement du Clos-Marant.

Il semble que l'air retentisse déjà du tintement des forges rougeoyantes, du roulement des tombereaux ferrés et du claquement des fouets des voituriers, alors que les premières étincelles jaillissent sous le ciseau des tailleurs de pierre... Hélas ! Ceci n'est encore qu'une anticipation, car pour le moment, il convient tout prosaïquement de dresser les plans des édifices et d'en délimiter l'importance. Il fut un moment question de confier cette charge au sieur de Winsbourg, architecte à Rennes dont nous avons déjà parlé à propos de la nomination d'un tiers expert au Clos-Marant. Il faut croire que la recommandation ne fut pas prise pendant bien longtemps en considération puisque dans son ordonnance du 13 mars, le roi spécifiait que les plans et profils de la manufacture seraient établis par Blondel, son propre bâtisseur.

Cette difficulté résolue, un volumineux mémoire portant précisément la signature du génial architecte et daté du 23 mars 1736, décrit, dans le détail le plus poussé les fournitures qui devraient être choisies ainsi que tous les plans qui seraient suivis dans la construction. Enfin, pour mettre en marche cette énorme machine, l'intendant Pontcarré de Viarmes ordonne le 10 avril 1736 que soit publiée « pendant trois jours de marché » à Rennes, Nantes, Saint-Malo et Morlaix, l'annonce précisant qu'il sera procédé le lundi 28 mai 1736 à l'adjudication de ladite construction.

Une longue séance très animée en l'hôtel de l'intendance mettait en présence un certain nombre d'architectes et d'entrepreneurs de Paris et de la région. Un premier prix lancé par l'entrepreneur Le Saché se montait à 800 000 livres... Cette somme fut immédiatement refusée. Aussitôt, les propositions s'effondrèrent à 650 000 livres et se terminèrent en fin de séance à 590 000 livres. Ces offres dépassaient largement le devis émis par l'architecte du roi, aussi l'adjudication fut-elle reportée au 8 juin suivant. Cette nouvelle séance ne fut pas moins passionnée et, pour en terminer, après avoir longtemps hésité aux environs de 350 000 livres, le cinquième feu de chandelle s'éteignit sur la somme de 345 000 livres. Henry Pillet, entrepreneur à Paris dans la paroisse Saint-Gervais venait de se voir confier la construction de la manufacture des tabacs.

Les fermiers généraux ne cachèrent pas leur satisfaction. Elle se manifesta par l'intermédiaire du contrôleur général Orry, lequel approuva le 12 juillet 1736 une adjudication qui ne différait que de 6 940 livres du devis officiel établi par l'architecte Blondel. Le chantier allait désormais pouvoir s'ouvrir sans tarder, car l'architecte prévoyait le commencement des travaux pour le mois de mai. Cette date était raisonnable puisque l'on devait obligatoirement entreprendre l'ouvrage par un « remue-

ment de terre », aussi fut-il convenu de fixer approximativement « à deux ans le temps nécessaire à la construction ».

À peine les premiers coups de pioche étaient-ils donnés que déjà des frictions apparaissaient entre les entrepreneurs de la ville et ceux qui avaient été désignés par la ferme des tabacs.

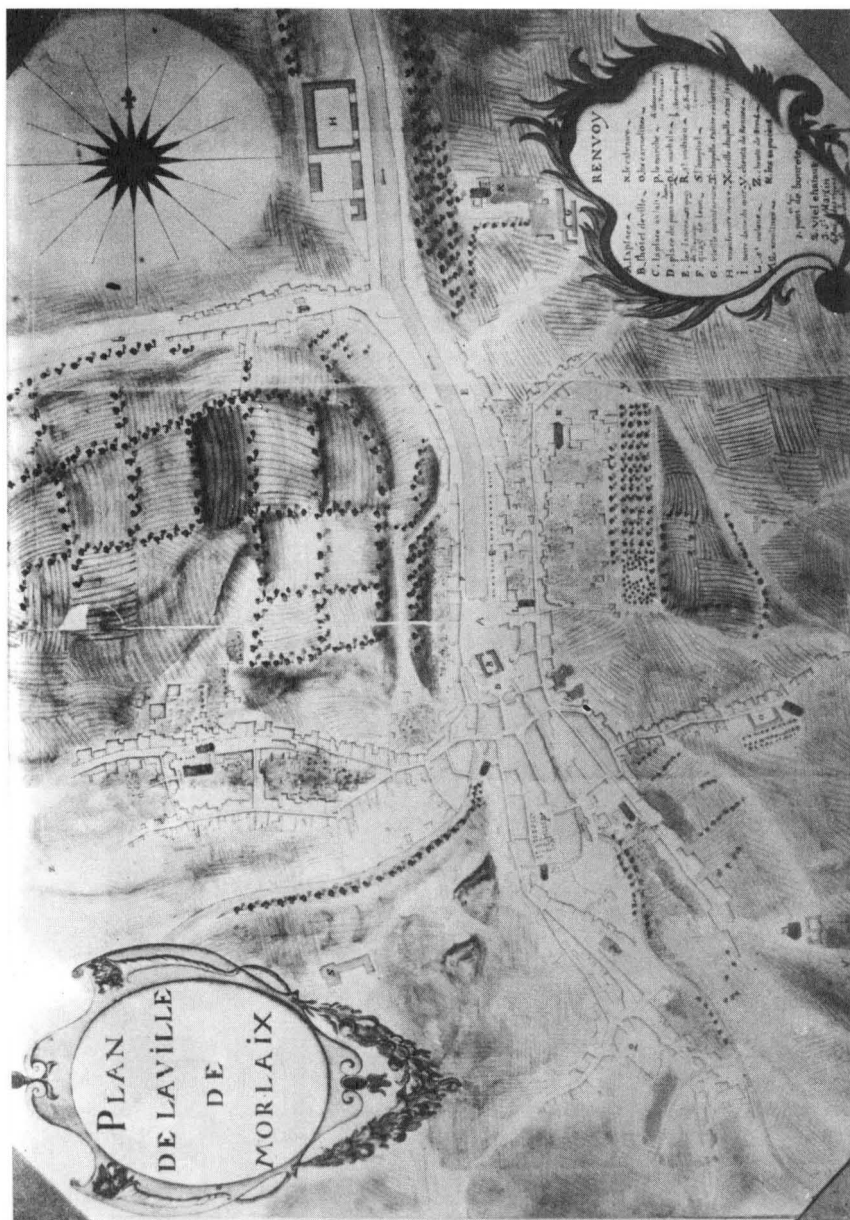
### *Le comblement du Palud-Marant et l'édification des bâtiments*

Un premier différend prit naissance à la suite d'une affaire de piquets qui devaient légalement délimiter la largeur des quais et qui, en réalité, empiétaient sur l'emplacement réservé aux futurs bâtiments de la manufacture. Tout cela n'était pourtant qu'un prélude à des événements plus graves. Pour les replacer dans leur contexte précis, il convient tout d'abord d'imaginer l'ampleur des travaux entrepris simultanément par la communauté de Morlaix et par la ferme des tabacs. Les uns s'activaient à niveler le sol marécageux du Palud-Marant afin de mener à bien les fondations de la manufacture. Les autres, suivant le plan d'embellissement de la ville, ménageaient en bordure de la rivière un chemin qu'ils devaient ensuite paver et border de quais. Ayant à travailler dans des périmètres mitoyens du Clos et du Palud-Marant, il était inévitable que des heurts se soient produits. On peut alors imaginer les bousculades entre les différents manœuvres, les provocations lancées par les voituriers excités fouaillant bêtes et gens, tandis que les terrassiers s'empoignaient parfois, en vociférant, dans la vase gluante du Palud...

Car il fallait bien la déverser quelque part, cette volumineuse terre de déblais et l'on ne pouvait songer à la répandre en bordure de la rivière déjà suffisamment encombrée, ni à la laisser séjourner sur le terrain réservé à la construction. Cette dernière raison incita la ferme des tabacs à demander la cession d'une partie du Palud-Marant ; en échange, la ferme s'engageait à donner une portion du Clos-Marant pour la construction des ouvrages de la ville. Tous les architectes tombèrent d'accord sur ce point.

Mais les provocations subsistèrent longtemps encore car, l'entrepreneur Moreau, travaillant pour les tabacs, après avoir comblé une partie du Palud-Marant, demanda à maintes reprises un endroit réservé pour recevoir ses nouvelles terres enlevées. Comme les choses traînaient en longueur et qu'il fallait impérativement évacuer les déblais, Moreau imagina un jour de les pousser sur le terrain appartenant à la communauté. Irrité par cette pratique, l'entrepreneur Louët intenta un procès au sieur Moreau, l'accusant d'obstruer en partie le canal qu'il avait fait aménager pour que ses gabarres puissent accéder aux chantiers, assurant d'autre part que Moreau était même allé jusqu'à « le menacer de combler ledit canal et de passer ensuite sur le ventre du suppliant et de ses ouvriers pour transporter ses déblais ». Pour sa défense, l'entrepreneur de la ferme répliqua que la ville avait fait une énorme tranchée « à laquelle on travaille à grand frais », de sorte qu'entre le ter-

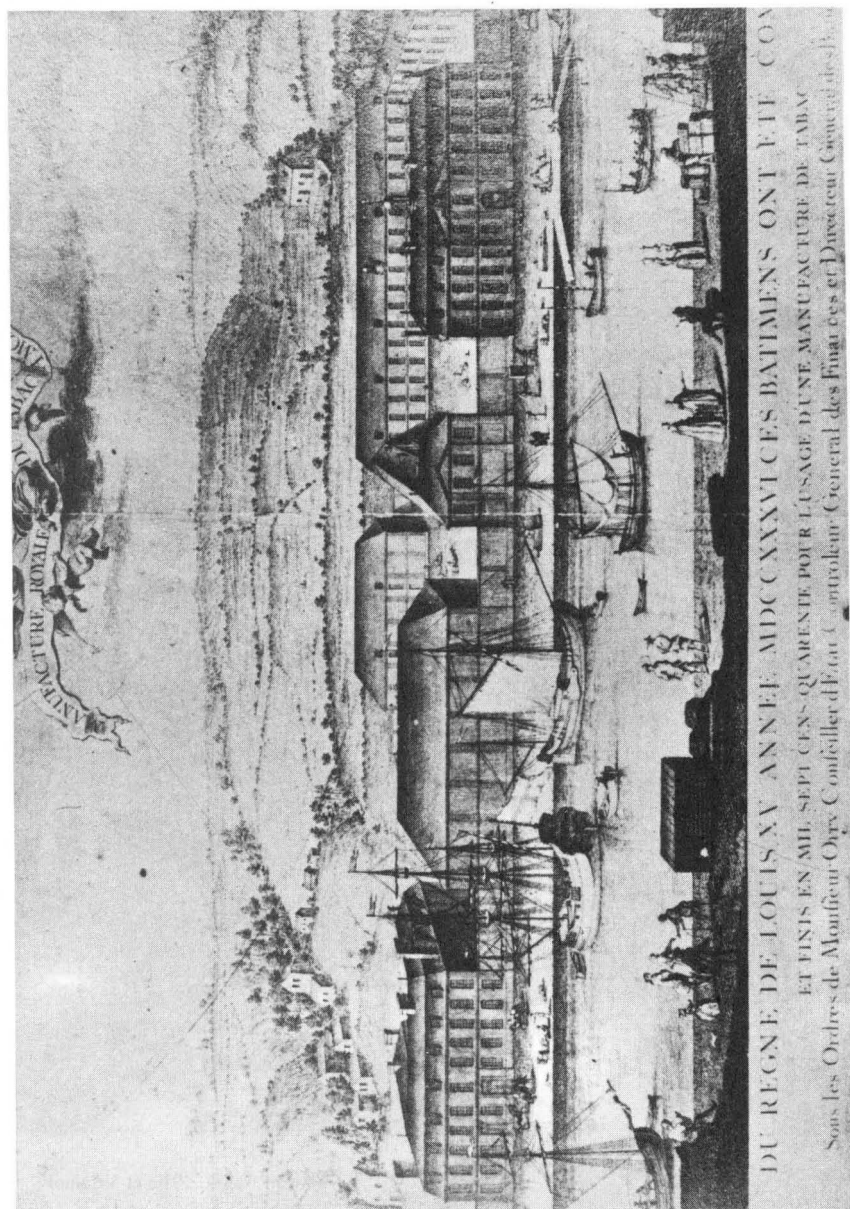




(Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine)

Planche I. — *Plan de la ville de Morlaix, XVIII<sup>e</sup> siècle.*

*La « vieille manufacture » figure en G, près du couvent des Capucins, sur la rive droite du Dossen ; la « manufacture neuve » est située sur la rive gauche, en H.*



(Bibl. mun. de Morlaix)

Planche II. —

*La manufacture royale du tabac à Morlaix, milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.*



rain destiné à la manufacture et le Palud-Marant, il n'y a plus de communication. Comme l'accusé a écrit vainement à plusieurs reprises au maire de Morlaix, Daumesnil, il a dû se résoudre, excédé, à employer les moyens qui lui ont été reprochés.

Ce coup de vent du large n'était pas fait pour améliorer les relations déjà précaires entre la ville et la ferme des tabacs. Tout sembla se calmer pourtant lorsqu'une décision du 15 octobre 1736 désigna, avec le consentement de la ville, un emplacement pour les terres extraites dont il restait « 700 toises cubes » à répartir.

Quelques mois plus tard, nouvelle chute du baromètre. De belles pierres de granit à gros grain, taillées à l'usage des maçons de la manufacture, sont subtilisées et prennent le chemin des quais en construction. L'architecte du roi, exaspéré, envoie le 24 octobre 1737, une première lettre incendiaire au subdélégué de Boisbilly : *Je ne scay Monsieur à qui m'adresser pour faire rendre les pierres que j'ay fait faire pour le bâtiment du Roy, je croient qu'il s'agisoit de m'adresser à M. le Subdélégué, mais je voy qu'il faut aler plus loin, c'est pourquoy je vais en instruire Monseigneur le Contrôleur général, il verra comme quoy l'on fait cas des ouvrages du Roy.* D'autres plaintes suivent et l'architecte Blondel accuse plusieurs fois de mauvaise volonté les magistrats de la ville, lesquels, au lieu de procurer aux entrepreneurs toutes les facilités *authorisent bagariers et voituriers de pierres à les transporter aux ouvrages qu'ils font faire en ville et ne laissent auxdits entrepreneurs que le rebut de pierres.*

Cette fois les appels ont été entendus très distinctement et sur les ordres du contrôleur Orry, l'intendant fait afficher le 31 décembre sur les murs mêmes de la ville un arrêt marquant que les maires et échevins de Morlaix doivent favoriser la construction de la manufacture des tabacs ; en outre le sieur Moreau obtient la permission de déverser ses terres sur le Palud-Marant sans être troublé. Quant à l'entrepreneur Louët, il est invité à faire construire incessamment un quai devant la manufacture, le subdélégué étant chargé de faire exécuter la décision. L'ordonnance est sévère pour la communauté. Toutefois, chacun est d'accord pour reconnaître que Moreau a agi avec beaucoup de légèreté et qu'il « devra être plus sage à l'avenir ». Le plus humilié dans l'affaire semble avoir été le maire Daumesnil puisqu'il demanda plus tard, en quoi il a pu « nuire aux ouvrages de la nouvelle manufacture pour mériter l'infamie d'une affiche ». A l'appui de ce sentiment, Boisbilly (sans doute en parfaite entente avec le maire) ne tarda pas à suivre le même raisonnement annonçant que son entrepreneur Louët « effarouché » par les décisions de l'arrêt, menaçait de tout abandonner si l'ordonnance n'était pas modifiée.

L'incident est à son comble dans les bureaux de Versailles et il convient de mettre un terme aux menées qui ne font que retarder la construction de la manufacture et portent un préjudice certain à la ferme des tabacs. Ne tenant aucun compte des suppliques émanant des responsables de la communauté de Morlaix, le contrôleur Orry montre

à l'intendant de Viarmes qu'il n'est pas dupe des récentes menées et qu'il est résolu d'en finir une fois pour toutes. Le 3 mars 1738, il donne à l'intendant l'ordre d'ouvrir le feu : *Les maires et échevins de Morlaix m'ont fait présenter une requête par laquelle il demande qu'il soit fait deffenses au Sr. Moreau de transporter des terres dans le Palud-Marant au dela des bornes plantées sur le terrain qui luy a été accordé. J'ay été informé que ces officiers pour parvenir à leurs fins et éluder l'exécution de votre ordonnance du 31 décembre ont insinué au sieur Louët de leur signifier un acte d'abandon des ouvrages dont il est chargé et que l'entrepreneur continue toujours de faire travailler à la partie du quay qui est au dessus du bâtiment de la manufacture des tabacs au lieu de faire construire le quay qui est devant cette manufacture ainsy qu'il lui est enjoint par votre ordonnance, j'écris aujourd'hui à ces officiers sur leur mauvaise volonté dont ils n'ont cessé de donner des marques jusqu'à présent, et je leur fais connaître que s'ils n'exécutent ce qui leur a été présenté, il sera pris des mesures pour les y contraindre et que le sieur Moreau sera subrogé incessamment au sieur Louët. Je vous prie de prendre tous les moyens que vous jugerez nécessaires pour les faire obéir et de me faire part de la conduite qu'ils tiendront.*

Il faut croire que les premières bordées vomies par les sabords de l'intendance ont touché les œuvres vives et fait baisser pavillon au vaisseau communautaire car les manœuvres agressives cessèrent soudain comme par enchantement.

### *L'achèvement de la manufacture*

Le calme revenu, vint un temps où derrière l'enchevêtrement des échafaudages, apparut l'impressionnante façade dont les pierres de taille extraites de l'île Callot paraissaient conférer à l'ensemble la pérennité d'un roc du grand large.

Quelques modifications furent toutefois apportées ultérieurement à certaines parties des bâtiments. C'est ainsi que des infiltrations d'eau ayant été décelées, elles furent bientôt canalisées par l'architecte Blondel qui les considérait tout simplement comme « des pleurs de terres causés par les fréquentes pluies ». D'autre part, afin de lutter contre l'effet des marées on construisit un « acqueduc de 80 toises de long » équilibrant le régime des eaux et débouchant directement dans le Dossen.

Enfin, lorsqu'une horloge aura été disposée et une fontaine aménagée on considérera que l'ensemble est achevé. En ce qui concerne la fontaine, dont nous avons déjà évoqué l'importance dans la transformation du tabac, les premiers travaux furent menés tambour battant. Si rondement même, qu'à partir du moment où Blondel « fit travailler le rocher d'où sort l'eau » jusqu'à celui où l'ingénieur Loiseleur, envoyé à Morlaix pour visiter la fontaine qu'il trouvera bien exécutée, il ne se passa pas plus de trois mois. Il n'en demeure pas moins qu'un voile opaque entourera toujours le nom des responsables de l'édification

de cette fontaine. En effet, le contrôleur Orry et l'intendant Fagon se défendirent bien, le 9 octobre 1739, d'en avoir ordonné la construction. Mais, puisque celle-ci était maintenant presque achevée et que l'ingénieur l'avait acceptée, il ne restait plus qu'à régler les frais. La dépense occasionnée ne fut sans doute pas trop élevée puisque le 19 octobre de cette même année, une adjudication concernant la pose d'une horloge fut placardée dans les rues.

Deux propositions étaient faites peu de temps après. L'une par un horloger morlaisien nommé Guéguen, l'autre par un artisan rennais répondant au nom de Daguet. Malgré le prix avantageux avancé par l'horloger Guéguen, l'intendance choisit le susnommé Daguet qui promit de livrer l'horloge six mois après, pour la somme de 1 850 livres. Bien qu'entre temps un concurrent parisien ait proposé de placer cet instrument pour la somme dérisoire de 898 livres, le marché ne fut pas retiré à Daguet qui avait d'ailleurs entrepris de fabriquer, à ses frais, une partie du mécanisme. Et bientôt, les heures et les demi-heures seront sonnées par la nouvelle horloge bien disposée au dessus du corps de logis principal, après avoir failli occuper « une lanterne élevée au dessus de la maison des Directeurs et Contrôleurs ».

En 1740, la manufacture des tabacs de Morlaix acquiert sa totale indépendance par la construction d'un mur de clôture du côté ouest.

Si son aspect extérieur, avec ses « combles à la françoise » est fort en rapport avec les autres constructions royales du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'intérieur des bâtiments et les appartements du personnel, sont en parfaite conformité avec le goût du temps. Malgré les dégradations ultérieures, la richesse originelle est encore perceptible. Elle se traduit par un style varié, une grande finesse sculpturale délicieusement agrémentée de divers motifs que l'on perçoit sur les panneaux décorés et les cheminées armoriées. En bref, un précieux héritage du Grand Siècle dans lequel l'art était charme et douceur.

La première entreprise de Pen-an-Ru sera désertée sans regrets et peu après les gabarres déchargeront leurs premiers boucauts de tabac sur les quais fraîchement pavés, à proximité du lieu de leur transformation. Un à un, les bouquets de feuilles s'étaleront sur les tables neuves et le tabac mouillé sera roulé en « carottes » comprimées qui seront mastiquées, râpées ou hachées selon qu'elles seront consommées, sous forme de chique, de prise ou de tabac pour la pipe, par les utilisateurs de l'époque...

Désormais une incessante activité résultera du travail de plusieurs générations de Morlaisiens. Longtemps encore la manufacture des tabacs résonnera du broiement de gigantesques moulins à poudre et de ces mille bruits fondus en une profonde rumeur qui s'élève chaque fois que les hommes se trouvent réunis en un labeur commun.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

## SOURCES MANUSCRITES

*Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*

Série C 2040-2050. Intendance de Bretagne. Tabacs. XVIII<sup>e</sup> siècle.

C 3184. Etats de Bretagne. Rapports des commissions, 1786.

C 3484. Etats de Bretagne. Tabac. 1724-1741.

Sous-série 3 C. Ferme du tabac.

Sous-série 2 E g 175-178. Correspondance de Guillotou de Kerever.

## BIBLIOGRAPHIE

DARSEL (Joachim). *Histoire de Morlaix*. Rennes, 1942, t. I (des origines à la Révolution), in-8°, 182 p.

LE MOINE (Jean) et BOURDE DE LA ROGERIE (Henri). *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Finistère. Archives civiles. Série B, t. III. Inventaire des fonds des amirautés de Morlaix et de Quimper, du consulat et du tribunal de commerce de Morlaix*. Quimper, 1902, in-4°, CCXLVII - 473 p.

OGÉE (Jean-Baptiste). *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*. Rennes, 1853, 2<sup>e</sup> éd., t. II (art. Morlaix).

## DOCUMENTATION ICONOGRAPHIQUE

*Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*

Série 7 X c 151 et b. Documents sur la ville de Morlaix. Gravures diverses.

*Bibliothèque municipale de Morlaix*

Gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle. Reproduction photographique.

*Institut géographique national*

Photographies aériennes.

YVES TANNEAU

## L'instruction dans une commune de Cornouaille au XIX<sup>e</sup> siècle : Poullan et le port de Tréboul \*

Lors d'une précédente étude, j'ai tenté de rappeler dans quelles circonstances l'instruction publique et privée s'est implantée dans la commune de Pouldergat-Pouldavid au cours du siècle dernier. Sans procéder systématiquement à des recherches analogues dans les documents d'archives, le hasard a voulu que je prenne connaissance des anciens registres de délibérations municipales de Poullan et sa « trêve » maritime de Tréboul, dans lesquels, outre une moisson éclectique concernant le déroulement de la vie communale, j'ai retrouvé les difficultés et les vicissitudes d'un démarrage scolaire dues à divers facteurs démographiques, économiques et sociaux.

De même ai-je pensé qu'il n'était peut-être pas inutile de rassembler cette documentation éparse au fil des ans, et d'esquisser ici, pour une commune voisine du canton de Douarnenez, la physionomie revêtue autrefois par les débuts de l'enseignement primaire.

\* \*

---

\* Sources utilisées :

- Arch. mun. de Poullan. Registres des délibérations du conseil municipal. (Ces registres sont déposés à l'hôtel de ville de Douarnenez).
- Arch. dép. du Finistère. Série T.

Voir aussi Y. TANNEAU, *L'instruction dans une commune de Cornouaille au XIX<sup>e</sup> siècle : Pouldergat*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1972/1, t. XCVIII, p. 215-254.

La première allusion à l'instruction publique que nous trouvons parmi les préoccupations de la municipalité de Poullan-Tréboul, apparaît en 1831, lors d'une séance tenue le 10 mai, sous la présidence de Pierre Havas, maire de cette vaste commune rurale et maritime, pays par excellence des monuments mégalithiques, des roches erratiques, des landes et des bruyères, dont le destin s'unissait depuis des siècles à celui du pittoresque havre sardinier de Tréboul, siège d'une très ancienne industrie de poisson salé et pressé. Et cependant, en rédigeant leur cahier de doléances pour les Etats généraux, le 14 avril 1789, les habitants ne font-ils pas figurer parmi leurs revendications : *Que les enfants de l'ordre du Tiers soient admis dans toutes les écoles générales établies par Sa Majesté, concurremment avec ceux de la Noblesse, et qu'ils soient admis à servir, soit dans le militaire, soit dans la marine, en prétendant aux grades comme les autres.* Hélas ! Il y a souvent loin de la coupe aux lèvres, et ce vœu devait demeurer le symbole d'une légitime aspiration populaire.

Mais revenons aux premiers jours de mai 1831 : un courrier du préfet du Finistère demande alors aux élus locaux « d'encourager l'instruction publique ». Quelques jours plus tôt s'était tenue à Douarnenez une réunion du Conseil cantonal, au cours de laquelle on s'accorda à reconnaître que la commune de Poullan-Tréboul ne pouvait jouir de « l'instruction cantonale », en raison des difficultés du « passage par mer » (à Port-Rhu), comme de l'étendue assez considérable de son territoire. A ces considérations essentielles, la municipalité ajoutait l'impossibilité, pour un même instituteur, de faire classe à des enfants répartis sur une aire aussi dispersée : ainsi le port de Tréboul comportait-il une agglomération de 390 âmes, tandis que le bourg de Poullan n'en comptait que 146, pour une population globale de 2 558. Or, tous deux étaient séparés par une distance de 7 000 mètres (sic), incompatible avec un seul maître et une seule école. Aussi demandait-on au représentant du gouvernement la création de deux postes distincts : un instituteur à Tréboul, rétribué à raison de 200 francs par an, un autre à Poullan, avec un traitement de 100 francs seulement. Le maître d'école de Tréboul aurait pu enseigner gratuitement quinze « sujets indigents », celui de Poullan, dix.

Mais il ne semble pas, au départ, que le Comité d'instruction primaire ait retenu ces sages sollicitations des édiles de Poullan car, quelques mois plus tard, le préfet propose d'allouer simplement à la commune une somme de 200 francs pour le traitement d'un seul instituteur, et de 80 francs pour la location d'une maison d'école, sous réserve de l'acceptation de soixante enfants indigents, ce qui marque bien la détresse de nombreux foyers.

La municipalité déplore l'impossibilité de créer cet établissement à un point central de la commune susceptible de rallier tous les suffrages. Et à cet égard, une délibération du conseil souligne que *Tréboul, chef-lieu le plus populeux, serait l'endroit sous tous les rapports de commerce et port maritime, qui pourrait convenir, et pour lequel le*

*conseil demande que l'allocation offerte lui soit allouée... sous les considérations que le sujet instituteur pourrait seulement prendre vingt-cinq indigents et vingt-cinq proches de l'indigence, plus autant de sujets qu'il pourra prendre sans nuire aux élèves agrégés...*

Un feuillet en fort mauvais état et non daté, mais vraisemblablement de 1832, met à nouveau l'accent sur les difficultés que rencontrait à Poullan l'application de la loi sur l'instruction primaire. Il semble que l'implantation de l'école à Tréboul ait été retenue, mais la grande distance à parcourir par les enfants des campagnes apparaissait comme un obstacle majeur : *cette considération, souligne-t-on, empêche les chefs de famille d'envoyer les jeunes gens à l'école, mais leur insouciance et leur éloignement prononcé pour tout ce qui touche l'instruction, seront aussi de puissants motifs pour qu'ils ne consentent pas à se priver pendant six heures de la journée, du travail de leurs enfants.*

A cette époque, l'initiative de créer, entre les élèves, une émulation bénéfique, se révèle indispensable au premier chef pour les attirer à l'école. Ainsi, les élus de Poullan-Tréboul sont-ils persuadés que *pour combattre ces difficultés, il n'y aura qu'un seul et unique moyen, celui de distribuer des primes aux élèves qui se seront distingués par leur aptitude et leur assiduité. Ces primes, toutes modiques qu'elles soient, attireront assez de jeunes gens aux cours pour espérer, en adoptant un mode d'enseignement expéditif, en faire en peu de temps des élèves-maîtres qui pourront, en leur accordant une faible rétribution, propager leur savoir dans les villages et hameaux de la commune.* Cette originale pédagogie, sous la forme de jeunes garçons s'en allant semer le bon grain à travers les campagnes de Poullan, devait s'effectuer sous la surveillance et avec le concours de l'instituteur titulaire : les « élèves-maîtres » disposeraient des jeudis et dimanches pour dispenser dans les hameaux les bienfaits de leur instruction naissante.

Les conseillers municipaux se montraient favorables à ce projet, animés par la *pensée consolante qu'avec une grande persévérance et résolution...*, et un secours financier suffisant, ils parviendraient à vaincre les obstacles qui barraient la route de l'instruction populaire dans leur localité. Les élus de Poullan étaient extrêmement conscients des bienfaits que pouvait répandre l'enseignement, étant persuadés, disaient-ils, qu'il en résulterait « un meilleur avenir » pour leurs compatriotes. Aussi n'hésitèrent-ils pas à consentir « un sacrifice énorme », en votant une somme de 300 francs pour le traitement de l'instituteur primaire, quand le budget total de la commune n'atteignait pas 1 000 francs. Ce qui mettait en évidence le triste et misérable sort des communautés rurales et maritimes, réduites constamment à des finances dérisoires. Du reste, le conseil ajoute qu'une *allocation de moins de 700 francs ne lui permettrait certainement pas de pouvoir espérer mettre son projet d'instruction à exécution*, et en conséquence, il prie Monsieur le Préfet de prendre en considération la misère répandue sur tous les habitants de Poullan, et tous les empêchements qu'il aura à combattre pour remplir les intentions paternelles du Gouvernement.

Au printemps de 1833, les mêmes problèmes demeurent insolubles : ressources insuffisantes pour *obtenir un instituteur réunissant les capacités, en raison de la population de la commune, vu son étendue et les difficultés qui se présentent*. Aussi le conseil reconnaissait-il que pour l'instant, *les villages et hameaux se trouvant trop éloignés les uns des autres*, l'instruction ne pouvait se réunir qu'à Tréboul, *point le plus peuplé*. Le 26 mars, les édiles remettent l'ouvrage sur le métier, en délibérant à nouveau sur les *moyens propres à répandre l'instruction primaire parmi les habitants de la commune*, à la suite d'une circulaire préfectorale.

Nous pouvons lire, dans le texte de cette délibération : *Le Conseil, désirant ardemment concourir de tous ses moyens et de tous ses efforts à cette grande et heureuse conception, s'empresse d'en exprimer le vœu à l'autorité supérieure, et de lui faire connaître qu'il partage fortement l'opinion des hommes éclairés, qui pensent que la fondation de l'école primaire bien entendue, c'est-à-dire ayant une méthode d'enseignement expéditive, c'est vouloir le bien-être des classes laborieuses que répandre l'instruction parmi les masses.*

*C'est, comme l'ont dit les talents les plus distingués, et la philanthropie la plus éprouvée, à affermir un gouvernement représentatif, parce que là où les électeurs ne sont pas juges éclairés des choix qu'ils font, l'élection n'exerce plus ses droits, l'intrigue les usurpe et paralyse le régime municipal.*

Et les membres du conseil de poursuivre : *L'évidence prouve chaque jour ces tristes vérités. Eclairer ses concitoyens fait l'objet des premières sollicitudes du Conseil... Ayant acquis la douloureuse certitude qu'il n'est point de population plus reculée en civilisation que ne l'est celle de Poullan, il n'en est pas, il n'en peut être de plus misérable ; que pour diminuer son excessive misère, il ne voit d'autres moyens que de combattre son ignorance, source de sa prodigieuse pauvreté. Mais pour y parvenir, il ne peut se dissimuler qu'il aura de grands obstacles à surmonter... La commune de Poullan est une des communes rurales du département qui ont la plus grande étendue. Les neuf dixièmes de son sol sont encore aujourd'hui sans culture, principale cause de son affligeante misère.*

*Sa population, composée de plus de deux mille cinq cents âmes, est divisée en des hameaux peu considérables, placés à une très grande distance les uns des autres. Un seul village (Tréboul) y existe : il est situé à l'extrémité orientale de la commune, le bourg à l'extrémité occidentale. C'est à l'un de ces deux points que devra de toute nécessité être placé l'instituteur...*

L'année suivante, en 1834, les louables efforts de la municipalité et de l'administration portent déjà des fruits : une classe est ouverte, dans laquelle les écoliers de Poullan et Tréboul reçoivent les premiers rudiments de cette instruction si précieuse, destinée à leur procurer une vie plus heureuse. Dès le 10 août, le maire, Havas, dresse pour l'année



scolaire 1835, la liste des *enfants indigents qui devront être reçus gratuitement à l'école primaire élémentaire*. Voici les noms de ces jeunes écoliers, dont sont issues plusieurs familles du terroir : Simon Le Bars, Gabriel Bodéré, François Chorlay, Guillaume Doaré, Jean-Yves Guillou, Pierre Guillou, Pierre Jacq, Hervé Jacq, Jean-Laurent Kerhoas, Vincent Kervarec, Auguste Moan, Michel Leydé, Hervé Normant, Alain Quéré, Hervé et Jean-René Quéré, François Ralec, Jacques Roy, Daniel Urquin, Jean-René Velly, Jean-Marie Vigouroux, Yves Perchec, François Cornec, Henri Le Cam, Jean Pendu, Jean Bihan, Balanec, René Coz, Donars, Cabellic.

Quelques mois plus tard, surgit un incident inattendu, qui laisse à penser que le premier maître d'école de Poullan était un vieillard assez peu recommandable. En effet, le 22 février 1835, la municipalité déclare que *l'instituteur actuel est hors d'état de remplir ses fonctions, à cause de son grand âge, de son incapacité et de son inconduite. Ces puissantes considérations lui font sentir l'impérieuse nécessité de solliciter instamment près de M. le Préfet, un instituteur de l'Ecole normale, afin que les bienfaits de l'instruction primaire puissent se répandre dans la commune...* Quel jury peu sourcilieux avait donc fait choix d'un si piètre personnage ? Il est vrai qu'en ce temps-là, il était parfois difficile d'être exigeant...

Au mois de mai suivant, une séance extraordinaire est consacrée par les élus à cette délicate et importante question de l'instruction primaire. Le maire de Poullan-Tréboul, Pierre Havas, préside l'assemblée, composée des conseillers suivants : Béléguic, Daniel Kerdréach, Claquin, Guillaume Larrour, Guillaume Cudenec, Guillaume Le Moigne, Castrec, René Olier, Thomas Olier et Victor Lefèvre. Après la délibération traditionnelle, le maire est autorisé à effectuer la location d'une nouvelle « maison d'école », pour la somme annuelle de 120 francs. De même pourra-t-il disposer de 100 francs pour l'achat de « tables, bancs, chaises, livres ou autre matériel d'école primaire ». Allocation bien modeste au demeurant, qui ne permettait guère d'effectuer des acquisitions excessives. Une question très délicate restait à débattre : la localisation de la nouvelle école, le choix devant se faire entre Tréboul et le bourg communal. On passa au vote requis pour la circonstance et le résultat aboutit à un mini-drame cornélien : sur douze votants, six votèrent pour l'emplacement de l'école à Poullan, les six autres pour Tréboul. Comment dès lors résoudre un si épineux problème ?

Trois semaines plus tard, le 24 mai, sur l'injonction du préfet, on procède à un nouveau tour de scrutin. Cette fois, le conseil municipal est mobilisé au grand complet. Dix-neuf suffrages s'expriment librement et, chose surprenante, une écrasante majorité se dégage en faveur de la fixation de l'école à Tréboul. Sur 19 voix, 18 marquent leur préférence pour l'implantation de la classe dans le vieux port de pêche. Quelques jours plus tôt, toujours sur proposition préfectorale, la candidature « d'un nommé Moallic » était acceptée au poste d'instituteur

primaire de la commune. Enfin, l'administration se portait garante de « ses connaissances et capacités désirables ».

Les jeux étaient donc faits, et il ne restait plus aux jeunes élèves qu'à se grouper sous la houlette paternelle du nouveau « magister », afin de s'initier à la calligraphie, aux subtilités de l'orthographe et de la grammaire, ainsi qu'aux premières notions d'arithmétique. Le nombre des indigents admis à suivre gratuitement les cours s'élevait alors à 42, les autres élèves devant verser à l'instituteur une rétribution mensuelle de 1 franc 50.

Mais les difficultés financières subsistaient et risquaient de faire obstacle au bon déroulement de l'instruction dans la commune. Le 1<sup>er</sup> septembre 1835, le maire se plaint au préfet que la subvention annuelle de 280 francs ait été supprimée par le département : *La loi concernant les écoles primaires est pourtant, il me semble, que plus les communes feront de sacrifices, et plus elles pourront compter sur les secours du Gouvernement. J'espère bien, Monsieur le Préfet, que sous le rapport du sacrifice, la commune de Poullan peut être assimilée au premier rang.* Il sollicite donc l'octroi d'une somme de 300 francs, sans quoi, ajoute-t-il, *vu le triste état dans lequel se trouve la caisse municipale de la commune, malgré notre vif désir de partager les avantages de l'école primaire, il nous sera tout à fait pénible, l'année prochaine, d'être obligés de fermer les portes de la maison d'école.* Notons qu'à ce moment, le traitement fixe alloué à l'instituteur s'élevait à 450 francs par an, mais son sort n'était guère enviable, car il devait, sur ces appointements, prélever le loyer de son logement. D'autre part, le nombre des élèves indigents étant très élevé, il lui était pratiquement impossible de recevoir des écoliers payants. Aussi une intervention auprès des instances supérieures est-elle faite en faveur du peu fortuné maître d'école, qui ne parvenait pas, en de telles circonstances, à boucler son budget.

A cette époque héroïque de l'instruction publique, les facteurs économiques et sociaux avaient une répercussion directe sur la fréquentation scolaire. La pêche de la sardine constituait l'activité essentielle du port de Tréboul : en 1835, moins capricieuse que de nos jours, cette pêche se prolongea heureusement jusqu'à la mi-novembre, et les jeunes mousses, délaissant les bancs de l'école, firent sur les chaloupes de la flottille, des classes de mer vivifiantes mais rudes.

Après l'achèvement de la campagne de pêche, le maire, Daniel Kerdréach, *ayant à cœur de voir les élèves faire des progrès, vu les sacrifices énormes que la commune de Poullan est obligée de faire, malgré ses faibles ressources,* effectue en personne une visite inopinée à la « maison d'école », quand tous les enfants sont sagement assis, attentifs aux propos du maître. Hélas ! L'on doit reconnaître que son enthousiasme est plutôt mitigé : *A mon grand étonnement,* dit-il, *je n'y trouvais que 19 indigents parmi les 41 désignés, et 5 autres qu'il avait demandé à l'instituteur de recevoir, soit 24 élèves.* Manquaient donc à l'effectif 17 élèves défaillants, que Kerdréach manifesta l'intention de

prendre parmi les familles les plus nécessiteuses. La moitié des enfants faisaient-ils l'école buissonnière dans une campagne sévère mais toujours attachante, avec ses vallons secrets et ses landes solitaires ? L'explication en est toute autre : *la commune étant très étendue, les pères et mères, plutôt que de voir leurs enfants profiter de l'école, préférèrent les garder sous leurs yeux comme pâtres.*

\*\*

L'année suivante, en 1836, désabusée et lasse de ses vains efforts en faveur de l'enseignement, la municipalité prend la décision de demander la suppression du traitement de l'instituteur, *les avantages que devait présenter dans cette commune l'institution d'une école primaire n'étant pas en rapport avec les sacrifices qu'elle est obligée de faire...* Le matin même de cette session tenue le 16 mai, le maire prie l'instituteur de lui donner la liste des élèves indigents se trouvant à l'école. Leur nombre ne s'élevait qu'à 22, parmi lesquels certains ne venaient que rarement. D'où l'initiative du conseil de solliciter du préfet la fermeture de la classe. Au demeurant, le siège de l'école à Tréboul, tout à l'extrémité de la commune de Poullan, n'était pas étranger à cette désaffection : *cet éloignement, lisons-nous, peut contribuer aussi à écarter de l'école d'autres enfants, Tréboul étant un port de mer et dangereux pour les enfants dont les pères et mères ne sont pas sur les lieux.* Et le maire de Poullan de conclure : *En résumé, M. le Préfet, porté comme doit l'être tout bon citoyen pour l'intérêt de son pays, j'entrevois de grands obstacles à surmonter pour répandre des lumières parmi les gens de la campagne, particulièrement chez la classe malheureuse ; elle préfère chercher son pain que d'aller aux écoles. Dans cette circonstance, toute espèce de sacrifice devient inutile.*

Par bonheur, ce pessimisme quelque peu outrancier ne trouva pas la solution sans appel préconisée par le premier magistrat de la commune, car au seuil de l'hiver 1837-1838, lorsque l'inspecteur des écoles primaires du département passa par Tréboul, il se plut à reconnaître *l'état satisfaisant dans lequel il avait trouvé l'école, pour le rapport de la bonne discipline et quelques progrès de la part des élèves depuis la dernière tournée.*

Se posait cependant le problème du local, et à cet égard, l'inspecteur attira l'attention du maire sur « l'urgence de construire une maison d'école », en soulignant que « l'autorité supérieure » pourrait éventuellement contribuer pour la moitié, peut-être les deux tiers, à la dépense. Kerdréach fit alors observer au représentant de l'académie que la commune était obligée de louer « un appartement pour mairie dans une maison particulière », ce qui créait une situation fâcheuse, car le propriétaire désirait avoir la jouissance exclusive de sa maison.

Aussi, les circonstances étaient-elles tout à fait favorables à la construction d'un immeuble comportant, au rez-de-chaussée, « une maison d'école, et la mairie au premier étage », en y réservant toute-

fois, si besoin était, « une chambre pour le logement de l'instituteur ». Après avoir rappelé qu'en 1836, le conseil municipal avait demandé, à la presque unanimité des suffrages, la suppression de l'école, pour les raisons énumérées ci-dessus, le maire fait connaître au préfet son désir de concourir avec lui à *faire jouir les habitants de Poullan et Tréboul des bienfaits de l'instruction gratuite*, en le priant d'accorder son aide à la commune pour obtenir une subvention du gouvernement. La municipalité espérait être en mesure de fournir une somme de 1 000 francs, *sacrifice qui ne saurait être plus grand*, déclarait Kerdréach. Selon des renseignements puisés à bonne source, il estimait qu'avec une somme de 2 000 à 2 400 francs, *on trouverait un entrepreneur pour bâtir une maison de 36 à 38 pieds*. Le moellon, d'une extraction facile, pouvait être pris sur le terrain communal, de même que l'emplacement de la nouvelle « maison d'école ».

Le 17 février 1838, le conseil prend une décision favorable à la construction d'un immeuble destiné à servir à la fois de mairie et de maison d'école. Le 12 mars suivant, un courrier échangé entre le maire de Poullan et l'inspecteur des écoles primaires, met en évidence l'influence conjugale des femmes au foyer.

Il s'agissait du sieur Moallic, instituteur à Tréboul, indécis entre deux possibilités : demeurer au service de l'enseignement ou mettre ses talents à la disposition de l'administration des ponts et chaussées. Mais voyons plutôt ce que nous en apprend Daniel Kerdréach : *M. Moallic, l'instituteur, a eu l'intention de quitter la partie de l'instruction publique, pour entrer dans celle des Ponts et Chaussées, comme brigadier des cantonniers, aux appointements de 800 francs par an, mais comme ce service est pénible, qu'il y a beaucoup de courses à faire et qu'il est d'une complexion un peu faible, sa femme l'a fortement engagé à y renoncer, ayant de plus ici, à lui appartenant, une maison, et tenant une petite boutique d'épicerie. D'après cela, je viens vous annoncer qu'il va continuer à faire école*. Pendant ce temps où notre « magister » entrait dans une phase essentielle pour l'orientation de sa carrière, il semble que la demande de subvention en vue de la construction de la « maison école » ait été favorablement accueillie par l'administration. Au reste, nous devons signaler que Moallic, qui faisait classe à Tréboul depuis plusieurs années, était, selon le témoignage du premier magistrat de la commune, *aimé et estimé par les habitants*. Mais contre toute attente, les événements se précipitent, assez fâcheusement d'ailleurs, pour le « maître d'école-épiciier-brigadier des cantonniers », qui avait au demeurant quitté ses fonctions d'instituteur, séduit par les appointements confortables que lui offraient les « ponts » : aux premiers jours d'avril, Kerdréach reçut la copie d'une délibération du comité d'instruction publique de l'arrondissement, qui prononçait la destitution du sieur Moallic, instituteur primaire de la commune et lui donnait pour successeur le sieur Boudigou.

Cette nouvelle inattendue chagrina fort le maire de Poullan, qui s'en ouvrit aussitôt au préfet : *Cette brusque destitution, M. le préfet,*

*m'a étonné, vous l'avouerez-je, m'a affligé, parce que M. Moallic est un homme que j'estime personnellement, et qui jouit dans ma commune de l'estime et de la confiance de ses habitants, parce que depuis plusieurs années que Monsieur Moallic remplit à Poullan les fonctions d'instituteur primaire, il s'y est toujours conduit avec honneur et probité, et qu'on y est généralement satisfait de sa moralité et de sa capacité.*

*Que le Comité supérieur n'ait tenu aucun compte de ma lettre du 15 mars dernier, ni des explications que j'ai données en faveur de M. Moallic, cela se conçoit jusqu'à un certain point, mais que sans égard aux antécédents de M. Moallic, sans aucun respect pour des droits acquis, sans se conformer aux dispositions de l'article 23 de la loi sur l'instruction primaire, qui veut, avant tout, que l'instituteur inculqué soit appelé et entendu, le Comité, franchissant d'un seul saut tous les degrés de la pénalité, lui inflige la peine la plus grave, la destitution, c'est ce que je ne puis admettre.*

*Quelle faute si grave a donc commise Monsieur Moallic, pour être si sévèrement puni, destitué enfin ?*

*Il a quitté son école pendant quinze jours, pour essayer une autre profession et, avant de partir, il a eu soin d'en instruire le maire de sa commune. Il a eu tort sans doute, mais ou je suis dans l'erreur, ou ce n'est pas là une faute grave dans le sens de l'article 23 de la loi. Ce n'est, à mon avis, qu'une faute légère, une faute pour laquelle il devait y avoir des circonstances atténuantes, comme par exemple une réprimande ou une suspension pour un mois... et non une destitution. Monsieur Moallic, séduit un instant par les avantages que lui offrait une nouvelle profession, a bien pu quitter son poste, mais cette illusion, voyez, Monsieur le Préfet, comme elle est passagère, voyez avec quel empressement il voulait reprendre les fonctions qu'il n'eût jamais dû quitter, auxquelles fonctions il a consacré les belles années de sa jeunesse, fonctions qui font ses délices et qu'il est bien résolu cette fois à ne plus abandonner.*

*Je vous le demande, M. le Préfet, pour une erreur d'un moment, erreur bien pardonnable, et dont le repentir de M. Moallic nous autorise à ne plus craindre le retour, faudra-t-il qu'il renonce à ses chères habitudes, à l'enseignement et au pain qu'il lui donnera, à lui et à sa famille ?*

*Il semble bien que cette plaidoirie magistrale, ce pathétique appel à la clémence en faveur du maître d'école repentant, aient eu finalement un résultat positif. Et Moallic put reprendre le chemin de la classe, où l'attendaient avec impatience les jeunes enfants qui lui avaient fait don de leur confiante amitié.*

*Quelque temps après, le maire de Poullan-Tréboul, Kerdréach, évoque l'âge de la fréquentation scolaire sous un aspect assez particulier. Voici en quels termes il en fait part au représentant du gouvernement : Quelques pères de famille dans l'indigence désireraient envoyer leurs enfants âgés seulement de 6 à 7 ans à l'école, et cela plutôt pour en être débarrassés pendant un certain temps de la journée, que pour les voir, du moins si jeunes, profiter des avantages de l'instruction. Je*

*voudrais qu'ils eussent au moins 8 ans révolus, auparavant de les admettre à l'école. Je désirerais, M. le Préfet, que vous me fassiez connaître votre opinion dans le plus bref délai, les vacances étant finies.* Nous étions alors au 1<sup>er</sup> septembre 1838. J'ignore la décision prise en la circonstance, mais il est assez remarquable de constater qu'en ces temps anciens et rudes, l'école n'apparaissait guère aux pauvres gens comme le sanctuaire de l'instruction, mais uniquement comme un refuge et une garderie susceptible d'accueillir leurs enfants, livrés à eux-mêmes tout au long du jour.

Au seuil du mois de décembre 1838, le projet de construction d'une « maison d'école » butte encore sur des questions financières. Qu'on en juge ! Le ministre de l'instruction publique avait accordé une subvention de 1 000 francs à cet usage ; la même somme fut votée par la municipalité. Or, le devis se chiffrait à 5 000 francs. Aussi, le conseil général ayant mis à la disposition du préfet *une assez forte somme pour aider les communes pauvres à construire des maisons d'école, afin de répandre quelques lumières chez les gens de la campagne, la commune de Poullan ne se trouvant pas dans une position bien brillante sous le rapport de ses revenus ordinaires...*, le maire sollicite-t-il une plus forte allocation afin de subvenir au coût des travaux.

L'été suivant, le chantier est en plein essor, avec la collaboration heureuse des gens du terroir. Kerdréach suivait attentivement le déroulement d'une opération dont il avait été le principal promoteur, veillant à ce que l'édifice soit achevé *avant l'ouverture de la pêche de la sardine, les maçons de ce pays étant généralement tous marins... A la fin de cette semaine, écrit-il le 10 juin, on doit placer le second rang de poutres... Les habitants, sur mon invitation, se sont empressés, quoique la majeure partie d'eux soient éloignés de Tréboul, de venir faire les charrois des matériaux nécessaires à la construction de l'école...*

Au mois de janvier 1840, la commune de Poullan possède enfin, mais à Tréboul, sa précieuse « maison d'école », toute pimpante et prête, semble-t-il, à accueillir des ribambelles de gamins. Hélas ! Tous les problèmes n'étaient pas pour autant résolus. Restaient encore à effectuer certains travaux intérieurs, et aussi l'achat du mobilier indispensable à la classe. Et la caisse municipale était vide, désespérément vide... Encore une fois, force fut aux élus du terroir de faire appel à la charité du ministre de l'instruction publique.

Le 22 décembre est établi le procès-verbal d'installation des membres du comité local de l'instruction primaire de la commune de Poullan ; sont désignés, pour une période de trois ans : Kerloch, vicaire ; Mathias Le Bis ; Rieul Le Brusq et Hervé-Laurent Quillivic. Un an plus tard, sur la proposition du préfet, le sieur Boété, « élève sortant de l'école normale de Rennes » est nommé à l'unanimité instituteur communal. Il présentait, à l'appui de sa candidature, un brevet de capacité, ainsi que des certificats de moralité.



Nous ne retrouvons l'instruction à l'ordre du jour du conseil municipal de Poullan-Tréboul qu'en 1842, lors d'une séance du 30 août, à la veille même de la rentrée scolaire. Après délibération, maire et conseillers fixent à 50 le nombre des élèves admis gratuitement à l'école primaire communale. En voici la liste : Jean-Marie Kervarec, Henri Quéré, François Quémener, Yves Lagadec, Baptiste Talbot, Thomas Gourlay, Ambroise Urvois, Yves Jacq, Henri Guichaoua, Guillaume Pendu, Daniel Pellaé, Jean-Guillaume Quillivic, François Perhérin, Denis Sévéléder, Laurent Urvois, Alain Moan, Gabriel Bariou, tous de Tréboul. Jean-Marie Bescond, Jean-Marie Bihan et Nicolas Joncour sont de Tréboul-Coz. Au village de Kermabon, section de Tréboul, nous trouvons Louis Le Dréau, Alain Sergent et Louis Le Dréau. Jean-Yves Le Goff, Hervé Marec, Jean Celton habitent le hameau de Kerguesten. Henri Vigouroux, Jacques Guillou et Jean Chorlay sont du village de Listrourarn ; Pierre-Louis Cornec et Jean-Germain Quéré, du village de Keriguy ; Jean-Pierre et René Lastennet demeurent au hameau de Trésulien. Alain Quéré a son humble chaumière à Toubalon. Hervé Cloarec est de Kerléyou, tandis que les jeunes Lagadec, Bourdon, Yvinou et François Lastennet ont le privilège de demeurer au bourg de Poullan, chef-lieu de la commune. Le jeune Moreau habite le village de Kermenhir ; Michel Boudigou, celui de Lésavrouéguen ; Jean Lastennet et René Cloarec, celui de Quillouarn ; le petit Cabellic est à Kergoulinet, tandis que Guillaume Normant, André Boudigou et Pierre Provost résident au village de Leyldé. Les élèves les plus jeunes sont âgés de sept ans, les autres de huit, neuf et dix ans, certains toutefois ont douze, treize et quatorze ans.

Les années suivantes, tout semble marcher enfin sans anicroche, sous la houlette attentive et dévouée de Boété, instituteur primaire. Son traitement annuel est fixé à 300 francs, outre la rétribution mensuelle de 1 franc 50 pour les élèves disposant de quelques ressources.

Le 29 septembre 1848, 42 habitants de Poullan adressent à l'Assemblée nationale une pétition ayant pour objet la création d'une commune distincte, projet qui ne sera d'ailleurs réalisé qu'en 1880, date de la séparation administrative de Tréboul et de Poullan. Nous pouvons lire dans cette adresse des gens de Poullan : *Nous demandons qu'on nous dispense d'aller à Tréboul pour les affaires civiles, comme on a dispensé Tréboul de venir à Poullan pour les devoirs religieux.* La trêve de Tréboul avait en effet été érigée en succursale en 1840, et elle disposait d'un prêtre avec la petite chapelle Saint-Jean comme édifice cultuel, avant la construction de l'église paroissiale, dédiée à Saint-Joseph, en 1883-1884. En outre, les habitants du bourg de Poullan et des villages voisins se plaignent, et comme on les comprend, du lieu d'implantation de l'école : *La maison d'école, disent-ils, est à Tréboul ! C'est comme s'il n'y en avait pas pour la paroisse de Poullan, au lieu que nous aurions un instituteur dans notre bourg, si nous avions une administration communale particulière. Le Maire, dans l'obligation actuelle, soit qu'il soit à Poullan ou à Tréboul, peut-il réunir toutes les*

*conditions d'impartialité désirable dans un magistrat ? La mairie et la maison d'école bâties à Tréboul depuis 1840, semblent être une preuve du contraire...*

L'année suivante, en 1849, au cours de l'épidémie terrible de choléra qui ravagea Douarnenez (où elle fit 260 victimes), ainsi que Poulhan et Tréboul, l'instituteur, Boété, fit preuve d'un courage exemplaire. Voici en quels termes nous l'apprend une délibération du conseil municipal de Poullan : *M. Boété, secrétaire de la mairie, mérite une mention particulière pour le zèle et l'activité avec lesquels il a rempli, durant cette période douloureuse, les doubles fonctions de secrétaire et d'instituteur primaire. Quelle que soit la besogne dont il ait été accablé, son travail a été constamment à jour, et si durant une quinzaine il a suspendu ses cours, c'est parce qu'il y était autorisé par M. le Préfet, ou plutôt parce que les parents retenaient chez eux leurs enfants...*

Chose curieuse, il faudra attendre plusieurs années avant de voir la municipalité soucieuse de concevoir, dans le cadre des dépendances de l'école, les réalisations les plus élémentaires : *La construction d'un enclos ou cour pour servir de lieu de récréation aux élèves et... pouvoir y construire des lieux d'aisance, et un jardinet pour l'instituteur...* Désireux sans doute de combler ce long retard, le conseil reconnaît l'urgence de faire ce travail le plus tôt possible. Il est question, à ce moment, de mettre en vente ou de faire un partage des « montagnes de Tréboul », terres vaines et vagues, indivises entre les habitants et considérées comme « terrains communaux ». La maison d'école était construite sur la « montagne dite Le Birou » : aussi est-ce sur une parcelle contiguë que se réaliseront les vues tardives du conseil.

En 1857, le taux de la rétribution scolaire est fixé à *un franc par mois pour les élèves qui apprennent seulement à lire et à écrire, et à un franc cinquante centimes par mois pour ceux qui suivent la première partie du programme*. Le traitement fixe de l'instituteur était alors arrêté à la somme annuelle de 250 francs, à laquelle s'ajoutait une somme analogue, *portée sur les rôles de la rétribution scolaire*. Toutefois, afin d'élever son revenu à un minimum de 600 francs, la municipalité vote une somme complémentaire de 100 francs.

Quelle preuve évidente de l'efficacité de l'instruction primaire à Poullan et Tréboul pouvons-nous glaner dans les documents de l'époque ? Peut-être n'en est-il pas de meilleure que la découverte, au pied du procès-verbal d'installation des membres du conseil municipal, le 2 septembre 1860, des signatures, élégantes et pleines de caractère, des vingt-deux nouveaux élus qui, presque tous sans doute, avaient usé leurs fonds de culotte sur les bancs de l'école communale.

En 1862, s'ouvre à Tréboul une école libre pour les filles. La fondatrice est une demoiselle Le Léal, appartenant à une vieille famille de négociants douarnenistes. Elle sollicite de la municipalité « un secours annuel », afin de faire face aux dépenses de son établissement. *Reconnaissant l'utilité d'une école de filles à Tréboul*, on lui accorde une



somme de 50 francs à titre d'encouragement. Au demeurant, cette école confessionnelle sera transformée en école publique au mois d'octobre 1868.

Dès le 15 mai 1866, le maire de Poullan-Tréboul, Georges Treuttel, déplore l'insuffisance de la *maison d'école sous tous les rapports, la classe actuelle n'étant assez grande que pour 38 élèves, tandis qu'il y a actuellement 72 élèves...* Aussi met-il l'accent sur l'urgente nécessité de *bâtir une nouvelle maison d'école à Tréboul pour les garçons, et de laisser la maison actuelle pour les filles.* Les habitants du bourg de Poullan et des hameaux voisins, parents pauvres de l'instruction locale, sollicitent eux-mêmes la construction d'un édifice scolaire pour leurs enfants délaissés. Treuttel déclare qu'une somme de 10 000 francs, jointe au secours de l'Etat et du département, pourrait suffire aux dépenses de ces deux établissements, et, afin d'en régler les intérêts, il propose le vote d'un impôt supplémentaire, pendant dix ans, de cinq centimes additionnels.

Le 17 octobre suivant, plans et devis sont établis et soumis à l'approbation des membres du conseil. Au bourg de Poullan, le projet prévoit la construction « d'une maison de charité, avec école mixte », pour une dépense excédant 8 000 francs, sur laquelle le préfet avait promis, lors de la fête agricole, une participation de l'Etat de 6 000 francs, tandis qu'à Tréboul, la nouvelle maison d'école des garçons s'élevait à la somme de 11 400 francs.

A la même époque, est conçu le projet de construire à Tréboul un édifice devant servir à la fois de mairie et d'appartement à l'instituteur. Cette maison, contiguë à l'école, devait comporter, au rez-de-chaussée, « la salle de la mairie, une cuisine et un petit salon à manger, de 6,60 mètres carrés de superficie », avec, au premier étage, un cabinet et une chambre en mansarde.

Mais revenons à l'école libre de filles, fondée à Tréboul par Mlle Le Léal. A la fin de 1864, nous y trouvons comme institutrice une demoiselle Sauban, d'une excellente famille douarneniste, mais originaire de Concarneau. Héloïse-Mathilde-Marie Sauban était née à Douarnenez en 1840. Le 6 août 1861, elle avait obtenu avec succès à Quimper son brevet élémentaire : elle était donc âgée de 21 ans ! Elle exerça tout d'abord comme « sous-maîtresse » à l'école communale des filles de Rosporden. Conservé aux Archives départementales, un rapport d'inspection primaire, en date du 15 mars 1866, nous donne les diverses appréciations suivantes : *Elèves d'une propreté, d'une tenue et d'un maintien très satisfaisants. Classe proprement tenue. Livres : catéchisme du diocèse. Petit catéchisme historique de Fleury. Epîtres et Evangiles, Nouveau Testament. Cahiers Lhomond ou La Langue française apprise sans grammaire.* L'enseignement comportait les *matières du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 23 de la loi, avec des travaux à l'aiguille.* L'inspecteur n'observe, comme il l'ajoute, *rien de contraire à la morale, à la Constitution, ni aux lois.* L'institutrice louait la « maison d'école » à raison de 100 francs par an : la classe était *assez grande, mais sombre.*

En outre, il n'existait *pas de cour, pas de jardin, pas de lieux d'aisances* ! Mlle Sauban était aidée dans sa tâche par sa sœur, Henriette Sauban, « sous-maîtresse », mais dépourvue du brevet.

Au mois d'août 1868, sur proposition préfectorale, Héloïse Sauban est désignée comme institutrice laïque pour diriger l'école communale des filles à Tréboul, aux appointements de 200 francs par an. En même temps, une institutrice congréganiste est nommée à la direction de l'école mixte du bourg de Poullan. Dans sa séance du 25 janvier 1869, le conseil municipal émet un avis favorable à ce que « l'école du dimanche », tenue à Poullan par la maîtresse, bénéficie du titre de « cours public ».

L'instruction primaire connaissait en effet une grande faveur au chef-lieu de la commune, qui en avait été si longtemps privé, à telle enseigne que, peu de temps après, la nouvelle maison d'école se révélait déjà insuffisante pour accueillir les élèves des deux sexes. Un projet d'agrandissement est adopté par les autorités locales, *avec la construction d'un grenier au-dessus de la classe, pour servir de dortoir aux pensionnaires*.

Le 11 novembre 1869, l'inspecteur primaire, en cours de tournée, fait halte à Tréboul, où il rend visite à Mlle Sauban et à son établissement, devenu école publique de filles. Son rapport nous conserve des souvenirs plus que centenaires de la petite classe tréboulaise. Les résultats de l'enseignement y sont aussi notés : *Instruction religieuse-catéchisme : très bien ; Histoire sainte : assez bien ; Evangile : passablement ; Lecture et Ecriture : assez bien ; Dictée : une très bonne dictée dans l'ensemble*. Par contre le calcul mental est faible, les élèves, lisons-nous, *n'y sont point exercés*. Les fillettes de Tréboul ne connaissent que *passablement la géographie de la France* ; quant à l'histoire de France, c'était un vrai désastre, si l'on en juge par cette notation brève mais éloquente : *Néant ! L'école libre de Mademoiselle Sauban, souligne l'inspecteur, n'a été qu'en octobre 1868, transformée en école publique, et dans ce moment, les élèves plus âgées et les plus avancées sont retenues dans leurs familles ou employées dans les confiseries de sardines : il a par suite été impossible de juger de cette école*.

Quant à l'institutrice, il l'estime *intelligente et zélée*. Sous la direction éclairée de Mlle Sauban fonctionnait d'ailleurs un cours d'adultes, qui rendait de grands services à la classe deshéritée. Si la chaleur humaine ne faisait guère défaut, elle était toutefois impuissante à suppléer au chauffage de la classe, complètement inexistant. Et pour cause : *Il n'y a ni poêle ni cheminée*, note le représentant de l'académie.

Trente ans plus tard, la dévouée maîtresse n'avait pas encore achevé sa tâche dans le pittoresque port de pêche de Tréboul. Le 4 août 1900, une lettre adressée au préfet du Finistère, vraisemblablement par l'inspecteur d'académie, sollicitera son admission à la retraite dans les termes suivants : *J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus le*

dossier fourni par Mlle Sauban, institutrice publique à Tréboul, à l'appui de sa demande d'admission à la retraite.

Mlle Sauban (Héloïse-Mathilde-Marie) née le 28 août 1840 à Douarnenez, est âgée de 60 ans et compte 32 années de service dans l'enseignement public. Cette maîtresse est fatiguée et son enseignement est routinier. Les élèves apprennent des leçons et les récitent. Les résultats obtenus sont médiocres. La rédaction, en particulier, est d'une excessive faiblesse. Trop âgée pour changer ses procédés d'enseignement, Mlle Sauban ne pourra pas soutenir avantageusement la lutte contre l'école privée congréganiste qu'on bâtit à côté de l'école communale.

Il est donc à souhaiter que Mlle Sauban, qui remplit toutes les conditions d'âge et de services, soit admise à la retraite le plus tôt possible, pour faire place à une directrice plus jeune, plus capable et plus active.

Après cette digression anachronique, revenons, avant d'achever cette évocation de la mise en place des structures pédagogiques de la commune de Poullan-Tréboul au siècle dernier, à la sombre période de 1870-1871, qui fut témoin, selon les termes employés par la municipalité, de notre misérable guerre d'invasion.

Le 24 février 1870, les élus fixent le taux de la rétribution scolaire mensuelle : 1 franc 50 pour les enfants dont les parents possèdent quelques ressources, 50 centimes pour les élèves indigents, cette dernière participation étant prise en charge par la commune. Etablissant son budget, la municipalité prévoit dans ses dépenses obligatoires pour l'instruction publique : 1 057 francs 50 pour le traitement de M. Boété, l'instituteur ; 991 francs pour celui de Mlle Sauban et 1 261 francs 50 pour le traitement de Mme Houérou, en religion sœur Saint-Maurice, qui dirigeait l'école mixte de Poullan.

Le 20 août 1871, sous la présidence de Georges Treuttel, maire, les conseillers délibèrent sur la question importante de la bibliothèque scolaire et publique, non pas, hélas, que le nombre des ouvrages leur cause quelque souci par son ampleur, bien au contraire. Ainsi prend-on connaissance avec une certaine surprise de cette délibération officielle : *M. le maire signale que la bibliothèque de la commune ne renferme que huit petits volumes*. Ce qui était vraiment dérisoire pour une population de 3 700 habitants ! Sur ces huit ouvrages destinés *a priori* à la jeunesse mais également aux adultes, rien de particulièrement alléchant, l'ère n'étant pas encore aux romans de cape et d'épée, d'amour et d'aventure. Les titres sont du reste des plus évocateurs : *Culture des arbres fruitiers à tous vents ; Comptabilité agricole ; Porcs, lapins et oiseaux de basse-cour ; Plantes industrielles ; Abeilles et vers à soie ; Les vignobles et les vergers*, et *Les maternelles* en deux tomes, soit huit volumes en tout et pour tout.

Malgré leur nombre fort restreint, ces livres étaient-ils lus par les enfants et les familles de paysans et de marins ? Écoutons plutôt le

maire dans son exposé sur cette fameuse bibliothèque : *Ces volumes n'offrant point d'intérêt pour la population, composée en presque totalité de marins, ils ne sont point lus, tandis qu'au contraire, si la bibliothèque avait d'autres volumes pouvant donner quelque attrait à la population, comme des ouvrages traitant de la navigation, marine en général, voyages, Histoire, Géographie, etc., il est persuadé que ces ouvrages seraient demandés et lus avec intérêt...* Un obstacle majeur toutefois à la réalisation de ces vues sages et réalistes : *Les finances de la commune ne permettent de faire aucun sacrifice à ce sujet !* Seul recours en grâces pour étoffer cet embryon rébarbatif de bibliothèque populaire : une demande à M. le ministre de l'instruction publique !

À la fin de 1872, le projet d'agrandissement de la maison d'école de Poullan est adopté, sous réserve de certaines modifications proposées par le préfet : *établissement de la nouvelle classe au premier étage, afin de permettre l'installation, au rez-de-chaussée, du service de la maison de charité, et notamment la pharmacie des pauvres dans la pièce désignée comme salon...*

Déjà les racines de l'instruction publique et primaire s'étaient vigoureusement fixées dans le vieux sol armoricain de Poullan et de Tréboul, ouvrant les yeux des enfants sur les fenêtres d'un monde nouveau. Nous pouvons regretter, bien sûr, que dans le creuset uniformisateur des administrations parisiennes, on se soit refusé systématiquement à promouvoir l'enseignement de la langue et la culture bretonnes, symboles d'une grande et authentique civilisation, mais là n'était pas mon propos. Il visait à rappeler simplement dans quelles circonstances, souvent difficiles, les enfants de cet admirable pays de terre et de mer ont pris autrefois, chaussés de leurs sabots de hêtre, les poétiques chemins creux menant à l'école primaire.

# Révolutions et répressions

GEORGES-MICHEL THOMAS

## L'exécution, à Quimper, de l'émigré Louis-Victor de Loménie de Brienne (19 septembre 1798)

Le 8 prairial an VI (27 mai 1798), un bel et distingué jeune homme de dix-huit ans, au long visage éclairé de deux yeux bleus et encadré de blonds cheveux, parvenait à Morlaix, au terme d'une longue marche (1).

Mal lui en prit, car la maréchaussée, intriguée à la vue de cet inconnu, sanglé dans une redingote gris noisette, ne put mieux faire que de lui demander ses papiers. En étant dépourvu, il finit par avouer qu'il se nommait Louis-Victor de Loménie de Brienne, né à Versailles, fils du ci-devant ministre de la guerre de Louis XVI (2), qu'il avait fait, jusqu'à douze ans, ses études au collège d'Harcourt et qu'alors — en 1791 — il avait quitté la France, par Cherbourg, accompagné d'un domestique, pour poursuivre son éducation en Angleterre ; mais il voulait revoir son pays, et c'est pourquoi, venant de Jersey, il avait débarqué à Brest le 6 prairial an VI (25 mai 1798) et pris la route de Paris où il résidait, il y a quelques années. Il avait couché dans les champs, se ravitaillant dans les auberges, mais allant manger dans la nature par précaution.

---

(1) Arch. dép. du Finistère, 67 L 39.

(2) Athanase-Louis-Marie de Loménie, comte de Brienne, ministre de la guerre en 1787, « militaire sans expérience et administrateur médiocre », porté à ce poste par le crédit de son frère, le cardinal Etienne-Charles de Loménie de Brienne (1727-1794). Il fut guillotiné en 1794, âgé de 64 ans. Deux de ses fils périrent en même temps ainsi que Madame de Canisy, sa fille. (D'après la *Biographie universelle ancienne et moderne*, 1811).

Le malheureux jeune homme, dont la défense allait, par la suite, être confiée à Louis-Emmanuel Lamarre (3), étudiant en droit à Quimper, n'avait sans doute pas prévu son arrestation, car, à chaque interrogatoire, non seulement il trouvait le moyen de se contredire, mais encore, il avouait certains faits qu'il aurait dû taire, dans son intérêt. C'est ainsi qu'une première fois, il affirma avoir débarqué sur la côte de Plougastel d'un corsaire dont il avait graissé la patte au commandant ; puis une barque l'avait mené à Recouvrance. Une seconde fois, il s'enchevêtra dans une histoire de corsaire français pris par une frégate anglaise. Il avait, disait-il, obtenu la grâce de l'équipage, à condition que celui-ci le débarquât en France « où depuis longtemps il avait le désir de rentrer ». Une chose en tous cas qu'il avoua, pour son malheur, c'est que lors du débarquement de Quiberon, il était au côté de son ami Sombreuil, mais qu'il « était trop jeune pour prendre une part active à l'expédition ».

### *Incarcé à Quimper*

Il fut traduit devant le tribunal criminel de cette ville, en sa séance du 14 prairial an VI (2 juin 1798). Laennec père présidait, assisté des juges Desnos (4), Le Bourg, Le Dall-Kéréon et Mocquand ; le siège d'accusateur public était tenu par Thomas Fenigan (5) et celui de substitut du commissaire du pouvoir exécutif par Guermeur.

Le tribunal, sans doute embarrassé, décida que Louis-Victor de Loménie de Brienne serait jugé dans son département d'origine, la Seine. Mais, alerté, le ministre de la justice ne l'entendit pas ainsi et un arrêté du Directoire exécutif, en date du 16 prairial an VI (4 juin 1798) ordonna la comparution du jeune Loménie devant une commission militaire. Celle-ci était ainsi constituée :

— Michel-Louis-Joseph Bonté, chef de la 81<sup>e</sup> demi-brigade (6) ;

(3) Louis-Emmanuel Lamarre, né le 12 novembre 1774 à Quimper, paroisse de Saint-Sauveur, fils de Clette-René, procureur au présidial, et de Rose-Julie Cail.

(4) Jean-Vincent Desnos, procureur de la commune en 1790. Mgr de Saint-Luc disait de lui : « c'est un jeune homme qui a de l'esprit, à ce que l'on dit, mais ardent démocrate ». Cf. J. SAVINA, *Mgr Conen de Saint-Luc et les Jacobins*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1942, t. LXIX, p. 9.

(5) Thomas Fénigan présida la Société populaire de Ville-sur-Aôn (Châteaulin).

(6) Michel-Louis-Joseph, baron Bonté, né à Coutances le 25 juillet 1766, fut lieutenant général des armées du roi. Il épousa Louise de Grégo et vécut au château de Trévarez, en Saint-Goazec, puis Elisa de Carlotti. Il mourut à Paris le 6 mars 1836. Cf. A. LE GRAND et G.-M. THOMAS, *Manoirs de Basse-Bretagne*, Brest, 1974, p. 209-217.

- J.-B. Penant, chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la même demi-brigade (7) ;
- Jean-Yves-Philibert Daniel, capitaine de gendarmerie (8) ;
- Nicolas Ferry, capitaine au 2<sup>e</sup> bataillon de la 81<sup>e</sup> demi-brigade (9) ;
- François Guestel, lieutenant des carabiniers du 3<sup>e</sup> bataillon de la 13<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère (10) ;
- Jean Colin, sous-lieutenant de la même demi-brigade (11) ;

(7) J.-B. Penant, né à Chauny (Aisne) le 16 janvier 1767, capitaine au 3<sup>e</sup> bataillon de l'Aisne (23 août 1791). Aide de camp du général Rochambeau (29 juillet 1792). Embarqué à Lorient le 4 août 1792 pour l'Amérique avec le lieutenant général Rochambeau, termina la campagne de 1792 à Saint-Domingue, celle de 1793 à la Martinique où il fut fait prisonnier par les Anglais, au second siège de cette île, lors de la prise du fort Bourbon, le 12 mars 1794. Fit toutes les campagnes de la Révolution, tant à l'armée de l'Ouest qu'à celle d'Angleterre et à celle d'Observation du Midi en Italie. Fit à l'armée de Naples les campagnes des ans XII, XIII et XIV. Proposé pour le grade de colonel à Lérida (Catalogne) le 22 mars 1811. Était alors au 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Tué lors de la campagne de Russie le 24 octobre 1812 avec le 35<sup>e</sup> de ligne (Arch. de la Guerre, Vincennes).

(8) Jean-Yves-Philibert Daniel, né à Brest le 10 juin 1752, plus connu sous le nom de Daniel du Coloé. En 1768, il était lieutenant non breveté dans les gardes-côtes du bataillon de Saint-Renan ; l'année suivante, il devint lieutenant commissionné, puis capitaine le 25 mars 1778. En 1779, il fut réformé.

Lorsqu'arriva la Révolution, nous le retrouvons comme simple fusilier dans la garde nationale de Brest, mais un mois plus tard, le 18 août 1789, il était major-général. Le 9 juin 1791, il était lieutenant dans la gendarmerie nationale du Finistère. Il quitta cette arme le 23 pluviôse an III pour prendre le grade de chef de bataillon dans les gardes territoriales du département, mais, par décision ministérielle, il fut réintégré dans la gendarmerie, comme lieutenant (4 messidor an IV) puis comme capitaine (10 pluviôse an V).

Le 20 octobre 1789, il dirigea l'expédition sur la ville de Lannion, où, à la tête de 2 400 hommes, il se rendit pour faire restituer les grains destinés à l'approvisionnement de la marine.

En février 1791, il fut choisi par le gouvernement, en vertu d'une loi d'urgence de l'Assemblée constituante, pour être l'un des trois commissaires envoyés dans le Morbihan pour y apaiser les premiers troubles.

Le 9 juillet 1792, à la tête de 150 hommes dont douze gendarmes à cheval, il participa à l'expédition de Fouesnant. Compromis dans le fédéralisme, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Brest qui l'acquitta. Il mourut dans cette ville le 8 juin 1807. (Arch. de la Guerre, Vincennes et *Dictionnaire de biographie française*, publié sous la direction de PRÉVOST et ROMAN D'AMAT, Paris, 1965, t. XI, p. 118).

(9) Nicolas Ferry. Pas de dossier aux Archives de la Guerre à Vincennes.

(10) François Guestel, *idem*.

(11) Jean Colin, dit Laverdure, né à Vaucouleurs le 5 juin 1748. Servit dans le régiment de Bar-le-Duc, puis dans divers régiments avant de passer caporal, le 8 octobre 1792, sergent le 6 pluviôse an II (25 janvier 1794), sous-lieutenant le 1<sup>er</sup> floréal an II (20 avril 1794). Embarqué sur la frégate « La Belonne » (1792), sur le Jemmapes » (an II et an IV) ; fit les campagnes de Vendée, de Bretagne contre les chouans (ans V, VI et VII), celle d'Italie (ans VIII et IX). (Arch. de la Guerre, Vincennes).

— Alexandre Jorel, sergent-major du 2<sup>e</sup> bataillon de la 81<sup>e</sup> demi-brigade.

*Condamné à mort*

La décision ne se fit pas attendre : l'émigré fut condamné à mort.

Le 3<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an VI (19 septembre 1798), Loménie de Brienne fut « fusillé et mis à mort » à onze heures du matin, en présence du citoyen Jorel, sergent-major, membre de la commission, nommé par le président pour constater l'exécution dudit jugement. La troupe, commandée par le chef de bataillon Penant, commandant la place, assistait à l'exécution.



JEAN FOUCHER  
GEORGES-MICHEL THOMAS

## Les déportés de la Commune morts en rade de Brest

Le hasard d'une recherche généalogique nous a mis en présence du décès d'un déporté de la Commune en rade de Brest, sur un ponton. Nous avons alors poursuivi nos investigations et établi une liste de décès de communards sur les pontons.

Les actes de décès ne sont malheureusement pas bavards : jamais de date de naissance, pas d'origine du décès, parfois même un simple nom et un prénom. Mais chose étrange, aucun des 171 décédés en rade de Brest ne figure dans les tomes IV à IX du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. Une seule explication possible à cela : tous avaient été dirigés sur Brest sans jugement et ils étaient décédés sans qu'aucun dossier n'ait été établi.

Il en est tout autrement des déportés hospitalisés au lazaret de l'Île Trébéron, en rade de Brest, mais dépendant de la commune de Crozon et de ceux qui sont décédés au fort de Quélern, en la commune de Roscanvel. Car les recherches achevées à Brest, nous avons dépouillé les registres de décès de ces deux communes et y avons relevé 78 décès.

Ici figurent tous les renseignements biographiques possibles : nom, prénom, date et lieu de naissance, fils de... et de..., métier, et très souvent même, mais pas toujours, ce qui nous aurait permis une intéressante statistique, la cause du décès.

Enfin, des déportés ayant rejoint la maison centrale de Landerneau à partir de 1873, nous avons également dépouillé les registres de décès de cette ville où nous avons relevé 17 décès dont 11 communards figurant au dictionnaire, mais dont le décès n'y était pas mentionné.

Voyons tout d'abord les décès enregistrés à Brest, les plus nombreux, 171.

\*\*

### DÉPORTÉS DÉCÉDÉS SUR LES PONTONS

Les premiers communards étaient arrivés à Brest en avril 1871 et les convois se succédèrent : le 6 mai par exemple, un contingent de 1 500 déportés quittait Satory. La fatigue du voyage et, à bord des pontons, un régime alimentaire déficient et des conditions d'hygiène laissant à désirer, eurent bientôt raison de la santé des moins résistants. Et c'est ainsi que le 5 juin, on enregistrait, sur les registres de l'état civil de Brest, le premier décès d'un déporté. Jusqu'au 18 avril 1872, dernier décès enregistré à Brest, il y eut sur les pontons 171 décès, répartis ainsi par bâtiments :

*L'Aube* : 4 ; la *Marne* (entré à l'arsenal de 15 octobre 1871) : 2 ; la *Renommée* (vaisseau-hôpital) : 89 ; le *Napoléon* : 2 ; le *Breslaw* : 2 ; la *Ville-de-Lyon* : 4 ; la *Souveraine* (vaisseau-hôpital, désarmé le 15 octobre 1871) : 64 ; la *Ville-de-Bordeaux* : 1 ; le *Tilsitt* : 2 ; l'*Yonne* : 1.

La fréquence des décès fut très importante au début, se répartissant ainsi, selon les mois (1) :

|      |           |      |
|------|-----------|------|
| 1871 | juin      | : 42 |
|      | juillet   | : 32 |
|      | août      | : 31 |
|      | septembre | : 24 |
|      | octobre   | : 14 |
|      | novembre  | : 6  |
|      | décembre  | : 3  |

---

(1) Arch. mun. de Brest. Etat civil. Registres de décès, 1871 et 1872.

|      |         |   |   |
|------|---------|---|---|
| 1872 | janvier | : | 4 |
|      | février | : | 5 |
|      | mars    | : | 3 |
|      | avril   | : | 1 |

Il était d'ailleurs normal que le nombre diminuât, les déportés quittant Brest pour l'Algérie ou la Nouvelle-Calédonie, ou étant élargis par les soins du commissaire Couvreur, chargé de les conduire à la gare (2).

Parmi ces malheureux, on ne relève que des noms d'ouvriers, journaliers, employés, artisans à l'exception d'un architecte. Le plus jeune, Gaston Durand, né à Paris, avait 14 ans ; le plus âgé, Jean Dutil, ancien fondeur en argent, né à Paris, en avait 79.

Quelques déportés, malades, furent transportés à l'hôpital maritime. Très peu nombreux, il n'est pas possible de les distinguer, dans les registres de décès, des bagnards qui venaient y mourir, le laconisme des actes ne permettant pas d'établir cette distinction.

Voici la liste des décédés sur les pontons :

---

(2) Arch. dép. du Finistère. 23 M.

| Date du décès                | Nom du déporté | Prénoms du déporté   | Profession                      |
|------------------------------|----------------|----------------------|---------------------------------|
| 5 juin 1871                  | BERNARD        | Alphonse-Théophile   |                                 |
| 10 » »                       | RICHER         | Ferdinand            | charretier                      |
| 11 » »                       | QUICHON        | Gabriel              | menuisier                       |
| 11 » »                       | WARNECK        | Eugène-Louis         | ébéniste                        |
| 12 » »                       | DELASALLE      | François             |                                 |
| 13 » »                       | MIGUET         | Jean                 |                                 |
| 15 » »                       | FOUILLEUL      | Alphonse-Antoine     | chapelier                       |
| » » »                        | BUFFETAUD      | Etienne              | polisseur sur cuivre            |
| » » »                        | CARME          | Charles-Alphonse     | serrurier                       |
| » » »                        | VESSIER        | Jean-Antoine         |                                 |
| 17 » »                       | DUDON          | Paul-Gervais         | serrurier                       |
| » » »                        | DUTERTRE       | Alphonse             | fabricant de meubles            |
| » » »                        | VANNIHUSE      | Adolphe              | porteur aux halles<br>centrales |
| » » »                        | VALLER         | Guillaume            | employé de commerce             |
| » » »                        | BLANLOT        | Jean-Baptiste        | tailleur de pierres             |
| » » »                        | BRISSET        | Alexis               | employé                         |
| » » »                        | CHEUTIN        | Louis-François       | peintre en bâtiment             |
| » » »                        | ULREZ          | Jean-Marie           | journalier                      |
| » » »                        | BONAVENTURE    | Auguste              | marchand de vins                |
| 18 » »                       | PICAVET        | Jean-Baptiste        | cordonnier                      |
| » » »                        | MARCHAND       | Jean-Baptiste        | sans profession                 |
| 19 » »                       | SOUCHON        | Jean-Pierre          | ouvrier menuisier               |
| » » »                        | DUMESTRE       | Firmin-Abel          | sans profession                 |
| » » »                        | HEINTZMANN     | Laurent              |                                 |
| » » »                        | VINCENT        | Charles              | serrurier                       |
| 20 » »                       | CAUVEL         | Alexandre-Martial    | terrassier                      |
| 21 » »                       | MERCIER        | Constant-François    | receveur de gare                |
| » » »                        | THEMOY         | Edouard-Marin        | balayeur                        |
| 22 » »                       | GUILLERMIN     | Joseph               | maître d'hôtel                  |
| » » »                        | DUPONT         | Pierre               | serrurier                       |
| » » »                        | ZDENLIKIENICZ  | Lovan                |                                 |
| 23 » »                       | YANOWICZ       | Constantin           | voyageur de commerce            |
| » » »                        | BELFORT        | François             | gantier                         |
| » » »                        | GRESTAU        | Jean-Narcisse        | garçon de magasin               |
| » » »                        | PERRIER        | Louis                |                                 |
| 24 » »                       | PARAUD         | Emile                | architecte                      |
| 26 » »                       | FORSANS        | Jean                 | tailleur                        |
| 29 » »                       | TIRELET        | Louis                | garçon boucher                  |
| 30 » »                       | PRÉVOST        | Athenais             |                                 |
| 1 <sup>er</sup> juillet 1871 | JAMET          | Charles-Jules        |                                 |
| 2 » »                        | LE FÈVRE       | Jacques-Hippolyte    |                                 |
| » » »                        | BLANCHET       | Romain-Joseph        | cordonnier                      |
| » » »                        | DEFOSSE        | Eléonor              | maître d'hôtel                  |
| » » »                        | DUMONT         | François-Marie       |                                 |
| 4 » »                        | DELANGE        | Louis-Germain-Michel | terrassier                      |
| » » »                        | PIETRIBONI     | Louis                | courrier                        |
| 8 » »                        | JUPILLE        | Louis                | maçon                           |
| » » »                        | CANAC          | Antoine              |                                 |
| 9 » »                        | DRUET          | Pierre-Eugène        |                                 |
| 10 » »                       | EVARD          | François             | maçon                           |
| 11 » »                       | RIQUET         | Louis-Alexandre      | journalier                      |

| Situation de famille | Age    | Lieu de naissance                | Ponton sur lequel est décédé le déporté |
|----------------------|--------|----------------------------------|-----------------------------------------|
| célibataire          | 29 ans | Saint-Denis (Seine)              | <i>l'Aube</i>                           |
|                      | 62 ans | Verdun (Meuse)                   | <i>la Marne</i>                         |
| marié                | 61 ans | Montmarault (Allier)             | <i>la Renommée</i>                      |
| marié                | 68 ans | Caen (Calvados)                  | »                                       |
|                      | 37 ans | Paris                            | <i>le Napoléon</i>                      |
|                      |        |                                  | <i>la Renommée</i>                      |
| marié                | 54 ans | Domfront (Orne)                  | »                                       |
| »                    | 71 ans | Vanet (Haute-Marne)              | »                                       |
| célibataire          | 18 ans |                                  | »                                       |
| »                    | 19 ans | Rodez (Aveyron)                  | <i>la Ville-de-Lyon</i>                 |
| marié                | 68 ans | Osly-Courtil (Aisne)             | <i>la Renommée</i>                      |
| veuf                 | 58 ans | Saint-Antonin-de-Sommaire (Eure) | »                                       |
| marié                | 47 ans | Arras (Pas-de-Calais)            | »                                       |
|                      | 20 ans | Vincennes (Seine)                | »                                       |
|                      | 71 ans | Paris                            | »                                       |
|                      | 45 ans | Paris                            | »                                       |
| marié                | 52 ans | Paris                            | »                                       |
| célibataire          | 45 ans |                                  | »                                       |
|                      | 40 ans | Nogent l'Artaud (Aisne)          | »                                       |
|                      | 51 ans | Bruxelles (Belgique)             | <i>la Ville-de-Lyon</i>                 |
| marié                | 63 ans | Feignies (Nord)                  | <i>la Renommée</i>                      |
| marié                | 51 ans | Chasserades (Lozère)             | <i>la Ville-de-Lyon</i>                 |
| célibataire          | 28 ans |                                  | <i>le Breslaw</i>                       |
|                      | 61 ans |                                  | <i>la Renommée</i>                      |
|                      | 57 ans | Dieppe (Seine-Inférieure)        | <i>la Renommée</i>                      |
| marié                | 42 ans |                                  | <i>la Souveraine</i>                    |
| marié                | 42 ans | Gréville (Pas-de-Calais)         | <i>la Renommée</i>                      |
| »                    | 62 ans | Saint-Quay (Côtes-du-Nord)       | »                                       |
| célibataire          | 49 ans | Lamothe (?)                      | »                                       |
|                      | 57 ans | La Réole (Gironde)               | <i>la Souveraine</i>                    |
|                      | 68 ans | Pologne                          | <i>la Marne</i>                         |
|                      | 47 ans | Poldavie (?)                     | <i>la Souveraine</i>                    |
|                      | 49 ans |                                  |                                         |
| marié                | 46 ans | Bourtanin (Eure)                 | <i>la Renommée</i>                      |
|                      | 30 ans | Molezon (Lozère)                 | <i>la Souveraine</i>                    |
| marié                | 47 ans | Paris                            | <i>la Renommée</i>                      |
|                      | 28 ans | Labatut (Landes)                 | »                                       |
|                      | 56 ans | Rambouillet (Seine-et-Oise)      | <i>la Souveraine</i>                    |
| marié                | 52 ans | Paris                            | »                                       |
| célibataire          | 49 ans | Rouen (Seine-Inférieure)         | »                                       |
|                      | 61 ans | Paris                            | <i>la Renommée</i>                      |
| veuf                 | 53 ans | Fougères (Ille-et-Vilaine)       | <i>la Ville-de-Lyon</i>                 |
| marié                | 47 ans | Monthelon (Saône-et-Loire)       | <i>la Renommée</i>                      |
|                      | 54 ans | Orne                             | <i>la Souveraine</i>                    |
| veuf                 | 55 ans | Gif (Seine-et-Oise)              | <i>la Ville-de-Bordeaux</i>             |
|                      | 45 ans | Venise (Italie)                  | <i>la Renommée</i>                      |
| marié                | 39 ans | Aigurande (Indre)                | <i>la Souveraine</i>                    |
|                      | 70 ans | Boulalis (Hautes-Pyrénées)       | »                                       |
|                      | 15 ans | Neuilly-sur-Seine (Seine)        | »                                       |
|                      | 9 mois |                                  |                                         |
| marié                | 59 ans | Châtillon (Seine)                | »                                       |
| veuf                 | 62 ans | Aumale (Seine-Inférieure)        | <i>la Renommée</i>                      |

| Date du décès | Nom du déporté | Prénoms du déporté    | Profession                     |
|---------------|----------------|-----------------------|--------------------------------|
| » » »         | OUTILLIER      | Louis                 |                                |
| 12 » »        | DUMAS          | Jean-Baptiste         | commissaire en<br>marchandises |
| » » »         | GUEZ           | Etienne               | ajusteur                       |
| » » »         | COLIN          | Guillaume             |                                |
| 14 » »        | GRANGÉ         | Louis                 | charpentier                    |
| » » »         | BATTU          | Barthélémy            | journalier                     |
| 15 » »        | ROBINET        | Louis                 | cordonnier                     |
| » » »         | MUTZIG         | Georges-Edmond        | tapissier                      |
| » » »         | MARMIN         | Pierre-Ignace         | garçon de magasin              |
| 16 » »        | DURAND         | Gaston                | mécanicien                     |
| » » »         | MARINIER       | Charles               | ferblantier                    |
| 17 » »        | TOQUET         | Antoine               | employé de commerce            |
| 18 » »        | PACCAUD        | Jacques               | cocher                         |
| » » »         | GUILLOIS       | Jean                  | terrassier                     |
| 20 » »        | COLIN          | Jean-Baptiste         | garçon de magasin              |
| » » »         | MONTEIX        | Antoine               | »                              |
| 30 » »        | HENRIOT        | Nicolas               | journalier                     |
| » » »         | PORTEFAIX      | Bernard               | teinturier                     |
| 3 août 1871   | JACOUTOT       | Antoine               | carrier                        |
| » » »         | MULLER         | Pierre                | journalier                     |
| 4 » »         | DUPONT         | Charles               | cocher                         |
| 5 » »         | STOCK          | Napoléon              | boulangier                     |
| » » »         | FRÉMY          | Gustave               | employé de commerce            |
| 6 » »         | LAURAIN        | François-Léopold      | cultivateur                    |
| » » »         | PYRON          | Louis                 |                                |
| » » »         | DRUT           | Célestin              | concierge                      |
| » » »         | RINGRESSI      | Jean-Constantin-Henri | tapissier                      |
| » » »         | LOUPE          | François-Emile        | terrassier                     |
| 7 » »         | COUVERCHEL     | René-Augustin         | passementier                   |
| » » »         | STEVINS        | Joseph                | terrassier                     |
| 8 » »         | TORLOTIN       | Nicolas               | charpentier                    |
| » » »         | BAILLEUL       | Napoléon-Alphonse     | maréchal des logis<br>retraité |
| » » »         | SAUTEREAU      | François              | chef lamineur                  |
| 11 » »        | POULAIN        | Eugène-Honoré         | chauffeur                      |
| » » »         | BAERT          | Jean-Baptiste         | musicien ambulant              |
| 12 » »        | GUILLOU        | François              |                                |
| » » »         | WARIN          | Michel                | chapelier                      |
| » » »         | ODOUL          | Paul-Alexis           | graveur-géographe              |
| 14 » »        | GABAUD         | Joseph                | dessinateur                    |
| 15 » »        | DEGENNE        | Eugène-André          | ouvrier-corroyeur              |
| » » »         | POUPEAU        | Désiré                | mouleur en cuivre              |
| 20 » »        | CHANTEPIE      | Michel                | passementier                   |
| » » »         | VINDEOUX       | Léonard               | peintre en décors              |
| 22 » »        | CACAN          | Louis                 | employé à la Monnaie           |
| 24 » »        | DUTIL          | Jean-Charles-Amable   | ancien fondeur en argent       |
| 26 » »        | PERNIER        | Joseph-Daniel         | lapidaire                      |
| 27 » »        | ANDRÉ          | François              | charretier                     |
| 28 » »        | MOLLE          | Claude-Paul           | tourneur en cuivre             |
| 31 » »        | GENOUX         | Jean-Baptiste         | cocher                         |

| Situation de famille | Age    | Lieu de naissance                        | Ponton sur lequel est décédé le déporté |
|----------------------|--------|------------------------------------------|-----------------------------------------|
| célibataire          | 32 ans | Paris                                    | <i>le Tilsitt</i>                       |
|                      | 70 ans | Saint-André-le-Saulnier (Saône-et-Loire) | <i>la Souveraine</i>                    |
| marié                | 49 ans | Brétigny (Doubs)                         | <i>le Tilsitt</i>                       |
|                      | 65 ans | Prusse                                   | <i>la Souveraine</i>                    |
| veuf                 | 64 ans | Magny-Cours (Nièvre)                     | »                                       |
| célibataire          | 45 ans |                                          | <i>la Renommée</i>                      |
|                      | 35 ans | Besançon (Doubs)                         | <i>la Souveraine</i>                    |
| célibataire          |        | Paris                                    | »                                       |
| marié                | 31 ans | Hézecques (Pas-de-Calais)                | »                                       |
|                      | 14 ans | Paris                                    | »                                       |
|                      | 2 mois |                                          |                                         |
|                      | 62 ans | Montmorency (Seine-et-Oise)              | »                                       |
| marié                | 50 ans | Lyon (Rhône)                             | »                                       |
| »                    | 37 ans |                                          | <i>la Renommée</i>                      |
| »                    | 39 ans | Bailleul (Sarthe)                        | <i>le Breslaw</i>                       |
| célibataire          | 41 ans | Audelange (Jura)                         | <i>le Breslaw</i>                       |
| »                    | 31 ans |                                          | <i>la Souveraine</i>                    |
| »                    | 45 ans | Lunéville (Meurthe-et-Moselle)           | <i>la Renommée</i>                      |
|                      | 64 ans | Chaudesaigues (Cantal)                   | <i>la Renommée</i>                      |
|                      | 45 ans |                                          | <i>l'Aube</i>                           |
| célibataire          | 52 ans | Sarreguemines (Moselle)                  | <i>la Souveraine</i>                    |
|                      | 30 ans |                                          | <i>la Renommée</i>                      |
| marié                | 64 ans | Chaucourt (Luxembourg)                   | <i>la Souveraine</i>                    |
|                      | 36 ans | Douai (Nord)                             | <i>la Renommée</i>                      |
| marié                | 58 ans | Ansauville (Meurthe)                     | <i>la Souveraine</i>                    |
|                      | 31 ans | Tonan (Haute-Saône)                      | »                                       |
| marié                | 70 ans |                                          | »                                       |
| marié                | 37 ans | Italie                                   | »                                       |
| célibataire          | 42 ans | Damloup (Meuse)                          | <i>la Renommée</i>                      |
|                      | 64 ans | Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure)       | »                                       |
| célibataire          | 28 ans | Herker (Belgique)                        | »                                       |
| marié                | 33 ans |                                          | <i>la Souveraine</i>                    |
| »                    | 66 ans | Saint-Omer (Pas-de-Calais)               | »                                       |
| »                    | 46 ans | La Charité-sur-Loire (Nièvre)            | <i>la Renommée</i>                      |
| veuf                 | 41 ans | Nery (Oise)                              | <i>la Souveraine</i>                    |
| marié                | 46 ans | Belgique                                 | »                                       |
| célibataire          | 60 ans | Montmartre (Paris)                       | <i>la Souveraine</i>                    |
| marié                | 71 ans | Varennes (Meuse)                         | »                                       |
| célibataire          | 19 ans | Paris                                    | »                                       |
| veuf                 | 52 ans | Bordeaux (Gironde)                       | »                                       |
| marié                | 48 ans | Paris                                    | »                                       |
| »                    | 34 ans |                                          | »                                       |
| veuf                 | 46 ans | Mayenne (Mayenne)                        | <i>la Renommée</i>                      |
| marié                | 42 ans | Saint-Quentin (Creuse)                   | <i>la Souveraine</i>                    |
| célibataire          | 19 ans | Lille (Nord)                             | »                                       |
| marié                | 79 ans | Paris                                    | »                                       |
| »                    | 44 ans | Saint-Claude (Jura)                      | »                                       |
| célibataire          | 29 ans | Paris                                    | »                                       |
| marié                | 47 ans | Paris                                    | »                                       |
| veuf                 | 63 ans |                                          | »                                       |

| Date du décès              | Nom du déporté           | Prénoms du déporté | Profession                        |
|----------------------------|--------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> sept. 1871 | LE PESQUEUR              | Hippolyte          | cocher                            |
| » » »                      | FRAISSE                  | Jean-Christophe    | forgeron                          |
| 2 » »                      | SCHRIDER                 | Michel             | terrassier                        |
| » » »                      | LAFON                    | Guillaume          | tapissier                         |
| 3 » »                      | LÉAUTEY                  | Amédée-Jules       | serrurier                         |
| » » »                      | DORAND                   | Auguste            |                                   |
| 4 » »                      | MAITREHENRY              | Alexis             | commis de boulangerie             |
| 7 » »                      | BOURDIN                  | Edme               |                                   |
| » » »                      | MILET                    | Alexandre-Valentin | imprimeur-typographe              |
| 8 » »                      | JOLIVET                  | Etienne            | employé des<br>Ponts et Chaussées |
| » » »                      | DAILLY                   | Jean-Baptiste      | ébéniste                          |
| 10 » »                     | GAYET                    | Louis              | maratinier (?)                    |
| » » »                      | FOUQUET                  | Louis              | cuisinier                         |
| 12 » »                     | RIPAUD                   | Alphonse           | tailleur de pierres               |
| 13 » »                     | PAULY                    | François           | menuisier                         |
| 16 » »                     | VINEY                    | Joseph-Frédéric    |                                   |
|                            | RAUX                     | Napoléon-Léonard   | employé                           |
|                            | TOVOILE                  | Mathurin           | journalier                        |
| 18 » »                     | ODIENNE                  | Arsène-Théodore    |                                   |
| » » »                      | MANGOLD                  | Charles            |                                   |
| 19 » »                     | RASPILLER                | Noël               | peintre                           |
| 21 » »                     | TRICHOT                  | François           | journalier                        |
| 24 » »                     | BAREZ                    | Séverin            | papetier                          |
| 25 » »                     | LOUR                     | Antoine            | mouleur en cuivre                 |
| 2 octobre 1871             | GUYOT                    | Jean-Baptiste      | logeur                            |
| 3 » »                      | RATILLON                 | Alexandre-Edouard  | marchand de<br>quatre-saisons     |
| » » »                      | BOR                      | Louis              | traiteur                          |
| 4 » »                      | PEYFORÈS<br>dit PECTORÈS | Pierre             |                                   |
| 6 » »                      | DUPUIS                   | Joseph             | tailleur de pierres               |
| 7 » »                      | GRAVASER                 | Jean-François      | peintre                           |
| 9 » »                      | PARIZEL                  | Jean-Baptiste      | cordonnier                        |
| 11 » »                     | POROT                    | Louis              | journalier                        |
| 14 » »                     | RACINE                   | Jacob              | maçon                             |
| 16 » »                     | BRAMS                    | Henri-Désiré       | employé de commerce               |
| 19 » »                     | SAMSON                   | Ferdinand          | tailleur de pierres               |
| 24 » »                     | MOUGENOT                 | Nicolas            | cultivateur                       |
| 25 » »                     | DUHAIL                   | Alexis             | charretier                        |
| 28 » »                     | QUÉLEN                   | Joseph             | charcutier                        |
| 2 novembre 1871            | TOUCHÉ                   | Jacques            | cocher                            |
| 4 » »                      | LEYNAUD                  | Eugène             | élève d'huissier                  |
| 10 » »                     | BUREAU                   | Alphonse           | palefrenier                       |
| 21 » »                     | VALENTIN                 | Corenlius          | terrassier                        |
| 23 » »                     | JOBART                   | Charles            | journalier                        |
| 24 » »                     | BATAILLE                 | Baptiste           | maçon                             |



| Situation de famille | Age        | Lieu de naissance                        | Ponton sur lequel est décédé le déporté |
|----------------------|------------|------------------------------------------|-----------------------------------------|
| célibataire          | 34 ans     |                                          | <i>la Souveraine</i>                    |
| veuf                 | 59 ans     | Vosges                                   | »                                       |
| marié                | 33 ans     | Etats-Unis                               | <i>la Renommée</i>                      |
| célibataire          | 36 ans     | Paris                                    | »                                       |
| »                    | 20 ans     | Paris                                    | »                                       |
| »                    | 35 ans     | Paris                                    |                                         |
| marié                | 59 ans     | Minot (Côte d'Or)                        |                                         |
| »                    | 35 ans     | Paris                                    | »                                       |
| »                    | 54 ans     | Paris                                    | <i>la Souveraine</i>                    |
| »                    | 58 ans     |                                          | »                                       |
| veuf                 | 65 ans     | Rogny (Aisne)                            | »                                       |
| marié                | 42 ans     | Merdrignac (Côtes-du-Nord)               | »                                       |
| »                    | 48 ans     | Ravenel (Oise)                           | <i>la Renommée</i>                      |
| »                    | 55 ans     | Tours (Indre-et-Loire)                   | <i>la Souveraine</i>                    |
| célibataire          | 33 ans     |                                          | »                                       |
| marié                | 37 ans     | Luxeuil (Haute-Saône)                    | <i>l'Aube</i>                           |
| »                    | 35 ans     | Paris                                    | <i>la Renommée</i>                      |
| célibataire          | 27 ans     | Quimperlé (Finistère)                    | <i>la Souveraine</i>                    |
|                      | 37 ans     | Bernay (Eure)                            | <i>l'Yonne</i>                          |
|                      | 44 ans     | Ostwald (Bas-Rhin)                       | <i>la Renommée</i>                      |
|                      |            | Valenciennes (Nord)                      | <i>la Souveraine</i>                    |
| marié                |            | Brieulles (Meuse)                        | <i>la Renommée</i>                      |
| veuf                 | 42 ans     | Belgique                                 | <i>la Souveraine</i>                    |
| marié                | 65 ans     |                                          | <i>la Renommée</i>                      |
|                      | 27 ans     |                                          | <i>la Souveraine</i>                    |
| marié                | 54 ans     | Montier-sur-Saulx (Meuse)                | <i>la Souveraine</i>                    |
|                      | 8 mois     |                                          |                                         |
| veuf                 | 72 ans     | Paris                                    | »                                       |
| marié                | 35 ans     | Paris                                    | <i>la Renommée</i>                      |
| »                    | 48 ans     | Condat (Corrèze)                         | »                                       |
| »                    | 60 ans     | Rocheport (Charente-Inférieure)          | <i>la Souveraine</i>                    |
|                      | 29 ans 1/2 | Paris                                    | <i>la Renommée</i>                      |
| veuf                 |            | Charleville (Ardennes)                   | <i>la Souveraine</i>                    |
|                      | 48 ans     |                                          | <i>la Renommée</i>                      |
| marié                | 59 ans     | Saint-Germain-en-Laye<br>(Seine-et-Oise) | <i>la Souveraine</i>                    |
| marié                | 52 ans     | Lille (Nord)                             | »                                       |
| célibataire          | 27 ans     |                                          | »                                       |
| marié                | 21 ans     | Thuilley-aux-Groseilles (Meurthe)        | <i>la Renommée</i>                      |
| célibataire          | 39 ans     |                                          | »                                       |
| marié                | 32 ans     | Plésidy (Côtes-du-Nord)                  | »                                       |
|                      | 9 mois     |                                          | »                                       |
| marié                | 62 ans     | Membrolles (Loir-et-Cher)                |                                         |
|                      | 52 ans     | Aubenas (Ardèche)                        | »                                       |
| marié                | 60 ans     | Chantilly (Oise)                         | »                                       |
| célibataire          | 49 ans     | Anvers (Belgique)                        | »                                       |
| »                    | 63 ans     | Vesoul (Haute-Saône)                     | »                                       |
| »                    | 24 ans     |                                          | »                                       |

| Date du décès   | Nom du déporté | Prénoms du déporté | Profession                           |
|-----------------|----------------|--------------------|--------------------------------------|
| 2 décembre 1871 | FOURNIER       | Edme               | forgeron                             |
| 13 » »          | LEROY          | Antoine            | cuisinier                            |
| 27 » »          | GAULIEU        | Martin             | potier d'étain                       |
| 31 » »          | TROTEAU        | Michel             | boulangier                           |
| 7 janvier 1872  | LELEUTRE       | Pierre-Jacques     | imprimeur                            |
| » » »           | LAUVRAY        | Jean-Jacques       | boucher                              |
| 9 » »           | LEMAIRE        | Louis-Alexandre    | imprimeur                            |
| 17 » »          | HUGONIER       | Gaspard            | plombier                             |
| 4 février 1872  | RANTY          | Léonard            | maçon                                |
| 9 » »           | ROSE           | Claude-Joseph      | serrurier                            |
| 14 » »          | DEMULDÈRE      | Hilaire            | charretier                           |
| 15 » »          | REGNIER        | Alexandre          | cultivateur                          |
| 21 » »          | GELARD         | Yves               |                                      |
| 2 mars 1872     | MINNECIER      | Jean               | jardinier                            |
| » » »           | ROUGET         | Ferdinand          | boulangier                           |
| 6 » »           | BOUYET         | Léonard            | maçon                                |
| 18 avril 1872   | PIGNET         | Abel-François      | employé des contributions indirectes |

## DÉPORTÉS DÉCÉDÉS A QUÉLERN EN ROSCANVEL

Trois décès seulement au fort de Quélern, en trois ans, dont celui d'un déporté algérien, arrêté lors des émeutes d'Algérie. Quant aux deux déportés français, ils figurent au *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* (tomes VI et IX).

| Date du décès     | 28 juillet 1872                                                                              | 19 février 1873 (4)                                                                       | 12 mars 1874                      |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Nom               | SIMON                                                                                        | GRANADOS                                                                                  | BEN BEKASSEM<br>BEN FIALAH        |
| Prénom            | Alfred                                                                                       | Eugène                                                                                    | Mohamed                           |
| Age               | 20 ans (3)                                                                                   | 23 ans                                                                                    | 38 ans                            |
| Lieu de naissance | Paris                                                                                        | Nantes<br>(Loire-Inférieure)                                                              | Beni Habibi<br>Djijelli (Algérie) |
| Divers            | fils de feu Gustave SIMON et de feu Marie-Josèphe LENOBLE décédé par suite de choléra indien | journalier<br>domicile : Paris<br>fils de Joseph-Simon GRANADOS et de Féli.<br>cité PARIS | domicilié en Algérie              |

| Situation de famille | Age    | Lieu de naissance              | Ponton sur lequel est décédé le déporté |
|----------------------|--------|--------------------------------|-----------------------------------------|
| marié                | 59 ans | Lignorelles (Yonne)            | <i>la Renommée</i>                      |
| »                    | 67 ans | Bellegarde (Loiret)            | »                                       |
| »                    | 69 ans | Angers (Maine-et-Loire)        | »                                       |
| »                    | 64 ans | Anetz (Loire-Inférieure)       | »                                       |
|                      | 23 ans |                                | »                                       |
|                      | 67 ans |                                | »                                       |
| marié                | 60 ans | Paris                          | »                                       |
| célibataire          | 68 ans | Paris                          | »                                       |
| célibataire          | 56 ans | Saint-Sylvestre (Haute-Vienne) | <i>la Renommée</i>                      |
| »                    | 64 ans |                                | »                                       |
| veuf                 | 67 ans | Belgique                       | »                                       |
| »                    | 52 ans | Itteville (Seine-et-Oise)      | »                                       |
| célibataire          | 37 ans |                                | <i>le Napoléon</i>                      |
| veuf                 | 53 ans |                                | <i>la Renommée</i>                      |
| marié                | 42 ans | Dijon (Côte-d'Or)              | »                                       |
| célibataire          | 31 ans |                                | »                                       |
|                      | 55 ans | Bourges (Cher)                 | »                                       |

## DÉPORTÉS DÉCÉDÉS A L'ILE TRÉBÉRON EN CROZON

Il est dommage que les causes du décès ne soient pas toujours indiquées — sur les 76 décès relevés à l'état civil de Crozon, 49 sont motivés. On note : 15 pneumonies et broncho-pneumonies, 5 bronchites chroniques, 5 phtisies, 4 typhoïdes, 4 albuminuries, 3 dysenteries, 3 défaillances cardiaques, 2 entérites, 2 érysipèles, 1 méningite, 1 absorption purulente, 1 anémie, 1 péritonite, 1 pleurésie, 1 cirrhose du foie.

On peut noter que les conditions de vie à bord des pontons sont la cause de nombreux décès, quoique les premiers décédés semblent avoir été hospitalisés à Trébéron dès leur arrivée.

(3) Alfred Simon est né le 17 septembre d'après son acte de décès (Arch. mun. de Roscanvel, état civil), le 10 septembre 1852 d'après le *Dictionnaire biographique...*, qui ajoute que sa peine fut commuée le 22 janvier 1873 en déportation simple.

(4) Eugène Granados serait décédé le 21 mai 1879 d'après le *Dictionnaire biographique*.

| Date du décès  | Nom du déporté | Prénoms          | Profession                 | Age    |
|----------------|----------------|------------------|----------------------------|--------|
| 7 juin 1871    | HENRIOT        | Jules            | sans profession            | 15 ans |
| » » »          | BLOIN          | Arthur           | ancien militaire           | 72 ans |
| » » »          | BERGER         | Julien           | cultivateur                | 55 ans |
| » » »          | MAUVIELLE      | Etienne          | perruquier                 | 44 ans |
| 8 » »          | FRADY          | Antoine          | sans profession            |        |
| 11 » »         | LECOINTRE      | Rosa             |                            | 63 ans |
| » » »          | MARTORY        | Jean             | préposé aux chemins de fer | 44 ans |
| 12 » »         | GARDIEN        | François         | commissionnaire            | 39 ans |
| 14 » »         | PRILOIT        | Mathieu          | plâtrier                   | 65 ans |
| 16 » »         | PENON          | Hippolyte        | homme de peine             | 68 ans |
| » » »          | BUILLERS       | Jules            | artiste-peintre            | 57 ans |
| 17 » »         | MALET          | Frumence         | palefrenier                | 42 ans |
| 18 » »         | MOIGNET        | Jules            | mécanicien                 | 45 ans |
| » » »          | PETIT          | Philomène        | épicier                    | 35 ans |
| 19 » »         | VANNAIN        | Jean             |                            | 46 ans |
| 22 » »         | BOUSQUET       | Pierre           |                            | 55 ans |
| 23 » »         | VIDLENO        | François         |                            | 24 ans |
| 24 » »         | LE POULTIER    | Désiré           | cocher d'omnibus           | 46 ans |
| 25 » »         | CARPENTIER     | Pierre           | terrassier                 | 40 ans |
| 27 » »         | BOUCHERON      | Jean-Baptiste    | journalier                 | 34 ans |
| 29 » »         | ROUSSEL        | Alphonse         | forgeron                   | 36 ans |
| 30 » »         | MINOT          | Georges          | compositeur                | 22 ans |
| 6 juillet 1871 | DAGAUD         | Louis            | manœuvre                   | 28 ans |
| 14 » » »       | HOFFMANN       | Georges          | domestique                 | 58 ans |
| 19 » » »       | SENECHAL       | Jules-Achille    | musicien                   | 49 ans |
| 25 » » »       | GROS           | Frédéric         | dessinateur                | 26 ans |
| » » »          | MORET          | Victor           | architecte-vérificateur    | 43 ans |
| 26 » » »       | THIERRY        | Joseph           | polisseur sur métaux       | 50 ans |
| 29 » » »       | DEVELLE        | Jean-Baptiste    |                            | 54 ans |
| 9 août 1871    | ADRIANT        | Charles          | ébéniste                   | 21 ans |
| » » »          | WILDS          | Jean-Baptiste    | terrassier                 | 45 ans |
| 11 » » »       | HOIN           | Charles          | garçon paveur              | 58 ans |
| 13 » » »       | MARAIS         | Henri-Louis      | bitumier                   | 39 ans |
| 17 » » »       | SIMON          | Adolphe          | sertisseur                 | 23 ans |
| 23 » » »       | BROUSSARD      | Auguste-Victor   | plombier                   | 56 ans |
| 28 » » »       | THIERRY        | Alexandre-Joseph |                            | 32 ans |
| 5 sept. 1871   | FARGEOT        | Gautier          |                            | 36 ans |
| 9 » » »        | ASPERGE        | Gabriel-Félix    | piqueur de bottines        | 49 ans |
| » » »          | BATAILLE       | Casimir          | vérificateur de travaux    | 48 ans |
| 11 » » »       | GAROUSSE       | Ernest           | employé de chemin de fer   |        |
| » » »          | MORILLON       | Pierre           | cocher                     | 45 ans |
| 13 » » »       | DEMAHÉAS       | Ernest           | mètreur                    | 53 ans |
| » » »          | MOULARD        | Noël             | boulangier                 | 28 ans |
| 20 » » »       | POCCAT         | Claude           | plombier                   | 58 ans |
| 24 » » »       | DUMAS          | Louis            | cordonnier                 | 52 ans |
| 26 » » »       | LOUITIER       | Eloi             | terrassier                 | 58 ans |

| Lieu de naissance                   | Date d'entrée  | Provenance                              | Causes du décès                     | Divers                                                 |
|-------------------------------------|----------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Opnen, près de Mayence (Allemagne)  | 6 juin 1871    |                                         | méningite                           | chevalier de la légion d'honneur                       |
| Saint-Douai (Sarthe)                | 5 » »          |                                         |                                     |                                                        |
| Sainte-Suzanne (Basses-Pyrénées)    | 3 » »          |                                         | pneumonie                           |                                                        |
|                                     | 4 » »          |                                         | pneumonie                           |                                                        |
| Versailles (Seine-et-Oise)          | 7 » »          | <i>l'Austerlitz</i>                     | absorption purulente                |                                                        |
| Lot                                 | 7 » »          |                                         | dysenterie                          |                                                        |
| Passy (Haute-Savoie)                | 7 » »          |                                         |                                     |                                                        |
| Sainte-Anne d'Estissac (Dordogne)   | 2 » »          |                                         | broncho-pneumonie                   |                                                        |
| Romorantin (Loir-et-Cher)           | 16 » »         |                                         |                                     |                                                        |
| Bordeaux (Gironde)                  | 9 » »          |                                         | pneumonie                           |                                                        |
| Bourg-Saint-Léonard (Seine-et-Oise) | 8 » »          |                                         | broncho-pneumonie                   |                                                        |
| Orival (Somme)                      | 3 » »          |                                         | dysenterie                          |                                                        |
| Borey (Haute-Saône)                 | 4 » »          |                                         | broncho-pneumonie                   |                                                        |
| Faverger (Haute-Savoie)             | 19 » »         | <i>le Duguay-Trouin<br/>le Napoléon</i> | pneumonie                           |                                                        |
| Cahors (Lot)                        | 9 » »          |                                         | phthisie et accident                |                                                        |
| Couvronzette (Aveyron)              | 19 » »         |                                         | pneumonie                           |                                                        |
| Vaux-sur-Aure (Calvados)            | 17 » »         |                                         |                                     |                                                        |
| Anvers (Belgique)                   | 21 » »         |                                         | pneumonie                           |                                                        |
| Montfaucou (Meuse)                  | 19 » »         |                                         | typhoïde                            |                                                        |
| Bigle (Eure)                        | 23 » »         | <i>la Ville-de-Bordeaux</i>             | pneumonie                           |                                                        |
| Bry (Seine-et-Marne)                | 24 » »         |                                         | entérite                            |                                                        |
| Sully (Loiret)                      | 4 juillet 1871 | <i>la Ville-de-Bordeaux</i>             |                                     |                                                        |
| Goësselin (Moselle)                 | 5 » »          | <i>le Breslaw</i>                       |                                     | célibataire. Domicilié à Paris                         |
| Soissons (Aisne)                    | 21 juin »      |                                         | pneumonie                           | domicilié à Paris                                      |
| Epinau (Seine)                      | 17 juillet »   | <i>l'Yonne</i>                          |                                     |                                                        |
| Paris                               | 25 » »         |                                         |                                     | domicilié 126, rue du Cardinet, Paris, 17 <sup>e</sup> |
| Marville (Meuse)                    | 5 » »          | <i>l'Austerlitz</i>                     |                                     | domicilié 4, rue Lesage, Belleville                    |
| Pontarlier (Doubs)                  | 15 » »         | <i>la Ville-de-Bordeaux</i>             | insuffisance auriculo-ventriculaire |                                                        |
| Saint-Mihiel (Meuse)                | 27 » »         | <i>le Napoléon</i>                      |                                     | célibataire. Domicilié 66, rue des Poissonniers, Paris |
| Belgique                            | 29 » »         | <i>l'Yonne</i>                          |                                     | domicilié 39, rue Basse-Cantine, Paris                 |
| Rue (Somme)                         | 26 » »         | <i>l'Austerlitz</i>                     |                                     | domicilié rue l'Antier, Paris                          |
| Saint-Sulpice (Orne)                | 11 août 1871   | »                                       | dysenterie                          | domicilié 15, rue des Récollets, Paris                 |
| Paris                               | 9 » »          | »                                       | pneumonie                           |                                                        |
| Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise)   | 17 » »         | <i>la Ville-de-Bordeaux</i>             | anémie                              | domicilié 55, rue Peronnet, Neuilly.                   |
| Bucy (Aisne)                        | 16 » »         | »                                       | fièvre typhoïde                     | célibataire                                            |
| Bourg (Ain)                         | 30 » »         | <i>l'Austerlitz</i>                     | »                                   |                                                        |
| Dôle (Jura)                         | 16 » »         | »                                       | albuminurie                         | domicilié 23, rue de Meaux, Paris                      |
| Marolle-lès-Saint-Calais (Sarthe)   | 2 juin »       | <i>l'Aube</i>                           | bronchite chronique                 |                                                        |
| Nogent-sur-Marne (Seine)            | 8 sept. »      | »                                       | phthisie galopante                  |                                                        |
| Freigné (Maine-et-Loire)            | 8 » »          | <i>le Napoléon</i>                      | bronchite                           |                                                        |
| Paris                               | 16 juillet »   | <i>l'Austerlitz</i>                     | albuminurie                         | marié. Domicilié 11, rue des Trois-Couronnes, Paris    |
| Saint-Sauveur (Belgique)            | 5 » »          | <i>l'Yonne</i>                          | bronchite tuberculeuse              |                                                        |
| Saint-Geoirs (Isère)                | 4 août »       | <i>le Napoléon</i>                      |                                     | domicilié 20, rue Mademoiselle, Paris                  |
| Boissy-le-Châtel (Seine-et-Marne)   | 14 sept. »     | <i>l'Yonne</i>                          |                                     |                                                        |
| Châteaue-Thierry (Aisne)            | 8 » »          | <i>le Napoléon</i>                      | albuminurie                         | domicilié 7, passage Cardinet, Paris                   |

| Date du décès             | Nom du déporté | Prénoms            | Profession                       | Age              |
|---------------------------|----------------|--------------------|----------------------------------|------------------|
| 3 octobre 1871            | POUPAULT       | Aimé               | couvreur                         | 22 ans           |
| 7 » »                     | CHAMPIOT       | Alexandre          |                                  | 33 ans           |
| 16 » »                    | LE BŒUF        | Auguste-Adolphe    | charpentier en fer               | 43 ans           |
| 21 » »                    | BLANC          | Antoine            | marchand de charbon              | 18 ans           |
| 27 » »                    | VIGINET        | Pierre             | serrurier en soudure             | 17 ans           |
| 28 » »                    | JAMBU          | Louis              | imprimeur                        | 25 ans           |
| 3 novembre 1871           | ROUS           | Pierre-Timothée    |                                  | 46 ans           |
| 5 » »                     | BARTHELA       | Louis              |                                  | 53 ans           |
| 14 » »                    | NOTTET         | Alfred             | charretier                       | 27 ans           |
| 16 » »                    | AUBERT         | Louis              |                                  | 43 ans           |
| 20 » »                    | GOSSELIN       | Auguste            | cantonnier-paveur                | 44 ans           |
| 5 décembre 1871           | DESPREZ        | Séraphin           |                                  | 55 ans           |
| 15 » »                    | BON            | Louis              |                                  | 39 ans           |
| 29 » »                    | FALCOZ         | Pierre             | portefaix                        | 27 ans           |
| 31 » »                    | NIVELLE        | Thomas             |                                  | 43 ans           |
| 8 janvier 1872            | GUHB<br>VOISIN | Jean-Marie<br>René | négociant<br>peintre en bâtiment | 45 ans<br>41 ans |
| 27 » »                    | DELILLE        | Alfred             |                                  | 41 ans           |
| 28 » »                    | GRANGER        | Louis-Aristide     | cuisinier                        | 44 ans           |
| 6 février 1872            | BOBÉ           | Ernest             | serrurier                        | 33 ans           |
| 8 » »                     | PEIGNON        | Louis              |                                  | 58 ans           |
| 14 » »                    | ADNET          | Pierre-Alexandre   | pêcheur et marinier              | 50 ans           |
| 21 » »                    | PINON          | Alexis             | menuisier                        | 35 ans           |
| 26 » »                    | DUPAS          | Henri              | ferblantier                      | 23 ans           |
| 27 » »                    | LORIOT         | Victor             | cordonnier                       | 43 ans           |
| 1 <sup>er</sup> mars 1872 | COTTY          | François           | maçon                            | 46 ans           |
| 2 » »                     | FORGET         | Gustave            |                                  | 30 ans           |
| 6 » »                     | MAYER          | Frédéric           | tapisier                         | 44 ans           |
| 9 » »                     | DAUVERGNE      | Jean               | charpentier                      | 51 ans           |
| 11 » »                    | PERROT         | François           | zingueur                         | 42 ans           |

| Lieu de naissance                   | Date d'entrée    | Provenance                  | Causes du décès                          | Divers                                                      |
|-------------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Tours (Indre-et-Loire)              | 31 juillet »     | <i>le Napoléon</i>          |                                          | domicilié 12, rue Frileuse, Gentilly                        |
| Tours-en-Savoie (Savoie)            | 15 sept. »       | <i>la Ville-de-Bordeaux</i> |                                          |                                                             |
| Versailles (Seine-et-Oise)          | 3 juin »         | <i>la Ville-de-Lyon</i>     | péricardite                              | marié à Agathe FRAVEL, domicilié à Paris (18 <sup>e</sup> ) |
| Lacroix (Aveyron)                   | 5 oct. »         |                             | péritonite                               |                                                             |
| Paris                               | 22 oct. »        | <i>l'Yonne</i>              | pneumonie                                |                                                             |
| Paris                               | 29 sept. »       | <i>la Ville-de-Bordeaux</i> | bronchite chronique                      |                                                             |
| Paris                               | 21 » »           | »                           |                                          |                                                             |
| Nevers (Nièvre)                     | 31 oct. »        | »                           | typhoïde                                 |                                                             |
| Jouy-sur-Marne (Seine-et-Marne)     | 21 » »           | <i>le Napoléon</i>          | bronchite chronique                      |                                                             |
| Thorigné (Sarthe)                   | 15 nov. »        | <i>la Ville-de-Bordeaux</i> | albuminurie                              |                                                             |
| Maupertuis (Manche)                 | 13 sept. »       | <i>la Marne</i>             |                                          |                                                             |
| Douai (Nord)                        | » » »            |                             | pleurésie                                | domicilié 211, rue du faubourg St-Martin, Paris             |
| Villeneuve-sur-Yonne (Yonne)        | 24 nov. »        | <i>la Ville-de-Bordeaux</i> |                                          |                                                             |
| Paris                               | 4 déc. »         |                             | tuberculose généralisée                  | domicilié 12, rue Sainte-Marguerite Paris                   |
| Lanzwal (Belgique)                  | 23 » »           | <i>l'Austerlitz</i>         | érysipèle                                | domicilié rue d'Aguessau, Boulogne-sur-Seine                |
| Zurich (Suisse)                     | 4 janvier 1872   | <i>la Ville-de-Bordeaux</i> | endocardite                              | protestant                                                  |
| Paris                               | 10 novembre 1871 | »                           | érysipèle de la face et cirrhose du foie | marié. Domicilié 100 quai de Jemmapes                       |
| Cropy-en-Thelle (Oise)              | 20 janvier 1872  | »                           | bronchite chronique                      | domicilié à Paris                                           |
| Nancy (Meurthe)                     | 9 » »            | »                           | bronchite tuberculeuse                   | Paris                                                       |
| Davron (Seine-et-Oise)              | 30 » »           | <i>l'Austerlitz</i>         | pneumonie                                | domicilié 89, rue Courbe, Paris                             |
| Nantes (Loire-Inférieure)           | 16 » »           | <i>le Napoléon</i>          |                                          |                                                             |
| Paris                               | 10 février »     | »                           |                                          | domicilié 19, rue Inges, Grenelle                           |
| Vanves (Seine)                      | 15 décembre 1871 | <i>l'Austerlitz</i>         |                                          | domicilié 60, rue de Dombasle, Paris                        |
| Montigny-le-Gannelon (Eure-et-Loir) | 21 novembre »    | <i>l'Austerlitz</i>         |                                          | reversé sur la <i>Ville-de-Bordeaux</i>                     |
| Authon (Eure-et-Loir)               | 8 janvier 1872   |                             |                                          |                                                             |
| Vaux-le-Pénil (Seine-et-Marne)      | 6 » »            | <i>l'Austerlitz</i>         |                                          | reversé sur la <i>Ville-de-Bordeaux</i>                     |
| Forges (Meuse)                      | 18 février »     | »                           |                                          | »                                                           |
| Paris                               | 21 novembre 1871 | <i>la Ville-de-Bordeaux</i> |                                          |                                                             |
| Tremblay (Ille-et-Vilaine)          | 15 février 1872  | »                           |                                          |                                                             |
| Champtonnay (Haute-Saône)           | 30 sept. 1871    |                             |                                          |                                                             |

## DÉPORTÉS DÉCÉDÉS A LA MAISON CENTRALE DE LANDERNEAU

La prison centrale de Landerneau qui ferma ses portes en 1899 fut le siège de plusieurs rébellions de la part des 500 communards qui y étaient enfermés.

Le Journal « Le Finistère » (5) dit que celle de janvier 1873 eut pour mobile la répugnance à se soumettre aux corvées et à l'apposition du numéro matricule. Il ajoute que le régime du pain et de l'eau fut

| Date du décès    | Nom du prisonnier          | Prénoms             | Profession            |
|------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------|
| 16 mars 1873     | ROYER                      | Jean-Antoine        |                       |
| 30 avril 1873    | PILLARD                    | Pierre-Joseph       |                       |
| 21 juin 1873     | BRETON                     | Armand              |                       |
| 17 juillet 1873  | ARBYN                      | Benoît              | terrassier            |
| 30 août 1873     | JUVANON                    | Juste-Joseph        | bijoutier             |
| 22 sept. 1873    | PILLET                     | Isidore-Louis       | coupeur de chaussures |
| 13 mars 1874     | DEFENTE                    | Achille-Louis       | journalier            |
| 24 novembre 1874 | DELHOMEL<br>(ou DELHORMEL) | Pierre-René         | frappeur              |
| 15 décembre 1874 | BARRUEL                    | Joseph              | terrassier            |
| 9 mars 1875      | AUBUT                      | André               | tisseur               |
| 8 avril 1875     | MARIE                      | Gatien-Philibert    |                       |
| 6 juillet 1875   | BARDON                     | François-Hippolythe | mégissier             |
| 14 août 1875     | PIERROT                    | Fulgence-Maurice    |                       |
| 27 août 1875     | WALLET                     | Emile-Louis         | plombier              |
| 27 octobre 1875  | GIRON                      | François            | journalier            |
| 29 novembre 1875 | SIMONOT                    | Louis               | chiffonnier           |
| 7 février 1876   | COUILLARD                  | Benoît              |                       |

(5) 22 janvier 1873, n° 22.



impuissant à les réduire et que deux compagnies du 19<sup>e</sup> de ligne furent envoyées à Brest. Des mutineries identiques se produisirent en avril 1875, fin mai et juillet 1875 (6).

Dans les registres de décès de Landerneau, nous avons relevé, comme nous le disions au début de cette étude, les noms de dix-sept communards, savoir :

\*  
\*\*

| Age    | Lieu de naissance               | Divers                                    |
|--------|---------------------------------|-------------------------------------------|
| 66 ans | Beauzac (Haute-Loire)           | né le 15 octobre 1806                     |
| 48 ans | Croix (Nord)                    | domicile : Paris                          |
| 31 ans | Saint-Pol-de-Léon (Finistère)   | domicile : Paris                          |
| 49 ans | Zélé (Belgique)                 | né le 15 mars 1824                        |
| 57 ans | Blois (Loir-et-Cher)            | né le 1 <sup>er</sup> juillet 1816 - veuf |
| 28 ans | Paris                           |                                           |
| 18 ans | Tartiers (Aisne)                | né le 31 mars 1855                        |
| 54 ans | Saint-M'Hervé (Ille-et-Vilaine) | né le 14 décembre 1819                    |
| 41 ans | Chabons (Isère)                 | né le 3 février 1833                      |
| 64 ans | Paris                           | né le 4 juillet 1812                      |
| 29 ans | Bournainville (Eure)            | domicile : Paris                          |
| 34 ans | Saint-Romain d'Ay (Ardèche)     | né le 2 février 1841                      |
| 43 ans | Deville (Ardennes)              | né le 12 janvier 1852 - célibataire       |
| 21 ans | Paris                           | né le 7 mars 1854 - célibataire           |
| 55 ans | Bussac (Charente-Inférieure)    | né le 24 août                             |
| 54 ans | Bar-le-Duc (Meuse)              | né le 16 mai 1821 - marié                 |
| 50 ans | Saint-Etienne (Loire)           | domicile : Paris                          |

Avec Benoît Couillard s'éteignait le 266<sup>e</sup> communard décédé en rade de Brest ou aux alentours.

(6) Arch. nat. BB 24/744 et BB 24/735.



# traditions populaires

DONATIEN LAURENT \*

## Aux origines du « Barzaz-Breiz » : les premières collectes de La Villemarqué (1833-1840)

*« Les chants du Barzaz-Breiz sont authentiques », « l'authenticité du Barzaz-Breiz est démontrée », « Kervarker dihaouet », ... C'est sous ces titres prometteurs mais largement prématurés que plusieurs journaux et revues bretonnes ont fait écho à ma thèse de doctorat, soutenue le 16 janvier dernier et consacrée à l'édition critique du cahier où La Villemarqué a consigné les résultats de ses premières collectes de chants bretons. Il est donc nécessaire, avant que la confusion ne s'étende, que je précise clairement quelques points.*

*Ma thèse — cela a été maintes fois souligné lors de la soutenance — ne portait pas sur le Barzaz-Breiz, ni même, à de rares exceptions près, sur la façon dont La Villemarqué s'y est pris pour éditer ses textes, mais sur son activité de collecteur pendant ces années 1833-1838 (et, incidemment, 1840) où il réunissait des documents pour l'ouvrage qu'il avait en projet. Ce sont ces documents, inconnus jusqu'ici, que j'ai voulu, dans ce premier temps, livrer au public en m'interrogeant sur leur nature (notations d'enquête ? copies ? mises au net ?). Apprécier l'authenticité des chants publiés dans le Barzaz-Breiz serait un tout autre objectif que l'on ne pourra se proposer avec quelque chance de succès qu'une fois connu l'ensemble des collectes de La Villemarqué, puisque la plupart des pièces controversées ne sont apparues que dans la seconde édition,*

---

\* Centre de recherche bretonne et celtique. Université de Bretagne occidentale Brest.

en 1845. Le problème de l'authenticité d'un recueil, que l'on ne connaît, d'ailleurs, qu'à travers sa troisième refonte en 1867, n'est donc toujours pas résolu de façon définitive : les documents que j'apporte permettent seulement pour la première fois de le poser sur des bases solides.

Ces réserves faites, il reste que les manuscrits retrouvés le 14 septembre 1964 par le général de La Villemarqué dans les archives de son trisaïeul, à Keransquer, sont ce que l'opinion savante pouvait attendre de plus précieux : il s'agit bien, en effet, des cahiers de terrain de La Villemarqué, ceux sur lesquels, toute sa vie durant, de 1833 — il avait alors 18 ans — à 1892 — trois ans avant sa mort —, l'auteur du Barzaz-Breiz a consigné, d'une écriture fine et rapide, le produit de ses collectes de chants bretons et diverses notes d'enquête. L'ensemble représente trois carnets qui se suivent chronologiquement. Le premier, qui contient les collectes de 1834 à 1838, a environ 300 pages ; quelques feuillets, rajoutés par la suite, sont datés de 1840. Le second (287 pages) renferme les collectes de 1841-42, puis celles de 1863-64, ainsi que quelques chants recueillis plus tardivement et datés de 1873, 1882, 1892. Dans le troisième, enfin, moins important (118 pages), sont consignées les collectes de 1843-44. A ces carnets, il faut ajouter quelques feuillets séparés, dont certains d'importance capitale comme ces trois chansons notées par la mère de La Villemarqué, ou les fameuses Tables des matières, dressées également par la Dame de Nizon, ou encore deux chansons notées en 1833 par le futur auteur du Barzaz-Breiz et qui le montrent, dès cette époque, capable de transcrire un texte breton sans autres difficultés que celles qu'entraînait son ignorance des règles orthographiques en usage.

Il y a longtemps que l'on ne croyait plus à l'existence de ces notations d'enquête de La Villemarqué. A la suite de son refus de produire le moindre document à l'appui de ses affirmations répétées que les textes du Barzaz-Breiz provenaient de collectes authentiques, on avait fini par douter de la réalité de ces prétendues collectes et même par nier qu'il ait connu suffisamment le breton avant 1839, date de la première édition du Barzaz-Breiz, pour avoir pu procéder lui-même à la notation de textes poétiques dans la tradition orale (1). Aujourd'hui le doute

---

(1) C'est ce qu'affirmait, de bonne source, semblait-il, celui qui, après avoir le premier critiqué les méthodes de La Villemarqué, fut son collègue à l'Institut pendant dix ans : Henri d'Arbois de Jubainville. C'est encore, à quelques nuances près la position des deux meilleurs spécialistes du Barzaz-Breiz, F. Gourvil (cf. *La langue du Barzaz-Breiz*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXIII, 1966, p. 563-586) et le chanoine F. Falc'hun (cf. *L'auteur du Barzaz-Breiz*, dans *Annales de Bretagne*, t. LVI, 1949, p. 76-92). Tout récemment, dans l'ouvrage qu'il vient de publier sur *La tradition celtique en Bretagne armoricaine*, Paris, 1975, J. Markale affirme à nouveau péremptoirement, invoquant « la critique interne de la langue » : « La Villemarqué a construit lui-même le texte français [des chants historiques et mythologiques] et l'a fait traduire (mal) par l'abbé Henry » (p. 9).

n'est plus permis. Les carnets sont là, écrits de la main du jeune La Villemarqué. Au fil des pages et des années, on peut le suivre, affinant ses techniques de transcription, maîtrisant mieux le choix des graphies, se pénétrant peu à peu des principes orthographiques nouveaux énoncés par Le Gonidec et dont, en 1833, il n'a encore aucune idée. Mais, dès les premiers textes notés, on voit bien qu'il possède parfaitement son dialecte de Nizon et le transcrit avec plutôt moins de maladresses que ne le fait sa mère, la Dame du Plessix-Nizon.

C'est le premier carnet d'enquêtes de La Villemarqué, le plus important en volume et le plus intéressant du point de vue méthodologique, dont l'édition critique a fait l'objet de ma thèse. On y retrouve, notés manifestement sous la dictée, des versions de la plus grande partie (38 sur 54) des pièces publiées en 1839 par La Villemarqué, plus cinq de celles qui n'entreront qu'en 1845 dans les éditions du recueil. Ce sont donc les matériaux à partir desquels ont été élaborés et mis au point les textes définitifs qui figurent dans le Barzaz-Breiz. On peut raisonnablement en espérer, au terme d'un patient travail critique, une solution satisfaisante aux problèmes que pose la composition de ces quarante-trois pièces. J'ai tenté de faire ce travail critique pour cinq d'entre elles, celles où la question de l'origine populaire m'a paru se poser de façon manifeste. Je dois dire que pour quatre des chants considérés (Merlin-Barde, Le Faucon, Le Vassal de Du Guesclin et Les Chouans), les faits donnent raison à La Villemarqué : il me paraît désormais hors de doute qu'il a bien noté, de la bouche de chanteurs dont il est possible, par l'analyse dialectologique, de déterminer le terroir d'origine, les textes, relativement peu modifiés dans la publication, qui figurent sur le manuscrit. Dans les trente-huit autres cas, ceux où la provenance populaire des versions manuscrites ne pouvait faire aucun doute, il faut, inversement, souligner qu'il y a bien loin du texte recueilli par La Villemarqué à celui qu'il publiera : la langue est épurée, l'action resserrée, les traits jugés choquants sont éliminés et, en général, les noms de personnages historiques sont introduits et le cadre transformé en conséquence. Restent les seize chants de l'édition de 1839 pour lesquels on ne possède pas de version manuscrite. Parmi eux, des pièces comme La Prédiction de Gwen-c'hlan, Merlin-Devin, ou Le Rossignol, qui sont, depuis toujours, tenus pour des faux : mais aussi Les Miroirs d'argent, Lez-Breiz, Le Chant des âmes, La Complainte de Mauricette (= Yannik Skolan, II<sup>e</sup> partie), et d'autres qui ont été souvent recueillies depuis dans la tradition authentique. En ce qui concerne les premiers, ceux que l'on considère comme des faux, il faudrait se garder d'un jugement trop hâtif. L'absence de notation manuscrite — on vient de le voir — ne prouve rien et le cas de pièces comme Merlin-Barde ou Le Faucon, tenues elles aussi pour apocryphes jusqu'à la découverte des textes du carnet, doit nous inciter à la prudence.

*Dans les pages qui vont suivre, je vais, à la lumière des quelques documents de la main de la Dame de Nizon retrouvés à Keransquer, tenter de mieux préciser le rôle qu'elle a pu jouer dans la genèse du Barzaz-Breiz. On verra que, comme l'avait d'ailleurs pressenti F. Gourvil en comparant les Préambules des diverses éditions du recueil aux Notices explicatives des chants publiés, ce rôle fut loin d'avoir l'importance que, sur la foi de certaines déclarations de La Villemarqué, on avait pu lui prêter.*

\*\*

## LA CONTRIBUTION DE LA DAME DE NIZON

Après la mort de l'auteur du *Barzaz-Breiz*, l'homme le plus qualifié, a priori, pour décrire la genèse de l'ouvrage, est évidemment Pierre de La Villemarqué, propre fils du « Barde », héritier de l'ensemble des manuscrits de Keransker et mieux placé que quiconque pour recueillir, au sein de sa famille ou sur ses terres, souvenirs et confidences. Or, s'il faut l'en croire, sa propre grand-mère, Ursule Feydeau de Vaugien, dame du Plessix-Nizon, aurait joué un rôle capital dans cette genèse. Avant lui, « tout à fait au début du XIX<sup>e</sup> siècle », elle aurait recueilli la quasi-totalité des chants qui figurent dans la première édition du *Barzaz-Breiz* ; la liste, écrite de sa main, des chants « qu'elle avait elle-même recueillis de la bouche des chanteurs », avec les noms et l'indication du domicile de chacun d'eux, a été publiée par Pierre de La Villemarqué. On y retrouve effectivement 51 des 54 chants qui figurent dans la première édition du *Barzaz-Breiz*.

Le titre de ces pièces et l'ordre dans lequel elles figurent dans cette liste étant, à quelques exceptions près, exactement celui de l'édition de 1839, Pierre de La Villemarqué en concluait :

*« Il est évident que La Villemarqué a tout simplement pris la première de ces tables des matières (2) et qu'il en a fait celle de sa première édition des Chants populaires. Ils sont placés dans le même ordre. Sa mère les savait probablement par cœur puisqu'elle en avait simplement indiqué les titres. Elle avait aussi écrit en mauvais breton quelques-uns de ces chants, mais son fils ne pût se résoudre à les publier dans l'orthographe grossière que sa mère leur donnait [...] Il se mit donc à parcourir d'abord les paroisses et les cantons des environs pour recueillir à nouveau les chansons, avec leurs variantes et il les écrivit avec quelques retouches absolument nécessaires » (3).*

(2) Pierre de La Villemarqué, comme nous le verrons plus loin, distingue dans cette liste quatre parties différentes. Il ne parle ici que de la première qui s'arrêtait au verso du deuxième feuillet.

(3) Pierre de LA VILLEMARQUÉ, *La Villemarqué*, édition familiale, Vannes, 1908, p. 88. Cf. éd. courante, Paris, 1926, p. 69.

Pierre de La Villemarqué considérait donc cette liste — qu'il intitule *tables des matières* — comme une preuve indiscutable de la part active prise par Madame de La Villemarqué à la collecte des matériaux du *Barzaz-Breiz*.

Nous verrons que cette « preuve » ne résiste guère à une critique attentive. Il faut cependant souligner, à la décharge de Pierre de La Villemarqué, qu'avant lui plusieurs personnes avaient, de la même façon, affirmé que l'auteur du *Barzaz-Breiz*, n'avait fait que continuer l'œuvre commencée par sa mère : ainsi F. Ozanam en 1846, Guillaume Le Jean en 1848, puis, plus tard, en 1894, Pitre de L'Isle du Dréneuc et, en 1896, son ami de jeunesse Audren de Kerdrel (4). Il est juste de dire que le propre témoignage de l'auteur les y autorisait :

« Quant à l'idée du recueil lui-même, écrit La Villemarqué dans le préambule de l'édition de 1839, le mérite de l'avoir conçue ne me revient pas en entier ; il était commencé plusieurs années avant ma naissance. Voici quelle en a été l'origine :

*Ma mère, qui est aussi celle des malheureux de sa paroisse, avait, il y a près de trente ans, rendu la santé à une pauvre chanteuse mendiante ; émue par les prières de la bonne paysanne, qui cherchait un moyen de lui exprimer sa reconnaissance, et l'ayant engagée à dire une chanson, elle fut si frappée de la beauté des poésies bretonnes, qu'elle ambitionna parfois, depuis cette époque, ce touchant tribut du malheur, et souvent l'obtint ; plus tard elle le sollicita, mais ce ne fut pas pour elle-même.*

*Ainsi est née cette collection ; dans le but de l'augmenter, j'ai parcouru la Bretagne durant plusieurs années. J'ai assisté aux grandes réunions du peuple, à ses fêtes religieuses ou profanes, aux pardons, aux foires, aux veillées, aux fileries...*

*Dans la masse des poésies populaires que j'ai ainsi entendues, il y aurait matière à plus de vingi volumes... »*

Ce texte se prête à plusieurs lectures. La première, qui fut celle de la plupart des contemporains de l'auteur et celle de son fils, est aussi la plus immédiate et celle que La Villemarqué cherche à suggérer : il a enrichi les collectes de sa mère, et publié l'ensemble. La seconde, celle de Gourvil, considère ce texte comme un simple rideau de fumée destiné à camoufler tout ou partie d'une vaste supercherie littéraire. Je serais tenté, pour ma part, d'en proposer une troisième, plus littérale. Lorsqu'il écrit, parlant du recueil : « il était commencé plusieurs années avant ma naissance », il n'est pas indifférent de noter que cette propo-

---

(4) On trouvera ces déclarations dans Francis GOURVIL, *Théodore - Claude - Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le « Barzaz-Breiz » (1839-1845-1867)*, Rennes, 1960, in-8°, VI-609 p., à la page 334.

sition est incluse dans une phrase de construction assez boiteuse, où il s'agit d'abord de *l'idée* du recueil. « Le mérite de l'avoir conçue (cette *idée*) ne me revient pas en entier ; il était commencé plusieurs années avant ma naissance ». Comment le mérite d'une idée pourrait-il revenir, même partiellement, à quelqu'un qui ne ferait que continuer une œuvre déjà commencée ? A s'en tenir, par conséquent, à ce que nous dit La Villemarqué ici, on ne voit guère qu'on ait à faire crédit à sa mère d'autre chose que d'avoir eu la première le goût de la poésie populaire bretonne, sans doute même d'avoir, de temps à autre, consigné quelques chansons et entrevu la possibilité d'une collecte plus systématique.

C'est ce que confirme le second alinéa : en entendant, vers 1810, une vieille mendiante lui dire une chanson, elle fut « si frappée de la beauté des poésies bretonnes » qu'elle chercha depuis lors à plusieurs reprises à s'en faire chanter. Mais en fait ce ne sera que « plus tard », lorsque son fils s'y intéressera activement qu'elle se mettra délibérément en quête de chanteurs. Guillaume Le Jean, faisant preuve d'une rare perspicacité, écrit en 1848 dans *l'Echo de Morlaix* (21 octobre) : « Madame de La Villemarqué n'avait apporté à cette étude qu'un intérêt de curiosité. L'active intelligence de son fils chercha à pénétrer plus profondément cette minière inexplorée. »

« Ainsi est née cette collection », écrit ensuite La Villemarqué : c'est-à-dire : à Nizon, auprès des chanteurs que lui indiquait sa mère. « Dans le but de l'augmenter, j'ai parcouru la Bretagne... », etc. A partir de ce moment, La Villemarqué ne parle plus que de ses propres collectes, pour en souligner l'ampleur. On notera d'ailleurs, après F. Gourvil, la rareté des références aux collectes maternelles lorsque, quittant le plan général où l'entraînait la rédaction de sa préface, La Villemarqué en vient à la présentation des chants eux-mêmes. Il faut dire qu'en 1839 il ne paraît guère s'être soucié de donner ses sources : les quelques indications qu'il fournit alors sur les chanteurs auprès desquels il aurait recueilli ses textes sont si vagues qu'elles rendent vaines tout essai d'identification. Mais il s'agit toujours de ses *propres collectes*. Ainsi, dans le deuxième volume, p. 99 (*L'orpheline de Lannion*) :

« ...En voici une que nous avons entendu chanter à des chanteuses de Lannion... »

ou p. 117 (*Iannik Skolan*) :

« ...Un seul paysan qui habite sur la frontière de ce dernier pays (Tréguier) et de la Basse-Cornouaille a pu nous les chanter réunies ; c'est sa version que nous suivrons ».

ou encore p. 153 (*Le Prêtre exilé*) :

« ...Il nous a été chanté par une vieille femme de Bignan ».



A la page 277, c'est à nouveau à ses propres souvenirs qu'il se réfère lorsque, présentant trois chansons d'amour qui lui semblent constituer de bons exemples d'un genre où excellent, dit-il, les clercs bretons, il remarque à propos de la date où elles furent composées) :

« ...les autres (Le Pauvre Clerc, Les Miroirs d'argent et La Rupture) doivent être également antérieures au dernier siècle, nous ayant été chantées dans notre enfance par des personnes d'un âge avancé... »

et lorsque dans le premier volume, p. 92, il reconnaît avoir puisé dans une collecte antérieure à la sienne les éléments qui l'ont mis sur la trace des deux poèmes de Merlin, ce n'est pas à la collecte de sa mère qu'il se réfère, mais à celle d'une « dame des environs de Morlaix » dont nous apprendrons dans les éditions suivantes qu'il s'agit de Madame de Saint-Prix.

Nous ne tirerons rien de plus de l'édition de 1839 ; mais retenons dès maintenant qu'à cette époque, si l'on s'en tient aux commentaires des pièces, le recueil apparaît comme le fruit des collectes du seul La Villemarqué.

En 1845, pour répondre sans doute à certaines critiques qui lui furent adressées après sa première édition, La Villemarqué prend soin d'indiquer les noms des chanteurs auprès desquels il a recueilli ses chants ou ceux des amateurs qui lui en ont communiqué des versions. Or s'il cite sa mère, ce n'est qu'à trois reprises. Une première mention en est faite à propos du chant de *La Peste d'Elliant*. Dans les « notes et éclaircissements » qui suivent le texte du poème, La Villemarqué écrit :

« La première version publiée a été chantée, il y a trente-cinq ans, à la mère de celui qui écrit ces lignes, par une pauvre veuve de la paroisse de Melgven appelée Marie. C'est à cette femme qu'on a fait allusion dans l'avant-propos de ce livre » (5).

Or, dans l'édition de 1839, La Villemarqué ne portait nullement au crédit de sa mère le texte de *La Peste d'Elliant*. Bien mieux, cette même version, publiée trois ans auparavant dans *l'Echo de la Jeune France* (6), était alors accompagnée d'une note précisant : « voici le texte de ce chant historique, tel que nous l'avons recueilli nous-même... » et La Villemarqué rapportait tout au long les circonstances de la collecte à Elliant, au cours d'une veillée funèbre...

---

(5) *Barzaz-Breiz*, éd. 1845, t. I, p. 95. L'allusion de l'avant-propos renvoie à l'épisode cité plus haut, p.

(6) 15 mars 1836, p. 272.

La seconde référence à la dame de Nizon intéresse la ballade du *Clerc de Rohan* :

« *La mère de celui qui écrit ces lignes entendit chanter, il y a soixante-quatre ans, plusieurs couplets de la ballade dont ils sont le sujet à une vieille femme de Névelz appelée Marie Tanguy et elle fut si frappée du caractère de la pièce qu'elle en fit une copie à l'aide de laquelle a été retrouvé le chant tout entier* » (7).

Une troisième allusion est faite, dans l'édition de 1845, à Madame de La Villemarqué. Il s'agit cette fois des trois chants déjà cités dans l'édition précédente, (*Le Pauvre Clerc*, *Les Miroirs d'argent* et *La Rupture*) qui, dit l'auteur, « doivent être également antérieurs au dernier siècle, ayant été chantés à ma mère dans son enfance par des personnes d'un âge avancé » (8). Là encore, comme pour *La Peste d'Elliant*, La Villemarqué attribue à sa mère des souvenirs qu'en 1839 il donnait pour personnels.

Notons que rien ne s'oppose à ce que le fils et la mère aient entendu, l'un comme l'autre, plusieurs versions de ces chants. D'autres les entendirent après eux et l'on peut encore en recueillir des versions en Basse-Cornouaille et dans le Morbihan bretonnant.

Il n'est d'ailleurs pas dans notre propos de déterminer qui, de La Villemarqué ou de sa mère, a le premier entendu telle ou telle version de tel ou tel chant du *Barzaz-Breiz* : cela n'a finalement pas grand intérêt. Il nous importe davantage de souligner qu'en 1845 La Villemarqué attribue volontiers à sa mère certains mérites qu'en 1839 il revendiquait pour lui-même, sans toutefois se dépouiller de l'honneur d'être le principal artisan de sa collecte.

Or, en 1867, date de la publication du troisième état du *Barzaz-Breiz*, La Villemarqué se reconnaîtra envers la « Dame de Nizon », morte depuis 1847, une dette singulièrement plus lourde. En dédiant à sa mère cette nouvelle édition, La Villemarqué écrit :

« *En le réimprimant peut-être pour la dernière fois, (...), je le dédie à celle qui le commença, bien longtemps avant ma naissance, qui en enchantait mon en-*

(7) *Barzaz-Breiz*, éd. 1845, t. I, p. 285. La précision chronologique — « il y a soixante-quatre ans » — renvoie à l'année 1780 (voir plus loin, p. 185). Madame de La Villemarqué avait alors quatre ou cinq ans. Si elle put effectivement être frappée à cet âge par cette dramatique histoire, il est évident qu'elle n'en fit une copie que bien plus tard. Cette copie, qui date probablement des années 1834-35, où La Villemarqué, à Paris, préparait son recueil, existe toujours. On en trouvera la transcription ci-après, p. 185-189.

(8) *Barzaz-Breiz*, éd. 1845, t. II, p. 273.

*fance, qui fut pour moi une de ces bonnes fées que la légende place auprès des berceaux heureux... » (Préface, p. III)*

Reprenant l'anecdote de la chanteuse mendiante qu'il rapportait déjà dans les deux éditions précédentes, il dit encore :

*« Telle a été l'origine en quelque sorte domestique, j'oserais dire presque pieuse, de la présente collection dont j'ai trouvé les plus belles pièces écrites vers les premières années du siècle sur des feuilles du cahier de recettes où ma mère puisait sa science médicale. Pour rendre le recueil à la fois plus complet et digne d'intérêt vraiment littéraire et philosophique, aucun soin n'a été épargné. J'ai parcouru en tous sens, pendant bien des années, les parties de la Basse-Bretagne les plus riches en vieux souvenirs... » (Préface, p. IV)*

Plus loin, il insiste à nouveau (p. VII) :

*« Voilà l'histoire vivante dont ma mère a écrit les premières pages sous la dictée d'un contemporain de quinze siècles » (9).*

Il s'en tiendra désormais à cette version et Mgr Duparc, qui connut intimement le châtelain de Keransquer pendant les vingt dernières années de son existence, écrivait en 1935 à l'évêque de Vannes qui l'interrogeait sur l'origine du recueil :

*« ... Je l'ai toujours entendu affirmer que les chants publiés par lui avaient été pour la plupart chantés à sa mère par une vieille mendiante de Nizon... » (10).*

C'est ainsi que s'imposera aux yeux des amis du « Barde », comme à ceux de son fils, l'image, reprise et développée à l'envi, de cette Dame de Nizon qui collecta dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ces magnifiques poèmes que personne après elle n'entendit jamais plus. Pourtant, là encore, l'hommage, pour vibrant qu'il soit, ne dépasse pas les affirmations de la « Préface ». A s'en tenir aux notices des pièces, auxquelles il me paraît sage de se référer d'abord, la part prise par Madame de La Villemarqué

(9) Bien que cette affirmation du rôle important tenu par sa mère dans la constitution du recueil n'apparaisse dans les écrits de La Villemarqué qu'à partir de 1867, il y avait déjà longtemps qu'il faisait, dans le privé, des déclarations analogues. Témoin cette lettre à Duseigneur, de Brest, en date du 25 juillet 1855, où l'auteur du *Barzaz-Breiz* écrit, parlant de sa mère : « C'est elle, (...) plus que moi, qui est l'auteur du recueil que j'ai mis au jour. Je l'ai trouvé commencé par elle ; je n'ai eu qu'à le continuer. (...) Si M. le Ministre m'a fait l'honneur de me nommer membre du comité de l'histoire, de la littérature et des arts de la France (.), je le dois à celle qui m'a souvent bercé en me chantant des chansons bretonnes, et dont j'ai voulu rendre l'œuvre à la fois plus complète et plus digne d'un intérêt littéraire et philologique ». (Lettre citée par F. Gourvil, *op. cit.*, p. 360, note 1).

(10) Cf. F. GOURVIL, *op. cit.*, p. 493.

à l'élaboration du *Barzaz-Breiz* est toujours celle, finalement très limitée, que lui reconnaissait l'édition de 1845. Rappelons-en les grandes lignes : Madame de La Villemarqué se souvenait avoir entendu sa bonne, Marie Tanguy, lui chanter en 1780 — elle avait alors 4 ans — une version du *Clerc de Rohan* et, de même, dans son enfance, les trois « sônes » d'amour des *Miroirs d'argent*, du *Pauvre Clerc*, et de *La Rupture*. Plus tard, vers 1810, une pauvre mendiante de la commune voisine de Melgven, qu'elle venait soigner, lui chanta une version de *La Peste d'Elliant*. On chercherait en vain, à travers les éditions successives du *Barzaz-Breiz*, d'autres références précises aux collectes maternelles.

\*  
\*\*

Voyons maintenant si les documents découverts à Keransquer nous permettent d'apporter au débat des éléments nouveaux. A vrai dire, tous ne sont pas inédits. Les *tables des matières* écrites par la Dame de Nizon, sur lesquelles je m'étendrai assez longtemps, ont en effet déjà été publiées par Pierre de La Villemarqué. Il n'en va pas de même des quelques textes poétiques par lesquels je commencerai cet examen. Entièrement écrits de la main de Madame de La Villemarqué, ils apportent, en dépit — ou en raison — de leur brièveté, des informations capitales.

#### A. LES TEXTES POÉTIQUES

Des textes poétiques recueillis par Madame de La Villemarqué, nous ne connaissions rien jusqu'alors, car Pierre de La Villemarqué, si désireux pourtant d'attribuer à sa grand-mère l'honneur d'avoir été l'initiatrice des collectes à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, ne crut pas devoir publier ceux qu'il découvrit, n'y voyant que d'infimes vestiges d'une documentation perdue.

A propos du *cahier de recettes* dont parle La Villemarqué dans la préface de la 3<sup>e</sup> édition de son recueil, il écrivait :

« Ce volume se compose de 324 pages, mais il devait en avoir davantage, car à la page 324 se trouve un renvoi à la page 326 qui n'existe plus - les chansons se trouvaient sans doute à la fin. Un débris de chanson bretonne se trouve encore à la dernière page, mais c'est écrit dans un jargon qui ne présente pas d'intérêt. Le jeune Théodore avait dû s'emparer de ce livre et en détacher tout ce qui pouvait l'aider dans ses premières recherches ».

J'ai vu ce cahier de recettes. Si un certain nombre de pages en avaient été arrachées, les pages correspondantes de l'autre côté du pli auraient également disparu, ou se trouveraient libres, ce qui n'est pas le cas. Il faudrait donc admettre, si l'on s'en tient à l'hypothèse de Pierre de La Villemarqué, que son père aurait détaché de l'ensemble du cahier un fascicule entier, commençant à la page 326, et comportant essentiellement, ou exclusivement, des textes de chansons. De ce fascicule ne resterait qu'un vestige, le « débris » de chanson noté en « jargon ». Certes, rien d'impossible à cela ; mais, pour des raisons que je développerai, cette hypothèse me paraît assez peu vraisemblable.

Au « débris de chanson bretonne » noté sur le cahier de recettes, qui raconte les tribulations d'une jeune paysanne — *Jannédic* — mariée au-dessus de sa condition (11), il faut encore ajouter une grande feuille de format 22 × 34 cm, sur les quatre pages de laquelle Madame de La Villemarqué a noté tout ce dont elle se souvenait (57 vers) de la version du *Clerc de Rohan* apprise de Marie Tanguy. C'est vraisemblablement de cette copie, faite à l'intention de son fils, que parle celui-ci dans l'édition de 1845. A la suite, sur cette grande feuille, se trouve un refrain de chanson à danser (4 vers) et, sous le titre « *Jannédic, lée breton* », une autre transcription de la chanson du cahier de recettes.

Je pense — bien qu'il soit impossible de l'établir avec certitude — que ces trois textes ne furent notés que vers 1834. Lorsqu'après avoir transcrit 53 vers du *Clerc de Rohan*, Madame de La Villemarqué résume les derniers couplets et ajoute : « mais j'ai oublié les paroles », c'est sans doute qu'elle a l'intention d'envoyer ce texte à son fils qui, à Paris, commence à penser sérieusement à son projet de publication. On remarque d'ailleurs que ce texte est entièrement glosé par La Villemarqué qui a rétabli dans une orthographe plus orthodoxe une partie des vers notés par sa mère.

---

(11) Cf. Collection PENGUERN, t. 91, f° 21 ; t. 95, f° 249 : *Ar Ribot* (La Baratte), reproduit dans *Al Liamm*, t. 34, 1952, p. 14 ; H. GUILLERM, *Chants populaires de Cornouaille*, 87-89, 93-95 : *Lojaik* (Louison). Notre manuscrit en possède également une version aux pages 149-150 (LXX) dont La Villemarqué a repris les quatre premiers vers pour introduire sa chanson du *Pauvre Clerc* (*Barzaz-Breiz*, éd. 1839, t. II, p. 278).

merchie cointie d'ore et v'rohan  
ne v'rohan cointie d'ore et v'rohan  
ne v'rohan cointie d'ore et v'rohan  
ne v'rohan cointie d'ore et v'rohan  
ne v'rohan cointie d'ore et v'rohan  
ne v'rohan cointie d'ore et v'rohan

y d'et d'et e' d'et da cointie  
e' d'et d'et d'et da studi. bis  
d'et d'et d'et d'et y cadami  
y cadami a e' cadance. bis  
d'et d'et d'et d'et d'et d'et d'et  
d'et d'et d'et d'et d'et d'et d'et

e' d'et d'et d'et d'et d'et d'et  
e' d'et d'et d'et d'et d'et d'et  
d'et d'et d'et d'et d'et d'et  
d'et d'et d'et d'et d'et d'et  
d'et d'et d'et d'et d'et d'et

d'et d'et d'et d'et d'et d'et  
d'et d'et d'et d'et d'et d'et  
d'et d'et d'et d'et d'et d'et  
d'et d'et d'et d'et d'et d'et

~~d'et d'et d'et d'et d'et d'et~~

ne d'et d'et d'et d'et d'et d'et  
ne d'et d'et d'et d'et d'et d'et  
ne d'et d'et d'et d'et d'et d'et  
ne d'et d'et d'et d'et d'et d'et

~~d'et d'et d'et d'et d'et d'et~~  
~~d'et d'et d'et d'et d'et d'et~~  
~~d'et d'et d'et d'et d'et d'et~~

1. *Le marquis de Rohan qui jette sa femme par la fenêtre* (12)

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1 mer'hic cointic douc et vréhan<br/>[eur] merc'hic coantic eus e Vrehant<br/>ne voua mech met ti y unanne<br/>(bis)<br/>ne voa mec'h met hy [i] hy eunann<br/>[ ] e peneresse et nolle voyant<br/>ha penheres an oll voyant</p> <p style="text-align: center;">za</p> <p>y dat é sasse da comprenis<br/>5 é casse dé varis da studi, (bis)<br/>dé disconne propre y cademi<br/>hy sat e za d'a compreny<br/>e kas da varis d'a study<br/>d'e ziskonn propre y cademy</p> <p>y cademi a i cadence, (bis)<br/>discouriou scar gande ét noblan-<br/>ce (bis)<br/>hy r'chadémi hag hy r'chadence<br/>ha compsou caer gant ann noblance</p> <p>é tré douset blas a triset<br/>etre daouzec bloa a trizec<br/>10 e consentas quémer priet<br/>iaouank<br/>duchentille joienque catel hibou<br/>(bis)<br/>eunn<br/>A denne vaïante ma voa et brou<br/>(bis)</p> <p style="text-align: center;">v t</p> <p>durant tri mis et doa badenne<br/>A sonneriens bar én neurette<br/>15 A sonneriens ar bal en dance<br/>(bis)<br/>discourieux [scaer] cair [ganne]<br/>gande noblance (bis)</p> <p>pé tri blas achu et voinnens i bet<br/>nemp but dré ditra tourmentec<br/>pé voi achu é tri blaioux<br/>e za</p> <p>20 et sasse dé marquis lierrioux</p> | <p>Fillette jolie de Bréhan</p> <p>il n'y avait d'autre fille qu'elle</p> <p>[ ] héritière de toute la fortune</p> <p>Son père vient à comprendre<br/>et l'envoie à Paris étudier<br/>pour apprendre proprement son aca-<br/>démie</p> <p>son académie et sa cadence,<br/>les beaux discours avec la noblesse.</p> <p>entre douze et treize ans</p> <p>elle consentit à prendre époux</p> <p>un jeune gentilhomme [ ]</p> <p>et vaillant homme s'il en fut au pays</p> <p>pendant trois mois ont duré<br/>les sonneurs dans la noce<br/>les sonneurs, le bal, la danse,</p> <p>les beaux discours avec la noblesse</p> <p>Quand ils eurent été trois ans ac-<br/>complis<br/>sans que rien ne les ait tourmentés,<br/>quand les trois ans furent achevés<br/>le marquis reçut des lettres</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

(12) J'emprunte le titre aux *Tables* de la Dame de Nizon qui précise que ce chant lui fut chanté en 1780 par Marie Tanguy, de Kerlan, en Névez (voir ci-dessous, liste II, C). Les mots entre crochets [ ] ont été rayés par Madame de La Villemarqué ou par son fils. J'ai ajouté en face du texte breton une traduction littérale.





et sasse dé marquis lierriou  
 é vit monnet mes doch er vrou  
 et vit monnet dan armé  
 pe dosobeissa dar roue

le marquis reçut des lettres  
 pour aller hors du pays,  
 pour aller à l'armée  
 ou désobéir au roi.

25 acgué marquis pé partiais  
 olle dut et ti en briaïttais (bis)  
 y brieac acgué i vugalès (bis)  
 k  
 cargue pons pilate en o laquès

et quand le marquis partit,  
 il embrassa tous les gens de sa mai-  
 son,  
 son épouse et ses enfants,  
 à la charge de Ponce Pilate il les remit

ouaquette vouëtte deux passe  
 doch et ti (bis)  
 30 a pons pilatte y attaquai (bis)

Il n'avait pas fait deux pas hors de  
 chez lui  
 que Ponce Pilate la poursuivait

ter tuses pons pilatte miliguet  
 carguet té galon ét peët  
 mar vais ta vreur marquis é ti  
 et torfait ditte ta igilly  
 tertuse  
 [cosorh] ui so caus eus ma drouc pot

Hors d'ici, Ponce Pilate maudit  
 ton cœur est chargé de péchés  
 si ton frère marquis était ici  
 il te briserait les membres

publie  
 35 pons pilatte et esplana dré er  
 bet (bis)  
 et voua marquis nésonoret (bis)  
 [pons pilat] [a yon e scriff lizeriou -  
 evit cas partout dré er vrou] [e  
 touguez marquis cornou]

Ponce Pilate publie partout  
 que le marquis était déshonoré

i mame et scrivas et é gouane  
 (bis)  
 et vit tori colère et mat (bis)  
 mé mamic pauvre nemp retiret  
 (bis)  
 40 o sécouët né mé quette permette  
 (bis)

sa mère écrivit de son sang  
 pour briser la colère de son fils  
 ma pauvre mère, retirez-vous,  
 je n'ai pas le droit de vous frapper

ma er lierriou dré et bette  
 e touguen en cornou  
 peguisse et mon disonoret

Il y a des lettres par le monde  
 (disant) que je suis déshonoré



ac et marquis pé éruais  
oll dut è di jan vassacrais (bis)  
45 et briez ac ar vugalès

voet hu dusé em gampric guen  
vouetu ouses et gampic guen  
cahouet souden  
me ieille do coët [ne] souden  
ei a ias

de gampric guen pé y a sesse  
claudeo a yon a ras  
seisse tolle claudeffé a jian et ressé  
(bis)  
a dre'er penest y sclapas

50 seisse tolle claudeffe a jian et reste (bis)  
ac i slapasse dre er penesste (bis)  
[dortu é nennv et sigouras]  
[ac et nelles et disquennass bis]

de suite les anges descendent du ciel  
et la porte sur leurs ailes en paradis  
le diable emporte le marquis

mais j'ai oublié les paroles

glahar (chagrin)

maner tronjoly ma ar glaar  
55 ma so bet biscouas voir et douar  
voel é nitron monte de jouiaoux et  
ar notrou monte é diouluo

## 2.

prestec o quiguel di ma comméric  
(bis)

da gout à mé voir néva  
néva, disnéva, voir et vilinne et dibune  
(bis)

voir e vilinne dibune et ra

lée breton, jannedic

## 3.

elle vient de se marier à un marquis  
de guingam

1 trom doué jannédic petra et vessu  
gret !  
pé vo ret mond da gosall gant et  
déméséls  
né ousors quet et galec, quennémeut  
et cadence  
néquet gant ar breonec, et disquer  
et noblesse

et quand le marquis arriva  
il massacra tous les gens de sa maison  
son épouse et ses enfants

— Allez là-bas à la chambre blanche, j'irai vous trouver tout à l'heure.

quand il alla à la chambre blanche

il lui donna sept coups d'épée

il lui donna sept coups (d'épée ?)

et la jeta par la fenêtre  
aussitôt le ciel s'ouvrit  
et les anges descendirent

au manoir de Tronjoly il y a du chagrin

s'il y en eut jamais sur la terre  
en voyant la dame aller aux joies  
et le seigneur chez les diables

Prêtez-moi votre quenouille, ma commère

pour savoir si je sais filer,  
filer, défiler, sur sa pelote elle dévide

sur sa pelote elle va dévidant.

— Mon Dieu, Jeannette, que fera-t-on

quand il faudra parler avec les demoiselles

vous ne savez pas le français, ni non  
plus la cadence  
ce n'est pas avec le breton qu'on éduque  
la noblesse

me. ban. à vates ~~rien~~ rien d'unan e gales  
 ac de baristo dimer. et quen et bo discones  
 me visquo me divisquo quisquo di me vouton  
 a me laque de gousquet et tiches et vouton

---

hventaine et res jannie laig. Donch et veruare  
 toure asse et veruare ne roquet de 4  
 et vouton pa se elevat comme de buvane et bot  
 ac. gaud à ten bistoken et toras et ribot

---

nanne veris jannie vouton et pasc guingame  
 gaud i bouton maribot a se vetter argent  
 et moment de prudence de pino ribot pa  
 et gostat. ~~ta~~ ta veris tiner et gas d'invier

---

atu pisse et nout gaud de dation  
 et de buvane et gaud put  
 et pisse pence et ribot nevai  
 et place et COS ribot

---

~~coulant et cos~~

- 5 mé bau à vates vien é ouiau er — J'aurai une petite bonne qui saura  
galec le français  
ac ér barlento dimen et quen et et le parlera avec moi jusqu'à ce que  
bo discouét je l'aie appris  
mé visquo mé divisquo, guisquo qui m'habillera, me déshabillera, me  
di me voutou mettra mes souliers  
à me laquo de gousquet et tichen et me fera coucher près du monsieur.  
et noutrou
- houentaine et nes jannedic lais Jeannette a désiré du lait de la ferme  
douch et verouri
- 10 touec neusse et verouresse ne re- la fermière a juré qu'elle ne lui en  
sequet dé y donnerait pas  
et noutrou pe ni clevat commence quand le monsieur entendit cela il  
dé houari é bot commence à se fâcher  
ac gand é ten bistolen et toras et et d'un coup de pistolet il brisa la  
ribot baratte.
- nanni veris jannédic vouar et paes Il fallait voir Jeannette sur les pavés  
guimgann de Guingamp  
gant i boutou marélet ac i seillen avec ses souliers bigarrés et ses ru-  
argant bans d'argent
- 15 et mouneut de pouderie dé préno allant à la poterie acheter une baratte  
ribot pri de terre  
et gostat tri ves tinér et gas dé qui coûta dix-huit deniers pour ame-  
verouri ner à la ferme.
- cetu pésse ét neuse gonnet é n'o- Voilà ce qu'a gagné le monsieur  
trou en se fâchant  
et [ch] houari et goal pot  
et nesse prenec et ribot nevé et il a acheté une baratte neuve pour  
place et cos ribot remplacer la vieille.
- [cousquet et nos] coucher la nuit

---

*Variantes du Cahier de recettes :* 1 : otrom - 2 : (...) mon de goros gand et demesalet - 3 : housors (...) galet quenneubet et cadance - 4 : (...) gand et breonnet (...) noblance - 5 (...) bo et vatec bien et voio (...) - 7 : me vuisquo (...) boutom - 8 - (...) et tichet (...) - 9 : houeten - 10 : (...) ne er veroues - 11 : (...) pé ny fa clevet et gouvarie y gol bot - 12 : (...) et ten pistolen (...) ribout - 13 : nanny veres jannetic - 14 : gand y boutom (surch. : boutes) (...) à y seniyeu argand - 17 : peguemenn ne gonet et nostro de guri et gol bot.

De ces trois textes, seul le premier, bien qu'incomplet, présente par lui-même quelque intérêt. Je n'étudierai pas ici le problème que posent les différences qui existent entre la version de Marie Tanguy et celles qui figurent aux folios 49-50 et 225-232 de notre manuscrit. Je me bornerai pour l'instant à faire remarquer avec quelles difficultés la Dame de Nizon notait les textes bretons. A côté de graphies purement françaises, comme *denne*, *peneresse*, *tolle*, *eurette*, *bau*, *voir*, *lais*, *blaioux*, *joieux*, etc. (13), on remarquera la confusion, plus déroutante encore, qu'elle fait à l'initiale comme à la finale entre des occlusives de point d'articulation différent (comme /t/ et /k/) ou entre consonnes orales et consonnes nasales correspondantes (/b/ et /m/, /t/ ou /d/ et /n/).

Ainsi *tichet* pour *kichen*

*douset*, *triset*, *galet*, *breonnet* pour *daouzek*, *trizek*, *gallek*, *breonek*

(et inversement : *briec*, *touec*, *prestec*, pour *briet*, *touet*, *prestet*)

*ditra* pour *nitra*

(et inversement : *nésonoret* pour *désonoret*)

*quennemeut* pour *kennebeut*

*badenne*, *houantaine*, *et e gouane* pour *badet*, *hoantet*, *en e gouat*

(et inversement : *tichet* pour *kichen*)

De toute évidence, la Dame de Nizon ne possédait aucune pratique de la langue écrite et, au vu de ces quelques textes, on l'imagine difficilement déployant une véritable activité de collecteur.

\*  
\*\*

## B. LES « TABLES DES MATIÈRES »

Il s'agit de plusieurs feuillets sur lesquels, à une date non précisée, Madame de La Villemarqué a noté, en regard d'une longue série de titres de chansons, les noms des personnes de Nizon qui les auraient chantées. Pour Pierre de La Villemarqué, il s'agit, sans le moindre doute, de la liste des collectes effectuées par sa grand-mère. Il connaissait lui-même beaucoup de familles des chanteurs mentionnés, et comme la plupart des chansons citées se retrouvent dans le *Barzaz-Breiz*, ces *Tables*, qu'il date arbitrairement de 1830 (14), lui paraissaient une preuve irréfutable de l'authenticité du recueil. Il parvint d'ailleurs à faire partager sa conviction à la seule personne étrangère à la famille qu'il autorisa jamais à voir les manuscrits de Keransker : l'abbé Horellou, aumônier de la Retraite de Quimperlé. Dans un mémoire manuscrit de 1921 (15),

(13) Pour *den*, *penherez*, *tôl*, *eured*, *bo*, *war lêz*, *blaiou*, *joaiou*...

(14) Indication portée par Pierre de La Villemarqué sur l'enveloppe contenant les *Tables*.

(15) Je dois la communication de ce mémoire à l'obligeance de M. Gourvil.

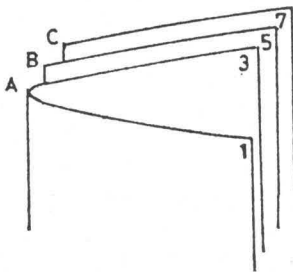
l'abbé Horellou notait, après avoir évoqué les carnets de chansons de La Villemarqué : « *Mais ce que, à mon avis, les archives de Keransquer possèdent de plus précieux, ce sont sans contredit les Tables des matières écrites par la Dame du Plessix-Nizon (...) J'ai sous les yeux quatre de ces Tables des matières qui ont été écrites successivement par la Dame en question à mesure que sa collection s'arrondissait (...) elles mettent hors de cause la question d'authenticité du Barzaz-Breiz* ».

On comprend aisément les raisons pour lesquelles Pierre de La Villemarqué attachait une telle importance à ces *Tables*. En reportant — évidemment en toute bonne foi — d'une génération en arrière l'essentiel de la collecte du *Barzaz-Breiz*, il pensait pouvoir, du même coup, expliquer la disparition des pièces et laver la mémoire de son père de l'accusation d'imposture. Mais si le « pourquoi » de sa démarche apparaît clairement, cette démarche elle-même n'est guère convaincante. Outre que de simples titres ne peuvent suffire à prouver l'identité entre les textes du *Barzaz-Breiz* et ceux qu'aurait notés la Dame de Nizon, ces *Tables* ne pourraient avoir quelque poids dans le débat que s'il était prouvé qu'elles sont antérieures au *Barzaz-Breiz*. Or il n'en est rien : F. Gourvil a fait remarquer (16) que Madame de La Villemarqué les a datées indirectement, et qu'elles sont en fait postérieures à la première édition du recueil.

Si ces *Tables* n'apportent aucun élément décisif dans ce qu'il est convenu d'appeler « la querelle du *Barzaz-Breiz* », elles ne sont pas pour autant dénuées d'intérêt, ainsi que nous allons le montrer en nous tournant vers le document lui-même, dont la seule transcription connue, celle de Pierre de La Villemarqué, est inexacte en bien des points.

### 1. Description et analyse

Il s'agit d'un petit cahier de huit pages, confectionné comme l'indique le schéma suivant :



une grande feuille de 20 × 24,5 cm, a été pliée en deux de façon à former deux folios, soit quatre pages : les quatre premières du fascicule. Deux

(16) F. GOURVIL, *op. cit.*, p. 343-344.

feuillet, sans pliure, sont rattachés à sa suite par du papier collant. L'une, de teinte légèrement bleutée, mesure  $21 \times 13,5$  cm ; elle vient immédiatement après la feuille double ; son recto et son verso forment donc respectivement les pages 5 et 6. L'autre, blanche comme la feuille double mais d'un papier un peu différent, mesure  $20 \times 13$  cm. Son recto et son verso fournissent les pages 7 et 8 (Voir ci-après la photocopie des huit pages).

Nous conviendrons de désigner par A, B et C respectivement la feuille double, la feuille simple bleutée, la feuille simple blanche. Le cahier qu'elles composent a été paginé au crayon noir, par Pierre de La Villemarqué, de 1 à 8. Un chiffre 1 au crayon rouge, que je crois être de la main de son père, figure en outre à l'angle supérieur gauche du premier volet de la feuille A (aujourd'hui paginé 1). On distingue enfin, à l'angle supérieur gauche du recto de la feuille B (aujourd'hui paginé 5) un 2 du même crayon, effacé et recouvert par le 5 au crayon noir.

Seules les pages numérotées 1 à 7 sont écrites de la main de la Dame de Nizon ; sur la page 8, restée blanche, La Villemarqué a noté : *Nom des chanteurs de plusieurs de nos chants populaires donnés par ma mère*, et, plus bas, entre parenthèses : (*note à conserver*).

Ajoutons pour achever cette description que si les trois feuilles sont bien — la toute dernière exceptée — écrites de la même main, elles semblent n'être pas de la même plume. Celle dont on s'est servi pour le feuillet B (pages 5 et 6) est un peu plus fine et ne cause pas les empâtements observables sur les feuillets encadrants. Enfin la page 6 présente cette particularité que l'énumération des chansons y est faite sur deux colonnes — comme si Madame de La Villemarqué avait craint de manquer d'espace — au lieu que le titre de chacune s'étale sur toute la largeur de la page partout ailleurs.

Passons à l'interprétation du document. En publiant ces listes *in extenso* en 1908 dans l'édition familiale de son ouvrage (17), Pierre de La Villemarqué a cru devoir y distinguer quatre *Tables* successives : la première occupant les pages 1 à 4, la seconde la page 5, la troisième son verso (la page 6), la quatrième la page 7. Mais il n'explique pas les raisons qui l'amènent à faire ces distinctions. En 1926, dans l'édition destinée au grand public (18), il donne à nouveau le relevé des pages 1 à 4 mais ne cite que des extraits des feuillets suivants.

Francis Gourvil, reprenant en 1960 l'interprétation de ces listes à partir des seules données dont il ait disposé, à savoir les deux éditions réalisées par le précédent, fond en une seule les « quatre *Tables* » en changeant parfois l'ordre de succession des titres. Il ne tient pas compte

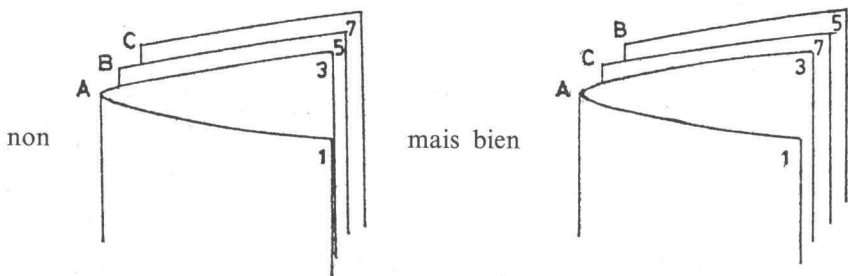
(17) Cf. *supra*, p. 176.

(18) [Pierre de LA VILLEMARQUÉ], *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1926, in-8°, p. 64-67.



du fait que certains titres apparaissent deux fois (avec en certains cas des variantes intéressantes de l'une à l'autre) et ne les cite qu'une fois.

Voyons à notre tour si un examen attentif du document original permet de proposer une réponse moins arbitraire aux problèmes qu'il pose. L'analyse conduit, me semble-t-il, à reconnaître ici deux *Tables* et non quatre : l'une plus brève, contenue dans les pages 5 et 6, l'autre plus étoffée occupant tout le reste, à savoir les pages 1, 2, 3, 4 et 7. C'est selon moi, par suite d'une erreur d'interprétation de leur assembleur (très probablement Pierre de La Villemarqué) que les feuillets se succèdent dans l'ordre A B C. Ils auraient dû être reliés dans l'ordre A C B :



et la pagination serait à rectifier en conséquence.

Les raisons de le croire tiennent simultanément :

a/ aux caractères extérieurs que j'ai énumérés ci-dessus (le feuillet B se met à part par sa couleur, la finesse plus grande de son graphisme, la disposition en double colonne de son verso qui ne se poursuit pas à la page 7) ;

b/ au contenu comparé de AC d'une part, B de l'autre.

Il suffit en effet de rattacher C à A, autrement dit de considérer à la suite les pages actuellement numérotées 1, 2, 3, 4 et 7, pour voir apparaître presque sans changement la table des matières de l'édition du *Barzaz-Breiz* de 1839 : les titres sont les mêmes et l'ordre dans lequel ils se succèdent pratiquement identique. La liste contenue dans le feuillet B se montre d'un caractère différent et fait dans une large mesure double emploi avec la précédente. Sur les vingt chansons qu'elle mentionne, quatorze figuraient déjà dans la liste AC ; elles ont seulement, dans le feuillet B, un énoncé différent, plus proche des appellations traditionnelles. Des six pièces restantes, quatre sont étrangères au recueil mais font partie des collectes de La Villemarqué puisqu'on les retrouve sur ses carnets. Une cinquième ne sera publiée qu'en 1845, dans la seconde édition. La sixième et dernière, enfin, fait seule exception : désignée sous le titre *La rose blanche appelée Marie*, elle paraît corres-

pondre au *Pauvre Clerc* du recueil (19) mais ne figure pas dans la première liste. A noter encore que, dans ce feuillet B, l'ordre de succession des titres est sans rapport aucun avec celui du *Barzaz-Breiz*.

Si l'on se souvient maintenant qu'une numérotation ancienne au crayon rouge, apparemment due à La Villemarqué lui-même, se bornait à désigner d'un 1 la première page de A et d'un 2 le recto de B, on conviendra que la distinction en deux *Tables* a les plus grandes apparences de correspondre à la vérité.

J'exposerai ci-après le contenu des *Tables*, rapporté à la numérotation des pages telle que Pierre de La Villemarqué l'a fixée, mais en rétablissant la continuité de chacune des deux listes. Pour faciliter les commentaires qui suivront cette présentation, j'attribuerai à chaque chanson une lettre qui en précédera le titre : lettre minuscule (ou double lettre minuscule après la vingt-cinquième) pour les chansons de la première *Table*, lettre majuscule pour celles de la seconde. Enfin dans la colonne de droite, à la suite des titres, j'indiquerai la correspondance de chaque pièce avec : 1° — son équivalent éventuel dans l'autre *Table* ; 2° — son équivalent éventuel dans la première édition du *Barzaz-Breiz* (le chant sera alors désigné par le numéro d'ordre qu'il a dans l'ouvrage). 3° — sa notation dans notre manuscrit (désignée par le numéro d'ordre en chiffres romains que je lui ai attribué dans ma transcription).

## I

(Page 1)

|   |                                                                     |            |         |
|---|---------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| a | la meunière de pont arot : anaïc le breton, Kigasul<br>(20) - nison | (cf. S) 43 | LXXIV   |
| b | la fiancé en enfert : anaïc olivier, loge Kigasul-nison             | 12         | XCIX    |
| c | prédiction de Guiclan : anaïc le breton, Kigasul-nison              | 1          |         |
| d | la gorigant : fanche mélan, nison-le Kgos                           | R 2        | XIV     |
| e | l'enfant supposé : anaïc le breton, Kigasul-nison                   | 3          |         |
| f | les tailleurs et le nain : idem                                     | 4          | CIII    |
| g | la peste d'élien : marie jeanne, de melven, pauvre sans demeure     | B 5 cf.    | XLIX    |
| h | merlin merlin : anaïc le breton, Kigasul-nison ti-bine Kigasul      | 6 - 7      | CLXXXII |
| i | heloise : perine michelet, trémalo - nison                          | 8          | XC      |
| j | les grenouilles les vesprés des : pere michelet, trémalo - nison    | E          |         |
| k | le retour d'angleterre : anaïc le breton, ti binne Kigasul          | 9          | XXII    |

(19) *Barzaz-Breiz*, éd. 1839, t. I, p. 278.

(20) Lire « Kerigasul » ; on notera que Madame de La Villemarqué abrège systématiquement « Ker » en « K », sauf à la page 6 (5<sup>e</sup> titre) où elle utilise le « K » (K barré), conformément à l'usage local.

la muer de pout ar  
 enec le bren Kigadit Nion  
 la puer en efel si  
 enec elen lez Kigadit Nion

prédiction de guelac enec le bren  
 Kigadit Nion

la guigad fanchenec Nion le bren  
 loutad cypide enec le bren  
 Kigadit Nion

les talen de le nant Nion

la pette d'elien Nion

le bren le puer lez Nion

le bren enec le bren Kigadit  
 enec Nion le bren Kigadit

le bren le puer Nion

le bren le puer Nion  
 le bren le puer Nion

le bren le puer Nion  
 le bren le puer Nion

Les chants de la page 197

Les chants de la page 197  
 de nos chants populaires, donnés par  
 mon père.

(note à l'usage)



4. partez d'est-à-ouest

la pite aille fait par les  
maire certain de signa

les choses encouragés

jeun murey fait par bous  
gavard actionnés tout le  
boute, ni n'ai fongludic nison

le chate de nion et  
de printemps tout pout qu  
fens dans le chate nion  
de Vigalut nion

chate d'été d'été à l'été nion  
elle avec nion nion  
voilà le bien temps nion le  
moir de nion les fleurs ont nion  
bous d'été d'été à l'été nion  
chate d'été d'été à l'été nion  
nion d'été d'été à l'été nion  
la pime la l'été d'été à l'été nion

5. voilà le bien temps nion le  
nion de nion  
la bague d'été d'été à l'été nion  
d'été d'été à l'été nion

chate par nion d'été d'été à l'été nion  
Vigalut nion

la pite d'été d'été à l'été nion  
la nion nion pime d'été d'été à l'été nion

le murey de nion nion j'été d'été  
fime par la pite d'été d'été à l'été nion  
nion t'été d'été à l'été nion  
Vigalut nion

le murey d'été d'été à l'été nion  
chate par nion d'été d'été à l'été nion  
chate par pime d'été d'été à l'été nion

le murey de pite d'été d'été à l'été nion  
pout que nion d'été d'été à l'été nion  
nion d'été d'été à l'été nion  
chate pite d'été d'été à l'été nion  
de la pime de la pime d'été d'été à l'été nion  
d'été d'été à l'été nion



## (Page 2)

|   |                                                                    |              |
|---|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| l | l'épouse du croisée : anaïc le breton, ti bine Kigasul             | 10 LI        |
| m | le rossignol : une étrangère, je ne sais qui                       | 11           |
| n | les trois moines rouge : marie jeanne taëron, du<br>bourg de nison | Q 13 CLXXVII |
| o | le baron jouisse : marie jeanne penquerh, de<br>pennanros          | 14 XXXIII    |
| p | le frère de lait : annaïc le breton, ti bine Kigasul -<br>nison    | 15 XXXIV     |
| q | les breis : donné par je ne sais qui                               |              |
| r | asenor la pâle : perine picarde, de Khuile                         | M 17 LXXXIX  |
| s | un siège de guimgand : inconnue                                    | 18           |

## (Page 3)

|    |                                                                  |                         |
|----|------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| t  | le carnaval de rosporden : inconnue                              | 19 XIII                 |
| u  | rustéphan : catel rouat, du bourg de nison                       | N 20 LXV                |
| v  | notre dame du folgouat : la même, du bourg                       | O, P 21 CLXXX -<br>CLXV |
| w  | fontenelle : anaïc le breton, de ti bine Kigasul                 | 22 CVIII                |
| x  | le marquis de guérand : marie le brice de loge<br>daille - nison | L 24 XXVII              |
| y  | l'éritière de Koulas : marie jeanne gam, du Kgos<br>en nison     | (cf. K) 23 CXLVI        |
| z  | mr de nevet : un étrangé                                         | 25                      |
| aa | l'orpheline de lanion : un étrangé                               | 26 LXXV                 |
| bb | les laboureurs : ivon peron, de lustumny - nison                 | 22 XL                   |
| cc | Ianic Scolan : inconnue                                          | 29 LXXX                 |

## (Page 4)

|          |                                                                                                                                                                                                |           |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| dd       | pardon de st fiacre : inconnue                                                                                                                                                                 | 30 XXXVII |
| ee       | le prêtre exilé : fait par Mr nourri, recteur de<br>bignan                                                                                                                                     | 31        |
|          | les chouans : inconnue                                                                                                                                                                         | 32 CLXIX  |
| gg       | jean maret : fait par louis guivarch, autrement<br>louis le boiteux ni nai Kengleudic - nison (21)                                                                                             | 33 CXVI   |
|          | les chants de nocés et du printemps sont presque<br>tous d'anaïc olivier de Kigasul - nison                                                                                                    | 34-38     |
| hh       | chant : Sétu èrüe é amser vat<br>sétu erue mis mai<br>voilà le beau temps<br>voilà le mois de mai<br>les fleurs ont une bonne odeur<br>les oiseaux chantent gaie : chanté par anaïc<br>olivier | A 39 VI   |
| ii, jj ? | le courtil, le jardin, la pomme, la suture : la même<br>anaïc olivier                                                                                                                          | 41, 35 ?  |

---

(21) Lire « ti nai k(er)engleudic ».

## (Page 7)

|     |                                                                                                                                                        |                   |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| k k | les miroirs d'argent : chanté devant moi en 1780,<br>par marie tangui [du bou] (22) de lustuminy<br>en nison cette femme aurait 124 ans à pré-<br>sent | D 46              |
|     | [le marquis de rohan qui jette sa femme par] (22)                                                                                                      |                   |
| l l | les ironnelles : elles passent pour être faites par<br>anaïc penven, de Knonen - nison                                                                 | T 49              |
| m m | l'aire neuve : composé par ive peron de lustumini -<br>nison                                                                                           | 40 CLXXV          |
| n n | fêtes des morts : héleine olivier du plessix - nison                                                                                                   | 50                |
| o o | la croix du chemin                                                                                                                                     | (cf. G) 47 LXVIII |
| p p | la cheminée de ma maitresse : chanté par anaïc<br>olivier - nison                                                                                      | 36 XV             |
| q q | enfer                                                                                                                                                  | 53 LXXVII         |
| r r | paradis : chanté par des pauvres sans demeure                                                                                                          | 54 LXXIX          |

## II

## (Page 5)

|   |                                                                                                                                                                                     |                          |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| A | voila le beau temps, voila le mois de mai<br>la bague d'argent ou la suture d'argent : chanté<br>par anaïc olivier, de ti nai Kigasul - nison                                       | h h 39 VI                |
| B | la peste d'eliant : chanté par la veuve marie, pauvre<br>d'une loge de melven                                                                                                       | g 5 Cf. XLIX             |
| C | le marquis de rohan qui jette sa femme par la fe-<br>nêtre : chanté par marie tangui, de Klan en<br>neves il y a 64 ans                                                             | (éd. 1845,28)<br>Cf. XXV |
| D | les miroirs d'argent : chanté par marie tangui, de<br>Klan                                                                                                                          | k k 46                   |
| E | vesprés des grenoules : chanté par pierre bras, de<br>trémalo                                                                                                                       |                          |
| F | le marquis du pont calech et Mde pontquer qui<br>tue son fils aîné pour rendre son mineur ai-<br>né : chanté par annette le moine de la pa-<br>roisse de beusi près berné en vannes | j (éd. 1845,1)           |

## (Page 6)

|   |                                                                                                             |                        |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| G | aussi riche que le marquis du pont calec : chanté<br>par peine gueguen, de Kgutulic - nison                 | (cf. o o) 47<br>LXVIII |
| H | marie mancon ou la plus belle aussi des étoiles :<br>chanté par marie jeanne penquerh du penanros-<br>nison | XLII                   |
| I | la rose blanche appelé marie : chanté (par) marie,<br>femme de pere naviner, du haut bois                   | 45 LXXI                |
| J | le petit mouse                                                                                              | V ?                    |
| K | l'éritière de Koulas                                                                                        | (cf. y) 23 CXLVI       |
| L | le marquis de guérant : chanté par marie, femme<br>marec, de daille loge (23) près le plessix               | x 24 XXVII             |

(22) Rayé par la Dame de Nizon.

(23) Madame de La Villemarqué avait d'abord écrit par erreur « Khuille », puis transformé *Khu* en *da* pour en faire le « daille » de « loge daille ».



|   |                                                                                                |                      |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| M | asenor le glas : catherine le picart, de Khuille nison<br>l'a chanté au plessix                | r 17 XXXIX           |
| N | rustéphan                                                                                      | u 20 LXV             |
| O | et la jeune fille brulée au folgouat et qui n'a pas<br>de mal                                  | v 21 CLXXX           |
| P | et françoise le picart ma filleule : chanté par catel<br>le rouat du bourg de nison            | CLXV                 |
| Q | les moines rouges : chanté par la veuve le terne du<br>bourg de nison                          | n 13 CLXXXVIII       |
| R | la goriganne : chanté par fanche mélan, du Kgos-<br>nison                                      | d 2 XIV              |
| S | la meunière de pont arot : chanté par ive péron,<br>de lustumyni - nison                       | (cf.a) 43 XVI - LXII |
| T | l'hirondelle                                                                                   | 11 49                |
| U | et les potrettes coiturgé so goulal potrette : chanté<br>par annaic penven de Knonenne - nison | CLXXXIV              |

Avant de nous demander quel est le sens de ces listes, à quel moment et dans quel but elles furent dressées, arrêtons-nous un peu aux chanteurs qu'elles énumèrent.

## 2. Les chanteurs

Il n'est pas toujours facile de les identifier. L'orthographe de Madame de La Villemarqué est assez fantaisiste ; de plus, comme ces listes ne sont de toute évidence que des aide-mémoire à usage interne, elle emploie indifféremment, pour désigner une même personne, le nom de jeune fille (on sait qu'en Bretagne les femmes mariées le conservent dans l'usage courant), le nom marital, ou le surnom. Aussi est-il assez difficile d'établir de façon décisive, d'une liste à l'autre, des concordances pourtant probables.

Ainsi Pere Michelet, de Trémalo (p. 1 = j) qui a chanté *Les Vêpres des grenouilles* est sans doute le même chanteur que le Pierre Bras, de Trémalo dont il est indiqué à la p. 5 (E) qu'il a fourni le même chant (*Pere* note le breton *Per* = « Pierre », et *bras* signifie « grand »).

De même Marie Jeanne Taéron, du bourg, interprète des *Trois Moines rouges* (p. 1 = n), est désignée à la p. 6 (Q) comme « Veuve le Terne, du bourg » (le patronyme *Taéron* se prononce *Tern* à Nizon).

Ou encore Marie le Brice, de Loge Daille, qui a chanté, d'après la p. 3 (x), *Le Marquis de Guérand* et se retrouve à la p. 6 (L) sous la désignation « Marie, femme Marec, de loge Daille » (24).

(24) C'était la femme de Jean Marec, à la triste fin duquel est consacrée la chanson publiée par La Villemarqué sous le titre : *Une Bonne Leçon* (cf. liste I, p. 4 = gg et, dans le carnet, la pièce CXVI).

Faut-il, de la même façon, penser que Perrine Piquarde et Catherine le Picart, toutes deux de Kerhuil et auxquelles est attribué le chant d'*Asénor la Pâle* (p. 2 = r) — intitulé *Asénor le Glas* à la p. 6 (M) — ne font qu'une ? Je n'ai retrouvé, sur les registres d'état civil de Nizon, que la première, née à Kerhuil en 1817 de Sébastien et de Marguerite Guivarc'h, mais pas trace, semble-t-il, de Perrine dans cette famille.

Dans le cas des deux Marie Tanguy, l'une de Lustuminy (p. 7 = kk), et l'autre de Kerlan en Névez (p. 5 = C, D), qui auraient toutes deux chanté *Les Miroirs d'argent*, les registres d'état civil permettent, cette fois, de trancher avec certitude. Comme l'avait supposé F. Gourvil en s'appuyant sur la concordance des indications de date fournies par Madame de La Villemarqué (indications qui permettent, par ailleurs, de dater ces listes, ainsi que nous le verrons ci-dessous), il s'agit bien ici d'une seule et même personne. Marie Tanguy naquit en 1725 au hameau de Lustuminy en Nizon. On peut supposer qu'au décès de son mari, Jean Le Bourhis, en 1760, elle alla s'établir chez sa fille qui habitait Kerlan en Névez et que c'est de là qu'en 1776, à la naissance de la petite Marie-Ursule, future dame de La Villemarqué, les châtelains du Plessix l'appelèrent au manoir pour s'occuper de l'enfant (cf. l'indication du premier carnet d'enquêtes, p. 218 : « Marie Tanguy, bonne de maman »). Elle mourra d'ailleurs au Plessix le 23 fructidor an XI (10 septembre 1803).

Un dernier cas est celui de Perrine Guéguen de Kergutulic (p. 6 = G), que F. Gourvil identifie avec Perrine Michelet, femme Guéguen, de Trémalo (p. 1 = i). Il me paraît difficile de penser que la Dame de Nizon, dont le manoir jouxtait Trémalo, ait fait cette erreur de localisation, les deux hameaux étant distants de plus de 7 km et Perrine Michelet n'ayant jamais quitté Trémalo. Par contre il y avait à Kergutulic une Marguerite Gueguen, née quelques jours après Perrine Michelet et devenue sa belle-sœur en 1831 ; il est vraisemblable qu'une association d'idées lui a fait intervertir les deux prénoms.

Quoi qu'il en soit de ces cas plus ou moins litigieux, nous sommes en présence d'une vingtaine de chanteurs dont il est bon de souligner qu'à l'exception d'une femme — Annette Le Moine — qui venait du Morbihan, tous sont originaires de Nizon ou des communes limitrophes et plusieurs sont apparentés (25).

Plusieurs personnes se sont préoccupées de retrouver des indications sur ces personnages.

La première en date, en 1906-1907, fut la propre nièce de l'auteur du *Barzaz-Breiz*, Camille de La Villemarqué, qui habitait le

---

(25) Ainsi Perrine Michelet, sœur de Pierre et belle-sœur de « Perrine » Guéguen ; Fanch Melan, sœur de Marie-Jeanne Penquerc'h...

manoir de Penanros, voisin du Plessix, à Nizon. Son cousin, Pierre de La Villemarqué, préparait alors sa biographie paternelle et lui avait demandé si l'on se souvenait encore à Nizon des chanteurs cités par leur grand-mère. Sa réponse, dont Pierre de La Villemarqué a publié les principaux extraits (26), a l'immense intérêt de venir de quelqu'un qui dit avoir connu personnellement onze de ces chanteurs et indirectement six autres.

Plus récemment, F. Gourvil, dans sa thèse, mentionne et résume un certain nombre d'actes d'état civil les concernant (27).

Enfin, dans le numéro de février 1963 de la revue *Ar Vro*, J.-R. Gouriou a repris d'une manière plus approfondie — bien que moins raisonnée — la question de l'existence de ces chanteurs, corrigeant et complétant certains résultats apportés par F. Gourvil.

A mon tour, j'ai cherché à y voir plus clair et de nouvelles investigations dans l'état civil (28), éclairées par une enquête à Nizon dans les villages mentionnés, m'ont permis, d'une part de localiser certains des personnages que n'avaient pu identifier F. Gourvil, ni J.-R. Gouriou, d'autre part — et surtout — de faire deux constatations d'importance :

— outre qu'ils habitaient tous Nizon, ainsi qu'il ressort des *Tables* elles-mêmes, ces chanteurs appartenaient pour la plupart à l'entourage très proche de La Villemarqué : domestiques, fermiers, locataires... Les hameaux du Haut-Bois, de Kerhuil, Kerangludic, Trémalo, Loge-Daye, Penanros appartenaient aux châtelains du Plessix et les états nominatifs montrent qu'au moins Hélène Olivier a été quelque temps domestique au manoir.

— A quelques exceptions près, ces chanteurs sont trop jeunes pour avoir chanté au début du siècle, période à laquelle La Villemarqué situe les prétendues collectes de sa mère. Plusieurs d'entre eux sont les contemporains du jeune barde ; les autres appartiennent tout au plus à la génération précédente ; il paraît donc vraisemblable qu'il s'agit ici de ces chanteurs que Madame de La Villemarqué « sollicite » tardivement à l'intention de son fils, ainsi qu'il le dit lui-même dans le préambule de l'édition de 1839.

J'ai rassemblé dans le tableau ci-dessous diverses indications concernant ces chanteurs : le ou les noms par lequel la Dame de Nizon les

(26) P. de LA VILLEMARQUÉ, *op. cit.*, 1926, p. 70-72.

(27) F. GOURVIL, *op. cit.*, p. 342-343.

(28) Je tiens à remercier les secrétaires de mairie de Nizon et Pont-Aven, Mme Tanguy Daniel, conservateur aux Archives départementales du Finistère, et Mlle Jacqueline Le Goff, de Pont-Aven, qui ont bien voulu m'aider dans ces recherches.

# LES CHANTEURS DE LA DAME DE NIZON

|    | Noms<br>relevés dans les <i>Tables</i>  | Indications de l'état civil               | Domicile     | Commune    | Chants<br>fournis                                  | Dates de<br>naissance<br>et de décès |
|----|-----------------------------------------|-------------------------------------------|--------------|------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------|
| 1  | Marie Tangui                            | Marie TANGUY, ép.<br>LE BOURHIS           | Lustuminy    | Nizon      | kk/D                                               | 1725-1803                            |
| 2  | Anaïc Le Breton                         | Anne HUON, ép. LE BRETON                  | Kerlan       | Névez      | C, D/kk                                            | 1759-1839                            |
| 3  | Anaïc Olivier                           | Maire-Anne OLIVIER, ép.<br>DELLIOU        | Kerigasul    | Nizon      | a. c. e. t. h. p. w.<br>b, hh/A, ii,<br>jj, oo, pp | 1768-1845                            |
| 4  | Marie Le Brice<br>ou Marie, femme Marec | Marie LE BRIS, ép. MARREC                 | Loge Daye    | Nizon      | x/L, J, K                                          | 1769-1847                            |
| 5  | Catel Rouat                             | Catherine ROUAT, ép. RICHARD              | Bourg        | Nizon      | u/N, v/O, P                                        | 1779-1860                            |
| 6  | Marie Jeanne Taeron<br>ou Vve Le Terne  | [Marie Jeanne SALAUN, ép.<br>LE TAERON ?] | Bourg        | Nizon      | n/Q                                                | [1783-1856 ?]                        |
| 7  | Louis Guivarc'h                         | Louis GUIVARC'H                           | Kerangludic  | Nizon      | gg                                                 | 1790-1844                            |
| 8  | Yves Péron                              | Yves PERON                                | Lustuminy    | Nizon      | bb, mm, S                                          | 1792-1868                            |
| 9  | Hélène Olivier                          | Hélène OLIVIER, ép. MORVAN                | Le Plessix   | Nizon      | nn                                                 | 1794-1869                            |
| 10 | Fanche Mélan                            | Françoise DROAL, ép.<br>GUYADER           | Kergos       | Nizon      | d/R                                                | 1800-1884                            |
| 11 | Perine Michelet                         | Marie-Perrine MICHELET, ép.<br>GUEGUEN    | Trémalo      | Nizon      | i                                                  | 1804-1864                            |
| 12 | Pe(r)ine Guéguen                        | Marguerite GUEGUEN, ép.<br>LE NAOUR       | Kergutulic   | Nizon      | G                                                  | 1804-1870                            |
| 13 | Marie, femme de P. Naviner              | Marie-Julienne LE RESTE, ép.<br>NAVINER   | Le Haut-Bois | Nizon      | l                                                  | 1805-1877                            |
| 14 | Marie Jeanne Penquerch                  | Marie-Jeanne DROAL, ép.<br>PENQUERH       | Penanros     | Nizon      | o, H                                               | 1806-1892                            |
| 15 | Pere Michelet ou Pierre bras            | Pierre MICHELET                           | Trémalo      | Nizon      | j/E                                                | 1813-1881                            |
| 16 | Anaïc Penven                            | Anne PENVEN, ép.<br>GOURLAOUEN            | Kernonen     | Nizon      | ll/T, U                                            | 1815-1888                            |
| 17 | Catherine Le Picart                     | Marie-Catherine LE PICARD                 | Kerhuil      | Nizon      | M (= r)                                            | 1817- ?                              |
| 18 | Perine Piquarde (cf. n° 17)             | ?                                         | Kerhuil      | Nizon      | r (= M)                                            | ?                                    |
| 19 | Marie Jeanne Gam                        | ?                                         | Kergos       | Nizon      | y                                                  | ?                                    |
| 20 | Marie Jeanne ou Vve Marie               | ?                                         | ?            | Melgven    | g/B                                                | ?                                    |
| 21 | Annette Le Moine                        | ?                                         | ?            | Bieuzy (?) | F                                                  | ?                                    |

désigne, celui qu'ils revêtent dans les registres d'état civil, leur domicile, les chants qu'ils auraient fournis (indiqués par les sigles que je leur ai donnés dans ma transcription) et leurs dates de naissance et de décès.

### 3. *Les chants*

Comme les chanteurs sous leurs doubles dénominations, les chants eux-mêmes sont parfois difficiles à identifier sous les formulations diverses de leurs titres.

Ainsi dans la liste I, page 4, lorsque la Dame de Nizon écrit : *le courtil, le jardin, la pomme, la sinture : la même Anaïc Olivier*, de combien de chants s'agit-il ? D'un seul où figureraient tous ces éléments ou de plusieurs ? On peut penser, avec F. Gourvil au *Chant des Pâtres* où l'on retrouve les trois premiers termes mentionnés :

*j'ai dans le courtil de ma mère, un pommier chargé de fruits,  
à ses pieds un gazon vert et un bosquet alentour...*

.....

*la pomme la plus rouge, je la cueillerai pour elle...* (28 bis).

la « sinture » renverrait alors au chant qui porte ce même titre dans le *Barzaz-Breiz* (29).

Mais c'est surtout dans la liste II, dont les énoncés s'écartent beaucoup plus de la table des matières du recueil, que les problèmes se posent ; tant pour déterminer, comme dans l'exemple ci-dessus, le nombre de chants désignés que l'équivalence entre les titres donnés et les chants publiés dans le *Barzaz-Breiz*.

Ainsi, dans cette liste II, page 5 : *Voilà le beau temps, voilà le mois de mai / la bague d'argent ou la ceinture d'argent* où F. Gourvil voit deux chansons différentes, me paraît désigner *La chanson des jeunes gens* transcrite aux pages 11-12 de notre manuscrit :

*Voici l'été, voici le mois de mai,  
les oiseaux viennent chanter, oh oui, ils chantent gaiement.*

.....

*ne pensez pas, jeune homme, que je sois votre fiancée  
pour une bague d'argent que j'ai reçue de vous.*

.....

*autrefois, quand j'étais jeune homme, je portais trois rubans (30),  
un rouge, un bleu et un qui était blanc...*

(28 bis) *Barzaz-Breiz*, éd. 1839, t. II, p. 251.

(29) *Ibid.*, éd. 1839, t. II, p. 204-207.

(30) Le mot *seizenn*, auquel je donne ici son sens habituel de « ruban », est parfois traduit par « ceinture » par La Villemarqué, comme dans le chant intitulé *Seizenn eured* qu'il appelle *La Ceinture de noces* (éd. 1845, p. 387).

Même problème au bas de cette même page 5 : *Le Marquis du Pontcallec et Mme Ponquer qui tue son fils aîné pour rendre son mineur aîné* où je pense, contrairement à Pierre de La Villemarqué et à F. Gourvil qu'il s'agit cette fois d'une seule chanson. On en trouve d'ailleurs le texte, noté en 1843, dans le second carnet manuscrit de La Villemarqué :

*Madame Ponker a fait  
ce que jamais dame ne fit  
elle a tué son bon fils  
pour faire du bâtard l'héritier  
.....  
— Laissez-moi la vie, mon frère ;  
je vous ferai héritier du Ponker  
ainsi qu'à Pontcallec s'il le faut...*

Le nom de Pontcallec, qui, dans le *Barzaz-Breiz*, est lié à un tout autre chant (d'où l'erreur de P. de La Villemarqué et de F. Gourvil), apparaît dans plusieurs des versions vannetaises de ce chant : je l'ai rencontré deux fois à Baud et l'abbé F. Cadic l'a également noté à Melrand (31).

Un problème analogue, mais plus compliqué, se pose à propos des deux titres qui se suivent sur la page 6 :

*La jeune fille brûlée au Folgoat et qui n'a pas de mal*  
—  
*et Françoise le Picard, ma filleule*

tous deux chantés par Catel Rouat, du bourg de Nizon et se rapportant à la même pièce du *Barzaz-Breiz* : *Notre-Dame du Folgoat* (32). Il s'agit pourtant cette fois de deux chants distincts, comme le suggère d'ailleurs le trait de séparation entre les deux titres :

— le premier désigne de toute évidence l'une des deux versions notées à la suite dans le carnet, aux pages 301-302 (*Janedik ar Morru*) et 302 à 306 (*Ar plac'hik 14 bla*) ;

— le second titre, par contre — *Françoise le Picard* — n'apparaît pas dans le manuscrit, mais c'est celui d'une chanson recueillie plusieurs fois en Trégor par Luzel et par le colonel Bourgeois et qui offre avec la précédente quelques points de ressemblance. Or La Villemarqué en avait effectivement noté lui aussi une version (*Kiskidi*, p. 281-284). Bien que l'héroïne n'y soit désignée que par son prénom, *Marie-Françoise*, et jamais son nom entier, je pense que c'est à cette dernière notation que la Dame de Nizon fait référence.

(31) Cf. *Paroisse bretonne*, août 1906 : *La Dame de Pontcallec*.

(32) *Barzaz-Breiz*, éd. 1839, t. II, p. 15.

(33) *Ibid.*, éd. 1839, t. II, p. 298-301.

La difficulté, ici, vient de ce que ce sont ces deux chants, à l'origine distincts mais notés auprès de la même chanteuse, que La Villemarqué a fondus en un seul sous le titre *Notre-Dame du Folgoat*.

Reste le cas du dernier énoncé de la liste II (p. 6, T et U) : *L'hirondelle et les potrettes Coiturgé so goul potrette* (= « les gars de Coiturgé sont de mauvais garçons »). J'y vois deux chants différents : d'abord celui qui est désigné dans l'autre liste (p. 7, II), comme dans le *Barzaz-Breiz* (33), sous le titre *Les Hirondelles* ; puis un autre, sans rapport aucun, qui est la dernière chanson notée sur le carnet sous le titre de *paotred an eured* et où il est effectivement question de « mauvais garçons » et d'une fête de nuit à « Koateurjaou » (34).

L'identification de certains chants, désignés par leur incipit ou par un résumé succinct de l'action, ou encore par une évocation du fait le plus saillant, fait également parfois problème.

Je crois pourtant que l'on peut sans risques voir dans le premier titre de la p. 6 (= G) : *Aussi riche que le marquis du Pontcalec*, la chanson notée aux pages 145-147 de notre manuscrit (LXVIII) et dont La Villemarqué a fait *La Croix du chemin*. On y trouve en effet les vers suivants (35) :

*quand j'aurais autant de milliers d'écus  
qu'en a le marquis de Pontcalec,  
je n'aurais pas besoin de vous...* (36).

Le titre qui vient ensuite à la p. 6 (*Marie Mançon ou la plus belle aussi des étoiles* : H) ne correspond par contre à aucun des chants retenus pour le *Barzaz-Breiz* mais notre manuscrit en contient trois versions, aux pages 86-89, 140-142 et 189-191 ; il est aisé de voir que c'est à la première que la Dame de Nizon fait référence :

*La plus vaillante fillette du canton  
est, dit-on, Marianne Le Manson,  
elle brillait parmi les jeunes filles  
comme la lune parmi les étoiles* (37).

*La rose blanche appelée Marie* (p. 6, I) est sans doute la chanson notée aux p. 150-152 où l'on retrouve les vers suivants (38) :

.....  
*je ne saurais à quoi la comparer  
sinon à la rose blanche appelée rose Marie*

que La Villemarqué a réutilisés dans *Le Pauvre Clerc* (39).

(34) Chant CXXXIV, p. 307-308.

(35) P. 146, v. 27-28.

(36) *Barzaz-Breiz*, éd. 1839, t. II, p. 289.

(37) P. 86, v. 1-4.

(38) P. 150, v. 5-6.

(39) *Barzaz-Breiz*, éd. 1839, t. II, p. 278.

Plus difficile est l'identification de la chanson désignée sous le titre *le petit mousse* (p. 6, J). F. Gourvil y voit la pièce que La Villemarqué intitule *Le Mal du pays* (40), où un meunier des monts d'Arrée, devenu matelot à bord d'un vaisseau royal, décrit son expérience et chante sa mélancolie (41). En fait, il n'est pas plus question de mousse dans la version manuscrite que dans le texte publié et je pense, pour ma part, que la Dame de Nizon a voulu plutôt désigner une chanson du type de *La Courte Paille* dont une version figure sur notre manuscrit aux pages 9-10 et où le rôle essentiel est joué, comme l'on sait, par le petit mousse.

\*\*

De ces remarques concernant chanteurs et chansons répertoriés par la Dame de Nizon, il ressort donc clairement que l'on a affaire à deux listes de caractère différent :

— l'une, la liste II, est un relevé composite où se mêlent, sans ordre apparent, certains chants publiés dans le *Barzaz-Breiz* de 1839, d'autres qui ne le furent qu'en 1845 (C, E) et quelques autres qui ne le furent jamais (F, H, J, T). Madame de La Villemarqué y cite d'abord, et en les regroupant, les chants entendus dans son enfance et sa jeunesse : celui qu'elle obtint en 1810 (B), puis ceux qu'elle avait appris de sa bonne, Marie Tanguy, (C, D) ; elle regroupe de même les chants dus au même interprète : J, K, L chantés par Marie Le Bris, N, O, P (Catherine Rouat), T, U (Anne Penven). Enfin, lorsqu'il s'agit de pièces qui se retrouvent dans le *Barzaz-Breiz*, on remarque que les titres qu'elle adopte sont en général différents de ceux du recueil et paraissent mieux correspondre aux versions consignées dans notre manuscrit qu'à celles qui furent publiées. Il s'agit donc d'une liste établie de mémoire, sans référence avec le recueil imprimé, et sans autre ordre que celui qu'y introduit le jeu de l'association des idées.

— l'autre, la liste I, qui recoupe en maint endroit la précédente, suit par contre pas à pas la table des matières du *Barzaz-Breiz* qui, comme l'on sait, se veut chronologique. S'il s'agissait vraiment d'un récapitulatif de collecte, la coïncidence serait par trop frappante et F. Gourvil n'a pas manqué de souligner l'in vraisemblance de l'interprétation de Pierre de La Villemarqué. D'autre part, les titres adoptés sont cette fois exactement les mêmes que dans le recueil imprimé, ce qui ne peut être non plus une coïncidence car l'on sait les hésitations de La Villemarqué lui-même avant d'arrêter définitivement son choix.

---

(40) *Ibid.*, éd. 1839, t. II, p. 272-275.

(41) On en trouve le texte aux pages 175-177 du carnet manuscrit, chant LXXXI.



On se souvient que dans l'édition de 1839, La Villemarqué ne citait pratiquement jamais ses informateurs. Celle de 1845, par contre, comporte un certain nombre de références aux chanteurs des pièces publiées : il est clair que l'auteur, cette fois, a fait appel aux souvenirs de sa mère, mais à partir de la seule liste II. On constate en effet que chaque fois que *Tables* et recueil concordent, c'est à la liste II qu'est empruntée, presque littéralement, l'indication donnée.

Ainsi, au tome I, p. 95 (*La Peste d'Elliant*) : « (...) chantée (...) à la mère de celui qui écrit ces lignes par une pauvre veuve de la paroisse de Melgven appelée Marie » (cf. B/g) ; p. 285 (*Le Clerc de Rohan*) « (...) la mère de celui qui écrit ces lignes entendit chanter il y a soixante-quatre ans plusieurs couplets de la ballade (...) à une vieille femme de Névez appelée Marie Tanguy (...) » (cf. C) ; p. 305 (*Les Trois Moines rouges*) : « la ballade suivante, dont je dois la connaissance à une mendiante appelée Anne Tern, de la paroisse de Nizon... » (cf. Q/n).

Par contre, chaque fois que *Tables* et recueil diffèrent, c'est à propos de pièces qui, justement, ne figurent pas dans la liste II. Ainsi, tome I, p. 233 (*Le Retour d'Angleterre*) : « ... apprise de la bouche d'une paysanne cornouaillaise, Katel Road, de Nizon... » (cf. la liste I où ce chant - k - est attribué à Anaïc Le Breton, cependant que Catel Rouat est citée pour deux autres chants). De même p. 261 (*La Fiancée de Satan*) : « ... recueilli de la bouche d'un paysan poète, Loeiz Guivar... » (cf. liste I, b : chanté par Anne Olivier) ; ou encore au tome II, p. 70 (*Genevière de Rustéphan*) : « ... j'ai entendu chanter pour la première fois la pièce à une pauvre femme de Nizon nommée Catherine Pikan ». Cette fois, pourtant, le titre figurait dans la liste II, attribué vraisemblablement comme dans la liste I, à Catel Rouat, mais, si l'on se reporte au fac-similé, on voit d'où vient la confusion : La Villemarqué a dû associer le nom de Catherine le Picart (lu, fautivement, Picant) [42], qui figure au bas de la colonne de gauche de la p. 6, avec le titre *Rustéphan* qui ouvre la colonne de droite et qui n'est, justement, suivi d'aucun nom d'interprète.

Notons enfin que le *Barzaz-Breiz* de 1845 ne fait aucune mention de la chanteuse Annaïg le Breton, de Kerigasul. Dans la liste II, Madame de La Villemarqué l'a tout simplement oubliée. Elle fut pourtant, d'après la liste I, la principale chanteuse entendue à Nizon, puisqu'on lui doit neuf pièces au nombre desquelles figurent la *Prédiction de Guiclan*, *Merlin*, et *L'Enfant supposé*, c'est-à-dire les pièces les plus controversées. Dans le *Barzaz-Breiz* de 1845, La Villemarqué donne pourtant pour trois de ces pièces des indications de provenance : il les attribue invariablement à d'autres chanteurs.

---

(42) L'écriture de Madame de La Villemarqué est assez peu lisible. Pierre de La Villemarqué, de son côté, lira « Le Picot ».

L'explication selon laquelle La Villemarqué n'aurait eu entre les mains, lorsqu'il préparait sa seconde édition, que la seule liste II, rend donc compte de toutes les erreurs ou anomalies que l'on découvre dans les références du second *Barzaz-Breiz*, et permet de situer les deux listes l'une par rapport à l'autre ; la liste II, première rédigée, doit dater de 1844 : en reproduisant littéralement l'indication de Madame de La Villemarqué à propos du *Marquis de Rohan* (« chanté il y a 64 ans »), La Villemarqué montre bien qu'il utilise sans délai les informations fournies. Cette date est d'ailleurs confirmée par l'annotation correspondante de la liste I, qui indique que c'est en 1780 que Marie Tanguy chanta pour la première fois cette chanson devant la petite Ursule Feydeau, alors âgée de 4 ans (43). Quant à la liste I, elle est à coup sûr postérieure à la liste II puisque plus complète, mais antérieure à la publication de la seconde édition : sans doute du début de l'année 1845. On voit en effet apparaître, au milieu de cette liste qui, par ailleurs, suit pas à pas la table des matières de l'édition de 1839, un titre nouveau : *Les Vêpres de Grenouilles*, chanté par Pierre Michelet, de Trémalo. Sous le titre *Les Séries*, ce sera l'une des pièces maîtresses de la nouvelle édition ; La Villemarqué devait donc beaucoup s'y intéresser en 1845 ; aussi ce chant vient-il tout naturellement à l'esprit de Madame de La Villemarqué après *Héloïse*, chanté par la sœur de Pierre Michelet. Mais, ignorant le nouveau titre que son fils lui donnera dans la nouvelle édition, elle lui conserve son titre populaire.

A la lumière de ces remarques, et pour résumer ce qui nous est apparu au cours de ce chapitre, je voudrais proposer tout à la fois une interprétation plausible de ces listes et une hypothèse d'ensemble quant au rôle de Madame de La Villemarqué auprès de son fils.

La Dame de Nizon, qui aimait assez les chansons bretonnes pour n'accepter d'autre remerciement des pauvres gens qu'elle soignait, communiqua ce goût à un fils cadet, tout ensemble rêveur, cultivé et ambitieux, qui peu à peu se mit en tête de faire de ces chants une œuvre maîtresse. Rien d'étonnant dès lors à ce que Madame de La Villemarqué cherchât à l'aider : de la curiosité gratuite, elle passa à une quête plus systématique. S'il paraît peu vraisemblable qu'elle se soit jamais beaucoup attachée à noter elle-même des chansons, on l'imagine par contre volontiers, dans les années 1835-1838, réunissant au Plessix les bons chanteurs de Nizon afin que son fils puisse noter leur répertoire.

Le premier *Barzaz-Breiz* ayant eu le succès que l'on sait, La Villemarqué entreprit d'en préparer une seconde édition plus complète, pour laquelle il se préoccupa davantage de citer ses sources. On peut supposer qu'ayant oublié le nom de certains des chanteurs qu'il avait

---

(43) Voir sur ce point les remarques ironiques de F. Gourvil (*op. cit.*, p. 336-337). Je suis loin de le suivre sur ce terrain : il m'est arrivé bien souvent de rencontrer chez des chanteurs populaires cette extrême précocité du goût et de la mémoire.

entendus, il demanda à sa mère de les lui rappeler. La liste II représente, à mon avis, une première tentative un peu brouillonne pour répondre à cette requête ; après quoi, d'elle-même, ou sur une suggestion de son fils, elle recommença ce travail d'une manière plus raisonnée en se servant, cette fois, de la table des matières du *Barzaz-Breiz* de 1839. Tout indique que La Villemarqué reçut trop tard ce nouvel aide-mémoire pour l'édition de 1845 ; il n'utilisera donc que la liste II, en comblant avec plus au moins de bonheur les « trous » qu'elle comportait : d'où les quelques divergences entre celle-ci et le *Barzaz-Breiz*.

Si l'on accepte cette interprétation, il est clair que l'on doit davantage faire fond sur la liste II que sur la liste I. Dans un cas, en effet, la Dame de Nizon, pour établir sa liste, est partie des chanteurs eux-mêmes, faisant suivre leurs noms des chants qu'elle se souvenait avoir entendu d'eux ; dans l'autre, partant cette fois des titres choisis par son fils pour désigner les pièces refondues par lui, elle a tant bien que mal essayé de faire suivre chacun de ces titres du nom du chanteur qui avait fourni l'une des versions utilisées pour établir le texte édité. Pour cinq de ces titres (*M. de Névet*, *l'orpheline de Lannion*, *le rossignol*, *l'enfer et le paradis*), elle ignorait le nom des interprètes : elle note un « étrangé », une « étrangère », « des pauvres sans demeure » ; cinq autres (*un siège de Guimgand*, *le carnaval de Rospenden*, *Ianic Scolan*, *le pardon de St-Fiacre* et *les chouans*) portent la mention « inconnue » sans que l'on sache bien si c'est à la chanson ou à la chanteuse que s'applique ce qualificatif.

\*\*

## LES COLLECTES DE LA VILLEMARQUÉ A NIZON

Le rôle de la Dame de Nizon était ainsi redéfini, celui de La Villemarqué en tant que collecteur s'en trouve grandi d'autant. C'est à lui, incontestablement, que revient le gros travail de collecte dans la tradition vivante à partir duquel il édifia ce qui devait être son œuvre maîtresse : le *Barzaz-Breiz*. Le premier de ses carnets de terrain, avec ses 300 pages couvertes de textes poétiques et de notes diverses, témoigne de l'intensité de son activité de collecteur au cours des quatre années 1834-1838. Ainsi que je l'ai indiqué, il est bien peu de textes publiés en 1839 dont on ne retrouve, dans ce manuscrit, les éléments constitutifs à défaut de la lettre exacte.

A la Dame de Nizon, sa mère, revient sans aucun doute le mérite d'avoir compris d'instinct les réelles beautés de la poésie populaire, d'y avoir initié son fils, et de l'avoir encouragé et aidé activement à poursuivre des recherches qu'elle ne jugea jamais futiles. Les *Tables* attestent, à mon avis, cette collaboration. Je ne crois pas, pourtant, que

Madame de La Villemarqué ait fait elle-même sa propre collecte et en ait consigné par écrit le résultat.

S'il faut donc aller chercher quelque part les chants dictés par Annaig Le Breton, Annaig Olivier ou Fanch Melan, c'est bien dans notre manuscrit : nous avons vu, en examinant notamment la liste II, que certains titres font clairement allusion à des versions notées dans le carnet. Si l'on regroupe, d'ailleurs, les différents textes dont Madame de La Villemarqué nous signale qu'ils sont dûs au même interprète, nous voyons qu'effectivement les mêmes particularités de langage s'y retrouvent ; en outre les noms de certains chanteurs figurant sur les *Tables* sont notés en toutes lettres en marge de quelques textes du carnet :

— à la page 218, isolés sur une page blanche, ceux de Katel Road (cf. *supra*, tableau des chanteurs de la Dame de Nizon, n° 5) et de Marie Tanguy (n° 1) ;

— à la page 253, celui de Marie Anne Olivier, femme Delliou (n° 3), cette fois en tête d'un chant qu'elle vient de dicter : *ar iaouankis* (« la jeunesse ») et accompagné de la mention : « qui a déjà chanté *N.-D. du Folgoat*, publié, *erru an aon hag ar mis me, an droug rans* et *la fête de juin* », ajoutant deux nouveaux titres à la liste déjà longue, énoncée par sa mère et confirmant l'importance de la contribution de cette chanteuse ;

— à la page 262, le nom de Louis Guivarch, que Madame de La Villemarqué indiquait non comme chanteur, mais comme auteur de la gwerz de *Yann Marec* (n° 7). La Villemarqué s'est spécialement intéressé à lui : après avoir transcrit, sans doute sous sa dictée, ce chant dont il est l'auteur, il l'interroge longuement et note sur son carnet, outre les éléments d'une biographie précise, un portrait pris sur le vif de ce poète populaire.

Le carnet livre également, de-ci de-là, des noms qui ne figurent pas sur les *Tables*. Il s'agit parfois clairement de chanteurs que La Villemarqué a découverts et interrogés sans la collaboration de sa mère. Ainsi, à la p. 45, en marge d'une version du *Marquis de Guerand*, on trouve la mention : « chanté par Marie Coateffer âgée de 83 ans (1835 juillet) » (44) ; plus loin, à la p. 294, en note au dernier vers d'une chanson d'amour, apparaît le nom de « Ian Morvan, bûcher, 42 ans, de Banalek ». Mais on trouve le plus souvent, au hasard des marges, des noms isolés dont on ne sait s'ils renvoient à l'auteur d'un chant, à l'interprète, à un informateur possible ; ce ne sont en somme que des aide-mémoire dont la clef, pour nous, est perdue puisque La Villemarqué n'a pas cru devoir les utiliser dans sa publication.

---

(44) Dans l'édition de 1845 du *Barzaz-Breiz*, elle est citée comme ayant chanté une version de *Lez-Breiz* qui ne figure pas dans le carnet. F. Gourvil a retrouvé sa trace : elle est morte le 29 avril 1842, à 90 ans (*op. cit.*, p. 354-355).

Précises ou non, ces indications de sources sont rares et généralement tardives (45) ; elles témoignent d'un souci de références qui semble ne s'être imposé que peu à peu à La Villemarqué et qu'il exprime pour la première fois dans le brouillon d'une lettre à Villemain, le 14 mars 1838, lorsqu'il note en marge : « j'indique qui m'a chanté ; où ? j'en pourrais donner au besoin les preuves... ». Il reste peu d'espoir de savoir jamais pourquoi, après avoir eu ainsi conscience de la nécessité de citer ses informateurs, La Villemarqué y renonça presque totalement, au moins pour l'édition de 1839, se contentant de cette réflexion (*Préambule*, p. IV) : « Je pourrais citer les noms des chanteurs qui me les ont apprises ; mais il me suffit d'invoquer l'autorité des personnes respectables des diverses parties de la Bretagne où elles se chantent en ce moment ».

Ce que l'on peut dire néanmoins avec une quasi-certitude, c'est que les éléments du premier *Barzaz-Breiz* furent, dans leur grande majorité, collectés à Nizon même ou dans les environs immédiats. Dix-huit des vingt-et-un chanteurs des *Tables* étaient originaires de Nizon et, même, faisaient partie d'un ensemble plus restreint de familiers du manoir du Plessix. Toujours d'après les *Tables*, ils connaissaient à eux seuls 37 des 54 chants retenus par La Villemarqué pour l'édition de 1839. C'est dire la variété du répertoire chanté, à cette époque, dans un tout petit coin de Cornouaille. C'était d'ailleurs le cas partout en Bretagne : avant la Grande Guerre, les collecteurs n'avaient, si j'ose dire, qu'à se baisser : Luzel recueillait, il y a un siècle, la presque totalité de ses quatre volumes de chansons et de ses cinq volumes de contes dans le seul canton de Plouaret, auprès de quelques personnes seulement, dont Marc'harid Fulup qui, à elle seule, connaissait 259 chansons ! Plus près de nous, en 1911-1912, Yves Le Diberder recueillit en quarante jours, dans la seule commune de Pont-Scorff, 255 chansons dont 65 auprès de la même chanteuse ; à Baud, en une semaine, il en nota 97 dont 59 auprès de la même personne.

\*  
\*\*

Tel qu'on l'entrevoit à travers les listes de Madame de La Villemarqué, le répertoire des chanteurs de Nizon appelle deux remarques :

— la première est que l'ensemble des pièces mentionnées — à l'exception de quatre chants (46) sur lesquels je vais revenir — constitue un répertoire encore courant, sinon banal, en Basse-Cornouaille

---

(45) Par exemple, les mentions « Marie Anne Olivier » et « Louis Drouglazet » figurent sur le groupe de feuillets qui a été rajouté au carnet après la publication du premier *Barzaz-Breiz*.

(46) *La prédication de Guiclan* (c) ; *l'enfant supposé* (e) ; *Merlin* (h) ; *le gossignol* (m).

au début du XX<sup>e</sup> siècle : les collectes d'Yves Le Diberder juste avant la guerre de 1914-1918, dans le terroir tout proche de Pont-Scorff ; celles de l'abbé Guillerm, à Trégunc, vers la même époque ; celles du chanoine Pérennès autour de Quimper, vers 1937-38 ; les miennes propres, vingt-cinq ans plus tard, en pays de Fouesnant, Quimperlé, Gourin, Plozévet et Pont-l'Abbé contiennent des versions de presque tous les chants cités par la Dame de Nizon. Une chanson comme *Le Siège de Guingamp*, qui, par contre, n'a guère dû dépasser les limites du Trégor, se trouve justement qualifiée d'« inconnue » dans les listes (47).

— La seconde remarque porte sur la cohérence interne du répertoire attribué à chaque chanteur. Les ressources du fonds traditionnel, qui se renouvelaient en partie à chaque génération, étaient telles que chacun pouvait s'y composer un bouquet à ses couleurs : qui aime les « gwerziou » ne s'intéressera guère au badinage des « soniou », et vice versa. Au-delà des simples préférences, c'est toute une personnalité qui s'exprime dans le choix d'un répertoire, et l'adéquation des chanteurs à leurs chants est l'un des traits les plus frappants que révèlent les enquêtes sur la poésie chantée en milieu traditionnel. Or nous voyons ici apparaître nettement de telles configurations :

Annaig Olivier, de Kerigasul, aimait surtout les « sônes d'amour et de printemps ». La remarque est de Madame de La Villemarqué qui lui en attribue cinq de ce type, cependant que son fils, à la page 253 de notre manuscrit, en note sous dictée une sixième (celle, souvent recueillie depuis, de *L'Adieu à la jeunesse*).

Annaig Le Breton, de Kerigasul elle aussi (48), avait des intérêts plus vastes, mais, semble-t-il, une prédilection pour les histoires de fées, de nains et d'êtres mystérieux : c'est elle qui aurait dicté la chanson de l'enfant échangé par les korrigans, celle du *Tailleur et des Nains* et celle de *Merlin*.

Yves Péron, paysan aisé, était plus attiré par les chansons nouvelles répandues sur feuilles volantes et ne dédaignait pas de composer à l'occasion. Il aurait fourni la chanson des *Laboureurs*, une autre, satirique, contre les meuniers, et composé celle de *L'Aire neuve*.

Katell Rouat, « une vieille femme longue et mince » (49) qui habitait à l'ombre de l'église de Nizon, avait un goût prononcé pour les

---

(47) Ce chant a bien été recueilli par La Villemarqué mais sans que sa mère intervienne. D'après le texte noté sur notre manuscrit, aux pages 106-112, il a vraisemblablement été dicté par Madame de Saint-Prix, de Morlaix, en 1836.

(48) Il est intéressant de remarquer que les deux principales chanteuses des *Tables* (elles chantèrent à elles seules 15 chants, soit plus du tiers de ceux dont il est fait mention) habitaient le même hameau. C'est encore un fait d'observation courante que cette sorte de spécialisation de certains hameaux, véritables nids de chanteurs.

(49) C'est ainsi que la décrit Camille de La Villemarqué dans une lettre datée de février 1907 (Cf. P. de LA VILLEMARQUÉ, *op. cit.*, éd. 1926, p. 71).

dramas mêlés de merveilleux chrétien : elle chanta la ballade de *Geneviève de Rustephan*, morte d'amour à l'heure où le clerc qu'elle aimait était ordonné prêtre, et deux versions de *Notre-Dame du Folgoat* dont l'héroïne, accusée à tort d'infanticide, passe sans sourciller, grâce à la Vierge, à travers les flammes du bûcher.

Marie Le Bris, de Loge-Daye, une pauvre mesure près du manoir du Plessix, a chanté les deux gwerz de *L'Héritière de Keroulas* et du *Marquis de Guerand*, deux sombres histoires d'amours contrariées et de jalousie meurtrière entre un noble et un jeune clerc à propos d'une jolie paysanne qui préférait le second.

Ces chanteurs — leurs noms tout au moins — sont encore connus à Nizon. J'ai même parfois rencontré leurs propres petits-enfants ou arrière-petits-enfants : Yves Naviner, toujours au Haut-Bois, Marie Péron à Pont-Aven... Leurs chansons, hélas, ont presque disparu : Nizon touche Pont-Aven et la concurrence des productions de Théodore Botrel fut fatale à tout l'ancien répertoire. Le « Barde de Nizon », sur son propre sol, est aujourd'hui moins connu que l'auteur de *La Paimpolaise* ! Mais au début du siècle, il n'était encore pas trop tard pour recueillir ces pièces et l'on reste confondu à la pensée que, depuis 1868, détracteurs et défenseurs du *Barzaz-Breiz* ont passé leur temps à s'entre-déchirer ou à tenter de forcer les portes de Keransquer alors qu'à Nizon même vivaient encore les derniers témoins des collectes de La Villemarqué et certains de ses meilleurs chanteurs (50). En 1908, Pierre de La Villemarqué rendait public ce passage d'une lettre reçue de sa cousine Camille, un an auparavant (51) :

« Le meunier de Pont Coat (52) n'est plus connu, du moins des personnes auxquelles j'en ai parlé, pas plus que l'Enfant supposé, mais Clémence Penquerc'h se souvient très bien de :

la fiancée de Satan  
la prédiction de Guiclan  
du Korrigan  
de la peste d'Elliant

et m'a chanté de plus quelques couplets du baron de Joioz et d'Azenor la Pâle ».

Personne n'est allé voir Clémence Penquerc'h, fille de la Marie-Jeanne Penquerc'h des *Tables*, qui n'est morte qu'en 1908 ! Camille de La Villemarqué dit encore dans cette lettre que la fille unique d'Annaïg Le Breton était, elle aussi, bien vivante en 1907 et qu'elle irait l'interro-

(50) Pierre Michelet et Fanch Melan, tous deux cités par La Villemarqué en 1845 comme lui ayant chanté *Les Séries* et *Le Seigneur Nann* ne sont morts qu'en 1881 et 1884.

(51) Cf. P. de LA VILLEMARQUÉ, *op. cit.*, éd. 1926, p. 70-72.

(52) Il s'agissait en fait de la meunière de Pontaro, dont P. de La Villemarqué avait mal lu le titre (liste I = a).



ger (53). Je n'ai pu trouver à Keransquer le compte rendu de cette visite mais Camille de La Villemarqué n'est morte qu'en 1945, âgée de 90 ans, au terme d'une longue vie passée tout entière à Nizon et consacrée, comme celle de sa grand-mère, à soigner les malades de la région. Elle connaissait toutes les familles, parlait admirablement breton — plus fréquemment sans doute que le français — et resta jusqu'à la fin de sa vie d'une vitalité étonnante. Personne, pourtant, ne vint jamais la questionner.

Parmi les chants dont Clémence Penquerc'h se souvenait encore « très bien » en 1907, on a bien lu : *La Prédiction de Guiclan*. Cette fois, on se prend à douter : il s'agit de la pièce la plus contestée, sans doute, de l'édition de 1839 ; elle manque à notre manuscrit et jamais personne, depuis, n'en entendit le moindre fragment. La source, alors, au moins dans le cas de Clémence Penquerc'h, en serait-elle le *Barzaz-Breiz* ? Un critique averti admettra difficilement qu'un chanteur illettré et monolingue retienne justement du recueil cette pièce marginale, si différente de ton et d'inspiration de celles de son répertoire habituel. De plus, on se souvient que la Dame de Nizon, elle aussi, la mentionne (c). Je crois beaucoup plus probable, pour ma part, qu'il ait existé à Nizon un chant — ou peut-être des fragments de vers enchâssés dans un récit en prose — à caractère prophétique et rattaché au nom de Gwinklan ou quelque autre nom approchant. Ce « genre » a été très en faveur en Basse-Bretagne tant qu'a duré la tradition orale et on en recueille encore aujourd'hui les échos (54). Quant à Gwenc'hlan-Gwinklan, les bribes de son histoire qui survivent dans la tradition bretonne, tant orale qu'écrite, s'accordent pour en faire un prophète d'un type bien connu dans les littératures celtiques insulaires, le correspondant breton de Merlin le sauvage (55). Il est bien fâcheux de ne pas

---

(53) Il devrait s'agir en fait de sa petite-fille. Il semble d'ailleurs que C. de La Villemarqué se trompe lorsqu'elle écrit : « J'ai bien connu la vieille Annaik Le Breton, morte il y a une vingtaine d'années », car je pense que la chanteuse que désignent les *Tables*, appelée ailleurs par la Dame de Nizon « la bonne femme Le Breton » (cf. lettre du 19 décembre 1836 à son fils), est cette Anne Huon, épouse d'Yves Le Breton, mendiante, qui décède à l'âge de 80 ans en son domicile de Ti nè Kerigasul le 8 septembre 1839, trop tôt donc pour que C. de La Villemarqué, née en 1855, puisse l'avoir connue.

(54) Ainsi les *Prophéties* de Philippe Normand, au Faouët, dont tous les anciens savent quelques bribes ; ou celles du *Roi Stevan* dans le pays de Grandchamp-Plumergat, près de Vannes (cf. *Revue morbihannaise*, 1891).

(55) Cf. le long poème prophétique du XV<sup>e</sup> siècle intitulé *Dialogue entre Arthur, roi des Bretons, et Guinglaff*, retrouvé en 1924 par F. Gourvil et publié dans les *Annales de Bretagne*, 1929, t. XXXVIII n° 4, p. 644-674 ; pour la tradition populaire, cf. LE TEURS, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1875, t. III, p. 179-180 et surtout A. LE BRAZ, *Contes du Soleil et de la Brume*, Paris, 1905, in-8°, dont j'ai des raisons précises de penser que le témoignage, en l'occurrence est sérieux. Sur le personnage de Merlin dans la tradition bretonne, voir aussi D. LAURENT, *La gwerz de Skolan et la légende de Merlin*, dans *Ethnologie française*, 1971, 3-4, p. 19-54.



savoir ce que chantaient Annaig Le Breton et Clémence Penquerc'h et de ne pouvoir dès lors apprécier la toilette, à coup sûr soignée, que fit subir La Villemarqué au texte qu'il recueillit avant de l'admettre au rang des élus. Au moins les probabilités que ce texte ait existé me paraissent-elles sérieuses, contrairement à l'avis de Luzel, de Loth et de F. Gourvil.

Trois autres titres cités par la Dame de Nizon ont été formellement contestés : *Le Rossignol*, *L'Enfant supposé* et *Merlin*. En ce qui concerne *Le Rossignol*, le carnet ne contient aucun élément qui se rapproche du texte publié sous ce titre et on n'en a jamais recueilli d'autre exemple. De là à penser que La Villemarqué n'a pas pu résister à la tentation de « retrouver » l'original breton dont Marie de France dit s'être inspirée pour son lai du *Leaustic*, il n'y a qu'un pas que, pour ma part, j'hésite à franchir, compte tenu de certaines qualités de composition de la pièce publiée en 1839.

*L'Enfant supposé* appelle à peu près les mêmes remarques : cette fois, cependant, le thème — celui du « changelin » — est bien représenté dans le folklore légendaire de la Bretagne, et seule la forme chantée pourrait, avec quelque raison, être suspectée (56).

Dans le cas de *Merlin*, par contre, nous possédons le texte recueilli par La Villemarqué : bien qu'amputé du début, il compte encore, aux folios 303-305 et 295-296, quelque 252 vers ; leur analyse attentive, tant externe qu'interne, la façon dont La Villemarqué en a repris les éléments pour en faire son *Merlin Barde*, supprimant les redites, simplifiant les passages obscurs, corrigeant les noms propres, tout indique qu'il s'agit là d'un texte authentique. Certaines expressions, certains mots archaïques que La Villemarqué, parfois, n'a d'ailleurs pas conservés, certains détails propres au récit laissent même supposer qu'il plonge ses racines dans une tradition celtique ancienne, bien qu'évidemment renouvelée par la transmission orale. L'analyse dialectologique montre, sans doute possible, que ce texte a été dicté par un chanteur des environs de Nizon-Pont-Aven, et l'on pense immédiatement à l'indication des *Tables* qui attribue ce chant à une vieille mendicante de *Ti bihan Kerigasul*, en Nizon : Anne Huon, née en 1759 et morte à Kerigasul le 8 septembre 1839, au moment même où sortait à Paris la première édition du *Barzaz-Breiz*.

Par quels intermédiaires ce chant unique, sauvé *in extremis* grâce à La Villemarqué, était-il parvenu jusqu'à cette mendicante de Nizon, si c'est bien elle qui l'a dicté ? Nous ne le saurons sans doute jamais. Il reste que de tels chants — et peut-être plus encore celui du *Faucon* que

---

(56) J'en ai recensé en Bretagne, pour le seul XIX<sup>e</sup> siècle, une quinzaine d'attestations, manuscrites ou publiées, entre 1829 et 1899. Ce récit légendaire se retrouve dans toute l'Europe du Nord (cf. la monographie d'E. LEGROS, *Enquêtes du Musée de la vie wallonne*, VI 1952, p. 129-227 : *Trois récits de lutins et de fées dans le folklore wallon*).

j'évoquais au début de cet article — soulèvent le problème le plus important que puisse poser le *Barzaz-Breiz*. Si l'on s'accorde en effet, après examen, à les considérer avec moi comme notés sous la dictée de chanteurs qui les tenaient d'une tradition vivante, c'est l'image même de cette tradition, de sa possible diversité sociale ou géographique et de l'évolution de son contenu au cours du temps qui devraient être reconsidérés.

La qualité, l'intérêt historique ou littéraire de telles œuvres ne doivent pas, inversement, faire illusion : elles restent, même à cette époque, l'exception. Des quelque cent trente chants différents découverts par La Villemarqué au cours de ses premières collectes, de 1833 à 1840, on n'en compte guère que quatre qui, présentant ces qualités, aient échappé aux recherches des autres collecteurs. Les autres sont, dans l'ensemble, d'une grande banalité et il faudra tout le talent d'un homme de goût, toute la science et l'habileté d'un expert en restauration — servi d'ailleurs par une bonne pratique, acquise sur le terrain, des procédés de la poésie populaire —, pour y retailler les « joyaux du *Barzaz-Breiz* ».



Voici donc largement éclairé, grâce aux quelques textes poétiques notés par la Dame de Nizon et à ses *Tables des matières*, le problème si ambigu du rôle qu'elle joua auprès de son fils dans ces années 1833-1838 où le jeune Théodore préparait son ouvrage. Du même coup, l'histoire, elle aussi bien mal connue, des origines du *Barzaz-Breiz* se dessine plus clairement.

On a de bonnes raisons de penser que c'est effectivement auprès de sa mère que le jeune La Villemarqué sentit, de bonne heure, s'éveiller sa vocation. Il y avait dans la noblesse de Basse-Bretagne, à la génération de la Dame de Nizon, tout un courant d'intérêt pour la chanson populaire bretonne. Dès 1823, Aymar de Blois de La Calande (1760-1852), un ancien officier de marine qui habitait le château du Launay en Ploujean, homme d'une brillante intelligence et d'une vaste culture, recueillait, commentait et étudiait une dizaine de chants bretons (57). D'autres le suivirent rapidement : dans le Nord (Léon, Tréguier), Joseph-François de Kergariou (1779-1849), Madame de Saint-Prix (1789-1869) et, un peu plus tard, Jean-Marie de Penguern (1807-1856) ; dans le Sud (Cornouaille), son neveu Aymar II de Blois (1804-1874) et Jean-Félix du Marc'hallac'h (1772-1858). La Villemarqué grandit dans ce climat favorable et sut très vite en tirer le meilleur parti. Ce qui n'était que curiosité d'antiquaire ou manie de collectionneur devint, chez lui, une

---

(57) Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1929, t. LVI, p. XVIII-XIX.

véritable entreprise de restauration de l'histoire poétique de la Bretagne. Mais on peut maintenant affirmer que sa mère n'y joua qu'un rôle d'encouragement, n'intervenant qu'au niveau de la préparation du terrain et de la recherche des collaborateurs. Dès qu'il le put, il se mit lui-même à la collecte, notant dès 1833, et de plus en plus systématiquement, le répertoire poétique de son pays de Nizon, puis élargissant sa quête aux autres terroirs que ses relations familiales l'amenaient à fréquenter.

Pour ce faire, évidemment, il fallait qu'il ait du breton une pratique courante, et c'est une révélation de ses carnets d'enquête que de le voir capable, dès 1833, de noter, sans autre difficulté que son ignorance des règles orthographiques, des textes de chansons dans son dialecte de Nizon. Progressivement, son aisance se développera et les derniers textes notés, en 1837-38, le montrent en pleine possession des techniques de transcription et n'ayant, de ce point de vue, rien à envier aux autres collecteurs avec qui il fut, à cette époque, en relations, J.-M. de Penquern et Madame de Saint-Prix. Il sera beaucoup moins habile lorsqu'il s'agira d'établir les textes définitifs pour l'édition, mais ceci est un autre problème qui demande de nouvelles discussions et dépasse largement le cadre de la présente étude.



*Henri Goardon et son petit-fils à la pointe du Van*

HENRI GOARDON

## Mœurs et coutumes du Cap-Sizun au début du XX<sup>e</sup> siècle

*On a beaucoup écrit sur les choses de la terre et de la mer... et des écrits merveilleux. Mais tous les écrivains qui, depuis les temps très anciens, ont su avec talent parler des paysans et des marins, n'étaient ni des paysans, ni des marins. Issus de ces milieux, l'un né dans une masure au coin d'un champ, l'autre dans un penty au bord d'une falaise, ils sont partis pour « faire des études » à la ville voisine. Et après avoir tâté des humanités classiques ou modernes, ils savaient écrire. Hélas, tous ces gens-là allaient vivre en ville et c'est en spectateur qu'ils publieront dans les livres la vie des hommes et des paysages d'une terre ou d'une mer à jamais perdue...*

Et pendant ce temps-là, beaucoup de braves gens rêvaient aussi de communiquer les joies et les chagrins, leur savoir et leur ignorance de leur vie de tous les jours, en un mot, leur expérience d'homme. Ils parlaient fort bien, dans une langue souvent drue, mais l'écriture était absente. Et c'est pourquoi, l'œuvre de Henri Goardon mérite notre respect et notre admiration. Voilà au moins un homme aux mains calleuses, au visage buriné par les embruns, un vrai paysan doublé d'un vrai marin, né sur un des derniers rochers du monde occidental, à la Pointe du Van. Il parlait beaucoup, mêlant avec bonheur le breton et le français, et puis, il savait écrire.

L'homme était né à Kerleret, dans une petite ferme typique du Cap-Sizun, en 1901, à deux pas de Saint-They, la petite chapelle dont il était — semble-t-il — propriétaire. Petit paysan, son horizon comprenait quelques journaux de terre ingrate, quelques arpents de lande rase et une belle falaise de quelque soixante mètres au-dessus du grand océan. L'école communale était loin, les sabots de bois assez lourds, les menus travaux des champs et de la grève fréquents. Aussi, le rêve d'avoir en poche le certificat d'études primaires ne se réalisa point. Comme beaucoup de ses compatriotes, il tente l'aventure en s'engageant dans la marine nationale. Il y perfectionne son savoir et réussit par son travail à acquérir un métier qu'il aimait, mais le cœur était resté à la Pointe du Van. Aussi, dès qu'il put, il revint à ses premiers amours et regagna sa terre natale. Alors, c'est l'épanouissement d'un être humain.

Redevenant cultivateur, il décide en 1937-38 d'opérer un remembrement de parcelles — déjà — et à l'amiable. Il réussit, en même temps, à préserver le chemin douanier et la liberté des promeneurs dans cette magnifique presqu'île.

Après une attitude sans reproche pendant les années noires de 1940-45, il mène un combat politique avec fermeté mais aussi le sourire de la tolérance. Amou-

reux de l'histoire de son terroir, en 1953, avec le professeur Merlat, de la faculté de Rennes, aidé de ses élèves, il mit à jour les fondations d'un camp gallo-romain situé dans un de ses champs et qu'on peut encore admirer de nos jours.

Et puis, le tourisme aidant, il fonde un petit cabaret « Au piller d'épaves » qui lui valut une sévère remontrance d'un préfet du Finistère qui n'avait rien compris à l'humour d'un Capiste.

Agriculteur d'avant-garde, il l'était. Avant la deuxième guerre mondiale, il déclarait l'hérésie de ses amis qui rentraient leurs troupeaux à l'étable alors qu'il prônait la stabulation libre... Vingt-cinq ans après, on lui donna raison.

Oui, il était à la pointe du progrès, malgré son calme, sa douceur et ses yeux bleus. Il était très gai et tous les dimanches, en sifflant, il parcourait « sa » Pointe du Van, seul ou avec ses petits-enfants, évoquant et apprenant à ceux-ci l'histoire et les légendes de tel ou tel rocher. De temps en temps, il poussait un juron tri mil gast (à faire traduire par un bretonnant !).

Bricoleur, travaillant avec art le bois et le fer, il avait réaménagé sa maison natale. Les murs étaient du XVII<sup>e</sup> siècle, l'intérieur du XIX<sup>e</sup> avec un mobilier d'époque et une belle collection de vieux livres, parmi lesquels les publications de la Société archéologique du Finistère. Il était aussi membre d'une société savante !

Henri Goardon mourut en 1973 après une vie bien remplie. Un humaniste venait de quitter la Pointe du Van, mais je n'oublierai jamais les secrets confiés, ces coins où l'on capture le homard ou le petit vallon où l'on peut débusquer la bécasse.

Pierre Keraval

\*\*

Concernant la transcription des termes, expressions et proverbes bretons cités par l'auteur, il convient de faire quelques remarques.

Tout d'abord, dans le manuscrit, la notation de ces termes, expressions et proverbes a été faite assez souvent suivant les principes de l'orthographe du français, par quelqu'un qui ne connaissait pas les conventions orthographiques du breton, ni anciennes, ni actuelles. L'on sent cependant parfois des reminiscences de lecture de textes en breton. La transcription des citations en breton figurant dans le texte a donc été rétablie, pour une plus grande intelligibilité et pour des raisons de lisibilité, selon les principes de l'orthographe universitaire en vigueur.

Dans certains cas, certaines formes dialectales ont été conservées, dans la mesure où, l'auteur étant et se voulant capiste, et décrivant une réalité, y compris linguistique, du Cap-Sizun, il a paru souhaitable de conserver une couleur de même nature à certains mots (deon, diganeon, doh...). De même, nous avons conservé certaines formes (par exemple, de mutations) qui, par rapport à la langue usuelle écrite, pourront paraître comme des « fautes ». A cet égard, certains termes de breton rapportés par Henri Goardon, surprendront sûrement le lecteur. Ainsi, par exemple, sa manière de compter au-delà de 10 ne laisse pas d'étonner : deg hag unan (11) ; deg ha daouzeg (12), deg ha trizeg (13) ; ugent hag unan (21), alors que, généralement, les bretonnants comptent : unneg (11), daouzeg (12) ; trizeg (13), unan warn-ugent (21), etc., y compris à Goulien, où J. Le Du, maître-assistant de celtique à la faculté des lettres de Brest, a enregistré, à l'occasion de son enquête pour le nouvel Atlas linguistique de Basse-Bretagne, les formes habituelles. L'auteur, en dictant, aurait-il été inconsciemment influencé par la façon de compter en français ?

Il reste à préciser que la traduction donnée par Henri Goardon est parfois inexacte, de même que l'on ne peut retenir son interprétation de faits linguistiques, tels que les emprunts du breton au français.

F. Broudic

Le Cap-Sizun, qui est bordé, au sud par la baie d'Audierne, au nord par la baie de Douarnenez, à l'ouest par la baie des Trépassés, comprend plusieurs communes, de deux mille âmes environ chacune.

### *L'habitat*

Jusqu'en 1914, toutes les maisons étaient semblables et situées face au sud. La porte, au milieu de la façade, s'ouvrait sur un couloir au fond duquel se trouvait la porte donnant sur l'escalier montant à l'étage. De chaque côté de ce couloir se tenait une grande pièce. Immédiatement en entrant dans la pièce, le long de la cloison, se trouvait un lit clos. Le long du lit clos, un banc devant une table longue d'environ 1,50 m, et un autre adossé à un bahut. Ces bancs-coffres (*an arh*) servaient à mettre les provisions. Sous la table, se trouvait également un coffre, ou huche, (*an arh tôl*). Dans beaucoup de maisons on y mettait la farine. Le grain était moulu dans un moulin à vent. On tamisait la mouture au-dessus de la huche, la farine tombait au fond, et le son était mis de côté pour être donné aux bêtes. Ainsi, dans la huche transformée en pétrin, on pétrissait la pâte pour faire le pain.

Le bahut (*drustuill*) servait de séparation entre le coin cuisine et la salle à manger. Dans beaucoup de *drustuill* se trouvait une niche pour y exposer une image pieuse ou une statuette de la Vierge. Autour, des photos, des souvenirs de famille. Derrière le bahut, encore un banc sur lequel on faisait la vaisselle, et sous lequel était réservé l'emplacement des seaux en bois servant à alimenter les bêtes. Cette demi-pièce n'était éclairée que par une toute petite fenêtre d'environ 0,20 m de large et de 0,30 m de haut.

Les autres fenêtres de la maison mesuraient à peu près 0,60 m de large, 0,90 m de haut et étaient défendues par trois barreaux de fer. Souvent, pour le bas de la fenêtre, les vitres étaient remplacées par du bois.

Mais l'élément le plus important de cette cuisine, c'est la cheminée, où l'on cuisait les aliments des bêtes et des gens. On y brûlait l'ajonc, la fougère, les ronces, la bouse de vache, le crottin de cheval, et aussi des mottes de terre (un genre de tourbe) où s'entremêlaient les racines de bruyère et d'ajonc, qu'on coupait sur les landes de la côte. Car le bois était rare à la Pointe-du-Raz et à la Pointe-du-Van.

Au-dessus de la cheminée, il y avait un vaisselier. On y mettait les assiettes, les bols, etc. et, en bonne place, un crucifix.

Près de la cheminée du côté nord, se trouvait un autre lit clos, à une seule porte, et devant lui, un autre banc pour y accéder. Ce lit s'appelait *ar gwele 'tal an tan*, le lit à côté du feu. Sous le lit était l'emplacement pour la réserve de combustible. On l'appelait *ar geuneudeg*.

A partir de ce lit, le long du mur et cachant entièrement le mur, du côté nord, des armoires encadrant une horloge, un vaisselier. A

30 cm du sol environ, devant les armoires, une longue planche servant de banc et surtout d'appui aux petits enfants pour leurs premiers pas.

Le lit clos à double porte près de la table (*ar gwele tre an dôl*) était réservé aux maîtres de la maison. Au-dessus du lit, touchant le plafond, il y avait un panier en osier attaché par une corde à deux poutres encadrant le lit. On y mettait le bébé la nuit. La mère n'avait pas ainsi à se déranger pour lui donner le sein, car toutes les femmes allaitaient leurs enfants. De plus, quand l'enfant pleurait, il était facile de le bercer avec le pied.

Voici, à ce sujet, un petit couplet amusant :

*Me 'zoñje din pa vijen dimeed  
Netra da ober n'am-bije bed,  
Padal a rankan ober toud,  
Ober krampouz hag ôza youd.  
Gwasoh a rankan ober hoaz :  
Luska ar havel gand ma zroad noaz.*

Moi je pensais, quand je serai mariée,  
Rien à faire je n'aurais eu,  
Alors que je dois tout faire  
Faire les crêpes, touiller la bouillie,  
Je dois faire pis encore  
Balancer le berceau avec mon pied nu.

Pendant la journée, le bébé reposait dans un berceau placé sur le banc à côté du lit.

Lors de la construction des maisons, on réservait dans le mur, au pied du lit, une niche carrée où on mettait le vase de nuit.

La literie était simple. Sur des planches, à hauteur des bancs, on étalait de la paille de froment. Sur cette paille, on disposait une couette contenant de la balle d'avoine. Et suivant la richesse de chacun, il y avait des draps faits dans les fermes, en chanvre, très rêches. Le traversin, le couvre-pied contenaient aussi de la balle d'avoine.

L'aménagement de l'autre pièce était à peu près semblable, mais tout de même plus rudimentaire, car c'était dans cette pièce qu'on préparait le repas des bêtes. On y emmagasinait les betteraves, les pommes de terre, etc. Presque partout le charnier se trouvait sous l'escalier.

A l'étage, il y avait trois chambres : deux grandes encadrant une petite. Au-dessus, le grenier. Certaines maisons ne possédaient pas d'étage, le grenier étant immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée. Mais la disposition du rez-de-chaussée était strictement pareille. Beaucoup de maisons de pêcheurs n'étaient composées que d'une pièce, un « bout de maison » (*eur penn-ti*) mais toujours installée comme les autres. Recouvertes de chaume au début du siècle dernier, elles furent peu à peu recouvertes d'ardoises.

Au début de ce siècle, il y avait encore des bougies de résine. Un récipient plat avec un bec et une mèche de coton plongeant dans une huile de poisson ou autre, et allumée, tel était l'éclairage fumant de la cheminée. Sur les tables on mettait des lampes à pétrole.



### *L'alimentation*

Dans les fermes, tout le monde savait faire des paniers en osier, des seaux en bois (des bailles). Partout on mangeait du pain noir fait de froment, seigle et orge, avec du lard, du beurre ou du poisson, salé ou séché. Le fromage était inconnu dans cette région. Dans les familles aisées, on tuait un ou deux cochons par an, qu'on salait dans une barrique ou dans un saloir en pierre. Presque partout, il y avait deux saloirs, un pour le lard, un pour le poisson (*an neo*, l'auge). Vers octobre, paysans comme marins allaient avec des palangres pêcher les congres qu'on salait, exactement comme les cochons. A cette époque on pêchait de la côte directement des lieux en quantité. Ces lieux, salés quelques jours, débarrassés de l'arête principale, étaient mis à sécher, puis conservés pour accompagner les pommes de terre au menu. Menu très frugal, évidemment.

Avant l'arrivée des pommes de terre, au début du siècle dernier, les gens mangeaient des panais. Il existait un proverbe :

*Pa vank va fanez deon  
A gouez va bragou diganeon,*

Quand me manquent les panais  
Me tombent mes pantalons.

Avant la guerre de 1914-1918, le café était pratiquement inconnu dans le Cap-Sizun. Le petit déjeuner se composait d'une soupe à l'oignon (*soubenn 'r rouz*) ou d'une soupe au lait, ou du restant de la soupe au lard de la veille. L'estomac calé par une bolée de soupe, les enfants prenaient la route pour aller à l'école souvent éloignée de quatre à cinq kilomètres. L'imperméable n'a fait son apparition qu'à la fin de la guerre de 1914-1918, aussi l'hiver, les enfants arrivaient à l'école mouillés, crottés, et le restaient toute la journée dans des classes non chauffées. Le déjeuner de midi se composait d'un morceau de pain noir garni parfois d'un morceau de lard ou de beurre, mais souvent sec.

### *L'école*

Bien sûr, il faisait nuit le matin quand on quittait la maison, et nuit le soir quand on rentrait. Souvent nous étions punis, et gardés en retenue, le soir après la classe, pour avoir parlé en breton entre nous dans la cour en jouant aux billes. On entendait de loin, à deux kilomètres parfois, le bruit de la troupe des filles et garçons qui, se rassemblant, marchait sur la route. Car tous étaient chaussés de sabots cloutés ou ferrés, c'est-à-dire qu'on envoyait les sabots chez le maréchal-ferrant pour les ferrer comme les pieds des chevaux. La ferrure n'était pas aussi épaisse que celle du cheval, mais les clous étaient les mêmes. Souvent nos vêtements étaient secs en arrivant à la maison, et un proverbe dit :

*Paoul eo al loan  
Pa ne zeh ket e gloan*

Il faut que la bête soit bien malade  
Qu'elle ne puisse sécher sa laine.

### *L'église et le péché*

La route était la même pour aller à la messe : c'est-à-dire une heure de trajet. La « basse-messe » commençant à 6 h 30, il fallait quitter la maison à 5 h 30. Tout le monde y allait, quel que soit le temps, sans lumière, souvent trempés jusqu'aux os. L'hiver 1917, il y eut du verglas, les gens s'obstinaient à aller à la messe. Ce fut pour moi un plaisir de voir les gens glisser et rouler sur la route. Une fois, un homme se cassa la jambe, mais mon grand-père, ma mère me disaient : « plus on souffre, plus on a de mérite » ; donc on acceptait son mauvais sort avec bon cœur. Evidemment, on allait à l'église en sabots de bois ferrés, et le défilé des fidèles allant communier faisait un bruit formidable sur les pavés de l'église. Mais on chantait à tue-tête : *Elez ar bara-doz* (Les anges du paradis). Ces chants étouffaient de temps en temps le bruit des sabots.

En ce temps, tout était péché. Avant de communier, il ne fallait ni manger ni boire après minuit. Si l'hostie collait au palais, c'était un péché de la décoller avec le doigt.

Quand une femme avait eu un enfant, ses relevailles donnaient lieu à une étrange cérémonie. Quelques semaines après son accouchement, elle allait à l'église. Elle frappait à la porte. Le prêtre, suivi d'un enfant de chœur, portant un cierge allumé, l'accueillait en récitant des prières. Après, seulement, la femme avait le droit de rentrer à l'église. Cela s'appelait la purification. Je vais raconter une petite anecdote à ce sujet.

Souvent, en allant à l'école, j'ai rencontré des paysans qui allaient, en char à banc, conduire leur femme à l'église. Comme j'ai toujours été curieux, un jour, j'ai suivi un de ces chars à banc. La femme était couverte de la tête aux pieds d'un grand tissu noir. Je me suis mis à la porte de l'église, parmi les tombes, et j'ai vu la cérémonie. A mon retour à la maison, j'ai demandé à ma mère et à mon grand-père ce que tout cela voulait dire. Ils se sont regardés, gênés et m'ont répondu que c'était pour chasser le diable qui était en cette femme. Quelque temps plus tard, ayant vu une voisine de Trouguer aller au bourg en char à banc, couverte du tissu noir, fièrement je croyais annoncer à ma famille une grande nouvelle : « Catherine... avait eu le diable sur elle ! » Qu'avais-je dit là ! Ma mère, qui faisait des crêpes, sur l'âtre de la cheminée, en les cuisant avec de l'ajonc, me lança une branche d'ajonc piquante. Mon grand-père, assis sur le banc de la cheminée, me menaça avec la *falztan*, une vieille faucille servant à remuer la braise.

En ce temps-là, les jeunes gens et jeunes filles arrivés à l'âge de vingt ans, n'étaient pas au courant de la vie comme le sont, actuellement, les enfants de six à sept ans. Quant à l'amour, n'en parlons pas ; tout était péché. Qu'un jeune homme embrasse une jeune fille, c'était un scandale. Les salles de danse n'existaient pas dans le Cap-Sizun. Elles n'ont fait leur apparition qu'après la grande guerre. Or, si une jeune fille avouait au prêtre, en confession, qu'elle avait été au bal le dimanche, elle ne recevait pas l'absolution. Il était impensable qu'une jeune fille, avant la guerre de 1914-1918, se déshabille sur une plage, même déserte. Elle eût été excommuniée. Et pourtant, aujourd'hui, les religieuses font de la natation... en maillot de bain ! Je trouve cela très bien, mais pourquoi, ce qui était un péché en 1914 ne l'est plus aujourd'hui ? Je peux dire que nous avons tous été trompés et avons souffert avec toutes ces histoires de péché mortel.

### *Le médecin*

La vieille génération d'avant 1914 n'a pas toujours eu la vie belle, sauf quelques privilégiés. Quelle que soit la maladie que l'on avait, on appelait rarement le docteur. Il y en avait à Pont-Croix, à Audierne, mais il n'y avait pas de téléphone. On allait le prévenir à cheval. Le docteur venait un ou deux jours plus tard. Il venait en « carrosse », car il y avait un peu partout des carrosses comme il y a des taxis aujourd'hui. Il fallait donc payer le carrosse et le docteur. Et, hélas, la sécurité sociale n'existant pas, il n'y avait aucune aide à espérer. Une famille était ruinée si un membre de celle-ci était atteint d'une maladie grave. Un soir de février 1914, mon père tomba malade et mourut le lendemain matin, à 34 ans. Au moment de sa mort, n'étant pas inscrit sur le rôle d'équipage, ma mère n'eut droit à aucune aide, ni pension d'aucune sorte. Aussi, par la suite, elle protestait lorsqu'elle voyait faire des quêtes pour des veuves de pèris en mer. Car on l'a laissée se débrouiller seule avec ses sept enfants. D'ailleurs, trois sont morts très jeunes. Si on me proposait de revenir sur terre après ma mort, je refuserais si c'était pour mener la vie que j'ai menée. Mieux vaut la tombe.

### *Proverbes bretons*

Mon grand-père, souvent assis sur le banc de la cheminée (*bank ar horn*) m'apprenait des proverbes, tels ceux-ci :

*Ar laëron bihan er prizoniou  
Hag ar re vraz er harroñsou*

Les petits voleurs en prison  
Les grands en carrosses

*Ha pa veh doh lignez ar hi,  
 Mag ho-peus arhant, deut en ti  
 Ha pa veh doh lignez ar roue,  
 Ma n'ho-peus ket arhant, 't kuit en ano Doue.*

Même que vous soyez de la race des chiens  
 Si vous avez de l'argent, entrez dans la maison.  
 Même que vous soyez de la lignée des rois,  
 Si vous n'avez pas d'argent, éloignez-vous au nom de Dieu.

Il me racontait aussi des histoires, telle celle-ci :

Il y avait une fois un homme qui frappait son père avec un bâton.  
 Son fils lui dit :

— Donne-moi le bâton maintenant.

— Pour que faire ? demande cet homme.

— Je vais le cacher au grenier, répond l'enfant, et quand tu seras vieux, je m'en servirai pour te frapper comme tu as frappé grand-père.

Dans presque toutes les fermes du Cap-Sizun, avant la guerre de 1914-1918, on récitait des prières le soir avant d'aller se coucher. Et chez ceux qui étaient de la lignée des seigneurs on priait :

*Lavarom hoaz eur bedenn  
 Evit ar re binvidig da binvidikaad  
 Hag ar re baoul da chom en o stad.*

Disons encore une prière  
 Pour que les riches s'enrichissent,  
 Et que les pauvres restent dans leur état.

### *Les costumes*

Avant la Grande Guerre, les Bretons du Cap-Sizun se mariaient tous entre eux, souvent même entre cousins. Si on remonte un ou deux siècles, en arrière, on est tous parents dans le pays. En France, on dit : « des cousins à la mode de Bretagne ».

Bien sûr, on ne parlait que le breton, beaucoup de personnes ne connaissaient pas un mot de français, surtout les femmes.

Naturellement, on portait aussi le costume breton, différent des autres régions bretonnes. Sur des jupons de couleur (parfois deux ou trois), les femmes portaient une jupe noire, toute froncée, ainsi qu'un corsage noir. Ce corsage de velours ou de drap sombre était tout de même agrémenté d'un col de dentelle ou de broderie blanche et la jupe était égayée d'un tablier de couleur. Il y en avait de très beaux, brodés de fil d'or, d'argent, de paillettes nacrées, irisées. Elles portaient également la coiffe. Posée sur le sous-bonnet de satinette noire qui retenait les cheveux, la coiffe, en plus du bonnet coiffant, comportait deux pans, ou ailes, repliés au milieu de la tête par une petite épingle. Pour entrer à l'église, pour suivre un enterrement, on ôtait l'épingle pour laisser pendre les ailes. C'était un signe de respect. Jamais une femme n'aurait

rendu visite à un mort, les ailes retroussées sur le dessus de la tête. C'eût été indécent et irrespectueux.

Toutes les femmes avaient quatre sortes de coiffes. Une en drap noir pour les grands deuils (parents, époux, enfants). On l'appelait *ar chipilinenn* et était portée pendant toute la durée du deuil, c'est-à-dire un an, pour aller à la messe, aux foires, etc. Ensuite, il y avait une autre coiffe en tulle uni, coiffe de demi-deuil, portée pour le décès de tantes, oncles, cousins, cousines, et pour assister à tous les enterrements, en général. Puis il y avait une coiffe de toile blanche pour tous les jours. Et enfin, la coiffe des dimanches, richement brodée, chacune de façon différente, que les femmes portaient pour aller aux pardons, aux noces, etc.

Au début du siècle, les coiffes des femmes recouvraient le front, presque comme les religieuses, puis avec la guerre de 1914-1918, la coquetterie a gagné quelques pas et la coiffe a reculé vers l'arrière et a laissé apparaître une mèche de cheveux de chaque côté du visage. Les petites filles portaient un bonnet blanc brodé de perles pour aller à la messe et aux cérémonies, mais leur coiffure habituelle était une sorte de béguin noir. Ce n'est qu'après avoir fait trois communions solennelles, vers l'âge de 13 ou 14 ans, qu'on leur permettait de porter la coiffe de *kapenn*.

*Kenavo d'ar hatekiz  
Ha boñjour d'ar youankiz !*

Adieu ! le catéchisme  
Et bonjour la jeunesse !

Les petits garçons, eux, habillés de robes tombant jusqu'à terre, n'avaient droit de porter le pantalon que lorsqu'ils étaient capables de se déboutonner seuls.

Les hommes se divisaient en deux groupes. Les pêcheurs d'un côté, les paysans de l'autre. Les pêcheurs portaient une vareuse et un grand béret dans lequel ils mettaient leur « chique ». Ce bâton de tabac roulé était amarré centimètre par centimètre avec un fil à voile. Le morceau désiré, coupé au couteau et bien calé dans un coin de la bouche, le reste était remisé dans la poche. Presque tous les marins chiquaient en crachant à terre ou à l'eau de longs traits de salive noircie du jus du tabac. Ils chiquaient car, les bateaux étant creux, c'est-à-dire non pontés, et le moindre clapotis faisant embarquer l'eau, il était impossible de fumer une cigarette, elle était toujours mouillée. Quand cela arrivait, on suçait quand même la cigarette et on finissait... par la chiquer.

On reconnaissait les paysans à leurs chapeaux à guides (deux rubans de velours qui pendaient sur leurs épaules) et à un gilet brodé ; souvent à une blouse, pas beaucoup plus longue qu'une veste.

Les paysans étaient appelés par les pêcheurs *poch gwiniz* (sac de froment). C'était une distinction dans la classe sociale, presque un titre de noblesse, de ce temps-là. Car dans toutes les cérémonies religieuses,

les *poch-gwiniz* étaient nommés en chaire à l'église pour porter la croix en or, le dais, etc. Jamais un pêcheur n'aurait eu cet honneur. Le pêcheur était pour les paysans un *poch krank* (poche à crabes).

### *La politique*

Lors des élections, avant 1914, il y avait un duel entre les *poch-gwiniz* et les *poch krank*. Les paysans soutenaient le clergé et la noblesse ; bien que n'étant pas anti-chrétiens, les pêcheurs ne voulaient pas se laisser dominer par les prêtres et les seigneurs. C'est pourquoi le jour des élections, on entendait souvent : « A bas la calotte ! » Mais attention ! Le *poch-krank* qui aurait eu le malheur de dire ça devant les *poch-gwiniz* (surtout si ceux-ci étaient en force) aurait certainement eu une râclée.

Partout les pêcheurs, qui étaient de gauche, se rassemblaient et chantaient à tue-tête des chants républicains. Celui qui ne savait pas le français avait appris par cœur un couplet.

Vive la République  
Le Bail et toute sa clique !  
Vous aurez beau lutter  
Le Bail sera député !

Ces refrains étaient toujours suivis de : « A bas la calotte ! »

Le choix était facile aux élections. On était « blanc » ou « rouge ». Les rouges étaient les républicains, les blancs étaient les descendants de la bourgeoisie et des prêtres réfractaires, en somme, des anti-républicains. En ce temps-là, il était très rare de voir une jeune fille de famille « blanche » épouser un « rouge » : lorsque ce cas arrivait, on appelait les descendants d'un tel couple des « jaunes ».

Le lendemain du jour des élections, tous les rouges se rassemblaient au bourg, et, en groupe, pavillon tricolore en tête, s'en allaient défiler dans toutes les communes du Cap-Sizun. Partout ils trouvaient des buvettes où ils pouvaient se désaltérer avec des boissons payées par les candidats. Et le soir, on pouvait entendre, chanté en breton :

*Republik a zo, Republik a vo,  
Dalhom d'ar Republik evid gouarn ar vro.*

République il y a, République il y aura,  
Gardons la République pour gouverner le pays.

Et aussi :

*Ar Republik a zo eur vamm vad  
Hag a gar he oll bugale  
Koulz an eil hag eguile.*

La République est une bonne mère  
Et elle aime tous ses enfants  
Aussi bien l'un que l'autre.

*L'agriculture*

Les fermes du Cap étaient petites : cinq à six hectares. Quelques-unes de dix à quinze hectares. Le cheptel était composé de quatre à huit vaches laitières, de quatre à cinq génisses, et de veaux. On gardait et élevait tous les ans deux à quatre veaux. Les génisses étaient vendues vers l'âge de deux ans. Dans toutes les fermes, il y avait des petits troupeaux de moutons ; de cinq à dix brebis. Et il y avait toujours une truie qui faisait une ou deux portées de petits cochons par an. On engraisait deux à quatre cochons ; on en tuait un ou deux par an et les autres étaient vendus à la foire de Pont-Croix. Partout, il y avait deux juments, souvent poulinières. Ainsi on avait deux poulains à vendre, au mois de septembre, à Confort, où se tenait une très belle foire aux poulains.

On cultivait le froment, l'orge, l'avoine, la pomme de terre, le chou, le colza. Très peu de blé noir, surtout le long de la côte, car les vents d'une tempête font tomber tous les grains à terre. Mais la moitié de la terre de la ferme était sous ajonc. Je le dis pour que les générations après moi le sachent, car cet ajonc ne pousse pas comme les fougères et les ronces. Il est semé, cultivé, et reste une vingtaine d'années en terre. Coupé tous les ans, il pousse environ 50 cm par an. Il servait à nourrir les juments et même les vaches. Les machines à broyer l'ajonc, qu'on faisait tourner à la main, sont apparues au pays à la fin du siècle dernier. Auparavant, on pilait l'ajonc dans une grande auge en pierre (*eun neo pila lann*). D'abord on le hachait à l'aide d'une houe appelée *an drañch* et ensuite on pilait ces morceaux avec un lourd marteau en bois. Un vétérinaire a prouvé que l'ajonc possédait autant de valeur nutritive que la luzerne et le trèfle. En le laissant trois à quatre ans en terre, on obtient des fagots de deux mètres de haut, qui servaient à chauffer les fours et qu'on brûlait aussi dans les cheminées. Il pousse dans des terrains pauvres, mais il enrichit le sol. Au bout de quinze à vingt ans, on arrache les souches et on remet le sol en culture.

Quand les chevaux étaient inoccupés, on les conduisait sur les landes de la Pointe-du-Raz ou du Van. On les entravait et ils broutaient la lande après l'avoir écrasée avec le sabot de la jambe droite avant.

Aucune industrie ne s'est installée dans le Cap-Sizun. Les seules ressources de la région étaient la petite pêche et l'agriculture plus riche à l'intérieur du pays qu'en bordure de mer. Les habitants de l'intérieur étaient plus riches surtout de bois de chauffage. Les gens de la côte avaient une méthode pour fabriquer du combustible. Durant l'hiver, on mettait de côté des bouses de vache et du crottin de cheval. Un jour de printemps, on y ajoutait de l'eau et on y faisait danser les chevaux. Celui qui n'avait pas de chevaux dansait lui-même sur ce fumier jusqu'à ce que ça devienne une espèce de pâte. La finition du travail se faisait à la main, le lendemain, aidé des voisins et amis invités pour la circonstance.

On prenait un morceau de pâte de fumier, on le roulait dans de la balle d'avoine (celle qui nous avait servi de matelas tout l'hiver) et

on en faisait une boulette. C'était la technique des habitants de Plogoff qui faisaient sécher ces boulettes sur les murs et les rochers. Mais à Clédén, ces boulettes aplaties à la houe et mises à sécher dans un champ, devenaient une sorte de galette.

Celui qui n'avait ni vaches, ni chevaux, allait avec un panier ramasser du fumier sur les landes des pointes du Raz et du Van. Mais ce combustible brûlait très bien et ne dégageait pas du tout d'odeur désagréable.

Jusqu'en 1914, il y avait des charrues de bois, sauf le soc et le versoir. On y attelait deux chevaux et tous les champs étaient labourés soigneusement. C'est à la bêche et à la houe qu'on retournait les coins et les bordures du terrain où ne pouvait travailler la charrue. Car en ce temps-là, on cultivait les champs jusqu'aux talus.

Le blé était coupé à la faucille, et l'orge était arrachée de terre, à la main. Au milieu de la guerre de 1914-1918, certains commençaient à couper à la faux. D'un geste de la faux, en coupant, on poussait les tiges du blé coupé contre le blé encore debout. On le retirait par brassées à la faucille, et on en faisait des gerbes qu'on ficelait d'un lien de paille. Puis ces gerbes étaient réunies en gerbiers.

Ceux qui n'avaient qu'un ou deux gerbiers battaient leur blé au fléau. La batteuse n'est arrivée au pays qu'à la fin du siècle dernier. Elle se composait d'un manège où l'on attelait quatre chevaux, d'un immense arbre (une barre de fer) qui transmettait à la batteuse, avec des pignons pour augmenter la vitesse et il fallait mettre les tiges de blé dans la batteuse par poignées. Au milieu du manège, un enfant, assis sur un tabouret posé sur une table, dirigeait les chevaux au fouet. Souvent, ayant pitié de ses chevaux (ceux de ses parents), il donnait des coups de fouet aux chevaux du voisin. Ce qui provoquait des contestations de la part de ceux-ci. Les familles se réunissaient à deux ou trois pour faire la moisson, car il fallait davantage de personnel. Quatre ou six femmes secouaient la paille à la sortie de la batteuse. Quelques années après, est arrivée une secoueuse de paille. C'était encore assez pénible car il fallait la faire tourner à la main. Les hommes, les femmes, les chevaux étaient couverts de poussière et de sueur surtout quand on battait l'orge arrachée de terre. Puis ce fut l'arrivée du moteur, qu'on mettait à côté de la batteuse et qui faisait tourner celle-ci à l'aide d'une courroie. Les chevaux n'avaient plus à faire que le charroi, des champs à la cour de battage. Plus tard est arrivée également la faucheuse pour couper le blé. Les hommes n'eurent donc plus à faire que les gerbes. En même temps que les machines à battre le blé sont arrivées les tarares, ces instruments qui servaient à vanner le grain, et qu'il fallait faire tourner à la main. A l'intérieur se trouvait une sorte de ventilateur qui envoyait la balle et les poussières derrière, et le blé tombait dessous. Mais avant, il fallait nettoyer le blé avec du vent. C'est pourquoi il y a chez nous ce proverbe breton :

*Pa vez avel, a renker nial !*

Quand il y a du vent, il faut vanner.



Depuis la guerre de 1939-1945, il y a des moissonneuses-batteuses. Voilà à peu près la vie des paysans du Cap-Sizun.

### *La pêche*

Quant à la pêche, elle a moins évolué. Dans le Cap, on faisait la pêche aux langoustes et aux homards. On les plaçait dans des viviers dans les petits ports de la côte. Les crabes, qu'il y avait en quantité, étaient rejetés à la mer après avoir été écrasés pour qu'ils ne rentrent plus dans les casiers. Les langoustes étaient vendues à la douzaine. Quand une langouste ne pesait que 5 ou 600 grammes, on en mettait deux pour le compte d'une, mais si la langouste pesait 2 ou 3 kg, elle ne comptait que pour une ! Et il y avait souvent des conflits entre le mareyeur et l'équipage des langoustiers.

Il y avait dans le Cap deux sortes de pêcheurs. Ceux qui avaient une barque assez grande, qui leur permettait de faire la pêche autour de l'île de Sein et du phare d'Armen. Ces barques n'étaient pas pontées, et il fallait rejeter continuellement à la mer, avec un seau, l'eau qui y pénétrait au moindre remous. En ce temps-là, il y avait énormément de langoustes autour de l'île de Sein. On en pêchait jusqu'à cent par jour avec une trentaine de casiers. Bien sûr, il fallait soulever ces casiers à la force des bras. Il n'y avait pas de treuil, comme il n'y avait pas de moteurs. Les casiers étaient amarrés deux par deux sur le même orin.

Pour aller en mer, ne croyez pas qu'on emportait des litres de vin ! Un litre d'eau, un morceau de pain noir était notre casse-croûte. Mais il arrivait tout de même qu'on rentrât ivres de la pêche. Comment ? Tout simplement, il nous arrivait parfois de pêcher autour de Tévennec sur le chemin des caboteurs transportant des fûts de vin à Brest. De loin nous présentions aux marins nos poissons ; on voyait le bateau venir bout au vent, et nous de souquer sur les avirons pour accoster le navire. En échange de notre poisson, on nous donnait du vin tant qu'on voulait, du tabac, des biscuits, etc. Malheureusement, on manquait souvent de récipients. J'ai connu un homme qui avait trouvé un moyen pratique pour remédier à cela. Il enlevait son pantalon ciré, en ficelait le bas des jambes, et rentrait au port avec le pantalon rempli de vin ! A défaut de verre, on buvait dans une carapace d'araignée.

Mais une grande partie des pêcheurs étaient mi-marins, mi-paysans. L'hiver, ils travaillaient leur ferme normalement. Pendant l'été, ils allaient en mer avec des petits canots de cinq à six mètres avec des rames et une petite voile et faisaient la pêche côtière dans les baies de Douarnenez, d'Audierne, des Trépassés, ainsi qu'autour du phare de Tévennec. Ils partaient très tôt le matin, vers deux ou trois heures, dès qu'on pouvait apercevoir sur l'eau les flotteurs des casiers ; sinon, il fallait attendre la marée suivante, les flotteurs étant emportés entre deux eaux par le courant. On ne peut lever les casiers que par haute mer ou basse mer. On retirait des casiers les langoustes et homards, et on y

remettait de l'appât : un morceau de poisson. Mais souvent on allait dans les usines de Douarnenez ou d'Audierne, prendre des têtes de maquereaux qu'on salait dans une barrique. Ça évitait de pêcher l'appât. Souvent quand on rentrait à la maison la famille dormait encore. Le soir, à la marée, on relevait les casiers.

Rare était celui qui n'avait pas son lopin de terre qu'il cultivait méticuleusement comme un jardin potager pendant l'hiver. Certains travaillaient dans des carrières pour extraire des pierres pour la construction. D'autres travaillaient bénévolement chez des paysans. Ils étaient nourris, et, de temps à autre, ramenaient chez eux un litre de lait, une livre de beurre, du lard, de la farine, du bois de chauffage. Dans leur petit canot (l'annexe du grand bateau), ils faisaient la pêche à la ligne et ils avaient également des filets pour la pêche au mulot et au bar. Ces filets, tendus à travers les criques, donnaient lieu souvent à des disputes, car telle famille revendiquait telle pointe. Mais il y avait un conflit plus important. Pendant les hivers rigoureux, les mulots sortent des rivières gelées et viennent par milliers sur le sable, à quelques mètres de profondeur. Du haut de la falaise, on les distingue très bien, comme une masse noire au fond de la mer. Les marins s'associent pour apporter chacun son filet, et, avec deux canots, on cherche à encercler les mulots. Dans certains endroits, on peut dire qu'il y a eu des pêches miraculeuses. On encerclait le poisson à marée descendante, et quand la mer se retirait, on trouvait des tonnes de poissons sur la plage. Quand on avait la chance de réussir une belle pêche, on disait : *ober tol* (faire le coup). Cela arrivait tous les hivers, à la baie des Trépassés. Par décision de l'administrateur d'Audierne, la moitié de la baie des Trépassés était à Clédén, l'autre à Plogoff. Mais ceux de Clédén, n'étant pas assez nombreux, n'avaient pas beaucoup de filets, et ne pêchaient pas grand-chose, tandis que ceux de Plogoff, qui dépassaient la centaine, revendiquaient toute la plage. Ceux de Clédén étaient traités de marins d'eau douce, de *poch gwiniz*, par ceux de Plogoff. Et un gars de Clédén qui aurait tenté, seul, de tendre un filet, aurait attrapé une raclée. En effet, il n'aurait réussi qu'à effrayer les mulots, qui se seraient enfuis vers la baie de Douarnenez. Ainsi, avant la guerre de 1914-1918, les gens de Clédén avaient renoncé à revendiquer la moitié de la baie. Les côtes nord du Cap-Sizun appartenaient aux habitants de Clédén, mais il est très difficile d'y tendre des filets, car il y a beaucoup de rochers. Et si un filet se déchire, même de quelques mailles, tous les poissons s'en échappent, alors qu'ils étaient parfaitement encerclés.

Voilà pourquoi toute la baie des Trépassés appartenait soi-disant aux habitants de Plogoff.

Quand les petits ports n'offraient plus d'asile aux canots, c'est-à-dire quand les vents soufflaient en face d'eux et risquaient de jeter les canots sur les rochers où ils pourraient s'écraser, il fallait mettre ceux-ci hors d'atteinte de la tempête.

Au Vorlen, quand le vent venait de l'ouest, on mobilisait hommes et femmes pour hisser les canots sur les rochers. Dans certains endroits,

on les hissait sur la grève. Mais les bateaux trop grands pour être hissés, devaient partir, contre vents et marées, se réfugier ailleurs. Souvent ceux du Vorlen allaient à Douarnenez, car pour aller à Audierne, il fallait passer le raz de Sein où il y a un fort courant. Et à l'entrée du port d'Audierne, il fallait attendre que la mer soit haute, pour avoir du fond pour rentrer.

Hisser les canots sur les rochers était une véritable corvée. Il y avait à Kerludu un homme (Tonton Clet Fily) qu'on appelait le capitaine du port, car il habitait près du Vorlen, et c'était souvent lui qui dirigeait le travail. Cet homme n'avait que deux vaches, mais sept enfants... Et il y avait toujours quelqu'un de généreux pour lui tendre une chique. Il prenait son couteau bien affilé et s'en coupait une bonne part. Si quelque jeune lui donnait un paquet de tabac gris, il en bourrait entièrement sa bouche et alors pouvait commencer la corvée dont il dirigeait les manœuvres.

Tout le monde s'attelait à des haussières retenant le canot et attendait les signaux qu'allait crier à tue-tête, dans un instant, Tonton Clet Fily :

*Sao da zeha, sao !*

Hisser pour sécher, hisse !

Au dernier cri, *sao !* d'un seul coup, avec ensemble, tout le monde tirait fortement sur les haussières. Le canot commençait sa montée sur le roc. On reculait peu à peu, 10 cm par 10 cm, à chaque *sao !* Toujours un peu plus haut pour avoir de l'appui pour ses pieds. Et quand il n'y avait plus qu'un tout petit peu à faire, il disait :

*Sao eun tîlig hoaz, sao !*

Hisser encore un tout petit peu, hisse !

Il y avait un vieux pêcheur qui pesait plus de cent kilos : un colosse ! Souvent, en forçant sur les cordages, il lâchait deux ou trois pets ! Quel amusement pour les enfants qui en riaient, en riaient ! Mais il nous disait, en français : « Il faut respecter la vieillesse qui n'a plus la force de serrer les fesses ». Il y avait aussi des femmes de marins, vieilles et jeunes. De ce temps, la culotte leur était inconnue. Quel que fût le tableau offert au spectateur, nulle ne lâchait prise ! Les jeunes filles participant à la tâche, on les appelait *ar martolod faouted* (les matelots fendus). Pour nous... les garçons d'une dizaine d'années, c'était la fête que cette corvée de hisser les bateaux sur les rochers.

### *Les pratiques religieuses*

Malgré ses mœurs rudes, la population du Cap pratiquait dévotement la religion. Pas un repas de noce, de baptême, pas une fête qui ne se déroulât sans qu'il y eut une pensée pour les morts. Après le repas, on récitait des prières en demandant toujours aux bons vieux saints bre-

tons d'intercéder auprès des grands saints de Rome, en faveur des proches disparus.

La religion s'assortissait parfois d'un reste de paganisme, la nuit de la Saint-Jean, par exemple, où l'on faisait un grand feu dans tous les hameaux, pour chasser le démon des récoltes, car les épis se forment à cette époque de l'année. Le feu éteint, une vieille femme ou un vieil homme, agenouillé, récitait des prières pour que le blé soit beau, que la pêche soit bonne, etc. Et on n'oubliait pas les morts.

*O va Jezuz, leun a trugarez,  
Eus an anaon ho-pet truez,  
Roit dezo ho paradoz,  
Hag an eternite da repoz.*

O mon Jésus plein de bonté,  
Ayez pitié des morts  
Donnez-leur votre paradis  
Et le repos éternel.

Suivi d'un *De profundis* pour les âmes du hameau. Chacun s'agenouillait sur une pierre choisie sur un mur du voisinage et après les prières d'usage, jetait cette pierre sur la braise pour terrasser le démon.

Pendant le mois de mai, après les durs travaux de la journée, les gens se réunissaient à la tombée de la nuit dans un local quelconque, transformé pour la circonstance en chapelle. On garnissait ce local d'une quantité de fleurs des champs, puis on faisait une quête tous les dimanches pour acheter des cierges. Parfois, des vieux qui touchaient une pension d'inscrit maritime, cent francs-or par trimestre, avaient la générosité de payer les cierges. Tout autour du local, les chandeliers étaient des morceaux de bois garni d'une pointe et fichés dans le mur. Au milieu de la pièce, se trouvait également une dizaine de cierges piqués sur des pointes plantées autour d'un morceau de bois rond, à 1,50 m du sol. La statue de la Vierge était installée dans une petite fenêtre, et tout entourée de fleurs. Le plafond était décoré d'étoiles faites aussi avec des fleurs. Tous les soirs on lisait un passage de la *Vie des saints*. Puis un marin ou un paysan récitait les litanies de la Sainte Vierge, que tout le monde répétait, mais sans comprendre, puisque c'était en latin. On psalmodiait : *Ora pro nobis, miserere nobis*, etc. Ensuite on chantait des cantiques bretons, tard dans la nuit :

Je dormais en ce moment-là dans un lit clos avec mon grand-père et il me disait que je pouvais aller au lit sans dire aucune prière puisque je venais du mois de Marie.

Voici une authentique prière en breton :

*Goulennom gand an aotrou sant Tei, an aotrou sant Tudual hag an aotrou sant Tremeur pa teufo devez ar maro, da houlenn gand an aotrou sant Mikael, dirag dor ar baradoz, poueza muioh a vad evid a zroug.*

Demandons à Monsieur saint They, à Monsieur saint Tugdual, et à Monsieur saint Trémeur, quand viendra le jour de la mort, de demander à Monsieur saint Michel, devant la porte du paradis, de peser davantage sur le bien que sur le mal.

Pour nos pères, si la somme de bien qu'on a fait sur terre l'emportait sur la somme de mal, le paradis des cieux leur était assuré. Saint Michel avec une balance effectuait le contrôle et ordonnait à saint Pierre d'ouvrir la grande porte à l'âme du défunt. Cela incitait les gens à faire le moins de mal possible. Les trois saints évoqués sont ceux de la commune de Clédén. On leur a dédié à chacun une chapelle.

### *Les travaux domestiques*

Dans tous les hameaux, il y avait un four commun à trois ou quatre familles. On ne faisait du feu qu'une fois par semaine. Chacun chauffait le four à tour de rôle en y brûlant une dizaine de fagots d'ajonc. Tous les voisins apportaient leur pâte, qu'on mettait au four, après en avoir sorti la braise. La porte du four était composée d'une dalle en pierre, qu'on faisait adhérer parfaitement à l'ouverture du four à l'aide de bouse de vache fraîche et ferme. La fermeture était si hermétique que la chaleur ne pouvait s'échapper.

Après une cuisson de six heures, on sortait du four des pains qui pesaient entre 10 et 15 kg. Le pain était mis sur la table, près de la fenêtre. Il était recouvert d'un grand panier en osier, d'un mètre de diamètre environ. Dans certaines maisons ce panier, suspendu en son milieu par une corde, était hissé au plafond par une petite poulie qui y était accrochée. Souvent on se servait d'une petite faucille pour couper le pain. Ailleurs, dans d'autres maisons, pour empêcher les enfants, les chats, les chiens d'attraper le pain, il était posé sur une planche clouée de poutre en poutre. C'est peut-être l'origine du dicton « avoir du pain sur la planche » !

Après la cuisson du pain, on recueillait les cendres du four et on s'en servait pour blanchir le linge. La lessive du linge blanc (*ober koue*) n'était faite que deux fois par an. Dans toutes les fermes, il y avait une très grande barrique de 4 à 600 litres, souvent trouvée sur les grèves et qu'on appelait la baille à lessive (*ar baill koue*). C'est en charrette qu'on envoyait le linge au *doue* (lavoir), où trois ou quatre femmes appelées pour l'opération, s'occupaient d'un premier lavage. Le soir, le linge était ramené à la ferme toujours en charrette. De l'eau bouillante était préparée dans tous les chaudrons de la maison (les lessiveuses n'étaient pas connues). Au fond de la baille à lessive on étendait une couche de draps, qu'on saupoudrait d'une couche de cendres, puis une autre couche de linge, un couche de cendres, etc. Sur chaque rangée, on jetait un ou deux seaux d'eau bouillante. On recouvrait le tout d'eau bouillante et on faisait reposer. Le lendemain ou le surlendemain, toujours en charrette, on ramenait le linge au lavoir où il subissait la dernière opération, le rinçage.

Au siècle dernier, on cultivait dans le Cap-Sizun du chanvre et du lin. Ainsi que la laine, ils étaient filés à la main. Partout il y avait des tisserands ambulants qui allaient de ferme en ferme, tisser des étoffes.

Lorsqu'une fille de paysan se mariait, son trousseau était entièrement confectionné dans la ferme et ses parents se vantaient qu'elle n'aurait besoin d'acheter, dans sa vie de femme, ni draps, ni taies, ni traversins, ni serviettes, ni chemises. La culture du chanvre et du lin a été abandonnée au début de ce siècle, mais il reste encore dans certaines maisons du *lien-ti* (toile faite à la maison) par un tisserand (*gwiader*). Les pantalons d'homme étaient de toile.

Toutes les femmes savaient très bien filer la laine. Elles le faisaient les soirs d'hiver, à la veillée, pendant que les hommes réparaient les filets ou préparaient les casiers pour le printemps. Il y avait un proverbe breton qui disait :

*Da houel Maria ar Chandelour,  
Lakit ar guigel doh an treust  
Ha mond d'ar park d'al labour.*

A la Chandeleur,  
Mettez la quenouille sur les poutres  
Et allez au champ labourer.

C'est-à-dire que les veillées cessaient à la Chandeleur.

### *Moulins et meuniers*

Dans le secteur de la Pointe-du-Raz et de la Pointe-du-Van, il n'y a pas de cours d'eau, et pourtant l'eau ne manque pas. Dans la commune de Plogoff il y a des fontaines un peu partout, et dans la commune de Cléden, on a creusé des puits, qui ne sont pas très profonds : cinq à sept mètres. Aussi le blé était moulu dans les moulins à vent. Il y en avait une quinzaine dans la commune de Cléden. Ces moulins étaient toujours construits sur les hauteurs, on les voyait de loin, souvent ils servaient de repère pour les bateaux de pêche. Mais ils annonçaient aussi les deuils. Car lorsqu'il y avait un mort dans le voisinage de son moulin, le meunier arrêta de moudre, ramassait les voiles et orientait les ailes, disposées en croix, face à la maison du défunt. Pour cela, il bloquait les ailes à l'aide d'une fourche en bois. Et quel que soit le besoin de « gagner » du meunier, le moulin restait dans cette position tant que le mort n'avait pas quitté sa maison. Et les marins, en mer, voyant le moulin, aux ailes immobiles, savaient qu'il y avait un décès dans le hameau vers lequel il était tourné.

La mort était très respectée. Tout travail s'arrêtait aux alentours du domicile d'un défunt. Je me souviens qu'en 1915, pendant la moisson, une fillette fut tuée accidentellement. Un homme, Tonton Pierre Vigouroux, qui travaillait en commun avec mes parents dit : « Détachez les chevaux ; vous, les femmes : balayez la cour ; les hommes : faites des gerbiers avec les gerbes qui restent à battre ». Le travail ne reprit qu'après l'enterrement de l'enfant.

Le blé qu'on envoyait au moulin était un mélange de froment, seigle, orge. Mais dans les fermes les plus pauvres, où il y avait beaucoup d'enfants, ce n'était que de l'orge. Car l'orge produit plus que le froment, et le pain d'orge n'étant pas aussi bon, on en mangeait donc moins ! Le froment coûtait plus cher et le peu qu'on récoltait était vendu.

Evidemment le calme plat était néfaste au meunier dont le moulin ne pouvait tourner sans vent. Dans les moulins, il y avait un lit clos sous l'escalier, où le meunier se reposait en veillant sur son moulin. Des clochettes étaient installées à côté des meules, et quand le vent soufflait trop fort, faisait tourner les ailes trop vite, les clochettes se mettaient à tinter et réveillaient le meunier. Celui-ci se levait pour orienter les ailes de son moulin hors du vent ou pour diminuer les voiles.

Tous les meuniers possédaient un grand nombre de volailles, car il leur était facile de plonger la main dans les sacs de blé... Le meunier prenait un pourcentage du blé qu'on lui envoyait à moudre, de 8 à 12 % et même plus, car dans certaines fermes il n'y avait pas de bascule, donc, on ne pesait pas les sacs. Mais le meunier, lui, avait une bascule, près de la meule ; il pesait les sacs et si le poids était de 67 ou 68 livres, par exemple, il savait que le blé n'avait pas été pesé... et il en profitait ! Mon grand-père, lui, pesait son blé : 50 livres exactement plus le poids du sac qui était estimé à deux livres. De temps en temps, on envoyait au moulin 50 livres de froment pour faire de la farine de bouillie et de crêpes. Le meunier mettait cette farine de côté, car cette farine extra-fine et ses œufs lui permettaient de monnayer ses amours...

Les meuniers, en effet, avaient la réputation d'être très amoureux. On leur a dédié beaucoup de chansons bretonnes, par exemple :

*Pa vez ar bleud o koueza er zah  
Ema ar meiller o hoari ar plah.*

Quand la farine tombe dans le sac  
Le meunier caresse la fille.

### *Kledeniz contre Plougoñiz*

Autrefois il n'y avait aucune maison, aucune route à la Baie-des-Trépassés. Les enfants de Cléden se bagarraient avec ceux de Plogoff à coups de cailloux. Les enfants de Plogoff nous disaient : *Kledeniz, Kledeniz, ema ar giz, da vond en dour beteg ho targiz, da gerhad kanab da zeha evid ober eur gordenn d'ho krouga.* (Clédenistes, Clédenistes, vous allez dans l'eau jusqu'à la ceinture chercher du chanvre pour faire des cordes pour vous pendre). En effet les tiges de chanvre sont laissées dans l'eau pour que l'écorce s'enlève facilement. Mais les enfants de Cléden répondaient : *Plougoñiz, Plougoñiz, a zo tud sod, a zeh o reor gand trojou kêl.* (Plogoffistes, Plogoffistes, ce sont des sots, ils s'es-saient le derrière avec des trognons de choux). Ou encore :



*Merhed Plougoñ a zo pochou briz,  
A zeh o reor gand o hiviz.*

Les filles de Plogoff sont des idiotes,  
Elles s'essuient le derrière avec leur chemise.

### *Voitures et touristes*

Avant la guerre de 1914-1918, le pardon de Saint-They était très réputé. Des marchands de cerises, de bonbons, etc. venaient en char à bancs du pays bigouden. Les enfants de Plogoff recouvraient de roseaux, puis de sable de grands trous qu'ils faisaient dans les ornières pour faire chavirer le chargement dans le sable. Une ancienne personnalité de Plogoff m'a avoué avoir elle-même participé à cette roublardise.

Les automobiles étaient rares avant la guerre de 1914-1918. Les touristes venaient à la Pointe-du-Raz et à la Pointe-du-Van en carrosse. Les enfants couraient pieds nus sur la lande derrière les carrosses, demandant en français : « Un sou, s'il vous plaît, Madame ». Finalement, les touristes donnaient un ou deux sous, mais avec un sou on avait une douzaine de billes. (Pour les pommes, on demandait : *Ped a zo a wenneg* ? [Combien y en a-t-il pour un sou ?], car les pommes étaient vendues suivant leur grosseur : neuf ou dix pour un sou). Quand on voyait passer les touristes en carrosse, on disait ces paroles apprises par cœur, en français :

Arrêtez, cocher,  
Madame veut pisser ;  
Si le cocher ne s'arrête pas,  
Madame va pisser dans ses bas !

Les premières automobiles n'ont fait leur apparition qu'après la Grande Guerre. Mais ce n'était pas le premier venu qui avait une auto ! Ceux qui en possédaient une étaient riches ; c'est pourquoi il y avait à la Pointe-du-Raz un grand nombre de guides qui se disputaient pour accompagner les touristes dans leur visite des rochers. Certains allaient même jusqu'au Loch, à 8 km de la pointe, pour attendre les voitures, disant : « Guide pour la Pointe-du-Raz ! ». Quand ils étaient acceptés, ils accompagnaient les voitures en se tenant sur le marchepied pour regarder la pointe. Mais là se trouvaient deux ou trois « caïds » à qui il ne fallait pas prendre la place !

Bien sûr la visite de la pointe par ces guides était très folklorique ! Car de ce temps on ne parlait partout que le breton, et certains vieux qui n'avaient jamais été à l'école et n'avaient pas fait de service militaire, ne connaissaient pas un mot de français. Mais les touristes préféraient souvent le baragouin de ces guides mi-bretons mi-français. Un guide demanda un jour à une dame : « Vous accouchez cette nuit à Audierne, Madame ? » Bien sûr, il voulait lui demander si elle comptait loger et dormir à Audierne !



Pour aller à Audierne, il n'y avait de diligence que le samedi, pour le marché. Si on devait aller à Quimper et à Douarnenez, il fallait rejoindre Audierne à pied où l'on prenait le petit train pour Douarnenez. C'est à pied que je suis parti à Audierne pour m'en aller accomplir mon service militaire. Parfois, il nous arrivait d'être plusieurs permissionnaires à venir en permission de 24 heures à la maison. On arrivait à Audierne par le train de 20 heures le samedi et, en route ! direction la Pointe-du-Raz à pied et, même sans imperméables, la pluie ne nous faisait pas peur.

Souvent, en route, le lundi matin, on rencontrait des marchandes de poissons qui, poussant des charretons contenant des paniers de sardines, s'en allaient faire le tour du Cap pour vendre leur marchandise. Comme il n'y avait pas de glace, elles jetaient des poignées de gros sel sur le poisson.

A Plogoff, une voiture allait tous les jours à Quimper chercher le courrier, qui était ensuite distribué par les facteurs, à pied, bien sûr,

### *Les baptêmes*

Les habitants du Cap Sizun étaient une race d'hommes et de femmes très solide. Avant la guerre de 1914-1918, la médecine était pratiquement inexistante, l'hygiène plutôt élémentaire. Partout il y avait des familles nombreuses. Les enfants chétifs, malingres, ne résistaient que quelques jours ou quelques semaines, mais sur une dizaine, il en restait toujours quelques-uns, solides, résistant aux maladies et aux intempéries. D'où la sélection naturelle de la race.

Les habitants du Cap avaient des mœurs différentes de celles du reste de la Bretagne. Par exemple : le nouveau-né était baptisé le premier ou le deuxième jour après sa naissance, quel que soit le temps et la distance de son domicile à l'église, parfois de quatre à cinq kilomètres. Emmailloté dans la combinaison que portait sa mère le jour de son mariage et qui était réservée pour le baptême des enfants, l'enfant était conduit par une voisine qui allaitait elle-même un enfant. Celle-ci, en effet, devait donner le sein au bébé après la cérémonie qui se continuait par une visite dans tous les cafés du bourg où le père, la marraine, le parrain offraient à boire à tous ceux qui se trouvaient présents. Souvent l'équipe rentrait très « éméchée » à la maison... Un de mes oncles, mort à quatre-vingts ans environ, a été ainsi perdu en cours de route, au retour de son baptême. Il avait glissé hors de la couverture où il était enveloppé et on ne s'en est aperçu qu'en arrivant à la maison. Il a été retrouvé dans un champ qu'on avait pris pour raccourcir le chemin.

Les parents n'avaient pas droit à la parole au sujet du prénom des enfants. Le parrain imposait le prénom du garçon et la marraine celui de la fille. Mais il arrivait souvent qu'un marché se conclût entre le parrain et la marraine. Supposons que l'enfant soit une fille et que

le parrain voulût lui donner le nom de sa femme ou de sa fille décédée, la marraine ne voulait rien savoir à moins que... le parrain ne soit assez riche pour lui acheter son droit, parfois cent francs-or. Le contraire, naturellement, pouvait aussi se produire.

Généralement, les enfants portaient les prénoms des membres des familles des deux époux, morts ou vivants. Mais l'aîné des garçons portait obligatoirement le nom du père ou du grand-père. Aujourd'hui, c'est différent ; on ne respecte plus les prénoms familiaux. Par exemple, le prénom de *Clet* qui était très commun dans le Cap est en voie de disparition. Depuis très longtemps, je lis dans les journaux les avis de naissance : je n'ai jamais trouvé un nouveau-né portant ce prénom. Dans presque toutes les maisons, il y avait un *Clet*, car c'était le saint patron de la paroisse de Cléden. J'ai connu une famille voisine, où il y avait trois *Clet* dans la même maison. On appelait le grand-père *Clet koz* (*Clet vieux*), son fils était appelé *Clet yaouank* (*Clet jeune*) et le petit-fils *Clet bihan* (*Clet petit*). Il y avait des exceptions. Un homme qui avait fait la guerre au Mexique, sous Napoléon III, pour installer là-bas Maximilien d'Autriche, voulut donner à son filleul le prénom de Maximilien. Mais la mère de l'enfant ne pouvait prononcer ce nom. Elle l'appelait *ar pôtrig* (le petit garçon). Et jusqu'à sa mort, à la grande guerre, il est resté *ar pôtrig*. C'était devenu son nom.

Le bonnet qu'on avait mis au bébé lors de son baptême n'était plus enlevé jusqu'à ce qu'apparût le premier pou. C'était la marque du chrétien.

### *La foire de Pont-Croix*

Une des plus belles foires du Finistère se tenait à Pont-Croix. Toutes les routes convergeant vers la ville étaient animées par une foule de bêtes et de gens se dirigeant à pied vers la foire. Les paysans allaient en char à bancs et y transportaient les veaux et les petits cochons. Mais les autres bêtes allaient à pied. L'emplacement réservé aux veaux et aux moutons se trouvait devant l'église, les bêtes grasses sur la route du Cap et de Plouhinec, les vaches à côté de la grand-place, du côté nord, rue de la Prison, et les cochons au sud de cette même place. Sur la grand-place elle-même se groupaient les marchands forains venus de toutes parts.

Un homme vendant des fourchettes, des cuillères en buis et aussi des peignes, attirait le passant en criant :

*Kribou karn ha kribou beuz  
Da griba laou d'an hini e-neuz.*

Des peignes en corne et des peignes en bois  
Pour peigner les poux de ceux qui en ont.

Un autre forain, à la fin de l'année, parcourait les rues en vendant des calendriers. Il disait : *Almanag brezoneg-galleg !* (*Almanach breton-français !*).

Sous un grand parapluie rouge se tenaient un homme et une femme. Ils étaient très attendus et leur commerce faisait venir autour d'eux beaucoup de monde, jeunes et moins jeunes, car ils apportaient les nouvelles chansons bretonnes et françaises en vogue à l'époque. L'homme accompagnait à l'accordéon la femme qui chantait les chansons qu'elle vendait au fur et à mesure. La foule, partition en mains, apprenait en répétant avec elle l'air et les paroles des chansons. On avait l'habitude, de ce temps, de mettre en musique et en chansons les grandes catastrophes. On en faisait une *gwerz*. Un exemple : les soutes à munitions du cuirassé français la *Liberté* ayant pris feu, le navire avait explosé en pleine rade de Toulon faisant de nombreuses victimes, dont des Bretons. On en a fait une *gwerz* sur l'air de « la Paimpolaise ». Autre exemple : l'explication du naufrage du très luxueux paquebot anglais, le *Titanic*, en 1912, a été racontée dans une très longue *gwerz* : cette ville flottante, réputée insubmersible, qui transportait une grande partie de la haute société d'Europe pour son premier voyage d'Angleterre en Amérique heurta un iceberg. Beaucoup de bateaux n'ayant pas la T.S.F., aucun ne vint au secours du *Titanic*, et les canots de sauvetage ne pouvant prendre que la moitié des passagers, le naufrage du navire fut une terrible catastrophe :

*An Titanig a oa ar brasa  
Lestr zo bed greed beteg bremañ  
Hag ar gerze lijer ha flour  
A-dreuz gwagennou braz ar mour*

Le Titanic était le plus grand vaisseau  
Fait jusqu'à ce jour  
Il filait très souple  
A travers les houles de la mer.

La guerre aussi a inspiré beaucoup d'auteurs de *gwerz*.

*Ar hirri-nij o tôler bombou  
Evid devi ar hêriou,  
Pedom Jann d'Ark patronnez an armeou,  
Da ziwal or zoudarded diouz ar baliou...*

Les chars volants qui lâchent des bombes  
Pour brûler les villes,  
Prions Jeanne d'Arc, patronne des armées,  
Qu'elle protège nos soldats des balles, des mitrailles...

C'était aussi à la foire de Pont-Croix que le crieur public, armé de son tambour, annonçait, en parcourant les quartiers de la ville, qu'une maison, une ferme était à vendre, qu'il y avait quelque part une réunion publique. Il annonçait aussi les arrêtés du maire, par exemple les rues interdites aux chars à bancs les jours de foire, etc. Si quelqu'un avait perdu quelque chose, il prévenait le crieur qui avertissait le public en jouant du tambour.

Des bourgs les plus éloignés venaient des diligences souvent bondées. Aussi, dans les côtes un peu rudes, le cocher faisait descendre les voyageurs, surtout les jeunes, pour permettre aux che-

vaux de monter la côte. Mais on n'était pas riche en ce temps-là, et beaucoup allaient à pied.

A la foire de Pont-Croix, on savait tout de suite à qui on avait affaire : les habitants du secteur bigouden, qui venaient par la route sud de Pont-Croix, étaient reconnaissables, les femmes à leur haute coiffe et les hommes (les *bigouter*) au chapeau rond à deux rubans de velours. Ceux de Quimper, dont les femmes portaient une coiffe plus petite que celle des bigoudennes (appelée *ar vorletenn*), venaient par la route de l'est ainsi que ceux de Douarnenez. Les femmes de cette région portaient une coiffe presque semblable à celle des *kapenn*, mais sans ailes et appelée *penn-sardin* (tête de sardine). Quant aux *kaper* et aux *kapenn* venant par la route ouest, ils arrivaient de six communes : Plogoff, Clédén, Primelin, Goulien, Esquibien et la partie ouest de Beuzec. On les reconnaissait à leur manière de s'habiller et à leur parler. Les paysans portaient presque tous des chapeaux à guides et les marins-paysans de grands bérêts plats. Il y avait encore une autre coiffe portée par les femmes de la région est de Beuzec (*ar brugerez*). Les hommes de cette région (*ar bruger*), portaient le *bragoubraz*, pantalon très large et plissé, serré à la cheville et étaient chaussés de sabots de bois, la paille sortant de chaque côté.

Les paysans de Goulien étaient appelés dans le Cap *gaolegen Goulien* (les crâneurs de Goulien). Quand un paysan de Goulien vendait une bête, il vantait ses bêtes, son blé et même ses filles, à qui il promettait une grosse dot, car, en ce temps-là, on ne mariait les filles des paysans que par l'argent. Hélas, le jeune homme était souvent trompé ! la ferme des parents de sa jeune épouse était couverte de dettes, et la pauvre fille n'était pas bien vue de ses beaux-parents, n'ayant pas apporté dans son ménage ce qui lui avait été promis par ses parents.

Naturellement, comme il n'y avait pas de camions, c'était à pied que les bêtes gagnaient et quittaient Pont-Croix. Des habitants de Telgruc, qu'on appelait en breton *Terrukerien* achetaient presque tous les moutons du Cap, et c'étaient de véritables troupeaux qui étaient conduits à Brest pour y être vendus. Les moutons du Cap-Sizun étaient très estimés, étant d'authentiques « pré-salés » : en effet, à chaque tempête, l'herbe, le long de la côte, est mouillée par les embruns, et la force du vent est telle, que souvent les flocons d'écume sont envoyés loin, à l'intérieur des terres.

En vendant une bête, le vendeur devait donner à l'acheteur un petit pourboire : 0,25 F, 0,50 F, 1 F, 2 F, suivant le prix de l'animal. Mais cet argent devait obligatoirement être déposé le dimanche suivant à l'église, dans le plat des trépassés, sinon l'acquéreur n'aurait pas eu de chance avec sa vache ou son mouton. Les habitants de la Basse-Bretagne étaient très superstitieux, surtout ceux du Cap-Sizun.

*Les domestiques de ferme*

Au mois de décembre, il y avait ce qu'on appelait la « foire aux gages ». Les hommes et femmes qui voulaient être embauchés comme garçon ou fille de ferme, se plaçaient le long du pignon ouest des halles (démolies il y a une trentaine d'années). De même, des mères, nanties d'une nombreuse famille, venaient essayer de placer, qui son petit garçon, qui sa petite fille, pour garder les vaches dans une ferme. Ça faisait une bouche de moins à nourrir à la maison. Les riches paysans, portant le gilet brodé, le chapeau de velours, venaient choisir leurs domestiques. C'était un véritable maquignonage. J'avais une grande peur de ces hommes, parce que mon grand-père me menaçait parfois de m'envoyer chez l'un de ces grands *poch-gwiniz*. On voyait des petits garçons, des petites filles de six à dix ans, se cacher derrière la robe de leur mère pour ne pas être « vendus ». A la fin de l'année, la mère allait conduire son enfant chez ses nouveaux patrons. Quelques-uns de ces enfants étaient assez bien traités, mais hélas, la plupart d'entre eux étaient esclaves. Ils étaient habillés de loques et n'allaient guère à l'école. Ceux qui y allaient devaient se lever à quatre ou cinq heures du matin, pour aller garder les vaches avant de partir en classe. J'ai connu un enfant qui, s'étant endormi près d'un talus, à six heures du matin, s'était fait, non pas tirer les oreilles, mais soulever de terre par les oreilles, car les vaches qu'il gardait s'étaient échappées et étaient allées parmi les choux du voisin. Mais l'enfant, bien sûr, ne pouvait même pas se plaindre à son patron, la correction qu'il aurait reçue aurait été plus sévère encore ! J'écris en connaissance de cause, car je me suis marié avec une domestique agricole ; sa mère, son père avaient été domestiques de ferme et ne savaient ni lire ni écrire. Ils ont eu sept enfants et tous ont travaillé très jeunes dans les fermes. Certains n'ont été à l'école que quelques jours.

Il y a une chose plus terrible encore. Lorsqu'une domestique de ferme devenait enceinte (souvent du fils de la maison), on l'expulsait immédiatement. Car on n'a jamais vu un fils de paysan épouser une domestique de ferme. Cette fille devait chercher une autre place, avec comme condition de ne toucher aucun argent. Simplement elle aurait gagné sa nourriture et celle de son enfant. Elle continuait d'élever son enfant de ferme en ferme, méprisée de tous, traitée de tous les noms, et, plus tard, l'enfant était souvent insulté et appelé « bâtard ».

Il est impossible de lire ce que je vais écrire sans être révolté. J'avais un très bon camarade, qui était l'enfant naturel d'une domestique de ferme, son père était le fils des patrons de celle-ci. Et, bien sûr, elle eut à subir le sort que j'ai décrit plus haut. Dès qu'elle apercevait ou entendait le bruit du char à bancs ramenant les fermiers de foire, de pardon, de noce, etc., elle se dépêchait d'emmener son petit garçon avec elle dans l'étable pour qu'il ne voie pas les friandises que les patrons apportaient pour leurs propres enfants. Le petit bâtard n'y avait pas droit, lui ! Et ce petit garçon devenu grand a juré qu'il ne se marierait pas tant que sa mère aurait été en vie.

### *Le remembrement*

Pourquoi y avait-il tant de moutons avant la guerre de 1914-1918 et n'y en a-t-il plus maintenant ? Voici les raisons : au début du XIX<sup>e</sup> siècle, on a établi le cadastre. Toutes les terres labourables ont été cadastrées au nom de leur propriétaire, (ou soi-disant tel), car certains exploitaient des terres qui n'étaient pas à eux. Mais toutes les terres incultes, le long de la mer, appelées terrains communaux, n'étaient pas cadastrées et appartenaient aux Domaines.

Or, vers 1900, le gouvernement avait promulgué une loi autorisant les communes à partager ces landes, en bordure de mer, afin d'en obtenir un impôt. On donna alors à chacun un morceau de lande proportionnel au nombre d'hectares de terre qu'il avait, c'est-à-dire que celui qui avait dix hectares de terre, avait dix fois plus de lande que celui qui n'avait qu'un hectare de terre. De plus, certains lots furent vendus pour payer les frais de notaire, de géomètre, etc. J'ai l'acte de vente notarié d'un lot acheté par mon père en 1906, qu'il avait payé cent francs-or, alors qu'il n'était mis à prix que dix francs ; mais il y avait beaucoup d'acquéreurs, car ce terrain était situé dans une vallée, où, plus haut, se trouvait un lavoir. Il était donc très facile d'en faire une prairie. Enfin, « facile » est une façon de parler, car si aujourd'hui le bulldozer peut s'en charger rapidement, à cette époque il a fallu « faire » la prairie avec pelles, pioches et brouettes.

Donc, les landes de la côte ayant été partagées, les parcelles deviennent trop petites pour y garder des moutons. Et il était très difficile de les attacher, car ces animaux s'effrayant facilement, il est arrivé plusieurs fois qu'on trouvât des moutons étranglés par leur longe, un chien de pêcheur allant à la grève leur ayant fait peur.

Il aurait été possible, si les paysans avaient eu un esprit de coopération, de travailler en commun. Mais les paysans du Cap étaient individualistes et le sont davantage encore aujourd'hui, depuis qu'a été fait le fameux remembrement autoritaire, qui est un vol manifeste. Cette opération a semé la haine dans la commune de Clédén et cela ne finira qu'avec la génération actuelle et même la suivante, car nos enfants sauront quelle terre leur a été volée.

Voici le processus de ces faits : les terres étaient classées en sept catégories. Exemple : la première catégorie valait 2 000 points l'hectare, la deuxième catégorie, 1 800 points l'hectare, la troisième 1 400 points, la quatrième 1 000 points, etc. Supposons que vous ayez donné à la société de remembrement des terres de première catégorie à 2 000 points l'hectare, et qu'on vous donne à leur place près de chez vous des terres de quatrième catégorie à 1 000 points l'hectare : il eût fallu vous donner le double de superficie pour obtenir le même nombre de points. Mais ça ne se passait pas ainsi. Lors de l'évaluation de la catégorie des terres, un propriétaire malhonnête estimait en première catégorie un mauvais terrain lorsqu'il savait que cette parcelle aurait été donnée à son voisin parce qu'elle se trouvait près du domicile de celui-ci. Par

contre, il évaluait en troisième ou quatrième catégorie le terrain du voisin jouxtant ses propres terres et qu'il savait qu'il lui reviendrait. Et la commission communale (qui n'était qu'une clique) approuvait ces spéculations. Ce qui fait que certaines fermes ont augmenté de superficie et d'autres ont diminué.

Cependant il n'y a pas que ce scandale : un particulier possède un terrain en bordure de la route Douarnenez-Pointe-du-Van, un terrain non cultivable, classé en sixième ou septième catégorie. Mais l'eau, l'électricité passant à proximité de ce terrain, il peut être vendu pour la construction dix francs le mètre carré. Cette parcelle, se trouvant loin du domicile du propriétaire, sera donnée par le remembrement à une autre personne habitant plus près et le premier peut avoir en échange la même surface dans la vallée inondée (ce qui n'intéresse personne) ou en bordure de mer où il est interdit de bâtir (où, par conséquent, le terrain est sans valeur). Il eût fallu exclure du remembrement les terrains à bâtir et c'eût été très facile.

Je vous raconte une anecdote : je me suis privé de bien des choses pour acheter un terrain que la commission de remembrement voulait donner à un voisin. J'ai proposé à celui-ci un autre terrain n'importe où, mais pas celui-là. Je l'ai prévenu que je l'abattrai à coups de fusil si je le voyais travailler cette terre. Il a pris peur et est allé demander au géomètre de lui changer le terrain qui lui avait été imposé. Ce qui a été fait. Mais d'autres qui avaient profité de ces opérations scandaleuses, n'ont rien voulu entendre quand j'ai voulu rectifier certains échanges. Malgré l'inutile plaidoirie d'un avocat, ils ont répondu que, le géomètre leur ayant donné ce lot, et la commission communale l'ayant approuvé, ils le gardaient.

J'ai vu une femme pleurer devant la commission départementale à Quimper. Ayant plusieurs enfants, elle voulait garder un champ qu'elle comptait donner à sa fille pour construire une maison. Mais elle n'a pas eu gain de cause et son terrain a été donné à un couple sans enfants. En contre-partie, elle a eu la même contenance dans un terrain classé comme site pittoresque, où il n'y a ni eau, ni électricité, et où jamais il n'y aura d'autorisation de construire. Nombreux sont les cas comme celui-là, ou ceux-là. C'était une véritable foire d'empoigne et nos parcelles étaient des épaves !

### *Les pillleurs d'épaves*

Le pillage des navires naufragés était une réalité et non une légende comme certains pourraient le croire. Mais, comme le chantait Théodore Botrel :

Nous n'attachons plus la lanterne à la corne de nos bœufs,  
Mais si nous sauvons avec joie le matelot agonisant,  
Nous gardons ce que nous envoie l'océan.



Oui, nous sauvions les vies humaines, mais nous récupérions toutes les épaves venues s'échouer sur les grèves. En principe, depuis la Révolution de 1792, les épaves appartiennent aux Domaines, mais auparavant, elles appartenait au seigneur de l'endroit. Ainsi, celui qui trouve des épaves doit les déclarer à la Douane et elles sont, quelque temps plus tard, vendues aux enchères publiques. Le sauveteur a droit à un pourcentage de la vente. Mais inutile de dire que personne n'allait prévenir la douane à Audierne quand il avait trouvé à la grève une barrique de vin ou d'autre boisson. Bien sûr, il arrivait qu'un voisin jaloux ou n'ayant pas été prévenu de la découverte, menaçât de dénoncer le récupérateur. Mais cela arrivait rarement, car il y a un proverbe breton qui dit :

*An hini ma 'z eo lemm beg e deod  
A rank beza kaled koste e benn !*

Celui qui a la langue pointue  
Doit avoir les mâchoires solides !

Il n'existe aucune vieille maison dans le secteur de la Pointe-du-Raz et de la Pointe-du-Van où il ne reste encore quelque épave ramassée à la côte. Les phares n'ont été construits que dans la seconde moitié du siècle dernier. Et de ce temps, les bateaux étaient à voile, il n'y avait ni T.S.F., ni remorqueur. Aussi, quand un bateau avait touché une roche aux environs de l'île de Sein ou d'Ouessant, et avait une voie d'eau, le commandant n'avait qu'une ressource pour essayer de sauver ce qui pouvait encore être sauvé : diriger son bateau vers les plages.

Pour les habitants du pays qui se précipitaient sur les grèves, c'était une aubaine. Tout ce qui restait du navire était utilisé : le bois était gardé pour faire portes, fenêtres, barrières, poutres. Beaucoup de charpentes de maisons sont en bois d'épaves. Le bois inutilisable servait à faire du feu. Les voiles servaient à recueillir le grain quand on vannait le blé, à couvrir les tas de paille ; les cordages étaient utilisés à faire des traits de chevaux, etc. Les lecteurs, surtout les jeunes, croiront difficilement cela, et pourtant c'est absolument authentique.

Voici une anecdote sur un fait relativement récent et qui démontre le tempérament de piller d'épaves des habitants du Cap. L'armée allemande avait établi une base à la Pointe-du-Raz. Elle se composait de 1 500 soldats environ. Lorsqu'ils quittèrent la pointe, dans la nuit, ils mirent le feu aux casemates, où était emmagasinée énormément de nourriture : sacs de farine, biscuits, boissons, etc. Au petit matin, à l'aide de jumelles, j'ai aperçu des ombres se dirigeant avec des brouettes vers les casemates. J'ai compris et je suis allé, moi aussi, à la foire d'empoigne. Cela est presque incroyable : des casemates en feu, les gens sortaient des draps, des couvertures, matelas, chaises, etc. Les paysans arrivèrent avec charrettes et chevaux. On emportait des sacs de ciment, des barres de fer, des madriers, des outils. Les portes, fenêtres, étaient démontées et emportées, même les salles de bain. On peut dire que tout l'ouest du Cap était là. Personne ne parlait, tout le monde s'affairait à qui mieux mieux. Moi, j'ai jeté mon dévolu sur une centaines de barres



de fer servant à faire le béton : je les ai cachées dans un champ d'ajonc et c'est un paysan qui me les a transportées dans sa charrette.

Les Allemands s'étaient retranchés à Lezongar, près d'Audierne. Deux ou trois jours après leur départ de la pointe, un officier allemand, entouré de soldats armés, y revint. Lorsqu'il aperçut les pilliers d'épaves qu'il connaissait, car plusieurs avaient travaillé sous ses ordres (requis par le « travail obligatoire »), il se mit à rire en disant : « Vous étiez flemmards pour travailler, mais aujourd'hui vous êtes courageux ! Vous avez démoli en une nuit ce que nous avons mis des années à faire ! »

Quelque temps plus tard, les Allemands reçurent l'ordre de rallier la presqu'île de Crozon. Pour ce faire, ils réquisitionnèrent des bateaux de pêche qui devaient venir prendre les soldats sur la plage de Lesven, à Beuzec, en face du Cap de la Chèvre. Mais la Résistance était là, et il y eut un combat terrible, où des Français furent tués, ainsi que des Allemands. On y a édifié un monument pour commémorer ce combat.

Toutes les grèves sont fouillées à marée basse, même la nuit. Plusieurs fois, j'ai fait le va-et-vient, à la baie des Trépassés, longeant les vagues. Parfois des madriers venaient s'échouer à nos pieds. Apercevant une malheureuse planche, on sautait à l'eau pour la récupérer. Si l'on ne pouvait pas la mettre tout de suite sur l'épaule, il y avait une tradition qui voulait que, si quelqu'un prenait l'autre bout de la planche, il fallait la couper en deux.

Dans toutes les fermes, on disait des prières en commun le soir avant d'aller se coucher, mais dans beaucoup de maisons, on y ajoutait une prière supplémentaire pour que les épaves flottantes arrivent sur nos grèves plutôt qu'ailleurs. Car tout ce qui flotte est jeté à la côte quelque part et il valait autant que le Bon Dieu envoie des barriques de vin ou tout autre chose aux Bretons plutôt qu'aux Anglais, n'est-ce pas ? Voici une de ces prières :

*Lavarom hoaz eur bedenn evid ma teus pañze en ôd, ha ma veom er penn kenta, a mio-bo al lodenn wella.*

Disons encore une prière pour que Dieu nous envoie des épaves, que nous soyons les premiers sur les lieux et que nous ayons la meilleure part.

Un homme, habitant non loin de la baie des Trépassés, avait la réputation d'avoir trouvé un coffret de pièces d'or (livres sterling). Accompagné d'un notaire, il alla à Brest pour en faire le change, mais il fut volé. Ça lui permit quand même de se construire une très belle maison, une des plus belles encore à l'heure actuelle, dallée comme le sol d'une église.

### *La solidarité des gens du Cap-Sizun*

Bien sûr, on ne manquait pas de réciter chaque jour chez lui la prière plus haut citée, mais on y ajoutait ceci :

*Ha ma vezo eun eubeulez gand ar gazeg hell  
Hag eur pôtr bihan gand Katell.*

Et pour que la jument beige ait une pouliche  
Et Catherine un petit garçon

Voici l'explication de ces prières :

De ce temps, une pouliche était vendue à la foire de Confort vingt à trente francs plus cher qu'un poulain, et comme on avait confiance en Dieu, on le suppliait de donner une pouliche à la jument ! Quant au deuxième paragraphe de cette prière, c'est toute une histoire.

Katell est le prénom breton de Catherine, comme Jean est Yann ; Yvon : Noun ; Yves : Youenn ; Marguerite : Gaïd ; Jeanne : Chan ; Maryvonne : Maïvon ; Marie-Jeanne : Marjan, etc. Donc Katell, qui était une voisine de l'homme cité plus haut, avait eu un enfant naturel, qu'elle élevait en travaillant dans les fermes. Puis elle en eut un deuxième. Quand elle se mit à attendre le troisième, son voisin lui fit remarquer qu'elle n'avait pas une très bonne conduite. Elle répondit qu'elle ne se serait arrêtée que lorsqu'elle aurait eu un garçon. Car ses deux premiers enfants étaient des filles, le troisième fut une fille, le quatrième encore une fille ! Il était donc normal qu'on priât pour que cesse le scandale. Mais Katell réussit à élever normalement ses quatre filles qui, illettrées mais intelligentes et vigoureuses, vécurent près de quatre-vingts ans. Car Katell avait su tirer parti de la générosité dont étaient coutumiers les habitants du Cap-Sizun. Elle allait mendier de ferme en ferme et on lui donnait de la farine, du lard, des pommes de terre, du pain, etc. Les gens étaient bien naïfs à l'époque et quand un enfant tombait malade, ou s'il arrivait un malheur quelconque, c'était parce qu'on n'avait pas assez donné à Katell pour élever ses enfants. En effet, elle était considérée comme jeteuse de sorts. Elle habitait une chaumière près de la baie des Trépassés où elle trouvait facilement des roseaux pour la toiture, et les bonnes volontés ne manquaient pas pour l'aider à entretenir sa maison.

Tous les jours, des mendiants venaient de porte en porte, récitant des prières. L'aumône d'un peu de pain, de crêpes, de farine, etc. leur était faite facilement. Quand une vieille personne mourait dans une maison, ses effets étaient donnés aux pauvres, ainsi d'ailleurs que les vêtements devenus trop petits aux enfants. L'aumône était considérée comme une prière : la refuser était refuser de donner une poignée de paille pour réchauffer le petit Jésus.

En ce temps-là, il y avait une grande fraternité entre les habitants du Cap-Sizun. Lorsqu'un pêcheur voulait se faire construire une maison, et qu'il ne possédait pas de chevaux pour charroyer les pierres de la carrière et la terre glaise pour servir de mortier, tous les voisins du quartier venaient à son aide, même s'il y avait eu quelque dissentiment entre eux (surtout après les élections, s'ils n'avaient pas eu la même politique). Celui qui ne serait pas venu aurait été critiqué par tout le monde. Et au contraire, celui qui n'était pas invité se trouvait terrible-

ment vexé. Oh ! on ne chômaît pas ! A peine la charrette arrivait à la carrière, qu'on s'affairait à la remplir et, aussitôt pleine, elle était remplacée par une autre. Inutile de dire que la boisson ne manquait pas. Et je peux dire que c'en était presque une fête.

### *La haine des Anglais*

J'ai très souvent entendu parler d'un trois-mâts anglais venu s'échouer sous la chapelle de Saint-They au milieu du siècle dernier, toutes voiles dessus, qui avait été abandonné par son équipage, après avoir talonné une roche dans le raz de Sein. D'ailleurs, son ancre est toujours là-bas. Cela avait provoqué une double allégresse dans les familles de la Pointe-du-Van : d'abord à cause de l'attrait des épaves ramenées à la côte et ensuite parce que c'était un bateau anglais. Or cela s'explique très bien : on avait à l'époque la haine des Anglais. Les Anglais sont de fameux marins, mais les Bretons aussi, on les rencontre sur toutes les mers du monde. Napoléon I<sup>er</sup>, qui était le maître de l'Europe, voulait occuper l'Angleterre qui manquait à son palmarès. Il avait donc rassemblé des bateaux de guerre, mais à Trafalgar, il rencontra l'escadre anglaise dirigée par l'amiral Nelson. Toute l'escadre française fut anéantie, et les Anglais devinrent les maîtres des océans. Des bateaux de guerre anglais mouillés en baie de Douarnenez venaient des matelots, la nuit, voler des moutons, des pommes de terre dans les champs. Ils se faisaient accompagner d'un marin breton, fait prisonnier à Trafalgar. Mission que ce pauvre homme accomplissait par contrainte, évidemment.

Toutes les nuits des gardes d'une dizaine d'hommes parcouraient la côte. Exactement à la Pointe-du-Van, il y avait un corps de garde où l'on pouvait faire du feu et, au sud de la chapelle de Saint-They, se trouvaient deux canons sur une pointe appelée depuis la « pointe des batteries » : ils ont été enlevés au début de ce siècle. Les canonniers dormaient dans la chapelle de Saint-They.

Faits prisonniers à Trafalgar, plusieurs marins du Cap sont morts en Angleterre après avoir croupi des années, couverts de vermine, dans les bagnes flottants (les pontons). On en voulait aussi à l'Angleterre d'avoir accueilli les nobles qui, emportant leur or, s'étaient réfugiés dans ce pays.

Avant la guerre de 1914-1918, en l'église de Clédén, on chantait un cantique en l'honneur de Jeanne d'Arc :

*O Jann d'Ark c'hwi a drehas  
Ar Zaozon kriz gwechall...*

*O Jeanne d'Arc vous qui avez chassé  
les Anglais cruels autrefois...*

Ce cantique n'a plus été chanté après que l'Entente cordiale fut signée entre la France et l'Angleterre pour aller ensemble combattre

les Prussiens. Mais avant cette Entente cordiale, quand on pouvait faire échouer un bateau anglais, on le faisait de bon cœur !

*De nouveau, les pillleurs d'épaves...*

Botrel a encore écrit concernant les pillleurs d'épaves :

La vague démente  
Nous fait signe d'accourir  
Nous qui vivons dans la tourmente  
Alors que tant d'autres vont mourir

Pendant la guerre de 1914-1918, on trouvait sur les grèves toutes sortes de marchandises : huile, pétrole, boisson, margarine, beurre, oranges, parfois des sacs de farine consommable (l'eau, en s'infiltrant dans le tissu du sac et en mouillant la farine, formait une croûte dure de un à deux centimètres d'épaisseur qui protégeait l'intérieur qui restait intact). Les sous-marins allemands, patrouillant au large des îles de Sein et d'Ouessant, torpillaient les cargos venant d'Amérique à Brest et les épaves, par vent d'ouest, venaient échouer sur nos grèves.

Le lecteur peut douter de ces récits. Eh bien, je vais raconter le naufrage dont j'ai été le premier témoin : c'était au cours de l'hiver 1919. Vers cinq ou six heures du matin, avec mon fusil, j'allais guetter les renards rentrant dans leurs terriers à la Pointe-du-Van. En ce temps-là, la peau de renard se vendait de 30 à 40 francs ; un ouvrier dans sa semaine ne gagnait pas cette somme. En arrivant à la côte, j'entendis des grincements de vergues et de poulies et comme, à cette époque, je croyais aux revenants et aux korrigans, je n'étais pas très fier... Mais en arrivant à la côte, j'ai vu un grand voilier caboteur en bois, à deux mâts, toutes voiles dessus. Le bateau, ayant pris une voie d'eau dans l'Iroise, avait été abandonné par son équipage qui, je l'ai su par la suite, avait rejoint Camaret avec l'annexe. Le voilier avait donc continué sa route et était venu s'échouer à marée haute à l'extrême pointe du Van. Il était complètement à sec. Je suis allé à bord, j'ai pris les objets les moins encombrants et de plus de valeur, je les ai cachés dans une grotte et je suis venu à la maison prévenir les voisins. On craignait qu'à la première haute marée, le navire ne soit pulvérisé par les vagues, mais il résista à leurs assauts.

Aussi avons-nous attendu la nuit pour passer à l'attaque. Le soir, hommes et femmes s'étaient rassemblés sur la falaise, armés de haches, de scies, de couteaux. Puis ce fut le pillage. Les hommes sur le bateau, les femmes sur la falaise qui hissaient les épaves avec des cordes. Les familles étaient réunies, par quatre ou cinq. Quand tout a été récupéré, on a fait les lots, et voici comment on tirait au sort : chaque famille prenait un caillou, une pointe ou autre chose et le déposait dans la casquette d'un marin. Une jeune fille, qui avait le dos tourné, prenait cette casquette et déposait un objet sur un lot, ne sachant donc pas à qui étaient les objets déposés dans la casquette. Jamais il n'y avait de

jalousie, les lots étant faits avec le plus d'égalité possible. Sur la lande, les charrettes attendaient pour transporter les épaves, non pas à la maison, mais dans un champ d'ajonc et les objets de valeur étaient enfouis dans la terre, de crainte d'une perquisition de la douane. En l'espace d'une nuit, tout ce qui était détachable du bateau avait été hissé sur la falaise.

Le capitaine de ce navire, ayant fait son rapport de mer, dit que son bateau avait sombré dans l'Iroise à la suite d'une voie d'eau, mais qu'il ne présentait aucun danger pour la navigation, puisqu'il était chargé de sacs de ciment. Mais que le lecteur s'imagine ce qui se serait passé si au lieu de ciment, le caboteur avait transporté du madère ou du porto ! Cela était d'ailleurs arrivé quelque temps auparavant : les pillleurs d'épaves burent dans leurs sabots et beaucoup eurent du mal à remonter de la grève !

Bref, une semaine plus tard, les autorités maritimes vinrent sur place et ne trouvèrent que la quille du voilier autour de laquelle s'affairait le forgeron du village essayant d'en détacher les ferrures, avec l'intention d'en fabriquer des fers à cheval.

Une anecdote au sujet de ce forgeron : lorsqu'il y avait des naufrages, les épaves que cet homme recherchait n'étaient pas le bois ou les cordages ; il n'était intéressé que par la ferraille. Un cargo ayant fait naufrage près du « Chat » dans le raz de Sein, vers 1908 ou 1910, mon père accompagna le forgeron en canot pour tenter de récupérer tout le fer possible. Mais ils faillirent couler dans le raz de Sein tant le forgeron avait chargé la petite barque.

Une autre fois, avant la guerre de 1939-1945, est arrivée à la baie des Trépassés une énorme mine sous-marine, ayant rompu ses amarres. Cette mine était mouillée entre la pointe des Espagnols et le fort du Portzic, pour défendre l'entrée de la rade de Brest et son explosion était commandée de terre par une étincelle électrique. Dès que le forgeron apprit l'existence de cette mine à la baie, il s'est dépêché d'aller la voir... avec ses outils de travail. Et là, à coups de masse, il a réussi à détacher toutes les ferrures. Il était très fier d'une récupération assez importante et qui avait beaucoup de valeur pour lui. Deux jours après, une vedette de l'arsenal de Brest est venue conduire à la baie deux artificiers qui firent sauter la mine. Cette explosion fit trembler les villages aux alentours. Et dès que le forgeron apprit la chose, il remercia tous les saints du pays qui avaient fait un miracle en le sauvant d'un terrible accident.

Voici un autre fait digne des pillleurs d'épaves. Par les hivers rigoureux, lorsque les fleuves et cours d'eau sont gelés, les canards sauvages venaient par milliers vers l'ouest et se posaient sur l'étang de la baie des Trépassés qui n'est jamais entièrement pris par les glaces. Les jeunes gens des environs se rassemblaient alors sur les rives de l'étang, armés de frondes et de galets. A un signal donné, une pluie de pierres s'abattait sur l'étang et les canards effrayés s'envolaient pour se poser

sur la mer à quelques dizaines de mètres de là. Malgré la température très basse, tous les hommes se précipitaient à l'eau, armés d'un bâton. Les cols-verts, pris dans les rouleaux, étourdis par les vagues, ne pouvaient reprendre leur vol et un véritable carnage commençait. Malheur au chien ou à l'homme renversé par une vague ! Dès qu'il réapparaissait sur l'eau, il risquait fort de recevoir un terrible coup de bâton sur le crâne, car on pouvait le confondre avec l'un des canards dont la seule chance de salut était de plonger constamment !

### *La bénédiction des bateaux*

Un bateau n'aurait pas pris la mer sans être béni. Les distractions étant rares en ce temps-là, le jour du baptême du navire était une fête qui attirait tous les jeunes des environs. Ils arrivaient à pied, bien sûr, car il n'y avait pas de bicyclettes et encore moins d'automobiles. Les langoustiers des ports voisins venaient pour la circonstance et les marins apportaient de l'eau-de-vie et du vin. Les jeunes gens et les jeunes filles s'entassaient dans les barques, puis le curé bénissait le bateau en récitant des prières ; ensuite la marraine distribuait des dragées, le parrain du cognac. Le curé devait lui-même trinquer avec le patron du bateau, le parrain, la marraine. Tous ceux qui étaient là avaient à boire.

Les langoustiers venaient toucher l'étrave du bateau qu'on venait de baptiser pour lui donner l'accolade, puis on hissait les voiles et quand la cérémonie se passait au Vorlen, entassés dans tous les bateaux présents, on allait tous jusqu'au phare de la Vieille en hurlant le chant breton : *Da feiz on tadou koz* (La foi de nos grand-pères). En arrivant devant la statue de Notre-Dame-des-Naufragés, à la Pointe-du-Raz, on chantait le cantique des naufragés, puis un autre cantique dédié à Notre-Dame-du-Bon-Voyage :

*Intron Varia ar Veaj Vad  
On henchit war ar mor braz  
Dreist peb tra mirit or bagig  
Pa ve o tremen ar Raz  
Notre-Dame-du-Bon-Voyage  
Guidez-nous sur la grande mer  
Surtout protégez notre petite barque  
En traversant le raz de Sein*

C'était une véritable fête pour la jeunesse du Cap et très souvent hommes et femmes avaient « un petit coup dans le nez ».

Une fois est arrivé un accident. Pour aller de la cale au bateau, les jeunes gens étaient transportés dans l'annexe. En arrivant près du bateau, tout le monde s'est mis du même bord et le canot a chaviré. Tous ont été sauvés, et ce n'est qu'en retournant le canot, un long moment plus tard, qu'on y a trouvé une jeune fille, qu'on a cru morte. Transportée sur la cale, mon frère, très jeune matelot infirmier dans la marine nationale, lui a dégrafé le corsage et a immédiatement pratiqué

sur elle la respiration artificielle et les soins aux noyés. Elle a commencé à vomir et finalement, est revenue à la vie. Il n'était pas question à cette époque de secourisme et les spectateurs de cette réanimation ont presque crié au miracle.

### *Le charivari*

Tout était sujet à amusement. Il y avait une coutume assez cruelle : lorsqu'une veuve se mariait avec un célibataire, ou un veuf avec une jeune fille, leurs fiançailles provoquaient une méchante comédie appelée « charivari ». Dès la publication des bans, les jeunes gens et jeunes filles venus souvent de plusieurs kilomètres à la ronde, se mettaient à faire du vacarme sous les fenêtres du veuf ou de la veuve. Les uns soufflaient dans les pieds de choux évidés ou des bouteilles sans fond, les autres frappaient sur de vieilles casseroles, d'autres encore agitaient des chaudrons contenant des chaînes. Il fallait faire le plus de bruit possible et cette fête se poursuivait jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Peu après la libération, une manifestation de ce genre fut encore organisée, mais les perturbateurs reçurent sur la tête le contenu d'un vase de nuit, ce qui provoqua des excès ; les enfants du village en étaient épouvantés. Le dernier charivari s'est terminé devant le tribunal correctionnel et tous ont été condamnés pour tapage nocturne. Car c'était un veuf qui se mariait avec une veuve, donc il n'y avait pas de charivari à faire. Autrement, c'était une tradition que les tribunaux acceptaient.

### *Le tocsin : l'incendie et la guerre*

Quand le feu se déclarait quelque part on sonnait le tocsin, les gens grimpaient sur les talus, pour essayer d'apercevoir où était le feu, et presque toutes les personnes valides, emportant chacune un seau, se précipitaient pour aider à éteindre l'incendie.

C'est aussi par les cloches sonnant le tocsin, qu'on a appris, en 1914, la mobilisation générale. En ce temps-là, il n'y avait ni journaux, ni téléphone. C'est seulement quand on allait à Audierne ou à Pont-Croix qu'on apprenait quelques nouvelles, par exemple que Guillaume II voulait la guerre.

Entendant le tocsin, mon grand-père, qui avait fait la guerre du Mexique et la guerre de 1870, nous dit : *An dra-ze eo ar vamm-vro o gelver he bugale evid mond da zivenn anezi* (C'est la mère-patrie qui appelle ses enfants pour aller la défendre). Et il y avait un tel esprit de revanche contre les Prussiens que dans les écoles on nous faisait apprendre des chansons patriotiques : « la Marseillaise », « la Victoire en chantant », etc.

On nous apprenait aussi :

Que notre Alsace est belle  
Avec ses frais vallons !  
L'été, mûrit chez elle  
Blé, vigne et houblon.

Tout le monde est allé à cette guerre de revanche pour conquérir les deux provinces françaises, ou, on peut dire, à la boucherie. Au printemps 1914, deux grands bateaux langoustiers, construits à Camaret, sont arrivés au Vorlen, portant le nom des deux provinces volées par les Prussiens : l'*Alsace* appartenait à Guillaume Cajean, de Kéréo, et la *Lorraine*, à Pierre Marchand, de Kertanguy. Guillaume Cajean a été tué sur le front. Normant, de Keriololet, a pris le commandement de l'*Alsace*, et j'ai été en mer avec lui.

### *La fête de Noël*

Un proverbe breton dit :

*Diou, teir amzer e-neuz an den  
Ha n'eo ket an eil heñvel euz eben.*

L'homme a deux ou trois périodes dans la vie  
Et qui ne se ressemblent pas l'une l'autre.

Mais depuis la guerre de 1939-1945, il y a eu plusieurs périodes. Je vois les enfants aller à l'école vêtus comme pour aller au pardon ou à une noce, et en voiture, bien sûr. C'est incroyable l'argent que l'on dépense pour les enfants, le jour de Noël. Lorsque j'étais petit garçon, quand mon père trouvait une boîte de sardines vide, il la rapportait à la maison. On y faisait un trou devant, un autre derrière. Si on avait la chance de trouver deux ou trois boîtes, on les attachait l'une derrière l'autre avec une ficelle, et cela faisait un train ou une charrette. Quand on allait chercher des moules on rapportait aussi des bigorneaux. On dessinait un carré dans l'argile de la cour, on y installait les bigorneaux qui devenaient des moutons, etc.

Voici comment se passait la nuit de Noël, avant la guerre de 1914. On réservait une vieille souche de saule, d'orme, de chêne, etc., qu'on faisait brûler dans l'âtre de la cheminée, la nuit de Noël. Elle brûlait durant toute la nuit, et souvent davantage, soi-disant pour réchauffer l'Enfant-Dieu. Avant d'aller à la messe de minuit, on donnait à manger aux vaches et aux chevaux. Les chevaux passaient la nuit à manger un grand panier d'ajonc broyé. On disait que la nuit de Noël, les bêtes ne dorment pas... sauf l'être humain et le corbeau.

Mon grand-père m'a raconté une légende à laquelle je croyais fermement et peut-être lui aussi. Il y avait un paysan qui refusait de croire que les chevaux ne dorment pas la nuit de Noël. Et pour s'en assurer, il est allé dormir dans l'écurie. Dans la nuit, il a entendu une jument demander à sa compagne :

— *Petra a ri warhoaz ?* (Que feras-tu demain ?)



L'autre jument lui répondit :

— *Da gas ar mestr d'an douar.* (Envoyer le patron au cimetière).

Le paysan, effrayé, quitta l'écurie en courant.

Je mangeais une seule orange dans l'année. C'était celle que me rapportaient mes parents lorsqu'ils revenaient de la messe de minuit.

Le dernier jour de l'année, les garçons jusqu'à 13-14 ans, parcourant la commune, s'arrêtaient de porte en porte pour chanter un cantique à l'Enfant-Dieu : *Pa va ganed Jezuz on Salver* (Quand est né Jésus, notre sauveur). Tous les garçons avaient un bâton pour être reconnus comme chanteurs de ce cantique, et demandaient un ou deux sous de récompense. Ils disaient : *N'eo ket evid batad ar chas a zo ganin-me eur penn-baz, mez evid lemmer dreist ar poullou, ma ne gargin ket ma boutou.* (Ce n'est pas pour frapper les chiens que je porte un bâton, mais pour sauter par dessus les trous d'eau pour ne pas remplir mes sabots). J'arrivais parfois à rapporter 1,50 F. Là où l'on était connu, on avait deux sous (d'ailleurs, on nous demandait notre nom) et on gardait un bon souvenir des maisons qui offraient deux sous.

### *Les pardons*

Le jour de l'An n'était pas très fêté, comme l'étaient les jours de pardons. Pour cela, nous étions répartis en quartiers. Le quartier de Saint-They, le quartier de Saint-Tugdual, le quartier de Saint-Trémeur, le quartier de Langroas et le quartier du bourg. Les écoliers du bourg étaient dénommés par nous les « bourgeois ». Le haut du préau était réservé aux *paotred Sant Tei* (les gars de Saint-They). Ceux de l'est de la commune nous appelaient *pennou kaed en ôd* (têtes trouvées sur les grèves). Et nous appelions les gars du quartier de Langroas *pennou pokou dero* (têtes de chêne), car dans cette partie de la commune il y a beaucoup de chênes.

Pour tous les pardons, qui ne se faisaient qu'une fois par an, on invitait les parents pour assister à un grand repas. Pour cette circonstance, on chauffait tous les fours du village, où l'on faisait cuire les plats de far de riz et de farine : *farz-riz*, *farz-bleud*. Des rôtis de veau, de bœuf, des poulets, des *koste-penn* (une demi-tête de cochon), etc. On crevait de faim toute l'année, mais ce jour-là, on ne regardait pas à la dépense, et il y avait beaucoup de gaspillage. Les parents et amis qui n'étaient pas invités au déjeuner venaient le soir ou le lendemain. Et, bien sûr, il y avait à boire en quantité. J'ai connu, ici et ailleurs, des ménages qui avaient du mal à élever leurs enfants, mais ce jour-là, il ne manquait rien chez eux, même chez les plus pauvres.

Chez moi on achetait une génisse d'un an pour quatre familles. C'est dire qu'il y avait de la viande tant qu'on voulait. Comme on ne mangeait pas toute cette viande, on recuisait ce qui restait, coupé en petits morceaux, dans une marmite. Dans toutes les fermes, il y avait

des récipients en terre cuite, d'environ 0,60 m de haut et 0,30 m de large avec un tout petit goulot. On y mettait la viande recuite, recouverte d'une grosse épaisseur de graisse, beurre et saindoux. Cela faisait un joint absolu comme aujourd'hui les boîtes de conserves : on l'appelait *pastei*. Cette viande était très bonne pour accompagner des pommes de terre. Et il ne faut pas croire qu'en ce temps-là, il y avait des hors-d'œuvre, desserts, etc. Le repas consistait en une grande marmite de pommes de terre posée au milieu de la table avec un morceau de lard ou du poisson salé. Pas de cuillère, ni de fourchettes, ni de verres. Une grande écuelle d'eau entre tous au milieu de la table. Le reste des pommes de terre était donné aux cochons. Le dimanche, dans presque toutes les fermes, on faisait de la soupe au lard, avec quelques légumes. On trempait la soupe dans des écuelles individuelles en terre cuite, et on trempait deux ou trois écuelles en plus qu'on gardait au chaud dans la braise, dans l'âtre de la cheminée. Et s'il venait un mendiant, on lui donnait une écuelle de soupe, car je l'ai déjà dit : donner l'aumône était une prière.

Mais en semaine le menu était, soit des pommes de terre, soit des crêpes ou de la bouillie, de froment, de blé noir ou d'avoine, ce qui d'ailleurs, n'était pas si mauvais, bien qu'un peu noir et amer. Voici la recette de la bouillie : l'avoine était moulue dans un moulin à vent, son et farine mélangés. Dans un récipient on mettait le son et la farine, on y ajoutait de l'eau pour faire une pâte. Au-dessus de la marmite, on mettait un tamis et on y pressait le mélange à deux mains. Entraînée par l'eau, la farine tombait au fond de la marmite ; ensuite on ajoutait du lait (enfin, ceux qui en avaient : sinon, de l'eau). Il fallait faire du feu avec de l'ajonc pour que la flamme entoure la marmite. Et c'est avec un gros bâton de 1,30 m de long, afin d'éviter qu'elle ne se brûle avec la flamme de l'ajonc ou du genêt, que la cuisinière tournait constamment la bouillie pour que celle-ci ne colle pas au fond. A un moment donné, on voyait la cuisinière passer la main au-dessus de la marmite et sentir le creux de sa main, car c'est à l'odeur qu'on reconnaissait que la bouillie était cuite. Ensuite on donnait le *krog yod* (bâton à bouillie) à un enfant, pour qu'il le lèche. On disait aux autres frères et sœurs :

— Toi, tu l'as eu la dernière fois, c'est mon tour maintenant.

Puis on mettait la marmite de bouillie sur la table, un morceau de beurre au milieu. Et pas d'assiettes. Chacun entamait le plat de son côté... On prenait une cuillère de bouillie qu'on trempait un tout petit peu dans le beurre fondu et on mangeait sa portion de bouillie jusqu'au fond de la marmite. Mais il arrivait quelquefois que des enfants, plus malins que les autres, essayent d'arracher la croûte qu'avait formée la bouillie au fond de la marmite pour que tout le beurre tombe au fond de son « trou ». Et ce beurre amenait beaucoup de rouspétances ! Quand on avait terminé, on léchait sa cuillère et on la mettait dans la poutre, où l'on avait pratiqué des trous réservés à cet usage. De même pour la fourchette. Chez moi, il en existe encore.

*Le mode de vie d'une famille de paysans-marins*

Tout ce que je dis est parfaitement vrai : j'ai conservé chez moi une des pièces principales dans son état primitif, qui a connu plusieurs générations. Mais, hélas ! dans la plupart des fermes du Cap-Sizun, on a tout saccagé pour mettre du carrelage, des buffets modernes, etc. Et pourtant il y avait de beaux meubles bretons : lit clos, berceaux, *drustuill*, coffre, et combien d'autres choses.

Chez moi, on n'était pas riche, mais assez aisé par rapport à d'autres. De père en fils, nous étions paysans et marins. Nous habitions la ferme la plus proche de la mer : donc, l'été, on pêchait en mer la langouste, le homard, ce qui nous donnait un peu d'argent pour nous procurer vêtements et autres choses. La ferme nourrissait largement la famille : deux juments, six ou sept vaches laitières, une dizaine de brebis ; dix hectares de terre de bonne qualité surtout pour l'orge et la pomme de terre. Mais mon père étant mort très jeune, on a été obligé de vendre une partie de la ferme. Il n'y avait plus personne pour travailler et nous sommes donc presque tombés dans la misère. Nous n'avons guère été à l'école ; mais mon grand-père, qui avait bourlingué toute sa vie (il avait la pension d'inscrit maritime : cent francs-or par trimestre), me disait : « La vie est un combat, il faut remplir sa tâche. Celui qui fuit le champ de travail est un lâche ». Il possédait un fusil qu'on chargeait par le bout, — mon père en avait un à broche ; car nous étions chasseurs de père en fils, enfin, braconniers. Je crois que si mon grand-père avait été vivant lorsqu'on a fait le remembrement, il aurait pris son fusil pour défendre ses droits, car toute sa vie il avait travaillé ses terres avec soin et amour, et aujourd'hui, on nous a donné à leur place des terres couvertes de ronces et de fougères. J'ai déjà dit que c'était un vol manifeste.

*Les coutumes funéraires*

Lorsqu'il arrivait un décès, on installait le mort dans la pièce commune. À côté des meubles, face à la fenêtre, on mettait une table recouverte d'une paillasse et d'un drap. On y déposait le mort et, au-dessus, on mettait un rideau comme si c'était un lit. Près de la table, sur une table de chevet, une assiette contenait de l'eau bénite et un brin de buis bénit. Chaque visiteur faisait, à l'aide du brin de buis trempé dans l'eau bénite un signe de croix sur le cadavre. Au début de la nuit, il y avait des prières qui duraient des heures. Dans tous les quartiers, il y avait des vieilles personnes dont c'était le rôle de réciter toutes ces prières. Ensuite, elles récitaient des *De profundis* pour l'âme du défunt, d'autres *De profundis* pour son père, pour sa mère, ses grands-parents, ses frères décédés, etc. Cela n'en finissait pas. Quand enfin le récitant avait terminé, c'était au tour de chaque personne présente à la veillée de réciter un nouveau *De profundis*. Mais à l'église, personne ne payait de prières. Il n'y avait ni fleurs, ni couronnes, ni croix, sauf la croix de l'église.

Après ces prières du soir, il arrivait des jeunes gens et des jeunes filles des environs, faisant les cent pas dans la cour, pour attendre que les voisins soient partis, comme à un bal de noce aujourd'hui. Ces jeunes gens venaient pour chanter des cantiques pour les morts, mais en réalité, c'était pour s'amuser. De temps en temps, ils allaient dehors autour des tas de paille... En février 1914, ils sont venus aussi à plusieurs chanter pour mon père défunt, mais mon grand-père, qui était très énergique, les entendant rire, les a mis à la porte. Plus tard, cela est arrivé aussi à Kerninon, où une mère de famille venait de perdre son fils de seize ans. Elle n'a pas accepté que des jeunes gens viennent s'amuser à côté du cadavre de son fils. Puis la guerre est venue, les jeunes gens sont partis et on n'a plus entendu parler de ces *noz-veill* (nuits de veille).

Il n'y avait pas de fossoyeurs et, lors d'un décès, quatre voisins du défunt allaient au cimetière creuser la tombe. Il n'y avait pas de concession à perpétuité, donc les tombes appartenaient à tout le monde. On allait à la mairie se renseigner pour savoir où creuser la fosse, car en principe il fallait attendre cinq ans avant de mettre un autre cercueil dans la tombe. Souvent, il y avait de terribles disputes, car si on creusait sur un corps enterré depuis trois ou quatre ans seulement, les parents arrivaient en masse, et malheur à qui aurait touché aux os du défunt !

Il y avait aussi une tradition qu'on respectait : souvent, les hameaux avaient deux ou trois chemins pour accéder à la grand-route ; mais il fallait respecter *hent ar maro hag ar beo* (le chemin de la mort et de la vie). Même si cette route était plus longue et plus mauvaise, le cortège funèbre devait la suivre, car pour aller au baptême et au mariage, le défunt avait emprunté cette route.

Le cercueil était fait par un charpentier, qui venait dans les fermes. Il était souvent confectionné avec des planches d'épaves ramassées sur les grèves, le long de la côte. Aux deux extrémités du cercueil, on faisait deux trous de la largeur d'une main, puis l'on passait une corde à laquelle on faisait un nœud, à chaque bout. Ces cordes servaient de poignées. Sur le couvercle, on mettait un ruban noir, d'environ 1 cm de large, pour former une croix, cloué au milieu et à chaque bout. Dans toutes les campagnes le cimetière entourait l'église, pour que la pluie tombant sur la maison de Dieu vienne arroser d'eau bénite les cercueils dans la terre. Dans chaque cimetière, il y avait un endroit réservé à l'inhumation des païens, des cadavres trouvés sur la côte et que personne ne réclamait, et de ceux qui se suicidaient, car ceux-ci n'avaient pas le droit de passer par l'église.

Le nouveau cimetière a été commencé après la guerre de 1914-1918.

Voici le refrain en breton (car, bien sûr, on ne parlait pas le français) d'un cantique que l'on chantait durant les *noz-veill* :

*Soñjit en ho tad hag ho mamm  
Er purgator e kreiz ar flamm.  
Breudeur, kerent ha mignoned  
En an' Doue, or zikouret*

Songez à votre père et à votre mère  
Qui sont au purgatoire au milieu des flammes.  
Frères, parents et amis,  
Au nom de Dieu, venez à leur secours.

### *La piété*

Le signe de croix était fait à plusieurs reprises dans la journée. Par exemple, on devait se signer chaque fois que l'on passait devant un calvaire. Souvent en allant à l'école, on rencontrait un prêtre habillé de blanc, accompagné d'un enfant de chœur. Devant lui, marchait un homme nu-tête portant un fanal allumé. Cela voulait dire qu'on envoyait la communion à un mourant. Tous les garçons et les filles réunis pour faire les cinq kilomètres menant à l'école, se mettaient à genoux sur le bord de la route et faisaient le signe de croix quand le groupe passait devant eux. On s'agenouillait aussi au passage d'un enterrement et on se signait lorsque le cercueil et la croix passaient devant nous.

En 1964, ma mère avait 93 ans. Un jour de mars, je l'entendais réciter son chapelet et, de temps en temps, elle disait à haute voix :

— *O Santez Anna, ma mije galled mont hoaz da weled ho chapel !* (O sainte Anne, si je pouvais encore voir votre chapelle !).

Il faisait très beau, je sortis la voiture, et dis à ma mère de s'habiller tout de suite : j'allais la conduire à Sainte-Anne-la-Palud, à environ cinquante kilomètres de chez nous. Tout au long du parcours, ma mère n'avait pas cessé de faire le signe de croix, tant il y a en chemin de calvaires, de chapelles, de monuments aux morts, surmontés de croix : elle n'avait pas fini de se signer, geste qu'elle faisait lentement, que nous étions déjà devant une autre croix !

Arrivés à la chapelle, je lui proposais de s'asseoir devant l'autel de Sainte-Anne, lui disant que je reviendrais la chercher plus tard. Elle me dit qu'il n'y avait aucun mérite à rester assis sur une chaise et elle s'agenouilla à terre pour réciter son chapelet. Etant allé remettre la clef au café voisin, j'ai commandé un apéritif et ai offert à ma mère un Saint-Raphaël ou Dubonnet... Elle m'a répondu :

— *Me ne 'meus ked imm dioh kôh e mod-se* (Moi, je n'ai pas besoin de saleté comme ça). Donne-moi un fortifiant (c'est-à-dire un bon verre de rhum Négrita !).

J'ai voulu dire cela pour prouver aux générations futures que la religion était fermement et pieusement pratiquée dans le Cap-Sizun (et aussi pour dire que, hommes et femmes, avant la guerre de 1914-1918, ne faisaient pas usage de vin : seule comptait l'eau-de-vie, « la goutte »).

Un autre exemple de la piété de cette époque : pour la Toussaint, on rentrait les vaches avant les vêpres des trépassés, et on ne sortait pas la

nuit. Les bateaux de pêche rentraient au port. Personne n'allait en mer le jour de la Toussaint. Maintenant on va déposer des fleurs au cimetière... et le soir on va danser jusqu'à une heure avancée de la nuit (autres temps, autres mœurs).

Lorsque mon père est tombé brusquement malade, un voisin est allé à cheval, au presbytère, à cinq kilomètres de chez nous, prévenir le curé de la paroisse. Celui-ci, l'abbé Stéphan, est venu à pied, dans la nuit, pour donner l'extrême-onction à mon père. Ce prêtre a voulu être enterré parmi ses paroissiens, au milieu du cimetière, à côté de la grande croix.

Je dois dire aussi, n'en déplaise à certains lecteurs : la religion s'est complètement relâchée depuis un certain temps. Un exemple : les gens vont communier à trois ou quatre heures de l'après-midi sans s'être confessés ; le prêtre dépose la communion dans la main ; les femmes vont jambes et bras nus et nu-tête. Les gens d'un certain âge disent : « Nous avons été trompés par l'Eglise, car au début du siècle, tout cela était péché ». Dans certaines communes rurales, le recteur était un dictateur. Bien sûr, il y en avait de très bons et très charitables, mais il y en avait d'autres qui disaient en chaire qu'on devait les respecter, et suivre à la lettre tout ce qu'ils ordonnaient. Si des jeunes mariés voulaient faire leur repas de nocé dans un hôtel où l'on dansait le dimanche, le recteur le leur interdisait. Ou alors ils n'auraient pas eu droit aux honneurs de l'Eglise. De ce temps aussi, on craignait terriblement la belle-mère ! et presque toujours celle-ci était fanatisée par l'Eglise. Car ce que j'ai vu dans ma jeunesse, ce n'était pas de la religion, c'était du fanatisme. Je dirai même que tout cela provoquait la mésentente dans les ménages ; dans certaines circonstances, des bébés n'étaient pas baptisés avec le même faste que les autres bébés, comme si ces enfants étaient responsables des péchés commis par leurs parents... Je risque de passer pour un mauvais chrétien, et pourtant cela est absolument vrai.

### *Les missions*

Au début du siècle, il y avait énormément de femmes qui ne savaient ni lire, ni écrire. Tous les cinq ou six ans il y avait dans les communes des missions qui duraient quinze jours : une semaine pour la moitié de la famille, une autre semaine pour l'autre moitié. Les sept péchés capitaux étaient représentés par sept grands tableaux, un pour chaque péché. Un missionnaire, avec un long bâton, expliquait les tableaux. Bien sûr, il y avait le diable, avec ses cornes et ses pieds de vache, armé d'une fourche pour envoyer ceux qui avaient péché dans le feu de l'enfer. Pour le péché de la luxure, le tableau représentait un jeune homme et une jeune fille parmi les fleurs ; et au-dessous, les flammes de l'enfer, et le diable attisant le feu en remuant les fagots avec sa fourche. Le missionnaire n'hésitait pas à condamner la jeunesse, et particulièrement les jeunes filles : je certifie avoir vu des femmes pleurer

dans l'église. Il nous racontait des histoires qu'il commentait ensuite. Par exemple : une jeune couturière qui allait travailler de ferme en ferme avait une fois volé des œufs dans un poulailler et les avait cachés dans un petit pochon comme portaient toutes les femmes sur leur jupon, et sous leurs jupes. Le fils du patron mit la main dans la fente faite dans la jupe pour avoir accès à la poche où l'on mettait le mouchoir, etc. Bien sûr, le jeune homme audacieux cassa les œufs ! Le prêtre nous expliqua que ce n'était pas les œufs que le jeune homme voulait toucher !...

Mais cette mission était une fête pour les hommes. Certains villages se trouvent à quatre ou cinq kilomètres du bourg, et on ne rentrait pas pour déjeuner. A neuf heures il y avait une récréation d'une demi-heure, et à trois heures et demie de l'après-midi, il y en avait une autre. Les gens restaient au bourg, car il n'y avait pas de voiture ; quelques jeunes hommes allaient à vélo, mais il y en avait très peu. Naturellement, avant la fin de la journée, certaines personnes étaient plus ou moins saoules et commentaient les sermons des missionnaires. Il y avait d'anciens combattants qui avaient passé quatre ans dans la boue des tranchées sur le front ; il y avait des marins qui avaient bourlingué sur toutes les mers du monde et qui n'avaient pas froid aux yeux. La plaisanterie était de transformer tout ce qu'on disait. Par exemple : un cantique qu'on chantait avant l'explication d'un tableau commençait comme ceci :

*Sellit piz euz an taolennou  
A zo melezour d'an eneoù  
Hag a lanar da beb hini  
Ar wirionez heb damanti*  
Regardez bien les tableaux  
Qui sont un miroir pour les âmes  
Et qui disent à chacun  
La vérité sans erreur

Il était transformé en :

*Sellit piz euz an taolennou  
Ha troñsit mad al lostennou  
Hag a weloh  
Taolennou hoaz bravoh*  
Regardez bien les tableaux  
Et troussiez bien les jupons  
Et vous verrez  
Des tableaux bien plus beaux

Autre plaisanterie : *ar pehed vil* (le péché vilain) était transformé en *pehed brao* (péché joli). On parlait souvent des curés et de leur *karabasenn* (leur gouvernante), tout comme ce que j'ai lu depuis d'ailleurs dans le livre *Clochemerle*. Un curé très gros était accueilli par ces mots :

*Va breudeur ha va hoarezed kristen,  
Sellit drouz va hov, a greit pinijenn.*  
Mes frères et mes sœurs chrétiens,  
Regardez mon ventre et faites pénitence.



J'ai entendu plusieurs hommes, sortant du confessionnal, dire : « Eh bien, je suis plus heureux maintenant, car j'ai libéré ma conscience ! Mais il y avait toujours un farceur pour répondre ce proverbe :

*Gand eur pehed marvel a rez, tro ar bed,  
Ha gand ar hoan kahad ne ri ked !*

Avec un péché mortel tu feras le tour du monde,  
Avec l'envie de ch... tu ne le feras pas !

Ce que j'écris est parfaitement authentique et tous ceux qui ont vu le début du siècle peuvent le confirmer. Il y a pas mal de breton dans ce livre, mais du breton francisé au XVII<sup>e</sup> siècle. J'explique pourquoi : je possède des documents qui le prouvent. Lorsque, en 1643, les jésuites missionnaires vinrent dans le Cap-Sizun, ils remarquèrent que la population était tombée dans un paganisme presque complet. Les paroisses avaient des traditions différentes, dont beaucoup n'avaient rien à voir avec le christianisme. Le père Maunoir décida de faire des missions dans toutes les paroisses tous les cinq ou six ans, mais il ne savait pas le breton. Il composa des cantiques, et quand il ne pouvait traduire un mot en breton, il employait le français arrangé à sa manière ; par exemple : pour « tout le monde le sait », il disait *toud an dud o oar* ; il aurait fallu dire et écrire : *an oll dud a oar* ; *deom toud d'ar jubele* pour « allons tous au jubilé », au lieu de *deom oll d'ar jubele*. Voilà pourquoi dans le Cap-Sizun, on emploie beaucoup de mots français dans notre langue. Ces pères jésuites étaient logés au presbytère et nourris par la population. Les paysans leur apportaient poulets, beurre, œufs, etc. et les pêcheurs leur envoyaient leur meilleur poisson. Ces missions ont duré depuis 1643 jusqu'à 1927.

Pour aller communier, il fallait se confesser deux fois. La première confession consistait à dire les péchés commis depuis la dernière confession et la deuxième confession, le lendemain, les péchés commis depuis la première communion jusqu'à ce jour. Après seulement, on avait le droit d'aller communier (les temps ont changé). C'étaient les pères jésuites qui confessaient, et dans le secret du confessionnal, nous posaient des questions sur des choses dont nous n'avions jamais entendu parler. En tant que chrétien pratiquant et croyant, j'y suis donc allé comme tout le monde, car ils étaient très rares, ceux qui restaient à la maison : sur une population de 2 500 habitants, on aurait pu les compter sur les doigts de la main. Heureusement que la jeunesse d'aujourd'hui ne croit plus à ces histoires de fantômes, de korrigans, de diable, de lutins, de revenants, etc.

Mais si ces missions ont fait du bien, elles ont aussi contribué à mettre la méfiance entre les époux : car les pères missionnaires interdisaient la contraception. Et je sais parfaitement qu'une femme ayant sept ou huit enfants et jugeant qu'elle en avait assez, pour ne pas commettre de péché mortel en refusant d'autres grossesses, devait faire chambre à part... On disait de cela dans le pays : *Lakaad eo war glud* (le coq est mis sur perchoir, et il le restera jusqu'à sa mort).



Au siècle dernier, le Cap-Sizun était une pépinière de prêtres. Dans plusieurs fermes, il y avait un ou deux prêtres. Il n'y a qu'à lire le livre de l'abbé Parcheminou, écrit en 1935 : *La Révolution au fond du Cap-Sizun*.

Il y avait dans toutes les communes du Cap-Sizun des quantités de prêtres réfractaires qui incitaient la population à désertier les églises où il y avait un prêtre constitutionnel (qui avait prêté serment de fidélité à la première République en 1792) et fanatisaient la population contre les républicains. Et finalement le gouvernement de la première République fut obligé d'arrêter ces prêtres, de les emprisonner, de les déporter et même de les guillotiner.

### *La croyance aux revenants*

Au début du siècle dernier, j'avais un vieil oncle, recteur de Plo-modiern, qui avait un carrosse et un cheval comme tous les curés de campagne. De temps en temps, il venait à la maison. D'ailleurs c'est lui qui a fait rehausser la maison que j'habite et qui l'a fait recouvrir d'ardoises en 1859. Auparavant elle était recouverte de chaume. Il avait une chambre réservée dans la maison. Sur la pierre de taille, en haut de la fenêtre de sa chambre, il avait fait graver son nom, ainsi qu'un calice à droite, et un Saint-Sacrement à gauche.

Jusqu'au début de ce siècle il était resté célèbre pour conjurer les revenants, car de ce temps, à peu près tout le monde croyait aux revenants, aux fantômes, etc. A vingt ans passés, je croyais encore à toutes ces histoires. On disait que si on avait été malhonnête durant sa vie, on était obligé, après sa mort, de revenir la nuit sur terre pour faire des pénitences. Ces croyances avaient quand même un bon côté. Elles incitaient les gens à faire le bien le plus possible. Un proverbe breton dit :

*Ober ar vad pa helloh*

*Rag an droug a reoh pa garoh*

Fais le bien quand tu pourras

Car le mal tu feras quand tu voudras

Dans les veillées d'hiver chacun racontait des histoires de revenants, des morts revenant sur terre sous forme de bêtes. A la chapelle de Saint-They, on « voyait » parfois un prêtre qui disait sa messe devant des cierges allumés, mais il s'arrêtait toujours à la même prière puisque personne ne répondait. Un autre a « vu » un lièvre blanc, un autre une truie avec des petits cochons, etc. Dans le voisinage, il arriva qu'une jeune fille devenue enceinte, fut séquestrée par ses parents, qui la laissèrent mourir, elle et son enfant. Bien sûr, cela fit un scandale terrible dans le pays, et la croyance était telle qu'on entendait dans la nuit le bruit du bercement et les pleurs du bébé. J'ai entendu des gens qui, selon la coutume de cette époque mettaient en herbes, la nuit, le blé coupé dans la journée (parfois on y passait la nuit quand il faisait beau), et disaient avoir très bien entendu le balancement du berceau et les

pleurs de l'enfant. On était tellement superstitieux qu'on n'osait pas sortir la nuit. Mais mon vieil oncle prêtre, quand il venait au pays, allait dans la nuit, conjurer les mauvais esprits.

Il est aussi resté de lui dans le secteur de la Pointe-du-Van, une phrase célèbre. Un jour qu'on lui demandait :

— Comment se fait-il qu'il y a tant de place au paradis pour les morts ?

Tout en prenant une prise de tabac dans sa tabatière, il répondit :

— Toutes ces âmes iraient dans ma tabatière !

Le lecteur jugera comme il voudra.

Un jour, j'ai vu ma mère pleurer dans l'étable en disant qu'elle avait « vu » des corbeaux autour de mon père qui coupait un fardeau d'ajonc pour les juments. Les corbeaux étaient le présage d'un malheur. Effectivement, mon père est mort peu de temps après.

Le fils de mon voisin avait rangé ses filets de pêche au grenier avant de partir à la guerre. Un jour mon voisin entendit un bruit au grenier. Croyant un des filets tombé ou déplacé, il est allé voir, et s'est aperçu que tout était en place. Il a dit : « mon fils est tué » ; et, en effet, son fils avait été tué.

Et combien d'autres choses encore ! Mon oncle avait vu un catafalque sur la pointe des Batteries : à ce moment précis, son voisin était enlevé par une vague en remontant son filet. Ma mère a vu près de la porte, debout, son frère, séminariste à Quimper : il était décédé. Souvent, la nuit on entendait le cri lugubre des chouettes : on croyait entendre les âmes du purgatoire nous demander des prières. Personne n'osait sortir la nuit, surtout les enfants. J'ai trouvé sur la grève des Saints (*ôd ar Zent*) en 1924, deux cadavres de marins d'une barque de Douarnenez que j'avais vue sombrer une dizaine de jours auparavant, avec huit hommes à bord, devant la chapelle de Saint-They. J'étais le seul témoin avec Pierre Fily, de Kerherneau en Plogoff. On les a mis dans la maison du four commun entre Trouguet et Kerhuet pour passer la nuit en attendant que les familles viennent de Douarnenez reconnaître les corps. Eh bien ! lorsque je passais devant ce four, la nuit, je sifflais pour tromper la peur et je tournais la tête de l'autre côté... et pourtant, j'avais à ce moment-là vingt-cinq ans ! Mais beaucoup de personnes ayant vu ces cadavres déchiquetés par les vagues (l'un d'eux était sans tête) n'auraient jamais, non plus, passé la nuit devant ce four, tout au moins si elles étaient seules. Aussi devant mes enfants et mes petits-enfants, je n'ai jamais raconté des histoires de fantômes et de revenants. On a beau crâner et faire le brave devant un fait réel, on se souvient des faits que vos parents vous ont transmis !

J'ai vu un revenant une fois et je ne vous souhaite pas d'en voir. Une nuit, nous avons entendu un bruit infernal dans le grenier comme si le toit était arraché par la tempête. Mais il faisait calme. Le bruit se produisait de quelques secondes en quelques secondes ! Nous étions

tous terrorisés, en bas... Un malheur allait arriver à la famille !... J'avais environ trente ans, c'était à moi d'aller au grenier. Je pris un fanal à pétrole, et montai l'escalier en tremblant de tous mes membres. En arrivant au grenier je constatai que rien n'avait bougé, que tout était en place. Je redescendis dans la pièce commune, et le bruit recommença de plus belle... on entendait les grains qui partaient d'un bord et de l'autre. Cela faisait un vacarme terrible. Je n'osais plus retourner là-haut, mais tant pis, il fallait y aller ! Je repartis avec le fanal. Rien n'avait bougé, mais, tout de même, j'avais remarqué que le tamis qui servait à passer le grain et dont la place était à côté de la bascule, se trouvait à l'autre bout du grenier. J'allai donc soulever le tamis, pas du tout rassuré : le chat s'en échappa ! Le tamis se trouvait posé de chant et d'une façon quelconque, le chat avait marché sur le bord et le tamis s'était renversé sur lui, l'emprisonnant. Le chat, affolé, courait, d'un bout à l'autre du grenier, le tamis sur le dos, faisant un vacarme épouvantable. Mais, quand il voyait la lumière, il s'immobilisait. J'avais heureusement trouvé la solution de cette frayeur, sinon j'aurais pensé à cela toute ma vie !

Presque toutes les femmes, n'ayant jamais quitté le pays (et souvent ignorantes) croyaient tout cela. Et moi aussi, d'ailleurs. Heureusement, la jeunesse d'aujourd'hui ne croit plus à ces histoires de fantômes, de korrigans, de diables, de lutins, de revenants, etc.

### *Les socialistes partageurs*

Avant la guerre de 1914-1918, toute la population était catholique (il n'y avait pas d'autre religion) et presque tous les habitants étaient pratiquants. Je ne pense pas qu'il y ait eu des mariages civils, ou des enterrements civils, sauf pour ceux qui se suicidaient ou se pendaient comme Judas.

Les femmes cyclistes étaient condamnées par l'Eglise (mais aucune femme n'allait à bicyclette), de même que les « socialistes partageurs » : c'est comme cela qu'on appelait les socialistes de ce temps. J'ai connu des hommes et des femmes qui étaient du parti rouge, et qui ne possédaient qu'une vache, un mouton, un canot, et quelques lopins de terre ; mais jamais ils n'auraient accepté d'être appelés socialistes partageurs, car ils ne voulaient pas partager leur vache. On peut dire qu'avant la guerre de 1914-1918, il n'existait pas de socialistes dans le Cap-Sizun. Quelque temps avant la guerre de 1939-1945, quelques personnes devinrent sympathisantes d'un nouveau socialisme « léniniste » qu'on appelait communisme, et qui, évidemment, était aussi condamné par l'Eglise. Plus tard est venu un autre parti socialiste maoïste, qu'on appelait gauchiste, mais je certifie que le Cap-Sizun est resté conservateur, traditionaliste. Quel que soit le parti politique des habitants, ils sont restés catholiques, mais non pratiquants. Cela s'explique par le fait que toute la jeunesse est obligée de s'expatrier pour gagner sa

vie ailleurs, et aussi par la faute de certains curés sectaires et bornés (il est facile de le prouver). Il y a donc aujourd'hui dans certaines communes environ 50 % de catholiques non pratiquants ; mais si on faisait un plébiscite : « faut-il déchristianiser le Cap-Sizun ? », je suis persuadé qu'il y aurait 95 à 98 % de non, car cela nous fera penser à nos ancêtres qui nous ont faits chrétiens.

### *L'abandon du costume breton*

Revenant de la mission, à pied, bien sûr, je disais à des femmes, toutes vêtues du costume breton, que, dans quelques années, elles auraient quitté leur costume pour celui de la ville. Toutes me certifiaient que non. Certaines même se fâchaient. Les missionnaires eux-mêmes condamnaient les jeunes filles qui se déguisaient en portant les « habits de la ville » qu'on appelait *kiz-kêr*. Une mère de famille, qui avait plusieurs filles, me disait que, tant qu'elle aurait les yeux ouverts, jamais ses filles ne quitteraient le costume breton. En effet, elles sont restées les dernières de la commune, mais aujourd'hui elles sont comme les autres.

J'ai assisté dernièrement à une messe d'enterrement, et j'ai observé toutes les femmes : je n'en ai pas vu une seule, même parmi les plus vieilles, qui portât une *chipilinenn*, coiffe en drap noir pour les grands deuils ou une coiffe blanche unie pour tous les enterrements ; même des femmes de plus de quatre-vingts ans portaient un foulard noir sur la tête avec un nœud sous le menton. Pendant la guerre de 1914-1918, les jeunes filles ont abandonné le châle et porté autour du cou une fourrure, renard ou autre, tout en gardant le costume *kapenn* ; mais ces fourrures étaient terriblement critiquées : on les appelait en breton *ar moutig*.

Il y avait une fois une jeune fille qui, revenant de la foire de Pont-Croix, en char à bancs, la nuit, avait perdu sa fourrure. Et le dimanche suivant, le crieur public bannissait après la messe, à la sortie de l'église, l'annonce suivante, en breton : *Kaved a zo war an hent braz eur machin du ha bleveg, hag a vez arôg gand an dimezelled !* (On a trouvé sur la grand-route un objet noir et poilu, et que portent devant les demoiselles).

Après avoir quitté les châles, les femmes ont porté des manteaux, puis des tailleurs avec des corsages de toutes les couleurs, mais tout en gardant la coiffe (ce qui faisait ressembler la tenue à un déguisement de carnaval). Ensuite, elles ont abandonné la coiffe, et se sont fait couper les cheveux. Voilà le costume *kapenn* enterré pour l'éternité. La mode, venant de l'est, atteint Esquibien, puis Primelin, puis l'est de Plogoff. Clédén suivit avec du retard, Goulien, et enfin Beuzec la dernière.

*La transmission des biens*

Il était impensable au début de ce siècle qu'une fille de cultivateur épousât un marin, car il lui fallait le consentement de ses parents, quel que fût son âge. Il ne venait pas à l'idée d'une jeune fille même majeure de discuter la volonté des anciens. Les paysans préparaient avec soin le mariage de leurs enfants, tenant compte de la dot de la jeune fille ou de l'importance des terres du jeune homme. A cette époque, la ferme entière revenait de droit au fils aîné qui devait donner une certaine somme à ses frères et sœurs, prendre à sa charge ses parents et même régler les frais de leurs obsèques. Considérée comme une relique de nos ancêtres, les fermes ne pouvaient être morcelées. Les paysans refusaient de vendre un mètre carré de terre ou de donner un emplacement de maison à l'un de leurs enfants.

Le président honoraire de la Société archéologique du Finistère, M. Daniel Bernard, a cherché dans les archives départementales, à l'évêché, dans les mairies, les presbytères, etc., et a trouvé que dans des fermes du Cap-Sizun, beaucoup de chefs de famille portaient le même nom et le même prénom depuis des siècles. Cela s'explique par le fait que la ferme entière était donnée à l'aîné des fils, à chaque génération. Bien sûr, s'il n'y avait pas de garçon, le nom changeait. Mais partout, dans les vieilles fermes, sur une pierre de taille, au-dessus de la porte, on avait inscrit le nom du patron et de la patronne de la maison, lors de sa construction. La maison que j'habite a été construite par un de mes arrière-grands-pères, dont je porte les mêmes nom et prénoms. La maçonnerie date de plusieurs siècles. Elle a été couverte d'ardoises en 1859.

Ainsi on peut lire dans de très anciennes archives découvertes chez moi et datant, certaines de 1542, mais beaucoup de 1600 et plus, les noms de Pierre et Henri, marins et cultivateurs. Car dans ma famille, le fils aîné portait toujours le prénom du grand-père. Je possède également beaucoup d'archives datant de la Révolution française.

*Contes et fables*

Je possède derrière ma ferme une prairie où, depuis des générations, les enfants mettent des pièges pour les bécassines et les bécasses. Un jour mon grand-père me demanda lequel des deux, du Breton ou du Parisien, était le plus dégourdi. Comme je ne savais que répondre, il me donna des explications : un enfant avait pris une bécasse dans un piège. Un Parisien passant près de lui, lui demande :

— Combien la bécasse ?

— *Ya, aotrou, paket eo el las* (Oui, monsieur, il est pris au piège), répondit l'enfant.

Le Parisien — Mais qu'est-ce qu'il dit ?

L'enfant — *Er foennec, a-dreñv an ti.* (dans la prairie, derrière la maison).

Le Parisien — Ah ! qu'est-ce qu'il est bête !

L'enfant — *Ya, aotrou, hennet eo hir e veg !* (Oui, monsieur, il a un bon bec).

L'enfant n'a rien compris de ce que lui a dit le Parisien ; mais le Français non plus n'a pas compris le langage du petit garçon. Alors, qui est le plus bête : le Parisien ou le Breton ?

Il y a un autre conte concernant la bécasse. Lorsque la bécasse quitte le pays, fin mars, elle rencontre le coucou, qui y arrive. Le coucou lui demande :

— *Petra a zo a nevez e Breiz ?* (Qu'est-ce qu'il y a de neuf en Bretagne ?).

La bécasse répond :

— *Krougerez ha lazerez a leiz !* (Pendaisons, assassinats beaucoup).

Et lorsque à son tour le coucou, quittant le pays et rencontrant la bécasse, qui lui demande ce qu'il y a de neuf en Bretagne, le coucou répond :

— Je n'ai fait que chanter et manger, je n'ai même pas fait de nid et j'ai pondu dans le nid des autres.

Un proverbe breton dit :

*An hini a lak ar zul da bemdez,  
A zo sin a baoulentez.*

Celui qui met ses habits de dimanche en semaine,  
C'est un signe de pauvreté et de laisser-aller.

Et inversement :

*An hini a lak bemdez da zul,  
A zo sin n'eo ked fur.*

Celui qui met ses habits de semaine le dimanche,  
C'est un signe qu'il n'a pas de raison.

Il y avait des quantités d'histoires concernant le temps, les bêtes, les individus. Il faudrait des pages et des pages pour les raconter. Un voisin allait à la foire avec son char à bancs. De très loin, on entendait les grelots que portaient les harnais du char à bancs. Avant qu'il ne rentre dans la cour, le coq qui se trouvait sur un tas de paille, cria : *Arru eo ar mestr d'ar gêr !* (Le patron arrive à la maison !). Le chat, perché en haut de l'échelle répond : *Hag eñ meo, hag eñ meo !* (Il est saoul, il est saoul !). Le chien, dans la cour, aboie : *ato, ato, ato !* (Toujours, toujours, toujours !).

Avant la guerre de 1914, les terres étaient très bien cultivées, et à celui qui négligeait de soigner sa terre, on disait : *an douar a zo re goz, evid beza graed ar zod diho outan* (La terre est trop vieille pour qu'on se moque d'elle !).

*Quelques vieux proverbes*

Le roitelet, qui est le plus petit oiseau du pays (il est grand comme la moitié d'un pouce de la main), chante sur la branche : *Er vro-mañ, ne vez ked grêd tan gand raden, nemed gand trojou ken teo ha va gar.* (Dans ce pays, on ne fait pas du feu avec la fougère, mais bien avec des bûches aussi épaisses que ma cuisse).

*An hini a zo sod ez-yaouank-flamm,  
Evid kosaad ne fura tamm.*

c'est-à-dire :

Celui qui fait le guignol dans son jeune âge,  
Ne s'assagit pas en vieillissant.

On dit aussi : *Ar louarn a varv en e grohenn* (Le renard meurt dans sa peau).

Quelqu'un qui a été plus ou moins amoureux dans son jeune âge, devenu très vieux, était accueilli par cette phase :

*Eul louarn koz, hag eñ dare  
Gweled eur yar hoaz a gare.*

Un vieux renard éreinté est heureux encore  
De voir une poule même s'il ne peut l'attraper.

Ce proverbe s'applique à certains petits vieux qui regardent passer une jeune fille.

En ce temps-là, on ne connaissait pas les frites, le bifteck et bien d'autres plats d'aujourd'hui. On disait en breton :

*Beva heb larda,  
Chom er-zao heb koueza.*

Vivre sans s'engraisser,  
C'est rester debout sans tomber.

*Plantes et médecine*

Les médicaments de ce temps étaient appelés *louzou* (plantes) et pour presque toutes les maladies il y avait des herbes qu'on faisait bouillir et, qu'à défaut de mieux, on absorbait, ou qu'on appliquait en cataplasme sur les plaies.

Il y avait toutes sortes de *louzou* : *louzou-skouarn* pour les oreilles, *louzou an derzienn* pour la fièvre, etc. Il y avait aussi *louzou-ôd* qui poussent sur les rochers de la pointe du Van et de la pointe du Raz, une plante toujours verte, une plante réputée pour faire venir les jeunes génisses en chaleur et leur faire prendre veau. Et quand un couple n'avait pas d'enfants, au bout de deux à trois ans de mariage, on leur disait en plaisantant qu'il leur fallait du *louzou-ôd*. On dit même que certaines femmes, ayant essayé une tisane de cette plante, auraient obtenu de bons résultats.

Il y avait toutes sortes de traitements et pour toutes les maladies. Le lait d'une femme allaitant un bébé, et mis dans l'oreille guérissait les otites. Je suis allé moi-même avec mon père demander du lait à une femme, car, enfant, je souffrais souvent des oreilles.

Celui qui avait trop mangé et avait une indigestion, devait être mis dans un tas de fumier de cheval jusqu'aux aisselles. Ce fumier est très chaud et ne salit presque pas. Les gens n'avaient pas toujours suffisamment à manger, surtout les enfants, et quand on allait à une noce ou à un grand « gueuleton », la crainte d'être mis dans le fumier nous incitait à ne pas trop manger. Mais le fumier de cheval avait le pouvoir de désinfecter. Par exemple, lorsqu'on achetait une marmite en fonte à Pont-Croix, on y mettait des crottins de cheval et avec une brosse qui n'était autre chose qu'une poignée de paille, on frottait énergiquement jusqu'à ce que le métal devienne blanc. Cette opération s'appelait *spura* (rendre pur). On lavait ensuite la marmite, bien sûr, et elle était prête pour cuire la bouillie.

Si l'on avait mal au ventre (des coliques) il fallait faire *gwenig per* (arbre de poires), qui consistait à se mettre sur la tête, les pieds en l'air. Celui qui ne pouvait pas rester sur sa tête, s'approchait d'un mur, de façon que, debout sur la tête, les pieds reposent contre le mur. On disait que c'était les gaz contenus dans les intestins qui donnaient ces maux de ventre. Les gaz s'élevant toujours en l'air, cette position permettait aux gaz de s'évacuer, et on entendait péter dans tous les coins. J'en ai fait l'expérience et je crois que c'est vrai ; mais j'avoue que je n'ai jamais vu de femmes sur la tête, les pieds en l'air !

Je pourrai écrire des pages concernant les maladies et leurs remèdes pour les bêtes et les êtres humains. Il y avait aussi les saints guérisseurs.

Mais il y avait une maladie terrible que rien ne pouvait guérir, c'était sans doute la tuberculose. On ne s'en occupait pas beaucoup, on disait du malade qu'il languissait : *Koued e langiz*.

Concernant le feu de Saint-Jean, dans beaucoup de fermes, on trouvait des plantes, qu'on appelait *louzou sant Yann*. Cette plante était distribuée à tous les gens qui se trouvaient autour du feu. On passait la plante dans le feu et ensuite on la mettait dans la pièce commune au-dessus de la table, entre les poutres et le plancher. Elle continuait à pousser, sans eau ni terre. Cette plante est, je crois, appelée en français : « orpin ». Les garçons préparaient des torches au bout de longs bâtons qu'on appelait en breton *ar fobard*. On y mettait le feu, on faisait des rondes dans la nuit, et on allait à la rencontre des garçons du hameau voisin. Les jeunes et les moins jeunes franchissaient les flammes en sautant ; mais tout cela est fini depuis un certain temps.

C'est comme la coutume du dimanche des Rameaux. Les vieilles personnes de la maison allaient déposer un brin de buis ou de laurier bénit à l'église, dans un coin de toutes les parcelles appartenant à la ferme. Ainsi disparaissent toutes les croyances de nos grands-pères. Par



exemple : de ce temps, on ne semait jamais la petite graine : choux, luzerne, colza, etc., quand la lune augmentait ou décroissait car, d'après nos aïeux, la lune avait une influence terrible sur tout, ainsi que sur les êtres humains et les bêtes.

### *Le soleil et la lune*

Avant la Révolution de 1792, il n'y avait ni montre, ni horloge ; dans toutes les maisons il y avait un cadran solaire en ardoise, où on relevait l'heure avec l'ombre d'une tige de fer. On disait ou on écrivait : « environ trois heures, ou cinq heures de relevée ». La nuit, on savait l'heure avec la lune et les étoiles ; par exemple :

*Pa vez al loar en e sud  
A vez lano a beb tu*

Quand la lune se trouve au sud  
La mer monte de tous côtés

*Pa vez al loar reter ha kornog  
A vez treh e peb ôd*

Quand la lune se trouve à l'est ou à l'ouest  
La mer est basse sur toutes les grèves.

*Daou, tri devez goude ar hann  
E teu ar mor war al lann*

Deux ou trois jours après la pleine lune  
La mer vient jusqu'à la lande.

C'est pourquoi on dit en breton *mor lann*, ce qui veut dire que les grèves et les ports sont remplis d'eau de mer jusqu'à la lande.

### *Le signe de croix*

Le signe de croix était autrefois de rigueur pour faire n'importe quoi : le boulanger, avant d'enfourner le pain, faisait le signe de croix ; le tueur de cochons aussi avant de saigner la bête (le cochon était attaché sur un banc et maintenu par trois ou quatre hommes ; on ne l'assommait pas et si le couteau n'était pas bien placé, on le retirait et on faisait un autre trou). Le semeur également faisait un signe de croix avant de semer le blé ; d'ailleurs on se signait pour tout, avant de partir en char à bancs, avant de manger sa soupe, etc.

### *Le vétérinaire et les guérisseurs*

Le vétérinaire, quand il est venu au chef-lieu du canton, a eu bien du mal avec les guérisseurs ; quand on l'appelait, un ou deux guérisseurs, qui ne connaissaient rien, étaient déjà passés ! Un exemple : un jour, chez moi une génisse avait avalé une grosse pomme de terre qui lui était restée dans la gorge ; un guérisseur a demandé un litre de

pétrole qu'on a vidé dans la gorge de la génisse, puis un autre guérisseur a dit qu'il fallait la tuer. Ce que l'on a fait ! On a salé la viande dans une barrique, mais il fut impossible de la manger : ce n'était que du pétrole ! Si une vache avait la mammite (le sang sort des tétines), on disait que la vache avait été traitée par une vipère. Il fallait donc recueillir ce lait souillé de sang, et aller courir la campagne pour y chercher une fourmilière, jeter le lait sur les fourmis, etc.

### *Un quiproquo pendant l'occupation allemande*

Avant la guerre de 1914-1918, et même plus tard, beaucoup de personnes étaient illettrées, surtout les femmes. Je vais vous raconter à ce sujet une anecdote que j'ai vécue. J'avais comme voisine une vieille fille qui ne savait ni lire, ni écrire et ne connaissait pas le français. Le jour du débarquement des alliés en Normandie, je commentais cet événement avec Guillaume Raoul, de Trouguer, dans un chemin, près de chez moi. Deux douaniers allemands, des « Gast » rentraient de la côte, furieux, en poussant leurs vélos. Ma vieille voisine chassait ses moutons d'un champ de trèfle et les houspillait pour rentrer à la maison : *D'ar gêr, gast !*, puis elle continuait : *D'ar gêr, mil hast !, d'ar gêr, tri mil hast !* *D'ar gêr* veut dire « à la maison » et *gast* veut dire à peu près « putain ». Or, les deux soldats allemands ont cru que cette femme se moquait d'eux en disant : « A la guerre, douaniers, à la guerre, mille douaniers, trois mille douaniers ». Ils ont dégainé leur revolver, ils sont allés trouver la vieille femme en lui demandant ses papiers. Affolée, elle répondait : *ma reor* (mon c...), *tourch* (cochon), *koh* (m...), *losk ahanon da vond d'ar gêr gand va deñved* (laissez-moi aller à la maison avec mes moutons). Il nous a fallu beaucoup parlementer, mon camarade et moi, avec ces Allemands pour les persuader que cette femme était inoffensive.

### *L'origine des pommes de terre du Cap-Sizun*

Il y a beaucoup de Bretons et même de Français qui ont mangé une certaine variété de pommes de terre, sans en connaître l'origine. Ce sont tout simplement des épaves. Voici leur histoire. Vers le milieu du siècle dernier, un trois-mâts anglais ayant touché une roche dans le raz de Sein, et une voie d'eau s'étant déclarée, vint s'échouer sur la plage de la baie des Trépassés. C'était une aubaine pour les habitants du Cap. Un petit vieux, guérisseur de bêtes, n'avait pu rien emporter de ce beau navire, et s'était résigné à prendre des pommes de terre trouvées dans la cuisine. Elles ne ressemblaient pas aux pommes de terre bretonnes. Cet homme, Jean-Michel Carval, de Kerninon, habitait une chaumière avec sa sœur, vieille fille. Celle-ci mit les pommes de terre sur le feu. Son frère arriva à temps, retira les pommes de terre de la marmite, les sema. Il en eut une récolte formidable : environ vingt à

vingt-cinq pommes de terre par plant, toutes de grosseur normale, les plus petites comme des œufs de poule. L'année suivante, il donna des semences à Jacques Donnart, de Kernot, qui en eut une très forte récolte, et qui alla en vendre à la foire de Pont-Croix. Comme on ne connaissait pas la variété de ces pommes de terre, tout le monde les appela *Chakez* ! Et voilà pourquoi on a mangé dans tout le Cap et le pays bigouden des *avalou-douar Chakez* qui ont duré jusqu'en 1920, à peu près, après la Grande Guerre.

### *Les leuriou-nevez*

Pendant ce siècle-ci, je ne pense pas qu'on ait fait des *leuriou-nevez* (des aires à battre), dans le Cap-Sizun. Au début du siècle dernier, il n'y avait pas de tarare. Donc, il fallait vanner le blé avec du vent. On soulevait le blé au-dessus d'un *gouel-bag* (voile d'embarcation) ; la balle et la poussière s'en allaient au vent et le grain tombait sur la voile. Bien sûr, s'il y avait des graviers, ils tombaient avec le grain. Quand celui-ci était envoyé au moulin, les graviers étaient écrasés comme le blé et il y avait du sable dans la farine. C'est pourquoi il fallait que l'aire à battre soit rigoureusement propre. On n'utilisait que des fourches en bois et tout le monde travaillait pieds nus ou en chaussons (ceux qui en avaient...). Les pantoufles étaient inconnues.

C'était une grande fête dans les hameaux que de faire ces *leuriou-nevez*. On faisait venir les joueurs de biniou. Il y avait du vin et de l'eau-de-vie. Toute la jeunesse des environs accourait, munie de sabots de bois, pour danser la gavotte dans la terre glaise. On recouvrait la cour d'une couche de terre glaise et on l'arrosait de temps en temps avec de l'eau. En dansant dessus toute la journée, cette argile faisait corps avec la terre. Au début de l'été, on balayait bien cette aire à battre. On délayait de la bouse de vache avec de l'eau pour en faire une matière plus épaisse que la peinture, un peu comme de la bouillie ; et, avec un balai de genêt, on « goudronnait » la cour avec cette bouse de vache qui, à son tour, faisait corps avec la terre glaise. Ça restait tout l'été comme ça, et ce n'était que pendant l'hiver que le goudronnage disparaissait avec la pluie et la grêle.

Dans ces *leuriou-nevez* on faisait des luttes bretonnes et d'autres sports. Le propriétaire de la ferme remettait un bélier (*ar maout*) au vainqueur. Ces luttes consistaient à mettre les deux épaules de l'adversaire à terre, ce qui est très difficile pour des hommes ayant la même force et pesant sensiblement le même poids. Pendant mon jeune âge, j'ai pratiqué ce sport que mon grand-père, qui était très fort, m'avait appris. Il participait aux luttes dans les *leuriou-nevez* et m'avait montré diverses prises.

### *Le battage du blé*

Pour battre le blé avec des manèges, il fallait au moins sept à huit personnes : une pour conduire les chevaux, une pour faire le tas de paille, une pour monter la paille sur le tas, une pour mettre les gerbes sur la table de la batteuse, une pour enlever la paille de la bouche de la batteuse, et, au moins deux pour secouer la paille, avec des fourches en bois. Aussi on s'associait à deux ou trois familles pour battre le blé. Mais il y avait des pêcheurs qui n'avaient que quelques gerbiers et pas de matériel à battre ! Aussi les paysans battaient le blé de ces pêcheurs à condition que ceux-ci les aident au battage. Et souvent, dans certaines fermes de la côte, il y avait sept ou huit familles dans la cour. Mais la fin de la moisson était couronnée d'un festin (*ar peur-zorn*) et même chez les plus pauvres, il y avait eau-de-vie, pain blanc, confiture, beurre et café : une des rares fois de l'année où l'on buvait du café. Dans beaucoup de maisons, on faisait des crêpes, mais le fromage était totalement inconnu.

Avant la guerre de 1914-1918 et pendant la guerre, la main-d'œuvre ne manquait pas dans le Cap. Dans toutes les fermes moyennes, entre cinq et dix hectares, il y avait un ou deux domestiques : une petite bonne pour garder les moutons le long de la côte, une autre pour traire les vaches, aider aux travaux de la maison et des champs avec le patron et souvent avec les oncles et tantes, qui restaient vieux garçons et vieilles filles, et vivaient dans la maison. C'est pourquoi il y a tant de champs clôturés de pierres sèches, que les vieux célibataires allaient arracher le long des côtes.

Ma famille était associée à la famille Vigouroux, de Kerninon. Mais le patron était assez vieux : son fils était au front, il ne restait que deux vieilles femmes à la maison. Il prenait donc deux toutes jeunes filles de marin-pêcheur de Lescoff comme domestiques agricoles pour la moisson qui devait durer entre vingt-cinq et trente jours. Elles étaient payées trente francs et aidaient uniquement à la moisson. Elles n'allaient pas traire les vaches, ne donnaient pas à manger aux cochons ou aux vaches, ne faisaient ni cuisine ni vaisselle.

Quand tout le monde était à son poste pour le battage, les quatre chevaux attelés au manège avant de commencer à battre la première gerbe, après avoir fait le signe de croix, la patronne de la maison arrivait avec une bouteille d'eau-de-vie et en distribuait un verre à tout le monde. Les jeunes filles refusaient. Un jour, elle offrit un verre à une servante qui était en permanence à la ferme et était un peu simple d'esprit. Son travail à la moisson consistait à sortir la paille de la bouche de la batteuse. A sa patronne qui lui demandait :

— *Chan, c'hwï a evo eur banne hini kreñv ?* (Jeanne, vous aurez un verre de fort ?)

Elle répondit :

— *Ar pezh a ra vad da eur marh, ne ra ked droug da eur gazeg !* (Ce qui fait du bien à un cheval ne fait pas de mal à une jument !)

Le blé, coupé à la faucille, était mis en gerbes avec un lien de paille ; ces gerbes, réunies en gerbiers, étaient envoyées à la maison dans une charrette et chaque gerbe était mise une à une sur la table de la batteuse. Puis on vannait le blé en tournant le tarare à la main. Les sacs étaient portés au grenier sur le dos. J'ai vu ces deux jeunes filles, la main droite bandée d'un mouchoir, car elles avaient dans le creux de la main des ampoules faites par la faucille. Le samedi soir, elles rentraient chez elles pour aller à la messe le dimanche. Le lundi matin, on recommençait.

### *Le « racisme » des habitants du Cap-Sizun*

Avant la guerre de 1914-1918, les habitants du Cap étaient « racistes », et ils le sont encore, sauf les jeunes.

À la libération, j'ai été nommé membre de la délégation spéciale de Clédén. On parlait beaucoup du « Grand Brest », du « Grand Douarnenez », du « Grand Quimper ». J'ai proposé d'englober les quatre communes-sœurs du Cap en une seule qui aurait fait le « Grand Cap-Sizun ». J'ai donc contacté les autres délégations spéciales des quatre communes. Mais en ce temps-là, il était impossible de voir les paysans de Clédén et de Goulien côtoyer les pêcheurs de Plogoff. Aujourd'hui, c'est différent. On voit très souvent des fils de pêcheurs de Plogoff, marins de commerce, marins de l'Etat ou marins-pêcheurs demander en mariage des filles de paysans, chose qu'on ne voyait pas autrefois.

La fusion des communes se fera, mais dans vingt ou trente ans, quand la vieille génération sera dans la tombe. Pourtant cela aurait fait une commune de 7 à 8 000 habitants et avec une bonne organisation, la population aurait doublé pendant l'été : car le Cap possède peut-être le plus de sites et de monuments historiques du département du Finistère.

Conséquences du refus de la fusion des communes du Cap : les communes du sud (Plogoff, Primelin et Esquibien), à majorité de marins, ont adhéré au syndicat d'Audierne pour l'eau. Les communes de Clédén, Goulien, Beuzec, à majorité de paysans, ont fait le remembrement. Il y a donc des routes pour aller dans toutes les fermes, dans tous les champs. Mais dès qu'elle arrive sur la commune sud, la route s'arrête ; de même que l'eau courante s'arrête à la dernière maison de la commune sud. Ce qui fait dire à certains touristes, qu'il y a des frontières dans le Cap-Sizun.

(à suivre)



# la documentation

CHANTAL DANIEL

CLAUDE FAGNEN

## Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère

(année 1974)

### MANUELS GÉNÉRAUX ET SCIENCES AUXILIAIRES.

#### Manuels et articles généraux.

- 1 CHÉDEVILLE (André). L'immigration bretonne dans le royaume de France du XI<sup>e</sup> au début du XIV<sup>e</sup> siècle. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. LXXXI, 1974, 2, p. 301-343.  
Comporte une carte des immigrants par diocèses.
- 2 DILLON (Myles) et CHADWICK (Nora K.). Les royaumes celtiques. Paris, Fayard, 1974, in-8°, 453 p., ill.
- 3 HONORÉ (P.). Histoire de la Bretagne et des pays celtiques. 1<sup>re</sup> partie : des origines à 1341, Plourin-Morlaix, Skol Vreiz, 1974, in-8°, 135 p., ill. 2<sup>e</sup> partie : l'État breton de 1341 à 1532 et les pays celtes au Moyen Age, Plourin-Morlaix, Skol Vreiz, 1973, in-8°, 134 p., ill.
- 4 HUREAU (Jean). La Bretagne aujourd'hui. Paris, Jeune Afrique, 1974, 13,5 × 28 cm, 264 p., ill.
- 5 HURT (John J.). La politique du parlement de Bretagne (1661-1675). *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. LXXXI, 1974, 1, p. 105-130.
- 6 LAURENT (Jeanne). Bretagne et Bretons. Grenoble, Arthaud, 1974, 18 × 18 cm, 153 p., ill.

- 7 MUSSET (Lucien) et CHANTEUX (Henry). Essai sur les invasions bretonnes et normandes dans le Maine aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, nouvelle série, n° 29 (243), octobre-décembre 1972, p. 37-59.

### Bibliographies.

- 8 Bibliographie de Charles Le Quintrec. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 42.
- 9 BROUDIC (F.). Roll al leoriou hag ar pennadou bet embannet e brezoneg e 1973. Bibliographie des publications en langue bretonne, année 1973. *Studi*, n° 1, déc. 1974, 114 p.  
Bibliographie des ouvrages et articles en breton sur l'histoire (p. 76-78) et sur les biographies (p. 78-80).
- 10 COISEL (Nicole), LE BIHAN (Alexis) et OMNÈS (Marie-Pierre). Bibliographie de la presse française politique et d'information générale, 1865-1944. Finistère. Paris, Bibliothèque nationale, 1973, in-8°, 80 p.
- 11 CHARPY (Jacques), DANIEL (Chantal) et FAGNEN (Claude). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère, de la préhistoire à 1940 (année 1973). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 389-421 (cf. t. CI, 1973, n° 2).
- 12 MAHÉ (Georges). Essai de bibliographie des œuvres bretonnes de Brizeux. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1974, p. 214-220.

### Archivistique.

- 13 FEUTREN (Jean). Noms et surnoms. Où l'on voit comment étaient tenus nos anciens registres. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 289, octobre 1974, p. 4-7 ; n° 290, novembre 1974, p. 4-10 ; n° 291, décembre 1974, p. 4-11.  
Les registres paroissiaux à Roscoff au début du XVII<sup>e</sup> siècle.
- 14 FEUTREN (Jean). Papier à comptes. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 283, février 1974, p. 7-9.  
Registre des comptes de la fabrique de Roscoff.
- 15 PEYRONNET (Georges). Quelques sources manuscrites documentaires de l'histoire maritime de la Bretagne. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971 [1974], p. 53-63.
- 16 PEYRONNET (Georges). Les sources de l'histoire médiévale de la Bretagne en Angleterre. *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 2, p. 245-258.



**Archéologie.**

- 17 BARDEL (J.-P. et A.). Chronique d'archéologie technique. *Archéologie en Bretagne*, n° 1, janvier 1974, p. 22-28, fig. ; n° 2, avril 1974, p. 35-41, fig. ; n° 4, septembre 1974, p. 21-26, fig.  
Le quadrillage, les relevés (triangulation et hypsométrie), le cahier de fouille, les fiches de sac, le cahier-photo, le répertoire des monnaies.
- 18 BARDEL (J.-P.). Plonéour-Lanvern (Finistère). Relevé de la cache médiévale de la chapelle de Languivoa. *Archéologie en Bretagne*, n° 2, avril 1974, p. 15-21, fig.
- 19 GIOT (P.-R.). Informations. Circonscription de Bretagne. *Gallia-préhistoire*, t. XVI, 1973, fasc. 2 (Finistère, p. 414-422, fig. 28-41).
- 20 GOULETQUER (P.-L.). Application d'une méthode rationnelle à la prospection des sites mésolithiques. *Travaux de la Société lorientaise d'archéologie*, 1972-1973, p. 2-3, fig.  
Commune de Plovan.
- 21 GOULETQUER (P.-L.), MORIS (J.) et STOURM (J.-C.). Prospection archéologique en pays bigouden. Méthodes, résultats et perspectives. *Penn ar Bed*, n° 79, décembre 1974, p. 468-483, fig.  
Expérience menée dans la commune de Plovan.
- 22 LECLERC (Guy). Une tombe du XVI<sup>e</sup> siècle à Notre-Dame de Châteaulin. *L'Écho de Saint-Louis*, Châteaulin, n° 88, juillet 1974, p. 24-27.
- 23 PAPE (Louis). Quelques réflexions sur les fouilles de sauvetage. *Archéologie en Bretagne*, n° 3, juillet 1974, p. 1-2.
- 24 SANQUER (René). L'archéologie romaine en Bretagne. *Archeologia*, n° 74, septembre 1974, p. 10-15, ill.  
Avec chronologie, lexique et carte.
- 25 SANQUER (René). En guise d'introduction. *Archéologie en Bretagne*, n° 1, janvier 1974, p. 1-3.  
Présentation de cette nouvelle revue.
- 26 SANQUER (René). Réflexions... *Archéologie en Bretagne*, n° 2, avril 1974, p. 1-3.  
Introduction au numéro 2 de cette nouvelle revue.

**Paléographie et héraldique.**

- 27 DIZERBO (A.-H.). Les armoiries du Poulmic. *Presqu'île de Crozon. Lanvéoc-Poulmic*, juillet 1973, p. 32-34.

- 28 FEUTREN (Jean). Images de Roscoff. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 281, décembre 1973, p. 7-9 et 17 ; n° 284, mars 1974, p. 4-5 et 8-9 ; n° 286, mai 1974, p. 8-10 ; n° 287, juin 1974, p. 8-9 ; n° 288, été 1974, p. 8-9 (cf. t. CI, 1973, n° 17).

Fac-similés paléographiques.

- 29 PASTOUREAU (Michel). L'héraldique bretonne des origines à la guerre de succession de Bretagne. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 121-147.

### Numismatique.

- 30 AUBIN (Gérard). A propos de la numismatique de l'Armorique. *Archéologie en Bretagne*, n° 1, janvier 1974, p. 16-18.

Orientations de recherche.

### Généalogies et biographies collectives.

- 31 A la recherche du temps passé : M. Guizouarn et la famille de Calan. *Bulletin paroissial d'Elliant*, n° 228, mars 1974, p. 3-4.

- 32 FOUCHER (Jean) et THOMAS (Georges-Michel). La famille Torrec de Bassemaison. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 56-57.

Famille de négociants et d'armateurs finistériens au XVIII<sup>e</sup> siècle.

- 33 Les grandes familles de Plonévez. *Mouez ar Vro, Plonévez-du-Faou*, n° 80, décembre 1973, p. 2 ; n° 82, février 1974, p. 20 ; n° 90, décembre 1974, p. 20.

- 34 Habitants de L'Hôpital [-Camfrout] au XVIII<sup>e</sup> siècle. *L'Hospitalier. Bulletin mensuel de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, janvier 1974, p. 2 ; février 1974, p. 15 ; mars 1974, p. 2 et 15 ; avril 1974, p. 2 et 15 ; mai 1974, p. 2 et 15 ; juin 1974, p. 15 (cf. t. CI, 1973, n° 21).

- 35 KERBAUL (Eugène). Dictionnaire biographique de militants ouvriers du Finistère (1918-1944)... 1<sup>re</sup> série, 590 militants. Suivi d'une première liste de volontaires bretons dans les Brigades internationales (guerre d'Espagne, 1936-1939). 1974, in-4°, 189 p. mss.

Copie de l'exemplaire déposé à l'Institut Maurice-Thorez, conservé aux Archives du Finistère sous la cote 4 J 116.

- 36 KERSAUZON (Y. de). Notice historique sur la famille de Poulmic. *Presqu'île de Crozon. Lanvéoc-Poulmic*, juillet 1973, p. 25-29.

Armoiries et généalogie.

- 37 MALLERAY (Hervé de). Généalogie des Furic. Saint-Brieuc, Les Pres-ses bretonnes, 1974, in-8°, 144 p.

Originaires du Finistère.

**Toponymie et anthroponymie.**

- 38 FEUTREN (Jean). Ab... *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 283, février 1974, p. 3-6 ; n° 284, mars 1974, p. 5-7 ; n° 286, mai 1974, p. 4-6 ; n° 287, juin 1974, p. 4-6 ; n° 288, été 1974, p. 3-5.  
Étude onomastique des noms commençant par le préfixe Ab.
- 39 FEUTREN (Jean). Feunteun Vir. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 291, décembre 1974, p. 1-2.  
Brève étude toponymique sur cette ancienne ferme de Gouézec.
- 40 FEUTREN (Jean). Le haut et le bas dans le vieux breton. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 289, octobre 1974, p. 10-11.  
Les dénominations anciennes du haut et du bas dans les noms de lieu et les noms de famille à Roscoff et à l'île de Batz aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.
- 41 QUENTEL (Paul). Les noms en Lok- et le culte de saint Michel en Bretagne. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971 [1974], p. 11-21.

**PREHISTOIRE ET EPOQUE GALLO-ROMAINE.****Préhistoire.**

- 42 Découverte d'une hache préhistorique. *Le Télégramme de Brest*, 28 novembre 1974, Plozévet, p. 8.  
A Plozévet.
- 43 Découverte d'une tombe dolménique. *Ouest-France*, 26 avril 1974, Plobannalec-Lesconil, p. 18.  
A Lesconil en Plobannalec.
- 44 Les fouilles archéologiques au cimetière breton de Saint-Urnel, en Plomeur : d'intéressants renseignements sur l'histoire de la Bretagne. *La Bretagne à Paris*, n° 1412, janvier 1974, p. 11.
- 45 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1973. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 9-18 (cf. t. CI, 1973, n° 52).
- 46 GIOT (P.-R.) et MONNIER (J.-L.). Le cimetière breton de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel, en Plomeur : fouilles de 1973. Perspectives sur les Bretons. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 83-115, ill.
- 47 GIOT (P.-R.). La fibule hallstattienne de Penmarc'h. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 20-21, fig.
- 48 GIOT (P.-R.), HALLEGOUET (B.) et MONNIER (J.-L.). Le paléolithique ancien du pays de Léon. *L'Anthropologie*, t. LXXVII, 1973, p. 497-518, fig.

- 49 GIOT (P.-R.) et MONNIER (J.-L.). Le vase de l'âge du bronze de Croaz-Pren en Plouguerneau. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 18-20, fig.
- 50 GOULETQUER (P.-L.). Les bouilleurs de sel. *Sciences et Avenir*, n° 328, juin 1974, p. 572-577, fig.
- 51 GRANDMONTAGNE (Claude). Un dolmen est découvert à deux pas de l'école publique. *Le Télégramme de Brest*, 4-5 mai 1974, Crozon, p. 10. A Crozon.
- 52 KERMEN (Pol). A travers la préhistoire et l'antiquité, quelques industries en Armorique. *Le Progrès de Cornouaille*, 4 décembre 1971, p. 8.
- 53 MORZADEC-KERFOURN (M.-T.). Variations de la ligne de rivage armoricaine au quaternaire. Analyses polliniques de dépôts organiques littoraux. [Thèse de doctorat ès sciences de l'Université de Rennes, 1973]. *Mémoires de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, n° 17, 1973, 208 p., 101 fig., 16 tableaux.
- 54 Promenade à Roc'h Toul vers 1900. *La Voix de Saint-Thégonnec*, n° 17, mars 1974, p. 2 ; n° 18, avril 1974, p. 2.  
Extrait de *Mégalithisme*, du contre-amiral Réveillère.
- 55 Vestiges du passé : la motte de Quimerc'h. *Ouest-France*, 30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 1974, Finistère, p. 11.

### **Epoque gallo-romaine.**

- 56 Au Douric, des vestiges de l'époque gauloise. *Le Télégramme de Brest*, 6 mai 1974, Fouesnant, p. 9.  
En Fouesnant.
- 57 Découverte de vestiges gallo-romains au bourg de Ploudaniel. *Le Télégramme de Brest*, 19 novembre 1974, Ploudaniel, p. 8 C.
- 58 GALLIOU (Patrick). A propos de deux pendentifs gallo-romains du musée archéologique de Nantes trouvés dans le Finistère. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. LXXXI, 1974, 2, p. 259-283.
- 59 GALLIOU (Patrick). Fibules armoricaines. *Archéologie en Bretagne*, n° 2, avril 1974, p. 5-14, fig. ; n° 4, septembre 1974, p. 33-40, fig.  
Publication des découvertes anciennes ou récentes, avec bibliographie.
- 60 GALLIOU (Patrick). Notes de céramologie. *Archéologie en Bretagne*, n° 1, janvier 1974, p. 4-10, fig.  
Vases de Kerilien en Plounéventer, de Keradennec en Saint-Frégant, de Bouchéozen en Saint-Méen et de Kervénennec en Pont-Croix.
- 61 GALLIOU (Patrick). Notes de céramologie armoricaine. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. LXXXI, 1974, 1, p. 13-24, fig.  
Un tesson de sigillée d'Argonne à Kervénennec en Pont-Croix ; vases de Carhaix.

- 62 GALLIOU (Patrick). Le plan des villas gallo-romaines en Armorique. *Archeologia*, n° 74, septembre 1974, p. 27-33, fig.
- 63 GALLIOU (Patrick) et LE BIHAN (Jean-Paul). Quimper antique. *Archeologia*, n° 74, septembre 1974, p. 16-19, ill.  
Les ateliers pré- et protohistoriques ; le Quimper gallo-romain.
- 64 KERMEN (Pol). Sur le pourtour de la baie de Douarnenez, d'importants vestiges d'établissements industriels de l'époque gallo-romaine. *Le Progrès de Cornouaille*, 6 janvier 1973, p. 8.
- 65 LE BIHAN (Jean-Paul) et GALLIOU (Patrick). Les forges antiques de Quimper-Kermoisant. *Archéologie en Bretagne*, n° 4, septembre 1974, p. 7-19, fig.
- 66 LEJEUNE (Michel). Note sur le graffiti de La Roche-Maurice (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 3-4, p. 669-673.  
Inscription retrouvée dans la villa gallo-romaine de Valy-Cloistre, en La Roche-Maurice.
- 67 LE LOCH (Claude). Le décor des villas gallo-romaines en Armorique. *Archeologia*, n° 74, septembre 1974, p. 34-40, ill.
- 68 PÉRON (A.). Le Porzay et la baie de Douarnenez à l'époque romaine : un exemple de renouveau de l'archéologie historique. *Le Télégramme de Brest*, 11 mars 1974, Pont-l'Abbé, p. 9.
- 69 PHILIPPE (Joseph). Le complexe industriel de la baie de Douarnenez à l'époque romaine. *Armor-Magazine*, n° 56, p. 46.
- 70 PHILIPPE (Joseph). Le Porzay et ses richesses : l'établissement romain de Kervel. *Le Télégramme de Brest*, 24 mai 1974, Crozon, p. 10.
- 71 RICHARD (Louis). La tête sculptée de Plogonnec (Finistère). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 79-81, ill.
- 72 SANQUER (René). Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1973). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 23-78 (cf. t. CI, 1973, n° 71).
- 73 SANQUER (René). La villa romaine en Armorique. *Archeologia*, n° 74, septembre 1974, p. 20-26, ill.  
Sites et époques.
- 74 TANNEAU (Yves). Lumières sur la cité gallo-romaine de Douarnenez. *Ouest-France*, 23 avril 1974, Douarnenez, p. 13.
- 75 Trois monuments mystérieux : les groupes du cavalier et de l'anguipède. *Le Progrès de Cornouaille*, 27 novembre 1971, p. 3.
- 76 VEILLARD (Jean-Yves). Une exposition itinérante : le Porzay et la baie de Douarnenez à l'époque romaine. *Archeologia*, n° 74, septembre 1974, p. 41-45, ill.

- 77 Vestiges gaulois découverts à Fouesnant. *Ouest-France*, 6 mai 1974, Finistère, p. 11.

Au Douric en Fouesnant.

## HISTOIRE POLITIQUE DU FINISTÈRE.

### Moyen Age.

- 78 DIZERBO (A.-H.). Les seigneuries de la presqu'île. *Presqu'île de Crozon. Lanvéoc-Poulmic*, juillet 1973, p. 3-6.

Les seigneuries de Crozon, du Poulmic, de Rosmadec, au Moyen Age et sous l'Ancien Régime.

- 79 DURAND (P.). Les Du Chastel pendant une tranche de la guerre de Cent Ans. *Amphitrite*, n° 7, février 1974, p. 10-25.

Les relations des Du Chastel avec le duc de Bretagne et les rois de France et d'Angleterre au XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle. Tableau généalogique en annexe.

- 80 GUILLOTTEL (Hubert). Les vicomtes de Léon aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971 [1974], p. 29-51.

- 81 LE GOFF (Michel). Les anciennes seigneuries de Gouézec. *L'Écho gouézécois*, juin 1974, n° 6, p. 3-4 (cf. t. CI, 1973, n° 75).

### Histoire moderne.

- 82 DIZERBO (A.-H.). 1594 : bataille de la Pointe des Espagnols. *Presqu'île de Crozon. Roscanvel*, mars 1974, p. 7-12.

Les préparatifs de l'expédition, la construction du fort, le siège, le bilan. Bibliographie.

- 83 FOUCHER (Jean). Troubles dans les Montagnes Noires - Spézet. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1974, p. 190-192.

La révolte du papier timbré et la question du domaine congéable.

- 84 LECLERC (Guy). 1675 : la révolte du papier timbré ou la révolte contre le mépris. *L'Écho de Saint-Louis, Châteaulin*, n° 89-90, décembre 1974, p. 27-36.

- 85 MOREL (Marie-Claude). Quelques mots sur la révolte du papier timbré. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1974, p. 183-185.

- 86 OGÈS (Louis). Le notaire Sébastien Le Balp, chef des Bonnets rouges. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1974, p. 186-189.

Notaire royal de la cour de Carhaix en 1675, il fut le chef de l'insurrection dans le Póher.

### Révolution de 1848.

- 87 THOMAS (Georges-Michel). Les lendemains de la Révolution de 1848 en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1974, p. 206-210.

### Troisième République.

- 88 YUENOU (Anna). Fransez Debauvais de Breiz-Atao et les siens. Les mémoires du chef breton commentés par sa femme. T. I. : Fondation et essor de Breiz-Atao. Rennes, Imprimerie générale, 1974, in-8°, 415 p., pl.

### Guerre de 1939-1945.

- 89 BAUDOT (Marcel). Libération de la Bretagne. Paris, Hachette, collection « La Libération de la France », 1973, in-8°, 224 p.
- 90 RÉMY (colonel). La Résistance en Bretagne. Récits choisis et présentés par le colonel Rémy. Genève, Famot, 1974, 2 vol. in-8°, 256 et 256 p., phot.
- 91 THOMAS (Georges-Michel). Le pays des Abers à l'heure de l'Occupation. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1974, p. 147-152.

## HISTOIRE DES INSTITUTIONS.

### Histoire administrative.

- 92 A la recherche du temps passé. L'élection présidentielle... en 1848. *Bulletin paroissial d'Elliant*, n° 234, octobre 1974, p. 3-4.  
L'organisation du vote à Elliant.
- 93 GUIFFAN (Jean). Les élections législatives en Bretagne depuis 1945. *Ar Falz*, n° 7, octobre-décembre 1974, p. 23-38, graphiques.
- 94 Plonévez et les élections législatives depuis 1871. *Mouez ar Vro, Plonévez-du-Faou*, n° 81, janvier 1974, p. 20 (cf. t. CI, 1973, n° 94).

### Histoire judiciaire.

- 95 THOMAS (Georges-Michel). Le double destin du fort de Quélern. *Presqu'île de Crozon. Roscanvel*, mars 1974, p. 29-31.  
Caserne et prison d'État.
- 96 THOMAS (Georges-Michel). Une erreur judiciaire sous la Révolution. Victime de sa naïveté et d'un aigrefin, le Brestois Etienne Pasco, condamné à huit ans de fers, fut acquitté deux ans plus tard. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1974, p. 197-202.  
Avec la publication d'une lettre de Théophile-Marie Laennec qui précise la personnalité de Pasco.

### Histoire financière.

- 97 LÉVY (André). Les dîmes d'après le temporel de l'évêché de Quimper à la fin du Moyen-Age. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 149-159.

## HISTOIRE MARITIME.

- 98 AMAN (Jacques). Recherches sur les officiers bleus dans la marine française au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Amphitrite*, n° 6, mai 1973, p. 28-34.  
Une définition nouvelle de cette catégorie d'officiers.
- 99 BOUDRIOT (Jean). Les Royal-Louis. *Neptunia*, n° 112, 4<sup>e</sup> trim. 1973, p. 9-16 ; n° 113, 1<sup>er</sup> trim. 1974, p. 17-24.  
Nom de six vaisseaux construits — dont trois à Brest — de 1667 à 1811.
- 100 CORBES (H.). En parcourant les mémoires d'un administrateur de la marine au siècle dernier (Alfred Guichon de Grandpont). *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. LXXXI, 1974, 1, p. 167-208.  
Commissaire général de la marine à Brest de 1861 à 1872.
- 101 DEUNFF (Jean). Avec les baleiniers malouins de 1819 à 1834. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1974, p. 221-223.
- 102 HENRAT (Philippe). Un pas vers notre moderne École navale : la formation des officiers de la marine royale à la veille de la Révolution. *Amphitrite*, n° 7, février 1974, p. 1-9.
- 103 MANAH. Activités maritimes. *Presqu'île de Crozon. Lanvéoc-Poulmic*, juillet 1973, p. 7-9.  
La pêche côtière, les naufrages et pillages, les poursuites et procès sur la côte de Lanvéoc au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après Bourde de la Rogerie.
- 104 PENAUD (Georges). Deux naufrages parmi tant d'autres. Naufrages à Ouessant. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1974, p. 100-102.  
Le « Chanaral II » disparu au large d'Ouessant le 31 janvier 1902 ; le sauvetage de marins anglais par un pêcheur d'Ouessant vers 1920.
- 105 PENAUD (Georges). Phare d'Ouessant (le Stiff). *Le Phare d'Ouessant*, mars 1974, p. 3.
- 106 Souvenirs d'un amiral. Mémoires du vice-amiral Jurien de La Gravière. *Neptunia*, n° 116, 4<sup>e</sup> trim. 1974, p. 29-52.  
Notamment, un chapitre sur le vaisseau « Le Vétéran » (traversée de Lorient à Brest en 1809), et un autre sur l'escadre de Brest pendant les dernières années du premier Empire.
- 107 TANNEAU (Yves). La tragédie du Guet. *Ensemble* (bulletin paroissial de Tréboul), n° 222, octobre 1974, p. 4-7.  
Naufrage à l'île Tristan en 1883.
- 108 THÉRÉNÉ (Charles). Les phares de mon père. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1974, p. 158-162, ill.  
L'île Vierge, Lavaon, l'île Wrac'h.



- 109 VICHOT (J.). L'album de l'amiral Willaumez. *Neptunia*, n° 110, 2<sup>e</sup> trim. 1973, p. 41-56 ; n° 111, 3<sup>e</sup> trim. 1973, p. 45-52 ; n° 112, 4<sup>e</sup> trim. 1973, p. 53-60 ; n° 113, 1<sup>er</sup> trim. 1974, p. 25-32 ; n° 114, 2<sup>e</sup> trim. 1974, p. 17-24.

Édition de l'album d'aquarelles de Frédéric Roux, conservé au Musée de la Marine, et représentant tous les bâtiments sur lesquels l'amiral Willaumez (1761-1845) a été embarqué ; nombreux embarquements à Brest.

## HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE.

### Histoire économique.

- 110 A la découverte des vieux moulins. *Le Télégramme de Brest*, 28 mars 1974, Morlaix, p. 6.
- 111 A la recherche du temps passé : les vieux moulins d'Elliant. *Bulletin paroissial d'Elliant*, n° 231, juin 1974, p. 5 ; n° 232, juillet 1974, p. 3-4.
- 112 ANNÉZO (Jean-Pierre). Dégradation des dunes de Bretagne. *Penn ar Bed*, n° 79, décembre 1974, p. 443-451.
- 113 AR JOHN. Précurseurs des Johnies ? Les marchands bretons et le commerce des oignons à Exeter au XIV<sup>e</sup> siècle. *Le Progrès de Cornouaille*, n° 1443, 29 juin 1974, p. 1 et 3.
- 114 Les bassins houillers de Cornouaille aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. *Le Progrès de Cornouaille*, n° 1427, 9 mars 1974, p. 6.
- 115 BAZIN (Jehan). Le coin du passé : un étang disparu. *La Voix de Saint-Houardon*, novembre-décembre 1974, n° 8, p. 6.  
L'étang artificiel de la Filature, aujourd'hui comblé, avait été aménagé par la Société linière en 1845.
- 116 COTTEN (Guy). L'apiculture au temps passé et aujourd'hui. *Ouest-France*, 26-27 janvier 1974, Elliant, p. 15.
- 117 DIZERBO (A.-H.). Sur l'histoire des algues et du goémon. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1974, p. 91-97, ill.  
L'exploitation, le commerce et l'utilisation du goémon.
- 118 DUVAL (Michel). Bois de marine et constructions navales pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1692). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971 [1974], p. 147-160.
- 119 Les foires à travers les siècles. *Ouest-France*, 17 mai 1974, Quimper, p. 11.  
La foire de Quimper.
- 120 GEORGELIN (Pierre). Sur le goémon de rive. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1974, p. 88-90, ill.

- 121 Goémon d'épave : coutume à l'île d'Ouessant. *Le Phare d'Ouessant*, décembre 1974, p. 10.  
Le ramassage du goémon sur les côtes d'Ouessant vers 1914.
- 122 JAMET (P.). Connaissez-vous l'Aulne ? *L'Écho gouézécois*, juin 1974, n° 6, p. 2.  
L'Aulne canalisée, « frontière naturelle » de Gouézec.
- 123 JANNÈS (Henri). Le goémon à Plounéour-Trez. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1974, p. 153-156.  
Réglementation de la récolte du goémon depuis la Révolution.
- 124 LECLERC (Guy). Les foires en Basse-Bretagne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. *L'Écho de Saint-Louis*, Châteaulin, n° 87, mars 1974, p. 25-31.
- 125 LE RHUN (Pierre-Yves). Géographie économique de la Bretagne. Éditions Breiz, in-8°, 144 p., fig., cartes. [Collection « Breiz hor Bro », vol. 3].
- 126 LE ROY. A propos de la création d'une zone touristique d'aménagement concerté à Kergariou en Telgruc. *Penn ar Bed*, n° 79, décembre 1974, p. 452-454.
- 127 LE SAUX (A.). Les assurances mutuelles agricoles de Landerneau célèbrent leurs cinquante ans. *Semailles*, bulletin de l'école d'agriculture du Nivot, n° 39, octobre 1974, p. 25-30.  
Rétrospective historique.
- 128 L'homme et le saumon : une pêcherie de saumons à Châteaulin sous le règne de Louis XIV. *Saumons et truites de Bretagne et de Basse-Normandie*, n° 13, 2<sup>e</sup> trim. 1974, p. 16-19.
- 129 NÉDÉLEC (Loïk) et BODÉRÉ (Jean-Claude). Pour la défense de l'environnement à Combrit - Ile-Tudy (Finistère). *Penn ar Bed*, n° 78, septembre 1974, p. 393-398.
- 130 Le moulin à mer ou la leçon des anciens. *La Bretagne à Paris*, n° 1419, 22 février 1974, p. 9.  
Le moulin de Névez.
- 131 PÉRON (François). La doyenne des usines d'iode française fut fondée au Conquet, en 1829, par le Lyonnais François-Benoît Tissier. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1974, p. 85-87, ill.
- 132 La petite histoire des foires. *Le Progrès de Cornouaille*, n° 1436, 11 mai 1974, p. 3.
- 133 PHILIPPE (Joseph). 150 ans de prospection houillère en Cornouaille. *Armor-Magazine*, n° 51, avril 1974, p. 43.
- 134 THOMAS (Georges-Michel). L'huître et les débuts de l'ostréiculture en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1974, p. 78-82.

- 135 THOMAS (Georges-Michel). Richesses oubliées. *Presqu'île de Crozon. Roscanvel*, mars 1974, p. 35-37.

Mines de fer, briquetterie et fours à chaux : exploitations abandonnées de la presqu'île de Roscanvel.

- 136 Une grande première de l'aéropostale. *Ensemble*, bulletin paroissial de Tréboul, n° 223, novembre 1974, p. 11-14.

Les souvenirs d'Auguste Lescop, originaire de Tréboul, sur la traversée de l'Atlantique en avion par l'« América » de Byrd, en 1927.

### Histoire sociale.

- 136 bis BARIOU (Robert). Dépeuplement, exode, dépopulation en Bretagne centrale : l'exemple de la Haute-Cornouaille. *Norais*, n° 84, octobre-décembre 1974, p. 527-539.

- 137 BORVO (Alain). Anatomie d'un jeu de cartes : l'aluette ou le jeu de la vache. *Le Vieux Papier*, fasc. 252, avril 1974.

Jeu pratiqué dans les ports de pêche.

- 138 COIC (Youenn). « Hebken », conte gueux. Paris, Oswald, 1974, 18 × 11,5 cm, 80 p.

La vie quotidienne en pays bigouden au XIX<sup>e</sup> siècle.

- 139 COIC (Youenn). Les « ploucs », essai de chronique paysanne. Paris, Oswald, 1973, 18 × 11,5 cm, 178 p.

Étude sur le Cap-Caval, prenant pour base l'Armorique gallo-romaine de la fin du IV<sup>e</sup> siècle.

- 140 CRESTON (René-Yves). Le costume breton. Paris, Tchou, 1974, in-8°, 445 p., ill.

Réédition artistique de l'œuvre ethnologique de R.-Y. Creston.

- 141 Le culte des pierres à Ouessant. *Le Phare d'Ouessant*, juillet-août 1974, p. 6-7 ; octobre 1974, p. 10.

- 142 Les dernières fermes de Quimper-Ville. *Ouest-France*, 5 avril 1974, Quimper, p. 12.

Parc-Ménez en Kerfeunteun, Kerlan-Vian en Penhars, la Tourelle en Ergué-Armel.

- 143 DIZERBO (A.-H.). Lanvéoc-Poulmic. Évolution de la population depuis 1873. *Presqu'île de Crozon. Lanvéoc-Poulmic*, juillet 1973, p. 35-36.

Tableaux par années de recensements : population totale, population municipale, population agglomérée, population éparsse, ménages...

- 144 Goubert (Jean-Pierre). Environnement et épidémies : Brest au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. LXXXI, 1974, 4, p. 733-743.

Communication pour le colloque international « Urbanisation et Environnement », Bucarest, septembre 1973.

- 145 GOUBERT (Jean-Pierre). Malades et médecins en Bretagne (1770-1790). Paris, Klincksieck, 1974, in-8°, 509 p. Compte rendu par S. Chassagne dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. LXXXI, 1974, 4, p. 792-801.
- 146 HAYE (Marie-Françoise). Les différends entre ouvriers aux mines de Poullaouen et du Huelgoat au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 45-48.
- 147 LAUTRÉDOU (E.). Au temps des veillées en pays bigouden. *Ouest-France*, 20 mars 1974, Pont-l'Abbé, p. 15.
- 148 LAUTRÉDOU (E.). Du temps des aires neuves à celui des cours de fermes bitumées. *Ouest-France*, 25 mars 1974, Pont-l'Abbé, p. 16 ; 26 mars 1974, Pont-l'Abbé, p. 18.
- 149 LE GALLO (Yves). Le domaine congéable. *Le Temps de l'Ouest*, n° 45, janvier 1974, p. 12 ; n° 46, février 1974, p. 16.  
Sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution.
- 150 LE ROY (Jean-François). Les paysans de la mer. *Ouest-France*, 9 juin 1974, Plouguerneau, p. 16.  
Les goémoniers.
- 151 LE SEAC'H (G.). Artisans et métiers d'antan. *L'Écho gouézécois*, juin 1974, n° 6, p. 7.  
Les vieux métiers de Gouézec avec les noms en breton.
- 152 MAGUERZE (J.-J.). Introduction à l'éthologie basse-bretonne. *Les Cahiers du Pays de Baud*, n° 7-8, 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> trim. 1972, p. 1-36.  
Essai sur les mœurs anciennes des habitants de la Basse-Bretagne.
- 153 MALGORN (Bernadette). La population d'Ouessant au XVIII<sup>e</sup> siècle. Étude démographique. *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 2, p. 289-315.
- 154 MALLAÏE (J.-L.). Gwechall en Gwerliskin : réjouissances populaires guerlesquinaises, pardon de Santez Barba. *Kleier Gwerleskin*, mai 1974, n° 1, p. 6-7 et 12 ; juillet-août 1974, n° 3, p. 6-7. ; septembre 1974, n° 4, p. 6-7 et 12 ; octobre 1974, n° 5, p. 9.
- 155 MEURIC (G.). A propos des cordiers du temps passé. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1974, p. 173-175.  
Les « cacous » en Bretagne et notamment à Moëlan.
- 156 La population de 1790 à 1968. *Presqu'île de Crozon. Roscanvel*, mars 1974, p. 52.  
Le nombre d'habitants de Roscanvel pour chaque année.
- 157 Regard sur la démographie léonarde au XVII<sup>e</sup> siècle. *La Voix de Saint-Thégonnec*, n° 22, novembre 1974, p. 19.  
Les travaux de M. Le Prohon.

- 158 TANNEAU (Yves). Le costume des pêcheurs de Douarnenez en 1840. *Ouest-France*, 24 janvier 1974, Douarnenez, p. 13.
- 159 WEISSE (Louis). Deux émigrées. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 43-44.  
Anecdotes sur deux jeunes Finistériennes « montées » à Paris pour gagner leur vie.

### HISTOIRE RELIGIEUSE.

- 160 A la recherche du temps passé. Du bruit autour des chapelles. *Bulletin paroissial d'Elliant*, n° 235, novembre-décembre 1974, p. 3-4.
- 161 BAZIN (Jehan). Le coin du passé : l'église Saint-Houardon. *La Voix de Saint-Houardon*, mars 1974, n° 3, p. 6-8 ; avril-mai 1974, n° 4, p. 6-7 ; juin-juillet 1974, n° 5, p. 5-8.
- 162 BAZIN (Jehan). Saint-Thomas, église d'une ancienne paroisse. *La Voix de Saint-Houardon*, janvier 1974, n° 1, p. 6-7 (cf. t. CI, 1973, n° 139).  
A Landerneau.
- 163 BAZIN (Jehan). Vieilles navigations celtiques et légendes des auges de pierre des saints bretons dans la littérature hagiographique, les traditions populaires et les arts. *Amphitrite*, n° 6, mai 1973, p. 12-16.  
Barques miraculeuses et bateaux des évangélisateurs.
- 164 BEAUMONT (René de). Un peu d'histoire : un inventaire à Moëlan en 1906. *L'Écho de Saint-Philibert*, Moëlan, février 1974 ; avril 1974 ; novembre 1974.
- 165 CASTEL (Yves-Pascal). Saint Pol de Léon. Châteaulin, Jos Le Doaré, collection « Les grands saints bretons », 1974, in-8°, 24 p., ill.
- 166 CASTEL (Yves-Pascal). Un départ mouvementé en 1791. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1974, p. 196.  
Départ pour l'exil en Angleterre, en février 1791, de Mgr de La Marche, dernier évêque de Saint-Pol-de-Léon.
- 167 DEBARY (Michel). Saint Armel. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971 [1974], p. 23-28.
- 168 L'église paroissiale de Briec. *Entre nous*, bulletin interparoissial de Briec-de-l'Odét, 7 février 1974, p. 9-10.
- 169 Entre nous... *Le Télégramme de Brest*, 13-14 avril 1974, Roscoff, p. 14.  
Comment Roscoff dut aux Anglais son premier recteur.
- 170 L'étonnante histoire de saint Bidouzin. *Ouest-France*, 5-6 janvier 1974, Saint-Pol-de-Léon, p. 12.
- 171 Événements qui se sont passés dans l'église paroissiale de Briec. *Entre nous*, bulletin interparoissial de Briec-de-l'Odét, 8 mars 1974, p. 7-8.

- 172 Fondation de la paroisse de Lesconil. *Bagig Leskon*, octobre 1974, p. 2-3.
- 173 GOURIOU (abbé). Kantik sant Hernot. *Presqu'île de Crozon. Saint-Hernot, Cap de la Chèvre*, 1972.  
Le cantique de saint Hernot en breton.
- 174 GRÉGOIRE (Frère). Les Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire. Les Calvaires de Bretagne. *Pax*, chronique de l'abbaye de Landévennec, n° 97, janvier 1974, p. 21-24 ; n° 99, juillet 1974, p. 84-91 ; n° 100, octobre 1974, p. 132-136.
- 175 GRÉMONT (Denis-Bernard). Recherches sur saint Melar, Melor ou Meloir. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 285-361.
- 176 L'histoire de la chapelle Sainte-Barbe. *Le Télégramme de Brest*, 9 mai 1974, Névez, p. 9 B.  
A Névez.
- 177 Histoire de l'église paroissiale. *Le Phare d'Ouessant*, mars 1974, p. 9-10 ; mai 1974, p. 8-9.  
Église Saint-Paul de Lampaul d'Ouessant.
- 178 LANGLOIS (Claude). Le diocèse de Vannes au XIX<sup>e</sup> siècle. 1800-1830. Paris, Klincksieck, 1974, in-8°, 631 p.  
Quelques références au diocèse de Quimper.
- 179 LE COZ (chanoine). La paroisse de Pleyben. *Bulletin paroissial de Pleyben*, n° 397, février 1974, p. 19 ; n° 398, mars 1974, p. 20 (cf. t. CI, 1973, n° 211).  
Le chanoine Le Coz fut curé de Pleyben de 1900 à 1922.
- 180 LE FLOC'H (chanoine). La paroisse de Douarnenez, 1875-1975. *L'Écho de Douarnenez-Ploaré*, n° 194, octobre-novembre 1974, p. 1-2 ; n° 195, décembre 1974, p. 2.
- 181 LE FLOC'H (L.). Il y a un siècle... La paroisse des Glénan. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, 20 juillet 1974, n° 14, p. 318-323.  
La paroisse des Glénan et la vie de ces îles dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.
- 182 LE MAITRE (Louis-Pierre). Sébastien-Claude Quelennec, prêtre de Concarneau (1735-1826). Un fils de matelot, curé chez les matelots. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 199-261.
- 183 MANAH. Les relations de la presqu'île avec l'abbaye de Daoulas. *Presqu'île de Crozon. Roscanvel*, mars 1974, p. 38-41.  
Les prieurés-cures de Roscanvel et de Camaret.
- 184 MANAH. Les religieuses bénédictines de la famille de Goulaine, seigneur du Poulmic. *Presqu'île de Crozon. Lanvéoc-Poulmic*, juillet 1973, p. 30-32.

- 185 MARTIN (Hervé). Les ordres mendiants en Bretagne (1230 - vers 1530). Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, soutenue à l'Université de Paris IV le 24 juin 1972. Compte rendu d'André Vauchez. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LIX, n° 162, janvier-juin 1973, p. 214-215.
- 186 MARTIN (Hervé). Les « religieux mendiants » dans les statuts synodaux de la France de l'Ouest au bas Moyen Age : essai d'analyse sémantique. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. LXXXI, 1974, 2, p. 345-363.  
Parmi les statuts étudiés, ceux de Quimper de 1384 à 1499.
- 187 1925-1975. Cinquantenaire de l'église Saint-Joseph. *Bulletin paroissial d'Audierne*, n° 127, septembre 1974, p. 10-12 ; n° 128, décembre 1974, p. 9-11.
- 188 Monographie : desservants de la chapelle de Saint-Jean. *Ensemble*, bulletin paroissial de Tréboul, n° 218, 15 mai 1974, p. 9-10.  
A Tréboul.
- 189 Monsieur l'abbé Sébastien Le Brusq : Kure Sant Yann. *Ensemble*, bulletin paroissial de Tréboul, n° 218, 15 mai 1974, p. 10-15.  
A Tréboul.
- 190 MORVANNOU (F.). Guénolé et Guénaël. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. LXXXI, 1974, 1, p. 25-42.  
Cette étude philologique très poussée aboutit au maintien de la distinction traditionnelle entre les deux saints.
- 191 Nécrologie : Monsieur le chanoine François Guivarc'h, ancien curé-doyen de Landivisiau, 1897-1974. *L'Écho paroissial de Landivisiau*, n° 316, avril 1974, p. 19.
- 192 Notre-Dame d'Ilijour. *Entre nous*, bulletin interparoissial de Briec-de-l'Odé, 11 janvier 1974, p. 9-10.  
A Briec.
- 193 PELLEAU (J.-M.). Le R. Père Le Roux, jésuite. *L'Écho gouézécois*, juin 1974, n° 6, p. 5.  
Né à Trébrivan (Côtes-du-Nord), le 13 décembre 1653 ; décédé au château du Guilly, en Lothey, le 17 juillet 1725, au cours d'une mission qu'il prêchait à Gouézec.
- 194 PENAUD (Georges). Une figure ouessantine : dom Jean-Louis Malgorn, moine de Kergonan. *Le Phare d'Ouessant*, mars 1974, p. 2-3.
- 195 Saint Pol Aurélien. *Le Phare d'Ouessant*, octobre 1974, p. 9.  
Saint Pol à Ouessant.

## EMIGRATION ET OUTRE-MER.

- 196 Vers les îles Kerguelen. A Maunoir : « Les baleiniers de la désolation » par Louis Bergen Le Play. Compte rendu de sa conférence. *La Bretagne à Paris*, n° 1425, 5 avril 1974, p. 3.
- 197 WEISSE (Louis). Les mémoires du capitaine Péron. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 52-54 ; avril-juin 1974, p. 104-106 ; juillet-septembre 1974, p. 168-170 ; octobre-décembre 1974, p. 227-229 ; (cf. t. CI, 1973, n° 165).

## HISTOIRE DE LA CIVILISATION.

### Enseignement et corps savants.

- 198 BAZIN (Jehan). Curieux documents sur l'enseignement primaire au temps de Charles X et de Louis-Philippe. *La Voix de Saint-Houardon*, octobre 1974, n° 7, p. 4-5.  
A Landerneau.
- 199 FERTÉ (Patrick). L'Université de Cahors au XVIII<sup>e</sup> siècle (1700-1751) : le coma universitaire au siècle des Lumières. Chez l'auteur, 1974, in-8°, 384 p.  
Aux pages 192 et 193, liste des Cornouaillais qui fréquentèrent l'université de Cahors dans les années 1740-1750.
- 200 FREYSSINET (Jean). L'école Saint-Martin [de Brest] va fêter ses 75 ans. *Le Télégramme de Brest*, 4 avril 1974, éd. de Brest, p. 8.
- 201 Historique de l'école publique à Lesconil depuis 1890. *Bagig Leskon*, décembre 1973 ; janvier 1974 ; mars 1974 ; octobre 1974.
- 202 L'instruction à Guerlesquin. *Kleier Gwerleskin*, n° 6, novembre 1974, p. 6-7 ; n° 7, décembre 1974, p. 6-7.
- 203 KERNÉVEL (J.). Les Frères des Écoles chrétiennes à Brest au XIX<sup>e</sup> siècle. *Le Progrès de Cornouaille*, n° 1454, 14 septembre 1974, p. 4 ; n° 1455, 21 septembre 1974, p. 4 ; n° 1456, 28 septembre 1974, p. 4 ; n° 1457, 5 octobre 1974, p. 4.
- 204 TANNEAU (Yves). A propos d'un jumelage : la renaissance des liens millénaires entre la Cornouailles britannique et la Cornouaille armorique. *Ouest-France*, 5 avril 1974, éd. de Quimper, p. 15.  
Jumelage de l'école des Saints-Anges de Douarnenez avec le lycée anglais de Truro.
- 205 Une école nationale d'hydrographie à Saint-Pol. C'était en 1791. *Ouest-France*, 9 octobre 1974, Saint-Pol-de-Léon, p. 13.



**Presse.**

- 206 *Pax... d'hier*. Chronique d'une chronique. *Pax*, chronique de l'abbaye de Landévennec, n° 100, octobre 1974, p. 110-119.  
A l'occasion de la publication du centième numéro de *Pax*, historique de cette revue depuis ses débuts en 1950.
- 207 Rétrospective. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, janvier 1974, n° 1, p. 18-20.  
A l'occasion de la rénovation du bulletin diocésain, les différentes étapes de son histoire, depuis la publication du premier numéro de *La Semaine religieuse* le 2 octobre 1886.

**Histoire religieuse.**

- 208 BALCON (Jean). Un épisode de la guerre entre Diderot et Fréron : l'affaire du « Fils naturel » en 1757. *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 3-4, p. 499-506.
- 209 BAZIN (Jehan). 1847 : Gustave Flaubert visite les ruines du château de La Roche-Maurice. *Ouest-France*, 11 janvier 1974, Landerneau, p. 14.
- 210 La « Belle Époque » : d'Audierne à l'île de Sein avec Charles Le Goffic. *Ouest-France*, 21 février 1974, Audierne, p. 15.
- 211 BOSQUET (Alain). Charles Le Quintrec enraciné. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 15.
- 212 DEBAUVE (Jean-Louis). C'était en ce temps-là... *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 22-28, phot.  
Souvenirs personnels de l'amitié qui lia Charles Le Quintrec à l'auteur du présent article.
- 213 Dix poèmes inédits de Charles Le Quintrec. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 21, 28, 31, 36, 40, 41.
- 214 DOHOLLAU (Heather). Victor Segalen : l'espace du temps passé. *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 3-4, p. 615-626.
- 215 L'élève Max Jacob [documents de la collection de J.-L. Debauve]. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 11.  
La distribution des prix au collège de Quimper en 1883.
- 216 ERHEL (Jean-Yves). Kerhuiten, terre promise du poète à la recherche d'un dieu que Paris lui refuse. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 34-36.  
Charles Le Quintrec à Moëlan.

- 217 FEUTREN (Jean). Guillaume Quiquer. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 282, janvier 1974, p. 7-9.  
Né à Roscoff, Guillaume Quiquer est l'auteur d'un **Dictionnaire et colloques français et bretons traduits du français en breton**, paru à Morlaix en 1626.
- 218 GIOT (P.-R.). Penmarc'h et Geoffrey Chaucer. *Bull. Soc. Arch. Fin*, t. CI, 1973, p. 117-119.
- 219 GLORENNEC (Hervé). Un Quimpérois oublié... Alexandre Verchin. *Quimper-Réalités*, n° 23, hiver 1974-1975, p. 2-3.  
Écrivain né à Alençon en 1865, mort en 1932 ; de famille essentiellement cornouaillaise, il fit une partie de sa carrière comme avocat à Lannion, puis à Quimper.
- 220 GRALL (Xavier). « Charles, ton nom comme un épi de froment bien doré... ». *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 29-31, phot.  
Charles Le Quintrec à Moëlan et Pont-Aven.
- 221 KERAMBRUN (Y.). Bréhat : inauguration de la stèle à la mémoire du poète Louis Guillaume. *La Bretagne à Paris*, n° 1425, 5 avril 1974, p. 3.  
1907-1971. Échangea une importante correspondance avec Max Jacob.
- 222 LEBÈGUE (Raymond). Passages d'écrivains romantiques à Brest. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971 [1974], p. 5-10.
- 223 LEBOS (Paul). La mer bretonne et les poètes. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1974, p. 61-66.
- 224 LEMOIGNE (Alain). Charles Le Quintrec, poète théologien de la terre et terreau de Dieu. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 37-39.
- 225 LHÉRITIER (Antony). Les chemins de Le Quintrec. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 16-21, phot.
- 226 MICHEL (Pierre). Ma rencontre avec Charles Le Quintrec. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 32-33, phot.
- 227 MORLEC (Jean). Femmes d'Armor. *La Bretagne à Paris*, 6 janvier 1974 - 18 octobre 1974 (cf. t. CI, 1973, n° 80).  
Sophie Trébuchet, Claire de Kersaint, Marie Dorval, Adèle Foucher, Juliette Drouet, Henriette Renan, Marie Lenéru, Marie du Moustoir, Julie-Françoise Bouchaud des Hérettes.
- 228 MORVANNOU (F.). Yann-Ber Kalloc'h, ur skrivagner Kilstourmer ? [Jean-Pierre Calloc'h, un écrivain réactionnaire ?]. *Ar Falz*, n° 7, octobre-décembre 1974, p. 14-22.  
Le poète bretonnant Jean-Pierre Calloc'h, né à Groix en 1888, tué en 1917.
- 229 PELLETIER (Christian). Max Jacob : un homme, une œuvre. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 12-14, phot.
- 230 SABATIER (Robert). Le poète de la rue Saint-Joseph. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 12-14, phot.  
Charles Le Quintrec à Paris dans les années 50.

- 231 STEINMETZ (Jean-Luc). Mab-Ivin de Roscoff, une nouvelle inédite de Petrus Borel. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. LXXXI, 1974, 2, p. 415-446.  
Publication critique avec présentation du texte et notes.
- 232 THOMAS (Georges-Michel). Saint-Pol Roux à Roscanvel. *Presqu'île de Crozon. Roscanvel*, mars 1974, p. 32-34.
- 233 SOUFFLET (Edmond). Max Jacob et Liane de Pougy. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 8-11.  
Liane de Pougy, épouse du prince Ghika, séjourna à Roscoff, où elle rencontra Max Jacob, jusqu'en 1927.

### Art.

- 234 CALVEZ (Louis). Dans la presqu'île, au-delà de Morgat et vers le Cap de la Chèvre. *Presqu'île de Crozon. Saint-Hernot, Cap de la Chèvre*, 1972.  
L'ancienne trêve de Saint-Hernot ; la chapelle et son mobilier.
- 235 CASTEL (Yves-Pascal). Le calvaire de Plougastel-Daoulas. Châteaulin, Jos Le Doaré, 1974, in-8°, 24 p., ill.
- 236 CASTEL (Yves-Pascal). La croix pectorale des abbés de Saint-Mathieu. *Pax*, chronique de l'abbaye de Landévennec, n° 97, janvier 1974, p. 13-17.
- 237 CASTEL (Yves-Pascal). Le Quilliou aujourd'hui. *Mouez Ar Vro, Plonévez-du-Faou*, n° 89, novembre 1974, p. 20 (cf. t. CI, 1973, n° 198).  
La Vierge à l'Enfant assise (XVII<sup>e</sup> siècle).
- 238 Le château de Quimerc'h en Bannalec. *La Voix des Genêts de Bannalec*, n° 277, janvier 1974, p. 16-17 ; n° 278, février 1974, p. 16-17 ; n° 280, avril 1974, p. 14-15 ; n° 281, mai 1974, p. 16-17 ; n° 282, juin 1974, p. 18-19 (cf. t. CI, 1973, n° 204).
- 239 DHÉNIN (M.). Le trésor de Saint-Jean-du-Doigt. *Annales de Bretagne*, t. LXXX, 1973, 2, p. 259-286.
- 240 DIZERBO (A.-H.) et KERAUDREN (Th.). L'église de Crozon. *Presqu'île de Crozon*, n° spécial, janvier 1974, 20 p.  
Historique et description : le retable des dix mille martyrs, le retable du rosaire, la chaire, le maître-autel, l'orgue, les fonts baptismaux.
- 241 DURAND (P.). Le château de Kergadiou en Plourin-Ploudalmézeau. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1974, p. 132-139, ill.
- 242 FEUTREN (Jean). Le château de Landivinec. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 285, avril 1974, p. 5-6.  
A Roscoff.
- 243 Histoire locale : la chapelle de l'église blanche. *La Voix des Genêts de Bannalec*, n° 279, mars 1974, p. 17.

- 244 KERAUDREN (Th.). L'église. *Presqu'île de Crozon. Roscanvel*, mars 1974, p. 42-43.  
L'église Saint-Eloi de Roscanvel et ses vitraux.
- 245 MOLLAT (Michel). Les ex-voto maritimes. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 363-373.
- 246 Notre-Dame du Crann en Spézet : ses vitraux et ses sculptures. Publication de la Commission régionale de l'Inventaire (Bretagne), Châteaulin, Jos Le Doaré, 1974, in-8°, 16 p., ill.
- 247 RAPHALEN (Daniel), SANCÉAU (Christiane) et DONAL (Louis). Histoire du château de Quimerc'h en Bannalec. Bannalec, Comité d'histoire locale et comité de sauvegarde du patrimoine, 1974, in-4°, 26 p., ill.
- 248 Richesses artistiques de Briec : Notre-Dame d'Ilijour. *Ouest-France*, 25 avril 1974, Briec, p. 14.
- 249 Les richesses artistiques de Plozévet. *Ouest-France*, 3 avril 1974, Plozévet, p. 16 ; 18 avril 1974, p. 16 ; 23 avril 1974, p. 12.  
L'église, l'enclos paroissial, la chapelle de la Trinité.
- 250 SAMSON (Daniel). Les ex-voto marins de Cornouaille. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 375-388.
- 251 TRUTTMANN (Ph.). Les ouvrages fortifiés de la presqu'île. *Presqu'île de Crozon. Roscanvel*, mars 1974, p. 13-28, phot.  
Étude réalisée dans le cadre des travaux de l'inventaire des monuments et richesses artistiques du canton de Crozon.
- 252 TUARZE (Pierre). Pont-Aven, arts et artistes. Paris, la Pensée universelle, 1974, in-8°, 188 p.  
Série de notices biographiques tendant à prouver que le maître de l'école de Pont-Aven n'est pas Gauguin, mais Emile Bernard.
- 253 Vieux manoirs. Crechallan, d'après A. Dirou. *Quimper-Réalités*, n° 23, hiver 1974-1975, p. 3.  
L'ancien manoir de Crechallan à Quimper, près de l'église de Kerfeunteun.
- 254 WETZEL (Jean-Pierre). Sauver les ex-voto maritimes ? *Marine*, n° 83, avril 1974, p. 73-76, phot.

## HISTOIRE LOCALE.

### Généralités.

- 255 CALVEZ (Louis). Presqu'île dans la presqu'île. *Presqu'île de Crozon. Roscanvel*, mars 1974, p. 1-3.
- 256 DIZERBO (A.-H.). Itinéraire. Au Cap de la Chèvre et Saint-Hernot. *Presqu'île de Crozon. Saint-Hernot, Cap de la Chèvre*, 1972.  
Description touristique.

- 257 LE GALLO (Yves). La presqu'île. *Presqu'île de Crozon. Saint-Hernot, Cap de la Chèvre*, 1972.
- 258 Pages d'histoire. *Presqu'île de Crozon. Roscanvel*, mars 1974, p. 3-7. Quelques événements marquants de la presqu'île de Roscanvel au cours des siècles.
- 259 SOUBIGOU (J.-P.). Courte histoire de la Bretagne. *Kleier an Arre*, interparoissial mensuel du doyenné de Sizun, avril-mai 1974, p. 8-9 ; juin 1974, p. 2 et 4.
- 260 TANNEAU (Yves). Chronique du vieux pays bigouden. *La Bretagne à Paris*, n° 1425, 5 avril 1974, p. 9.

#### **Audierne.**

1925-1975... Cf. n° 187.

#### **Bannalec.**

Le château de Quimerc'h... Cf. n° 238.

Histoire locale... Cf. n° 243.

- 261 Histoire locale : faits divers. *La Voix des Genêts de Bannalec*, n° 283, juillet-août 1974, p. 22 ; n° 284, septembre 1974, p. 13 ; n° 285, octobre 1974, p. 17-18.

RAPHAËL (Daniel), SANCÉAU (Christiane) et DONAL (Louis). Cf. n° 247.

#### **Bénodet.**

- 262 Un peu d'histoire locale. *Le Télégramme de Brest*, 19 juillet 1974, Bénodet, p. 7.

La poste à Bénodet.

#### **Brest.**

- 263 BIENFAIT (Jean). Les villes françaises. Brest. Notes et études documentaires de la Documentation française, 1<sup>er</sup> avril 1974, in-4°, 128 p., fig.
- 264 Connaître Brest : l'ancienne prison. *Inter-Service*, n° 304, 24 avril 1974, éd. de Brest, p. 8.
- 265 Connaître Brest : la rue Porzmoguer. *Inter-Service*, n° 311, 26 septembre — 9 octobre 1974, éd. de Brest, p. 14.
- 266 Connaître Brest : le bureau des marchands. *Inter-Service*, n° 397, 5-19 juin 1974, éd. de Brest, p. 12-13.
- 267 FOUCHER (Jean). Brest et les guerres qui aidèrent à son développement. *La Cohorte*, avril 1974, p. 29-32, phot.
- FREYSSINET (Jean). Cf. n° 200.
- GOUBERT (Jean-Pierre). Cf. n° 144.
- KERNÉVEL (J.). Cf. n° 203.

- 268 LAURENT (Charles). La jeune Brestoïse qui fut la déesse Raison. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1974, p. 193-195.  
Marie-Louise Vrignaud, née à Recouvrance le 19 juin 1775.
- 269 LAURENT (Charles). Plan perfectionné de l'antique Hygropolis, actuellement commune de Brest, par Pierre Le Conte. *Neptunia*, n° 114, 2<sup>e</sup> trimestre 1974, p. 57-72.  
Plan gravé de Brest datant de 1922.
- LEBÈGUE (Raymond). Cf. n° 222.
- 270 OLLIVIER (Jean) [Georges-Michel Thomas]. Rues brestoïses : Joseph-Romain-Desfossés, amiral de France. *Le Télégramme de Brest*, 13 juin 1974, Brest, p. 8.  
Né à Gouesnou en 1798, mort à Paris en 1864.
- 271 QUÉMÉNER (Hervé). Brest et la mer (1848-1874) : l'histoire d'un rêve qui devait faire d'une ville militaire le premier port de commerce d'Europe. *Le Télégramme de Brest*, 1<sup>er</sup> mars 1974, Brest, p. 6.
- 272 SEGALÉN (A.-P.). Le séjour à Brest, en 1704, du comte de Toulouse, amiral de France et gouverneur de Bretagne. *Amphitrite*, n° 6, mai 1973, p. 1-11.

#### **Briec.**

L'église paroissiale... Cf. n° 168.  
Événements... Cf. n° 171.  
Notre-Dame d'Ilijour. Cf. n° 192.  
Richesses artistiques... Cf. n° 248.

#### **Camaret.**

- MANAH. Cf. n° 183.
- 273 THOMAS (Georges-Michel). A Camaret où le turbot était pour rien. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1974, p. 49-51.  
L'hôtel de la Marine et l'hôtel de France à Camaret à la « Belle Époque ».

#### **Carhaix.**

GALLIOU (Patrick). Cf. n° 61.

#### **Châteaulin.**

L'homme et le saumon... Cf. n° 128.  
LECLERC (Guy). Cf. n° 22.

#### **Combrit.**

NÉDÉLEC (Loïk) et BODÉRE (Jean-Claude). Cf. n° 129.

#### **Concarneau.**

- 274 Beuzec-Conq : l'histoire d'une commune sans histoires. *Ouest-France*, 10 janvier 1974, Concarneau, p. 14.  
LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Cf. n° 182.

**Le Conquet.**

PÉRON (François). Cf. n° 131.

**Crozon.**

CALVEZ (Louis). Cf. n° 234.

DIZERBO (A.-H.). Cf. n° 78.

DIZERBO (A.-H.). et KERAUDREN (Th.) Cf. n° 240.

GRANDMONTAGNE (Claude). Cf. n° 51.

KERAUDREN (Th.). Saint-Hernot. *Presqu'île de Crozon. Saint-Hernot, Cap de la Chèvre*, 1972.

Le site, le quartier, la chapelle.

TRUTTMANN (Ph.). Cf. n° 251.

**Douarnenez.**

- 276 Essai d'histoire locale. *Ensemble*, bulletin paroissial de Tréboul, n° 217, 15 avril 1974, p. 3-6.

**Tréboul.**

LE FLOC'H (chanoine). Cf. n° 180.

Monographie... Cf. n° 188.

Monsieur l'abbé... Cf. n° 189.

TANNEAU (Yves). Cf. nos 74, 107, 158, 204.

- 277 TANNEAU (Yves). A l'écoute du vieux Douarnenez : récits et anecdotes. *Ouest-France*, 6 janvier 1974, Douarnenez, p. 16 ; 26 mars 1974, p. 14 ; 29 août 1974, p. 12.

- 278 TANNEAU (Yves). Échos de Tréboul au temps de nos pères. *Ensemble*, bulletin paroissial de Tréboul, n° 219, 15 juin 1974, p. 4-8.

- 279 TANNEAU (Yves). Historique du passage de la rivière de Pouldavid à Douarnenez (1830-1885). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 263-284.  
Une grande première... Cf. n° 136.

**Elliant.**

A la recherche du temps passé... Cf. nos 31, 92, 111, 160.

**Fouesnant.**

Au Douric... Cf. n° 56.

LE FLOC'H (L.). Cf. n° 181.

Vestiges gaulois... Cf. n° 77.

**Gouézec.**

FEUTREN (Jean). Cf. n° 39.

JAMET (P.). Cf. n° 122.

LE GOFF (Michel). Cf. n° 81.

LE SEAC'H (G.). Cf. n° 151.

PELLEAU (J.-M.). Cf. n° 193.

**Guerlesquin.**

L'instruction... Cf. n° 202.

- 280 LE BRIGANT (Yves). Histoire locale. *Kleier Gwerleskin*, n° 122, janvier 1974, p. 8-9 (cf. t. CI, 1973, n° 248).

MALLAÏE (J.-L.). Cf. n° 154.

**L'Hôpital-Camfrout.**

Habitants... Cf. n° 34.

**Huelgoat.**

HAYE (Marie-Françoise). Cf. n° 146.

**Ile de Batz.**

FEUTREN (Jean). Cf. n° 40.

- 281 PRISER (Louis). Un îlien a réalisé une intéressante étude sur les appellations bretonnes relatives à son île. *Le Télégramme de Brest*, 3 octobre 1974, Saint-Pol-de-Léon, p. 10.

Sur l'île de Batz.

**Ile de Sein.**

- 282 TANNEAU (Yves). L'île de Sein à la « Belle Époque ». *Ouest-France*, 19 juillet 1974, Audierne, p. 14 ; 31 juillet 1974, p. 14 ; 24-25 août 1974, p. 13.

**Ile-Tudy.**

NÉDÉLEC (Loïk) et BODÉRE (Jean-Claude). Cf. n° 129.

**Kerlouan.**

- 283 GUÉZENOC (Yves). Historique. *Hekleo Kerlouan*, n° 138, janvier 1974, p. 7-10 ; n° 139, février 1974, p. 8-11 ; n° 140, mars 1974, p. 4-6 ; n° 141, avril 1974, p. 3-5 ; n° 142, mai 1974, p. 10-12 ; n° 143, juin 1974, p. 8-9 ; n° 144, juillet-août 1974, p. 16 (cf. t. CI, 1973, n° 252).

**Landéda.**

- 284 LANGONGAT (Renan). Au pays de Landéda. En feuilletant les archives municipales... *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1974, p. 128-131.

Extraits des procès-verbaux des assemblées communales de Landéda sous la Révolution.

**Landeleau.**

- 285 Le vieux Landeleau. *A travers les chemins de la Troménie*, bulletin paroissial de Landeleau, décembre 1974, p. 10-11.

**Landerneau.**

BAZIN (Jehan). Cf. n°s 115, 161, 162, 198.

- 286 BAZIN (Jehan). Landerneau, fief urbain des vicomtes de Léon et des vicomtes puis ducs de Rohan, princes de Léon. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, t. CI, 1973, p. 161-198.

LE SAUX (A.). Cf. n° 127.



- 287 1926 : construction du quai de Léon. Un travail d'une haute précision. *Ouest-France*, 29 novembre 1974, Landerneau, p. 19.  
Histoire des quais de Landerneau.

**Landivisiau.**

Nécrologie... Cf. n° 191.

**Lannéanou.**

Retour au passé... Cf. n° 306.

**Lannilis.**

- 288 FLOC'H (Valia). Ma famille de Lannilis. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1974, p. 166-167.

- 289 ROUÉ (Jacques). Les mœurs à Lannilis au siècle dernier. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1974, p. 144-146.

Extrait d'un mémoire de maîtrise sur « la vie paroissiale et religieuse de Lannilis du Concordat à 1914 ».

**Lanvéoc.**

DIZERBO (A.-H.). Cf. nos 27, 143.

- 290 KERAUDREN (Th.). Lanvéoc. Vers l'autonomie. *Presqu'île de Crozon. Lanvéoc-Poulmic*, juillet 1973, p. 10-19.

Longtemps trêve de Crozon, Lanvéoc fut érigée en paroisse en 1862 et en commune en 1872.

- 291 KERSAUZON (Y. de). Le Poulmic. *Presqu'île de Crozon. Lanvéoc-Poulmic*, juillet 1973, p. 20-25.

Le château de Poulmic, le Poulmic militaire, l'École navale.

- 292 LE GALLO (Yves). Lanvéoc-Poulmic. *Presqu'île de Crozon. Lanvéoc-Poulmic*, juillet 1973, p. 1-2.

Les notes de voyage de Cambry (1794-1795) et de Michelet (1831).

MANAH. Cf. nos 103, 184.

Notice historique... Cf. n° 36.

**Lesneven.**

- 293 Lesneven sous Louis XIV : une enquête de scolaires de Notre-Dame de Lourdes. *Ouest-France*, 22 mars 1974, Lesneven, p. 15.

**Lopérec.**

- 294 Un brin d'histoire locale : Lopezrec (aujourd'hui Lopérec). [Texte extrait du « Nouveau dictionnaire de Bretagne », édité en 1843]. *Semailles*, n° 38, mai 1974, p. 4-7.

**Moëlan-sur-Mer.**

BEAUMONT (René de). Cf. n° 164.

ERHEL (Jean-Yves). Cf. n° 216.

GRALL (Xavier). Cf. n° 220.

MEURIC (G.). Cf. n° 155.

**Morlaix.**

- 295 APPRIOU (Daniel). L'Histoire court les rues. *Ouest-France*, 10 janvier 1974, Morlaix, p. 13 ; 7 février 1974, p. 11 ; 6 mars 1974, p. 10.

A propos des noms de rues de Morlaix : rue Tristan-Corbière, rue Laennec, rue de la Cordelière.

**Névez.**

L'histoire de la chapelle... Cf. n° 176.

Le moulin à mer... Cf. n° 130.

**Ouessant.**

Le culte des pierres... Cf. n° 141.

- 296 FAVÉ (Louis). A propos d'une deuxième île d'Ouessant. *Le Phare d'Ouessant*, juin 1974, p. 6-7.

Goémon d'épave... Cf. n° 121.

Histoire de l'église... Cf. n° 117.

- 297 LUCAS (A.). Ouessant, île du Ponant. Châteaulin, Jos Le Doaré, réédition, in-8°, 32 p.

MALGORN (Bernadette). Cf. n° 153.

- 298 Parc naturel régional d'Armorique. Ouessant — Enez Eussa. Collection « Guides des parcs naturels régionaux », n° 7, série « Itinéraires », 11,3 × 23,5 cm, 112 p., ill.

PENAUD (Georges). Cf. nos 104, 105, 194.

Saint Pol Aurélien. Cf. n° 195.

**Penmarc'h.**

GIOT (P.-R.). Cf. nos 47, 218.

**Plabennec.**

- 299 Un peu d'histoire locale... Landouardon. *Présence de Plabennec*, n° 45, 15 janvier 1974, p. 10-11 ; n° 46, 15 février 1974, p. 14 (cf. t. CI, 1973, n° 262).

**Pleyben.**

LE COZ (chanoine). Cf. n° 179.

**Plobannalec.**

Découverte... Cf. n° 43.

Fondation de la paroisse... Cf. n° 172.

Historique... Cf. n° 201.

**Plogonnec.**

RICHARD (Louis). Cf. n° 71.

**Plomeur.**

Les fouilles archéologiques... Cf. n° 44.

GIOT (P.-R.) et MONNIER (J.-L.). Cf. n° 46.

**Plonéour-Lanvern.**

BARDEL (J.-P.). Cf. n° 18.

**Plonévez-du-Faou.**

CASTEL (Yves-Pascal). Cf. n° 237.

Les grandes familles... Cf. n° 33.

Plonévez et les élections législatives... Cf. n° 94.

**Plonévez-Porzay.**

PHILIPPE (Joseph). Cf. n° 70.

**Plouarzel.**

- 300 ELIÈS (chanoine). 1670-1770 : le siècle de gloire de Plouarzel. Brest, collection « Le Soc », n° 70 bis, 1973, 80 p., phot.

**Ploudalmézeau.**

- 301 Certains faits particuliers qui se sont passés à Ploudalmézeau. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1974, p. 140-143.

Extraits du « cahier » de l'abbé Arzel, curé de Ploudalmézeau en 1853 (année 1627 à 1857).

- 302 Histoire de Ploudalmézeau. *Kannadig Ploudalmezeau*, janvier à décembre 1974, n°s 1 à 11 (cf. t. CI, 1973, n° 265).

**Ploudaniel.**

Découverte... Cf. n° 57.

**Ploudiry.**

- 303 Anecdote du temps passé (publiée dans *La Dépêche de Brest* du vendredi 25 mai 1888). *Échos de mon village : Ploudiry*, n° 31, 3<sup>e</sup> trimestre 1974, p. 14.

La paralysie soudaine — et probablement diplomatique — de Gabriel Boucher, maire de Ploudiry, lors d'une visite préfectorale dans cette municipalité en 1888.

- 304 LIZIARD (Alain). An Ty-forn. *Échos de mon village : Ploudiry*, n° 31, 3<sup>e</sup> trimestre 1974, p. 9-10.

Le folklore de la Ty-forn à Ploudiry.

**Plouézoc'h.**

- 305 Excursions dans la commune de Plouézoc'h. *L'écho de Plouézoc'h*, octobre 1974, n° 9, p. 3 (cf. t. CI, 1973, n° 268).

**Plougastel-Daoulas.**

CASTEL (Yves-Pascal). Cf. n° 235.

**Plougonvelin.**

CASTEL (Yves-Pascal). Cf. n° 236.

**Plougonven.**

- 306 Retour au passé... *Le Lien de Plougonven et Lannéanou*, n° 166, septembre 1974, p. 9-10.

Anecdotes diverses sur la paroisse de Plougonven depuis le XV<sup>e</sup> siècle.

**Plouguerneau.**

- 307 BARS (Jean). Découverte du pays de Plouguerneau. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1974, p. 119-127, ill.

Le phare de l'île Vierge, la chapelle du Traon, la chapelle du Grouanec, le pardon de Saint-Michel, le manoir de Lesmel.

- 308 DRAPIER-CADEC (Léontine). Combien j'ai douce souvenance... du Lilia d'il y a près de 40 ans. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1974, p. 163-165.

GIOT (P.-R.) et MONNIER (J.-L.). Cf. n° 49.

**Plouguin.**

- 309 ELIÈS (chanoine). Plouguin, cité royale. Brest, collection « Le Soc », n° 72 bis, 1973, in-8°, 88 p., phot.

**Ploujean.**

- 310 Charles Lindbergh à Ploujean. *La Corbeille de Ploujean*, n° 151, septembre 1974, p. 8.

**Plounéour-Ménez.**

- 311 VIVIE (François de). Le scandaleux secret de Byron. *Historia*, avril 1974.

Il s'agit d'une fille incestueuse de Byron qui vécut à Plounéour-Ménez de 1833 à 1839 et y eut une fille, Marie.

**Plounéour-Trez.**

JANNÈS (Henri). Cf. n° 123.

**Plounéventer.**

GALLIOU (Patrick). Cf. n° 60.

**Plourin-Ploudalmézeau.**

DURAND (P.). Cf. n° 241.

**Plovan.**

GOULETQUER (P.-L.). Cf. n° 20.

GOULETQUER (P.-L.), MORIS (J.) et STOURM (J.-C.). Cf. n° 21.

**Plozévet.**

Découverte... Cf. n° 42.

- 312 1946 : Plozévet à l'extérieur. *Keleier Plozevet*, n° 214, avril 1974, p. 4-5.

Les richesses artistiques... Cf. n° 249.

**Pont-Aven.**

GRALL (Xavier). Cf. n° 220.

TUARZE (Pierre). Cf. n° 252.

**Pont-Croix.**

GALLIOU (Patrick). Cf. n°s 60, 61.

**Poullaouen.**

HAYE (Marie-Françoise). Cf. n° 146.

**Quimerc'h.**

Vestiges du passé... Cf. n° 55.

**Quimper.**

- 313 De l'histoire, de la petite histoire, des bribes de breton dans les rues du vieux Quimper. *Le Télégramme de Brest*, 16 juillet 1974, Quimper, p. 5.

Les dernières fermes... Cf. n° 142.

L'élève... Cf. n° 215.

Les foires... Cf. n° 119.

GALLIOU (Patrick) et LE BIHAN (Jean-Paul). Cf. n° 63.

LE BIHAN (Jean-Paul) et GALLIOU (Patrick). Cf. n° 65.

- 314 LE CAM (Lucien). Quimper. Colmar-Ingersheim, éd. S.A.E.P., 1974, 21,5 × 20 cm, 100 p., ill.

- 315 LE GRAND (Alain). La petite histoire du Paludec. *Ouest-France*, 28 janvier 1974, Quimper, p. 10.

Le domaine du Paludec (ancienne usine Hénaff) était le rendez-vous des Quimpérois de la « Belle Époque ».

- 316 Les noms de rues. *Quimper-Réalités*, n° 23, hiver 1974-1975, p. 3.

Propositions pour la dénomination de nouvelles artères à Quimper : Pierre Dubreuil, peintre et graveur, né à Quimper en 1891 ; Jean-Julien Lemordant, peintre, né à Saint-Malo en 1878.

Vieux manoirs... Cf. n° 253.

**La Roche-Maurice.**

LEJEUNE (Michel). Cf. n° 66.

BAZIN (Jehan). Cf. n° 209.

**Roscanvel.**

DIZERBO (A.-H.). Cf. n° 82.

KERAUDREN (Th.). Cf. n° 244.

MANAH. Cf. n° 183.

La population... Cf. n° 156.

THOMAS (Georges-Michel). Cf. n°s 95, 135, 232.

**Roscoff.**

Entre nous... Cf. n° 169.

FEUTREN (Jean) n°s 13, 14, 28, 40, 242.

- 317 FEUTREN (Jean). L'affaire du Tevenn ar Rouanez, *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 281, décembre 1973, p. 10-17 ; n° 282, janvier 1974, p. 10-17.

La dune de Roscoff : origines de propriété, âge, toponymie.

- 318 FEUTREN (Jean). Marie Stuart et Roscoff. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 283, février 1974, p. 10-16 ; n° 284, mars 1974, p. 10-17 ; n° 285, avril 1974, p. 7-16 ; n° 286, mai 1974, p. 7-17 ; n° 287, juin 1974, p. 7-17 ; n° 288, été 1974, p. 11-17 ; n° 289, octobre 1974, p. 12-16 ; n° 290, novembre 1974, p. 10-16 ; n° 291, décembre 1974, p. 11-17.

Essai de reconstitution des lieux en 1560.

SOUFFLET (Edmond). Cf. n° 233.

STEINMETZ (Jean-Luc). Cf. n° 231.

**Rosporden.**

BLEUZEN (F.). Rosporden de 1900 à nos jours. *Ouest-France*, 20 mars 1974, Rosporden, p. 15.

**Saint-Frégant.**

GALLIOU (Patrick). Cf. n° 60.

**Saint-Jean-du-Doigt.**

DHÉNIN (M.). Cf. n° 239.

**Saint-Méen.**

GALLIOU (Patrick). Cf. n° 60.

**Saint-Pol-de-Léon.**

CASTEL (Yves-Pascall). Cf. n°s 165, 166.

Une école nationale... Cf. n° 205.

**Saint-Thégonnec.**

- 320 A Saint-Thégonnec il y a cent ans. *La Voix de Saint-Thégonnec*, n° 19, avril 1974, p. 20.

Extrait de « Zig-Zag en Bretagne » de H. et G. Dubouchet.

Promenade... Cf. n° 54.

**Spézet.**

FOUCHER (Jean). Cf. n° 83.

Notre-Dame du Crann... Cf. n° 246.

**Telgruc.**

LE ROY. Cf. n° 126.

F. BROUDIC \*

## Bibliographie analytique des publications consacrées à la langue et à la littérature bretonnes (années 1973 et 1974)

*La notion de langue bretonne est infiniment  
plus complexe qu'on ne le croit généralement.*

A. Le Berre, *Ichthyonymie bretonne*.

Les chercheurs tout particulièrement, et de manière générale tous ceux qui s'intéressent à la langue et à la littérature bretonnes, ont pu, maintes fois, regretter ce qu'on pourrait appeler l'indigence de la bibliographie concernant leur domaine, analogue sans doute à « la misère des études linguistiques bretonnes » dont parlait, récemment encore, Christian-J. Guyonvarc'h ; dans l'introduction de son nouveau *Dictionnaire étymologique du breton*, il n'hésitait pas à faire part des difficultés matérielles qu'il a dû affronter pour mener à bien son entreprise, et insistait en particulier sur l'éparpillement des références, le maquis des revues et des articles, le manque de répertoires bibliographiques.

En dehors de bibliographies spécialisées sur un thème ou une discipline particuliers, accompagnant généralement tous les travaux importants, il est effectivement bien difficile de trouver, en ce qui concerne la langue et la littérature bretonnes, des répertoires complets, exhaustifs, tenus à jour. Seuls quelques périodiques songent à établir une table annuelle de leurs articles, et la *Bibliographia celtica*, publiée par la National Library of Wales, outre qu'elle paraît avec un retard et un décalage importants, comporte, en ce qui concerne notre domaine précis tout au moins, de grandes lacunes. Son mérite est néanmoins d'exister et de fournir un aperçu de ce qui paraît. D'autres comptes rendus linguistiques précieux sont publiés également dans *Etudes celtiques*, notamment par E. Bachellery.

---

\* Documentaliste, Centre de recherche bretonne et celtique, Brest.

Mais il n'existait jusqu'à présent aucune bibliographie d'ensemble du sujet, à parution régulière. Cette situation a conduit récemment Gw. Le Menn à tenter, dans un long article, publié justement dans ce Bulletin (1), de remédier aux lacunes qu'il avait constatées, en fournissant pour chaque discipline, les références des travaux les plus importants consacrés au breton. L'intérêt d'un tel palliatif est évident et assurément incontestable, puisqu'il est difficile de songer à établir un répertoire rétrospectif complet. Mais là même résident les limites de ce travail : d'une part, il ne peut prétendre couvrir l'ensemble de la production du passé ; d'autre part, il ne se prolonge pas au-delà de la date de sa parution.

C'est pour être confronté nous-même depuis plusieurs années à ce problème de la bibliographie bretonne, que nous avons entamé en 1973, un double travail dont l'objet est certes différent, mais la complémentarité évidente. Il nous a paru utile, en premier lieu, de répertorier toutes les publications parues en langue bretonne, dans le courant d'une année. La bibliographie de l'année 1973 a ainsi été publiée fin 1974, dans le cadre de la nouvelle collection *Studi*.

Il nous a semblé non moins nécessaire d'établir la bibliographie des différentes études qui, au cours d'une année, ont été consacrées à la langue et à la littérature bretonnes. Ce travail fait donc l'objet de la présente publication. Le cadre peut en être défini de la façon suivante :

— Cette bibliographie ne concerne que la langue et la littérature bretonnes. Il était hors de question pour nous d'élargir notre propos aux divers aspects de ce qu'on appelle, parfois de façon bien imprécise, la culture bretonne. D'une part, d'autres bibliographies couvrent déjà des domaines importants, comme l'histoire du Finistère ou celle du Morbihan. D'autre part, il est envisagé périodiquement d'entreprendre une bibliographie bretonne courante, qui serait nécessairement l'œuvre collective de plusieurs bibliothécaires et documentalistes. En contrepartie, notre travail s'efforce de couvrir toutes les publications qui ont trait, d'une manière ou d'une autre, à la langue bretonne et à la littérature d'expression bretonne, quel que soit l'angle sous lequel le sujet est abordé. De ce fait, nous avons naturellement été amené à prendre en compte, non seulement les publications s'insérant dans le cadre d'une discipline strictement définie, mais aussi, par exemple, celles qui font état de l'action revendicative menée, sur différents terrains et selon diverses conceptions, en faveur de la promotion de la langue bretonne.

— Cette bibliographie commence avec l'année 1973. Tout arbitraire que soit le choix d'une date, il nous était imposé à la fois pour des raisons d'objectivité et par devoir d'exhaustivité. Dès le début, en effet,

---

(1) AR MENN (Gwenole). Les linguistes et la connaissance de la langue bretonne. Où en sont les études sur la langue bretonne. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIX, 1972/2, p. 889-935.



nous avons visé à répertorier l'ensemble des études concernant notre sujet : un point de départ s'imposait donc, et nous avons choisi de retenir les références à compter de janvier 1973. Ce procédé avait l'inconvénient de nous faire écarter des travaux importants publiés l'année précédente, tels les actes du congrès des études celtiques, parus en 1972. En revanche, il présentait l'avantage de nous faciliter le repérage de tout ce qui a pu paraître depuis cette date.

Autant que faire se peut, toutes les études consacrées à la langue et à la littérature bretonnes se trouvent classées et présentées dans la présente bibliographie. Nous en avons cependant exclu : les simples comptes rendus d'ouvrages ou de réunions, la plupart des échos ou informations paraissant dans la presse d'information ou dans la presse bretonne, tout ce qui ne faisait pas l'objet d'une étude à proprement parler.

Pour autant, certaines références peuvent manquer à cette bibliographie, soit qu'elles nous aient échappé, soit que, pour diverses raisons, nous n'ayons pu nous les procurer, soit qu'elles nous soient parvenues trop tardivement, soit enfin qu'elles ne soient pas encore parues au moment où nous rédigeons cette introduction : nombreux sont les périodiques, dont les numéros datés 1974, ou même 1973, ne sont pas encore parus à ce jour (2). Nos lecteurs, en excusant les lacunes qu'ils auront pu observer, voudront bien nous les signaler : toute référence manquante cette année sera, bien entendu, intégrée l'an prochain.

Chaque référence est suivie d'une analyse, dont l'importance est généralement fonction de celle de la référence elle-même, et qui en présente le contenu. Plutôt que de nous en tenir à un simple répertoire, dont l'intérêt pour l'utilisateur aurait été bien restreint, il nous a paru préférable d'exposer chaque fois de manière strictement documentaire, le contenu de chaque référence. Quelques remarques s'imposent à cet égard :

— Sauf exception (par exemple, le n° 227), le compte rendu documentaire ne fait intervenir ni commentaire, ni appréciation, ni critique. Néanmoins, dans certains cas, nous avons pu être amenés à rendre compte de manière plus détaillée, de passages qui nous ont semblé plus significatifs, plus révélateurs, dont les analyses ou les positions paraissent nouvelles, originales ou encore peu connues. Ceci explique que plusieurs références peuvent parfaitement se contredire sur un même problème. Il en est ainsi, par exemple, de questions comme celle des origines bretonnes, celle du purisme en matière de vocabulaire, etc. En réalité, les auteurs sont divers, leurs interprétations et leurs conceptions aussi. De là provient sans doute la justesse de la citation

---

(2) Le volume XXVI du *Bulletin of the Board of Celtic Studies*, le volume XIV d'*Etudes celtiques* viennent ainsi de nous parvenir au moment où nous mettons sous presse. Les articles qui intéressent le breton seront présentés dans notre prochaine bibliographie.

du regretté Alain Le Berre que nous avons placée en exergue, qu'il appliquait à la linguistique, mais dont le sens peut parfaitement être étendu à tout ce qui a trait à la langue et à la littérature bretonnes.

— Nous nous sommes efforcé de rendre compte de façon analogue de toutes les références. Les implications d'un tel postulat sont nombreuses : autant que possible, nous avons fait abstraction de nos positions personnelles éventuelles, sur tel ou tel problème. Chaque compte rendu vise à présenter aussi exactement que possible le contenu de la référence. C'est au chercheur et au lecteur d'apprécier eux-mêmes la pertinence des analyses et des idées exposées dans chaque référence.

— Nous espérons que nos lecteurs disposeront désormais d'un panorama aussi complet que possible des études linguistiques et littéraires bretonnes récemment parues. Leurs recherches devraient en être facilitées, et, ayant pris connaissance des références qui les intéressent, ils pourront se reporter directement à l'ouvrage ou à l'article cité. Il va de soi qu'en tout état de cause, ces comptes rendus documentaires ne peuvent suppléer la consultation toujours indispensable du document lui-même.

L'ensemble des références est classé en vingt sections. Des difficultés de classement se sont présentées dans certains cas, et un système de renvois a dû être adopté. Des problèmes d'ordre épistémologique se sont également posés. Ainsi, sur la base même de la définition qu'en donnent ses promoteurs (cf. la référence n° 118), il nous a paru indispensable de créer une section « *brezhoneg arnevez* (breton moderne) », la nouvelle « langue standard unifiée » se voulant et apparaissant totalement différente du breton « usuel » ou « classique ». Cette solution paraîtra peut-être discutable à certains, mais C.-J. Guyonvarc'h ne souligne-t-il pas aussi que « coupée de toute base populaire, la réaction puriste est en train de forger une langue technique, mélange d'emprunts gallois et de néologismes qui est un véritable sanskrit d'initiés » ?

Avant de conclure, nous ne pouvons pas ne pas attirer l'attention sur quelques travaux importants parus en 1973-74 sur la langue et la littérature bretonnes, ni signaler quelques tendances qui se sont manifestées ou confirmées :

— En phonologie et morphologie, nous pouvons mentionner notamment l'ouvrage que J.-R.-F. Piette a consacré aux emprunts du moyen breton au français.

— La question de l'orthographe du breton a fait l'objet de nombreux débats et prises de position. En dehors des contributions de G. Pennaod, d'A. Merser et d'A. Boché, aucune étude d'ampleur n'a cependant été publiée sur la question au cours de ces deux dernières années.

— En lexicologie, étymologie, sémantique, plusieurs points de détail ont fait l'objet de travaux utiles. Si la publication du *Geriadur Istorel ar brezhoneg* de R. Hemon par la revue *Preder* a pris un retard important, celui-ci est compensé par la sortie des premiers fascicules

du *Dictionnaire étymologique du breton ancien, moyen et moderne* de C.-J. Guyonvarc'h, appelé à devenir un ouvrage de référence.

— La thèse qu'A. Le Berre a consacrée à l'ichthyonymie bretonne apparaît comme une contribution originale aux études linguistiques bretonnes, tant sur le plan de la phonétique, de la dialectologie que sur celui de la lexicographie. Il ne faut pas négliger non plus l'apport qu'elle représente, en dehors de notre domaine, pour les sciences naturelles.

— En dehors de nombreuses études de détail et du dernier fascicule de toponymie nautique d'A. Le Berre, les recherches en toponymie bretonne ont été marquées en 1973 par la soutenance de thèse de Bernard Tanguy : s'appuyant sur l'étude de plusieurs centaines de toponymes, et vérifiant les hypothèses du professeur Falc'hun, il a rejeté le postulat d'une Armorique entièrement romanisée au moment de l'immigration bretonne.

— En « breton moderne », des efforts considérables ont été poursuivis pour adapter les possibilités d'expression du breton aux nécessités du monde actuel. Ces efforts ne vont pas cependant provoquer interrogations, réticences ni contestation.

— L'enseignement et la pédagogie du breton semblent avoir progressé au cours de ces deux dernières années. Faisant suite aux manuels et méthodes audio-orales existants, une méthode audio-visuelle a été élaborée, pour la première fois, pour l'enseignement du breton.

— En ce qui concerne la situation de la langue bretonne, peu d'études importantes lui ont été consacrées. Mais, la constatation s'étend, suivant laquelle l'Etat se comporte toujours comme si le breton n'existait pas. L'action à mener en faveur de la langue bretonne a fait l'objet de différentes interprétations, et donné lieu à diverses initiatives, non décisives cependant.

— Dans le domaine littéraire enfin, si quelques journalistes et critiques se sont attachés à présenter ou analyser des œuvres récemment parues, les travaux les plus importants ont été consacrés, en 1973-74, aux écrivains d'avant-guerre : il en a été ainsi notamment de Roparz Hemon, étudié par Y. Olier, et de Jakez Riou, auquel P.-J. Helias a consacré deux articles. La position des écrivains par rapport au nationalisme a été fréquemment étudiée, selon divers éclairages d'ailleurs.

Notre projet initial était de suppléer, si possible, à ce que nous avons appelé l'indigence des travaux bibliographiques et documentaires concernant la langue et la littérature bretonnes. Pour le mener à bien, nous avons bénéficié des encouragements et des conseils de nombreux amis, notamment ceux du président de la Société archéologique du Finistère et des celtisants brestois. Nous avons également tiré profit des possibilités offertes par la bibliothèque du Centre de recherche bretonne et celtique de l'Université de Bretagne occidentale. A ceux-là, au directeur du C.R.B.C., M. Yves Le Gallo, et à tous ceux qui nous ont aidé, nous transmettons notre gratitude. Si des erreurs subsistent dans ce travail, nous en sommes seul responsable. Les observations et critiques

de nos lecteurs nous aideront à poursuivre cette entreprise, s'ils l'estiment fondée.

# I. — GÉNÉRALITÉS. DIVERS.

- 1 Buhez al loened : ar brezhoneger. *Dihun*, n° 34, c'hwevrer 1974, p. 7.

La vie des animaux : la disparition du « Britto Celticus Antiquus » (vieux bretonnant) depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et la rareté du « Britto Celticus Novus Emsavi » (nouveau bretonnant) apparu dans les villes.

- 2 Etre breton aujourd'hui : interview de Charles Le Gall. *Les Cahiers du Bleun-Brug*, n° 15, 4<sup>e</sup> trimestre 1974, p. 36-39.

Depuis 18 ans, Charles Le Gall est le producteur et l'animateur assidu de l'émission hebdomadaire en langue bretonne, ce qui lui vaut d'avoir réalisé plus de 800 émissions d'une heure en radio. Interviewé par le Bleun-Brug, il expose son rapport à la langue bretonne. Il répond notamment que « la vieille croisade contre la langue bretonne s'est essoufflée, mais la criminalité culturelle n'a pas disparu. L'Etat de nos jours se comporte et agit comme si notre langue et notre culture n'existaient pas ». Il formule l'idée que « dans (un) monde pluriculturel, il nous faudra, Bretons, garder notre spécificité avec l'espoir qu'elle ne contredira en rien celle des autres ».

- 3 Gand an dud yaouank eo e vo roet ar respont. *Dihun*, n° 24, c'hwevrer 1973, p. 7.

La rebretonnisation de la jeunesse est la condition de la rebretonnisation de la Bretagne.

- 4 [KRAVEL (A.)]. Fiche technique : la langue bretonne. *Amañ Emgleo Breiz !*, n° 1, here-du 1973, p. 32-34.

Quelques données sur les origines, les limites, l'évolution récente de la langue bretonne.

- 5 La langue bretonne pour quoi faire ? *Les Cahiers du Bleun-Brug*, n° 15, 4<sup>e</sup> trimestre 1974, p. 23-27.

« La langue bretonne, constamment torpillée depuis des générations, est aujourd'hui en danger de mort certaine, à brève échéance, à moins d'un renversement profond et efficace des tendances actuelles ». Cet article cherche alors à analyser brièvement le processus de « débrettonnisation » et le « courant de renouveau » des cultures minoritaires apparu depuis la guerre. Il affirme que « la langue bretonne nous apparaît comme une richesse inaliénable, parce qu'elle véhicule un mode de pensée qui nous appartient en propre, et qui convient à notre psychologie collective ». Ayant souligné que « promouvoir la langue bretonne, c'est travailler pour l'homme » et que « l'essentiel du combat culturel breton pour les années qui viennent doit être d'aider les Bretons à découvrir la valeur de leur langue, sans chercher à l'imposer à qui que ce soit », l'auteur préconise la recherche de « moyens appropriés » de sensibilisation à la langue et à la culture bretonnes. Car « les bretonnants — ne seraient-ils que quelques milliers !... — ont le droit imprescriptible de pouvoir utiliser leur langue dans la vie publique comme dans la vie familiale et de la transmettre à leurs enfants ».

- 6 LAOUÉNAN (Roger). Aux quatre vents de la culture bretonne. *Le Télégramme de Brest*, septembre 1973-décembre 1974.

Chaque semaine, le mercredi, puis le jeudi, R. Laouénan présente dans sa chronique, en page radio du *Télégramme*, un certain nombre de faits intéressants l'actualité linguistique, littéraire et culturelle bretonne.

- 7 MORVANNOU (Fanch). Ne hellom ket beza karhariet en on emzao sevenadurel. *Dihun*, n° 29, gwengolo 1973, p. 9-10, ill.

A propos du stage de **Skol Vreiz**, F. Morvannou répond à une interview sur la situation de la langue bretonne. Le breton étant la langue des Bretons, il faut leur enseigner une langue qui soit très proche du breton parlé. A cet effet, il souhaite une unification de l'orthographe de la langue bretonne. Même si l'enseignement ne peut actuellement sauver la langue bretonne, il faut profiter des petits avantages obtenus. Car, si la langue bretonne est en régression, elle reste la langue des plus pauvres.

- 8 MADEC (Mikael). Ar yez livuz. *Dihun*, n° 30, here 1973, p. 9-10.

Il est inutile de chercher à mettre en valeur l'expressivité de la langue bretonne, puisqu'une langue ne fait qu'exprimer les besoins de ses locuteurs.

- 9 NATANSON (J.). De la convivialité à la langue bretonne. *Les Cahiers du Bleun-Brug*, n° 11-12, 1<sup>er</sup> trimestre 1974, p. 62-64.

Ayant exposé les thèses d'Illich sur la vie de relations en société, la société sans école, etc., J. Natanson écrit qu'« il devient absolument évident que tuer la langue d'un peuple, comme interdire à un homme de parler sa langue, est un véritable meurtre ». Dès lors, « il est tout à fait normal de se servir de la langue comme support d'une prise de conscience de ce qu'il y a de politique et d'économique » dans l'oppression culturelle.

- 10 ROUDAUT (Jean). Les mots-clé du combat breton : langue bretonne. *Le Peuple breton*, n° 129, juillet 1974, p. 8-9.

« Ce n'est ni un patois ni un dialecte (...) C'est la langue celtique parlée par le plus grand nombre de personnes ». Ses origines : « fuyant l'invasion anglo-saxonne du V<sup>e</sup> siècle, une partie des Bretons d'alors se réfugièrent en Armorique, à laquelle ils donnèrent leur nom et leur langue ».

## II. — BIBLIOGRAPHIE.

- 11 *Bibliotheca celtica*. A register of publications relating to Wales and the celtic peoples and languages : 1969-70. Aberystwyth, The National Library of Wales, 1974, 494 p., 21,5 cm.

Cette bibliographie relative aux pays et aux langues celtiques présente les ouvrages et articles les concernant, dans les différentes disciplines. Les pages 254-259 présentent quelques références se rapportant à la langue et à la littérature bretonnes, ainsi qu'aux traductions en breton.

- 12 BROUDIC (F.). Roll al leoriou hag ar pennadoù bet embannet e brezoneg e 1973. Bibliographie des publications en langue bretonne : année 1973. *Studi*, n° 1, décembre 1974, 114 p.

L'auteur explique qu'il a voulu « répertorier toutes les publications en langue bretonne parues en 1973, c'est-à-dire non seulement l'ensemble des ouvrages — au nombre de 6 à proprement parler — mais aussi l'ensemble des articles — au nombre de 930 environ — publiés en breton en cours d'année ». L'ouvrage comprend trois parties :

— les index des éditeurs et des périodiques, avec l'indication pour chacun de ceux-ci de l'adresse, du nom du directeur, du nombre de pages

de breton qu'il publie, du tirage, de la diffusion, etc. 45 périodiques ayant publié en 1973 au moins une page ou un article en breton ont été recensés.

- le répertoire des ouvrages et articles recensés. Les références sont présentées suivant les règles de l'I.S.B.D. (description bibliographique internationale normalisée), avec quelques adaptations au breton. Ce répertoire est aussi complet que possible et recouvre, sauf erreur ou omission involontaires, l'ensemble de la production écrite en langue bretonne pour 1973. Il est divisé par thèmes, en 9 grandes sections.
- les index d'auteurs, traducteurs, intervieweurs, interprètes, des personnes, organismes et noms de lieux cités dans les titres. Pour la première fois sans doute, il a été possible d'évaluer — à 264 — le nombre d'auteurs qui ont publié ou ont été publiés en breton au cours d'une année, en l'occurrence en 1973.

Cette bibliographie, qui est imprimée et diffusée par le Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques de l'académie de Rennes, dans le cadre de la nouvelle collection **Studi**, sera poursuivie chaque année : il sera ainsi plus facile d'apprécier dans son ensemble la production écrite de langue bretonne, et d'évaluer d'une année à l'autre ce qu'elle représente.

- 13 COISEL (Nicole), LE BIHAN (Alexis) et OMNÈS (Marie-Pierre). Bibliographie de la presse française politique et d'information générale, 1865-1944. Finistère. Préface d'Yves Le Gallo. Paris, Bibliothèque nationale, 1973, 79 p., 24 cm.

Cet ouvrage recense, en ce qui concerne le Finistère, la presse politique et d'information générale publiée de 1865 à 1944 et signale les collections qui sont conservées, à la Bibliothèque nationale, dans les bibliothèques du département, etc. Il comprend une préface, brossant un rapide tableau de la presse locale ; une note sur les règles suivies pour la rédaction des notices ; une table chronologique regroupant les titres par année de début et de fin de parution. Plusieurs périodiques en breton, ou partiellement en breton, sont signalés.

Y. Le Gallo, maître de conférences de civilisation de la Bretagne et des pays celtiques à Brest, introduit sa préface en spécifiant qu'« on ne saurait esquisser l'histoire de la presse du Finistère sans définir au préalable — en tout cas pour le XIX<sup>e</sup> siècle — l'originalité du département en matière linguistique et culturelle ». Le Finistère en effet présente un « éventail complet de la diversité linguistique basse-bretonne ». Y. Le Gallo remarque qu'en fait « l'apparition et le développement de périodiques bretons allaient se heurter à l'obstacle massif d'une clientèle paysanne, d'habitat dispersé, au très bas niveau de vie, dépourvue d'enseignement organisé de l'idiome ancestral et largement vouée à l'analphabétisme jusqu'aux lois Ferry (...) ». Après la disparition de l'hebdomadaire **Feiz ha Breiz**, en 1884, « le bilinguisme sera de rigueur dans les organes de presse qui cherchent à établir le contact avec une clientèle paysanne ». Ayant procédé à une présentation de la presse finistérienne suivant les courants d'opinion et les lieux d'édition, le préfacier conclut que la presse permet de « mesurer l'évolution de l'esprit public dans le département et surtout dans sa population paysanne, depuis la Restauration ».

- 14 HUON (Ronan). Roll ar pennadoù embannet gant « Al Liamm » : bloavezh 1973 (niv. 156-161). *Al Liamm*, n° 161, du-kerzu 1973, p. 485-488.

Index, par auteurs, des textes publiés par la revue **Al Liamm** en 1973.

- 15 HUON (Ronan). Roll ar pennadoù embannet gant « Al Liamm » : bloavezh 1974 (niv. 162-167). *Al Liamm*, n° 166-167, gwengolo-kerzu 1974, p. 480-484.  
Index, par auteurs, des textes publiés par la revue **Al Liamm** en 1974.
- 16 Roll ar pennadoù embannet gant « Emsav » e 1973 hervez urz ar pajennadur. *Emsav*, n° 84, kerzu 1973, p. 435-437.  
Table des articles publiés par **Emsav** en 1973.
- 17 Taolenn ar pennadoù embannet ebarz « Imbourc'h » abaoe dibenn 1969. *Imbourc'h*, n° 48, kerzu 1973, p. 389-397.  
Table des articles publiés par **Imbourc'h** depuis 1969.

### III. — BIOGRAPHIES. NÉCROLOGIES.

- 18 DENEZ (Per). Arzel Even. *Al Liamm*, n° 156, genver-c'hwevrer 1973, p. 5-43.  
Jean-R.-F. Piette, dont le pseudonyme était Arzel Even, est décédé à Aberystwyth, au pays de Galles, le 18 décembre 1971, à l'âge de 50 ans. L'article que P. Denez lui a consacré se présente comme sa biographie et son portrait. Etudiant au lycée de Rennes, puis à la faculté des sciences, A. Even travaille en 1943-44 au « Framm Keltiek ». Il avait appris le breton depuis 1938. Après quelques années d'enseignement, il s'établit au pays de Galles en 1952. En 1954, il fait paraître le premier numéro de la revue **Hor Yezh** qu'il va diriger jusqu'à sa mort. En 1959, il est nommé lecteur à l'Université d'Aberystwyth. Arzel Even est également l'auteur de **Istor ar yezhou keltiek**. P. Denez publie quelques manuscrits de poèmes et écrit : « pour nous, ses compagnons, habitants de la Nouvelle Celtie, il reste, et restera toujours, Arzel Even. »
- 19 Arzel Even, rener Hor Yezh. *Hor Yezh*, n° 85, mae 1973, p. 1-63, ill.  
Numéro de la revue **Hor Yezh** consacré à la mémoire de son directeur, Arzel Even, décédé en décembre 1971, à Aberystwyth. Publication de nombreux documents, notamment de la correspondance, d'Arzel Even.  
Voir aussi numéros 253-257.

### IV. — LINGUISTIQUE : GÉNÉRALITÉS.

- 20 CALVET (Jean). Linguistique et colonialisme. Petit traité de glotto-phagie. Paris, Payot, 1974, 250 p., 22,5 cm.  
Le propos de cet ouvrage est de « montrer tout d'abord comment l'étude des langues a toujours proposé, au bout du compte, une certaine vision des communautés linguistiques et de leurs rapports, et comment cette vision a pu être utilisée pour justifier l'entreprise coloniale ». En effet, « d'un certain point de vue, la linguistique a été jusqu'à l'aube de notre siècle, une manière de nier la langue des autres peuples (...) Le discours du linguiste sur les langues a ainsi préparé celui des politiciens annexionnistes, celui des théoriciens du colonialisme ». L'auteur est alors conduit à étudier « le devenir historique de la péjoration systématique de la langue de l'autre : le racisme et le colonialisme », et donc le déroulement du processus colonial, en utilisant pour ce faire « les techniques classiques de la



description linguistique» (emprunts, toponymie, traces superstructurelles). Le phénomène colonial étant « loin d'avoir disparu », J. Calvet enfin s'interroge sur le statut de la langue dans l'oppression coloniale et néo-coloniale, son rôle dans la lutte de libération nationale, etc.

De nombreux exemples — qui ne sont pas tous signalés aux index — empruntés au breton et à la Bretagne, illustrent la thèse de l'auteur. Analysant les emprunts que se font mutuellement deux communautés linguistiques — lesquels « témoignent des types de rapports qu'entretiennent ou qu'ont entretenus ces communautés » — il souligne ainsi que le français a emprunté 18 mots au breton, alors que celui-ci, d'après les trois premières lettres du dictionnaire breton-français de R. Hemon, lui a emprunté 160 termes. De même, la tendance du breton à abandonner la numérotation vigésimale (par exemple, **c'hwec'h-ugent**, pour **kant-ugent**) ou, chez certains, à aligner celle-ci sur le système décimal français (exemple : **pevar-gont**, pour **daou-ugent**) paraît à J. Calvet comme « le résultat des coups de boutoir d'une langue dominante contre une langue dominée ». Pour comprendre « toute l'importance de la toponymie dans l'étude des traces de la colonisation », il évoque le problème des émigrations bretonnes et de la « bretonnisation » de l'Armorique. Analysant le combat culturel breton, il lui paraît « impossible d'assumer totalement une lutte de déglottophagisation si l'on ne porte pas le combat sur le terrain même (des) conditions » d'apparition du « processus glottophage ». Il décrit enfin le « contexte dépolitisé » dans lequel intervint la loi Deixonne en 1951.

- 21 JAUEN (Yann). Diwar-benn ar brezhoneg. *Skrid*, n° 1, nevez-hañv 1974, p. 51-52.

Si les habitants des villes n'utilisent plus le breton, c'est « surtout parce qu'il n'est pas facile d'exprimer la vie des habitants des villes en breton ». Le breton doit donc devenir une langue d'« urbains » : il est nécessaire de créer des mots nouveaux qui feront correspondre la langue aux besoins des contemporains et à ceux d'une civilisation urbaine ; et pour les faire connaître, il convient de « créer partout en Bretagne des écoles de breton, de la maternelle à l'Université ».

- 22 KEDEZ (Kouli). Le breton et la linguistique. *Sav Breizh*, n° 14, juin-août 1973, p. 25-36.

Dans ce « texte », l'auteur se demande si « quelques poignées de savantasses » à « la bedaine bavarde » peuvent prétendre « ne fût-ce qu'à subodorer l'haleine de notre peuple ? ». L'assertion selon laquelle l'emprunt au français s'élèverait à deux cinquièmes du vocabulaire total » lui paraît « bien (...) équivoque et procéder, de plus, d'une ignorance — volontaire ou non — des ressources, de l'étendue de l'idiome, des phénomènes linguistiques, tels que glissements de sens, collusions et confusions sémantiques ou morphologiques (...) ». Il affirme d'autre part qu'« il est aussi regrettable de ne pas éliminer — ipso facto — des dictionnaires tout terme récemment emprunté, comme copié par défiance sur le français » et considère que « c'est aujourd'hui ou jamais que nous devons exiger une stricte pureté dans la rédaction des ouvrages à prétention culturelle ou didactique ». Il se prononce enfin pour une poétique bretonne qui épanouirait « les latences techniques et esthétiques de la phrase » et, plaçant sa confiance « dans la langue sauvage de nos pères », voudrait qu'on insiste lors de l'enseignement de la langue, sur la phonétique et la prononciation. Car « une phonation vicieuse pervertit une langue plus sûrement qu'un solécisme ».

- 23 PENPOUL (Job). Brehoneg kemener. *La Liberté du Morbihan*, n° 156, 7 juillet 1973, p. 13.

L'argot breton des tailleurs.



- 24 TRIMER (F.). Etudes linguistiques celtiques et bretonnes. *La Bretagne à Paris*, n° 1410, 21 décembre 1973, p. III.

« Les études bretonnes n'ont jamais été plus vivantes qu'aujourd'hui, tant sur le plan de la linguistique pure que sur celui de la phonologie appliquée. En 1923, le breton était un ensemble plus ou moins informe de parlers mineurs, en 1973, c'est une langue de culture, en pleine possession de ses moyens ». Ainsi se conclut cet article, consacré à un panorama des études linguistiques bretonnes et celtiques au cours des 50 dernières années. Il présente tout d'abord « les grands hommes » que furent F. Vallée, M. Mordiern et E. Ernault, auteurs communs du *Sketla Segobrani*, qui ont « forgé l'instrument susceptible de fournir à des écrivains de génie ou de talent (...) les moyens d'écrire enfin en breton, autre chose que des contes de bonne femme ».

L'article évoque ensuite les efforts linguistiques de *Gwalarn* à compter de 1925, le *Grand Dictionnaire français-breton* de Vallée, soulignant que « toutes les revues, et tous les écrivains n'utilisent aujourd'hui que le « breton de *Gwalarn* » plus ou moins retouché, à l'exception d'un groupe ».

A propos de l'orthographe du breton, il considère que la réforme de 1941 « fut une œuvre d'écrivains, non de linguistes (...), un travail bâclé, un simple rapetassage du *KLT*, c'est-à-dire du léonard, avec quelques mini-concessions au vannetais. Le système préconisé par F. Falc'hun, « jeune phonéticien de talent », en 1953, « avait le mérite d'une grande cohérence interne » mais est en fait un « nouveau rapetassage du léonard ».

Les études scientifiques, depuis les années cinquante, sont marquées par la création de la revue *Hor Yezh*, les travaux de L. Fleuriot, K. Jackson, R. Hemon et de « toute une pléiade d'érudits » bretons et étrangers. L'auteur de l'article enfin accorde une grande importance aux recherches de philologie normative (*sturyezhouriezh*) entreprises depuis 1960 « pour rendre le breton apte à exprimer le monde moderne » et rappelle l'existence de divers cours de breton ou en breton par correspondance.

## V. — PHONÉTIQUE. PHONOLOGIE.

- 25 HAMP (Eric-P.). Vannetais Iouank, Iaouank, Ievank. *Norsk Tidskrift for Sprogvidenskap - Lochlann*, vol. VI, 1974, p. 118-121.

En vannetais, le mot breton « jeune » s'orthographie diversement : *iouank*, *iaouank*, *ievank*. Partant de la carte n° 599 de l'*Atlas linguistique de la Basse-Bretagne* de P. Le Roux, ainsi que des faits connus dans diverses monographies, Eric Hamp essaie de montrer que, contrairement à l'opinion de Jackson (*Historical Phonology of Breton*, 273, § 376), la forme vannetaise originelle contient un hiatus intervocalique, et qu'il n'y a pas eu assimilation d'un ancien *-w-*. De façon paradoxale, la meilleure preuve de la présence de ce hiatus, résultant de la chute de la laryngale indo-européenne, serait l'apparition d'un *-v-* parasite dans certains points de la côte du Morbihan.

- 26 PENNAOD (Goulven). Inventaire du système consonantique du breton. Paris, Kêr Vreizh, 1973, 13 p., 29,7 cm. (polycopié).

A l'occasion des discussions en cours concernant l'orthographe de la langue bretonne, l'auteur se propose de « dresser un inventaire du système consonantique du breton ». Il étudie ainsi successivement : les occlusives, les nasales, les spirantes, les liquides, les semi-consonnes.

Ayant souligné les insuffisances des études de phonétique expérimentale, à propos de la spirante labiovélaire /*x̣*/, et après s'être réjoui des « nom-

breux points de convergence » entre sa propre étude et les positions de F. Falc'hun (1), il présente « un tableau général du consonantisme breton », affirmant qu'on se trouve en présence « d'un système global de 35 phonèmes consonantiques fonctionnels ». Il lui paraît que le système des occlusives peut être construit « sur une opposition du type /forte/ :: /douce/ (et non du type /voisée/ :: /dévoisée/, comme on l'a fait trop souvent) ». Plutôt qu'introduire toute une série de voyelles nasales, longues et brèves qui ne sont pas phonologiquement distinctes, il préfère « poser un élément phonématique asyllabique » écrit /~/ et qui pourra être considéré « fonctionnellement comme une sorte de souffle doux ».

Dans l'établissement du système des spirantes, il estime qu'il convient « de faire appel à la notion de métaphonème lorsqu'on traite du breton dans son ensemble ». Distinguant trois groupes dialectaux (léonard, central et vannetais), il obtient alors quatre métaphonèmes : //s//; //z//; //š//; //ž//, les parlers du Léon lui paraissant à cet égard « les plus confusionnistes », « tandis que les parlers du vannetais, que l'on méprise trop souvent, ont très bien conservé un traitement distinct pour chacun des métaphonèmes ». Concernant les spirantes, il souligne encore que « la principale difficulté de l'appréciation des phonèmes spirants en breton provient du phénomène de la néolénition », qui affecte en particulier les initiales des mots soumis à la mutation spirante.

- 27 PIETTE (J.-R.-F.). French loanwords in middle Breton. Cardiff, University of Wales Press, 1973, XVI - 190 p., 22 cm.

(Published on behalf of the language and Literature Committee of the Board of Celtic Studies of the University of Wales).

« L'abondance de mots français dans les textes littéraires en moyen breton est un fait bien connu, mais ces mots n'ont jamais fait l'objet d'une étude systématique ». C'est en ces termes que J. Piette, chargé de cours à l'Université du pays de Galles à Aberystwyth, et qui, sous le pseudonyme d'Arzel Even, dirigea la revue **Hor Yezh** jusqu'à sa mort en 1971, introduit l'ouvrage qu'il a consacré aux « mots empruntés au français en moyen breton ». Son travail se présente comme « un essai visant à décrire les changements phonétiques subis par les mots français empruntés au cours du moyen breton (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), et à les dater lorsque c'est possible ». Pour ce faire, l'auteur a étudié les mystères, les poèmes religieux, et les livres de piété du moyen breton, ainsi que le **Catholicon**.

L'ouvrage se divise en deux parties :

— la première partie traite de la phonologie et de la morphologie du moyen breton. L'auteur s'est efforcé de « donner un tableau aussi clair que possible de la structure phonologique des deux langues considérées durant la période étudiée ». Le premier chapitre présente brièvement la phonologie du moyen breton en relation avec l'orthographe, et les chapitres suivants étudient successivement les voyelles, les semi-voyelles et diphtongues, les nasales, les consonnes. Différents changements phonétiques, et la formation des mots, chacun des chapitres étant subdivisé en paragraphes.

— La seconde (de la page 67 à la page 190) consiste en un glossaire des emprunts du moyen breton au français. Ce glossaire n'est pas sémantique et ne présente donc pas les différentes significations d'un même mot. Il s'agit du relevé des mots du moyen breton empruntés au français, généralement dans la forme la plus ancienne qui ait été répertoriée. Le mot est suivi de sa traduction en anglais, puis des relevés des différentes for-

(1) FALC'HUN (F.). D'une base doctrinale pour une orthographe rationnelle de la langue bretonne. [Brest] ; [auteur], 1972, 9 p., 29,7 cm.

mes grammaticales et/ou des variantes phonétiques et orthographiques. Le glossaire comporte environ 3 000 mots.

Voir aussi les numéros 22, 64, 83, 84, 85, 87, 89, 97, 103, 106, 118.

## VI. — ORTHOGRAPHE.

- 28 AR FALZ. Bodadeg-veur Sizun : Disklêriadur emsav Ar Falz diwar-benn an doare-skrivañ. *Ar Falz*, n° 7, nouvelle série, octobre-décembre 1974, p. 5-6 et 40.

Texte breton et français de la motion adoptée par l'assemblée générale du mouvement **Ar Falz** en septembre 1974, sur la question de l'orthographe du breton. Constatant que « l'actuelle division orthographique affaiblit le mouvement breton, partage les militants selon de faux critères » et regrettant « qu'au terme de trois années d'étude de la question, une entente orthographique ne soit pas intervenue, réglant le problème dans son ensemble », **Ar Falz** veut « favoriser la mise au point définitive d'une orthographe unique de la langue bretonne » et adopte « comme orthographe officielle du mouvement » la « nouvelle orthographe, même incomplète » issue des points d'accord auxquels sont parvenus les tenants des orthographes en usage.

- 29 An emsav hag ar vro. Lizheroù. Ar pevar arroud ha heul (...) *Emsav*, n° 74, c'hwevrer 1973, p. 69-70.

Lettres du poète Maodez Glanndour et de la poétesse Benead, exprimant leur désaccord face à tout projet de modification « des points essentiels définitivement adoptés pour l'orthographe bretonne ». Référence à une autre correspondance publiée dans le numéro précédent de la même revue (n° 72, décembre 1972, p. 390), expliquant le refus du mouvement E.S.B. de se joindre aux discussions orthographiques en cours.

- 30 An emsav hag ar vro. Lizheroù. *Emsav*, n° 85, genver 1974, p. 29-32.

Echange de correspondance entre **Emsav** et le directeur d'**Al Liamm** sur le problème de l'orthographe du breton. Lettre de Roparz Hemon, précisant qu'« il est préférable de ne rien changer » à l'orthographe du breton, et estimant qu'**Al Liamm** ne doit pas changer d'orthographe : « Changer serait un coup mortel pour la revue et sa maison d'édition (...) Il ne faut rien changer au breton uni ». Autres lettres sur la même question de l'orthographe d'A. Durand, au nom de **Skol an Emsav**.

- 31 DELAPORTE (R.). Diwar-benn an doare-skrivañ. *Hor Yezh*, n° 94, meurzh 1974, p. 44-49.

L'auteur expose les efforts qui furent entrepris vers 1935-36 pour parvenir à une orthographe unique de la langue bretonne, et les résistances que rencontra cette tentative. Il considère ensuite qu'il n'y a pas lieu de tenir à la finale -v, adoptée en 1941, pour transcrire le -o, -ou du KLT et le -ù vannetais.

- 32 Doare-skrivañ. *Hor Yezh*, n° 84, meurzh 1973, p. 57.

Compte rendu de sept réunions tenues en 1972 et 1973 entre partisans des deux orthographes de la langue bretonne.

- 33 Doare-skrivañ. *Hor Yezh*, n° 89-91, du 1973, p. 153-154.

Compte rendu de onze réunions tenues entre partisans des deux orthographes du breton les plus usitées en vue d'établir entre eux un accord.

- 34 Doare-skrivañ ar brezoneg. *Skol Vreiz*, n° 37, juillet-septembre 1974, p. 7-8.

Compte rendu à la date du 22 juin 1974 des 17 discussions orthographiques entre partisans des deux orthographes les plus usitées. Motion d'**Ar Falz** sur le problème de l'orthographe.

- 35 Doare-skrivañ ar brezoneg. *Ar Falz*, n° 7, nouvelle série, octobre-décembre 1974, p. 39-40.

Liste des points d'accord auxquels sont parvenus les tenants des deux orthographes du breton les plus employées, au terme de leur 17<sup>e</sup> rencontre.

- 36 Et l'on repart du même endroit et du même pied. *Bleun-Brug*, n° 199, janvier-mars 1974, p. 2-8.

Dans cet article non signé, mais probablement du directeur de **Bleun-Brug**, le chanoine Mévellec, sont notamment abordés les problèmes de l'orthographe bretonne et du vocabulaire à employer en breton. L'auteur examine l'intérêt présenté par les orthographes en usage et manifeste « un préjugé favorable » envers l'ancien KLT, que regrette « les anciens lecteurs du temps de M. Perrot ». En attendant qu'un accord intervienne, il conserve l'orthographe universitaire. En matière de vocabulaire, il s'élève contre « le breton recherché, artificiellement construit à coup de lexiques et de néologismes abstraits ».

- 37 MERSER (A.). Eveziadennou diwar-benn an doare-skriva hag an distagadur. [S.l.], [s.n.], 1973, 23 p., 29,7 cm (polycopié).

L'opinion de l'auteur est que la question de la prononciation du breton prend une importance de plus en plus grande, en raison de l'existence d'émissions en breton à la radio et à la télévision et du nombre croissant de néo-bretonnants. Il estime qu'il ne faut pas compliquer l'enseignement du breton « par une orthographe qui apprend une mauvaise prononciation », et s'attache à étudier divers problèmes en calculant d'après l'**Atlas linguistique de la Basse-Bretagne** de P. Le Roux les fréquences d'utilisation. Le résultat de ces calculs est présenté en plusieurs tableaux. Constatant la tendance à l'abandon du **c'h** au profit du **h**, même en Léon, il préconise donc la graphie **h**. Pour les consonnes finales, il se prononce pour la généralisation de l'emploi des sonores, en fonction de la dérivation. A propos du **zh**, il souligne les erreurs et les hésitations des dictionnaires et des écrivains, pour de nombreux mots. Il classe les différents termes dans lesquels **zh** intervocalique est susceptible d'intervenir, pour constater que « ni dans toute la Bretagne, ni en KLT, ni en vannetais, ni le **z**, ni le **h**, ni le « zéro » ne sont prédominants. Il n'y a donc aucun moyen de résoudre le problème à l'aide d'un seul signe comme le **zh** ».

A. Mercier pense qu'à l'époque où tous les peuples cherchent à simplifier l'orthographe de leur langue, « nous ne devons pas tout embrouiller », d'autant que le vannetais se distingue des autres dialectes par bien d'autres caractères que le **z** et le **h**. Il estime aussi que l'orthographe ne doit pas faire tort aux jeunes bretonnants, comme le fait l'orthographe du français aux enfants des classes populaires incapables d'en acquérir convenablement les principes.

- 38 TURIIV. Brezhoneg skrivet. Breton écrit. *Evid ar brezhoneg*, n°s 3-6, 8, 11, 12, 21, 24, février-novembre 1974.

« L'on n'écrit pas toujours le breton tel qu'il se prononce ». C'est la raison pour laquelle l'écrivain présente quelques indications de lecture du breton aux lecteurs du périodique **Evid ar brezhoneg**, « pour passer de

leur langue quotidienne au breton écrit ». Après avoir expliqué le « **zh** », le **v** final, etc., il s'attarde sur le breton du Trégor, puis celui de Vannes, car « les Vannetais parlent le dialecte le plus éloigné de la langue unifiée, quand il s'agit de la lire du moins ».

- 39 L'U.D.B. et l'orthographe bretonne. *Le Peuple breton*, n° 132, octobre 1974, p. 13.

L'U.D.B., qui employait dans **Pobl Vreiz**, édition en langue bretonne de son journal, les deux orthographes du breton, considère qu'on « peut parler d'une orthographe nouvelle », à la suite des accords auxquels ont abouti les tenants des deux orthographes. Elle décide que **Pobl Vreiz** sera désormais publié dans la nouvelle orthographe.

- 40 Ur gammed war-raok. *Pobl Vreiz*, n° 57, here 1974, p. 6.

**Pobl Vreiz** à sa création laissait à ses collaborateurs le libre choix de l'orthographe à utiliser, en considérant que celle-ci ne pouvait refléter les opinions de tel ou tel ; que la façon d'écrire leur langue importe peu aux jeunes surtout ; que la défense des intérêts bretons ne dépendait pas de telle orthographe, le peuple breton devant en fin de compte choisir son orthographe du breton. Des points d'accord ayant été adoptés entre partisans des deux orthographes les plus usitées, l'U.D.B. prend position également en faveur de la nouvelle orthographe.

Voir aussi les numéros 7, 24, 26, 83, 84, 85, 89.

## VII. — LEXICOLOGIE. ETYMOLOGIE. SEMANTIQUE.

- 41 ANDOUARD (Loeiz). Brezhoneg ar mor. *Hor Yezh*, n° 95, mezheven 1974, 51 p.

Au cours de ses lectures, l'auteur a noté les termes bretons relatifs à la mer et aux bateaux. Il les a classés, à l'intention des navigateurs de l'été, sous la forme d'un lexique français-breton de 1500 mots environ, présentant le minimum de ce qu'il est nécessaire de savoir concernant la mer, le temps, les bateaux et la navigation. Un grand nombre de ces mots sont accompagnés d'exemples d'utilisation.

- 42 AR FURCHER. Sur l'origine du mot « pagan ». *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 3, 20<sup>e</sup> année, 1973, p. 175, ill.

Photocopie du registre des baptêmes de Kerlouan en 1672, dans lequel un Alain Uguen est dit « pagan ». De quoi s'agit-il ?

- 43 AR MENN (Gwennole). Anvioù an nadoz-aer. *Hor Yezh*, n° 86-87, mezheven 1973, p. 94-100.

L'auteur présente le relevé des différentes mentions de **nadoz-aer**, dans les dictionnaires, les textes et la langue parlée. Il fait également état des autres mots utilisés pour désigner la libellule : **matezh-an-aer**, **flaterez-an-aer**, **flemm-aer**, **marc'h-aer**, **mamm-an-diaoul**, **penn-foll**, **dansez-dour**, **dimezell ?**, **dantross ?**, et fait des propositions concernant la désignation de la libellule en breton littéraire, ainsi que concernant l'orthographe. L'article évoque également les croyances populaires se rapportant à la libellule.

- 44 AR MENN (Gwennole). Brezilhañ, brezilh, brezilhon. *Hor Yezh*, n° 86-87, mezheven 1973, p. 91-93.

Relevé des différents emplois et dérivés de **brezilh**, **brezilhañ**, **brezilhon** et étude de l'étymologie de **brezilh**.

- 45 Ar merc'hed. *Yod Kerc'h*, n° 3, 1973, p. 2.

Répertoire de quelques qualificatifs bretons appliqués aux femmes.

- 46 CRESTON (René-Yves). Le costume breton. Préface de P.-R. Giot ; conseiller pour l'iconographie : médecin général Ch. Laurent. Paris, Tchou, 1974, 444 p., ill., 25 cm. (*La Bibliothèque bretonne*).

Les pages 401-413 de l'ouvrage que R.-Y. Creston a consacré au costume breton et qui a été réédité dans la collection de **La Bibliothèque bretonne**, donnent un glossaire des différents noms et termes qui, en Basse-Bretagne, se rapportent aux costumes.

- 47 DELAPORTE (R.). Geriou, troiou-lavar ha krennlavariou brezhonek. *Hor Yezh*, n° 89-91, du 1973, p. 42-63.

Dans ce premier article, R. Delaporte présente un certain nombre de mots bretons dont certains ne figurent pas dans les dictionnaires et d'autres y sont mentionnés avec une traduction soit incomplète soit inexacte à son sens. Ces mots ont été relevés, et dans la langue parlée, et dans les textes. Il s'étend en particulier sur **argourou** et **diennañ**.

- 48 DELAPORTE (Remont). Gourdevezhiou ha gourdeiziou. *Hor Yezh*, n° 89-91, du 1973, p. 64-68.

Alors que les dictionnaires et lexiques traduisent habituellement **gourdeiziou** par « les douze premiers jours de l'an », l'auteur, se fondant sur l'usage populaire de ce mot affirme qu'il s'agit, en réalité, des douze jours qui suivent Noël ou qui commencent en janvier, considérés comme prédisant, chacun en son rang, le temps qu'il fera dans les douze mois de la nouvelle année.

- 49 ESNAULT (Gaston). Danvez geriadur. Ma - Ozegan. *Hor Yezh*, n° 83, janvier 1973, p. 365-419.

La revue **Hor Yezh** poursuit la publication du **Danvez geriadur** breton de Gaston Esnault, décédé récemment. La présente livraison s'étend de l'interjection **ma** à **ozegan**, feu follet.

- 50 GLANDOUR (Maodez). A-dreuz an tregerieg. *Hor Yezh*, n° 89-91, du 1973, p. 69-73.

Etude de quelques mots et expressions trégorroises :

— l'auteur fait état de diverses utilisations du mot **arwezh** dans le sens d'inflammation, enflure, et, contrairement à l'interprétation courante, en arrive à considérer qu'il s'agit d'un mot différent de **arouez**, signe.

— le mot **naoutur**, qui peut se traduire par notion, idée.

— **perseval**, utilisé pour qualifier une femme hardie, reste d'origine mystérieuse.

— **resped** et **respedad**, correspondant en réalité à bail.

- 51 GUÉGUEN (J.). Adan. *Hor Yezh*, n° 86-87, mezheven 1973, p. 85-88.

Courte étude diachronique du mot **adan** et de **adan-mur**, et de leur signification. Depuis le **Nomenclator** de Quiquier, **adan** a été considéré à tort comme étant un rossignol, alors qu'il équivaut à **labous**, **evn**. L'auteur propose de l'employer pour désigner l'engoulement d'Europe, **adan-mur** (écrit **hadan-mor** depuis Quiquier, par erreur) serait le rossignol des murailles.

- 52 GUYONVARCH (Christian-J.). Dictionnaire étymologique du breton ancien, moyen et moderne. Origine et histoire des mots. Préface de Jean Gagnepain ; avant-propos de Léon Fleuriot. *Celticum*, n° XVII. Rennes, Ogam, 1973, 3 vol., 79, 180 p., 25 cm. Supplément à *Ogam - Tradition celtique*, tome 24.

Dans la préface qu'il a écrite pour le **Dictionnaire étymologique du breton** de C.-J. Guyonvarc'h, J. Gagnepain souligne que nul ouvrage ne lui semble « aller plus authentiquement dans le sens de la réhabilitation brillamment amorcée du brittonique armoricain (...) Pour la première fois, on dispose d'un répertoire quasi-systématique de tout ce qui, notamment depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, s'est écrit ou presque en breton (...) Les romanistes, dans ce travail, ont curieusement à glaner autant ou davantage que les celtisants (...) un tel ouvrage fera date ».

Dans son avant-propos, L. Fleuriot, évoquant la part faite aux innombrables emprunts du breton au français, estime quant à lui que « la langue est ce qu'elle est ; et il faut corriger les pourcentages absolus par ce que l'on appelle pompeusement de nos jours les « indices de fréquence ». En outre, « une très forte proportion des emprunts les plus anciens du breton au roman sont eux-mêmes d'origine celtique (...) C'est un argument de poids en faveur de la survivance de parlers gaulois (...) dans la région où breton s'est implanté ».

Le premier volume du **Dictionnaire étymologique** comporte essentiellement la longue introduction — 52 pages — de C.-J. Guyonvarc'h, la notice explicative pour le maniement du dictionnaire, et le tableau des abréviations.

Dès le début de son introduction, l'auteur précise ses intentions : mener à bien une entreprise scientifique, qui servira aux chercheurs, et à ceux qui étudient. Il spécifie que « l'étymologie bretonne (...) est une des pages les plus intéressantes de la linguistique européenne », car si le breton est bien une langue celtique — ce « qui ne saurait faire de doute » — il doit aussi être défini « pour ce qu'il est : une langue celtique vivant en symbiose avec une grande langue de civilisation, en l'occurrence le français ». Dans un premier chapitre, l'auteur dresse alors un tableau de l'état actuel de l'étymologie bretonne : le **Lexique** de V. Henry cherchant à expliquer le breton par l'indo-européen exclusivement et qui « fourmille d'hypothèses de conjectures, d'étymologies incertaines, douteuses ou analogiques » ; les travaux d'Emile Ernault, dont le mérite est immense et la science solide ; l'intérêt de la documentation souvent inédite de L. Fleuriot, concernant le vieux breton. C. Guyonvarc'h décrit les difficultés matérielles devant lesquelles il s'est trouvé, les publications concernant son propos étant extrêmement éparpillées, dans des revues grandes ou petites. Il considère le **Geriadur istorel ar brezhoneg** de Roparz Hemon comme « une référence de base », constate « la place des plus réduites (que le breton occupe) dans le panorama des études celtiques », dans les dictionnaires étymologiques des grandes langues indo-européennes, les éditions de textes moyens bretons ou prémodernes étant déficientes ou inutilisables, les fonds bretons de bibliothèques mal inventoriés, etc.

Cherchant à définir les sources de la lexicologie bretonne, C. Guyonvarc'h est amené à citer les différents dictionnaires bretons, dont il précise aussitôt qu'ils ont « un moindre défaut qui est de s'être recopiés les uns les autres de génération en génération ». Ceux qui ont été publiés avant Le Gonidec « comportent peut-être une marge d'inexactitude », ceux qui lui sont postérieurs « sont au moins en grande partie artificiels », tant et si bien que le « breton inverse, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les rapports normaux du texte et du lexique ». L'auteur décrit les différents traitements subis par l'orthographe et le vocabulaire bretons avant de préciser que la nécessité s'est imposée à lui « de présenter une description du vocabu-



laire breton dans tous ses états et sous toutes ses formes », c'est-à-dire d'inclure dans son dictionnaire le vocabulaire roman, lui-même d'une aussi grande stabilité que le vocabulaire de souche celtique et tout aussi usité en milieu populaire. Et après avoir établi la chronologie du breton en quatre périodes (ancien, moyen, prémoderne et moderne), il expose l'utilisation qu'il a faite des matériaux lexicographiques, ajoutant que la datation a été l'un de ses principaux soucis.

Christian-J. Guyonvarc'h, dans le dernier chapitre de son introduction, s'attache alors à décrire l'intérêt que représente son dictionnaire. S'il admet « une très grande similitude du celtique insulaire et du celtique continental », il ne considère pas que cela résolve ipso facto le problème des origines bretonnes. Le breton, « langue populaire, situé géographiquement à la charnière du monde continental et insulaire sera (...) une des clés de la linguistique celtique ».

Malgré la dialectalisation, le breton est demeuré « une langue unique », et des aires géographiques uniformes peuvent être délimitées. Ayant décrit l'attitude linguistique des ducs de Bretagne, de la noblesse, de la bourgeoisie, de l'Eglise, de la paysannerie, au cours de l'histoire, l'auteur en arrive à écrire que « le breton contemporain porte les stigmates inévitables des conditions dans lesquelles il s'est formé ». Songeant qu'« entre un passé qui s'évanouit et un avenir incertain la littérature bretonne contemporaine a du mal à trouver un point d'équilibre », l'enseignant de la section de celtique de Rennes conclut son introduction par des propos « quelque peu en marge de préoccupations scientifiques » : pour sauver le breton et l'étudier scientifiquement, il faut « puiser à l'infinie richesse des dialectes, reconnaître l'archaïsme du vannetais, extraire du moyen breton tout ce qui est encore utilisable et compréhensible, ne pas s'offusquer de l'emprunt roman s'il est commode et irremplaçable ».

Les fascicules 2 et 3 entament la publication du dictionnaire étymologique proprement dit : depuis la première lettre de l'alphabet **a**, il s'étend jusqu'à **aer**, substantif féminin, « combat, massacre ».

- 53 HEMON (Roparz). Nouveau dictionnaire breton-français. Brest, Al Liamm, 1973, 837 p., 15,5 cm.

5<sup>e</sup> édition du lexique breton-français de R. Hemon, tirée à 9 000 exemplaires.

- 54 HEMON (Roparz). Dictionnaire français-breton. Brest, Al Liamm, 1974, 420 p., 15,5 cm.

Nouvelle édition du lexique français-breton de R. Hemon, tirée à 9 000 exemplaires.

- 55 HEMON (R.). Geriaduriou. *Dihun*, n° 41, here 1974, p. 8-9 ; n° 42, du 1974, p. 9.

Cet article, est reproduit d'**Ar Bed Keltiek**, avril 1971. Passant en revue tous les dictionnaires bretons depuis le **Catholicon**, R. Hemon présente les ouvrages de Grégoire de Rostrenen et de dom Le Pelletier, surtout le premier, comme ceux dont se sont ensuite inspirés Le Gonidec, Troude, Ernault, et même Vallée.

- 56 HEUSSAFF (A.). Geriaoueg Sant-Ivi. *Hor Yezh*, n° 86-87, mezheven 1973, p. 29-45.

C'est de mémoire qu'A. Heussaff a entrepris de noter le vocabulaire et les expressions qu'il a entendus dans la commune de Saint-Yvi « il y a plus de 25 ans ». Il en transcrit la prononciation phonétiquement et, lorsqu'elle diffère du sens commun, en donne la signification ainsi que des expressions. La présente livraison épuise la lettre D, depuis **disasun**.



- 57 HEUSSAFF (Alan). Geriaoueg brezhoneg Sant-Ivi. *Hor Yezh*, n° 89-91, du 1973, p. 9-18.

Cet article est la suite du précédent et entame la lettre **e**, depuis l'adjectif possessif **e** jusqu'à **ezhomm**.

- 58 KERVELLA (F.). C'hwez ha c'hwezh a zo... *Hor Yezh*, n° 94, meurzh 1974, p. 21-43.

L'auteur étudie les trois mots bretons **c'hwez**, sueur ; **c'hwez**, odeur ; **c'hwezh**, souffle, et leurs dérivés. Il utilise à cet effet les données de l'**Atlas linguistique de la Basse-Bretagne**, et s'intéresse à certains phénomènes dialectologiques, tels que la transformation de **c'hwe-**, **c'hw-** en **fe-**, **fi-** ou en **we-** **wi-** et de **z** en **r** ou **c'h**.

- 59 KERVORC'H. Geriadur eus pemp oberenn gant E. Ar Barzhig. *Hor Yezh*, n° 92-93, genver 1974, p. 9-99.

L'auteur souhaiterait qu'un collectif s'attache à étudier tous les mots et expressions apparus dans un texte breton mais qui ne figurent pas dans le **Nouveau dictionnaire breton-français** de R. Hemon. Il entame ce travail par la présentation du vocabulaire qu'il a relevé dans les romans et nouvelles de l'écrivain de dialecte trégorrois Ernest Le Barzic. Chacun des termes relevés est présenté dans son contexte et accompagné de sa référence, éventuellement d'une traduction ou d'une observation.

- 60 LAURENT (Médecin général Ch.). L'origine du mot « bigoudenn ». *Les Cahiers de l'Iroise*, 20<sup>e</sup> année, 1973, n° 1, p. 48-59, et n° 2, p. 132-146, ill.

Recherchant l'origine du mot « **bigoudenn** », masculin « **bigouder**, **bigouter** », le médecin général Laurent rappelle les interprétations déjà proposées, décrit l'apparition du mot en 1833, et ses emplois ultérieurs, fait référence à l'onomastique et à la toponymie, étudie en détail les blasons populaires et les particularités vestimentaires concernant les Bigoudens (le costume masculin et le costume féminin, la coiffe, **an tach**...). En conclusion, il interroge : « les spécialistes du vocabulaire breton trouveront-ils dans un de ces détails, vestimentaires ou non, l'explication recherchée depuis si longtemps » du mot **bigoudenn** ?

- 61 NAONED (Aldrig a). Geriou Bro-Veeun ha geriou brezhonek. *An Tribann*, n° 74-75, 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> trimestres 1973, p. 29-32, carte.

Relevé de quelques termes gallos, très proches de leurs équivalents de langue bretonne, en usage dans la région de Blain et de Châteaubriant.

- 62 PENNEC (J.). Geriou brezhoneg er rannyezhou gallo. *Dihun*, n° 29, gwengolo 1973, p. 10.

De l'intérêt d'étudier le vocabulaire des dialectes gallos de Haute-Bretagne.

Voir aussi les numéros 20, 22, 23, 27, 89, 103, 106, 112, 113, 114, 116.

#### VIII. — MORPHOLOGIE.

Voir les numéros 27, 64, 118.

## IX. — GRAMMAIRE. SYNTAXE.

- 63 DENEZ (Per). Nevenoc, Barzhaz Breizh ha Breizh hiziv. *Sav Breizh*, n° 20, septembre-octobre 1974, p. 20-24.

L'auteur compare la forme **klevaz-te**, dont on trouve plusieurs exemples dans la première partie du **Barzaz Breiz**, à l'expression **lares-te** que l'on rencontre fréquemment dans les **Gwerziou** de Luzel. La première est un passé simple affirmatif, la seconde un présent impératif. Pour **klevas-te**, P. Denez réfute l'interprétation d'emprunt au gallois qui figure dans la thèse de Gourvil, « le célèbre anti-Barzhaz », et s'appuie sur des formes tout à fait identiques qu'il a notées dans l'œuvre de P.-J. Hélias, pour considérer qu'il s'agit là de la forme **-as** (3<sup>e</sup> personne) suivie du pronom personnel marquant la personne du verbe, c'est-à-dire le sujet. « Le breton comporte plus de phénomènes qu'on n'en connaît, et en comportait plus, il fut un temps, qu'on n'en pourrait trouver aujourd'hui ». A preuve ce type de conjugaison que l'on rencontre chez La Villemarqué et chez Hélias, et qui est différent des formes en usage.

- 64 FALC'HUN (F.). Reviews. Comptes rendus. Elmar Ternes : Grammaire structurale du breton de l'île de Groix. *Norsk Tidsskrift for Sprogvidenskap-Lochlann*, vol. VI, 1974, p. 197-200.

Le professeur Falc'hun rend compte de la **Grammaire structurale du breton de l'île de Groix** d'Elmar Ternes (1), qu'il considère comme « la première étude approfondie consacrée au parler breton d'une île ». Evoquant « le choix judicieux » des textes transcrits phonétiquement en fin de volume, il souligne que l'« expatriation forcée de la jeunesse pour obtenir un niveau de vie décent et l'inaptitude du parler groisillon à servir de moyen de communication en dehors de l'île, expliquent l'abandon de leur parler ancestral par les insulaires ». Ayant précisé que « le structuralisme de M. Ternes est essentiellement tributaire de linguistes américains », M. Falc'hun apprécie le chapitre de phonétique comme « excellent », mais se trouve déçu de trouver, au chapitre de morphophonétique, jusqu'à 11 types de mutations. « Le long chapitre consacré à la morphologie se lit avec beaucoup d'intérêt (...). Mais la manière de présenter les faits oblige encore à se demander s'il est possible de faire une bonne description synchronique sans la moindre allusion à la diachronie ». Pour M. Falc'hun, le « mérite essentiel (d'Elmar Ternes) est d'avoir révélé à la fois l'originalité d'un parler insulaire et les raisons de sa fragilité », le breton de Groix contenant « tant de traits originaux ».

- 65 KERVELLA (F.). Kudennou reizh ha kudennoù niver e brezhoneg. *Hor Yezh*, n° 86-87, mezheven 1973, p. 71-84.

Cet article en cinq parties se présente comme une première approche de certaines questions de genre et de nombre en breton. L'auteur de **Yezhadur bras ar brezhoneg**, d'une part constate l'existence de mutations « irrégulières », du type **amzer gaer, ober vad**, et, d'autre part, observe que certains noms, présentés comme étant masculins, sont féminins ailleurs et vice versa. Les trois premières parties de l'article étudient des mots comme **c'hoari, lann, labour, avel**, etc. qui, tout en étant masculins, provoquent des mutations, dans les adjectifs qui les suivent, comme s'ils étaient féminins (**labour vad, avel vor**) ou deviennent féminins dans certains cas exemple de **beh : kouezet eo ar veh warnañ**).

F. Kervella a relevé, dans la 4<sup>e</sup> édition du **Dictionnaire breton-français** de R. Hemon (celle de 1970) les noms dont il considère que le genre indiqué

(1) TERNES (Elmar). Grammaire structurale du breton de l'île de Groix. Heidelberg, Carl Winter, Universitätsverlag, 1970, XVI -- 394 p., 25 cm.

est faux, les noms à double genre, à propos desquels il serait nécessaire de préciser la valeur de l'un et l'autre genre ; enfin, les noms qui lui paraissent être plutôt masculins ou plutôt féminins. Les relevés de ces erreurs ou imprécisions — une cinquantaine de noms — constitue la matière de la 4<sup>e</sup> partie de l'article, la cinquième et dernière reformulant et complétant ce que Kervella lui-même avait écrit du duel dans sa grammaire. Il insiste en particulier sur l'opposition entre **diou vreh verr** et **divreh berr**, dans le cas du duel féminin.

- 66 LE GLÉAU (René). Syntaxe du breton moderne. [S.l.], éd. La Baule, 1973, 134 p., 21 cm. (Compte rendu par Evelato, *Brud*, n° 42, nevez-amzer 1973, p. 81).

Selon l'introduction de l'auteur, « cette syntaxe expose l'usage linguistique des écrivains bretons au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle ».

Il discerne trois phases dans l'évolution du breton moderne :

— une période classique (de 1710 à 1864), représentée par Bris et Goulven Morvan ;

— une période de transition (de 1865 à 1924) dont les principaux représentants sont Vallée et L. Inisan ;

— une période moderne enfin, depuis 1925. Les principaux noms de cette période sont Abeozen et Roparz Hemon.

L'ouvrage est fondé sur « un millier d'exemples typiques de la syntaxe du breton moderne ». Comparant grammaire traditionnelle et grammaire moderne, R. Le Gléau considère que « le recours au cadre traditionnel s'explique dans la mesure où le breton est une langue celtique » et en outre « particulièrement conservateur ». Mais « ce cadre ne s'impose pas. Le cas échéant, l'édification d'une grammaire structurale deviendra nécessaire ». L'ouvrage se divise en deux parties. La première étudie la structure de la proposition, où l'on distingue habituellement trois fragments : le groupe verbal, le groupe nominal, le groupe adverbial. La seconde partie étudie la phrase, « normalement constituée de plusieurs propositions — juxtaposées, coordonnées, subordonnées ». L'énoncé des règles s'appuie sur l'étude des exemples cités et une étude statistique. Ainsi, concernant les mutations, il est précisé que « dans 84 % des cas, il s'agit d'adoucissement ; dans 10 % des cas, de spiration ; dans 6 % des cas, de renforcement ».

L'ouvrage comporte une table analytique des matières, un index analytique des citations et un index des ouvrages cités.

- 67 SKIRIOU (I.). Ur sell nevez war ar yezhadur. *Skol an Emsav*, n° 11, here 1974, p. 15-16.

Compte rendu d'une conférence que le professeur Gagnepain, à l'occasion d'un séminaire à Rennes, a consacré à la grammaire bretonne : l'essentiel est la structure de la langue ; toutes les grammaires bretonnes ont été écrites sur le modèle des grammaires françaises ; il est capital d'étudier le breton selon les principes structurels.

Voir aussi les numéros 103, 106.

#### X. — STYLISTIQUE.

- 68 AR MENN (Herve). Brezhoneg republikan. *Dihun*, n° 26, ebrél 1973, p. 7.

Citation d'un texte breton des républicains brestois en 1793. « Le breton républicain ne vaut pas mieux que le breton de curé ».

- 68 AR MENN (Herve). Ar brezhoneg soudard. *An Nerzh*, n° 8, 1<sup>er</sup> semestre 1973, p. 105.

Un soldat de Rosnoën, en garnison à Arras en 1869, fait écrire en breton à son notaire, lui enjoignant de liquider la succession de son père décédé. « Son breton n'est pas pire que celui de nombre de prêtres cultivés. »

- 70 BARBÉOC'H (Erwan). Uzin, labouradeg pe greanti ? *Dihun*, n° 38, mezeven 1974, p. 7-8.

« Quel breton parler, écrire et apprendre en 1974 ? », s'interroge l'auteur. Se référant aux exemples du gallois, de l'allemand et du basque, il souligne combien, pour créer de nouveaux mots, il est nécessaire d'en avoir le temps, de bien connaître sa langue et le sujet dont on traite. Il classe les différentes attitudes possibles d'un écrivain breton : utiliser un vocabulaire traditionnel et ne pas pouvoir exprimer la vie de ses contemporains ; utiliser un vocabulaire « chimique » et ne pas être compris tout en étant respecté ; employer le vocabulaire international, et être ridiculisé ; écrire des poèmes ; ne pas écrire ou écrire en français.

E. Barbéoc'h conclut en affirmant qu'en réalité un écrivain ne doit pas être trop préoccupé de problèmes de linguistique. Si le breton ne doit être la langue que d'une minorité savante, peu importe ce qu'il sera, « *esperanto celtique* » ou autre chose. S'il doit être une langue vivante, ne doit-il pas changer ?

- 71 GUEDOUR. L'étrange breton qu'on entend et qu'on lit. *L'Avenir de la Bretagne*, n° 209, septembre 1973, p. 13.

L'auteur s'élève contre le fait que « tant de personnes, qui s'imaginent parler ou écrire le breton, parlent ou écrivent en réalité une langue morte, apprise dans les livres, cousue de gallicismes et de fautes, et surtout prononcée d'une façon défectueuse et choquante. » Il illustre son propos par de nombreux exemples.

- 72 GUEDOUR. L'étrange breton qu'on nous inflige. *L'Avenir de la Bretagne*, n° 213, janvier 1974, p. 14.

Constatant que d'« horribles fautes de breton continuent à remplir les colonnes de nos excellents quotidiens », l'auteur rappelle qu'il convient en breton d'écrire : **Dañserien Hlazig** et non **Glazig**, **ar Beñseourien** et non **ar Peñserien**, etc.

- 73 GUEDOUR. L'étrange breton a la vie dure. *L'Avenir de la Bretagne*, n° 214-215, février-mars 1974, p. 17.

L'auteur s'étonne que des milliers de bretonnants ne se plaignent pas des « affreux barbarismes » de breton qu'ils peuvent lire, par exemple sur tel bateau de Douarnenez. Il évoque aussi « les fautes de prononciation des speakers non bretonnants de naissance qui continuent de massacrer la langue à la radio, en parlant de **braise**, pour **Breizh**. »

- 74 GUEDOUR. L'étrange breton a bien des titres. *L'Avenir de la Bretagne*, n° 217, mai 1974, p. 12.

« Il faudrait que chaque publication bretonne (...) s'assure la collaboration d'un bretonnant instruit pour passer au peigne fin chaque épreuve du journal où un terme breton apparaît ». Par ailleurs, il serait nécessaire d'« apprendre aux gens à parler en breton devant un micro ».

- 75 GUEDOUR. Apprenez à compter les oiseaux. A propos de l'étrange breton. *L'Avenir de la Bretagne*, n° 218, juin 1974, p. 13.

Ayant précisé que le breton « devient petit à petit le langage secret de petits groupes sans influence sur la masse », Guedour s'en prend à nouveau aux erreurs de prononciation de speakers de la radio et aux barbarismes « désormais officiels » de la presse écrite. « Personne ne saura convenablement le breton avant de l'avoir étudié avec autant de soin et aussi longuement » que le français. Car « même dans les milieux dits « bretonnants », le breton qui se perpétue est, trop souvent, un étrange breton »...

- 76 HÉLIAS (P.-J.). Faut-il standardiser la langue bretonne ? *Ouest-France*, 16 septembre 1974.

Répondant à des critiques qui lui sont faites par un journaliste à l'occasion d'une émission de radio et par l'association **Skol an Emsav** à la suite d'une conférence, P.-J. Hélias constate que la dialectalisation « a fortement nourri la langue jusqu'ici, lui donnant cette richesse extraordinaire qui déconcerte les constipés dont les décoctions de racines n'arrivent à s'intégrer dans la langue que par d'heureux hasards ». Expliquant qu'une langue « est un dialecte qui a réussi », il espère « ne pas vivre assez longtemps pour assister à l'étouffement de ce qui reste des dialectes par un breton officiel, un breton de classe politique, peut-être même de caste qui jurerait avec toute son histoire ». Il croit en outre « que la survie de la langue bretonne est liée à la survie d'un monde paysan qui est son terreau naturel ». P.-J. Hélias, dans ce même pamphlet, expose également ses conceptions de la littérature et parle de son œuvre et de son action.

- 77 HEMON (Roparz). Yezh ar c'helaouennou. *Dihun*, n° 28, mezeven 1973, p. 8-9.

Reproduction d'un article précédemment paru dans **Ar Bed Keltiek**, en septembre 1967 : considérations sur le style et la langue des revues en breton.

- 78 KLERG. Plede evit ur Brezhoneg brezhonek. *Barr Heol*, n° 81, mezheven 1974, p. 40-42.

Ce plaidoyer pour un breton « breton » commence par faire état de l'opinion de Loeiz Herrieu, Erwan Le Diberder, R. Hemon, Dir-na-Dor, sur la manière d'écrire en breton : « La beauté et la richesse de la langue [on les trouve] dans le breton vivant que l'on parle dans toute la Bretagne (...) et chez les écrivains dont les textes sont construits à partir du breton vivant ».

Or, deux événements d'importance ont provoqué en Bretagne une révolution linguistique : la publication du **Dictionnaire de vieux breton** de Léon Fleuriot en 1964, puis la création de SADED qui se mit à réglementer la langue sur la base de la « linguistique normative » et en puisant dans le vieux breton. L'auteur estime que les directeurs de publications bretonnes ne devraient pas « laisser passer des fautes contraires, d'évidence, au génie de la langue ».

- 79 MADEC (Mikael). Kudenn ar gerioua e brezoneg. *Dihun*, n° 32, kerzu 1973, p. 7-8.

Les bretonnants sont aujourd'hui confrontés à de nombreux problèmes, concernant le choix du vocabulaire qu'ils doivent utiliser.

- 80 SKOL VREIZ. Brezoneg beo ? Brezoneg maro ? *Skol Vreiz*, n° 36, janvier-mars 1974, p. 2-3.

L'article souligne le breton « pitoyable », tant sur le plan du vocabulaire que sur celui de la grammaire, d'une chanson d'Alan Stivell — une chanson de

sa composition. Il estime que le danger aujourd'hui, pour le breton, n'est pas tant d'emprunter des termes au français, que de prétendre forger des centaines de purismes. « Avec son pauvre vocabulaire, le breton populaire restera la seule source du bon breton vivant. »

- 81 SURZHUR (Rollen-E.). Al liveoù-yezh. *Hor Yezh*, n° 92-93, genver 1974, p. 108-114.

L'enseignement et la traduction doivent tenir compte des niveaux linguistiques : l'essentiel, lors d'une traduction, est de conserver à un texte sa tonalité, donc de lui conserver le même niveau linguistique. L'auteur illustre son propos d'exemples empruntés au breton et au français et présente un tableau des différents niveaux linguistiques du fonds commun de civilisation, faisant intervenir les notions de langue parfaite et de langue commune, de langue écrite et de langue parlée.

Voir aussi les numéros 8, 110 et la section XX.

## XI. — DIALECTOLOGIE.

- 82 BERNIER (G.). Glanes de philologie bretonne. *Annales de Bretagne*, 1973, t. LXXX, n° 3-4, p. 73 et 691-695.

Etudiant le mot **morhotz**, l'auteur considère que le dialecte breton du Bourgade-Batz « a réagi autrement que les autres dialectes à l'influence du français ». Il présente ensuite quelques toponymes vannetais, essentiellement maritimes : **la Teignouse**, **le Perthuis de Becdiou**, **Toul Conan**, **la Basse du Cherbon**, **Pondeu**, **Cabarain** (pour Quiberon), etc.

- 83 BOCHÉ (A.). Des dialectes à la langue écrite. *Skol Vreiz*, n° 31-32, janvier-juin 1973, p. 2-9 et 17-24.

Les deux articles d'A. Boché commencent par énoncer les dix principes linguistiques et pédagogiques adoptés par les Instituteurs et Professeurs Laïques Bretons (I.P.L.B.) dans la perspective de l'enseignement de la langue bretonne dans les établissements scolaires. Le premier de ces principes étant celui de l'« unification de la langue par l'intercompréhension des dialectes », l'auteur, dans une série de « commentaires » souligne à ce propos que c'est « en pays vannetais que les difficultés sont les plus grandes ». Il procède à une comparaison des prononciations dialectales vannetaises avec l'orthographe vannetaise, dont il affirme qu'« il s'agit en fait uniquement du haut-vannetais, à l'exclusion du bas-vannetais ». Il s'élève contre « le désordre orthographique actuel » et définit les conditions à réaliser pour aboutir d'une part à une prononciation moyenne de la langue bretonne et d'autre part à une unification de la langue écrite, qui se libérerait aussi bien de l'ignorance dans laquelle chacun se trouve des dialectes parlés autres que le sien, que des influences « magiques » des écritures traditionnelles du breton. En passant, A. Boché évoque également le problème de la « normalisation » du vocabulaire. Estimant que le « vrai breton » n'existe pas, il conclut qu'« il peut y avoir la langue écrite et les dialectes. Dans la langue écrite, chaque dialecte doit trouver son compte ».

- 84 BOCHÉ (A.). Des dialectes à la langue écrite (suite, 3<sup>e</sup> partie). *Skol Vreiz*, n° 36, janvier-mars 1974, p. 11-19.

Cet article est la suite des précédents. Il commente la deuxième règle adoptée par les I.P.L.B. : « n'avoir rien à désapprendre ». Cela veut dire que « lorsque l'élève apprend une règle dans son dialecte, celle-ci ne doit pas être considérée comme fausse dans la langue littéraire commune ». L'au-

teur illustre son propos par 12 exemples et propose certaines modifications orthographiques. Il souligne ainsi que « la graphie **an, ar, al**, ne présente pas plus de difficultés pour les Vannetais que **en, er, el** » ; qu'il « vaut mieux, pour la langue écrite, avoir recours à la forme étymologique » **un, ur**, pour l'article indéfini ; que « la graphie la mieux adaptée aurait été : **-ow** », pour transcrire la terminaison du pluriel **-où / -eù**, etc. A plusieurs reprises, il affirme que « la langue littéraire est prisonnière du léonard et du haut-vannetais, c'est-à-dire des deux parlers excentriques », et, d'autre part, qu'« en fin de compte, la possibilité de lire une langue est subordonnée à l'apprentissage de la lecture de cette langue », et qu'il faut donc « apprendre la convention », c'est-à-dire, apprendre l'orthographe bretonne.

- 85 BOCHÉ (A). Des dialectes à la langue écrite (4<sup>e</sup> partie). *Skol Vreiz*, n° 37, juillet-septembre 1974, p. 15-18 et n° 38, octobre-décembre 1974, p. 10-18, ill.

Dans ces deux articles, l'auteur commente le troisième point retenu par la commission « langue » des IPLB : la différence minimum dans les mots, et l'acception des formes doubles ou variantes, si ceci se révèle nécessaire pour la compréhension. Estimant qu'il ne convient pas de confondre des termes comme « orthographe » et « langue unifiée », en fonction de son propos, il propose de retenir « trois grands critères :

- critère historique (formes historiquement correctes, étymologie, variantes historiquement attestées, etc.) ;
- critère de la compréhension : retenir et enseigner les formes qui permettent l'intercompréhension entre les dialectes actuels ;
- critère de la majorité : retenir les formes dont l'aire de diffusion est la plus grande ».

Dans le cas où les prononciations sont voisines, une seule forme écrite suffit. A. Boché étudie un certain nombre d'exemples, en essayant d'en déterminer chaque fois les formes les plus courantes.

- 86 KALVEZ (Tugdual). Pour un quatuor des dialectes. *Skol Vreiz*, n° 36, janvier-mars 1974, p. 9-10.

L'enseignement du breton à Vannes présente des particularités et des contraintes. L'auteur présente les solutions pédagogiques qui ont été retenues et analyse les connaissances variables des élèves au moment de leur inscription au cours. En conclusion, après avoir souligné qu'« on ne peut donc faire prévaloir le breton de tel ou tel endroit », il affirme que « sous peine d'être condamnés à l'abstraction et au ghetto, il nous faut donner par le moyen d'un **breton-unifié-sans-être-uniformisé** un commun dénominateur de référence indiscutable, la langue littéraire, complété d'une formation à la polyvalence dialectale, au moins au niveau de l'intercompréhension ».

- 87 KEREMBELLEG (Ani). Stummou ar verb *kaout* e Trebrivan. *Hor Yezh*, n° 94, meurzh 1974, p. 50-54.

A. Kerembelleg a relevé les formes de conjugaison du verbe **kaout** (avoir) dans la commune de Trébrivan. Elle présente le résultat de son enquête en orthographe phonétique mais non phonologique.

- 88 Parler du pays d'Hennebont : Vannetais / KLT. *Dastum*, n° 2, 1974, non paginé.

Un premier article précise que le parler d'Hennebont « appartient au groupe du haut-vannetais. A mesure que l'on avance vers le sud-est, l'influence du haut-vannetais maritime devient de plus en plus sensible. » L'article présente ensuite un certain nombre de faits que l'on peut constater dans ce parler.

Le second article produit une liste de mots d'usage courant et de variantes vannetaises avec leurs équivalents KLT.

Le vocabulaire et la prononciation de chacune des chansons publiées dans le même numéro 2 de **Dastum**, font également l'objet d'une présentation séparée.

Voir aussi les numéros 56, 57, 58, 59, 64, 76, 89, 103, 106, 108.

## XII. — ICHTHYONYMIE.

- 89 LE BERRE (Alain). Ichthyonymie bretonne. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1973. Tome II : Ichthyonymes bretons, p. 136-505, 21,5 cm ; tome III : Influence de l'ichthyonymie sur la thalassonymie, l'onomastique, les textes, 172 p., 21,5 cm.

Ces ouvrages font suite au tome I, précédemment paru (1). Ce premier tome, outre le tableau de la pêche et des ports de pêche en Bretagne, consistait essentiellement en une systématique de l'ichthyonymie bretonne, classant les poissons par classes et embranchements, et suivie d'un index scientifique et d'un index des noms vernaculaires français.

Le tome II commence par un « bref rappel de quelques faits linguistiques bretons » : l'article, les mutations initiales, les désinences, la syntaxe, l'accent tonique. Ayant précisé les conditions de son enquête (établissement du questionnaire, choix des informateurs, méthode de travail...), A. Le Berre présente alors les bases théoriques de transcription phonétique qu'il a adoptées. Il publie en particulier, d'après le corpus des dictionnaires, un tableau de l'évolution des graphèmes dans les orthographes bretonnes depuis 1464. A ce propos, il fait remarquer qu'« au cours des siècles, deux principales préoccupations se sont manifestées : adaptation des orthographes à la neutralisation finale ; le rejet des graphèmes polyvalents », ce rejet ayant été opéré en cinq étapes principales, de Julien Maunoir (1659) à F. Falc'hun (1953). « Si la réforme dite **Peurunvan** ou d'« unification » de 1941 va à l'encontre du long effort de rationalisation qui s'est développé sur trois siècles, c'est que son but était autre », à savoir réaliser l'unité orthographique de tous les dialectes bretons. « Ce difficile problème n'a pu être résolu qu'en introduisant de nouveaux graphèmes complexes ou polyvalents, dont le plus équivoque, linguistiquement parlant, est le ZH (...) représentant en orthographe tantôt /z/ ou /s/, tantôt /x/ ou /h/, tantôt /zérou/ ». Après avoir rappelé les traits généraux de la phonologie du KLT d'après F. Falc'hun et évoqué le cas du vannetais, l'auteur a publié l'ensemble de ses résultats par espèce (mais a dû, pour des raisons financières en écarter la publication par port). Pour chaque ichthyonyme, il donne la transcription phonétique et la transcription en orthographe universitaire, de la page 193 à la page 486.

Tirant les conclusions de la longue énumération des relevés qu'il avait recueillis, A. Le Berre décèle tout d'abord les erreurs historiques de la lexicographie et de l'étymologie traditionnelles, qui peuvent porter soit sur les identifications d'animaux, soit sur l'étymologie. Il préconise dès lors en ichthyonymie, une méthode de travail « basée sur l'étude de l'animal et conjointement, du milieu marin où on le pêche et où on l'exploite, en tenant compte des associations sémantiques qui se répercutent tout au long du littoral breton et bien au-delà, créant des réseaux complexes qu'il s'agit

---

(1) LE BERRE (Alain). Ichthyonymie bretonne. Tome I : Statistiques et systématique. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1970, 134 p., 21,5 cm.



de démêler ». Ayant appliqué cette méthode de travail à **Gadus Luscus**, tacaud, il en dégage « deux étymons obscurs, KON et LEK (...), archétypes de toutes les variantes locales du même type ». A. Le Berre, songeant à établir le lexique de l'ichthyonymie bretonne, peut alors formuler deux vœux : « que les lexicographes bretons se gardent des néologismes malheureux... Que ces mêmes lexicographes se soucient un peu plus aussi des travaux des spécialistes divers qui les ont précédés ».

Le tome III comprend essentiellement trois parties. La première concerne l'onomastique. A. Le Berre a relevé les noms bretons de poissons passés aux hommes, tant anthroponymes que surnoms, et les noms d'hommes passés aux poissons. Après une courte étude du blason dans ses rapports avec l'ichthyonymie, et un relevé des bateaux portant des noms de poissons, il présente le répertoire des thalassonymes ayant pour référents des animaux marins, avec indication de la fréquence de ces différents référents que l'on rencontre en toponymie nautique.

Plusieurs pages sont consacrées à « l'ichthyonymie, l'ichthyologie et la vie », étudiant les expressions et métaphores en usage, l'art sculptural, pictural et numismatique.

En tête du chapitre concernant l'ichthyonymie et les textes, l'auteur souligne qu'« il nous a semblé intéressant de dresser le bilan, la liste des ichthyonymes, ornithonymes et dénominations de tous autres animaux marins, connus et publiés avant nos recherches ». Ce projet l'a conduit à établir un corpus des dictionnaires et textes retenus et le lexique diachronique de l'ichthyonymie bretonne. A. Le Berre étudie les causes des erreurs lexicographiques qu'il a relevées, l'attribuant à « l'insuffisance de formation scientifique des lexicographes ». Il examine les erreurs en chaîne et les interférences qui se sont produites chez des auteurs successifs, par exemple à propos de la désignation de la nageoire (**askell**), de l'opercule (**skwarn**) et des branchies (**brankou**) du poisson. A propos des néologismes, il considère que « dans les langues modernes, ces mots nouveaux ont deux sources, l'une populaire, d'une vigueur étonnante (...), l'autre savante, souvent prétentieuse, et plus souvent encore, d'une pauvreté affligeante ». Il s'étend, dans ce passage, sur les innovations de La Villemarqué, ainsi que sur les 260 noms d'animaux marins figurant dans la dernière édition du **Dictionnaire breton-français** de Roparz Hemon. Le total des erreurs relevées par Le Berre dans ce dictionnaire atteint 39, « soit 14,6 % ». Ces erreurs sont présentées avec leurs rectifications.

Après une évocation de la place de l'ichthyonymie bretonne dans la littérature, Alain Le Berre se prononce en conclusion « contre les squelettes », regrette « la pauvreté des dictionnaires bretons en général, souvent constitués par de simples listes de mots », et affirme que « la notion de **langue bretonne** est infiniment plus complexe qu'on ne le croit généralement ».

### XIII. — TOPONYMIE. ANTHROPONYMIE.

- 90 Arouezioù ar post. Code postal. *Evid ar Brezhoneg*, n°s 6-7-8, 15 mars-5 avril 1974.

Répertoire français-breton des communes de Basse-Bretagne et des principales villes de Haute-Bretagne, avec l'indication de leur code postal.

- 91 BOURDELLÈS (P.). Diwar-benn an anv « lec'h ». *Hor Yezh*, n° 89-91, du 1973, p. 19-22, carte.

L'auteur a relevé dans le Trégor, et plus particulièrement à proximité de Pontrieux, une liste de 38 toponymes en **lec'h**, et se demande quelle peut en être la signification. Il fait également état d'orthographes fantaisistes de **kroaz-hent**.

- 92 BOURDELLÈS (P.). E Plusulian ha Plouvaël. *Barr-Heol*, n° 81, mezheven 1974, p. 22-29.

L'abbé Bourdellès conteste certaines conclusions de l'article consacré par Klerg aux origines de Plémet. Il estime en particulier que deux catégories sociales se partageaient cette région au V<sup>e</sup> siècle : les riches et les pauvres, qui ne parlaient sans doute pas la même langue.

- 93 DELAPORTE (Remont). Un nebeut evezhiadennoù war anvioù-lec'h meneget gant Gw. ar Menn e niv. 81-82 « Hor-Yezh ». *Hor Yezh*, n° 89-91, du 1973, p. 74-85.

Dans cet article, R. Delaporte, tout en reconnaissant la qualité remarquable des travaux de Gw. Le Menn, lui reproche cependant d'élaborer trop rapidement des hypothèses insuffisamment fondées. Il présente quelques observations sur des noms de lieux de la Cornouaille, en particulier les noms bretons de Saint-Thois (**Santos**), Saint-Goazec (**Sant-Wazeg**) et Quémenéven (**Kemeneven**). Il cite en passant quelques dictons relatifs à ces noms de lieux.

- 94 Etymologie. *Le Phare d'Ouessant*, numéro spécial, juin 1974, p. 3-4.  
L'étymologie du nom d'**Ouessant**.

- 95 FALC'HUN (F.). Anoiu-leh Breiz-Uhel. *Brud*, n° 43-44, hañv 1973, p. 70-74.

Compte rendu de la thèse de B. Tanguy sur les noms en **-ac** en Haute-Bretagne. F. Falc'hun la considère comme « une œuvre nous apportant de nombreux faits précis susceptibles de renouveler les idées dans des domaines importants de l'histoire bretonne ».

- 96 HEMON (Roparz). Anviou-lec'hiou. *Dihun*, n° 32, kerzu 1973, p. 7.

Reproduction d'un article précédemment paru dans **Ar Bed Keltiek**, mai 1971. Il n'est pas facile de procéder à la rectification de la graphie des noms de lieux bretons, en tenant compte de la linguistique, de l'histoire et de la géographie. L'auteur signale quelques ouvrages de base en matière de toponymie bretonne.

- 97 KERVENDAL (Franseza). Anvioù-tud e Douarnenez. *Hor Yezh*, n° 89-91, du 1973, p. 23-36.

Résultats d'une enquête à Douarnenez : l'auteur présente une liste d'anthroponymes, tels qu'ils sont transcrits à l'état civil, et en indique la prononciation, les variantes et usages en orthographe phonétique, mais non phonémique.

- 98 KLERG. Parrez Treleven - Treleven. *Barr-Heol*, n° 79, kerzu 1973, p. 59-63.

Etude du nom de la commune de Tréleven (en breton : **Tréleven**), dans les Côtes-du-Nord.

- 99 KLERG. Orin parrez Plouvaël Porc'hoed. *Barr-Heol*, n° 80, meurzh 1974, p. 54-69, carte.

Etudiant les origines de la paroisse de Plémet (Côtes-du-Nord), l'auteur mentionne tout d'abord les voies romaines Carhaix-Rennes et Corseul-Vannes-Nantes, qui se croisaient à proximité. Il étudie le nom de Saint-Rumel, le fondateur de Plémet et plusieurs toponymes de la région ; con-

cluant à la disparition du gaulois dans ce secteur désertifié au moment de l'arrivée en 480 des moines d'origine galloise qui le rebretonnisèrent.

- 100 KLERG. Anvioù-lec'h eus bro-Blouvaël : Langast-pre, Berton. *Barr-Heol*, n° 81, mezheven 1974, p. 34-36.

Etude de **Langast-pre** et de **Berton**, toponymes de Plessala (Côtes-du-Nord).

- 101 KLERG. Anvioù-lec'h bro-Blouvaël. *Barr-Heol*, n° 82, gwengolo 1974, p. 16-17.

L'auteur poursuit son étude des toponymes de la région de Plémet, par l'examen de **Berlouvach** et **Pont-Terret**. Dans ce dernier, il voit un mot **red**, gué, ruisseau, **Pont-Terret** étant le « pont des trois ruisseaux ».

- 102 KLERG. Anvioù-lec'h bro-Blouvaël. *Barr-Heol*, n° 83, nedeleg 1974, p. 9-10.

Dans la région de Plémet, examen des problèmes posés par **Gerffrault**, **Fromeulin**, **Fromene**, **Koetfro**, **Frameux**, **Fremeur**, etc., où l'auteur voit le mot **fro** correspondant aujourd'hui à **froud**, courant d'eau.

- 103 LE BERRE (Alain). Toponymie nautique de la côte nord de Bretagne. Première partie : du plateau de la Méloine à Plougrescant. Paris, Imprimerie nationale, 1973, p. 637 à 842, 24 cm. (Extrait des *Annales hydrographiques*).

L'auteur avait déjà précédemment effectué des enquêtes de toponymie nautique sur les côtes cornouaillaises, la côte nord du Léon, l'île de Batz et la baie de Morlaix. La présente livraison concerne la côte nord de la Bretagne, entre le plateau de la Méloine et Plougrescant. A. Le Berre a bénéficié du concours de nombreux informateurs et, dans son introduction, décrit brièvement les principaux caractères de la phonétique et de la grammaire trégorroises. Il souligne qu'« au point de vue linguistique, il est intéressant de signaler la grande homogénéité du dialecte trégorrois parlé dans toute la région ». Il présente également les termes géomorphologiques et les vocables de faune et de flore qui entrent dans la composition des toponymes nautiques.

Comme il l'avait fait pour ses précédentes enquêtes, l'auteur publie alors le tableau des toponymes et pour chacun, le numéro de repère, la forme du nom telle qu'elle est portée sur la carte (ou, à défaut, la situation), la dénomination locale (transcrite en orthographe KLT), la traduction française de cette dénomination, les références et observations éventuelles. Du plateau de la Méloine à Plougrescant, A. Le Berre a relevé 2 921 toponymes. La livraison est complétée par un index alphabétique des termes généraux, des prénoms et noms de saints, des noms de familles, de localités, d'îles, d'îlots et rochers.

- 104 LE GUYADER (Alain). La ligne de démarcation ou un travail matérialiste dans le jardin de l'idéologie linguistique du mouvement breton. Note sur quelques aspects critiques d'une œuvre de François Falc'hun. *La Taupe bretonne*, n° 5, novembre 1973, p. 113-132.

L'article rend compte du second ouvrage consacré par F. Falc'hun aux noms de lieux celtiques (1). A. Le Guyader se félicite du « double souci

(1) FALC'HUN (F.) et TANGUY (Bernard). Les noms de lieux celtiques. Deuxième série. Problèmes de doctrine et de méthode. Noms de hauteurs. Rennes, Ed. armoricaines, 1970, 205 p., ill., cartes ; 21,5 cm.

de F. Falc'hun de penser historiquement le problème de la langue bretonne et de situer son propre travail dans une perspective historique. » C'est la raison pour laquelle il le compte « au nombre des révolutionnaires qui vont jusqu'au bout de leur critique ». Tout en regrettant que le professeur brestois n'aborde pas suffisamment certains problèmes (par exemple l'influence de Sismondi sur A. de Courson, ou la fonction de la toponymie dans l'argumentation de J. Loth), l'auteur de l'article considère que l'apport de la critique falc'hunienne est d'un triple intérêt :

— « dans le domaine propre de la toponymie », les explications de noms de lieux par F. Falc'hun « sont sans doute d'une grande valeur scientifique, et il n'est pas exagéré de penser que F. Falc'hun modifie considérablement l'orientation de cette science vers des eaux plus rationnelles ».

— sur le plan épistémologique, « F. Falc'hun dénonce, sans toutefois en fournir la théorie, les fondements idéologiques de la toponymie. Et d'un même geste, ceux de l'idéologie linguistique du mouvement breton ». F. Falc'hun rejette en effet « comme pure construction idéologique l'explication » conçue par d'Arbois de Jubainville de tous les noms de lieux par les noms des hommes (hypothétiques) qui en furent les témoins alors qu'un travail matérialiste fondé sur l'analyse phonétique et l'observation géographique est « rigoureusement scientifique » et « véritablement critique ». Et c'est au terme de cette réflexion critique sur les fondements idéologiques de la toponymie, « comme conséquence de son travail scientifique » que F. Falc'hun en arrive à critiquer l'idéologie nationale bretonne.

— sur le plan historique, Falc'hun « situe la promotion de la « ligne de démarcation » (c'est-à-dire la frontière linguistique) dans le cadre d'un processus historique ». Il reprend et fonde aujourd'hui la thèse classique sur les origines de la langue bretonne, formulée par dom Taillandier et A. de Courson (première manière), mais remplacée à partir de 1863 par une nouvelle hypothèse de A. de Courson. Cette hypothèse est « avalisée par J. Loth en 1883, lequel peut être considéré comme le fondateur de l'idéologie linguistique du nationalisme breton ». Or Falc'hun réinterprète cette ligne de démarcation comme « une étape du recul du gaulois vers l'ouest, et non la ligne d'avance extrême du breton vers l'est », et du coup, selon A. Le Guyader, la frontière linguistique ne peut plus être le « support central du discours national ».

A. Le Guyader conclut son étude en soulignant que l'œuvre de F. Falc'hun est « la pierre de touche de la critique radicale de l'idéologie linguistique du mouvement breton, et des autres avec qui ce mouvement a partie liée ».

- 105 MORVANNOU (F.). Guénolé et Guénaël. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 81, n° 1, 1974, p. 25-42.

Se posant la question de savoir « si les deux noms de Guénolé et Guénaël ne recouvrent pas un seul et même personnage que l'hagiographie, peu exigeante sous le couvert de la vérité historique, aurait dédoublé », l'auteur étudie leurs *vitae*, l'implantation de leur culte, le périple de leurs reliques, leur culte liturgique. Il en étudie également les noms, les formes latines et bretonnes, les formes anciennes et modernes, pour conclure que « tout distingue les deux saints ».

- 106 OMNÈS (Abel). *Toponymie nautique de la côte nord de Bretagne. Deuxième partie. La rivière de Tréguier et ses accès*. Paris, Imprimerie nationale, 1973, p. 813-842, 24 cm. (Extrait des *Annales hydrographiques*).

Ce travail se présente sur le même plan et dans le même esprit que celui d'A. Le Berre sur la toponymie nautique du Trégor du plateau de la Méloine à Plougrescant. L'auteur a relevé 220 toponymes.

- 107 PENNEC (J.). Chronique de toponymie. *Breiz*, n° 192, juin 1974, p. 13-15.

La présente étude « est exclusivement consacrée aux toponymes de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine » et cherche « à éclairer d'un jour nouveau certains problèmes : raisons profondes du recul de la langue bretonne après les invasions normandes, psychologie collective des Bretons du Moyen Âge avec ses aspects religieux, sociaux et économiques ». L'auteur a calculé que les « noms de lieux d'origine bretonne représentent un total de 3 100, soit 12 % de l'ensemble » des toponymes de l'Ille-et-Vilaine, et qu'en Loire-Atlantique, « la proportion des noms d'origine bretonne est encore plus importante ». Il conclut ce premier article en soulignant que « les toponymes d'origine bretonne enserrent les agglomérations nantaise et rennaise comme une tenaille dont les branches seraient orientées nord, nord-ouest, et sud, sud-ouest ».

- 108 TANGUY (Bernard). Recherches autour de la limite des noms gallo-romains en *-ac* en Haute-Bretagne. [Brest], [auteur], 1973, 2 vol., 530 p., 517 fig., XV cartes hors texte. (Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, dactylographiée).

Tome I. Les noms de lieux gallo-romains en *-(i)acum* en Bretagne.  
Tome II. L'implantation bretonne en Haute-Bretagne. Index des noms de lieux, p. 443-498. Bibliographie, p. 499-530.

L'introduction de cette thèse de 3<sup>e</sup> cycle, soutenue devant l'Université de Bretagne occidentale à Brest, rappelle tout d'abord quelles furent les opinions successives ou contradictoires d'Aurélien de Courson et d'Arthur de La Borderie, sur la question de « la limite de la plus grande extension du breton au IX<sup>e</sup> siècle ». Mais c'est Joseph Loth qui, en 1883, désigna la conservation de la finale en *-ac* dans les noms de lieux comme le critère déterminant de l'avancée extrême du breton. Loth en effet considérait que le gaulois avait totalement disparu d'Armorique au V<sup>e</sup> siècle au plus tard, et démontrait que les noms en *-ac* « présentent à l'époque où ils ont été adoptés par les Bretons les caractères spécifiques du roman, caractères totalement étrangers au celtique, notamment au brittonique ». Selon la théorie inspirée par d'Arbois de Jubainville, il énonçait donc la pétition de principe suivant laquelle « les noms en *-ac* en Bretagne sont, en général, d'origine gallo-romaine, les Bretons ne tirant pas de noms de lieux en *-ac* de noms d'hommes ». La Bretagne serait, dans un domaine où se trouveraient juxtaposés des dérivés formés sur un nom commun (les noms bretons en *-ec*), d'une part, sur un nom d'homme (noms gallo-romains en *-ac*), d'autre part, issus du suffixe du celtique commun *-acos*.

En outre, Loth prouvait qu'« il est faux que l'affaiblissement des ténues **p**, **c**, **t**, entre deux voyelles ait eu lieu en Gaule au V<sup>e</sup> siècle », ce phénomène ne pouvant selon lui être que postérieur à l'émigration bretonne et ne pouvant pas s'être accompli avant la fin du VI<sup>e</sup> siècle. B. Tanguy estime que Loth « est prisonnier de sa théorie ». L'on considère en effet aujourd'hui que c'est au IV<sup>e</sup> siècle que se situe l'affaiblissement de **p**, **c**, **t**, et que débute l'émigration bretonne.

Relevant « les faiblesses du système » de Loth, B. Tanguy s'attache dès lors à l'« étude critique des noms de lieux formés avec le suffixe *-(i)acum* en Bretagne ». Il regroupe les toponymes de même type en 613 paragraphes, en produit les formes anciennes et voisines, expose pour chaque type les solutions proposées par d'Arbois de Jubainville et ses continuateurs (selon lequel « le suffixe *-acum*, forme latinisée du suffixe gaulois *-acos*, s'est combiné avec des noms d'hommes gaulois, latins ou germaniques, pour désigner leur domaine ») et, préférant faire appel « à un nom commun plutôt qu'à un nom d'homme », fait apparaître que dans bon

nombre de cas, la discrimination faite plus haut est factice. Ainsi, à Aval-lac, répond Aallec et Aalleuc ; à Beuillac, Beuillec ; à Radenac, Raden-nec ; à Trignac, Trigneuc, etc.

Puis, ayant étudié ces noms de lieux en **-(l)acum**, qui correspondent à la couche gauloise et gallo-romaine, l'auteur s'attache à déterminer l'apport de l'élément celtique insulaire qui est venu s'y superposer « en vagues successives, jusqu'aux abords du VII<sup>e</sup> siècle », en retenant « les toponymes ayant trait, d'une part, à l'organisation religieuse, c'est-à-dire les noms en **Plou-** (ou **Gui-**), **Lan-**, et, dans une bonne mesure, les noms de saints celtiques, d'autre part, à l'organisation sociale, comme les noms en **Tre-** et en **Lis-**, **Les-** (cour) ». Ayant procédé à l'étude détaillée de ces différents toponymes, B. Tanguy conclut à une opposition entre les noms en **-ac** et les toponymes relatifs à l'organisation religieuse et sociale. « Toponymes en **Plou-**, **Lan-**, **Tre-**, **Les-**, dans leur ensemble, témoignent d'une implantation tournée vers la mer ».

Dans son chapitre de conclusion, l'auteur peut alors porter une appréciation sur deux problèmes :

— les noms gallo-romains en **-acum** : ayant défini les problèmes d'identification des noms actuels en **-ac** et daté leurs altérations, il souligne un « décalage linguistique entre noblesse et plèbe, ville et campagne » et remarque qu'en Haute-Bretagne « la proportion des toponymes en évolution romane augmente à mesure que l'on s'éloigne de la zone bretonnante actuelle ». Il confirme son hypothèse de départ, à savoir que « l'étude de ces noms de lieux tend à prouver que l'**a priori** du nom d'homme est, dans une large mesure, indéfendable », et que « bon nombre de toponymes de l'ancienne Gaule s'expliquent de manière satisfaisante en faisant appel aux langues celtiques actuelles, particulièrement quand ils sont liés à un élément permanent du paysage ». De ce fait « la colonisation romaine a pu modifier la toponymie de la Gaule (...) mais non la réinventer. Les interférences entre les zones de langue romane et de langue bretonne sont trop nombreuses pour être fortuites ».

Et avant de faire appel à la géographie linguistique, B. Tanguy dégage quatre axes principaux « qui semblent avoir joué un rôle essentiel dans le phénomène de romanisation : Angers, Rennes, Nantes, dans le sens de l'expansion, et Redon, dans le sens de la résistance ». Il affirme en définitive que « la Loire a constitué l'axe essentiel de pénétration des parlers de type oïl. Les routes et les centres économiques ont fait le reste. Au sud, ces parlers se sont étendus au détriment de la langue d'oc, à l'ouest, du celtique ».

— l'implantation bretonne. « Par l'**a priori** d'une Armorique entièrement romanisée à l'arrivée des Bretons, J. Loth ne pouvait qu'attribuer à l'émigration bretonne l'empreinte celtique sur la toponymie de la Haute-Bretagne. Cependant, l'étude des noms en **-ac**, tout particulièrement, si elle témoigne de l'envahissement du roman, tend aussi à démontrer que celtique insulaire et celtique continental étaient demeurés sinon assez semblables, du moins dans un état de différenciation dialectale n'interdisant pas une intercompréhension ». Des toponymes comme Noyal, Ardenne, Combe, etc., « sont loin de militer en faveur d'une romanisation de la péninsule antérieure à l'émigration bretonne. Et c'est dans l'optique d'une Armorique essentiellement gauloise que s'éclaire le mieux l'implantation bretonne ».

B. Tanguy produit des témoignages directs (empruntés aux textes) et indirects (toponymes) « en faveur d'un maintien plus prolongé du celtique », au-delà du X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle comme le prétendait J. Loth. Il s'intéresse également aux toponymes en **Ker-**, **Car-** et en **Ville-**, ainsi qu'aux noms en **-ière**, **-erie** et **-ais**, avant d'estimer que « les faits nous conduisent à réviser un certain nombre d'idées considérées comme des vérités établies » : « en premier lieu, le postulat d'une Armorique entièrement romanisée à l'arri-

vée des Bretons, puis receltisée par eux, paraît devoir être abandonné. Il paraît plus conforme aux faits d'admettre que la pression du roman s'y faisait sentir, et tout particulièrement dans ce qui est aujourd'hui la Haute-Bretagne. Contrecarrée d'abord dans le nord, puis, un peu plus tard, dans le sud, après la conquête de Waroch, par l'apport insulaire qui ne pouvait que revigorer l'élément celtique autochtone, la romanisation finira par l'emporter, faisant tache d'huile autour des centres économiques notamment ».

- 109 VALLERIE (Erwan). Diwar-benn an anv Even. *Hor Yezh*, n° 89-91, du 1973, p. 37-41.

Les prénoms **Even** et **Erwan** sont-ils identiques l'un à l'autre ? L'auteur fait appel à la toponymie, à l'ethnologie (culte des saints), à l'histoire et à la linguistique pour conclure que l'hypothèse de M. Falc'hun donnant aux deux noms une origine gauloise et une racine "**Ezwen** communes, est fautive. S'il considère qu'**Even** est bien d'origine gauloise, **Eozen**, selon lui, serait d'origine brittonique, la confusion entre l'un et l'autre ne s'étant étendue qu'en raison de la renommée croissante de saint Yves.

Voir aussi les numéros 20, 60, 82, 165.

#### XIV. — BRETON MODERNE (« BREZHONEG ARNEVEZ »).

- 110 An emsav hag ar vro. Lizheroù. Danevelloù obererezh. *Emsav* n° 91, gouere 1974, p. 236-240.

Correspondance sur la traduction en breton, et divers problèmes relatifs au breton. Journée d'études sur la langue.

- 111 EWAN (Jil). Giz pe retvez ? *Dihun*, n° 40, gwengolo 1974, p. 9-10, ill.

En réponse à l'article « tout à fait sensé » d'Erwan Barbéoc'h sur le problème de la création de nouveaux termes en breton, J. Ewan affirme que « ce n'est pas le peuple qui fait une langue, mais l'Etat, et plus précisément encore une élite ». Les bretonnants en effet n'ont pas le choix de dire **skingomz** pour « radio », c'est pour eux « une stricte nécessité » que d'employer « **radio** » ou « **post** ». Or, « nous devons nous, bretonnants conscients de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, être puristes dans les domaines élevés de la vie intellectuelle ». « On ne peut considérer le breton actuellement comme une langue sociale, mais comme l'outil d'une nouvelle société à créer ». En outre, « poursuivre sur le chemin de la lâcheté » et de la facilité, en particulier dans un pays « soumis », c'est « détruire le pouvoir de création sociale » du breton.

- 112 Geriaoueg. *Skol an Emsav*, n° 6, kerzu 1973, p. 68-70.

Lexique de quelques néologismes.

- 113 Geriadur : armerzh ha kevredigezh. *Imbourc'h*, n° 39, mars 1973, V-111 p., 29,7 cm.

Dictionnaire breton-français et français-breton du vocabulaire économique et social. Il s'agit uniquement de néologismes. Dans sa préface, Y. Olier souligne les conditions dans lesquelles a été élaboré ce dictionnaire. Il estime qu'il est « souvent vain de rechercher toujours le meilleur mot, qui correspondrait le plus exactement à l'idée ». Il regrette que les créateurs de néologismes soient trop peu nombreux et que les utilisateurs soient tout aussi rares. Il se félicite des travaux réalisés depuis



quinze ans pour assurer le développement de la langue bretonne et souhaite que des revues spécialisées de médecine, droit, etc., soient publiées en breton pour sortir ces néologismes « de la prison des dictionnaires ». Sinon, le travail qui a été réalisé « avec tant d'attention et de peine » serait inutile et devrait être refait dans vingt ou trente ans.

- 114 Gerva yezhel 1973. *Emsav*, n° 84, kerzu 1973, p. 447-451.

Liste des néologismes apparus pour la première fois dans la revue **Emsav**, ainsi que des termes utilisés dans un nouveau sens.

- 115 Kendael a-zivout istor kealiadurezh al luskadoù breizhek. Trizekvet testenn : ar sturvezhouriezh eus an eil d'an trede Emsav. *Emsav*, n° 81, gwengolo 1973, p. 299-311.

La linguistique normative bretonne depuis le mouvement breton d'entre les deux guerres jusqu'au mouvement breton d'aujourd'hui, et les tâches qu'elle doit assumer aujourd'hui concernant la langue de la vie moderne.

- 116 KREIZENN IMBOURC'H STURVEZHOURIEZH. Dafar geriadur ar yezh arnevez. Geriaoueg gallek-brezhonek brezhonek-gallek dre fichennoù. Dictionnaire français-breton breton-français sur fiches. Eizhvet Strobad. Rann B - 2 : Con - Diu. *Preder*, n° 163-164, genver-c'hwevrer 1973, 50 p.

« Le « Centre de recherche en linguistique normative » a entamé au début de 1969 la publication de « matériaux pour un dictionnaire de la langue moderne ». Les auteurs souhaitent pourvoir le mouvement breton des termes et tournures dont il a besoin « pour son travail politique comme pour son action littéraire, pour les occupations quotidiennes comme pour l'enseignement ». Ils se proposent d'y insérer aussi bien les tournures culinaires que les termes les plus abstraits de la philosophie, de la diplomatie, de la religion, de la politique, etc.

Chaque livraison se présente sous la forme de cahiers de 50 pages, subdivisées en mini-fiches de 6 × 3 cm.

Le dictionnaire français-breton du présent numéro traduit 594 noms ou expressions depuis « conceptualisation » : **meizaderezh** ; **meizadekaat** jusqu'à « variations diurnes des températures » : **argemmoù deiziekl ar gwrez-verkoù**. Le dictionnaire breton-français traduit 756 mots ou expressions depuis **kouezhañ a-darroz** : « retomber par une forte dénivellation » jusqu'à **nerzh war-draoñ** : « force descendante » en passant par **kuzuliadeg an arlevierion** : « conférence des présidents ».

- 117 PENNAOD (Goulven). Skejan an diskejenn. *Dihun*, n° 40, gwengolo 1974, p. 8.

L'auteur répond à l'article de E. Barbéoc'h, en considérant que le « problème de la création de termes nouveaux reste le plus urgent » et que, pour ce faire, « l'on devrait puiser dans notre héritage lexical », breton contemporain, moyen ou ancien, à défaut gallois et cornouaillais. Pourquoi demander l'avis du peuple sur la façon d'exprimer de nouveaux concepts en breton ?

- 118 PENNAOD (Goulven). Situation et structure du breton. *Kannadig Ker Vreizh*, n° 52, gwengolo 1973, p. 25-52.

Cet article situe tout d'abord la place du breton parmi les autres langues, indo-européennes et celtiques. Une histoire sommaire de la langue bretonne décrit ensuite les Brittons s'établissant « en conquérants, et non en fugitifs » dans une Armorique « profondément romanisée » où ils « imposèrent



rapidement leur langue ». Concernant l'époque récente, il souligne les efforts de **Gwalarn** pour « transcender » les dialectes au profit d'« une langue unitaire standard », et les objectifs du mouvement culturel depuis 1960, visant à faire du breton « un instrument de lutte en vue d'instaurer un pouvoir politique breton ».

G. Pennaod donne alors un aperçu sommaire de la structure du breton moderne : « par **breton moderne** nous entendons ici la langue standard, telle qu'elle est en usage dans les milieux cultivés, non les parlers locaux ». Il en étudie successivement la phonématique, la morphophonémique et la morphologie, utilisant à l'occasion « la terminologie bretonne moderne » pour décrire par exemple les six « temps » du verbe. A propos de la formation des mots, il remarque qu'il s'agit d'un chapitre « trop souvent négligé », car « par le jeu des préfixes, des suffixes et des composés, on peut dire que le breton moderne est parmi les langues les plus riches d'Europe ».

Une dernière page est consacrée à l'étude des « parlers traditionnels » dont « l'émiettement s'accroît toujours davantage ». Ces parlers sont également « en régression constante, et il n'y a pas lieu de le regretter », car « ils sont destinés à disparaître, soit au profit du français, soit à celui du breton standard unifié qui, assumant la totalité de la civilisation bretonne, est voué à être le fondement intellectuel et mental de la société bretonne nouvelle que nous voulons créer ». Ceci d'autant plus que ces « patois britto-romans » sont « un des obstacles les plus graves à la réalisation de cette communauté bretonne nouvelle. Leur seul intérêt est désormais confiné aux études linguistiques, et là encore, on peut penser que l'essentiel a été décrit ».

- 119 RENAULT (Armel). Ar brezhoneg hag ar skiantou. *Dihun*, n° 33, janvier 1974, p. 7.

Il faut faire mentir le proverbe français, suivant lequel le breton mourra bientôt parce qu'il est incapable de créer des termes scientifiques modernes.

- 120 TRÉANTON (Erwan). Brezhoneg kimiek. *Imbourc'h*, n° 37, janvier 1973, p. 46-48.

La langue bretonne doit devenir une véritable langue nationale capable de suffire à tous les besoins d'une société libre. A cet effet, il est nécessaire, selon l'auteur, de créer d'ici quelques années « des milliers et des milliers de néologismes », de les apprendre et de les utiliser.

## XV. — ENSEIGNEMENT. PÉDAGOGIE.

- 121 L'actualité pédagogique. *Skol Vreiz*, n° 36, janvier-mars 1974, p. 4-8.

Cette chronique fait état de notions adoptées par des syndicats enseignants (le S.G.E.N.-C.F.D.T. de l'académie de Rennes et la F.E.N. du Finistère) en faveur de l'enseignement de langue bretonne et de son introduction à part entière dans les examens. D'autre part, elle présente les résultats d'une enquête faite auprès des instituteurs du Morbihan, afin de connaître leurs conceptions de la formation permanente. Sur 841 réponses, 500 placent la civilisation de la Bretagne en seconde position parmi les centres d'intérêt retenus, la langue bretonne ne venant qu'en 8<sup>e</sup> position (avec 108 réponses).

- 122 AMOURET (Marie-Louise) et SÉNÉCHAL (Mme). Sensibilisation au breton dans les classes maternelles. *Skol-Vreiz*, n° 32, avril-juin 1973, p. 6-9.

La traduction bretonne de cet article est parue dans la revue *Brud*, n° 43-44, hañv 1973, sous les titres : **Deski ar brezoneg ha gouzoud ar galleg ; renta-kont eun esae lakaad ar vugale d'ober gand ar brezoneg e skol-vugaligou Sant-Nona**. Considérant « qu'outre le bain de langage français qui imprègne l'enfant, il en existe un autre, ici en Bretagne, que l'école a pendant des années délibérément ignoré, à savoir le bain de langage breton », l'article étudie l'intérêt, les modalités et les résultats escomptés d'une sensibilisation au breton dans les classes maternelles et rend compte d'une expérience faite à l'école de Saint-Guénolé-Penmarc'h.

- 123 AR C'HERE (M.). Pennad-kaoz gant an Aotrou Koant. *Evit ar brezhoneg*, n° 1, 22 décembre 1973, p. 4-5, ill.

Les déclarations d'un ancien inspecteur d'académie en faveur de l'enseignement du breton.

- 124 Ar skol dre lizer. *Bleun-Brug*, n° 198, novembre-décembre 1973, p. 10.

Etude statistique de l'origine géographique et de la profession des élèves inscrits au cours par correspondance de V. Seité.

- 125 Ar skol dre lizer. *Bleun-Brug*, n° 202, octobre-décembre 1974, p. 23-24.

Le nombre des élèves du cours par correspondance de V. Seité s'élevait, à la fin 1974, à 846. Des statistiques précisent l'origine géographique et la profession de ces élèves ; l'article donne en outre quelques renseignements sur le cours, fondé en 1945.

- 126 Comment fut torpillée la loi Deixonne du 11 janvier 1951, portant enseignement des langues et dialectes régionaux. *Breiz*, n° 190, avril 1974, p. 12-15.

Publication du compte rendu non rectifié des séances des 4 et 5 juillet 1951 du Conseil supérieur de l'Education nationale. Au cours de cette séance, il fut débattu de la nomination d'une commission chargée d'étudier l'application de la loi du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, et d'un vœu « relatif à l'institution d'une épreuve facultative de langue provençale, bretonne et basque au baccalauréat ». Différents intervenants soulignent les « dangers » d'un enseignement des dialectes locaux ; « qu'il ne serait pas opportun d'encourager, sauf avec des précautions tout à fait nettes, la survie de ces langues qui, je dois le dire, me sont cependant très chères » ; « pour le breton, il n'y a pas de langue bretonne. On admet qu'il y a des dialectes bretons » ; l'intérêt considérable de ces langues pour l'enseignement supérieur ; le manque de mots abstraits en breton ; les inconvénients de la multiplication des épreuves facultatives ; les « progrès de la politique scolaire suivie depuis 60 ans »...

- 127 Cours de breton par correspondance « Ober ». *Sav Breizh*, n° 20, septembre-octobre 1974, p. 59-60.

« La plus ancienne école de breton par correspondance, avec plus de 40 ans d'expérience », compte 903 élèves actuellement. L'article présente un tableau de leur répartition par âge, origine géographique et profession, soulignant que la plupart d'entre eux « particulièrement les jeunes, veulent retrouver leur personnalité bretonne ».

- 128 Les dessous de la loi Deixonne. *Sav Breizh*, n° 19, mai-juin 1974, p. 24-37.

Compte rendu des séances du Conseil supérieur de l'Education nationale consacrées à la loi Deixonne. Cf. n° 126, *supra*.

- 129 DUCLOS (Pierre). Le breton par correspondance avec « Ober ». *Ouest-France*, 13 avril 1974.

Les motivations et l'origine des élèves du cours par correspondance « Ober ». Présentation du cours.

- 130 L'enseignement de la langue bretonne : un engagement ferme de 52 candidats — sur 202 — aux élections législatives. *Ouest-France*, 2 mars 1973.

Les noms des candidats qui se sont engagés.

- 131 Enseignement supérieur. *Skol Vreiz*, n° 37, juillet-septembre 1974, p. 6-7.

Le ministère refuse une licence d'enseignement de celtique, malgré les demandes de l'Université de Haute-Bretagne ; la section de celtique de l'Université de Bretagne occidentale n'obtient pas l'autorisation d'organiser des stages de formation permanente pour les enseignants de breton sur leur temps de travail.

- 132 En ur skol bennag e bro Dreger war-dro 1960. Dans une école du Trégorrois vers 1960. *Evid ar Brezhoneg*, n° 14, 17 mai 1974, p. 3-5, ill.

Témoignage d'un Trégorrois sur l'utilisation du « symbole » dans sa classe, à l'encontre des enfants bretonnants, vers 1960.

- 133 GRALL (Bernez). Efedusted ar stajou diwar ar maez. *Dihun*, n° 42, du 1974, p. 8, ill.

Depuis 1972, l'association « Al leur nevez » organise des stages d'apprentissage du breton à la campagne. 20 à 25 personnes ont participé à ceux d'août 1974. Le but est de permettre au jeune stagiaire d'améliorer son breton du fait de son insertion dans une atmosphère linguistique incomparable et de donner aux exploitants agricoles la fierté de leur langue.

- 134 JANNÈS (Mme). Breton et français dans le second degré. *Skol Vreiz*, n° 32, avril-juin 1973, p. 9-10.

Un professeur de français non bretonnant ne peut que réprimer les bretonismes, et, s'il ne peut pas les comprendre, ne peut pas les expliquer. « Le bilinguisme bien compris est un moyen d'enrichir notre pédagogie du français ».

- 135 KERAVAL (A.). Respont Fontanet. *Brud*, n° 46, nevez-amzer 1974, p. 63-65.

A la suite d'interventions de députés à l'Assemblée nationale en faveur de la langue bretonne, le ministre de l'éducation nationale, M. Fontanet, se refuse à répondre positivement à leurs demandes.

- 136 LE BERRE (Mme). Enseignement du breton et connaissance du français. *Skol Vreizh*, n° 32, avril-juin 1973, p. 4-6.

Il s'agit d'un rapport présenté devant la commission « langue régionale » qui fonctionne au sein de l'« Association française des professeurs de français ». Il souligne que le français, « en Bretagne, se nourrit de l'apport d'une quantité de mots ou de tournures venant du breton, c'est-à-dire d'une langue très différente du français, et par laquelle s'exprime une culture populaire originale ». « Le grand écart qui sépare la structure du breton de celle du français oblige, quand les deux langues sont enseignées, à la prise de conscience des caractères spécifiques de l'une et de l'autre ».

- 137 LE MENN (J.-Y). Peb hini yez e vro hag eun all ouspenn... *Brud*, n° 43-44, hañv 1973, p. 59-62.

A Lesneven, à l'école Notre-Dame de Lourdes, 8 enseignants ont dispensé des cours de breton à 275 élèves : le déroulement des cours et l'intérêt qu'ils représentent pour les élèves, pour le breton et pour le français.

- 138 LOUBOUTIN (René). La Douarneniste Marc'harid Gourlaouen assure bénévolement des cours de breton par correspondance depuis 41 ans. *Le Télégramme de Brest*, 12 février 1973.

La directrice de « Ober » explique qu'elle avait 49 inscriptions la première année, en 1932, et souligne la progression du cours depuis quelques années.

- 139 MADEG (Mikael). Brezhoneg war ar maez. *Sav Breizh*, n° 14, juin-août 1973, p. 19-24.

L'auteur évoque son expérience de séjours à la campagne pour apprendre à prononcer le breton. Il a organisé ensuite des stages identiques pour plusieurs volontaires « dans le seul milieu où l'on parle encore le breton de manière habituelle ». Il en analyse les profits possibles, même si l'on ne peut trouver dans ces stages à la campagne une réponse à tous les problèmes du mouvement linguistique. Il estime nécessaire de bien apprendre le breton quotidien, de propager les idées du mouvement breton, et enfin « de partir de ce qui existe : les différents dialectes, et non de ce qui devrait être : le breton savant dont il n'est pas besoin s'il ne s'appuie pas, autrement que dans la langue normative, sur le parler quotidien des gens ».

- 140 Ouspenn mil a Vretoned yaouank o houlenn tremen arnodenn ar vachelouriez, ar bloaz-mañ ! *Brud*, n° 43-44, hañv 1973, p. 93.

1 029 candidats se sont présentés à l'épreuve de breton au baccalauréat en 1973.

- 141 PINVIDIC (Jean). Le bilinguisme français-breton à la maternelle : régionalisation et rénovation pédagogique. *Ouest-France*, 23 mars 1973.

Le triple intérêt, linguistique, psycho-pédagogique et culturel, d'une expérience bilingue au niveau d'une grande section de maternelle, dans la classe de Mme Sénéchal, à Saint-Guérolé-Penmarc'h.

- 142 « Skol Ober » : bloavezh 1972-1973. *Al Liamm*, n° 161, du-kerzu 1973, p. 473-474.

Etude statistique sur l'âge, la répartition géographique et la profession des élèves du cours de breton par correspondance « Skol Ober ».

Voir aussi les numéros 21, 24, 83, 84, 85, 86, 149, 153, 168, 171, 202, 209, 210, 215, 216.

#### XVI. — MANUELS D'ENSEIGNEMENT.

- 143 DENEZ (Per). Komzit ha skrivit brezhoneg. Ecrivez et parlez breton. Ill. de Nono. Paris, Omnivox, 1973, 98 p., ill., 21 cm.

Ce livret comporte 894 exercices écrits et oraux sur le cours de breton publié par le même auteur : **Brezhoneg... buan hag aes**. Il veut « aider l'étudiant à vérifier son acquit et à le mettre continuellement en œuvre ; l'enseignant, à offrir, sur plusieurs années, et plusieurs classes, des questions toujours renouvelées ». Le principe de l'auteur est que « l'apprentissage de la langue est basé sur l'acquisition et la répétition significative de structures et de vocabulaire ». Une partie des exercices a été enregistrée.

- 144 DENEZ (Per). Poelladennoù diwar-benn al levr « daou-ugent pennad-lenn evit ar vachelouriezh » embannet gant « Al Liamm ». *Hor Yezh*, n° 84, meurzh 1973, p. 3-53.

Il s'agit d'exercices de compréhension, traduction, grammaire et composition, portant sur quelques-uns des textes d'un recueil précédemment publiés par l'auteur (1).

- 145 LE DU (Jean) et LE BERRE (Yves). Ar brezoneg dre zelled, kleved, komz ha lenn. Méthode audio-visuelle de langue bretonne. Dessin de P. Goaster. Préface de J. Quéré. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1974, 4 vol., 34, 10, 60, 33, 14 p., ill., 26 films fixes, 3 bandes magnétiques, 29,7 cm et 21 cm.

Volume 1. Taolennou. Dessins.

Volume 2. Kenteliou-deski ha geriadur. Cours d'acquisition et lexique.

Volume 3. Kenteliou-studi. Exercices.

Volume 4. Leorig ar mestr. Livret du maître.

Les auteurs ont élaboré la méthode audio-visuelle de langue bretonne après avoir constaté le « recul du breton en tant que langue quotidienne des populations rurales et maritimes de la Basse-Bretagne », ainsi que le « développement considérable de l'intérêt pour cette langue, tant en Bretagne qu'en France ou à l'étranger ». La méthode, dès lors, a été conçue « à l'intention de ceux qui abordent l'étude du breton pour la première fois. Elle permettra aussi à ceux qui n'ont du breton qu'une connaissance passive, auditive ou élémentaire, de passer au stade actif et à la pratique ».

Les auteurs ont fondé leur manuel sur les principes modernes de l'enseignement des langues, « en assurant une progression régulière structure par structure, et en utilisant massivement l'image et l'enregistrement sonore ». L'étude des règles de grammaire est reportée à une étape ultérieure, et « le vocabulaire est volontairement limité à quelques centaines

---

(1) DENEZ (Per). 40 pennad-lenn evit ar skoliou. Brest, Al Liamm, 1971, 94 p., 18 cm.

de mots d'usage courant». La méthode, en outre, veut mettre l'accent « sur l'acquisition, en priorité, des structures fondamentales du breton ». D'autre part, J. Le Dù et Y. Le Berre veulent enseigner « un breton courant, aussi proche que possible de celui de la masse des bretonnants, avec lesquels elle permet d'entrer rapidement en communication ».

Le premier livret rassemble les quelque mille dessins en couleurs, auxquels correspondent les phrases du 2<sup>e</sup> volume. Le volume 3 est celui des exercices, qui peuvent être effectués en laboratoire ou en classe. Le livret du maître présente les conseils techniques et pédagogiques d'utilisation, et les différents types d'exercices à envisager.

- 146 MAGER (Denez). *Skol ar re vihan. Skol*, n° 53-54, kerzu 1973, 92 p., ill.

Ce livret, composé sur le modèle d'un manuel anglais, se propose d'aider les enseignants de breton en maternelles. Les diverses leçons ont été mises au point en cours d'année scolaire. Pour la transcription, l'auteur a choisi l'orthographe **peurunvan**, mais, les enfants ne sachant ni lire ni écrire, il conseille aux enseignants d'adopter la prononciation locale, pour permettre aux enfants de communiquer avec leurs parents. Chaque leçon est conçue pour durer une semaine, à raison d'un quart d'heure quotidien de breton. Des textes de chansons sont proposés.

- 147 OFTEDAL (M.). *Reviews. Comptes rendus. Per Denez, Brezhoneg buan hag aes. Norsk Tidsskrift for Sprogvidenskap - Lochlann*, vol. VI, 1974, p. 200-203.

Rendant compte de la méthode de breton de P. Denez (1), l'auteur signale qu'elle est « un excellent point de départ pour des études plus approfondies du breton ». Après une présentation de l'ouvrage, il estime que l'auteur « n'a pas tout à fait réussi » à « produire une description à la fois intelligible pour les non-initiés et acceptable pour les linguistes scientifiques » de la prononciation bretonne, quelques-unes des difficultés devant lesquelles il s'est trouvé provenant de sa « fidélité à l'orthographe appelée « le breton unifié ». Le vocabulaire présenté semble « judicieux », mais l'auteur regrette l'absence, au profit de néologismes « probablement peu employés », de certains emprunts « qui sont sûrement usités dans le breton de tous les jours ». Les éléments de grammaire sont « bien choisis » : « M. Denez est le premier auteur à avoir appliqué à l'enseignement du breton un point de vue structuraliste ».

- 148 SÉITÉ (V.). *Le breton par les ondes. Le Télégramme de Brest*, janvier 1973-décembre 1974.

Deux fois par semaine, V. Séité diffuse un cours de breton, dans le cadre des émissions quotidiennes en langue bretonne, sur Radio-Brest (214 m). Le cours est publié la veille par **Le Télégramme**. Chaque cours comprend un exposé de règles de grammaire suivi de plusieurs exemples ; un lexique ; une conversation. Ces cours radiophoniques vont faire l'objet d'une édition en 3 volumes.

- 149 *Skol ar re vihan. Ul levr nevez da zeskiñ brezhoneg d'ar vugale. Evid ar brezhoneg*, n° 22, 25 octobre 1974, p. 1-3, ill.

D. Mager présente le manuel de breton qu'elle a conçu pour l'enseignement du breton en classe maternelle et précise qu'il est utilisé par 13 classes dans le Léon.

(1) DENEZ (Per). *Brezhoneg buan hag aes. Le breton vite et facilement*. Paris, Omnivox, 1972, 256 p., ill., 21 cm, disques ou minicassettes.

## XVII. — SITUATION ET USAGE DU BRETON.

- 150 AL LEUR NEVEZ, AR FALZ, SKOL AN EMSAV. Gouel ar brezhoneg. *Ar Falz*, n° 5-6, nouvelle série, avril-septembre 1974, p. 80.

La fête de la langue bretonne à Guingamp, « symbole et impulsion d'une renaissance culturelle ».

- 151 Ar brezhoneg er vuhez pemdezieg. *Al Liamm*, n° 161, du-kerzu 1973, p. 480.

L'utilisation de la langue bretonne à l'occasion des élections, dans les commerces, etc.

- 152 BOZEC (J.-C.). Que donnerait un recensement linguistique ? *Breiz*, n° 186, décembre 1973, p. 13-14.

Nombre de Bretons considèrent le pays de Galles comme un « paradis celtique », au vu des avantages qu'y possèdent les galloisants. Cela n'a pas empêché le pourcentage des galloisants de passer de 26,7 % à 20,6 %; de 1961 à 1971, date du dernier recensement effectué en Grande-Bretagne. J.-C. Bozec se demande dès lors ce que donnerait un semblable recensement linguistique en Bretagne. Ayant réparti la population de la Basse-Bretagne par classes d'âge, il en conclut à une estimation de 665 250 bretonnants potentiels (soit 44,3 % de la population de la Basse-Bretagne et 20,1 % de la population totale de la Bretagne) et de 385 650 bretonnants effectifs (soit 25,7 % de la population de la Basse-Bretagne et 11,6 % de la population totale de la Bretagne). Il remarque également que le pourcentage de bretonnants dans la classe d'âge de 65 ans et plus est de 80 % environ, de 60 % dans la classe d'âge de 25 à 64 ans, de 25 % pour la classe d'âge de 15 à 24 ans et de 5 % pour la classe d'âge de 0 à 15 ans.

Même si la régression de la langue bretonne est comparable à celle de toutes les autres langues minoritaires d'Europe occidentale — même celles dont la situation est la plus favorable — ce phénomène n'est pas irréversible, aux yeux de l'auteur, puisque, pour la première fois dans l'histoire, les minorités s'opposent au déclin de leurs langues...

- 153 Buhez ar brezhoneg e bro-Naoned. *Al Liamm*, n° 165, gouereost 1974 p. 334.

Tableau des activités de langue bretonne dans la région de Nantes : il y existe une douzaine de cours de breton, suivis par 300 élèves, un journal en breton, des repas et rencontres entre bretonnants...

- 154 Brezonec pe get en iliz-parrez ? *Bleun-Brug*, n° 195, janvier-février 1973, p. 24.

Les résultats d'un sondage effectué dans une paroisse : 82 % de ceux qui ont répondu au questionnaire souhaitent pouvoir suivre des messes en langue bretonne.

- 155 CORBES (Henri). Un message en breton de Pie XII. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 2, 20<sup>e</sup> année, 1973, p. 128-129.

Pie XII est le seul pape qui ait dit quelques paroles en breton, au cours d'un message radiodiffusé aux pèlerins de Sainte-Anne-d'Auray, en 1954.

- 156 ELEGOET (Fanch). Bilinguisme ou domination linguistique ? *Les Temps modernes*, n° 324-326, août-septembre 1973, p. 213-222.

L'auteur veut procéder à une « critique serrée » des concepts établis de « bilinguisme » et de « changement de langue » à partir des définitions qui en ont été proposées. Il décrit « la situation de notre langue » :

— la dichotomie linguistique s'opérant entre le milieu social de l'enfant bretonnant et l'école ;

— la même cassure linguistique introduite dans le noyau familial entre les grands-parents et les enfants qui deviennent « un pôle linguistique français » ;

— l'utilisation du breton dans le cadre de la communauté intime et son abandon à l'extérieur, sur la base des équations langue bretonne = sous-développement, archaïsme = français = modernisme, actuel ;

— la politique de « répression ouverte d'abord, ignorance ensuite » suivie par les pouvoirs publics.

F. Elegoet conclut que « la vraie nature du bilinguisme en Bretagne et du changement de langue qui s'y opère » est occultée par la fausse neutralité des termes employés. Or, « il n'y a nullement égalité entre les deux idiomes », mais « politique oppressive à l'égard d'une des langues dont on recherche la disparition ». Nous sommes en réalité en présence d'un seul et unique phénomène de domination linguistique.

- 157 EWAN (Jil). Bruderezh pemdeziek e brezhonek. *Dihun*, n° 42, du 1974, p. 10, ill.

Grâce à la bande magnétique, il est possible de faire entendre chaque jour du breton, par exemple aux visiteurs d'exposition.

- 158 Gouel ar brezhoneg e Gwengamp. *Al Liamm*, n° 163, meurzh-ebrel 1974, p. 160-161 et n° 164, mac-mezheven 1974, p. 253-254.

Annonce, puis compte rendu d'une fête de la langue bretonne, organisée à Guingamp, à l'occasion de la Pentecôte, par les organisations **Ar Falz**, **Al Leur Nevez**, **Skol an Emsav**, et dont le but était de faire savoir à la population ce qui se fait en breton pour la langue bretonne.

- 159 Gouel ar brezhoneg. *Evid ar Brezhoneg*, n° 15, 24 mai 1974, p. 2-3.

Présentation de la fête de la langue bretonne à Guingamp, en juin 1974.

- 160 HENRY (Claude). Bientôt... Evit ar Brezoneg : une revue hebdo breton-français. Pourquoi ? *Breiz*, n° 85, novembre 1973, p. 11.

L'article débute par un tableau présentant les résultats d'une enquête chiffrée auprès de 400 habitants de la commune de Trédarzac (Côtes-du-Nord) sur l'utilisation de la langue bretonne. Cl. Henry affirme que « notre langue est véritablement en danger de mort (...) ». En contrepartie, les forces vives de cette langue bretonne restent encore considérables ». Il présente son projet de revue hebdomadaire, qui proposera aux bretonnants « la lecture des structures de la langue orale avec lesquels ils sont familiers ».

- 161 KELC'H SEVENADUREL GWENED. Le ministre des P. et T. refuse aux Bretons le droit d'écrire leurs adresses en breton... *Ar Falz*, n° 5-6, nouvelle série, avril-septembre 1974, p. 44-48.

Cet article conteste le refus opposé par M. H. Germain, ministre des postes et télécommunications, au **Kelc'h Sevenadurel Gwened**, qui sollicitait



la possibilité de rédiger des adresses en breton « pour un courrier transitant d'une commune de Bretagne à une autre commune de nos cinq départements ».

- 162 KENVREURIEZ AR BREZONEG. An overennou e brezoneg en eskobti Gwened. *Bleun-Brug*, n° 201, juillet-septembre 1974, p. 35.

Liste des 54 paroisses de l'évêché de Vannes où des messes en breton ont été chantées de février 1970 à septembre 1973.

- 163 KRAVEL (A.). Une véritable persécution : « pas un mot de breton en classe ». *Amañ Emgleo Breiz*, n° 1, here-du 1973, p. 49-51.

Extrait d'un rapport présenté à la Rencontre socialiste régionale à Saint-Brieuc, en 1966, sur le symbole et la guerre livrée à la langue bretonne depuis trois quarts de siècle, et leurs conséquences.

- 164 KLERG. Debrerien ar yezh. *Barr-Heol*, n° 76, pask 1973, p. 3-5.

La langue bretonne victime de glottophagie. Etude des causes du recul de la langue bretonne, en particulier du rôle joué par la radio et la télévision.

- 165 KLERG. War roudou an Aotrou Briz, person Loudieg. *Barr-Heol*, n° 77, mezheven 1973, p. 43-45.

L'abbé Le Bris, décédé en 1926, fut le dernier recteur bretonnant de Loudéac. Selon son témoignage, la région de Loudéac était bretonnante au XIX<sup>e</sup> siècle, et c'est le breton de Vannes qu'on y parlait. Klerg cite également l'étude de quelques toponymes de la région par V. Le Bris.

- 166 MÉTAYER (Léon). Enquête sur les réactions à l'absence de télévision (région de Brest, février 1974). Brest, I.U.T., juin 1974, 42 p., tableaux hors texte, 29,7 cm.

Cette étude commence par rappeler les conditions dans lesquelles intervint l'attentat commis en février 1974 contre l'émetteur de télévision du Roc-Trédudon, peu de jours après la censure « sans explication préalable ni préavis » de l'intervention en langue bretonne de Charles Le Gall, dans le cadre des actualités télévisées régionales. A l'occasion de cet événement, l'auteur étudie par sondage différents problèmes ayant trait à la télévision. L'une des questions posées avait trait à la place des émissions en langue bretonne à la télévision. 43 % de l'échantillon sont hostiles à des émissions quotidiennes en breton à la télévision ; 21 % sont favorables à des émissions quotidiennes de moins de 10 minutes ; 23 % à des émissions quotidiennes de 10 à 20 minutes et 11 % à des émissions quotidiennes de plus de 20 minutes (2 % sans réponse). « Les hommes les plus jeunes et les plus âgés se retrouvent pour demander plus de 20 minutes d'émission en langue bretonne. Il y a beaucoup moins de femmes que d'hommes à demander plus de 20 minutes ».

- 167 Overennou-radio en eskopti Leon-Kerne ha Tregor. *Bleun-Brug*, n° 202, octobre-décembre 1974, p. 19.

Liste des paroisses de l'évêché de Quimper et Léon où des messes en breton ont été chantées.

- 168 PIRIOU (Yann-Ber). Usage spontané et usage littéraire du breton. *Les Temps modernes*, n° 324-326, août-septembre 1973, p. 195-212.

Cet article, inséré dans un numéro spécial de la revue dirigée par J.-P. Sartre, consacré aux minorités nationales en France, souligne dès son introduction que « prenant déjà ses désirs pour des réalités, l'Etat français anticipe » sur la disparition de la langue bretonne, « et se comporte exactement comme si le breton n'existait pas ». L'auteur évoque les dernières estimations qui ont été faites du nombre des bretonnants et constate que « la langue bretonne recule. C'est un fait ». Mais « à quoi le breton pourrait-il servir à de futurs travailleurs dont on sait qu'ils sont condamnés à s'expatrier ? »

Ayant également souligné « l'état alarmant de la langue parlée », il affirme cependant que « cette situation critique rend encore plus extraordinaire le maintien d'une certaine culture orale et même parfois son renouveau », avec les **festou-noz** et les **beilhadegou**. Y.-B. Piriou fait état des tentatives d'organisation d'un enseignement du breton, de la création de cours de breton dans les établissements scolaires, et des cours de breton par correspondance. Il cite les principaux noms de la littérature contemporaine, l'activité des animateurs des émissions en breton à la radio et à la télévision, et la « prise de conscience incontestable de la jeunesse ».

S'interrogeant sur l'avenir du breton, il considère que « le meilleur moyen de lutter pour le breton, c'est encore de le parler (...). C'est désormais une question de vie ou de mort ». Il suggère aux bretonnistes de « se doter eux-mêmes de ces structures que le pouvoir leur refuse », et souhaite que les lettrés puissent « combler le fossé » qui les sépare des masses bretonnantes afin de les sortir de leur isolement.

- 169 SKEREN (Ren'). Ar brezhoneg en Emsav. *Pobl Breiz*, n° 54, gouere 1974, p. 5.

L'importance que les organisations politiques accordent au breton est une honte.

- 170 SERVICE ETUDES ET ANALYSE. Bécassine sans télévision. [Rennes], Ouest-France Etudes et Analyse, 1974, 2 vol., 73 p., ill. hors texte, 29,7 cm. (Multigraphié).

Le « Service Etudes et Analyse » d'Ouest-France a tenté d'analyser « la situation créée par la disparition de la télévision pendant plusieurs semaines en Bretagne occidentale », à la suite de l'attentat du F.L.B., le 13 février 1974, contre l'émetteur du Roc-Trédudon. L'auteur a recherché quelle image les articles de presse ont donné de la Bretagne à cette occasion et analysé les réactions de la presse et de la population concernée tant au moment de l'attentat qu'à celui de la réapparition de la télévision. L'attentat ayant été accompli au nom de la langue bretonne, l'auteur fait état de diverses réactions à l'égard du breton. Il souligne également « la popularité de Charles Le Gall, auprès du public paysan surtout », lequel « est le plus assidu aux émissions bretonnes ».

- 171 TRIDER (Job). Kammedou kenta e brezoneg. *Brud*, n° 43-44, hañv 1973, p. 40-42.

Récit d'un néo-bretonnant, surpris de constater que certains des mots qu'il a appris ne correspondent pas à l'usage.

Voir aussi les numéros 64, 76, 209, 216.

## XVIII. — MASS MEDIA.

- 172 Abadenn vrezonég [...]. *La Bretagne à Paris*, n<sup>os</sup> 1360-1463, 5 janvier 1973-27 décembre 1974.

Divers périodiques, notamment **La Bretagne à Paris**, **Ouest-France**, **La Liberté du Morbihan**, etc. publient régulièrement le sommaire de l'émission hebdomadaire en langue bretonne de Ch. Le Gall, à la suite de la chronique de **Emgleo Breiz**, mentionnée par ailleurs. Nous donnons la référence de **La Bretagne à Paris**, puisqu'il s'agit également d'un hebdomadaire, plus facile à consulter par conséquent.

- 173 AN TELESELLER. Ha gwelet hoc'h eus ? *Pobl Vreiz*, n<sup>o</sup> 42, gouere 1973, p. 5.

Compte rendu d'émissions télévisées **Breiz o veva**, en langue bretonne.

- 174 Ar brezhonég hag an O.R.T.F. *Dihun*, n<sup>o</sup> 35, meurzh 1974, p. 7.

Les 16 heures d'émissions télévisées en langue bretonne diffusées en 1973 par l'O.R.T.F. représentent 0,1 % du total des programmes diffusés par les trois chaînes.

- 175 Ar brezonég war kelaouennou pemdezieg Breiz. *Brud*, n<sup>o</sup> 46, nevez-amzer 1974, p. 68-69.

La place du breton dans les quotidiens de Bretagne.

- 176 Ar c'hazetennou brezhonég. *Pobl Vreiz*, n<sup>o</sup> 47, kerdu 1973, p. 5, ill.

Présentation de quelques périodiques en langue bretonne.

- 177 AR MAENOUR (P.). Skingomz ha skinwel : Toud ! toud ! prest ar youd ! *Al Liamm*, n<sup>o</sup> 162, genver-c'hwevrer 1974, p. 60-62.

L'auteur évoque les émissions en langue bretonne de la radio et de la télévision, appréciant l'émission hebdomadaire de Ch. Le Gall, critiquant le breton entendu aux émissions quotidiennes de Radio-Brest.

- 178 BOUDIC (Bernard). Emissions en langue bretonne : une certaine qualité de radio. *Ouest-France*, 1<sup>er</sup> juin 1973.

Présentation des émissions hebdomadaires et quotidiennes en breton de la radio, et interviews de leurs animateurs.

- 179 839 koumananter. *Al Liamm*, n<sup>o</sup> 163, meurzh-ebrel 1974, p. 153.

Répartition géographique des abonnés de la revue **Al Liamm** à la date de mars 1974.

- 180 FAVÉ (A.). « Lizeri Breuriez ar Feiz »... et la langue bretonne. *Bleun-Brug*, n<sup>o</sup> 202, octobre-décembre 1974, p. 8-9.

**Lizeri Breuriez ar Feiz** est une revue missionnaire, d'abord entièrement rédigée en breton, bilingue depuis quelque temps, qui fut fondée sous l'impulsion de Mgr Graveran. Son tirage s'élevait à 10 500 exemplaires en 1944.

- 181 HERRY (Hervé). Continuité. *Breiz*, n° 195, octobre 1974, p. 12-13, ill.

Hervé Herry veut « signaler l'effort fait par **Al Liamm** pour éditer des livres en breton » et « la ténacité de Ronan Huon ».

- 182 Koumananterien d'ar c'helaouennou brezhonek. *Al Liamm*, n° 161, du-kerzu 1973, p. 479.

La diffusion des revues de langue bretonne.

- 183 Rous (Bernes). *Al Liamm* hag e goumananterien. *Skrid*, n° 4, gouere 1974, p. 25-32, cartes, graphiques.

Alors que la revue **Gwalarn** comptait 440 abonnés en 1944, **Al Liamm**, à ses débuts, n'en comptait que 175. En 1974, elle en a 759. Mais ce n'est qu'en 1964 qu'**Al Liamm** parvint à dépasser le cap des 500 abonnés. B. Rous procède à plusieurs constatations :

— le nombre des abonnés bretons diminue en pourcentage, alors que celui des abonnés résidant hors de Bretagne augmente ;

— ce sont les villes de Rennes et de Brest — villes universitaires — qui comptent le plus d'abonnés ;

— les lecteurs d'**Al Liamm**, en général partie prenante du mouvement breton, ne sont guère insérés dans la société bretonnante ;

— alors que les bretonnants sont « agriculteurs, artisans, petits commerçants ou ouvriers », peu d'entre eux lisent **Al Liamm**, alors que le nombre de lecteurs enseignants, étudiants, prêtres, médecins, est important. L'auteur de l'article considère en outre que la revue n'anime pas suffisamment la vie littéraire en Bretagne aujourd'hui, dans la mesure où elle cherche à ne pas déplaire à ses lecteurs. Il regrette également qu'**Al Liamm** donne la préférence aux textes du cercle d'amis plutôt qu'à ceux des jeunes écrivains.

- 184 747 koumananter. *Al Liamm*, n° 160, gwengolo-here 1973, p. 384.

La répartition géographique des 747 abonnés de la revue littéraire **Al Liamm** en septembre 1973.

- 185 Skingomz ha skinwel. *Brud*, n° 46, nevez-amzer 1974, p. 66-67.

Appréciations sur le breton entendu aux émissions en langue bretonne.

- 186 Un den anavezet : Charles ar Gall. *Evid ar Brezhoneg*, n° 17-18, mezheven 1974, p. 4-6 et 6, ill.

Brève histoire des émissions en langue bretonne de la radio, à l'occasion d'une interview de Ch. Le Gall.

Voir aussi les numéros 2, 12, 13, 160, 168, 190, 209.

(à suivre)

# la vie de la société archéologique

## Procès-verbaux des séances et excursions

SÉANCE DU 31 JANVIER 1974

*Quimper*

**Présidence de M. René Daniel, président**

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* — Dix-sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Christian BELGY, de Cabourg, présenté par MM. Tanneau et Herlé Jacq ;

— BIBLIOTHÈQUE PÉDAGOGIQUE de Châteaulin ;

— M. Krzysztof DABROWSKI, correspondant permanent de l'Académie des sciences de Pologne à l'Institut d'histoire de la culture matérielle, secrétaire général de la Société polonaise d'archéologie et de numismatique, présenté par MM. Erwan Le Bris-Durest et René Daniel ;

— Mlle Cécile DE JAEGHER, de Brest, présentée par MM. René Daniel et Fagnen ;

— Mme Simone FÉRON, infirmière à Nantes, présentée par MM. René Daniel et Glorennec ;

— Mlle Patricia GAILLARD, de Neuilly, présentée par MM. Flatrès et Charpy ;

— Mme Guy HALLÉGOT, de Brest, présentée par MM. Christian Le Roux et René Daniel ;

— M. Bernard de KERNAFFLEN DE KERGOZ, de Paris, présenté par Mmes Pommelet ;

— M. Jacques LANDELLE, instituteur à Fouesnant, présenté par MM. René Daniel et Glorennec ;

— M. Charles LE ROUX, directeur des Antiquités préhistoriques de Bretagne, à Rennes, présenté par MM. René Daniel et Fagnen ;

— M. Alain LE ROY, maire de l'Ile de Sein, présenté par MM. Jean et Jean-Gaël Kaigre ;

— M. et Mme Bernard METMAN, directeur de l'Institut médico-pédagogique de La Clarté, à Kerlaz, présentée par MM. Tanneau et René Daniel ;

— M. Henry MÉVEL, opticien à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Camille Guyader ;

— Mme MOREAU, de Crozon, présentée par MM. Auffret et René Daniel ;

— M. Louis PERROT, conseiller juridique honoraire, de Plougastel, présenté par Mme Chantal Daniel et M. Pernez ;

— M. Jean-Paul QUEROUIL, professeur, de Plourin-lès-Morlaix, présenté par MM. René Daniel et Fagnen.

*Nécrologie.* — Le président présente les condoléances de la Société aux familles de deux membres récemment disparus : M. Auguste Brigant, de Brest, et Mme Louis Compain, de Quimper.

*La restauration de la chapelle de Languidou, en Plovan.* — Le président donne lecture d'une lettre de M. Oscar Thomas, qui remercie les sociétaires qui l'ont aidé dans son œuvre de restauration de la chapelle de Languidou. Il suggère, pour réunir des fonds, qu'une messe suivie d'une quête soit célébrée, cet été, dans les ruines de la chapelle. L'idée d'une kermesse est également discutée.

*Le pillage des chapelles (suite).* — Une statue de granit a été enlevée au pied d'un calvaire à Lanhouarnau. M. René Daniel s'interroge sur l'efficacité et la diligence des contrôles et enquêtes qui ont été réclamés à de nombreuses occasions.

*Rapport moral pour l'année 1973.* — En 1973, la Société a battu le record des adhésions avec 185 nouveaux membres. Douze séances se sont tenues, dont une un dimanche à Quimper (mars) et une au jour anniversaire du centenaire de la première réunion (avril). La séance brestoise de printemps, suivie d'une excursion, a eu lieu normalement ; celle qui se tient en automne a dû être annulée. Quant aux fêtes du centenaire, qui n'ont pu se dérouler comme prévu au mois d'octobre 1973, elles sont envisagées pour la première quinzaine de mai 1974. Une sortie est également prévue à Brest au mois de mai.

En 1973, la Société a fait publier le bulletin du centenaire et le premier tome de la *Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique* d'Olivier Perrin. Le deuxième tome paraîtra ultérieurement ainsi que la table générale des bulletins de la Société depuis 1873.

*Historique du passage de la rivière de Pouldavid à Douarnenez.* — M. Yves Tanneau rappelle que c'est en 1883 que fut décidée la construction de ce pont réclamé depuis 1827 par les populations riveraines. Bien de péripéties devaient jalonner cette édification : écroulement d'une travée, noyades, etc. L'étude de M. Tanneau sera publiée dans le bulletin de la Société.

*Procès quimpérois au XVIII<sup>e</sup> siècle.* — M. Alexis Le Bihan donne lecture d'un mémoire de 1753 rapportant un différend qui opposa Claire Descazeaux, veuve de Urbain de Tréanna, sieur de Lanvillio à son cousin et propriétaire, l'abbé Marin, trésorier et chanoine de la cathédrale de Quimper, abbé commendataire de Lantenac, près de Vannes.

Ce récit pittoresque, exposant en détail querelles, effractions, voies de faits, constats, procès-verbaux, etc., illustre à merveille l'esprit procédurier sous l'Ancien Régime.

*L'Association des amis du vieux Quimper.* — Avant de lever la séance, le président convie tous les Quimpérois intéressés à la réunion de l'Association des amis du vieux Quimper, le 12 février à 8 heures 30.

La séance est levée à 16 heures 45.

Le secrétaire,  
Dr Marguerite Quidu

Le président,  
René Daniel

## SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1974

### *Quimper*

#### Présidence de M. René Daniel, président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* — Vingt nouveaux membres sont admis dans la Société :

- BIBLIOTHÈQUE DU SECONDAIRE A.E.P. DES ÉCOLES PRIVÉES de Pont-l'Abbé ;
- M. Jean-Claude CARIU, professeur, de Morlaix, présenté par MM. René Daniel et Fagnen ;
- Mme DANGAN, de Quimper, présentée par Mme Daniel et M. Pernez ;
- M. Pierre GRÉGOIRE, capitaine au long cours, de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;
- M. GWYN I MEIRON JONES, principal lecturer in Geography, de Londres, présenté par MM. René Daniel et Fagnen ;
- Mme HALL, professeur, de Pont-l'Abbé, présentée par MM. Hall et René Daniel ;
- M. l'abbé JADÉ, aumônier de l'hôpital Gourmelen à Quimper, présenté par M. le chanoine Balbous et M. René Daniel ;
- M. René JOLAIS, professeur, de Paris, présenté par M. et Mme Louis Trutt ;
- Mlle Anne de KERMENGUY, de Carantec, présentée par MM. du Couédic de Kergoaler et René Daniel ;
- M. Alain LE CLÉAC'H, instituteur à Toiohae (Iles Marquises), présenté par Mgr Louis Tirilly et M. Tanneau ;
- M. Jean-Claude LE GOFF, directeur d'école à Sibiril, présenté par MM. Tanneau et Berrou ;
- M. Jean LE MÉHAUTÉ, médecin à Brest, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;
- M. Marcel MAILLOUX, médecin à Quimper, présenté par M. Le Goaziou et le docteur Cloître ;
- M. René NAYEL, directeur de l'Office du tourisme à Douarnenez, présenté par M. Tanneau et le docteur Van Vooren ;
- Mme Yvonne OLIER-DELAGRÉE, agent administratif à l'O.R.T.F., de Rennes, présentée par MM. Olier et René Daniel ;
- M. et Mme Maurice PENSEC, de Concarneau, présentés par M. et Mme René Daniel ;
- Mme RALLON, institutrice honoraire, de Rennes, présentée par MM. Louis Rallon et René Daniel ;

— M. Alain THIÉBAULT, étudiant en théologie, de Brest, présenté par M. et Mme James-Dorez ;

— M. Jean-Yves VEILLARD, conservateur du Musée de Bretagne à Rennes, présenté par MM. Tanneau et Quiniou.

*Nécrologie.* — Le président retrace la vie d'Alain Le Berre, chargé de recherches du C.N.R.S. à Brest, récemment décédé. La biographie et la bibliographie complète des travaux de notre regretté collègue seront publiées en annexe du présent procès-verbal.

*La houille en Cornouaille.* — M. Joseph Philippe, responsable du Cercle de recherches géologiques et archéologiques de Plomelin, communique les résultats de ses études sur les tentatives d'exploitation de la houille aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles à Quimper et dans le Cap-Sizun. Des cartes et documents d'archives sont exposés.

*Les armoiries bretonnes avant le XIV<sup>e</sup> siècle.* — M. Claude Fagnen, directeur des services d'archives du Finistère, donne lecture d'un travail de M. Michel Pastoureau sur les armoiries bretonnes antérieures à la guerre de succession (1341). Préalablement, M. Fagnen rappelle les principales règles de l'héraldique. La communication de M. Pastoureau, qui était prévue en décembre dernier, n'avait pu être donnée en raison de l'ordre du jour trop chargé. C'est pourquoi elle sera publiée au bulletin de 1973, actuellement sous presse.

La séance est levée à 16 heures 45.

Le secrétaire,  
Alain Breut

Le président,  
René Daniel

#### **Annexe au procès-verbal**

#### **Alain LE BERRE (1913-1974)**

Alain Le Berre, né le 17 novembre 1913 à Lamballe (Côtes-du-Nord), s'est éteint à Brest le 15 février 1974, laissant inachevée une œuvre scientifique dont les racines plongeaient dans son enfance bretonnante.

Il devait soutenir, le 9 mars 1974, à Brest, une thèse de doctorat d'Université sur l'ichthyonymie bretonne. Sa thèse était déjà entre les mains des membres du jury. Par autorisation spéciale du ministre de l'éducation nationale, le jury s'est réuni à la date convenue, dans un amphithéâtre rempli de parents, d'amis, de marins-pêcheurs et d'érudits, pour juger le travail qui lui avait été soumis. A titre posthume, Alain Le Berre a été déclaré docteur de l'Université de Bretagne occidentale, avec la mention très honorable, à laquelle le jury a ajouté ses félicitations et l'expression de son admiration. Alain Le Berre était déjà inscrit pour une seconde thèse de doctorat d'Etat. Les matériaux rassemblés dans ce but ne seront pas perdus pour la science.

La thèse d'ichthyonymie se compose de trois volumes de 135, 370, et 172 pages. Le premier constitue une large introduction du sujet, dont il examine le cadre économique et géographique (la pêche, les ports) et scientifique (systématique). Le second est un corpus des ichthyonymes bretons : pour



chaque poisson, désigné par son nom scientifique, est indiqué, en orthographe usuelle puis en transcription phonétique, le nom breton, qui varie parfois d'un port à l'autre. Le troisième volume montre l'influence de l'ichthyonymie sur la thalassonymie et l'anthroponymie. Il ouvre des horizons insoupçonnés sur la psychologie d'une profession centrée sur le poisson.

C'est le premier ouvrage en Bretagne sur un métier précis, dans la vie duquel il nous fait pénétrer. Il arrive au bon moment, avant la disparition de beaucoup de mots bretons dans l'usage. Il a une valeur internationale de modèle pour beaucoup de travaux ultérieurs, comme on s'en rendra compte par quelques extraits de l'avant-propos.

« C'est à l'âge de sept ans que je pris conscience qu'une diversification interne peut aussi exister en une langue. A ma table à Audierne, un tacaud, **gadus luscus**, Linnaeus 1758, s'appelait **beurleg**. Mon oncle, Rumon Naour, patron-pêcheur, m'apprit que ce **beurleg** s'appelait **moulleg** à Douarnenez, **takard** à Locudy. C'est ainsi que je fus embarqué vers 1920 dans une très longue aventure de noms de poissons que je poursuis encore ».

« A la même époque, l'Office des pêches maritimes entreprenait de nombreuses enquêtes en France et à l'étranger pour comparer entre eux les noms locaux d'animaux marins, multiples dans leur prolifération, anarchiques dans leurs usages, un même nom passant souvent d'un animal à l'autre. Deux savants français, Joubin et Le Danois, devaient publier, en 1924, le fameux **Catalogue illustré des animaux marins comestibles des côtes de France**, qui ambitionnait de substituer un nom officiel et unique pour chacun des 210 poissons, mollusques et crustacés de leur répertoire. Le Danois, surtout, un vrai Breton, avait été mordu par la question des noms vernaculaires puisque... il publia en 1910 une étude succincte... sur les noms bretons de la faune et de la flore marines ».

Comment Alain Le Berre s'est-il attelé à une étude exhaustive de ce domaine ? En 1953, le géographe André Guilcher l'introduisit au Service hydrographique de la marine, en vue de participer à des enquêtes de toponymie nautique, indispensable à la modernisation des cartes marines de la Bretagne, que venait de mettre en chantier l'ingénieur général Dyèvre. Dès ses premières enquêtes, il s'aperçut que de nombreuses roches littorales portaient des noms relevant de la faune et de la flore marines.

Vers la même époque, il eut connaissance d'un article que j'avais publié en 1948 dans les **Annales de Bretagne**, en vue de servir de guide aux nouvelles enquêtes, **La toponymie nautique des côtes de Basse-Bretagne**, d'après les anciennes cartes ; dans ma conclusion, j'exprimais le vœu que l'on fit des relevés systématiques de la faune et de la flore marines de la Bretagne.

Telle est l'origine de l'œuvre scientifique d'Alain Le Berre sous son double aspect : ses enquêtes de toponymie nautique, et la synthèse qu'il en a extraite sur l'ichthyonymie bretonne. Des études variées, où le dessin et le celtique tenaient une large place, l'y avaient parfaitement préparé, ainsi que son enfance bretonnante et sa connaissance des milieux de marins-pêcheurs. Il mena d'abord ses enquêtes tout en enseignant en différents établissements secondaires. L'appui d'amis éclairés le fit nommer, en 1966, attaché de recherche au Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.). En 1971, il était promu chargé de recherche. Cela le libérait entièrement pour une étude devenue chez lui une véritable passion.

Alain Le Berre avait épousé en premières noces (1944) Anne Gouiffès dont il eut deux fils, Hervé (1946) et Youenn-Gwenog (1952). En 1956, il se remaria

à Colette Gautier, agrégée des lettres, qui l'a beaucoup secondé dans ses travaux, et garde précieusement les documents et notes dont il n'a pu tirer tout le parti prévu.

François Falc'hun,  
professeur à la faculté des lettres et sciences sociales  
de l'Université de Bretagne occidentale.

\*\*\*

*BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES ET ARTICLES  
PUBLIÉS PAR ALAIN LE BERRE*

**I. Toponymie nautique**

- 1 Toponymie nautique de la côte sud du Finistère. Première partie. De Quimperlé à Beg-Meil.

Paris, Imprimerie nationale, 1960, 101 p., 1 carte.

Extr. n° 1391 A des *Annales hydrographiques*, 4<sup>e</sup> série, t. X, 1959-1960.

- 2 Toponymie nautique de la côte sud du Finistère. Deuxième partie. De Beg-Meil à Audierne.

Paris, Imprimerie nationale, 1961, 96 p., 3 cartes.

Extr. n° 1391 B des *Annales hydrographiques*, 4<sup>e</sup> série, t. XI, 1961-1962.

- 3 Toponymie nautique des côtes de Basse-Bretagne. Index alphabétique général.

Paris, Imprimerie nationale, 1962, 91 p.

Extr. n° 1395 des *Annales hydrographiques*.

- 4 La toponymie nautique de la côte nord du Léon.

*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1964, t. XC, p. 8-14.

- 5 (— et Louis DUJARDIN). Toponymie nautique de l'île de Batz et de ses abords.

Paris, Imprimerie nationale, 1965, 71 p.

Extr. n° 1399 des *Annales hydrographiques*, 4<sup>e</sup> série, t. XII, 1963-1964.

- 6 Toponymie nautique des côtes de France. Enquêtes du Service hydrographique de la marine sur la toponymie nautique des côtes de Bretagne.

*Proceedings of the eighth international congress of onomastic sciences*, La Haye-Paris, Mouton, 1966, p. 42-47.

- 7 Les saints bretons dans la toponymie nautique des côtes de Cornouaille et du Léon.

*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1967, t. XCII, p. 24-34.

- 8 Toponymie nautique de la côte nord du Finistère entre l'île Vierge et l'île de Batz.

Paris, Imprimerie nationale, 1968, 136 p.

Extr. n° 1419 des *Annales hydrographiques*, 4<sup>e</sup> série, t. XIV, 1967-1968.

- 9 Influence des noms de goémons en breton sur la toponymie nautique des côtes du Léon.  
*Etudes celtiques*, 1968-1969, vol. XII, fasc. 1, p. 201-235.
- 10 Toponymie de la baie d'Audierne.  
*Penn ar Bed*, 1969, n° 59, p. 191-192.
- 11 Toponymie nautique de la baie de Morlaix.  
Paris, Imprimerie nationale, 1971, 74 p.  
Extr. n° 1426 des *Annales hydrographiques*.
- 12 De l'importance des sciences naturelles dans la thalassonymie des côtes de Basse-Bretagne d'après les enquêtes du Service hydrographique de la marine de 1949 à 1969.  
*Etudes celtiques*, n° 25, 1972, vol. XIII, fasc. 1, p. 308-331.  
(Actes du 4<sup>e</sup> congrès international d'études celtiques, Rennes, 1971).
- 13 (— et Gildas BERNIER). Toponymie nautique de l'île de Groix et des abords de Lorient.  
Paris, Imprimerie nationale, 1972, 70 p.  
Extr. n° 737, des *Annales hydrographiques*, t. XVI, 1970.
- 14 Toponymie nautique de la côte nord de la Bretagne entre le plateau de la Méloine et les Héaux-de-Bréhat. Première partie. Du plateau de la Méloine à Plougrescant.  
Paris, Imprimerie nationale, 1973, 205 p.  
Extr. des *Annales hydrographiques*, 1971.

## II. Ichthyonymie

- 15 Les noms de poissons en breton.  
*Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1954, n° 2, p. 44-45.
- 16 Anviou pesked ha loened-mor e brezhoneg Kernev-Izel.  
*Hor Yezh*, 1954, niv. 3, p. 28-35.
- 17 Le vocabulaire breton relatif aux animaux marins et les langues classiques.  
*Bollettino dell'Atlante linguistico mediterraneo*, Florence, n° 10-12, 1968-1970, p. 321-330.
- 18 Ichthyonymie bretonne.  
Brest, Université de Bretagne occidentale, 3 vol. 21,5 × 15,5 cm.  
T. I, 1970, 135 p. Statistique et systématique.  
T. II, 1973, 370 p. Ichthyonymes bretons.  
T. III, 1973, 172 p. Influence de l'ichthyonymie sur la thalassonymie, l'onomatistique, les textes.  
(Thèse de doctorat d'Université).

- 19 L'ichthyonymie bretonne et les textes. Lexique diachronique de l'ichthyonymie bretonne.

*Annales de Bretagne*, 1972, t. LXXIX, n° 4, p. 951-1027.

### III. Divers

- 20 An anoiou bagou e Gwaien etre 1912 ha 1933.

*Brud*, niv. 1, hanv 1957, p. 116-117.

- 21 Un cas d'albinisme chez le moineau domestique, observé à Brest.

*Penn ar Bed*, 1961, n° 27, p. 139.

- 22 La loutre sur les côtes de Bretagne.

*Penn ar Bed*, 1961, n° 27, p. 140.

- 23 « *Hexanchus griseus* », Bonnaterre. Le griset.

*Penn ar Bed*, 1963, n° 30, p. 232.

- 24 En lisant la presse locale.

*Penn ar Bed*, 1963, n° 33, p. 62-63.

- 25 Note sur quelques oiseaux terrestres du Cap-Sizun.

*Penn ar Bed*, 1963, n° 34, p. 91-93.

- 26 Le nom des algues en breton.

*Penn ar Bed*, 1964, n° 37, p. 210.

- 27 Beautemps-Beaupré, père de l'hydrographie.

*Le Télégramme de Brest*, 28 décembre 1970, et *Amphitrite*, 1972, n° 4, p. 18-23.

Tanguy Daniel

### SÉANCE DU 28 MARS 1974

#### *Quimper*

#### Présidence de M. René Daniel, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* — Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Gabriel COSQUER, instituteur à Saint-Nic, présenté par MM. Le Foll et Grégoire Le Clech ;

— Mlle CUJARD, étudiante à Brest, présentée par MM. Fagnen et Tanneau ;

— M. Jean GRALL, de Châteaulin, présenté par MM. Fagnen et René Daniel ;

— M. Gildas LE CORRE, collégien, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;

— Mme LE ROUX, employée de mairie à Quimper, présentée par Mmes Guernalec et Camard ;

— M. l'abbé NICOL, recteur de Pleyber-Christ, présenté par MM. Gourvil et Cueff.

« *Ar skol dre lizer* » (le breton par correspondance). — Le frère Vincent Séité, fondateur en 1945 de l'association culturelle « *Ar skol dre lizer* », expose l'historique de son enseignement du breton par correspondance.

Appuyé sur des ouvrages pédagogiques (*Me a zesk brezoneg*, *Le breton par l'image*, *Yez hon Tadou*, *Deskom brezoneg*, un *Lexique breton-français et français-breton*), complété par des leçons radiodiffusées, des disques, des stages linguistiques dans des fermes, le cours n'a cessé de progresser depuis sa création et comptait, en 1973, 806 élèves dont 608 de moins de 25 ans, de Bretagne, de Paris, de toute la France et même de l'étranger, issus de tous les milieux.

Le président remercie chaleureusement le frère Séité qui est titulaire des palmes académiques « pour services rendus à la langue bretonne », et met l'accent sur l'excellence de sa méthode pédagogique et l'importance de l'œuvre accomplie.

*L'amirauté de Léon*. — M. Fagnen donne communication d'une étude consacrée à l'amirauté de Léon par M. Joachim Darsel, docteur ès lettres, auteur d'une thèse sur l'amirauté de Bretagne.

Ce travail sera publié dans le bulletin de la Société.

*Manifestation d'écoliers quimpérois en 1744*. — Grâce à des pièces de procédure, M. Alexis Le Bihan évoque une bruyante et dangereuse manifestation de jeunes Quimpérois qui, dans la nuit du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 1744, s'étaient rassemblés au nombre d'une cinquantaine, « écoliers et clercs tonsurés », sur la promenade du Champ-de-Bataille, à l'époque allées et place de Viarmes, sur les bords de l'Odet.

Cette réunion nocturne, dont on ignore la cause réelle, dégénéra aussitôt en bandes promptes à la bagarre et à la destruction, brandissant belliqueusement épées, sabres et coutelas. A la faveur des ténèbres, ils saccagèrent les arbustes décoratifs récemment plantés sur les allées menant à Locmaria, coururent les rues de la ville, menant grand tapage, chantant des chansons scandaleuses et obscènes, proférant des blasphèmes, attaquant les passants et obligeant les aubergistes, le couteau sur la gorge, à leur servir à boire.

*Corsaires armés par les mariniers de Douarnenez et de Tréboul (1543)*. — M. Tanneau donne lecture d'un document daté de 1543 et extrait des *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne* de dom Morice (t. III, 1746, col. 1049).

Il s'agit d'une commission donnée par René de Rohan, prince de Léon, au seigneur de Kerguélen (en Pouldergat), pour visiter les vaisseaux que les « maryniers » de Douarnenez et de Tréboul voulaient armer en course et veiller à ce que ces navires soient « bons, bien équipés, avituaillez et muniz de toutes les munitions à ce requises et nécessaires pour endommager les ennemis... »

*Souvenirs de la région de Douarnenez vers 1840*. — M. Tanneau fait revivre ensuite quelques souvenirs de jeunesse de François Gouzil (1810-1879), extraits de lettres inédites de l'ancien maire de Pouldergat, évoquant la « douceur de vivre » de deux familles bourgeoises (les Gouzil et les Durand), à Douarnenez, sous la monarchie de Juillet.

*Bibliographie.* — Le président signale la renaissance des *Annales de Bretagne*, revue historique trimestrielle, sous une forme nouvelle et avec une aire géographique plus étendue : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* (Anjou, Maine, Touraine).

Il présente également le premier numéro d'une précieuse publication qui voit le jour sous la direction de M. René Sanquer : *Archéologie en Bretagne*, bulletin d'information de la Direction des Antiquités historiques de Bretagne.

*Commémoration du centenaire de la Société.* — Il est précisé que les fêtes du centenaire de la Société archéologique du Finistère se dérouleront à Quimper les 3, 4 et 5 mai prochains et seront marquées par des conférences, des causeries avec projections, une séance solennelle et une importante excursion, jalonnée essentiellement par les grandes abbayes finistériennes.

La séance est levée à 17 heures.

Le vice-président,  
Yves Tanneau

Le président,  
René Daniel

SÉANCE DU 25 AVRIL 1974

*Quimper*

**Présidence de M. René Daniel, président**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* — Treize nouveaux membres sont admis dans la Société :

— Mme Yvonne COIC, de Quimperlé, présentée par MM. Le Maître et René Daniel ;

— Mme Yvonne CORBEL, de Quimper, présentée par MM. René Daniel et Fagnen ;

— M. René-Paul DESSE, étudiant, de Saint-Nic, présenté par M. Nicolas et Mme Le Roux ;

— M. Pierre GRÉGOIRE, directeur d'école (E.R.), de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Pierre Grégoire fils ;

— M. Jean KERNINON, instituteur au Folgoët, présenté par MM. René Daniel et Fagnen ;

— M. et Mme Claude LE GALL, professeurs à Reims, présentés par MM. Carraës et Galliou ;

— M. Serge LE VIEIL, étudiant, de Saint-Ouen, présenté par MM. Durand et Glorennec ;

— Mme Muriel Luc PAGE-JONES, de Saint-Pol-de-Léon, présentée par MM. Lebrun et René Daniel ;

— M. Henri PÉRON, maire de Combrit, présenté par MM. Tanneau et Fagnen ;

— M. et Mme RODELLEC DU PORZIC, clerc de notaire, professeur à Quimper, présentés par Mlle Le Jamtel et M. Glorennec ;

— M. Gérard SIMONNET, bureau d'études du bâtiment à Concarneau, présenté par MM. Le Maître et René Daniel.

*Nécrologie.* — Le président a le regret de faire part du décès du beau-père de M. Yves Tanneau, vice-président, et il adresse les condoléances de la Société à M. et Mme Tanneau et à leur fils.

Il rappelle également que le président Georges Pompidou, décédé le 2 avril, était membre de la Société archéologique depuis un an.

*L'amirauté de Léon.* — M. Claude Fagnen donne lecture d'un chapitre du travail de M. Joachim Darsel consacré à la pêche en Léon.

Cette étude sera publiée dans le bulletin de la Société.

*Un drame familial à Poullaouen au début de la Révolution.* — M. Quélennec, à l'aide d'extraits des registres paroissiaux de Poullaouen, reconstitue le drame familial suivant : le 6 avril 1790, l'abbé Cadic, curé de Poullaouen refuse de célébrer le mariage de Georges-Frédéric-Ferdinand Brolemann, inspecteur général des mines à Poullaouen, et de Anne-Marie-Ursule Janenot sous le prétexte que le fiancé est protestant et la fiancée catholique. Le 15 avril 1790, le sénéchal de Carhaix déclare les époux unis selon la loi. C'est le premier mariage civil à Poullaouen. Le 18 août 1791, Georges Brolemann abjure la foi protestante, et se convertit au catholicisme. Le mariage religieux est célébré et l'enfant du couple est ainsi légitimé. Le registre paroissial est signé par l'abbé Beuzit, curé constitutionnel remplaçant de l'abbé Cadic.

Le lendemain, Georges Brolemann est inhumé... Il s'agit donc d'une conversion *in extremis* dans le but de légitimer la descendance.

*Renouveau d'un manoir.* — M. Claude Fagnen donne lecture d'une étude de M. Charles de Reals. L'auteur retrace les efforts accomplis pour la restauration du manoir de Troërin, en Plouvorn, et expose son opinion sur l'exploitation des archives familiales.

*Bibliographie.* — Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique* (année 1972) vient de paraître.

*Les Cahiers de l'Iroise* consacrent leur dernier numéro à la « Bretagne de la mer ».

M. Ogès, président honoraire de la Société archéologique du Finistère, va prochainement publier un recueil illustré de légendes, récits, anecdotes, etc. Il s'agit d'articles qu'il a fait paraître autrefois dans la *Dépêche de Brest* et dans le *Télégramme*.

M. Le Cam vient de publier une plaquette : *Quimper*, étude très documentée et illustrée de cette ville. C'est l'œuvre, trop courte malheureusement, d'un géographe qui, dans la présentation d'une ville, sait allier la géographie physique à l'histoire.

Mme Valmier-Quéignec donne lecture de quelques poèmes extraits de son recueil *Voix de l'Armor*. Ces poèmes d'inspiration spontanée due tout entière à l'amour du pays, révèlent une profonde sensibilité.

La séance est levée à 16 heures 45.

Le secrétaire,  
Dr Marguerite Quidu

Le président,  
René Daniel

## CÉRÉMONIES DU CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

*Quimper*  
10-12 mai 1974

---

Le 15 avril 1973 s'était déroulée, à l'hôtel de ville de Quimper, une manifestation commémorant le centième anniversaire de la première séance de notre société. Les cérémonies solennelles de célébration du centenaire étaient prévues pour le mois d'octobre 1973, mais, par suite de l'empêchement du président, elles ont dû être repoussées au mois de mai 1974.

*Soirée du 10 mai. La séance de projections de M. Bernard de Parades.* — En lever de rideau aux cérémonies officielles, M. Bernard de Parades, conseiller régional à l'éducation populaire, a bien voulu organiser à la salle Toul-al-laer, en séance du soir, un spectacle consacré aux « Images et traditions du Finistère ». Il s'agit d'un « diaporama » réalisé, selon les termes de l'auteur, « à la façon des monteurs de lanterne magique, nos termajis ».

Les spectateurs, malheureusement encore trop peu nombreux, ont pu ainsi admirer des gravures du XIX<sup>e</sup> siècle (parmi lesquelles quelques-unes d'Olivier Perrin), des cartes postales, des peintures, des broderies, illustrant des thèmes variés : villes et bourgs, la légende d'Azénor, Gauguin, Ouessant, les Bigoudens, etc., sur des textes de Pierre-Jakez Helias, d'André Claquin, de Tristan Corbière... L'ensemble de ces projections, judicieusement choisies, a constitué une remarquable introduction aux cérémonies du centenaire et a été vivement apprécié.

\*\*

*La journée du 11 mai. L'office à la cathédrale.* — Un office a été célébré à la cathédrale Saint-Corentin par M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, membre du bureau de la société, archiviste de l'évêché, à la mémoire des sociétaires défunts. Le célébrant a prononcé, au cours de cette messe, une homélie en ces termes :

*« Vous avez souhaité cette célébration eucharistique, dans le cadre du centenaire de la Société. Vous avez souhaité aussi que nous fassions mémoire, dans le souvenir et notre prière commune, des membres défunts de la Société, de ceux qui, au cours du siècle écoulé, l'ont créée, maintenue et développée. Les textes de l'Écriture que nous venons d'écouter, nous parlent de la foi en Jésus-Christ et de l'histoire des premières communautés chrétiennes. Sans chercher à commenter particulièrement ces textes, je voudrais simplement — autant pour saisir le sens du travail de ceux qui nous ont précédés que pour éclairer le nôtre aujourd'hui — vous proposer cette brève réflexion...*

*La vie des hommes, en toute période de leur histoire, est à la fois aboutissement et départ. En ce sens, ce que vit l'humanité ou une société est toujours lourd du passé, qu'on le reconnaisse ou non : avec des mutations plus violentes parfois, qui exigent un*



temps plus long de décantation. L'histoire de l'humanité est une aventure, avec des avancées prodigieuses, et aussi parfois des stagnations ou des reculs. Nous y voyons des efforts de générations successives s'accumuler, des valeurs et des biens culturels authentiques apparaître, réservés d'abord à quelques-uns, puis étendus au plus grand nombre ; nous souhaitons que tous y participent à leur manière. Il ne s'agit pas de s'enfermer dans le passé, mais de voir comment ne pas perdre, ne pas oublier aujourd'hui ce qui a été, à un moment de l'histoire, un acquis, un enrichissement pour les hommes. Il s'agit aussi de voir comment ces valeurs culturelles, élaborées au cours des siècles, sont vécues aujourd'hui et mises à la disposition de chacun, pour un enrichissement de la personne humaine. En ce sens, l'histoire n'est pas une science renfermée sur elle-même, mais un service pour la société, à la fois mémoire et lumière pour vivre son « aujourd'hui ».

Pour ceux qui ont la foi chrétienne, je rappelle simplement que cette foi est enracinée dans l'histoire. Son fondement, c'est un fait historique : Jésus-Christ, venue et manifestation visible de Dieu dans la vie des hommes ; préparées par une longue histoire de Dieu avec un peuple, poursuivies et vécues dans une autre longue histoire : celle du peuple chrétien, de l'Eglise. Les chrétiens vivent leur foi en Jésus-Christ là où ils sont, dans ce qu'ils font ; dans leur culture, à travers les âges. Le problème n'est pas de maintenir, à tout prix, des expressions de la foi arrêtées une fois pour toutes ; le problème, c'est de conserver la foi authentique et intégrale, et de la vivre, de l'exprimer à chaque époque dans le bain culturel du moment. Et c'est ici que l'histoire, la recherche historique est précieuse, indispensable même, pour remettre en mémoire des manières diverses dont la foi chrétienne s'est exprimée ; et, de ce fait, montrer ce qui est relatif, ce qui a pu évoluer ou changer ; et aussi mettre en évidence ce qui est constant, permanent dans la vie de l'Eglise. Ainsi, les chrétiens sont aidés à revenir constamment à l'essentiel, à relativiser ce qui est relatif, parce que cela n'a pas toujours été ainsi. Ils sont aidés à ne pas s'accrocher à certaines formes de la vie de l'Eglise comme si elles remontaient à l'Evangile, alors qu'une recherche historique sérieuse leur découvre une origine récente. Revenir à l'essentiel, pour vivre et exprimer cet essentiel aujourd'hui : pour y parvenir, l'histoire apporte à la vie de l'Eglise une contribution importante. Ceci est dit, en propres termes, dans la constitution « *Gaudium et Spes* » du dernier concile : « Les plus récentes découvertes des sciences, de l'histoire de la philosophie soulèvent de nouvelles questions, comportent des conséquences pour la vie même et exigent de nouvelles recherches des théologiens... Autre chose est le dépôt même, ou les vérités de la foi, autre chose la façon dont ces vérités sont exprimées, à condition d'en sauvegarder le sens et la signification... ». Pour mesurer cette distinction entre la foi et ses expressions, la recherche historique est indispensable.

Travaillant surtout l'histoire locale, dans cette région où l'Eglise était incarnée dans la société, vous savez bien que faire l'histoire de nos contrées bretonnes, c'est aussi faire l'histoire de l'Eglise, que l'on rencontre à tant de pages de documents et de parchemins. Que l'on se borne à exhumar modestement et sans prétention des événements du passé — et ce sont souvent des tranches de vie de générations de chrétiens — ou que l'on s'efforce de placer ces événements dans une synthèse plus vaste et plus réfléchie : ce sont là deux formes complémentaires d'un travail nécessaire. En rappelant ce qui a été, on éclaire ce qui est et ce qui se fait ».

*La séance solennelle d'ouverture.* — A dix heures, salle Toul-al-Laer, M. Louis Ogès, président d'honneur de la société, a ouvert la séance solennelle des cérémonies du centenaire. M. René Daniel, président, a souhaité la bienvenue au public nombreux et aux personnalités qui honoraient cette séance de leur présence. Il a précisé qu'en raison de la campagne électorale présidentielle, M. le Préfet du Finistère n'a pu, en vertu du règlement de l'administration, participer à nos manifestations. Puis il a prononcé l'allocution suivante :

Douzième président de la Société archéologique du Finistère, c'est avec émotion que je salue la présence ici de mon second prédécesseur, notre aimé et vénéré président honoraire, M. Louis Ogès.

Douze présidents en un siècle, c'est peu, et témoigne d'une grande continuité, surtout si l'on tient compte du fait que cinq d'entre eux présidèrent seulement de six mois à deux ans. Des circonstances diverses, dont deux mutations d'archivistes, avaient entraîné une relative instabilité, bien compensée par la suite, puisque depuis 1912, cinq présidents seulement se succèdent.

J'ai dit ailleurs le bien qu'il convient de penser d'eux et ce n'est pas le lieu d'y revenir. Qu'on me permette seulement d'évoquer un instant la grande figure de ce savant quelque peu méconnu de certains, et qui fut mon prédécesseur immédiat, le chanoine Pierre-Jean Nédélec. Il assumait la lourde charge de continuer l'effort considérable qu'avait accompli M. Louis Ogès. Ses forces physiques le trahirent et il mourut peu de temps après avoir passé le flambeau à son indigne successeur que je suis. Il m'honorait de son amitié, et je n'oublierai jamais les longs après-midi qui passaient si vite, où se révélaient ses immenses connaissances dans les domaines les plus divers. Il était — de nos jours on en trouve encore, Dieu merci — un humaniste.

Je parlais tout à l'heure de l'action fructueuse de M. Ogès. En six ans et demi, le nombre des adhérents allait doubler, atteignant 1100 au 1<sup>er</sup> janvier 1964. L'élan donné ne s'est pas arrêté, et nous sommes maintenant 1500.

Au vrai, dès ses origines, la Société archéologique du Finistère ne fut pas une académie. Les académies provinciales ont un passé grandement respectable et leurs travaux sont souvent brillants et méritent l'estime qui leur est réservée. Notre société s'est toujours voulue, dès l'origine, ouverte à tous, et il est normal qu'à mesure que l'enseignement se répand — en même temps, espérons-le, que la culture —, le nombre des personnes qu'intéressent nos activités, s'accroisse chaque année. Cette extension comporte un danger et oblige ceux qui tiennent la barre à demeurer vigilants, je veux dire que le nombre ne doit pas nous entraîner à déroger.

Une expression à la mode consiste à dire qu'à notre époque, il convient de concevoir un enseignement de masse, ce qui serait opposé par certains à un enseignement — pardonnez ce terme barbare et moderne — « élitaire », c'est-à-dire réservé à une élite. Alors les sociétés savantes seraient-elles entraînées à un recrutement de masse qui aurait pour conséquence un abaissement du niveau ? J'espère, et nous l'allons voir, que nous assistons heureusement à une augmentation de ceux qui font partie de l'élite, et que nos travaux demeurent estimables, comme ils le furent dans le passé. Ceux d'entre vous qui ont assisté ce matin à la cérémonie religieuse, ont pu apprécier grandement la chaleur et l'éloquence de notre confrère M. le chanoine Le Floc'h, qui parlait justement de cette extension de l'enseignement et de la culture, et qui souhaitait, comme nous le souhaitons tous, que cela se traduise non pas par une vulgarisation et une espèce d'abaissement, mais, comme il l'a dit si bien, par un enrichissement.

\*\*

Jetons un regard sur ce passé, et procédons, s'il vous plaît, à un examen de conscience.

Et d'abord, la Société archéologique du Finistère a-t-elle, au cours de ce siècle, répondu aux intentions de ses fondateurs ? Dès l'an 1873, elle avait adopté le règlement suivant :

- 1°) Rechercher, étudier, et décrire les monuments anciens, et plus spécialement ceux du Finistère, et veiller à leur conservation ;
- 2°) Etudier l'histoire, les idiomes et les institutions du pays ;
- 3°) Travailler à l'accroissement du musée départemental d'archéologie.

Occupons-nous d'abord, sans aucune gêne, ni préjugé, — je parlerai franchement, et n'emploierai pas de litotes — du musée départemental d'archéologie. Fondé par nos soins, enrichi par nos dons, il nous échappa. Il se trouve actuellement être fort bien géré par le département du Finistère. En ce moment, le musée municipal de Quimper

est en pleine rénovation et ses collections sont en partie hébergées au musée départemental breton (notre ancien musée d'archéologie). La fin des travaux n'est envisagée que dans bien des mois, et c'est pourquoi le programme des présentes cérémonies du centenaire n'a pas prévu la visite de ce musée, qui, sans ces contingences, s'imposait.

Il faut bien dire aussi qu'au moment où nos anciens avaient commencé à constituer de belles collections dans cette réserve départementale, des archéologues authentiques entreprenaient de réunir chez eux des collections privées. C'était l'époque des fouilles « sauvages », où chacun grattait la terre, remuait les pierres, emportait qui un squelette, qui des monnaies ou des poteries, et installait le butin sous ses vitrines personnelles. Cette manie étant connue d'amis et de connaissances, ceux-ci se lançaient à la chasse, grappillaient de-ci de-là, et offraient des cadeaux à leurs collègues. Quelqu'un a dit que toute bibliothèque privée, tout musée personnel, se terminaient inévitablement dans un fonds public, ce qui fut vérifié en l'occurrence. L'Etat, s'étant rendu acquéreur, mit certaines collections dans des caisses actuellement entreposées au musée de Saint-Germain-en-Laye. Est-il permis d'émettre le vœu que sous forme de dépôt, l'Etat propriétaire prête au musée de Quimper ces témoignages du passé, qui nous sont particulièrement chers ?

\*  
\*\*

Où le pénitent, poursuivant son examen de conscience, est tout à fait à l'aise, c'est quand il examine cette partie de la mission assumée, qui est de rechercher et de décrire les monuments. La collection des 99 bulletins publiés au cours de ce siècle est le brillant témoignage de l'œuvre accomplie. Il n'est pas une commune, pas un monument un peu remarquable qui n'ait été étudié. Et j'ajoute que, dans l'âge des barbares qui est le nôtre, la société a fait tout son possible pour que soit protégé tout ce qui était digne de l'être. Le succès n'a pas toujours été à la hauteur de notre bonne volonté. A l'impossible nul n'est tenu. Point découragés pour autant, nous recommençons inlassablement.

Mais l'extraordinaire richesse de ces études, éparses dans une centaine de volumes, n'est pratiquement pas utilisable par des chercheurs ou simplement des curieux. Grâce à la sympathie éclairée du Conseil général du Finistère, ce trésor deviendra accessible à tous après la publication, dans quelques mois, de la table générale établie par M. Jacques Charpy, qui fut directeur des services d'archives du Finistère jusqu'à l'an dernier, et vice-président de notre société, dont il demeure encore, bien qu'habitant Rennes, membre du bureau. Seuls les spécialistes pourront mesurer l'ampleur du travail et deviner le nombre de milliers de fiches qu'il fallut établir et classer, pour mener à bien cette tâche ingrate et nécessaire. Les profanes devineront eux aussi, quand ils verront cette table qui constitue un volume d'environ cinq cents pages, l'effort accompli. A M. Jacques Charpy, directeur des Archives de Bretagne, que je remercie de passer avec nous ces journées du centenaire, j'adresse au nom de toute la société unanime, l'expression de notre reconnaissance. Il a, au prix d'un labeur écrasant, mis une couronne à ce trésor accumulé au cours d'un siècle ; couronne d'or et non pas couronne mortuaire, car nous sommes vivants, nos enfants le sont aussi, et nous espérons bien continuer, parce que, nous le verrons, il reste encore beaucoup à faire.

Dès 1887, la société avait décidé de constituer un répertoire archéologique du département. Une commission permanente nommée à cet effet publia un questionnaire qui ne reçut guère de réponses. En 1892, La Villemarqué reprend le vœu exprimé par Joseph Loth, qui « demande que la Société publie un dictionnaire topographique, et s'occupe en particulier des noms des lieux-dits, toutes les fois qu'un mémoire ou une citation quelconque en fournira l'occasion ». Ce travail demandé par Joseph Loth, qui avant de devenir membre de l'Institut, était à cette époque professeur à la faculté des lettres de Rennes, ce travail reste à faire. D'aucuns s'imaginent avoir constitué un fichier complet ; il n'y aura jamais de fichier complet. Il n'est pas douteux que ces fichiers soient très précieux, mais riches le plus souvent de formes anciennes, ils sont cependant très incomplets. Dans toutes les séries d'archives, on rencontre différentes graphies qui, si

maladroites qu'elles soient, traduisent quelquefois une prononciation très précieuse à connaître, et parfois la comparaison de deux graphies permet de trouver l'évolution et l'explication d'un nom jusque-là incompréhensible en apparence. A cela, on peut ajouter un dictionnaire bio-bibliographique des personnes, un dictionnaire géographique, archéologique et historique conçu par matières et par communes ; l'ampleur des tâches ne doit pas faire reculer les gens courageux.

\*  
\*\*

Et maintenant, il faut bien passer, sans aller trop vite tout de même, et puisque nous sommes en confession, au plus grand péché. C'est à savoir l'étude des « idiomes », comme on disait alors. Nous dirions « la langue bretonne et ses dialectes ». En 1912, le chanoine Abgrall, lui-même excellent bretonnant, observait que l'étude de la langue, je cite, « l'étude de la langue bretonne, quoique rentrant dans le programme de nos travaux, a été négligée depuis quelques années, surtout depuis la mort de M. Luzel. [En 1912, il y avait trente ans que le père Luzel était mort]. On doit souhaiter qu'elle soit reprise, et que l'essai de M. Esnault décide certains membres à orienter leurs recherches de ce côté ». Esnault avait établi un dictionnaire fort intéressant de certaines formes linguistiques bretonnes. Devant cette fâcheuse carence, je plaiderai les circonstances atténuantes puisque cette carence ne fut pas totale. Au fil des ans parurent des études qu'on ne saurait négliger. Des érudits, membres de la société, préféraient, on les comprend, faire paraître les résultats de leurs travaux dans des revues qui avaient une audience plus grande que notre modeste bulletin départemental, je pense aux Annales de Bretagne, par exemple. En dehors de ce modeste bulletin, et c'est pourquoi je plaide encore les circonstances atténuantes, nous avons tenu à publier quelques volumes qui semblent mériter une diffusion plus étendue. C'est ainsi qu'en 1970, parut l'ouvrage de M. Francis Gourvil sur Les noms de famille bretons d'origine toponymique. Il s'agit d'un premier volume, considérable, que d'autres suivront, s'intéressant aux sobriquets et aux origines diverses. Nous aurions été tous fort heureux d'avoir parmi nous aujourd'hui M. Francis Gourvil qui est l'un de nos doyens ; je dois excuser son absence dont voici la raison : au mépris de ses quatre-vingt-cinq ans et de petites infirmités diverses, Francis Gourvil a tenu tout récemment à effectuer un voyage en Irlande, et malgré sa robuste constitution, il est actuellement hospitalisé. Nous lui souhaitons une prompte et totale guérison et son retour à ses fichiers.

Puisque j'en suis à nos publications, qu'il me soit permis de rappeler qu'après l'édition due à la science de La Borderie, du Cartulaire de Landévennec, notre président pendant trente-cinq ans, Henri Waquet, nous a donné avec des notes savantes les Mémoires du chanoine Moreau sur la Ligue en Bretagne. Ajoutons deux précieuses reproductions permises par les techniques modernes. Ce sont, en 1970, les Etudes archéologiques et géographiques mêlées d'observations et de notices diverses (1848-1850) de Bachelot de La Pylaie, dont il ne restait que quatre exemplaires connus au monde. Enfin, en 1973, le premier tome de la Galerie des mœurs, usages et costumes des Bretons de l'Armorique par Ollivier Perrin. Espérons que malgré la dureté des temps, le second volume dû à l'érudition et aux patientes recherches de M. le médecin général Laurent, notre vice-président actuellement en voyage, verra le jour.

Encore dans le domaine de l'actualité, j'ai le plaisir de vous annoncer, à l'occasion de ce centenaire, que nous pouvons mettre entre vos mains le tome 101 qui est le premier nouveau-né du deuxième centenaire ; il contient l'essentiel de nos activités en 1973. C'est un beau volume de 464 pages élégamment présentées. Des liens étroits m'unissant à celui qui a assumé l'élaboration de l'ensemble, la mise en place des articles, la correction des épreuves, je ne puis insister, puisqu'il s'agit de mon fils, Tanguy Daniel ; il a pris ainsi la suite, pour ce que vous me permettrez de nommer une corvée, de M. Jacques Charpy qui, depuis cinq ans, remplissait brillamment la charge. Et comme il faut penser aussi aux obscurs et aux sans-grades, en vous présentant ce volume, je rendrai un hommage aux modestes travailleurs de l'imprimerie commerciale du Télégramme de Brest,

qui ont eu à cœur de faire quelque chose de bien et de convenable. Je pense à tous les ouvriers, et aussi au directeur de l'imprimerie commerciale, M. Fouron, et à son contremaître, M. Elie, dont la conscience méticuleuse a permis un minimum de fautes, et qui, pour ce faire, a pas mal enrichi l'administration des téléphones.

Je parlais en commençant du devoir impérieux de ne pas déroger. J'ai relu ce bulletin ; il me semble digne des précédents ; aussi bien, encore que n'ayant absolument en rien la dévotion des diplômes, je constate — je me suis amusé à compter — que cinq chartistes y ont collaboré, sans négliger pour autant cinq universitaires dont un professeur à la Sorbonne. Ceci n'implique pas pour autant que les travaux signés d'autres auteurs, dont les uns ont provoqué déjà dans le passé des lectures attentives et parfois admiratives, ne figurent pas honorablement dans notre recueil. Car c'est, Mesdames et Messieurs, l'un des orgueils de la Société archéologique du Finistère de demander aux chercheurs d'être honnêtes et sincères, le droit à l'erreur leur étant reconnu, mais sans s'occuper jamais des titres personnels, qui ne constituent pas et ne sauraient constituer une prééminence.

Aussi d'un seul cœur, avec la même foi dans l'amour de l'histoire et l'amour de la Bretagne d'hier et d'aujourd'hui, de sa langue et de son peuple, nous tenterons, en l'amendant de notre mieux si possible, nous tenterons de continuer l'œuvre immense de nos anciens.

M. Louis Ogès a ensuite donné la parole à M. Jacques Brejon de Lavergnée, professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de Rennes, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne et de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne, qui s'est exprimé en ces termes :

La correspondance inédite de La Villemarqué, qui a fait l'objet d'une publication très restreinte il y a quelque temps dans Les Cahiers de l'Iroise, a révélé qu'en 1843, dans une lettre à Brizeux, ce grand savant projetait la création en Bretagne d'une association qui aurait pris le nom de « Breuriez Breiz », c'est-à-dire « Fraternité Bretonne ». Ce projet, dans l'immédiat, échoua. Il se heurta à certaines susceptibilités, à certaines préventions, et je me permettrai de citer celle qui émanait en particulier de l'abbé Joubioux demandant à La Villemarqué que la circulaire qui annoncerait la création de l'Association bretonne confînt une disposition « à savoir que jamais le dogme ou la morale catholique ne seront ni de près, ni de loin, combattus ». On est loin de l'approbation que Mgr Anselme, évêque de Quimper, donnait à la fondation de la Société archéologique du Finistère quand il lui écrivait que ses études lui apparaissent devoir être « toujours utiles à la religion ». Le projet de La Villemarqué avait donc échoué, et cependant on constate que cette même année 1843, va naître, et en définitive avec le même nom, tout au moins français, l'Association bretonne, qui à ses origines n'est d'ailleurs qu'une société d'agriculture, et qui, à ce titre sans doute, a pu bénéficier de la faveur nécessaire, à une époque où la loi de 1901 sur les associations n'existait pas encore. L'Association bretonne ne devait que l'année suivante, à son second congrès, sur les instances du grand archéologue normand Arcisse de Caumont, ajouter à l'agriculture l'archéologie. Et c'est avec cette double vocation qu'elle allait continuer pendant de longues années, et jusqu'à nos jours, sa mission, sa double mission en Bretagne. Il n'est pas douteux que la création de l'Association bretonne a été un extraordinaire stimulant pour le développement des sociétés savantes préexistantes ; il y en avait fort peu d'ailleurs, car celles qui étaient nées sous la Restauration avaient connu une vie assez traversée et relativement peu florissante ; on assista plutôt en conséquence à la fondation de nouvelles sociétés qu'à la résurrection des anciennes.

Quand on consulte les objets qui ont présidé en Bretagne à la fondation des sociétés savantes tout au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, on est frappé à la fois par la variété et par la similitude de leurs vœux. « Culte des sciences, des lettres et des arts », inscrit la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, dans l'article premier de ses statuts, et la Société polymathique du Morbihan reproduit à peu près identiquement la même formule ; l'archéologie, c'est-à-dire « la science des monuments et des arts » (comme s'exprime la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure en 1845), est visée dans

la plupart des sociétés bretonnes ; l'histoire, et principalement celle de la Bretagne, lui fait pendant ; la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, fondée en 1920, ajoute dans ses statuts toutes les sciences auxiliaires de l'histoire, y compris la philologie celtique et bretonne ; l'étude et la description des monuments anciens de la Bretagne figurent dans les statuts de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine dès 1846 et de même en 1861 ; « histoire, idiomes, institutions des contrées de l'arrondissement de Saint-Malo » sont inscrits dans les statuts de la Société d'histoire et d'archéologie fondée à Saint-Malo en 1900.

Cependant aucun des objets qui, depuis la Restauration, la monarchie de Juillet ou la troisième République avaient motivé la formation des sociétés savantes en Bretagne, ne me paraît plus précis, et si j'ose dire, plus combatif que celui de la société dont nous fêtons aujourd'hui le centenaire. La Société archéologique du Finistère, M. le président Daniel vient d'ailleurs de le rappeler, inscrit en tête de son règlement le 15 avril 1873 qu'elle se propose pour objet de rechercher, d'étudier et de décrire les monuments anciens, et plus spécialement ceux du Finistère, et de veiller à leur conservation. Rechercher, étudier, décrire, voilà qui est bien. Veiller à leur conservation, voilà qui est mieux, et qui met le Finistère à la tête d'une mission qui, à quelque date qu'elle ait commencé, est bien loin d'être achevée. Certes, tout ne fut pas aisé, ni dans la fondation, ni dans le développement des sociétés savantes en Bretagne. Sans remonter jusqu'au projet avorté d'une Académie des sciences et belles-lettres du président de Robien, projet caressé dès 1727 par le modèle, l'archétype de tous les savants amateurs de curiosités et affamés de découvertes, on peut observer qu'il n'est aucune des sociétés bretonnes, pas même celle que nous célébrons aujourd'hui, qui n'ait connu les vicissitudes d'une interruption de ses travaux, voire d'une dissolution ou d'une suspension de ses activités, et qui n'ait dû procéder à quelque réorganisation rendue nécessaire par les événements. L'Association bretonne dont je parlais tout à l'heure a elle-même, en 1949, fusionné avec l'Union régionaliste bretonne, et a, par-là même d'ailleurs, ajouté à ses buts primitifs : agriculture et archéologie, l'art, l'artisanat, les travaux populaires, la préservation de la langue bretonne.

Par ailleurs, il est bien connu que certains événements historiques ont pu favoriser l'apparition de certaines sociétés savantes ; c'est peut-être un hasard. Mais celle de Saint-Malo naît au début du siècle en 1900, et l'achèvement de la première guerre mondiale détermine la création de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne en 1920. La Société archéologique et historique de l'arrondissement de Fougères n'apparaît qu'en 1956, et c'est, je crois, la plus récente des sociétés savantes.

Mais la Société archéologique du Finistère semble, par une fortune bienheureuse, avoir échappé à tous ces avatars en dépit peut-être de quelques troubles dus à des circonstances historiques accidentelles, et c'est, semble-t-il dans la sérénité qu'elle a pu mener son œuvre, son œuvre de combat pour la science historique, l'archéologie, et j'y insiste, car ce sera l'objet essentiel de mon propos, par l'étude, la description et la conservation des monuments du Finistère.

\*  
\*\*

Je voudrais illustrer cette remarquable vitalité de la Société archéologique du Finistère par quelques observations étendues à l'ensemble des sociétés savantes de Bretagne, et faute, on m'en excusera, de pouvoir embrasser la totalité de leurs activités, me limiter à ce qui a trait à l'intérêt majeur qu'elles ont toujours porté aux monuments bretons. Atteste cette fidélité au but premier de la Société archéologique du Finistère, parmi d'innombrables autres témoignages, la statistique monumentale du Finistère publié par Le Men, archiviste du département, portant à la fois sur l'époque celtique et l'époque romaine : ses publications apparaissent en 1874, et se prolongent jusqu'en 1877. Cette œuvre indispensable fut continuée par l'abbé Abgrall en 1892 pour des périodes plus récentes, mais, je dois l'avouer, de façon beaucoup plus superficielle.

Il faut citer, en deuxième lieu, les listes des monuments historiques du Finistère dressées par les archivistes Bourde de la Rogerie et Waquet entre 1908 et 1920, et, en tout dernier lieu, celles de M. Cailliau, architecte des Bâtiments de France, ont toutes été publiées dans le bulletin de la Société. Enfin, l'étude particulière des monuments : depuis la préhistoire jusqu'à l'histoire proprement dite, envisagée dans la plupart de ses périodes, occupe tant de pages et de pages dans la magnifique série des bulletins de la Société qu'il n'est pas un numéro où l'on ne trouve la description, l'étude de l'un d'entre eux, et à l'occasion le cri d'alarme qu'exige de façon presque constante leur préservation.

L'effort soutenu du Finistère ne restait cependant pas isolé. Les autres sociétés départementales, à l'initiative, dans certains cas, de l'Association bretonne et d'Arcisse de Caumont, travaillaient comme la société finistérienne, à faire l'inventaire des monuments soit mégalithiques et préhistoriques, soit historiques, et dans certains cas plus rares et plus tardivement, celui des sites naturels aussi nécessaires à protéger que les œuvres sorties de la main des hommes.

En Ille-et-Vilaine, la Société archéologique, par son président l'abbé Duine, professeur du cours d'archéologie au grand séminaire de Rennes, publiait dès le premier tome de ses mémoires, en 1861, un répertoire archéologique complet qui est directement à l'origine du grand travail de Banéat sur le département d'Ille-et-Vilaine. Danjou de La Garenne donne en 1862, dans le deuxième numéro des mémoires de la société, la statistique des monuments celtiques de l'arrondissement de Fougères ; l'abbé Guillotin de Corson, en 1866, la statistique historique et monumentale du canton de Bain, suivie l'année d'après de celle du canton du Grand-Fougeray ; c'est une partie de l'origine du Pouillé de l'évêché de Rennes. L'impulsion est donnée. Les travaux de La Bigne-Ville-neuve ; Promenade archéologique dans l'ancien Rennes ; de Maupillé : Notices historiques et archéologiques sur les paroisses des cantons d'Antrain, de Fougères, de Louvigné-du-Désert, de Saint-Brice, du Grand-Fougeray, annoncent les travaux, les recherches de Joseph Loth, du vicomte Le Bouteiller, de Banéat, de Barthélemy Pocquet, de l'abbé Millon, d'Harscouët de Keravel, pour ne citer, bien entendu, que les morts.

La Société d'émulation des Côtes-du-Nord fait à son tour l'inventaire des monuments mégalithiques compris dans le département. Cette œuvre émane de Gaston de La Chênellière en 1880 ; elle est publiée dans les mémoires de la société. Paul du Châtelier éditte à partir de 1877 des explorations de monuments préhistoriques, cimetières gaulois, monuments circulaires, tumulus, allées couvertes, suivi de Berthelot du Chesnay pour le même objet, par Geslin de Bourgogne, fondateur de la société, par Frotier de La Messelière pour la période médiévale, jusqu'à ce que René Couffon embrasse dans un savoir proprement encyclopédique la presque totalité des sciences archéologiques : architecture, sculpture, peinture, art du vitrail, orfèvrerie, et donne les précieux répertoires des églises et chapelles des diocèses de Saint-Brieuc et Tréguier, de Quimper et Léon, ce dernier en collaboration avec Alfred Le Bars, sans oublier la minutieuse description de maints monuments bretons.

La Société polymathique du Morbihan annonçait dès 1875 dans son bulletin des travaux de même importance. La richesse dans ce département des monuments mégalithiques ne pouvait manquer de stimuler travaux et recherches, sous l'impulsion des Du Châtelier, Closmadeuc, des abbés Euzenot et Luco, de Mauricet et surtout peut-être de l'archiviste Rosenzweig, publiant dès 1859 ses statistiques archéologiques des arrondissements de Lorient, Napoléonville, Vannes et Ploërmel. Leurs successeurs : La Grandière, Limur, Gaillard, l'abbé Le Mené, Le Rouzic conduiront jusqu'à Hervé du Halgouët que je veux citer pour ses considérations archéologiques sur les édifices religieux du diocèse de Vannes parues dans les mémoires de 1949-1950, et à Louis Marsille, le plus récent des disparus, qui s'est passionnément intéressé aux sépultures, tumulus, chambres souterraines, bronzes, poteries, à l'âge du bronze et du fer, dans le Morbihan.

Quant à la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Atlantique, son activité ne fut pas moindre, malgré la préférence donnée par cette société à l'archéologie médié-



vale et à celle de la Renaissance : la Loire oblige ! de même qu'à l'architecture de l'ère classique. L'abbé Guillotin de Corson, René Gall, Kerviler, La Nicollière, l'abbé Rolland, Léon Maître, le marquis de L'Estourbeillon, Lisle du Dréneuc, Parenteau, ont ponctué son bulletin de leurs savants travaux jusqu'à ce que les Halgan, du Halgouët, l'abbé Russon, Lemé, du Plessix, en prennent le relais. Entre tant je noterai qu'une seule association ayant pour objet principal la protection des monuments religieux se créa dans le Morbihan en 1952. Elle se proposait de publier un bulletin mensuel sous le titre de « Breiz Santel » ; cette publication a eu quelques numéros ; elle est aujourd'hui interrompue, mais non l'utile activité de l'association. Pourtant aucune de nos sociétés départementales, il m'est agréable de leur rendre ce témoignage, ne s'était jamais désintéressée des monuments religieux, part essentielle du patrimoine archéologique dont elles ont collectivement la garde.

\*  
\*\*

Nous pourrions multiplier ces citations. Cependant le choix que nous avons été contraint de faire ne saurait masquer ou amoindrir ce que nous ressentons tous comme l'œuvre primordiale, capitale, privilégiée des sociétés savantes bretonnes, en dehors naturellement des recherches historiques et scientifiques, dont nous n'avons pu faire le bilan : inventorier le patrimoine monumental et naturel ; l'étudier afin d'en mesurer toute l'importance dans la vie des sociétés et des personnes ; le protéger contre toutes les entreprises de dévastation et de destruction.

A cette tâche, des hommes soit éminents, soit modestes, illustres ou inconnus, savants et même peut-être ignorants, ont depuis des décennies voué leurs forces. Mais il serait illusoire de croire que l'œuvre est achevée. Elle se présente au contraire plus nécessaire que jamais aux générations présentes et à celles qui leur succéderont.

Nous nous permettrons de lancer ici un appel qui justifiera la foi que nous mettons dans l'avenir des sociétés savantes. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, elles n'étaient que des assemblées ronronnantes de gens plus ou moins âgés se congratulant sur l'invention d'une monnaie gauloise ou le déchiffrement d'un palimpseste, je ne donnerais pas cher de leur pérennité, si glorieux qu'ait été leur passé. Laissez-moi vous citer le mot du doyen Georges Collas, un des plus grands spécialistes modernes de Chateaubriand, parlant de la société qui portait le nom de son héros : « Nous ne sommes ni une chapelle, ni un cercle mondain, nous sommes une société savante ». Avec quelle fierté ce mot a été lancé ! Or, nos sociétés bretonnes n'ont pas seulement la charge de faire connaître l'histoire de notre province, d'étudier dans les moindres détails ce qui peut nous aider à mieux comprendre la vie de nos pères, de ressusciter en un seul mot le passé, pour en faire surgir les leçons du présent et les impératifs du futur, elles ont par-dessus tout, je me permets de reprendre une fois encore l'intitulé de vos statuts, à veiller à la conservation des monuments de ce passé. Monument, le mot peut être pris dans tous ses sens. J'en ai relevé au moins six, et j'ai recopié Littré à votre intention : « construction faite pour transmettre à la postérité la mémoire de quelque personnage illustre ou de quelque événement considérable ; en général, édifices imposants par leur grandeur, leur beauté, leur ancienneté ; dans le style élevé, tombeau ; à titre figuré, certains grands objets de la nature, et encore ouvrages durables de la littérature, des sciences et des arts, enfin tout ce qui consacre et manifeste, tout ce qui garde les souvenirs ». Vous constatez l'extension que l'on peut donner au mot « monument » depuis les sens réels jusqu'aux multiples sens figurés. Mais tenons-nous en à l'essentiel, non sans remarquer qu'un monument peut ne pas avoir la destination que lui suppose l'illustre grammairien, ni les caractères imposants qui les recommandent à l'attention. Il me plaît de le souligner dans ce Finistère où la plus humble chapelle, le plus modeste manoir peut nous toucher plus qu'une vaste cathédrale, qu'un château fastueux, où la naïveté sincère de la statuaire peut nous révéler l'indicible surnaturel plus que des ouvrages de conception plus savante, où l'artisan transcende si aisément l'artiste ou se confond avec lui.



Or, c'est l'ensemble de ce patrimoine historique et culturel, chargé de foi et de beauté, témoignage irremplaçable de la vie d'une société, de l'idéal d'une province, que nos sociétés doivent protéger ; elles sont comptables de sa conservation envers les générations à venir. Mon cri d'alarme portera donc sur l'urgence de l'œuvre à accomplir, et voudrait s'efforcer de susciter les moyens pratiques de la réaliser. Certes, l'Inventaire monumental que chacun maintenant connaît et apprécie — n'a-t-il pas commencé ses travaux par le canton de Carhaix — cet inventaire auquel nos sociétés ont coopéré bénévolement dès le début de l'entreprise par l'établissement du préinventaire, a-t-il déjà accompli une œuvre considérable, mais qui ne sent que la fatale lenteur avec laquelle ses auteurs procèdent est un péril pour la sauvegarde qui exige de plus en plus la spontanéité, la rapidité de l'intervention ? De toute manière, on l'a dit, inventorier n'est pas sauver. Complémentaire apparaît donc l'action de nos sociétés bretonnes par rapport à celle de l'inventaire monumental, et dès les origines il en fut ainsi. On a rappelé que, le 27 janvier 1887, la Société archéologique du Finistère avait décidé de constituer un répertoire archéologique du département. Elle nommait une commission permanente présidée par La Villemarqué, composée d'Aymar de Blois, Hardouin, Luzel, l'abbé Peyron, Trévédé, qui ont publié un questionnaire. Or, ce répertoire n'a jamais vu le jour, et le questionnaire ne semble pas avoir reçu plus de réponses que celui qu'envoya le président de Robien quand il songeait à fonder la première académie de Bretagne.

Permettez-moi d'évoquer en terminant un souvenir personnel. Je fus convié, un beau dimanche de juillet il y a quelques années, alors que l'Inventaire débutait dans cette région, à visiter le pays de Châteaulin. Je ne vous énumérerai pas le nombre incroyable de monuments que je pus visiter en une journée dans un périmètre relativement modeste. Mais ce n'est pas la densité de cet art monumental qui est resté dans ma mémoire. C'est la qualité de ce que je vis : chapelles entourées de leur placître, lieux de pardons et de pèlerinages à une époque, pour me pardonner de le dire, où les formes nouvelles de la liturgie ne les avaient pas condamnés à disparaître, cimetières hérissés de croix tombales, entourant l'église paroissiale. Leur abandon serrait le cœur, plus encore que leur beauté n'atteignait l'âme. Et que dire quand, la porte ouverte de l'une de ces chapelles, on entrait dans ce lieu que la ferveur avait édifié et que la ferveur avait déserté. Les vitres pouvaient encore étinceler des admirables couleurs que la Renaissance y avait prodiguées, les retables flamboyer de leurs dorures et de leurs ors, tout hélas, révélait l'abandon le plus absolu ; plus encore, les objets les plus estimables : statues de saints, éléments décoratifs des autels, morceaux de retables, étaient à la disposition de tous ceux qui oseraient les prendre — hélas, ils n'ont que trop tenté les visiteurs sans scrupules ! — mais n'est-ce pas un peu notre faute à nous, à nous tous qui ne savons plus conserver aux lieux saints leur destination, et qui ne les gardons même pas du pillage qui s'accomplit dans l'indifférence ou la négligence presque totales à le prévenir ou à le réprimer ? A quoi servent nos sociétés savantes si elles ne réagissent pas avec la dernière énergie, si elles ne coopèrent pas avec tous les mouvements, par exemple « Breiz Santel », « Mein Breiz », avec tous les chantiers ou les groupes de jeunes qui luttent faiblement, dans la mesure de leurs forces, mais courageusement, ardemment, pour sauver ce qui reste encore après des siècles de destructions et de ruine du patrimoine légué à notre Bretagne.

Dans chaque commune, dans chaque paroisse, dans chaque lieu où s'élève le plus modeste témoignage de la foi et de la vie d'autrefois, il faut que nos sociétés mettent en place des réseaux de défense et de protection, d'information aussi, car il paraît possible tout autant que souhaitable de créer un « pool commun d'informations mensuelles » qui, centralisées dans un secrétariat général, seraient répercutées dans les associations unies dans ce mouvement. Ainsi pourraient être dénoncés toutes les pertes, tous les vols, les entreprises condamnables, les abandons périlleux ; ainsi pourraient être décidées les actions positives auprès des personnes ou des autorités responsables, fortes de l'union de nos sociétés et du concours désintéressé de leurs membres. Bien entendu, je n'exclus par la protection de la nature aussi menacée, sinon plus, que les monuments de pierre, de bois ou de granit. Un tel programme, envisagé d'ailleurs sous d'autres formes, dans votre société elle-même, où je l'ai relevé en 1917, par une lettre ouverte adressée

par Charles Chaussepied, architecte des monuments historiques, au chanoine Abgrall (1), un tel programme n'est-il pas de nature à susciter des dévouements innombrables et cet enthousiasme sans lequel rien ne peut jamais être entrepris, la persévérance également sans laquelle rien ne peut jamais être poursuivi ni achevé ?

Evoquant le rôle des sociétés savantes en Bretagne, j'ai fait, vous le voyez, la part plus belle à leur avenir qu'à leur passé. J'ai tu les noms de quelques hommes qu'il eût été pourtant bon d'évoquer ; j'ai préféré méditer avec vous quelques instants sur ce patrimoine naturel et architectural qui est bien l'un des trésors essentiels qu'il nous est donné de préserver, afin de le transmettre. Ceci ne se fera pas sans les hommes, sans quelques hommes, mais leur gloire, semblable à celle de leurs aînés, sera peut-être moins de s'être illustrés dans l'érudition, ou d'avoir percé le secret de maintes sciences, que d'avoir humblement contribué à sauver quelques reliques du passé, à préserver le cadre de vie sans la pureté duquel il n'y a plus de bonheur de vivre. Ainsi réaliseront-ils cet idéal que l'un des meilleurs d'entre nous exprimait dans cette phrase lapidaire de son « ex-libris », que j'ai retrouvée récemment avec émotion : « laetari in opere suo », se réjouir dans son œuvre, car la joie de l'œuvre accomplie est tout à la fois l'honneur des morts et l'espérance des vivants.

Il revint à M. Robert-Henri Bautier, professeur à l'Ecole des chartes, secrétaire de la section de philologie et d'histoire du Comité des travaux historiques et scientifiques, de conclure la séance en prononçant un discours qui replace l'œuvre de la Société archéologique au sein des autres sociétés départementales et de la vie culturelle régionale.

C'est un honneur pour moi d'associer aux cérémonies qui marquent le centenaire de votre société le Comité des travaux historiques et scientifiques et, par son intermédiaire, l'ensemble des sociétés savantes de France, puisque les grands ministres que furent Guizot, Salvandy, Duruy et Jules Ferry lui ont jadis donné ou confirmé la mission de veiller sur elles. Mission devenue d'ailleurs toute morale aujourd'hui, faite pour les autorités publiques d'avoir redéfini au cours des dernières décennies une véritable politique des sociétés savantes tant sur le plan de la recherche scientifique que dans le domaine de l'action culturelle. Il est désormais bien lointain le temps où le Comité exerçait une certaine centralisation sur les activités des sociétés littéraires, historiques, archéologiques et scientifiques : dépourvu des moyens de subvention dont il était naguère encore doté, il a surtout pour tâche d'organiser depuis 1861 le congrès annuel des sociétés savantes — dont le centième sera célébré solennellement à la Sorbonne l'an prochain —, de tenir le colloque des présidents des sociétés savantes — dont j'assume le secrétariat depuis sa création en 1964 —, et surtout de publier certaines grandes collections nationales, comme la « Collection de documents inédits sur l'histoire de France » créée en 1834. Mais, répondant à ses traditions et à sa mission propre, il entend toujours, et aujourd'hui plus que jamais, être le trait d'union entre toutes les sociétés savantes de France et entre leurs fédérations pour permettre aux unes et aux autres de remplir avec le plus d'efficacité possible ce qui paraît être leur objet essentiel : le développement des études régionales et locales, condition importante de l'épanouissement harmonieux de nos régions sur le plan culturel.

C'est pourquoi je suis tout particulièrement heureux de vous dire combien la célébration de votre centenaire nous réjouit, car votre société est une société savante exemplaire, une de celles qui, par ses activités et par ses publications, contribue de façon remarquable à la connaissance de l'histoire et de l'archéologie du pays.

(1) « Ne devons-nous pas... travailler à la conservation de nos richesses bretonnes ? Il me semble que si on instituait dans chaque centre important un comité consultatif à qui l'on devrait soumettre tout projet de démolition ou de transformation, on éviterait ainsi bien des destructions ; ces comités, composés d'artistes, d'archéologues, de notabilités compétentes offrant toute garantie d'indépendance et de capacité, obtiendraient peu à peu la confiance de leurs concitoyens qui viendraient les consulter ». (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLVI, 1917, p. 149).

Qu'on me permette d'évoquer ici la mémoire d'un seul de ses anciens animateurs, parmi les disparus, Henri Waquet, dont mon collègue M. Brejon de Lavergnée a rappelé le nom tout à l'heure, que j'ai bien connu et qui a vécu pour ses archives du Finistère, sa société archéologique et l'archéologie bretonne.

Mais, dépassant le jubilé de votre société, mon salut s'adresse ici à toutes les sociétés savantes du Finistère et à toutes celles de Bretagne, dont on vient de retracer devant vous l'essor, l'évolution, l'avenir. A mon tour, à la lumière de nos colloques des présidents de sociétés savantes et des enquêtes successives auxquelles j'ai procédé les années dernières sur les activités et le rôle actuel de ces sociétés, je voudrais ici faire un peu le point en replaçant le phénomène dans l'ensemble de la France.

\*\*

Les sociétés savantes forment traditionnellement en France un des éléments les plus solides de la vie culturelle des provinces. Sous l'Ancien Régime, de grandes Académies, fondées à l'imitation de celles de Paris et regroupant les « lumières » qui honoraient la province, contribuèrent à l'éclat des sciences, des lettres et des arts, prirent intérêt aux problèmes de l'économie et suscitèrent l'introduction des techniques nouvelles de l'agriculture, tout en se réclamant de la philosophie. La Révolution interrompit leurs travaux, mais sous le Consulat ou la Restauration, des « sociétés d'émulation » reprirent à leur compte ce programme. Ce fut sous la monarchie de Juillet et plus encore sous le second Empire que le renouveau des études historiques provoqua à travers les départements l'éclosion des « sociétés d'antiquaires », des « sociétés historiques et archéologiques », en même temps que s'organisaient les dépôts d'archives départementales. Décisive fut l'impulsion du Comité des travaux historiques qui, chargé de la publication de la « Collection de documents inédits », sut se donner un important réseau de « correspondants », principalement les archivistes départementaux, lesquels, désormais formés à l'Ecole des chartes, contribuèrent à l'animation de nos sociétés. Ils amenèrent celles-ci à publier des documents dans leurs bulletins ; puis des volumes furent entièrement consacrés à l'édition des sources de l'histoire régionale et enfin des collections furent uniquement destinées à de telles publications. Et cela, de la Société éduenne à la Société des antiquaires de l'Ouest, de la Commission historique du Nord à l'Académie de Savoie ou à celle de Clermont-Ferrand. Mais c'est sans aucun doute dans l'Ouest que le mouvement connut son apogée, avec la formation de sociétés se proposant principalement ou exclusivement la publication des sources documentaires des provinces : Archives historiques du Poitou, du Maine, de la Saintonge et de l'Aunis, de la Gascogne, etc., et Archives historiques de Bretagne. C'est alors que votre société publia le Cartulaire de l'abbaye de Landévennec dont l'infatigable Arthur de La Borderie assura l'édition. L'apport des sociétés fut surtout essentiel entre 1850 et 1900, car elles mirent alors à la disposition des historiens ce stock documentaire auxquels ils n'ont cessé de puiser. En même temps, elles se consacraient à la description des monuments et au sauvetage ou à la collecte des œuvres d'art et des objets archéologiques : les musées que beaucoup d'entre elles fondèrent à cette époque sont encore le noyau du réseau actuel de nos musées de province. Parallèlement se fondaient d'autres sociétés pour l'étude des sciences naturelles, la publication de répertoires régionaux de flore et de faune, la création et l'entretien de muséums.

A l'aube de ce siècle, le mouvement s'amplifiait et se décentralisait. De nouvelles sociétés s'établissaient dans des villes secondaires, chefs-lieux d'arrondissement et parfois de canton, témoignant de l'élargissement de l'intérêt pour les études locales, mais provoquant aussi un éparpillement des publications et un émiettement des recherches. Déjà sociologiquement une évolution importante s'était produite ; après la noblesse et la haute bourgeoisie qui avaient seules eu accès aux Académies d'Ancien Régime, sinon à celles de la Restauration, après les propriétaires, les magistrats, les avocats, les médecins, les membres du clergé qui consacraient leurs loisirs aux travaux des sociétés historiques du cœur du XIX<sup>e</sup> siècle, celles-ci s'étaient de plus en plus ouvertes et les

membres de l'enseignement les rejoignirent en nombre croissant. Au début de ce siècle, l'entrée de l'histoire régionale dans les Ecoles normales, l'intérêt souvent passionné des instituteurs pour l'histoire locale provoquèrent la naissance de « sociétés d'études locales », dont l'apport fut souvent fructueux en raison de la connaissance qu'avaient leurs membres des réalités du terroir ainsi que des archives communales.

La guerre de 1914-1918 fut cause de la crise très grave qui frappa ensuite les sociétés savantes. Beaucoup résistèrent mal à l'inflation, à la diminution de leurs ressources, aux transformations économiques des anciennes familles. Les publications diminuèrent en nombre et en importance, voire en intérêt. La recherche universitaire, qui aspirait de plus en plus à des horizons plus larges, boudait les sociétés savantes. En contrepartie, on assista à l'éclosion de nombre d'associations d'implantation locale, vouées souvent à faire connaître le passé d'une ville ou d'un canton, ou les monuments des vieux quartiers : « sociétés des amis du vieux X » ou « société des amis du musée ». En vain tenta-t-on, ici ou là, de fédérer les efforts et de coordonner les travaux au sein de fédérations régionales, animées par quelques universitaires ou par des archivisttes : on se heurta trop souvent à des rivalités de clochers ou à des querelles de personnes. Le seconde guerre mondiale provoqua une nouvelle crise, plus profonde encore, dont bon nombre de sociétés eurent du mal à sortir : les collections de mémoires s'arrêtèrent bien souvent, parfois définitivement, tandis que les bulletins étaient suspendus et ne devaient reprendre qu'après un temps assez long.

Mais depuis une quinzaine d'années, nous sommes entrés dans une nouvelle phase et la situation s'est radicalement transformée. Le développement général du tourisme et corrélativement l'engouement pour l'histoire et pour l'archéologie — qu'elle soit monumentale, souterraine ou sous-marine —, la disponibilité plus grande d'une partie plus large de la population — jeunes ou personnes âgées disposant de loisirs —, l'élévation indéniable du niveau culturel de la nation avec l'extension de l'enseignement du second degré, l'accès d'un plus grand nombre aux universités, la transformation de l'enseignement supérieur qui, par le nouveau grade de la maîtrise, a complété l'enseignement magistral par le contact direct avec les documents originaux, tout cela a provoqué une vague immense de nouvelles associations de caractère culturel, d'objets et de niveaux fort divers, ainsi qu'un certain gonflement des effectifs des vieilles sociétés savantes et une meilleure diffusion de leurs publications (pour peu qu'elles sachent les rendre attrayantes). Une enquête récente m'a montré que jamais le nombre des membres des sociétés n'avait été plus élevé, et le chiffre de tirage de leurs bulletins plus fort. Cela donne un peu plus d'aisance aux trésoreries pour assurer des publications scientifiquement valables, d'autant que les chiffres de cotisation, trop longtemps bloqués très bas, ont fini par être majorés et que les autorités locales ont relevé les subventions. Toutefois l'inflation actuelle risque de compromettre gravement une situation qu'on pouvait espérer devenir brillante. En tout cas, avec l'éclosion de groupes de jeunes, passionnés par l'archéologie militante, par l'ethnographie et, depuis quelques années, par la protection et l'étude de la nature, on est en train d'assister à un renouvellement de conditions de travail de nombre de sociétés savantes, voire à une transformation de la manière dont elles conçoivent leur mission.

\*\*

Cette mission, à nos yeux, est double, à la fois scientifique et culturelle : c'est même ce qui les distingue des simples associations culturelles qui tendent aujourd'hui à proliférer mais qui, elles, visent moins à faire progresser la science qu'à diffuser les connaissances. Certes on ne peut opposer science et culture, et il est évident que la recherche scientifique fait partie du domaine culturel. Mais, pour floue qu'elle demeure encore, la notion de culture désigne ce qui relève du fait intellectuel entendu au sens large, par opposition à la civilisation matérielle. Du domaine culturel relèvent, non pas tant les connaissances particulières des divers spécialistes, que l'ensemble des « lumières » portant sur des éléments littéraires, historiques, artistiques, scientifiques, qui constituent la civilisation. Les sociétés savantes, nous le verrons tout à l'heure, ont

aussi un rôle à jouer sur ce plan. Mais leur action est d'abord d'ordre scientifique, encore qu'il ne soit pas si simple de définir leur objet sur ce plan, car leurs activités sont multifformes et la multiplicité des aspects qu'elles peuvent présenter empêche de les cerner avec quelque précision. Leur domaine varie à l'infini, selon la nature de leur implantation (nationale, régionale, départementale ou locale) et selon leur niveau de spécialisation.

Si certaines se veulent encore polyvalentes, les titres dont elles se parent (société philomathique, société d'agriculture, sciences, lettres et arts, etc.) ne sont plus aujourd'hui que reliques de leur passé : la majorité met l'accent sur les sciences humaines, en insistant spécialement sur l'histoire ou l'archéologie, et parfois en se limitant à un seul aspect dans ces domaines, préhistoire ou fouilles archéologiques ; d'autres se vouent au large domaine des sciences naturelles ou bien à un seul aspect de celles-ci ; d'autres encore procèdent à la collecte des éléments relevant des arts et traditions populaires. Ainsi l'objet propre de la société, sa base territoriale, le nombre de ses adhérents, l'importance de ses ressources en hommes et en moyens financiers lui donnent un caractère éminemment variable, une importance scientifique très diverse, un impact culturel sur les populations environnantes extrêmement varié. Entre la société scientifique hautement spécialisée de nature para-universitaire, l'académie provinciale traditionnelle, la société savante groupant des bonnes volontés d'amateurs éclairés, il y a un dénominateur commun sur lequel l'accord s'est fait unanimement lors des colloques de leurs présidents et qui peut ainsi se définir : le caractère de société savante est conféré à une société par le fait qu'elle procède, pour une part plus ou moins large, à des recherches originales et que celles-ci donnent lieu à des publications de valeur scientifique. C'est bien là le fait essentiel : les travaux auxquels se livrent ses membres doivent permettre de faire progresser la science et il est indispensable qu'ils fassent l'objet d'une publication adéquate.

Pour la plupart d'entre elles, il ne s'agit nullement de s'attaquer aux grands problèmes de l'histoire générale, à moins de les envisager sous l'angle de la documentation régionale ou des aspects locaux. Leurs bulletins ne sont pas faits pour cela. Au contraire, leur rôle est s'appliquer à faire connaître les structures et le passé du terroir de leur ressort sous toutes les formes. Dès lors qu'il est mené sur l'analyse critique de sources sûres, tout travail personnel neuf peut constituer un apport valable même s'il concerne un point très particulier. Soulignons bien, d'ailleurs, qu'il n'y a pas d'époque privilégiée en histoire : on peut faire œuvre scientifique valable quelle que soit l'époque considérée, y compris l'époque contemporaine, contrairement à ce que semblent encore croire certaines sociétés qui continuent à faire porter leurs efforts sur l'Ancien Régime ou sur la Révolution.

Toutefois les recherches individuelles en ordre dispersé, si importantes qu'elles soient, ne suffisent plus aujourd'hui : il y a pour l'histoire, comme pour toute autre science, une problématique. Une évolution récente montre combien a pu être bénéfique pour les sociétés savantes l'établissement d'un programme de travaux. Bien des sociétés ont accepté avec enthousiasme de coopérer au préinventaire des richesses monumentales de la France, voire de participer à l'inventaire lui-même. Systématiquement des enquêtes sont menées sur place, dans le cadre des cantons et des communes ; des monographies sont publiées sur les monuments et sur les objets d'art, qui sont destinées à couvrir progressivement tout le ressort de la société. Nombreuses sont aussi les sociétés qui apportent leur contribution à de grandes enquêtes lancées par des organismes de recherche ou bien qui acceptent de conjuguer leurs efforts avec ceux de sociétés voisines en vue d'élucider un problème donné. On peut à cet égard souligner le résultat impressionnant auquel sont parvenues les six sociétés historiques qui se partagent le département de l'Aisne et qui ont conjointement dressé listes, cartes et monographies des léproseries de la région, faisant d'un coup avancer nos connaissances sur l'ancien réseau hospitalier français et sur l'histoire d'une maladie qui marqua si profondément le Moyen Âge.

Mais le grand fait qui a conditionné les activités des sociétés savantes françaises depuis la fin de la seconde guerre mondiale a été l'établissement de fédérations dyna-

miques ou de comités de liaison plus souples entre sociétés d'une même région ou d'un même département. C'est ainsi qu'ont pu être organisés de façon régulière des congrès qui ont fait avancer considérablement l'histoire d'une bonne partie de nos provinces, la renouvelant parfois complètement. L'œuvre accomplie par la Fédération historique du Sud-Ouest, la Fédération des sociétés savantes du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, la Fédération des sociétés académiques et savantes du Languedoc, Pyrénées et Gascogne, la Fédération historique de Provence, est spécialement méritoire, tout comme ce qui a été fait par le comité des sociétés savantes de Haute-Normandie. Des régions aussi compartimentées que le Nord avec ses sociétés très anciennement implantées dans chaque arrondissement ou bien que la Savoie, où les sociétés reflétaient les vieux antagonismes des vallées, ont pu mettre sur pied des congrès régionaux de grande valeur scientifique. Dans quelques jours, l'ensemble des sociétés de l'Île-de-France, dominant le complexe traditionnel à l'égard de la plus importante d'entre elles, celle de Paris, tiendra son premier congrès régional. Il arrive parfois que deux de ces fédérations tiennent en commun un congrès dans une zone de contact, ainsi les deux Languedoc, le Languedoc et le Sud-Ouest ou le Centre ou encore la Provence, et cette dernière aussi avec la Ligurie. Tous les deux ans, Haute et Basse-Normandie tiennent ensemble un congrès pan-normand. Généralement un thème général est proposé à l'avance de toutes les sociétés qui tiennent à honneur d'y participer, avec une orientation sur la problématique. Parfois, et c'est généralement le cas dans le Midi, le congrès est tout entier consacré à la ville ou au petit pays où il se réunit, et c'est ainsi que les derniers actes publiés par la Fédération du Languedoc méditerranéen, ceux du congrès de Narbonne en 1972, forment trois volumes où figure le texte de 57 communications, imprimé grâce au concours financier du C.N.R.S., de la ville de Narbonne, de l'Université de Montpellier et du Conseil général. D'autres fois, on a retenu pour thème l'étude diachronique d'une question : c'est le cas en Normandie où on a plusieurs fois proposé le thème même qui était celui du congrès national des sociétés savantes, lequel peut ainsi être poussé très loin sur le plan régional, pour le plus grand profit des études historiques. Témoins les congrès tenus sur l'histoire de l'alimentation ou celle de l'assistance ou encore sur l'évolution du paysage rural et urbain de la région.

Il n'y a pas lieu de douter qu'une telle conjonction de travaux — qui en bien des cas dépasse la trentaine ou la quarantaine de communications — est un apport précieux au progrès de la science historique. C'est cet effort qui a permis le renouveau de l'histoire régionale, dont témoignent à la fois la collection de l'histoire des provinces que dirige avec éclat Philippe Wolff et celle des atlas d'histoire provinciale en cours de réalisation sous ma propre direction.

Les sociétés savantes coopèrent encore efficacement à l'activité scientifique par la préparation et l'exécution d'un programme systématique de relevés et de sondages archéologiques, éventuellement par l'ouverture et le maintien d'un chantier de fouilles de longue haleine ou par la sauvegarde et la restauration d'un monument en péril, par des enquêtes ethnographiques ou linguistiques. J'en reparlerai tout à l'heure, car c'est incontestablement aujourd'hui un des moyens les plus efficaces d'attirer l'attention des jeunes et d'assurer leur formation pour peu qu'on puisse bénéficier d'un encadrement dynamique et compétent. De là une nécessité pour les sociétés de coopérer étroitement avec les membres de l'enseignement en contact avec les jeunes, et prêts à sacrifier une part de leurs activités personnelles ou de leurs vacances à cet aspect de leur mission. Pour les sociétés savantes, en tout cas, c'est aussi un moyen, et sans doute le plus efficace, pour recruter et se renouveler.

Loin de tarir les travaux individuels, on constate un peu partout que le développement des recherches coordonnées a contribué à revigorer l'ensemble des activités de chacune des sociétés.



Si nul ne conteste que le rôle des sociétés savantes est de contribuer à l'enrichissement de nos connaissances, spécialement sur le plan de l'histoire régionale, le problème qui se pose aujourd'hui à la plupart d'entre elles est de savoir si elles ont aussi vocation pour agir sur le niveau de culture de la population et avec quels moyens, si elles doivent ou peuvent coordonner leur action avec les activités des associations culturelles, si enfin un tel élargissement de leur horizon a des chances ou non d'être bénéfique à leur propre développement. Autrement dit, les sociétés savantes ont-elles leur place dans le nouveau système d'organisation du domaine culturel qui s'instaure à travers le pays d'une façon quasi spontanée, sinon un peu anarchique? Peut-on dire que cela répond à leur vocation et celle-ci est-elle conciliable avec cette orientation nouvelle? Et surtout, leurs moyens actuels leur permettent-ils d'intervenir avec une réelle efficacité?

Sur le plan des principes, l'immense majorité des sociétés savantes estime que le domaine culturel non seulement ne leur est pas étranger, mais qu'il est bien le leur, au moins pour une très large part.

Dans la pratique cependant, il importerait d'opérer des distinctions, car il apparaît qu'il s'agit toujours de cas d'espèces. Paradoxalement le rayonnement culturel d'une société est souvent d'autant plus grand que son niveau scientifique est moins élevé et que son cadre territorial est plus restreint. En effet, un haut degré de recherche originale dérouté (ou à tout le moins n'attire guère) le non-spécialiste qui ne possède pas toujours la formation de base nécessaire pour comprendre, apprécier et critiquer le travail original qui lui est présenté sous forme de communication ou de publication. De plus, une société dont le cadre territorial ne s'étend qu'à un petit groupe de localités retient infiniment plus l'attention des habitants, qui ont une connaissance personnelle de chaque élément du terroir; mais, pour retenir cette attention, il ne lui est guère possible de sortir de ce cadre limité, ce qui n'est pas sans poser des problèmes à des animateurs trop peu nombreux et qui réussissent mal à sortir du domaine de l'anecdote et du déjà dit.

On constate donc un éventail considérable de nuances dans l'attitude des sociétés savantes face au fait culturel. Ici la société savante est la seule association de nature culturelle qui existe dans le ressort. Là il existe, d'une part, une société savante et, de l'autre, un centre culturel: une répartition d'activités tend à s'établir tout naturellement entre les deux groupements; ceux qui s'intéressent au passé peuvent regarder vers la société savante qui s'ouvre largement et notamment aux jeunes. La situation peut être tout à fait différente et fort complexe dans le cas de villes qui disposent d'un grand nombre d'associations culturelles, chacune ayant son objet et son public propres; en ce cas, la société savante doit se réserver la part correspondant à sa spécificité et ne tend à jouer un rôle déterminant que dans le strict secteur dépendant de son objet qui est généralement la connaissance du passé local ou bien de la faune ou de la flore de la région. Laissant de côté le cas de Beauvais où l'on me signale qu'il existe actuellement 55 associations culturelles déclarées — et c'est cette inflation qui me faisait parler d'anarchie dans ce domaine et qui pose des problèmes —, je prendrai l'exemple de la Savoie. A Chambéry, il existe: l'Académie, vieille dame née en 1819, la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, la Société d'histoire naturelle — aux activités proprement scientifiques —, la Société des amis du vieux Chambéry — forte de plus de 2000 adhérents, s'appuyant sur la municipalité et le syndicat d'initiative, orientée vers une culture de masse —, l'Association pour la maison de la Culture — surtout intéressée par l'expression artistique (théâtre, musique et cinéma) —, le groupe archéologique du Lycée Vaugelas, dont l'objet est très précis. Voilà donc une série de groupements dont chacun — y compris la société savante — a et doit avoir sa spécificité.

A l'égard de ce pullulement d'associations culturelles, les positions des sociétés savantes peuvent être fort nuancées. Face à la « culture en miettes » (comme on a dit), caractéristique de la « société de consommation », la société savante peut estimer qu'il lui convient d'affirmer et de promouvoir une « culture globale », « interdisciplinaire », en l'orientant vers la recherche. Ainsi retrouvent une nouvelle vocation de vieilles sociétés savantes traditionnellement polyvalentes et s'appliquant à des secteurs divers de recherche, nombreuses encore et à qui tout avenir était dénié il y a peu d'années.

Elles ont la possibilité de rassembler en leur sein les dirigeants et les éléments les mieux formés ou les plus disponibles des diverses associations en tendant à renforcer et à approfondir leur niveau de culture, en vue d'élever dans un second temps celui des associations qu'ils animent. Une telle attitude commence à être aussi celle de sociétés savantes, traditionnelles mais en voie de renouvellement, qui, comptant parmi leurs responsables des professeurs des divers enseignements, agissent avec efficacité sur les groupements archéologiques qui ont tendance à foisonner. L'exemple d'une société comme la Société historique et archéologique de l'Orléanais mérite à cet égard d'être mentionné : les éléments les plus actifs des groupes archéologiques — il y en a une douzaine dans le Loiret et qui ont chacun leur chantier particulier — peuvent participer à la vie de la société et surtout publier dans son bulletin les résultats de leurs recherches sur le terrain.

Le fait se vérifie mieux encore dans le cas des sociétés d'arrondissement ou de canton. Elles estiment, quant à elles, qu'elles ont un rôle moteur à assumer en vue de coordonner les activités des associations culturelles. C'est pour elles une condition à la fois de survie et d'expansion ; car ainsi le public peut être sensibilisé à la recherche scientifique et des chercheurs nouveaux être recrutés, problème majeur pour bien des sociétés.

Cela n'est pas toutefois sans présenter quelque danger pour la société savante, car l'accumulation des charges est nuisible à la recherche qui doit demeurer son objectif premier : tout dépend des effectifs, de leur nombre et de leur qualité. La plupart, en effet, reposent entièrement sur un groupe très restreint de personnalités, souvent trois ou quatre, et c'est à leur dévouement qu'est due la bonne marche de l'affaire (communications, préparation des excursions, publications, correspondance, comptabilité, etc.). Or, malgré la meilleure volonté, le temps manque trop souvent aux membres les plus qualifiés pour mener autour de la société cet « apostolat scientifique » qui serait éminemment souhaitable. Certaines sociétés sont contraintes de renoncer à une action continue dans le domaine culturel pour se cantonner dans les seules activités scientifiques. D'autres constatent que l'évolution tend à amener un nombre de sociétaires passifs tel que les discussions qui suivent les communications en pâtissent nécessairement et que le niveau même de celles-ci commence à s'en ressentir. Dès lors le problème se déplace et l'effort doit porter en priorité sur le recrutement de quelques éléments capables de se dévouer pour faire progresser la société sur le plan scientifique.

Trop fréquemment les jeunes universitaires engagés dans la recherche ne prennent pas, comme il le faudrait, le relais des animateurs actuels, dont les plus qualifiés sont accablés par leurs tâches professionnelles et dévorés par d'autres obligations. Aussi devient-il difficile à ces sociétés de répondre à l'attente d'amateurs cultivés et d'intellectuels attachés au terroir : elles doivent laisser à d'autres groupements d'un niveau inférieur l'initiative d'une action culturelle qui leur échappe. Le remède serait de persuader les jeunes universitaires de s'intéresser à la vie des sociétés et à leur consacrer un peu de leur temps.

Mais le principal frein à l'extension de l'activité culturelle des sociétés savantes est le manque d'intérêt de bien des autorités municipales qui sont toujours prêtes à favoriser les associations « de base », même si leur niveau est très faible, sans égard à l'aspect qualitatif de la culture. Par une confusion abusive d'objet, des associations de loisirs sont dites culturelles et l'on est en droit de se demander s'il convient vraiment de baptiser « associations culturelles » des groupements dont les principales activités consistent à jouer au ping-pong ou à organiser des bals le samedi soir.

C'est précisément contre cette tendance à la facilité que d'autres sociétés tentent de réagir en se lançant résolument dans une véritable action culturelle, très poussée mais collant au terroir. Avec raison le Cercle d'études historiques et préhistoriques de Cherbourg a écrit : « Une société savante qui ne jouerait pas un rôle déterminant dans la vie culturelle de sa région n'aurait pas lieu d'exister : l'action culturelle lui est nécessaire ». Dans le même esprit, la Société d'émulation de Montargis et du Gâtinais insiste sur ce rôle de la société savante : « Son rôle est d'éveiller la curiosité à tous les niveaux, de faire en sorte que les gens aient l'intelligence de leur environnement » ;



avant de chercher publicité ou rencontres à distance, une société savante doit d'abord remplir son cadre géographique : « seule la société savante peut réaliser le passage au peigne fin de son terroir ; c'est obscur, modeste, contraignant..., mais ainsi elle fera le plein des adhérents possibles, initiant chacun à l'histoire territoriale et s'appliquant étroitement aux réalités ». La Société historique et régionaliste du Bas-Limousin à Tulle a précisément fondé son expansion sur sa présence dans tous les secteurs pouvant concerner le passé de son cadre géographique et par une collaboration active avec tous les organismes publics intéressés à la vie culturelle sous toutes ses formes (Sites, Urbanisme, Environnement, Monuments historiques, Jeunesse et sports, etc.). Comme souvent en ce cas, on peut constater — et ceci confirme ce que je disais tout à l'heure du rôle potentiel des membres de l'enseignement — que c'est surtout dans les sociétés dirigées par des professeurs de lycée ou de collège que cette évolution se manifeste avec le plus de netteté.

Plus favorisées que les sociétés historiques et archéologiques sont sans doute actuellement celles qui s'occupent des sciences naturelles ou des traditions populaires. Tout en poursuivant une activité de recherche originale, les sociétés d'études naturalistes s'adonnent, en effet, plus que par le passé, à une certaine vulgarisation : le mouvement en faveur de la protection de la nature et du cadre de vie n'est pas sans contribuer à une évolution que pour ma part je juge heureuse. Elles prêtent plus que les autres une coopération active à tous les organismes publics qui se préoccupent de l'environnement. Des clubs de sciences naturelles ont été fondés dans des lycées et des collèges de diverses villes. Certains services de la Jeunesse et des sports et des Maisons de la culture s'intéressent désormais à cet aspect des choses et l'on peut espérer que ces sociétés recevront les appuis qui leur permettront d'assumer plus complètement les tâches qu'elles ont entreprises ; je reviendrai plus loin sur les moyens de leur action.

De même, la Commission linguistique et de folklore de Bourgogne a pu créer un réseau de 350 correspondants locaux en Côte-d'Or, dans l'Yonne et en Saône-et-Loire ; grâce à eux, elle pourra procéder à des enquêtes devenues une nécessité pressante, chacun le reconnaît, mais n'est-ce pas déjà trop tard en bien des régions ? Il faut agir vite si l'on veut sauver le souvenir du passé non écrit de nos provinces. C'est ainsi qu'on voit le Comité de folklore champenois prêter son appui à des groupes de jeunes qui vont sur le terrain mener des enquêtes approfondies ; sans lui ceux-ci n'auraient pas eu l'assiette scientifique indispensable.



Les sociétés savantes disposent de moyens fort divers pour exercer une influence dans la vie culturelle. Les uns relèvent de leurs activités normales : publications, conférences publiques, excursions, travaux sur le terrain, fouilles, etc. Les autres tiennent à la position personnelle du président et des membres responsables ; nous allons les passer en revue rapidement.

Les publications ne sont pas seulement, comme je le disais, la raison d'être des sociétés savantes et la justification de leur caractère scientifique. Elles sont aussi, de toute évidence, un de leurs principaux moyens d'action dans le domaine culturel. C'est spécialement le cas lorsque, procédant à une certaine planification, la société décide d'affecter un fascicule entier de son bulletin ou de sa revue à une localité donnée, à un canton, à un monument, à un événement. On constate généralement alors que cette publication bénéficie d'une diffusion exceptionnelle, tant est vif l'intérêt que lui portent les habitants du canton ou de la localité considérée aussi bien que, il ne faut pas l'oublier, cette clientèle potentielle que constituent les propriétaires des résidences secondaires. Même succès lorsque la société édite un guide de quartier ou de ville ou l'histoire d'un monument, seule ou en coopération avec un autre organisme (un syndicat d'initiative par exemple). Cela me paraît en tout cas d'excellente politique et je pourrais citer de brillantes réussites : la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, par exemple, a tiré à 5 000 exemplaires des brochures sur Le Bourget, sur Aix-les-Bains, sur Miolans, et elle publie trimestriellement une « revue d'information et de culture histo-

rique». La Fédération des sociétés savantes de l'Aisne a fait de même et a rencontré le même succès.

Importantes aussi comme moyen d'action culturelle les expositions qu'organisent les sociétés savantes ou auxquelles elles participent et qui visent à faire connaître à un large public certains aspects d'une région ou d'une localité. La situation est cependant différente selon qu'il s'agit de métropoles ou de villes moyennes ou petites. En effet, l'impact est beaucoup plus grand dans ces dernières où le public est bien moins sollicité que dans les grandes villes ; dans celles-ci, en effet, on est beaucoup plus exigeant tant pour la présentation des objets que pour la qualité de ce qui est offert à la curiosité. A défaut de service spécialisé (musées, bibliothèques ou archives), les sociétés savantes prennent souvent la responsabilité de commémorer tel événement de l'histoire locale, de célébrer tel personnage, de faire connaître les résultats de telle campagne de fouilles archéologiques, de faire découvrir la faune ou la flore locales. Des expositions de ce type, qui peuvent être montées à bien moindre frais dans les villes secondaires, réussissent d'autant plus qu'elles sont mieux adaptées aux intérêts et à la mentalité de ceux qui vivent sur le terroir. C'est ainsi que, pour prendre un exemple, les expositions organisées au musée d'Autun par la Société d'histoire naturelle de cette ville et une équipe de jeunes naturalistes ont reçu en 1972 plus de 10 000 visiteurs, ce qui est considérable pour une agglomération de cette taille. Dans d'autres régions, des expositions sur les anciens instruments de la vie paysanne ont également rencontré un franc succès.

Certes le temps est loin où les sociétés savantes pouvaient fonder et entretenir un véritable musée. Presque toutes celles qui en possédaient un ont dû aujourd'hui le céder aux municipalités, parfois d'ailleurs en le monnayant contre une subvention annuelle (que certaines ont réussi à faire indexer en ces dernières années). Pourtant il est actuellement des sociétés aux moyens limités qui prennent encore l'initiative d'ouvrir des salles d'exposition pour présenter des pièces produites par les fouilles archéologiques ; ainsi à Chauvigny ou à Corseilla-Romaine, et l'on ne peut que féliciter des groupes locaux comme celui d'Entrains dans la Nièvre qui a eu le courage d'offrir au public, pratiquement sans aucun moyen financier, les très beaux résultats de fouilles menées avec beaucoup d'enthousiasme.

Une activité normale de la plupart des sociétés savantes consiste à organiser des visites de monuments ou de quartiers et surtout des excursions à travers les campagnes qui relèvent de leur sphère d'intérêt. A cette occasion sont données de véritables conférences par des spécialistes sur les lieux ou les monuments visités, et il n'est pas rare, pour peu que cela devienne systématique, que se constitue ainsi dans le bulletin une collection de petites monographies, souvent de première main. Au delà de la simple relaxation des sociétaires et de l'intérêt immédiat de la société qui trouve là un moyen excellent de publicité et de recrutement, c'est sans doute actuellement un des instruments de diffusion culturelle les plus efficaces. Mais chacun sait combien une bonne excursion est difficile à mettre sur pied et est dévoreuse de temps pour les responsables, surtout si on accepte avec libéralité — ce qui est souhaitable — la participation de personnes autres que les membres et notamment des habitants de la localité visitée, membres ou non d'associations locales. Je pense d'ailleurs que, d'une façon générale, le problème des excursions devrait être repensé par bien des sociétés. Il serait souhaitable notamment qu'elles s'inscrivent dans un plan systématique de découverte de la région et qu'elles s'accrochent aux travaux en cours d'inventaire ou de préinventaire des richesses artistiques du pays.

Les sorties sur le terrain présentent un intérêt spécial pour les sociétés de sciences naturelles dont elles constituent souvent le principal élément d'activité. Je reprendrai une fois encore l'exemple de la Société d'histoire naturelle d'Autun : elle a organisé en 1972 154 sorties pour les ornithologues ; tous les ans, une semaine de recherches et d'études est suivie par une centaine de participants, venus en 1972 de dix-sept départements. De même la Société des naturalistes d'Orléans et de la Loire moyenne poursuit, sous le contrôle du Muséum d'histoire naturelle de Paris, des travaux ornithologiques sur le terrain : en 1972, 48 189 oiseaux ont été bagués, dont 18 500 pour une seule station, et 1 603 reprises vérifiées. Un camp ornithologique pour les jeunes amateurs a été mis sur pied. Ici encore la faiblesse de l'encadrement et des moyens matériels a empêché de

retenir davantage de candidatures de jeunes. Autre exemple, le groupe spéléo-hydrologique de cette société a accompli plus de mille heures de travail sous terre, poursuivant la désobstruction et l'aménagement de gouffres (La Chaise-Ambert), ainsi que l'étude du réseau karstique du calcaire de Beauce, en liaison avec le Bureau des recherches géologiques et minières ; il a également participé à la découverte (d'intérêt national) du cours souterrain de la Jonte, rivière de Lozère. A une époque où les problèmes de la découverte et de la protection de la nature et l'étude de l'environnement en général commencent à passionner une couche importante de la population, l'œuvre de ces sociétés doit être souligné et l'attention appelée sur le rôle potentiel que d'autres pourraient également assumer en ce domaine.

De ces activités sur le terrain doit être rapprochée l'action menée par tant de sociétés historiques en matière de fouilles archéologiques. Un certain nombre d'entre elles disposent aujourd'hui de leur propre chantier, parfois plusieurs, en liaison avec les directions des circonscriptions historiques ou préhistoriques, et elles peuvent leur servir d'antennes dans le cas de découvertes fortuites ou pour des sondages.

Parfois au sein de la société se forme un groupe de jeunes qui constituent une section archéologique plus ou moins autonome, et c'est souvent la solution préférable. Parfois la société savante elle-même suscite l'éclosion de groupes locaux spécialisés. Ailleurs, et c'est nettement le cas le plus fréquent, des groupes ou des associations, de façon plus ou moins informelle, se forment spontanément sur le plan local en vue de pratiquer des fouilles ; certains d'entre eux prennent à leur tour la forme de sociétés de caractère scientifique. On est en droit de se réjouir de l'essor de cette discipline qui, grâce à son type d'activité de plein air, sinon proprement sportive, contribue à drainer l'intérêt vers le passé d'une région ; toutefois il n'est que trop évident qu'un tel engouement n'est pas sans causer quelque préoccupation quant aux méthodes suivies, quant à l'interprétation et à la publication des résultats et plus encore quant à la conservation adéquate des documents recueillis. C'est ici qu'interviennent certaines sociétés savantes : il en est qui s'intéressent à la formation des jeunes fouilleurs (telle la Société spéléologique et préhistorique de Bordeaux) ou à leur encadrement (telle la Société archéologique et historique de l'Orléanais). Ce domaine est incontestablement à l'heure présente celui où l'action des sociétés savantes peut être la plus bénéfique, à condition que leurs propres membres aient déjà reçu une formation technique appropriée.

Il est aussi des sociétés qui dirigent les activités des jeunes vers des opérations matérielles de sauvegarde, si nécessaires, tandis que d'autres se font plutôt sur le plan moral les défenseurs des sites ou des monuments menacés. Dans l'un et l'autre cas, l'action de la société répond proprement à sa vocation, mais sert aussi la cause générale de la culture régionale. Entre tant d'autres, signalons par exemple le chantier de sauvegarde du château de Ventadour, dirigé personnellement depuis 1965 par le président de la Société historique et régionaliste du Bas-Limousin, ou encore la mise en valeur du prieuré du Bourget-du-Lac et la rénovation des ruines du château des comtes de Savoie des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles par les soins de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie ; la sauvegarde du château de Tallard entreprise par la Société historique, scientifique, artistique et littéraire des Hautes-Alpes ; la participation de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts à la restauration de l'abbaye de Lieu-Restauré, du château de Montgobert et du moulin de Lagny ; le sauvetage de l'ancien hôpital du Saint-Esprit et de la tour du Bourreau de Provins, assumé par la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Provins, etc.

Dans le domaine scientifique, je mentionnerai que la Société archéologique et géographique de Creil a procédé à l'inventaire des marais de Sacy-le-Grand, menacés de destruction, et qu'elle tente d'assurer l'aménagement de ces lieux d'un intérêt scientifique exceptionnel.

Toutes ces activités, qu'on est à bon droit amené à qualifier d'action culturelle, ne sont somme toute que le prolongement sous une forme moderne de l'œuvre traditionnellement accomplie par nos sociétés savantes.

Il est évident qu'une société rayonne dans la mesure où ses responsables s'imposent par leur valeur scientifique, leur dynamisme, leur caractère. Il est à peine besoin d'insister à cet égard. La personnalité d'un président ou d'un secrétaire général prolonge souvent très loin l'action de la société savante qu'il représente, sans que pour autant des liaisons organiques soient établies entre celle-ci et d'autres organismes, officiels ou privés. Les relations personnelles sont un atout considérable pour l'épanouissement culturel d'une société savante et il n'est plus possible de s'enfermer au sein de sa propre société comme dans une tour d'ivoire. Hélas, pour beaucoup, et surtout pour les personnalités les plus compétentes, le temps manque de plus en plus alors que les sollicitations extérieures se font toujours plus pressantes.

Dans les sociétés régionales ou départementales, il est normal que le président ou le secrétaire soit appelé à siéger dans les commissions départementales des sites, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'inventaire monumental, parfois à la commission régionale d'action culturelle, sans parler des syndicats d'initiative. Peut-être n'est-ce pas toujours en raison de sa fonction au sein de la société qu'il y participe, mais il représente en fait, dans ces organismes culturels, les points de vue des sociétés savantes, et c'est cela qui est le plus important. D'autre part, il est dans la plupart des sociétés des membres qui siègent dans les comités directeurs des Maisons de la culture ou des Maisons des jeunes et de la culture, dans les bureaux des associations de sauvegarde et dans bien d'autres associations de type culturel, tandis que des membres de ces mêmes associations participent aux travaux de la société savante.

Ainsi des liens se tissent et se renforcent, tout un réseau d'interrelations s'établit entre les organisations intéressées, sous les aspects les plus divers, à la diffusion de la culture. Tout doit être fait pour que ces relations personnelles aillent en se développant : il y a un demi-siècle, les sociétés savantes avaient souvent encore une conception aristocratique, héritée des académies d'Ancien Régime ; leur idéal était celui d'une société fermée, constituée d'un noyau de notables, respectables par leurs fonctions, leur famille, leur instruction. Nos sociétés se sont profondément démocratisées et il importe que l'évolution qui les a portées à s'ouvrir largement se renforce.

Deux raisons fondamentales peuvent être alléguées en faveur de cette ouverture. D'une part, le problème essentiel qui se pose aujourd'hui aux sociétés savantes est celui de poursuivre leurs publications, fait essentiel puisque c'est par elles qu'une société répond à sa vocation et que progresse la science ; or les publications ne peuvent être maintenues et développées, en raison de l'élévation des coûts d'impression, que si les sociétés disposent d'un nombre relativement élevé de sociétaires : le recrutement (c'est-à-dire à la fois le financement et le renouvellement des éléments actifs) passe obligatoirement par la prospection des milieux rassemblés au sein des associations culturelles de tous ordres et d'une clientèle potentielle inorganisée. D'autre part, les travaux originaux qui se font dans le cadre des groupements culturels seraient perdus ou risqueraient de passer inaperçus s'ils ne donnaient pas lieu à une publication jouissant d'une certaine diffusion : les sociétés savantes ont donc le devoir de faire tous les efforts pour recueillir le résultat de tels travaux. Dans cette double perspective justifiant des relations renforcées avec les « groupes culturels » devrait s'orienter la politique des responsables des sociétés savantes.

Nos sociétés peuvent leur fournir des conférenciers, des conseillers sur le terrain, des moniteurs pour les fouilles, des animateurs. Des séances de la société peuvent être ouvertes aux membres des associations. On peut également mener des enquêtes communes : enquêtes sociologiques, traditions populaires, inventaire de traces subsistant du passé archéologique aussi bien que de la faune ou de la flore locales. Des actions de sauvegarde peuvent servir de ciment à une action commune.

Mais les sociétés ont trop souvent une infrastructure très centraliste. Fortement implantées dans la localité où est fixé leur siège, elles sont amenées à négliger les bourgs secondaires et les campagnes. Mais actuellement on assiste à un mouvement extrêmement intéressant qui doit avoir des conséquences sur le recrutement et l'avenir des sociétés et par suite sur leur impact culturel. Certaines organisent des sections locales ou des filiales qui assurent à la fois une meilleure prospection du terroir et un plus grand

rayonnement de la société elle-même. Plusieurs ont mis sur pied un réseau de correspondants cantonaux ; ainsi à Carcassonne, à Narbonne, dans la Manche, dans l'arrondissement de Provins et, je crois, dans votre société voisine du Léon et de l'arrondissement de Brest. C'est là une voie extrêmement bénéfique pour l'action des sociétés : laissant à d'autres les synthèses, elles ont en effet — je le disais tout à l'heure — pour premier devoir d'insister sur l'analyse au ras du sol : la connaissance intime du terroir est irremplaçable. Signaler tout ce qui présente un intérêt à ce point de vue et interpréter la documentation locale demeurent la vocation première des sociétés savantes : un réseau de correspondants bénévoles, dont la qualité primordiale n'est pas tant la formation scientifique que l'esprit d'observation appliquée aux lieux familiers est un atout essentiel, qui peut aboutir à la découverte d'une villa romaine ou d'un cimetière mérovingien. Cette amélioration de l'implantation locale contribuerait à donner une vie nouvelle à la recherche régionale, voire à en renouveler les bases.

\*  
\*\*

Une évolution est en cours dans la France entière : je crois l'avoir suffisamment montré dans cet exposé à la fois trop schématique et trop long pour votre patience au cours de cette journée commémorative. Qu'on le regrette ou qu'on l'appelle de ses vœux, le fait est patent, bien que la situation soit très différente d'une société à l'autre, d'une région à l'autre. Il m'a semblé utile d'attirer l'attention sur cette évolution, à un moment où pour un centenaire on est amené à faire le point et à réfléchir sur le passé et sur l'avenir. De l'attitude qu'adopteront à son égard les sociétés va dépendre dans une large mesure la place même de chacune d'elles dans la vie de la région.

De plus en plus, la mission des sociétés savantes se situe sur un double plan : d'une part, recherches originales et publications, menées en accord avec les milieux universitaires et en coopération avec les sociétés homologues du département ou de la région ; d'autre part, action culturelle, entreprise avec les jeunes, appuyant l'action propre des associations et tendant à diffuser les acquis de la connaissance dans la population de la région.

Sans doute, ce n'est pas là exactement ce qu'avaient conçu les fondateurs de nos sociétés, et cela ne répond peut-être pas à ce que pensaient vos propres fondateurs il y a un siècle. Cela prouve en tout cas que leur œuvre, dans ces perspectives nouvelles, est encore appelée à un avenir fructueux. Il suffit de voir la qualité et la masse de vos publications récentes pour en être convaincu.

Votre société est, si j'ose dire, une centenaire qui se porte bien. Qu'elle accepte mes vœux les plus fervents et ceux du Comité des travaux historiques et scientifiques, pour qu'elle continue dans le second siècle de son existence à servir avec la même efficacité l'histoire et l'archéologie, la science et la culture. Je remercie très vivement son président et son bureau de m'avoir donné cette occasion de leur adresser très chaleureusement mes félicitations pour l'œuvre déjà accomplie et mes souhaits très sincères pour l'avenir.

*Le déjeuner à Quimper.* — A l'issue de la séance solennelle, un repas a réuni les participants au restaurant « La Tour d'Auvergne ».

*La visite du vieux Quimper.* — L'après-midi a été consacré à la visite du vieux Quimper. Deux groupes ont pu ainsi écouter les explications de M. Lucien Le Cam, directeur de l'Institut universitaire de technologie de Quimper et de M. Claude Fagnen, directeur des services d'archives du Finistère et vice-président de notre société.

*La conférence de M. Pastoureau.* — A 21 heures, salle Toul-al-Laer, M. Michel Pastoureau, archiviste paléographe, a prononcé une très intéressante conférence, agrémentée de projections, sur l'héraldique bretonne. M. Pastoureau, spécialiste de cette science, a déjà donné à notre bulletin de 1973 une étude fort savante sur l'héraldique bretonne au Moyen Age (jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle).

\*\*

*La journée du 12 mai. L'excursion.* — La seconde journée des cérémonies du centenaire a été consacrée à une excursion à travers le Finistère.

Le premier arrêt, au Roc-Trévézel, a permis, par un temps malheureusement maussade, d'admirer le paysage des monts d'Arrée et d'en comprendre la genèse grâce aux explications de M. Lucien Le Cam, agrégé de géographie.

L'excursion ayant pour but de visiter trois des plus grandes abbayes finis-tériennes, la première étape était toute proche : l'abbaye cistercienne du Relec, en Plounéour-Ménez, où M<sup>e</sup> Roger Le Brun, avocat à Morlaix et vice-président de la Société archéologique, fit les honneurs des lieux dont il s'est attaché à promouvoir la restauration. Après un bref passage à l'allée couverte du Mougau, en Commana, les participants à l'excursion ont rejoint l'abbaye de Daoulas où le commandant Danguy des Déserts a présenté le porche, l'église, le cloître, la fontaine et l'oratoire Notre-Dame-des-Fontaines, et la chapelle Sainte-Anne.

Après un déjeuner à L'Hôpital-Camfrout, l'excursion s'est achevée à l'abbaye bénédictine de Landévennec où le P. Grégoire a fait visiter les ruines de l'ancienne abbaye, une exposition de manuscrits et le musée lapidaire.

Le président,  
René Daniel

## SÉANCE DU 23 MAI 1974

### *Brest*

#### Présidence de M. le médecin général Laurent, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* — Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société :

- BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉVÊCHÉ de Quimper ;
- M. et Mme Louis BODIVIT, professeur, de Pleuven, présentés par MM. René Daniel et Fagnen ;
- Mme Odette CHÈVRE, de Bergerac, présentée par les mêmes ;
- Mme Yvette DES VALLIÈRES, de Clohars-Fouesnant, présentée par MM. Jean Hubert et le général Stervinou ;
- M. Yves JAOUEN, de Brest, présenté par MM. René Daniel et Fagnen ;
- Mme Bernard LEROUX, de Colombes, présentée par MM. Bernard Leroux et René Daniel ;
- Mme Annie MÉROUR, professeur à Quimper, présentée par MM. Le Borgn' et Tanguy Daniel ;
- M. Jean SOUVAYRE, de Lorient, présenté par MM. René Daniel et Fagnen.

*Vie de la société.* — M. René Daniel, président de la Société, fait un compte rendu succinct des diverses manifestations qui ont eu lieu à l'occasion du centenaire ; il donne également le calendrier des mois à venir.

*Saint Guénolé et saint Guénael.* — M. François Morvannou, maître assistant à la faculté des lettres de Brest, donne lecture d'une étude, publiée par ailleurs dans les *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, et concernant deux saints, Guénolé et Guénael, que certains confondent. Cette confusion aurait commencé après 914, lors du sac de Landévennec par les Normands, puis de l'exode des reliques de saint Guénolé à Montreuil-sur-Mer et de celles de saint Guénael à Corbeil, itinéraires trop différents pour qu'il y ait confusion.

Selon M. Morvannou, saint Guénael a bien été abbé de Landévennec, mais n'a pas été le successeur de saint Guénolé, mais l'un des successeurs.

*La corporation des cordonniers de Brest au XVIII<sup>e</sup> siècle.* — Cette étude, œuvre de M. Vo Duc Hanh, maître assistant à la faculté de droit de Brest, présente l'un des 34 corps de métiers brestois et l'une des 13 corporations. L'auteur y analyse les structures de la corporation, le fonctionnement de ses institutions et expose la participation des cordonniers à la vie religieuse et publique de Brest au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce travail sera publié dans le bulletin de la Société.

La séance est levée à 12 heures 30.

*Excursion.* — L'excursion de l'après-midi a conduit les membres de la Société au pays de Landivisiau et au château de Kerjean.

Le secrétaire,  
Georges-Michel Thomas

Le vice-président,  
Charles Laurent

SÉANCE DU 23 JUIN 1974

*Morlaix*

**Présidence de Maître Roger Le Brun, vice-président**

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* — Dix-sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

- BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE DROIT de Brest ;
- M. Jean-Michel BIDEAU, professeur à Pont-Croix, présenté par MM. Tanguy Daniel et Fagnen ;
- M. Adolphe BOSSER, président de l'Office touristique du Cap-Sizun, présenté par MM. Tanneau et Guibourg ;
- M. Jean CABILLIC, maire d'Audierne, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;
- M. et Mme Noël DE FORGES, de Landunvez, présentés par Mlle Nouvel de La Flèche et M. René Daniel ;

— M. Louis GAUDIN, de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et François Le Gall ;

— M. Jean GUILLAMOT, étudiant, de Plomelin, présenté par MM. Tanneau et Boussard ;

— M. Eugène KERBAUL, de Bagnolet, présenté par MM. René Daniel et Fagnen ;

— Mme Jacqueline KERNINON, du Folgoët, présentée par MM. Jean Kerninon et René Daniel ;

— M. Jean LE BRUN, maire du Guilvinec, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;

— M. Raymond NEVEU, étudiant à Quimper, présenté par MM. René Daniel et Fagnen ;

— M. Alain QUÉMÉRÉ, expert-comptable à Quimper, présenté par MM. Marhic et René Daniel ;

— M. Jean SIBIRIL, retraité du notariat à Quimper, présenté par MM. Tanneau et Boussard ;

— M. André TOULLIOU, attaché consulaire au Consulat général de France à San-Francisco (Etats-Unis) ;

— M. E. VO DUC HANH, maître assistant à la faculté de droit de Brest, présenté par MM. Darsel et Tanguy Daniel ;

— M. André YANN, employé de bureau à Brest, présenté par M. Maurice Lemoine et Mlle Jaffrès.

*L'implantation de la manufacture des tabacs à Morlaix au XVIII<sup>e</sup> siècle.* — M. René Daniel donne lecture d'un travail très documenté de M. Jean Deunff. Les inconvénients de la première implantation dans un lieu peu accessible, à partir du bord de la rivière, les difficultés d'acquisition de nouveaux terrains, les travaux d'aménagement des bâtiments et d'un quai y sont exposés en détail.

Ce travail sera publié *in extenso* dans le bulletin de la Société.

*Les clochers des cathédrales de Saint-Pol-de-Léon et de Quimper.* — Notre cher et aimé Alfred Le Bars, de Morlaix, l'un de nos doyens qui, ancien coureur du Tour de France avant la guerre de 1914-1918, est aussi un érudit très estimé qui a collaboré avec René Couffon au *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, donne connaissance d'une étude sur les clochers de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et ceux de la cathédrale Saint-Corentin à Quimper.

Cette étude est publiée en annexe au présent procès-verbal.

*Calendrier des prochaines sorties.* — La sortie d'été de la Société aura lieu le jeudi 8 août dans la région de Huelgoat et de Poullaouen.

La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne et la Fédération des sociétés savantes de Bretagne se réuniront à Lorient les 4, 5 et 6 septembre 1974. La journée du 5 septembre sera consacrée à une excursion à Hennebont et à une descente du Blavet en bateau.

*Informations diverses.* — Deux statues gothiques, enterrées au XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècle ont été exhumées à Saint-Urbain.

Le pardon de Saint-Sébastien (près de Pont-l'Abbé) ne pourra pas avoir lieu cette année en raison de l'état de ruine de la chapelle.



La chapelle Saint-Guérolé à Quélennec en Ergué-Gabéric a été restaurée avec l'aide de la population.

Des élèves du C.E.S. La Tour d'Auvergne, de Quimper, sous la direction de deux de leurs professeurs, ont déblayé les ruines de la chapelle Saint-Honoré à Plogastel-Saint-Germain, dans le cadre des « 10 % ».

M. Fagnen communique quelques informations dont il a eu connaissance à la dernière commission de classement des monuments historiques : dans le cadre de la campagne de scellement des objets d'art dans les églises, les travaux débiteront dans les cantons de Lanmeur et Morlaix ; d'autre part, des objets d'art pillés récemment dans la chapelle de Kerdévot, en Ergué-Gabéric, ont été retrouvés en Belgique.

La séance est levée à 11 heures 15.

*Excursion.* — Après la visite de l'église de Guimaëc, commentée par MM. Le Brun et Gourvil, et un déjeuner pris en commun à Saint-Antoine, en Plouézoch, l'excursion se poursuit dans les Côtes-du-Nord, avec la visite des manoirs de Lesmaes en Plestin-les-Grèves et de Kermerzit en Trémel, commentée par M. Joachim Darsel, puis de l'église de Trédrez, commentée par le recteur.

L'excursion se termine par la visite de l'église finistérienne de Plouégat-Guerand.

Le secrétaire,  
Dr Marguerite Quidu

Le président,  
René Daniel

#### Annexe au procès-verbal

##### **Les clochers de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et ceux de la cathédrale Saint-Corentin à Quimper**

Les cathédrales de Saint-Pol-de-Léon et de Quimper dans le Finistère, sont les seules de Bretagne, si l'on excepte celle de Vannes, qui à cet égard ne saurait leur être comparée, à posséder sur leur façade deux belles tours munies de leurs flèches.

D'époques différentes, pour Saint-Pol-de-Léon vers 1300 et à Quimper, 1424 pour les tours et 1854 pour les flèches, ces clochers présentent, outre leur beauté, un gros intérêt archéologique.

Ceux de Saint-Pol-de-Léon, réplique des clochers du Calvados de cette époque, présentent toutefois en dehors du granit utilisé pour leur construction, les clochers normands étant en pierre de Caen, certaines particularités.

En effet, les ouvertures des flèches, d'ailleurs semblables à celles de Saint-Pierre de Caen et de bien d'autres clochers du Calvados : trèfles, roses à cinq et six lobes, sont étagées dans les clochers normands, tandis qu'elles sont en zigzags d'un pan à l'autre dans celles de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon ; ce sont sans doute les plus anciennes présentant cette disposition.

Par sa disposition, la façade, quoique beaucoup plus simple, rappelle celle de la cathédrale de Coutances, ainsi que les arcatures des tours dont les flèches bien plus hautes s'élèvent à 75 mètres.

H. Waquet a fort justement signalé que le clocher nord de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon est l'un des plus anciens clochers à galerie de France, mais ne serait-il pas le plus ancien clocher à galerie en encorbellement, les clochers normands en étant dépourvus ? (1). Cela dénote, ainsi que la disposition des ouvertures des flèches, l'intérêt que présentent les clochers de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

Cette belle façade, très simple de lignes, de par son ancienneté et ses caractéristiques, possède donc un très gros intérêt archéologique.

Les très belles tours de la cathédrale Saint-Corentin à Quimper, commencées en 1424, sont remarquables par leurs longues baies étré sillonnées, vu leur hauteur, par cinq traverses horizontales, leurs deux galeries, l'une couverte, l'autre à ciel ouvert, ceinturées de belles balustrades qui produisent un merveilleux jeu d'ombre et de lumière et leurs contreforts amortis par trois glacis sur lesquels se greffent des gerbes de pinacles d'un très bel effet.

Les flèches étaient seulement amorcées, lorsque J. Bigot, architecte diocésain, s'inspirant de celle de Pont-Croix, fit un projet pour leur construction, le soumit à Mgr Graveran, évêque de Quimper, qui eut l'idée géniale de demander un sou par an à ses diocésains pendant cinq ans et c'est avec ce sou qu'elles furent érigées. Le devis s'élevait à 153 979,85 francs, la dépense fut seulement de 149 750,86 francs. Il fut donc réalisé une économie de plus de 4 000 francs sur le devis.

Les flèches furent commencées le 1<sup>er</sup> mai 1854 et terminées le 1<sup>er</sup> août 1856, mais Mgr Graveran n'en vit pas le terme, étant mort le 1<sup>er</sup> février 1855.

Ces belles flèches si élancées (elles s'élèvent à plus de 75 mètres) sont bien plus élevées que celles de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon dont le clocher nord, un peu plus haut que celui du sud, n'a que 56 mètres. Agrémentées de crochets sur les boudins ainsi que les clochetons, leurs ouvertures sont surmontées de gables, elles sont du plus bel effet et s'accordent parfaitement avec la façade de l'édifice pourtant antérieure de plus de quatre cents ans. Elles font le plus grand honneur à l'architecte qui les a conçues et au prélat qui a permis leur réalisation.

La façade de la cathédrale de Quimper contraste par la richesse de son ornementation, avec celle de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon surtout remarquable par la belle simplicité de ses lignes.

C'est bien le cas au sujet de ces clochers de rappeler la façon dont Lefèvre-Pontalis terminait sa magistrale étude sur les clochers du Calvados : « Ces belles tours aux lignes impeccables qui s'élancent vers le ciel sont vraiment les âmes de la pierre ».

Alfred Le Bars

---

(1) Par exception, le clocher de Rouvres (Calvados) possède un léger encorbellement ; il ne concerne pas la galerie, mais seulement sa balustrade et ne peut, par conséquent, être comparé à celui des clochers bretons.

SÉANCE DU 8 AOUT 1974

*Poullaouen***Présidence de M. René Daniel, président**

A l'issue du repas qui a lieu à Poullaouen, au cours d'une excursion traditionnelle d'été, se tient une courte séance.

*Adhésions.* — Vingt-quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Jean-Jacques AUTRET, professeur, de Ploudaniel, présenté par M. Volant et Mlle Toulemont ;

— M. Roland CADIC, de La Forêt-Fouesnant, présenté par MM. René Daniel et Fagnen ;

— M. Loïk ERMOY, artiste héraldique, de Carnac, présenté par M. Fagnen et Mlle Le Jamtel ;

— M. René GOURITEN, maire de Pouldreuzic, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;

— M. Gildas HORN, secrétaire à la D.C.A.N., de Brest, présenté par les mêmes ;

— M. Jean-Yves KEROMNÈS, de Morlaix, présenté par MM. Faujour et Lescop ;

— M. Jean LE BRUN, de Malakoff, présenté par MM. Tanneau et Marec ;

— M. Jean-Paul LE CORRE, de Paris, présenté par MM. René Daniel et Fagnen ;

— M. Pierre LE GALL, commerçant, de Berven-Plouzévédé, présenté par MM. de Kermenguy et Palud ;

— M. François LESCOPI, de Berven-Plouzévédé, présenté par MM. Faujour et Malléjac ;

— M. Salvatore LE SÉNÉCHAL, de Pont-l'Abbé, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;

— M. Joseph LUCAS, secrétaire général de la mairie de Pont-l'Abbé, présenté par M. Tanneau et le docteur Bénard ;

— M. Pierre LUNOT, d'Athis-Mons, présenté par M. et Mme Michel Bouché ;

— M. Jean MARIN, président directeur général de l'Agence France-Presse, de Paris, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;

— M. Gilles MIRIEL, cadre surveillant de chantier, de Ploumoguier, présenté par Mme Bellion et M. Tanneau ;

— M. Jacques-Emile MIRIEL, de Troyes, présenté par MM. Henri Miriel et Tanneau ;

— M. Jérôme MIRIEL, étudiant, de Troyes, présenté par les mêmes ;

— M. Claude MONTFORT, élève-officier de la marine marchande, de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;

— M. et Mme Emmanuel NICOLAS, avocat, de Douarnenez, présenté par M. Tanneau et le docteur Jean L'Hours ;

— M. et Mme Yves PRISER, expéditeurs en légumes, de Plounévez-Lochrist, présentés par MM. Jestin et Palud ;

— M. Gérard QUÉRÉ, licencié d'histoire et géographie, de Saint-Pol-de-Léon, présenté par MM. Tanneau et Alain Le Cléach ;

— M. Yves THIBAUT, directeur commercial, de Puteaux, présenté par MM. Tanneau et René Daniel.

*Les mines de Poullaouen.* — M. Lagathu lit une communication consacrée aux mines de plomb argentifère de Poullaouen et de Huelgoat. Elles utilisaient une main-d'œuvre locale assez importante, mais les cadres de l'entreprise étaient des spécialistes étrangers. Lors de l'abandon de l'exploitation des mines, maintenant inondées, la direction de ces établissements était exercée par des Autrichiens.

*Excursion.* — La journée est consacrée à une excursion dans la région de Huelgoat. Le matin, les sociétaires visitent l'église de Saint-Herbot en Plonévez-du-Faou, les ruines du manoir du Rusquec en Loqueffret et, à Poullaouen, le site de deux mines de plomb argentifère où l'on distingue encore un terril et l'entrée d'un puits de mine.

L'excursion se poursuit l'après-midi par la visite du menhir de Kerampeulven en Berrien, de l'église paroissiale de Berrien, de l'allée couverte de Brennilis (propriété de la Société archéologique), et se termine par l'église paroissiale de Brennilis.

Le secrétaire,  
Alain Breut

Le président,  
René Daniel

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 1974

*Quimper*

**Présidence de M. René Daniel, président**

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* — Seize nouveaux membres sont admis dans la Société :

- M. Jakez ANDREV, infirmier à Fontainebleau, présenté par M. et Mme Trutt ;
- M. Roland AUDEMARD, de Tours, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;
- M. et Mme BARRÉ, de Lanvéoc, présentés par Mme Le Masson et M. Pernez ;
- Mme René BIGARD, de Metz, présentée par MM. René Daniel et Fagnen ;
- M. Ronan CAOUISSIN, pharmacien à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;
- M. l'abbé Yves CAROFF, de Saint-Renan, présenté par MM. les abbés Castel et Cabon ;
- M. André CLAQUIN, professeur à Pont-Croix, présenté par MM. Tanneau et Bernard de Parades ;
- M. Joël CUZON DU REST, de Paris, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;
- M. René DÉNIEL, présenté par MM. René Daniel et Glorennec ;
- Mme DUPRÉ-RAOULT, infirmière au Conquet, présentée par MM. René Daniel et Burdin ;
- Mme la baronne FOY, de Quimper, présentée par Mme de Carné et M. Tanneau ;
- M. GUIDAL, de Rennes, présenté par M. et Mme Trutt ;
- M. Eugène JACQUIN, de Tréboul-Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;
- M. et Mme R. POUMET, inspecteur général de l'Instruction publique, de Quimper, présentés par MM. René Daniel et Fagnen.

*Nécrologie.* — Notre collègue Joachim Darsel n'est plus. Spécialiste de l'histoire du droit maritime en Bretagne et en Normandie, il avait donné d'importantes communications à la Société archéologique du Finistère et à la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Une notice bio-bibliographique sur M. Darsel est publiée en annexe du présent procès-verbal.

Nous déplorons par ailleurs le décès de Mme Bodeau, épouse du docteur Bodeau.

Le président présente aux familles touchées par ces deuils ses condoléances au nom de la Société.

*Traces de l'occupation romaine à Plomelin.* — M. Joseph Philippe rend compte tout d'abord de la trouvaille faite par un archéologue gallois, M. Stephen Briggs, à Pont-Menhir, en Plomelin.

Il s'agit de deux tessons de céramique de l'époque romaine. Aucun vestige de ce genre n'avait encore été découvert dans ce secteur. Les tessons ont été adressés au laboratoire d'archéologie de l'Université de Brest dirigé par M. René Sanquer. Celui-ci, après examen, date cette pièce de la période allant du premier siècle avant notre ère au premier siècle après. Il s'agirait d'un débris d'amphores utilisées pour le transport du vin.

*Un four à augets à la pointe de la Torche.* — M. Philippe donne ensuite lecture de passages d'une lettre de M. P.-L. Gouletquer, spécialiste de l'archéologie préhistorique de notre région. Des fragments de « four à augets », servant à la fabrication du sel et datant de l'âge du fer, ont été trouvés à Beg-an-Dorchenn (pointe de la Torche), en Plomeur.

L'endroit était connu déjà comme habitat des « mangeurs de coquillages », auteurs des dépôts dits « kjoekkenmoeddings » de la période mésolithique. On a trouvé des dépotoirs de coquillages dans cette région jusqu'à Languivoa, en Plonéour-Lanvern, échelonnés dans le temps sur une période très longue pouvant aller jusqu'à l'époque romaine.

*L'enseignement à Poullan-Tréboul au XIX<sup>e</sup> siècle.* — M. Yves Tanneau fait l'historique de l'instruction à Poullan (et à Tréboul qui ne fut séparé de Poullan qu'en 1880), d'après les délibérations du conseil municipal.

Cette étude sera publiée dans le bulletin de la Société.

*Le congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.* — Quelques sociétaires ont participé au congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, à Lorient, du 4 au 6 septembre. Le président transmet l'appel de cette société pour le recrutement de nouveaux membres. Les congressistes ont pu visiter des monuments peu connus du Morbihan. Le prochain congrès aura lieu à Vitré en septembre 1975.

Le secrétaire,  
Alain Breut

Le président,  
René Daniel

---

**Annexe au procès-verbal****Joachim DARSEL (1905-1974)**

Joachim Darsel n'est plus. Il est décédé à Morlaix, le 4 septembre 1974. En lui, la Bretagne perd l'un des meilleurs spécialistes de son histoire maritime, et la Société archéologique du Finistère, l'un de ses fidèles et plus anciens membres (il avait été admis dans la Société le 27 juin 1943).

Né à Guémené-sur-Scorff le 30 juillet 1905, fils d'un professeur de mathématiques à l'Ecole d'hydrographie de Lorient, devenu par la suite huissier et juge de paix à Lanvollon, il était l'aîné d'une famille de six enfants. Elève du lycée de Saint-Brieuc, il fit d'excellentes études secondaires qui lui valurent, après le baccalauréat, une bourse de voyage au pays de Galles : deux mois de séjour outre-Manche qu'il mit à profit pour faire des recherches sur l'habitat gallois.

Revenu en Bretagne, il obtint un poste de maître d'internat à l'école primaire supérieure de garçons de Guingamp avant d'accomplir son service militaire à Saint-Malo, en 1925-1926, au 71<sup>e</sup> R.I., puis se fixa à Morlaix où il devint répétiteur au collège. Jusqu'en 1933, il prépara seul une licence d'anglais, langue qu'il enseigna ensuite de 1936 à 1938 au lycée de Quimper avant d'être nommé, en 1938, professeur au collège de Morlaix.

La guerre interrompt son enseignement : parti comme sous-lieutenant, Joachim Darsel fut blessé à Dunkerque, fait prisonnier et soigné à l'hôpital de Malines avant d'être dirigé sur un camp de prisonniers en Allemagne, où il resta jusqu'à la fin de 1941. Rapatrié par convoi sanitaire, il reprit son enseignement à Morlaix et commença alors sa carrière d'historien. Dépouillant les archives de Morlaix, il se lança dans une histoire de sa ville (dont seul fut publié le premier volume dès 1942), fit des conférences (notamment sur la collégiale de Notre-Dame-du-Mur), accumula une documentation locale qu'il n'a d'ailleurs pas utilisée entièrement.

La paix revenue, il se rendit à Paris où, tout en donnant des cours, d'abord au lycée Janson-de-Sailly, puis dans un collège de Versailles, il travailla avec acharnement à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales, rassemblant une masse impressionnante de documents destinés à l'élaboration d'une thèse de doctorat d'Etat. Cette œuvre, consacrée à l'histoire de l'amirauté de Bretagne, lui valut, en 1954, le grade de docteur ès lettres, après une soutenance en Sorbonne devant un jury présidé par Gaston Zeller entouré de Georges Bourgin, de Gabriel Le Bras, d'Edouard Perroy et de M. Michel François (aujourd'hui directeur de l'Ecole des chartes).

Sa carrière professorale se poursuivit et s'acheva au lycée technique d'Elbeuf où il enseigna de 1952 à 1968, dispensant son énergie auprès de ses élèves, de ses collègues et de ses concitoyens (il fut en effet élu conseiller municipal d'Elbeuf). Ce séjour normand le tourna vers l'étude de l'histoire maritime de la Normandie. Avec la même ardeur et la même puissance de travail, il dépouilla des masses de documents dans les archives de la Seine-Maritime et des autres départements normands, multipliant les communications aux sociétés savantes locales, régionales ou nationales, publiant mémoires sur mémoires, rédigeant une monumentale histoire de l'amirauté en Normandie (qui, comme celle de Bretagne, est restée manuscrite).

En 1969, Joachim Darsel se retira dans sa Bretagne natale, à Plestin-les-Grèves, face à cette mer qu'il aimait tant et dont il connaissait si bien l'histoire. N'étant pas homme à rester inactif, il se fit l'historien de Plestin, présida le syndicat d'initiative de sa commune, y fonda un cercle d'études, fit partie de la Commission régionale de l'inventaire des monuments historiques, continua de publier de nombreux articles (notamment dans les **Annales de Normandie**), donna des communications dans divers congrès (Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, Sociétés savantes de France, Semaines du droit normand, etc.). La Société archéologique du Finistère eut le plaisir de le voir assister aux cérémonies du centenaire, au mois de mai 1974, et d'être guidée par ses soins lors de l'excursion dans le Trégor, qu'il connaissait comme personne, le 23 juin suivant, quinze jours avant qu'il ne soit atteint par le mal qui devait l'emporter.

Joachim Darsel n'est plus, mais restera toujours de lui le souvenir d'un homme à l'inépuisable dynamisme, au scepticisme amusé forgé par des années d'exil et de difficultés, au franc parler, et d'un historien passionné, défendant son point de vue avec vigueur, curieux de toutes les formes de recherches, de l'histoire maritime à la toponymie, de l'hagiographie à l'archéologie, dévoué corps et âme à ce qui fut, toute sa vie, sa raison d'être : la Bretagne.

\*\*

#### BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES ET ARTICLES PUBLIÉS PAR JOACHIM DARSEL

##### I. Histoire maritime

###### a) Généralités

- 1 La protection des flottes du vin au Moyen Age dans la Manche et dans l'Atlantique.

*Bulletin philologique et historique* (jusqu'en 1610), (1957), 1958, p. 185-195.

- 2 Du droit de prise, d'hier et d'aujourd'hui.

*Revue historique du droit français et étranger*, 1960, n° 3, p. 489-491.  
(30<sup>e</sup> semaine du droit normand).

- 3 La Compagnie de France, un projet de nationalisation de la pêche du hareng au XVII<sup>e</sup> siècle.

*Revue historique du droit français et étranger*, 1967, n° 2, p. 398-399.  
(Compte rendu des Journées d'histoire du droit et des institutions des pays de l'ouest de la France, 1966).

###### b) Normandie

- 4 Essai sur l'origine de la juridiction d'amirauté en Normandie.

*Revue historique du droit français et étranger*, 1955, t. XXXII, p. 155-156.

- 5 Des seigneurs gravagers en Normandie. De leurs prétentions et de leurs droits.  
*Revue historique du droit français et étranger*, 1956, n° 2, p. 311-312. (Journées d'histoire du droit normand).
- 6 Les servitudes de la pêche en Normandie sous l'Ancien Régime.  
*Actes du 81<sup>e</sup> congrès des Sociétés savantes*, 1956, p. 105-119.
- 7 La pêche côtière à Dieppe aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.  
*Annales de Normandie*, 1956, n° 2, p. 194-197.
- 8 Une haute cour de justice maritime en Normandie : la lieutenance générale de l'Amirauté.  
*Revue historique du droit français et étranger*, 1958, n° 4, p. 628-629. (29<sup>e</sup> semaine du droit normand).
- 9 Un type de juridiction seigneuriale mixte, maritime et terrienne : la comté de Tancarville.  
*Revue historique du droit français et étranger*, 1959, n° 2, p. 266-267. (30<sup>e</sup> semaine du droit normand).
- 10 Les privilèges d'Elbeuf en matière de taille et de capitation.  
*Annales de Normandie*, 1959, n° 2, p. 117-120.
- 11 La pêche de la baleine. Un armement à Dieppe en 1833.  
*Annales de Normandie*, 1959, n° 2, p. 121-123.
- 12 Le port de Dieppe et la guerre de course (fin du XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).  
*Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1961-1962, t. LVI, p. 691-710.
- 13 Deux victimes d'une manse abbatiale : les ports de Fécamp et de Saint-Valéry-en-Caux.  
*Annales de Normandie*, 1962, n° 2, p. 185-190.
- 14 Les armements du port de Dieppe en 1664.  
*Annales de Normandie*, 1962, n° 2, p. 190-197.
- 15 La curieuse destinée d'un manoir normand d'outre-Manche [Dartington, Devon].  
*Annales de Normandie*, 1962, n° 4, p. 292-297.
- 16 La « Franche Table » de l'abbaye de Grestain.  
*Annales de Normandie*, 1962, n° 4, p. 297-301.



- 17 Bailliages et Vicomtés des Eaux (ou de la Mer) de part et d'autre de la Manche.

*Revue historique du droit français et étranger*, 1962, n° 3, p. 501.  
(32<sup>e</sup> semaine du droit normand).

- 18 De la Vicomté de la Mer à l'amirauté fécampoise.

*Le Pays de Caux-Fécamp*, 1963, non paginé (Cercle d'action et d'études normandes).

- 19 Le droit coutumier de la mer en Normandie.

*Revue historique du droit français et étranger*, 1964, n° 2, p. 366-369.  
(33<sup>e</sup> semaine du droit normand).

- 20 L'amirauté de Granville.

*Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, juin 1966, t. 43, fasc. 247, p. 104-119.

- 21 Le port de Granville au XVIII<sup>e</sup> siècle. Trafic maritime, pêche, guerre de course.

*Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, mars 1967, t. 44, fasc. 250, p. 1-19.

- 22 L'amirauté en Normandie.

(état des sièges particuliers au XVIII<sup>e</sup> siècle ; sièges des généralités de Rouen, de Caen ; amirauté de La Hougue).

*Revue du département de la Manche*, octobre 1967, t. IX, fasc. 36, p. 311-328.

- 23 L'amirauté de Dieppe.

*Les Amys du vieux Dieppe*, 1968, fasc. LXXV, p. 9-27.

- 24 L'amirauté de Dieppe.

*Revue historique du droit français et étranger*, 1968, n° 2, p. 357.  
(35<sup>e</sup> semaine du droit normand).

- 25 L'amirauté en Normandie.  
(amirauté de Barfleur).

*Revue du département de la Manche*, avril 1968, t. X, fasc. 38, p. 102-109.

- 26 L'amirauté en Normandie.  
(amirauté d'Eu-Le Tréport).

*Annales de Normandie*, 1969, n° 4, p. 291-306.

- 27 L'amirauté en Normandie.  
(amirauté de Saint-Valery-en-Caux).

*Annales de Normandie*, 1970, n° 1, p. 3-19.

- 28 L'amirauté en Normandie.  
(amirauté de Fécamp).  
*Annales de Normandie*, 1970, n° 1, p. 85-117.
  - 29 L'amirauté en Normandie.  
(amirauté du Havre-Harfleur).  
*Annales de Normandie*, 1970, n° 4, p. 267-292 et 1971, n° 1, p. 3-32.
  - 30 L'amirauté en Normandie.  
(amirauté de Caudebec-Quillebeuf).  
*Annales de Normandie*, 1971, n° 3, p. 165-185 et 1972, n° 2, p. 105-131.
  - 31 L'amirauté en Normandie.  
(amirauté de Rouen).  
*Annales de Normandie*, 1973, n° 1, p. 39-56 et n° 2, p. 115-149.
- c) *Bretagne*
- 32 Une vieille institution malouine : le Bailliage des Eaux.  
*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1959, t. XXXIX, p. 65-80.
  - 33 Les corsaires bretons au service du prince Charles-Edouard (1745-1746).  
*Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1960, t. LXXXVIII, p. 47-55.
  - 34 Le pillage du « Neptune ».  
*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1962, t. LXXXVIII, p. 311-317.
  - 35 La pêche sous l'Ancien Régime dans l'évêché de Saint-Brieuc.  
*Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1962, t. XC, p. 69-95.
  - 36 Quelques dessous de la guerre de course et des armements neutres. (Révolution et Empire).  
*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1963, t. LXXXIX, p. 15-34.
  - 37 Les conditions du métier de la mer au Moyen Age dans les ports du Ponant.  
*Bulletin philologique et historique* (jusqu'en 1610), 1963 (1966), p. 461-483.
  - 38 Les seigneuries maritimes en Bretagne.  
*Actes du 91<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes*, 1966, p. 35-59.
  - 39 Contribution de la Bretagne à l'élaboration d'un droit de la mer.  
*Actes du 91<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes*, 1966, p. 1-14.

40 L'amirauté de Cornouaille.

*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1967, t. XLVII, p. 5-23.

41 La piraterie sur les côtes de Bretagne au XVI<sup>e</sup> siècle : l'épilogue du procès du seigneur de Coetlestremeur en 1556.

*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1970, t. XCVI, p. 107-116.

42 L'assistance sociale dans la marine en Bretagne sous l'Ancien Régime.

97<sup>e</sup> congrès des Sociétés savantes, Nantes, 1972. Résumé des communications, histoire des sciences, p. 14-15.

43 L'amirauté de Saint-Brieuc.

*Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1973 (1974), t. CII, p. 63-88.

44 L'amirauté de Léon.

*Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (à paraître).

d) *Autres régions*

45 L'amirauté de France.

*Bulletin de documentation historique de la marine marchande*, 1954, n° 8 (édité par le *Journal de la marine marchande*, Paris).

46 Marseille, siège particulier d'amirauté.

*Bulletin philologique et historique* (jusqu'en 1610), 1958 (1959), p. 341-364.

47 L'amirauté de La Rochelle.

*Revue historique du droit français et étranger*, 1969, n° 3, p. 602-603.

(Compte rendu des Journées d'histoire du droit et des institutions des pays de l'ouest de la France).

48 L'amirauté en Languedoc et Roussillon.

96<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes, Toulouse, 1971. Résumé des communications, section d'histoire moderne et contemporaine, p. 71.

## II. Histoire locale

a) *Morlaix*

49 Histoire de Morlaix.

Rennes, Imprimeries réunies, 1942, t. I (des origines à la Révolution), in-8°, 188 p., ill.

- 50 Les sociétés de pensée à Morlaix à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1956, t. XXXVI, p. 81-118.
- 51 La brève et tragique carrière d'un négrier morlaisien.  
(Yves Cornic, XVIII<sup>e</sup> siècle).  
*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1959, t. LXXXV, p. 97-106.
- 52 La courte carrière d'un négrier morlaisien. Appendice.  
*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1960, t. LXXXVI, p. 79-83.
- 53 Un grand Breton méconnu : Guillaume Lejean.  
*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1961, t. LXXXVII, p. 143-156.
- 54 L'assistance publique à Morlaix sous l'Ancien Régime.  
*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1966, t. XCII, p. 67-116, plans.
- 55 Morlaix.  
Colmar-Ingersheim, éd. S.A.E.P., 1972, 1 vol. 21 × 19,5 cm, 96 p., pl. et ill.

b) Divers

- 56 Les tribulations du maître-autel de La Motte-Loudéac.  
*Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1956, t. LXXXV, p. 108-112.
- 57 Le tumultueux pardon de Saint-Servais il y a cent ans.  
*Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1957, t. LXXXVI, p. 36-44.
- 58 Gentilshommes contrebandiers. L'affaire de La Hunaudaye (18-19 août 1723).  
*Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1959, t. LXXXVII, p. 22-31.
- 59 La paroisse de Plestin aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.  
*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1968, t. XLVIII, p. 77-91.

Tanguy Daniel

---

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1974

*Quimper*

**Présidence de M. René Daniel, président**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* — Quinze nouveaux membres sont admis dans la Société :

- M. André CARIOU, de Morlaix, présenté par MM. René Daniel et Fagnen ;
- M. Gilbert DRÉAN, journaliste à Concarneau, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;
- M. Abel FLOCH, inspecteur central de l'Enregistrement et des Domaines à Quimper, présenté par MM. René Daniel et Fagnen ;
- M. Yann GUELLEC, instituteur à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Gourret ;
- Mme GUIDAL, de Rennes, présentée par MM. Guidal et Fagnen ;
- M. M. G. JEANDEY, de Plogonnec, présenté par MM. Tanneau et Bous-sard ;
- M. François KERBOURC'H, stomatologiste à Quimper, présenté par MM. Glorennec et René Daniel ;
- M. et Mme Yves LEBRETON, technicien du bâtiment à Quimper, présenté par MM. Boussard et Tanneau ;
- M. Jean LE SAOUT, de Douarnenez, présenté par les mêmes ;
- Mlle Lydie de MONT-MARIN, étudiante à Morlaix, présentée par MM. de Lafforêt et Mlle de Kermadec ;
- M. Claude OLLIVIER, journaliste à Concarneau, présenté par MM. Tanneau et Yonnet ;
- Mme Denise PELLIET, du Chesnay, présentée par MM. Aubert et Garga-dennec ;
- M. Daniel REY, de Nanterre, présenté par Mme Rey et M. René Daniel ;
- M. Claude SAGE, de Fouesnant, présenté par MM. Pernez et Colliou.

*Nécrologie.* — Le président a le regret de faire part du décès de notre confrère, M. François Balch, ingénieur des Ponts et Chaussées (E.R.), de Douarnenez. Au nom de la Société, il présente à la famille du défunt ses vives condoléances.

*Les toponymes bretons « mear » ou « meal ».* — Dans le tome CI du bulletin de la Société, M. Denis-Bernard Grémont a publié un travail approfondi d'hagiographie bretonne consacré à saint Mélar.

S'inspirant de ce thème, Mme Le Bars a répertorié et étudié un certain nombre de toponymes finistériens se rapportant au culte de « saint Méar » ou « saint Méal ».

Cette liste de noms est publiée en annexe au présent procès-verbal.

*Les inhumations dans les églises au XVIII<sup>e</sup> siècle.* — Les cahiers de délibérations des « généraux » ou « corps politiques » des paroisses constituent une source féconde de renseignements sur la vie publique au XVIII<sup>e</sup> siècle. D'après des notes extraites jadis par l'abbé Antoine Favé du registre d'Ergué-Gabéric, M. Joseph

Philippe relate un grave incident qui opposa le recteur à ses paroissiens à propos d'une inhumation en 1742.

Un arrêt du Parlement de Bretagne avait formellement interdit d'ensevelir les défunts dans les églises, pour des raisons d'hygiène évidentes. Or, une femme de Lézergué, en Ergué-Gabéric, Marie Duval, épouse de Daniel Courtay, ayant rendu son âme à Dieu, des femmes en révolte refusèrent de laisser inhumer sa dépouille mortelle dans la fosse ouverte à son intention dans le cimetière paroissial. Munies de pelles et de pioches, elles creusèrent sa tombe dans le sanctuaire où la pauvre Marie fut enterrée sans aucune cérémonie.

Cette manifestation populaire eut, au XVIII<sup>e</sup> siècle, son équivalent en de nombreuses paroisses, malgré les arrêts et ordonnances d'interdiction.

*Un industriel de Douarnenez, pionnier au Canada : Joseph Béléguc (1872-1911).* — M. Grégoire Le Clech, historien des Bretons émigrés, fait une causerie sur Joseph Béléguc, officier de marine, curieusement devenu pionnier et défri-  
cheur à Saint-Brieux, en plein cœur du Canada, de 1909 à 1911.

Il appartenait à une famille notable de négociants originaires du Cap-Sizun, dont la fortune provenait du commerce de la sardine et du cabotage. Les Béléguc vinrent s'installer par la suite à Douarnenez et à Poullan, poursuivant dans l'armement, la construction de navires, la manufacture de filets et de conserves, leur dynamique activité.

Ancien officier mécanicien, Joseph Béléguc, qui allait vivre au Canada une brève existence de pionnier, avec sa femme et ses enfants, était un homme instruit et cultivé. Partant pour le Canada, Joseph Béléguc et les siens rejoignirent Saint-Brieux, dans la province du Saskatchewan, mais n'eurent guère le temps, avant les rigueurs de l'hiver 1909, de bâtir leur cabane. Aussi profitèrent-ils de l'hospitalité de Denis Bergot, un Breton de Plougastel-Daoulas, auteur d'une petite histoire de Saint-Brieux, intitulée *Réminiscences d'un pionnier*.

Dans sa correspondance, conservée précieusement par sa famille, Joseph Béléguc donne d'intéressantes précisions sur son installation. Malheureusement, il ne peut mener à bien son expérience : il mourut le 17 septembre 1911, deux ans seulement après son arrivée dans le Nouveau Monde.

*La vie de la Société.* — Le président signale que la prochaine réunion se tiendra le dimanche 17 novembre, de 16 à 18 heures, dans la salle de conférences de l'annexe des Archives départementales, à Brest ; elle sera précédée d'une excursion dans le bas Léon, suivie d'un repas en commun.

La séance est levée à 16 heures 30.

Le vice-président,  
Yves Tanneau

Le président,  
René Daniel

#### Annexe au procès-verbal

#### TOPONYMIE : MELAR ET MEAL

La thèse de M. Denis-Bernard Grémont (1) fait mention de nombreux toponymes d'origine chrétienne (du VIII<sup>e</sup> siècle ?) liés au culte de saint Mélar, le jeune prince-martyr à la main d'argent et au pied d'airain.

Déjà Pierre Trépos (2) émettait un doute au sujet de **Run-ar-belar** en Plouzelambre (Côtes-du-Nord), devenu **Saint-Mélar**. **San** (vallée) a parfois pu devenir **sant** (saint), par tradition orale, dit-il.

D'après les dictionnaires consultés (3), **melar** = **meal** = métal (comme adjectif) et **dour melar** = **dour meal** = eau minérale.

Par mutation **velar** et **veal** ont le même sens et par déformation phonétique : **meler** et **veler**, **melaire** et **velaire**, **meol** et **veol**. Dans le Léon, **meal** a donné **mear** et **meas** tandis qu'en Cornouaille, on trouve les formes **meol** et **veol**. **Belar** peut aussi prêter à confusion, car **beler** = cresson (comme nom) de même que **beol** = cuve.

\*\*

Trois communes du Finistère sont à retenir :

- Coat-Méal
- Locmélar
- Meilars (4).

Lieux-dits (avec indication de la commune où ils sont situés) [5] :

| Lieux-dits                                                                                    | Communes           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Coat Loc-Melar</b>                                                                         | Locmélar           |
| <b>Feunteun Meal</b> (ou <b>Mear</b> , ou <b>Meas</b> , ou <b>Veas</b> )                      | Le Folgoët         |
| <b>Feunteun Veyler</b>                                                                        | Saint-Frégant      |
| <b>Kerameal</b> (manoir)                                                                      | Kernouës           |
| <b>Kerameal</b>                                                                               | Plouénan           |
| <b>Kerveal</b>                                                                                | Santec             |
| <b>Kerveal</b> (ou <b>Kerveol</b> )                                                           | Landudal           |
| <b>Kerveol</b>                                                                                | Treffiat           |
| <b>Kerveol</b> (ou <b>Kervial</b> ) [6]                                                       | Plobannalec        |
| <b>Lanvelar</b>                                                                               | Kersaint-Plabennec |
| <b>Lesmeal</b> (ou <b>Lesmel</b> )                                                            | Plouguerneau       |
| <b>Lesmeylar</b> (ou <b>Lesveillars</b> ou <b>Lesmeilars</b> ) [7]                            | Meilars            |
| <b>Lestremelar</b>                                                                            | Sizun              |
| <b>Loc Melard, Guern et Kernevez-Locmelar</b>                                                 | Irvillac           |
| <b>Locmelar</b> (ou <b>Lomelar</b> )                                                          | Plounéventer       |
| <b>Cours Locmelar</b>                                                                         | Plounéventer       |
| <b>Pen ar Meal</b> (ou <b>Pen ar Meas</b> )                                                   | Kerlouan           |
| <b>Pont Meal</b> (ou Grand Pont)                                                              | Saint-Divy         |
| <b>Prat ar Mear</b> (?)                                                                       | Plouider           |
| <b>Saint-Melar</b> (ou <b>Saint-Melard</b> ou <b>Saint-Melaire</b> , près de <b>Kerveol</b> ) |                    |
| <b>Tremeal</b>                                                                                | Plobannalec        |
| <b>Treveller</b>                                                                              | Plouguerneau       |
| <b>Tromeal</b>                                                                                | Motreff            |
| <b>Ty-Meal</b>                                                                                | Saint-Pol-de-Léon  |
|                                                                                               | Lanmeur            |

## Noms de champs (liste très incomplète) :

| Communes        | Lieux-dits         | Parcelles cadastrales                |
|-----------------|--------------------|--------------------------------------|
| Bénodet         | Kerourec           | <b>Pont ar Veol</b> (207 à 209 C)    |
| Elliant         | Keryanic           | <b>Parc Veol</b> (98 E)              |
| Kernilis        | Kergouesnou        | <b>Parc ar Meal</b> (899 C)          |
| Kernouës        | Trezel             | <b>Parc Melard</b> (267 C)           |
| Lesneven        |                    | <b>Feunteun Meal ou Meas</b> (540 A) |
| Meillars (8)    | Ker C'hoz          | <b>Menez Lesveilar</b> (988 à 991 A) |
|                 | Styvel             | » » (987 A)                          |
|                 | Keryaouen          | <b>Feunteun Veilar</b> (1361 C)      |
| Plobannalec     | Saint-Melaire      | <b>Corn Viaul</b> (629 à 634 C)      |
|                 | Pen-ar-Pont        | » » (630 C)                          |
|                 | Lan-ar-bic         | » » (1246 C)                         |
| Plouguer        | Prevasy ou Prevary | <b>Parc ar Melar</b> (78 C)          |
|                 |                    | <b>Parc Meinaor</b> (54 C)           |
| Plouhinec       | Poulguidou         | <b>Parc Mez Meillars</b> (71-72 D)   |
|                 | Poulhan            | <b>Liors Meillars</b> (2414 D)       |
|                 | Trebeuzec          | <b>Liors Meylars</b> ou              |
|                 |                    | <b>Meillars</b> (2270 à 2272 G)      |
| Plozévet        | Lestrouguy         | <b>Foennec Sant-Meillart</b>         |
|                 |                    | (1797 à 1805 B)                      |
|                 | Kerveillant        | » » (1537 B)                         |
|                 | Kergroas           | » » (1804 C)                         |
|                 | Lesneut            | » » (1799, 1802 à 1807 C)            |
| Pont-Croix      | Kermaleo           | <b>Parc Meilar</b> (853 A)           |
| Pont-l'Abbé     | Saint-Servais      | <b>Parc Sant-Melar</b> (79 A)        |
| Poullan-sur-Mer | Ker-Buzit          | <b>Parc Meylars</b> (750, 754, 755)  |
| Querrien        | Keregou            | <b>Parc Melar</b> (129 C)            |
| Saint-Goazec    | Boudiguen          | <b>Parc Sant-Melar</b> (815 L)       |

- (1) D.-B. GRÉMONT, *Recherches sur saint Melar, Melor ou Meloir*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1973, t. CI, p. 285-361.
- (2) P. TRÉPOS, *Les saints bretons dans la toponymie*, dans *Annales de Bretagne*, 1954, t. LXI, n° 2, p. 376.
- (3) Dictionnaires breton-français de GRÉGOIRE DE ROSTRENE (1742), TROUDE (1842), ERNAULT (1927), VALLÉE (1931).
- (4) Comme l'indique D.-B. Grémont, *art. cit.*, p. 292, Meillars s'écrivait autrefois sans s. On trouve *Meylar* en 1426 (Arch. dép. du Finistère, 1 Mi 17 R 3), *Meillart* en 1573 (*ibid.*, 25 H 31), *Meillart* en 1680 (*ibid.*, A 88).
- (5) Cette liste a été établie à partir des cahiers de sections du cadastre (vers 1830) et d'après la *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits du Finistère*, Rennes, I.N.S.E.E. (recensement de 1946).
- (6) Graphie portée sur la carte d'état-major.
- (7) *Lesmeylar* (1573), *Lesveillars* (1680) (cf. *supra*, n. 4). Il faut remarquer ici qu'il n'y a pas de lieu-dit *Meylar* à Plouhinec (cf. GRÉMONT, *art. cit.*, p. 292, n. 23).
- (8) A titre indicatif, on trouve dans la commune de Meillars le hameau de *Kervenargant*, et, dans celui de Kervoal, le toponyme *Feunteun Argant* (808 à 810 C).



D'après Anatole Le Braz, l'eau de la fontaine de Saint-Mélar, près de Lanéanou, « repose ceux qui sont las et rend la force à ceux qui ne l'ont plus » (9).

A Rumengol, la source de **Stang-Velar** est pure et intarissable (10). A Tréogat, la fontaine de **Sant-Velen**, à Lesveguen, dédiée à saint Melon, mais vendue avec la chapelle comme bien national sous le titre de **Sant-Velar**, guérissait la jaunisse (**ar velen**) et la typhoïde. Une analyse de l'eau de cette source faite par l'Institut national de la recherche agronomique, le 5 juillet 1971, révèle une eau légèrement plus minéralisée que les eaux de source de la région, et légèrement ferrugineuse.

Une déclaration du 25 avril 1772 ordonna le relevé des « sources d'eau minérale ». Ainsi, à Quimper, la fontaine de la rue des Douves contenait du plomb et de l'argent. A Keroualle, en Guilers, l'eau sulfureuse et ferrugineuse avait une action thérapeutique. A Pont-Croix, la fontaine minérale relevée en 1794 par Cambry, se situe entre celles de Notre-Dame et de Pont-ar-C'hantic, près du Goyen (comme **Feunteun-Veilard** et **Feunteun Sant-Melard** à Meilars).

Nos ancêtres ont toujours eu le culte des sources et les fontaines minérales pouvaient avoir un caractère sacré.

Marguerite Le Bars.

---

## SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1974

### Brest

#### Présidence de M. le médecin général Laurent, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* — Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. et Mme Jean BLANCHARD, de Ploudalmézeau, présentés par le docteur Caraës et Mme Louis Lhostis ;

— M. Jean DROUIN, proviseur du lycée de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et René Daniel ;

— M. et Mme GUILLOUET, de Brest, présentés par Mme M. Bescond et Mlle Kerandel ;

— M. LAGADEC, professeur au C.E.S. du Guilvinec, présenté par MM. Bérou et Tanneau ;

— M. et Mme Roger PIOT, de Brest, présentés par M. et Mme Tanguy Daniel ;

— Mlle Caroline THOMAS, secrétaire de direction, de Douarnenez, présentée par MM. Tanneau et Leblois.

*Bibliographie.* — M. le médecin général Laurent signale la publication du dernier *Cahier de l'Iroise* intitulé : « Révolutions en Bretagne ».

---

(9) A. LE BRAZ, *Les saints bretons d'après la tradition populaire*, dans *Annales de Bretagne*, 1894-1895, t. X, p. 435.

(10) Note de M. Le Foll, instituteur à Rumengol.

*Les chambres de lecture dans le Finistère au XIX<sup>e</sup> siècle.* — Selon M. Georges-Michel Thomas qui présente ce travail, les chambres de lecture, dont le but était « d'offrir aux amateurs de la saine littérature, l'occasion et les moyens de se connaître, de se réunir et de s'encourager » firent leur apparition en Bretagne au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. La première chambre de lecture de notre région fut celle de Quimper en 1781.

M. Thomas passe en revue, une à une, les chambres existant dans le Finistère : à Brest, la *Société des Vêpres* (1792), la *Chambre de lecture de Brest* (1820), le *Cercle scientifique* (1827) ; à Châteaulin, la *Société littéraire* (1831) ; à Landerneau, la *Chambre de lecture* (1781), le *Cercle des Quais* (1858), le *Cercle de la Rue de la Tour d'Auvergne* (1852) ; à Landivisiau, la *Société littéraire* (1828) ; à Quimperlé, deux sociétés, l'une fondée en 1819, l'autre dans le quartier Saint-Michel en 1828 ; à Douarnenez, une société créée en 1787, fermée en 1793, rouverte le 9 thermidor et refermée en 1817 ; à Morlaix (1775) ; à Roscoff (1826) et à Saint-Pol-de-Léon (1831).

*Conflits sociaux et politiques à Brest (1870-1914).* — M. Yves Le Gallo brosse un large et vivant tableau de la vie brestoise de cette époque, lequel paraîtra d'ailleurs dans un ouvrage édité chez Privat à Toulouse et consacré à l'histoire de Brest. Tour à tour, il évoque les incidents de la Commune sur le plan local, l'activité de l'Internationale dont l'âme fut Constant Le Doré, la naissance du radicalisme et du syndicalisme avec l'action de Chiron, l'affaire Bellamy. En quelques lignes, il trace le portrait de militants comme Gouzien, Jean Vibert, le professeur Litalien, Victor Pengam, Emile Goude, H. Masson ou l'abbé François Madec.

*Excursion.* — Le matin, la Société s'était rendue dans le Léon, visitant entre autres Trémazan, Larret, Porspoder, sous la direction du colonel Durand.

La séance est levée à 18 heures 15.

Le secrétaire,  
Georges-Michel Thomas

Le vice-président,  
Charles Laurent

## SEANCE DU 28 DÉCEMBRE 1974

### Quimper

#### Présidence de M. René Daniel, président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* — Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

— M. Olivier CASTEL, étudiant en médecine, de Brest, présenté par MM. Louis et Jean Castel ;

— Mme Ange LE GALL, de Plogonnec, présentée par Mme Kerloch et M. René Daniel ;

— M. Robert LE GUERN, professeur, de Boulogne-sur-Seine, présenté par MM. Cojean et Tilly ;

— M. Michel LE LAY, agent d'assurances, de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Jean Peuziat ;

- MUSÉE DÉPARTEMENTAL BRETON, à Quimper ;
- M. Charles ROBERT, professeur au lycée de l'Harteloire, à Brest, présenté par M. et Mme Tanguy Daniel ;
- M. Henri THÉRIN, professeur, de Landivisiau, présenté par MM. René Daniel et Glorennec.

*Monnaies anciennes.* — Le président présente un catalogue de monnaies anciennes qui ont été vendues récemment à Paris. On y relève en particulier de nombreuses monnaies gauloises d'Armorique, et aussi plusieurs pièces émises par les ducs de Bretagne.

*Les prêtres et la Révolution.* — M. René Daniel donne connaissance de deux documents dont il a pu prendre copie grâce à l'amabilité de M. Gazier, conservateur de la bibliothèque de Port-Royal à Paris. Il s'agit de deux lettres adressées à l'évêque Grégoire, chef de l'Eglise constitutionnelle : l'une émane de prêtres réfractaires détenus à Landerneau, et que le 9 thermidor n'avait pas libérés pour autant ; l'autre est envoyée au nom du clergé constitutionnel du Finistère, qui est considéré par Grégoire comme n'étant plus digne de figurer dans ce clergé parce qu'il a abdiqué pendant la Terreur ; l'argument consiste à dire que cette prétendue abdication a été imposée par les circonstances et n'était qu'un faux-semblant.

Un mémoire sera publié sur ce sujet dans un prochain bulletin.

*Fouilles dans la région quimpéroise.* — M. Jean-Paul Le Bihan, professeur au lycée Brizeux, à Quimper, rend compte de fouilles qu'il a effectuées avec le concours des élèves du Club d'archéologie du lycée Brizeux et la collaboration de M. Patrick Galliou, professeur à l'Université de Bretagne occidentale. Le site prospecté, situé à Kermoysan, en Quimper, a permis de mettre au jour plusieurs bas fournaux d'un atelier métallurgique qui a pu fonctionner de l'époque de la Tène III jusqu'à l'occupation romaine (1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. - 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.).

Le compte rendu de cette fouille sera publié dans le bulletin de la Société.

M. Joseph Philippe fait le bilan des activités, pour l'année 1974, du Cercle de recherches géologiques et archéologiques de Plomelin, à Camaret, Saint-Herbot, Hanvec, Huelgoat et Crozon.

*Renouvellement du bureau.* — Le bureau est reconduit pour l'année 1975, à une exception près : Mlle Marguerite Quidu, appelée par ses fonctions hors du Finistère, est remplacée par Mlle Claudia Jézéquel.

Le secrétaire,  
Alain Breut

Le président,  
René Daniel



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

|                                                                                                                                                            | Pages   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Jean-Paul LE BIHAN et Patrick GALLIOU. — <i>Un groupe de bas fourneaux antiques découverts près de Quimper.</i> (Dessins de J.-P. Le Bihan et P. Goaster). |         |
| Fig. 1. — Répartition des sondages des foyers . . . .                                                                                                      | 18      |
| Fig. 2. — Etude du foyer a . . . . .                                                                                                                       | 20      |
| Fig. 3. — [Bas fourneaux du Jura bernois] . . . . .                                                                                                        | 21      |
| Fig. 4, 5, 6, 7, 8. — [Matériel découvert dans les foyers] . . . . .                                                                                       | 25-29   |
| Patrick GALLIOU. — <i>Une intaille d'époque romaine découverte à Pouldergat.</i>                                                                           |         |
| Ph. 1. — [L'intaille de Kervidinic en Pouldergat] . . . .                                                                                                  | 32      |
| Patrick GALLIOU. — <i>Deux mobiliers funéraires d'époque romaine anciennement découverts dans le Finistère.</i> (Dessins de P. Goaster).                   |         |
| Pl. 1. — [Objets découverts au Pouldu en Clohars-Carnoët] . . . . .                                                                                        | 36      |
| Pl. 2. — [Objets découverts à Douarnenez] . . . . .                                                                                                        | 40      |
| Jean DEUNFF. — <i>L'implantation des manufactures de tabacs à Morlaix au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>                                            |         |
| Pl. 1. — Plan de la ville de Morlaix, XVIII <sup>e</sup> siècle . .                                                                                        | 129     |
| Pl. 2. — La manufacture royale du tabac à Morlaix, milieu du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .                                                           | 130     |
| Donatien LAURENT. — <i>Aux origines du « Barzaz-Breiz » : les premières collectes de La Villemarqué.</i>                                                   |         |
| [Pl. 1-4. — Trois chansons notées par la Dame du Plessix-Nizon] . . . . .                                                                                  | 184-190 |
| [Pl. 5-8. — Les « Tables des matières » de la Dame du Plessix-Nizon] . . . . .                                                                             | 197-200 |
| Henri GOARDON. — <i>Mœurs et coutumes du Cap-Sizun au début du XX<sup>e</sup> siècle.</i>                                                                  |         |
| Ph. 1. — Henri Goardon et son petit-fils à la pointe du Van . . . . .                                                                                      | 222     |
| Couverture, page 4 : sceau de Jean 1 <sup>er</sup> le Roux, duc de Bretagne (1275).                                                                        |         |

Achevé d'imprimer  
sur les presses  
de l'Imprimerie Cornouaillaise  
à Quimper  
le 14 juin 1975

---

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1975